



Universiteit
Leiden
The Netherlands

Politiques, education et identités linguistiques : le collège des Frères des écoles chrétiennes de Jérusalem (1922-1939)

Sanchez, K.M.J.

Citation

Sanchez, K. M. J. (2009, May 6). *Politiques, education et identités linguistiques : le collège des Frères des écoles chrétiennes de Jérusalem (1922-1939)*. LOT, Utrecht. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/13772>

Version: Corrected Publisher's Version

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/13772>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

Politiques, Education et Identités Linguistiques
*Le collège des Frères des écoles chrétiennes de
Jérusalem (1922-1939)*

Karène Maryse Josiane Sanchez

Published by LOT
Janskerhof 13
3512 BL Utrecht
The Netherlands

phone: +31 30 253 6006
fax: +31 30 253 6406
e-mail: lot@let.uu.nl
<http://www.lotschool.nl>

Photographies de couverture: archives privées du collège des Frères de Jérusalem (*Cf Avant-propos pour les légendes*)

ISBN: 978-90-78328-84-1
NUR 616

Copyright ©2009: Karène Sanchez. All rights reserved.

Politiques, Education et Identités Linguistiques
*Le collège des Frères des écoles chrétiennes de
Jérusalem (1922-1939)*

PROEFSCHRIFT

ter verkrijging van
de graad van Doctor aan de Universiteit Leiden,
op gezag van Rector Magnificus Prof. mr. P.F. van der Heijden,
volgens besluit van het College voor Promoties
te verdedigen op woensdag 6 mei 2009
klokke 15:00 uur

door

Karène Maryse Josiane Sanchez
geboren te Perpignan (France)
op 22 maart 1975

Promotiecommissie:

Promotor: Prof. dr. J. V. C. Rooryck (Universiteit Leiden)
Co-promotor: dr. M.C. Kok Escalle (Universiteit Utrecht)
Overige leden: Prof. dr. H. Murre-van den Berg (Universiteit Leiden)
Prof. dr. N. Picaudou (Universiteit Paris I - Panthéon Sorbonne)
Prof. dr. P. J. Smith (Universiteit Leiden)
dr. W. A. van Helden (Universiteit Leiden)

Table des matières

Avant-propos	7
Transcription et abréviations	9
Notes de transcription	9
Abréviations	9
1 Introduction	13
1.1 Politiques, éducation et identités linguistiques	17
1.1.1 Entre “politiques” et “aménagement” linguistiques	18
1.1.2 Identités linguistiques plurielles ?	23
1.1.3 Education, enseignement et culture...un établissement missionnaire français	25
1.2 Entre deux guerres	26
1.3 Un espace, des espaces en recomposition ?	28
1.4 Contexte historiographique et perspectives	29
1.5 Archives et “petite fabrique de l’histoire” éducative et linguistique	31
1.6 Problématiques	33
I Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques	37
2 Un collège vitrine de la France dans la Jérusalem ottomane	41
2.1 Un collège et une langue d’élites dans un paysage politique, éducatif et identitaire varié	43
2.1.1 Le collège d’une jeune capitale	44
2.1.2 L’essor des écoles étrangères et le collège des Frères, une guerre des langues hiérosolymitaine ?	45

Table des matières

2.1.3	Le système éducatif ottoman, la langue française et le collège des Frères	58
2.2	La fondation, l'âge d'or de la "francité" et du collège ?	63
2.2.1	Un contexte politique et une demande éducative favorables à l'expansion des Frères	63
2.2.2	Au cœur d'une dynamique de quartier, un "morceau de France"	71
2.2.3	Un collège des minorités chrétiennes ?	72
2.3	Des relations harmonieuses ? Entre devoir de représentation et instrumentalisation politique	75
2.3.1	Un collège au cœur des œuvres françaises d'assistance et d'enseignement	76
2.3.2	Un caractère national affirmé	78
2.4	Des relations ambiguës avec les autorités ecclésiastiques. Entre allégeances politiques et juridictions spirituelles	80
2.4.1	Le financement des œuvres des Frères	80
2.4.2	Le collège, la Propagande et le Vatican : du rejet au relâchement des tensions	81
2.5	Des Frères soldats au rétablissement du collège dans une Jérusalem de "Tom-mies" : vers une nouvelle politique linguistique ?	83
2.5.1	1914-1918 : un collège fermé, des Frères français expulsés	83
2.5.2	Des lendemains amers pour le collège et pour la France	85
2.5.3	Le succès de la réouverture du collège et continuation de la politique linguistique et culturelle française	87
2.6	Conclusion	89
3	Le collège et la "mission sacrée de civilisation" éducative britannique	93
3.1	Le Mandat et les Frères : vers une limitation progressive du champ d'action des disciples lassaliens (1920-1929)	96
3.1.1	L'ébauche d'une politique des langues sous l'occupation militaire ?	96
3.1.2	Le Mandat officiellement protecteur des institutions éducatives, les premières mesures incitatives et le collège	102
3.1.3	Les Frères face à un nouvel arsenal administratif	108
3.2	La bataille linguistique : la remise en cause de la primauté du collège	110
3.2.1	Façonner les langues pour façonner le territoire ? De la sommation par la langue	110
3.2.2	Le refus des Frères ; le français langue officielle, véhiculaire ou étrangère ?	113
3.2.3	L'échiquier des rivalités éducatives et culturelles et l'arbitrage britannique : des décideurs et des utilisateurs du français	115
3.3	Des mesures incitatives puis impératives, la lutte pour l'autonomie du collège et du français	119
3.3.1	<i>Drafts</i> , et <i>Education Law</i> : dirigisme britannique et conflit linguistique au collège	120
3.3.2	Remise en cause des privilèges d'extraterritorialité du collège	122
3.4	Conclusion	124

4	Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?	127
4.1	Le collège des Frères, un exemple de la volonté d'affirmation de la France : un soutien politique et diplomatique (1918-1929)	129
4.1.1	Au cœur d'un réseau français d'influences	130
4.1.2	La politique linguistique et éducative du Consulat Général de France d'après guerre et le collège	135
4.1.3	Le soutien à une congrégation religieuse ; "de la religion à la culture" comme véhicule de la langue	138
4.2	Une armature de défense pour la sauvegarde d'un îlot linguistique ?	140
4.2.1	Contrecarrer l'arsenal législatif britannique ; des concessions progres- sives	140
4.2.2	Un soutien au collège face à la concurrence	142
4.3	Un collège délaissé ? Une réorientation culturelle et linguistique du Consulat (1930-1939)	149
4.3.1	Une "citadelle assiégée" ?	149
4.3.2	Une plus grande ingérence dans la vie de l'établissement	151
4.3.3	Une concurrence laïque pour le collège ?	153
4.4	Conclusion	156
5	Entre juridictions spirituelles et incitations linguistiques	159
5.1	Entre soutiens et concurrences	161
5.1.1	L'Œuvre d'Orient	161
5.1.2	La Custodie, un partenaire ambigu et un concurrent éducatif	163
5.2	Mission spirituelle versus mission temporelle des Frères ?	165
5.2.1	Le collège et les querelles autour d'un protectorat français moribond	165
5.2.2	"Missionnaires de la langue" et missionnaires de la foi, deux fon- ctions incompatibles ?	167
5.2.3	Les Frères missionnaires face la montée du nationalisme palestinien	171
5.3	L'enseignement du catéchisme, entre obligations spirituelles et incitations linguistiques	173
5.3.1	Des cursus légers, des méthodes invalides	173
5.3.2	Un catéchisme en arabe ou en français pour atteindre le cœur des élèves ?	178
5.4	Conclusion	182
II	Pratiques éducatives et linguistiques et implications sociales	183
6	Formation des élites, de la classe moyenne et éducation populaire	187
6.1	Deux structures différentes	189
6.1.1	Une dualité paradoxale ou complémentaire ? La volonté de proposer une même identité linguistique	189
6.1.2	Les fluctuations de la fréquentation	192
6.2	Un collège multiethnique et multireligieux	195
6.2.1	Langue et appartenance ethnique et communautaire	196

Table des matières

6.2.2	Langue et religion	197
6.2.3	Vers la diversification des catégories socio-économiques ?	206
6.3	Parcours et suivi des élèves	208
6.3.1	Suivi et réussite	209
6.3.2	Des tentatives d'adaptation géographique à la clientèle	211
6.3.3	Le pensionnat	213
6.4	Conclusion	216
7	Formation et curriculum : un enseignement et une éducation à la française maintenus	217
7.1	Un maintien de la culture et de l'éducation <i>alla franga</i> ?	219
7.1.1	Les acteurs du curriculum et la détermination des programmes	220
7.1.2	Évolution du curriculum, du combat à l'alliance progressive avec l'anglais	221
7.2	Évolution de l'apprentissage des langues au collège	227
7.2.1	Un renforcement progressif de la langue anglaise	227
7.2.2	Enseignement de la langue française et enseignement en français	230
7.2.3	Langue et identité, les enjeux de l'arabe au collège	232
7.3	Valider un curriculum francophone : diplômes et ouverture professionnelle	238
7.3.1	Classement et attributions de récompense	238
7.3.2	Le français, l'anglais et la délivrance des diplômes	239
7.3.3	Les diplômes d'enseignement professionnel, une version palestinienne du français des élites ?	245
7.4	Conclusion	251
8	D'autres terrains politiques, éducatifs et identitaires : culture(s) scolaire(s) et collège des Frères	253
8.1	Le "paraître et l'être ensemble" à la française	254
8.1.1	Des associations variées	255
8.1.2	Fonctionnement et autonomie	259
8.1.3	Discipline, une culture de l'effort ?	260
8.2	Une coexistence entre les groupes d'élèves	261
8.2.1	Une coexistence quotidienne affichée au sein du collège	262
8.2.2	Un instrument de dialogue avec les autorités mandataires	263
8.3	Temporalités française et chrétienne au collège	267
8.3.1	La temporalité chrétienne des fêtes	267
8.3.2	Une temporalité française laïque et religieuse	269
8.4	Conclusion	274
9	Frères et laïcs : les acteurs éducatifs	277
9.1	Les figures des maîtres	278
9.1.1	Des passeurs de langue et de religion ?	278
9.1.2	Laïcs et religieux	280
9.2	Le recrutement et la formation des professeurs, vers une plus grande professionnalisation	285

9.2.1	Le recrutement des enseignants religieux et laïcs	285
9.2.2	Une formation améliorée ?	289
9.3	Conclusion	293
10	Épilogue - Le collège des Frères et les usages du français dans la société hiérosolymitaine, une langue des minorités devenue minoritaire ?	295
10.1	Langue officielle et langue maternelle	297
10.1.1	Le français familial	297
10.1.2	L'apanage des minorités et des classes aisées	299
10.2	Le français de l'espace public, de la vitrine de la France au français langue étrangère	302
10.2.1	Entre oralité et scripturalité, un processus de diffusion inopérant . . .	302
10.2.2	Un confinement à un espace linguistique scolaire et un réseau distendu	304
10.3	Conclusion. Chronique du crépuscule annoncé de la langue française... . . .	305
11	Conclusion et perspectives	307
11.1	Au cœur de réflexions politiques	307
11.2	Une adaptation "salutaire" ?	310
11.3	Un établissement pris entre deux guerres	312
11.4	Un apprentissage et des usages du français menacés ?	315
12	Sources	321
12.1	Jérusalem	321
12.1.1	Archives du Collège de Jérusalem	321
12.1.2	<i>Israel State Archives</i>	322
12.1.3	Archives municipales de Jérusalem	323
12.1.4	Archives de la Custodie de Terre Sainte	323
12.1.5	Archives des Assomptionnistes	323
12.1.6	Archives des Sœurs de Notre Dame de Sion, couvent de l' <i>Ecce Homo</i> , ANDS	323
12.1.7	Archives des Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, ASSJ	323
12.1.8	Entretiens	324
12.2	Italie	324
12.2.1	Rome, Maison Généralice des Frères des écoles chrétiennes	324
12.2.2	Archives de la <i>Propaganda Fide</i>	324
12.2.3	Archives des Sœurs de Notre Dame de Sion, Maison Généralice . . .	325
12.3	Royaume Uni	325
12.3.1	PRO <i>Public Record Office</i>	325
12.3.2	<i>Saint Anthony's College, Personal papers</i>	326
12.3.3	Rapports et Mémoires	326
12.4	France	327
12.4.1	CADN, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes	327
12.4.2	MAE, Ministère des Affaires Etrangères	327
12.4.3	Archives Nationales	328
12.4.4	Œuvres missionnaires	328

Table des matières

12.4.5 Rapports et Mémoires	329
13 Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques	331
13.1 Chronologie comparative	331
13.2 Les Frères des écoles chrétiennes : organisation et établissements palestiniens	339
13.3 Au cœur des tourmentes politiques, entre dommages et engagements	341
13.4 Le Mandat britannique	348
13.5 Institutions françaises, structures d’encadrement du “fer de lance”	356
13.6 Patriarches latins	361
13.7 Les lieux	361
14 Pratiques éducatives et linguistiques et implications sociales	367
14.1 Enseignement et effectifs	367
14.2 Encadrement : la voie lassalienne	374
14.3 Les langues au collège : multilinguisme, multiculturalisme	378
14.4 Le français et la religion	379
14.5 Questionnaires des entretiens oraux, enseignement et usages du français . . .	381
Bibliographie	387
Résumé	401
Summary	407
Samenvatting	413
Curriculum Vitae	419

Liste des tableaux

1.1	Population de Jérusalem (subdistrict), évolution des groupes religieux (Recensements de 1922, 1931, estimations 1944 et [MACCARTHY, 1988, p 158-159])	15
2.1	Statistiques Scolaires, 1896 (d'après V. Cuinet, p 563)	46
2.2	Religieux et religieuses à Jérusalem, 1896 (d'après V. Cuinet, p 522)	47
2.3	Ecoles pour garçons, 1896 (d'après V. Cuinet, données éparses du Mutésarriflik de Qouds-I Chérif)	54
2.4	Tableau des écoles à Jérusalem (d'après la description de l'Institut archéologique allemand, ACJ, 1905)	55
2.5	Population Sandjak de Jérusalem (Kaza), 1886-1892 [MACCARTHY, 1988, p 49]	74
2.6	Population du Sandjak de Jérusalem (Kaza), 1912 [MACCARTHY, 1988, p 53]	74
4.1	Allocations du gouvernement français aux écoles des Frères, District de Jérusalem, en francs (ACJ)	144
4.2	Allocations accordées à l'établissement des Frères de Jérusalem (en francs ; ACJ, livre des recettes et des dépenses)	145
4.3	Bourses accordées aux établissements des Frères par le SOFE (en francs)	147
5.1	Subventions de l'Œuvre d'Orient au collège (d'après les statistiques des BOEO)	162
6.1	Population par groupe d'âges, Palestine (Recensement de 1922)	190
6.2	Population de Jérusalem par groupes d'âges et religion (Recensement de 1931)	196
6.3	Population chrétienne du district de Jérusalem-Jaffa (Recensements de 1922 et 1931)	198

LISTE DES TABLEAUX

6.4	Population du collège par groupes religieux (ACJ ; certaines données sont lacunaires, le total de chaque catégorie est parfois mentionné mais pas celui des sous-catégories)	205
6.5	Nombre d'élèves par classe, école et collège (ACJ, à partir du relevé annuel par les Frères)	210
7.1	Obtention du diplôme de Matriculation, écoles secondaires de Jérusalem, 1931 (AR Education)	230
9.1	Nombre de Frères français et "autochtones" dans le district de Palestine-Syrie (d'après les statistiques des Etats jaunes, AMG)	283
9.2	Rémunérations des enseignants laïcs du collège (d'après les recettes et dépenses du collège de Jérusalem, ACJ, en piastres palestiniennes)	284
9.3	Types de diplômes obtenus par les enseignants religieux du collège (d'après ACJ et Etats jaunes, AMG)	291
13.1	Allocations du Consulat Général de France aux établissements des Frères de Palestine (d'après les relevés de comptes du consulat, AMAE, Nantes, SOFE, O172)	357
13.2	Allocations du Consulat Général de France aux établissements hospitaliers et éducatifs de Jérusalem (d'après les relevés de comptes du consulat, AMAE, Nantes, SOFE, O172) ; divers : tombeau des Rois, grotte du Pater, grotte du Credo, donatives du consulat.	358
14.1	Ecoles pour filles, 1896 (d'après V. Cuinet, données éparses du Mutésarriflik de Qouds-I Chérif)	370
14.2	Eglises chrétiennes d'Orient dont sont issus les élèves du collège et de l'école des Frères, d'après HEYBERGER [1994], et BOCQUET [2004a]	371
14.3	Etablissements des Frères de Syrie et de Palestine (d'après les relevés statistiques des AMG)	375

Table des figures

1.1	Nombres d'habitants de Jérusalem en 1922 (par langue maternelle), [MAC-CARTHY, 1988, p 82]	15
1.2	Collège des Frères, entrée principale (ACJ, avant la première guerre mondiale)	18
1.3	Un collège sous "contraintes" linguistiques	35
1.4	Façade du collège en 1947, lors de la visite du THF Athanase, Supérieur de l'Institut (AMG, livre des anciens élèves de Jérusalem)	39
2.1	Le collège présenté à l'exposition universelle missionnaire au Vatican, 1925 (AMG, fonds photographique)	49
2.2	Prospectus du Frère Evagre, fondateur du collège (ACJ, fin du XIXe siècle) .	50
2.3	Un collège modèle ? (AMG, fonds photographique)	64
2.4	Plan du bâtiment initial, sur les ruines de la tour Psephina (ACJ)	66
2.5	Les premières visites du terrain (ACJ)	67
2.6	Première classe ? (ACJ, "avant 1914", note du Frère Ange Michel)	68
2.7	Le fondateur, Frère Evagre (ACJ)	69
2.8	L'établissement des Frères au cœur du quartier chrétien de la vieille ville (Dressaire)	73
2.9	Congrès français en Syrie, section III, Langue française, 1919 (livret de compte-rendu des séances)	88
3.1	Développement des écoles chrétiennes "non-publiques" en Palestine, 1925-1937 (AR Education)	99
3.2	Population masculine du district de Jérusalem- âges et religion (AR Education)	100
3.3	Dépenses dans le domaine de l'éducation (d'après les AR)	105
3.4	Développement des écoles non gouvernementales durant le Mandat (Department of Education, Annual Report)	107

TABLE DES FIGURES

4.1	Organigramme de la présence française à Jérusalem (ACJ, auteur inconnu, p.m.)	130
4.2	Ecoles des missions étrangères 1930 (AR Education)	136
4.3	Réception du Consul Général de France (ACJ, 1931)	149
5.1	Communians et enfants de chœur, entrée principale du collège, pour la fête du Sacré Cœur ou la Saint J.B. de La Salle (ACJ, non daté, p.m.)	175
5.2	Célébration mariale (ACJ, non daté, p.m.)	176
5.3	Premiers élèves du collège de Jérusalem, (ACJ)	185
6.1	Evolution des effectifs, école et collège (ACJ)	193
6.2	Elèves (collège et école) par nationalités (ACJ)	197
6.3	Une majorité de catholiques latins (ACJ)	199
6.4	Elèves (école et collège) par religion (ACJ)	200
6.5	Elèves catholiques non latins (ACJ)	201
6.6	Moyenne des élèves catholiques (ACJ)	201
6.7	Moyenne des élèves orthodoxes, collège et école (ACJ)	202
6.8	Liste des élèves "israélites" entrés à partir de 1930 au collège (ACJ)	204
6.9	Elèves de Jérusalem scolarisés dans les écoles chrétiennes privées (AR Education)	206
6.10	Première classe du collège (ACJ, non datée, p.m.)	212
6.11	Plan pour l'agrandissement du collège, et terrain de sport (ACJ, 1926)	213
6.12	Anciens et nouveaux quartiers (Dressaire)	214
6.13	Pensionnaires (ACJ)	215
7.1	Prospectus (ACJ, non daté, p.m.)	223
7.2	Prospectus (ACJ, non daté, p.m.)	224
7.3	Types d'examens d'arabe et d'anglais, (ACJ, 1931-1932)	233
7.4	Copie d'élèves, 26 juin 1923, "L'amour de la patrie" (ACJ)	236
7.5	Programme de la remise des diplômes (ACJ, juillet 1927)	240
7.6	Examen de dactylographie, (ACJ, 1926)	246
7.7	Certificat et brevet de comptabilité, en français et en anglais, (ACJ, 1938)	247
7.8	1934, jury et élèves diplômés, [KHALIDI, 2004, p 175]	248
7.9	Diplômes obtenus au collège (ACJ, 1925-1938)	249
8.1	Confrérie du Sacré Cœur (ACJ, non daté)	257
8.2	"Le doyen en compagnie du benjamin" (AMG, visite du THF Athanase, Supérieur de l'Institut, livre des anciens élèves de Jérusalem, 1947)	259
8.3	Chrétiens, musulmans et juifs (élève portant la <i>kippa</i> au premier rang, à la gauche du maître, ACJ, non datée)	262
8.4	Lettre contre la présence d'élèves juifs (AMAE, série B, 200, 1938)	265
8.5	Réception de dignitaires religieux dans la salle des fêtes du collège (ACJ, non datée, p.m.). Devant à D. et 2e plan à G. : membres du consulat et anciens élèves.	268

TABLE DES FIGURES

8.6	Salle des fêtes du collège (ACJ, non daté, p.m.), drapeaux et insignes nationaux et catholiques	270
8.7	Acteurs de la troupe de théâtre du collège (ACJ, non daté, p.m.)	271
8.8	Recommandations pour l'été, fascicule du collège Saint-Joseph de Jaffa, 1929-30 (ACJ) ; celui de Jérusalem, non disponible, était apparemment identique.	273
9.1	Evolution des communautés dans les districts missionnaires, d'après BEDEL [2003]	279
9.2	Laïcs et religieux enseignants (ACJ)	281
9.3	Réunion des professeurs de Jérusalem avec le Frère Supérieur, en visite (ACJ, fin p.m. ; le nombre de professeurs civils est plus important)	282
9.4	Nombre de Frères français et "autochtones" dans l'établissement de Jérusalem (d'après les statistiques des Etats jaunes, AMG, et les historiques du collège, ACJ)	283
9.5	Un recrutement difficile (AMG, NH 701, n°13, 1917)	286
9.6	Noviciat après l'ouverture du petit noviciat de Bethléem (AMB, non daté)	288
9.7	Enseignants religieux diplômés et non diplômés du collège (ACJ, 1922-1939)	291
11.1	Ecoles gouvernementales et non gouvernementales de Jérusalem en 1945 (AR Education)	313
11.2	De la porte Neuve à la porte Mandelbaum . . . vers un confinement communautaire et linguistique ou un collège national ?	319
13.1	L'établissement progressif des Frères en Syrie et au Liban et effectifs des établissements (AMG, NH 701, N°16, 1931)	340
13.2	Organigramme du Department of Education, (AR Education)	349
13.3	Le Levant (organisation administrative ottomane), [LAURENS, 2002b, p 140]	362
13.4	Accords Sykes Picot, [LAURENS, 2002b, p140]	363
13.5	Frontières administratives de la Palestine mandataire (Handbook of Palestine, 1923)	364
13.6	Le développement de l'espace bâti à Jérusalem, 1841-1918, [NICAULT, 1999b, p 72]	365
13.7	Le développement de l'urbanisme à Jérusalem, 1929, [NICAULT, 1999b, p 138]	366
14.1	Emploi du temps du collège des Frères, prospectus (ACJ, s.n., p.m.)	368
14.2	Emploi du temps du collège des Frères, prospectus- suite (ACJ, s.n., p.m.)	369
14.3	Classe, époque ottomane I	372
14.4	Classe, époque ottomane II	372
14.5	Classe, époque britannique I	373
14.6	Classe, époque britannique II	373
14.7	3e classe, 1926-1928 (ACJ)	374

TABLE DES FIGURES

Avant-propos

A ma mère, infatigable pédagogue, dont l'abnégation m'a ouvert de nombreux chemins.
A mon mari, optimiste résolu, soutien indéfectible à mes différentes pérégrinations, qui me prodigue amour et confiance au quotidien.

Il m'est difficile de remercier le nombre important de personnes qui m'ont initiée à cette recherche et ont permis à ce travail de voir le jour, d'exhumer une partie de l'histoire de ce collègue.

Cette thèse n'aurait pas vu le jour sans la confiance de Johan Rooryck, curieux de cette recherche, qui m'a ouvert les portes du département et m'a poussée à cette rédaction, alternant entre "délégation" et "impulsion".

Marie-Christine Kok-Escalé a accepté de superviser ce travail, m'a constamment éclairée de ses conseils, a montré un intérêt constant et croissant pour mes recherches, m'a témoigné confiance et estime qui m'ont encouragée à continuer malgré quelques déceptions sur le terrain. Elle m'a aussi ouvert les portes de la SIHFLES qui, à travers certaines publications et colloques, m'ont permis d'exposer ce travail et d'évoluer dans mes questionnements.

Mes collègues de Leiden m'ont encouragée et ont facilité mes déplacements à Jérusalem et à Paris, qu'ils soient ici tous remerciés.

Nadine Picaudou, qui suit mes "pérégrinations" sur la ville d'Hébron à l'époque mandataire, a accepté de me laisser achever ce travail et de faire partie du jury.

Sossie Andézian, sur le terrain et lors de séminaires, m'a fait part de critiques constructives qui, même si elles ne concernaient pas directement ce travail, ont contribué à sa maturation.

Sur le terrain, j'ai été aidée par des archivistes volontaires qui ont permis à ce travail de voir le jour dans des délais raisonnables.

J'ai été accueillie avec chaleur par le Frère Alain Houry, archiviste de la Maison Généralice des Frères des écoles chrétiennes à Rome, ma dette envers lui est immense, non seulement pour avoir facilité mes recherches, mais aussi pour son avis critique et sa véritable connaissance de la francophonie "levantine". Avec la Sœur Margareth, dont la disponibilité n'a pas

TABLE DES FIGURES

de limites, ils m'ont permis d'"arpenter" les archives sans appréhension.

Qu'A.S. Cras, archiviste du MAE (site de Nantes), soit assurée de ma gratitude.

A Jérusalem, chacun des Frères, conscient de la menace de disparition des archivistes, m'a apporté son soutien. Je suis extrêmement reconnaissante envers le Frère Albert car il a su, grâce à son sourire et son efficacité, trouver les informations demandées, même lorsque les archives supposées "introuvables", voire "inexistantes", me décourageaient.

William Alonso, président de l'association des anciens élèves, n'a pas épargné ses efforts (ni sa mémoire) pour les entretiens.

Frère Jean Manuel, vice-président de l'université de Bethléem, conscient de l'urgence à sauvegarder un tel patrimoine, n'a pas épargné ses efforts et sa disponibilité ; il a soutenu le projet de sauvegarde et de classification.

Suleiman Rabadi, directeur du collège des Frères et professeur d'histoire à l'université de Birzeit, m'a toujours ouvert les portes du collège.

Enfin, j'ai également bénéficié de l'aide et de l'intérêt pour le sujet de F. Lecour Grandmaison, attachée linguistique au Consulat Général de France à Jérusalem, pour le projet de préservation et de classement effectué par l'association "Archivistes sans frontières".

Cette étude doit beaucoup à tous les anciens élèves interrogés qui ont fait preuve de disponibilité et confiance, aux habitants de la vieille ville soucieux d'inscrire dans le temps long l'histoire du collège, dont ils estiment que l'héritage est parfois négligé par la dernière génération, ainsi qu'à mes anciens élèves et étudiants. Ils ont apporté différentes réponses à mes interrogations et m'ont permis d'accéder à quelques archives privées qui me seront utiles pour des recherches ultérieures.

"Ce rappel sonne quelquefois comme un réveil quand l'historien est tenté de renier son intention fondamentale et de céder à la fascination d'une fausse objectivité : celle d'une histoire où il n'y aurait plus que des structures, des forces, des institutions et non plus des hommes et des valeurs humaines". Paul Ricoeur, "Objectivité et subjectivité en histoire", décembre 1952, repris dans *Histoire et vérité*, Paris : Le Seuil, 1955, p 43.¹

¹Légende des photographies (couverture) ; *de haut en bas et de gauche à droite* : premiers élèves de l'Ecole normale de Bethléem, prospectus du collège, classe de la section supérieure (1928-1929), façade du collège arborant le pavillon français - extraits du Education Ordinance de 1933, du journal personnel des Frères fondateurs, d'une copie d'arabe "L'amour de la patrie"- réception du Consul Général de France en 1931, examen de dactylographie, réunion des élèves et des anciens élèves du collège pour la venue du Frère Supérieur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes en 1947.

Transcription et abréviations

Notes de transcription

Les noms arabes présents dans cet ouvrage ont été transcrits tels qu'ils apparaissent dans les citations. Leur transcription, choisie par les auteurs (mention explicite), varie parfois.

Pour la ville et les quartiers de Jérusalem, la toponymie la plus usitée a été choisie.

Pour les groupes religieux, les noms commencent par une minuscule, lorsqu'il s'agit du groupe ethnique ou national, une majuscule.

Les citations et les termes anglais sont en italique. Les tableaux élaborés à partir de données britanniques, par respect des sources, ont une légende en anglais.

Le terme "Conclusion" avec majuscule renvoie à la conclusion générale de cette étude.

Le terme "Institut" renvoie à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Les abréviations utilisées dans les tableaux statistiques se trouvent dans les notes correspondant à chacun des tableaux.

Les précisions monétaires ont été conservées telles qu'elles apparaissent dans les archives (LP : Livres palestiniennes-depuis 1927, Livres Sterling (parfois *Pounds*), Frs ou frs : francs)

Abréviations

ACJ Archives du Collège de Jérusalem

ACB Archives du Collège de Bethléem

AIU Alliance Israélite Universelle

AMAE Archives du Ministère des Affaires étrangères

AMG Archives de la Maison Générale

AN Archives nationales

Abréviations

ANDS Archives de Notre Dame de Sion

APF Archives de la Propagation de la Foi

AR *Annual Report (Department of Education)*

ASSJ Archives des Sœurs de Saint Joseph (de l'Apparition)

BB *Blue Book*

BEC Bulletin des écoles chrétiennes

BEOE Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient

CCF Centre de culture française

CO *Colonial Office*

CSO *Chief Secretary Office*

EBAF Ecole biblique et archéologique française

EN Ecole normale (de Bethléem)

FEC Frères des écoles chrétiennes

FO *Foreign Office*

Frs Francs

GP *Government of Palestine*

ISA *Israel State Archives*

JEMF *Jerusalem and East Mission Fund*

MAE Ministères des Affaires étrangères

MLF Mission Laïque française

OBIP Office des Biens et Intérêts privés

OETA *Occupied Territory Administration*

P Père

PAAP (AMAE) Papiers personnels des consuls

p.m. Période mandataire (*pour le fonds photographique, période du dossier auquel appartient la photographie*)

PRO *Public Record Office*

PVC Procès Verbal de la Communauté

RP Révérend Père

s.n. sans numéro

SDN Société des Nations

SOFE Service des Œuvres Françaises à l'Étranger

SIHFLES Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère

THF Très Honoré Frère

TRP Très Révérent Père

YMCA *Young Men Christian Association*

Abréviations

CHAPITRE 1

Introduction

“L’objet en quoi s’inscrit le pouvoir, de toute éternité, c’est le langage”, Roland Barthes¹

“ C’est sur la conservation des établissements des religieux français et du caractère résolument français de leur enseignement que nous devons concentrer nos efforts. C’est là qu’est le réduit de notre influence.”

Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, *“La position de la France en Palestine”*, 28 octobre 1920, AMAE, 312-1, n°404.

Jérusalem, lieu de rassemblement de plusieurs nations européennes, symbole du multilinguisme, constitue le lieu même d’affrontement des pouvoirs européens, depuis le milieu du XIXe siècle.² La langue constitue un terrain d’affrontement supplémentaire dans ces jeux diplomatiques, politiques et religieux des Européens en Terre sainte.³ Elle représente en effet

¹[ACHARD, 1995, p 9]

²Certains voyageurs français, comme Pierre Loti, n’ont pas manqué de souligner ces aspects. LOTI, Pierre, *La mort de notre chère France en Orient*, Calmann-Lévy, 1920 ; *Jérusalem*, Payot, 1893.

³Dès 1838, les Britanniques ouvrent un vice-consulat, bientôt consulat, puis les Français ouvrent leur consulat en 1843, élevé au rang de Consulat Général en 1891, les Prussiens et les Sardes en 1845, les Grecs et les Autrichiens en 1848, les Espagnols en 1853, les Américains en 1856, les Russes en 1861, les Italiens (successeurs des Sardes) en 1862, suivis des pays du Nord de l’Europe ; d’après [NICAULT, 1999b, p 50]. Cf annexe A1, la chronologie comparative.

1. Introduction

l'incarnation des puissances protectrices des institutions religieuses. Elle constitue aussi un élément de "modernité" à la fin du XIXe siècle et a fortiori à Jérusalem, en raison de son caractère sacré. Elle est aussi un élément clé pour les autorités religieuses locales et romaines, vecteur de la culture des pays dont elles sont issues.⁴ Pour l'opinion publique en France ainsi que pour ses pouvoirs publics au début des années 1920, tandis que s'est pratiquement jouée la perte du protectorat catholique français en Terre Sainte face aux Britanniques,⁵ la Palestine demeure « la plus française des terres d'Orient ».⁶

Le XIXe siècle voit s'installer en Terre sainte un nombre important de missions étrangères, à grande majorité française jusqu'à la fin du siècle. Les Frères des écoles chrétiennes sont parmi les premiers en matière d'éducation des garçons, après les anglicans et l'établissement du collège du Bishop Gobat, dans une ville où ni les lazaristes, ni les jésuites ne possèdent d'établissements.⁷ Les intérêts divergents entre la France et la Grande-Bretagne apparaissent dès l'arrivée des missionnaires français à Jérusalem et notamment sur le plan éducatif, les établissements étant "au cœur des réflexions et des pratiques visant à transformer les sociétés et à renforcer la culture d'Etat",⁸ ainsi que celle des Etats promoteurs de ces établissements.

Comme l'indique la figure 1.1,⁹ les communautés francophone et anglophone sont très minoritaires au début des années 1920 (respectivement 0,42% et 1,58% de la population), l'hébreu est la première langue parlée, le nombre important d'immigrants de la première et deuxième "aliyas" ayant fait pencher la balance en faveur de la communauté hébreophone.¹⁰ On constate de plus que parmi les locuteurs de langue maternelle européenne, le français

⁴TRIMBUR [2004b]

⁵L'occupation militaire (OETA) des Britanniques débute dès décembre 1917. Le Mandat, voté par la SDN en 1922, débute officiellement en 1923.

⁶Le terme "Orient" est significatif tantôt de l'importance religieuse de Jérusalem et de manière plus générale de cette Terre sainte, dont les limites sont floues, et de l'importance stratégique de ce qui reste considéré, jusqu'à la première guerre mondiale, comme la "Syrie du sud", CLOAREC [1988]. Le terme "Levant catholique" qui apparaît parfois dans les archives des Frères est en réalité une "superposition de protection", qualifiée également "fiction nécessaire pour fonder la propagande missionnaire et atteindre l'opinion publique française", [DELPAL, 2005, p 253]. Le terme est également utilisé par les publicistes français pour désigner un système d'influences économiques et morales, et lors des débats sur le vote des crédits du Ministère par la chambre des députés. Il désigne "l'ensemble de la Méditerranée orientale musulmane qui a adopté le français comme langue de culture et de communication", [LAURENS, 2004b, p 107 et 129]. Nous utiliserons ce terme dans cette étude car c'est celui de l'espace tel qu'il est perçu par les Frères à cette époque.

⁷[VAN DER LEEST, 2008, p 185-208]. Pour les missions en Palestine, MURRE-VAN DER BERG [2006]. La présente étude n'est pas centrée sur la vocation missionnaire de l'établissement à laquelle elle fait cependant référence, Cf la deuxième partie.

⁸[DUPONT, 2007, p 7]

⁹Les tableaux présentés dans cette étude ont été élaborés à partir de données brutes des archives, et recoupent parfois des données de plusieurs types d'archives, leur source est toujours indiquée. Pour certaines statistiques et cartes provenant d'ouvrages, la page est indiquée. Ce tableau ne va pas sans poser quelques problèmes par rapport à l'élaboration des données chiffrées par l'administration britannique, ainsi que par la façon dont les individus abordent leur identité. En effet, en raison de la jeunesse de l'apprentissage de la langue hébraïque comme langue vivante, de la provenance des immigrants juifs en Palestine, pour l'essentiel de Russie et de Pologne, le concept de "langue maternelle" avancé pose problème, puisque cette langue ne semble pas être réellement la langue maternelle des immigrants. On peut donc supposer que l'administration a établi ce recensement en fonction de concepts proto-nationaux, associant la langue hébraïque et la religion juive. J. Mac Carthy lui-même ne donne aucun commentaire sur ces données sur la langue dans son ouvrage.

¹⁰Littéralement « montée vers le pays d'Israël ». La première aliya se situe en 1882, la quatrième prend fin avec le début du Mandat britannique, [LAURENS, 2002c, p 208].

n'arrive pas en deuxième position après l'anglais (à cette date, on aurait pu penser qu'il arrivait en première position).

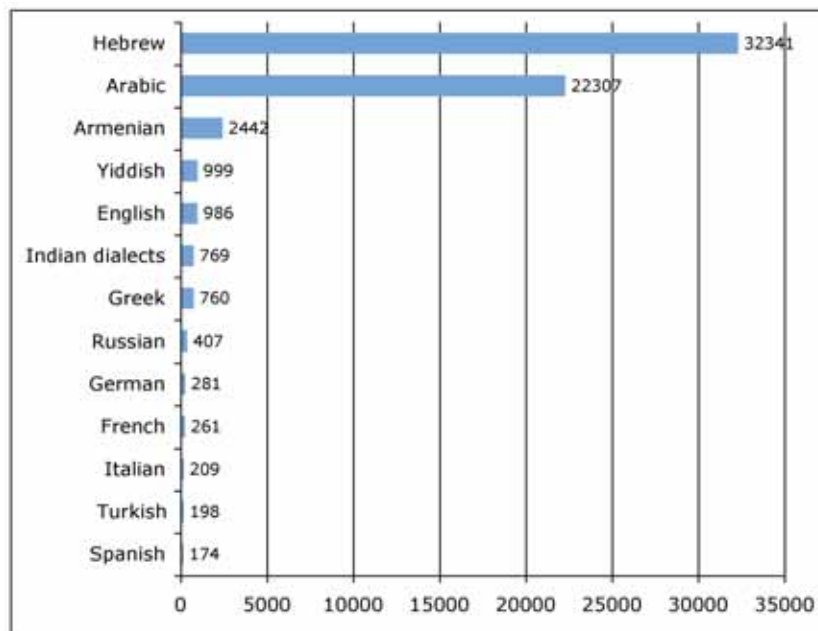


FIG. 1.1: Nombres d'habitants de Jérusalem en 1922 (par langue maternelle), [MACCARTHY, 1988, p 82]

TAB. 1.1: Population de Jérusalem (subdistrict), évolution des groupes religieux (Recensements de 1922, 1931, estimations 1944 et [MACCARTHY, 1988, p 158-159])

	1922	1931	1944
Juifs	33971	51222	97000
Musulmans	13413	19894	30630
Chrétiens	14699	19335	29350
Total	62578	90503	157080

L'établissement des Frères de Jérusalem, fondé en 1876,¹¹ constitue un cas exceptionnel, par sa position au cœur du quartier chrétien de la vieille ville et par son écho auprès des différentes communautés ethniques et religieuses de la ville, de collège d'enseignement primaire,

¹¹Pour une liste des éléments chronologiques, Cf la chronologie détaillée, régionale et générale présentée au début des annexes. Dans cette étude, le mot collège (sauf précisions) sera compris comme la section payante de l'établissement qui a ouvert en 1904, "collège Saint Jean-Baptiste de La Salle", et qui demeure plus documentée que la section gratuite.

secondaire et professionnel, représentatif du statut du français comme “langue seconde” des élites cultivées pour la section payante, de la classe populaire catholique de la vieille ville et progressivement, des classes moyennes. Représentatif, l'établissement des Frères l'est dans la mesure où il nous renseigne sur le milieu d'origine de ses élèves et nous permet ainsi de percevoir certains éléments constitutifs des élites palestiniennes, leurs motivations à fréquenter l'établissement et l'apparition des classes moyennes. Il est également le reflet d'une population chrétienne plus pauvre. En amont, il nous permet de comprendre les politiques culturelles et linguistiques menées par les deux puissances mandataires de la région qui s'affrontent ; et en aval, il éclaire certains aspects de l'usage du français dans cette société, bien différents de ceux de Syrie et du Liban, alors sous Mandat français. Il fait donc apparaître beaucoup de protagonistes. La ville connaît à l'époque un véritable bouillonnement éducatif, chaque institution revendiquant une forme de primauté, désireuse de s'adresser à sa communauté religieuse et linguistique. Dans ce paysage éducatif très divers et en partie hérité de la période ottomane, le collège des Frères, avec celui du Bishop Gobat,¹² bénéficie au début du Mandat britannique, en 1922, de l'ancienneté de sa présence dans la ville et de sa réputation. Tandis que sa renommée dépasse les limites de Jérusalem, pour la qualité de son enseignement et ses cours professionnels, et celles de la Palestine mandataire, il se distingue par son ouverture progressive et rapide à toutes les communautés religieuses.¹³

Forts de leurs expériences en Egypte et en Iraq notamment, qui les poussent à ne pas vouloir former une élite purement administrative qui pourrait éventuellement se retourner contre leur régime,¹⁴ les Britanniques s'attachent très tôt à développer l'éducation rurale palestinienne.¹⁵ Ordre urbain par excellence,¹⁶ les Frères sont le seul ordre éducatif français pour garçons, avec les Frères de Ratisbonne, à habiter dans la vieille ville avec les Sœurs de Saint Joseph et les Sœurs de Sion.¹⁷ Ils scolarisent un nombre non négligeable d'élèves.¹⁸ Les

¹² Collège anglican ouvert dès 1853, TIBAWI [1961] et [VAN DER LEEST, 2008, p 187].

¹³ Il n'y a pas de collèges tenus par des lazaristes ni des jésuites, contrairement à ceux présents dans les autres grandes villes du Levant. Les franciscains quant à eux, ouvrent un collège en 1929, *Terra Sancta*, dont la capacité d'accueil est moindre que celle du collège des Frères, l'enseignement dispensé est à grande majorité anglophone. Contrairement au collège des Frères, qui scolarise jusqu'à aujourd'hui et dans les mêmes bâtiments plus de 3 000 élèves, le collège de *Terra Sancta* ferme ses portes en 1948, après la première guerre israélo-arabe. Seront évoquées en contrepoint à cet enseignement missionnaire, deux écoles secondaires privées de Jérusalem durant la même période, le *Terra Sancta college* et le *Saint George's College* ainsi que l'évolution d'un collège gouvernemental, le *Arab college*, tous trois concurrents du collège des Frères.

¹⁴ Présence britannique en Iraq de 1917 à 1930 ; protectorat britannique en Egypte de 1882 à 1922.

¹⁵ MILLER [1985] et *Annual reports of the Department of Education* (par la suite AR).

¹⁶ Dès les années 1880, les Frères abandonnent leurs projets d'éducation rurale pour des motifs financiers et d'adaptation à la demande. De tels projets auraient demandé un grand nombre d'enseignants et ce dans des zones reculées de Palestine, AMG, NH 815/1.

¹⁷ Les P. de Ratisbonne s'installent par la suite dans la ville nouvelle, ayant un public majoritairement juif. Pionnières de l'éducation pour filles dès 1848, les Sœurs de Saint Joseph tiennent le quasi monopole de l'éducation francophone pour filles avec les Sœurs de Sion, dont l'école est fondée en 1856. Cet enseignement touche en effet avant la première guerre mondiale 70% du public scolaire féminin, alors qu'il ne s'adresse plus qu'à 30% après la première guerre mondiale, avec la concurrence éducative des écoles gouvernementales mises en place par les autorités, ainsi que les écoles anglicanes. Dans le cas des ordres féminins, l'aide sanitaire aux populations va de pair avec l'action éducative, « *les sœurs médecins ont ouvert la voie aux sœurs institutrices* », comme l'affirme en 1927 le P. A. Jaussen, prieur de l'école biblique et archéologique française à Jérusalem. Les Frères de Ratisbonne ouvrent un établissement et un orphelinat en 1874, *Annales et mémoires du P. Alphonse-Marie*, fondateur de l'ordre en 1856.

¹⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, 11/9, 4 septembre 1922, Frère Marius au Consul Général Rais. Il évoque le bilan

écoles privées, clairement, ne sont pas la priorité des Britanniques. Le ministre britannique de l'éducation en Palestine, H. Bowman, évoque d'ailleurs relativement rarement ces écoles privées dans ses mémoires.¹⁹ Il déclare qu'il est fier de voir passer les clientèles, mêmes chrétiennes, dans le secteur gouvernemental.²⁰ Conscients qu'au début des années 1920 la Palestine est encore un terrain d'affrontement entre les deux puissances mandataires britannique et française, même si la bataille territoriale pour une Palestine française vient d'être perdue, les Britanniques évaluent dès le départ la place du français, alors encore importante. Ronald Storrs, gouverneur de Jérusalem, déclare dans ses mémoires qu'en 1920, les réunions du comité *Pro Jerusalem* se déroulent en français.²¹

Le collège ne constitue pas seulement le lieu de reproduction des élites, il connaît aussi une ouverture progressive à une autre clientèle. Il reste jusqu'au début des années 1930 une antichambre de la position sociale, place des diplômés à des postes importants dans la société hiérosolymitaine et constitue aussi un des instruments de l'expansion de la langue et de la culture françaises. En ce sens il joue un rôle dans le sort de la culture française à Jérusalem, alors en déclin. Il s'insère dans un jeu de pouvoirs et d'acteurs multiples et souvent complexes, pouvoirs étatiques (France, Grande Bretagne surtout) et ecclésiastiques (Vatican, *Propaganda Fide*, Patriarcat latin de Jérusalem, et Maison Générale des Frères). Il s'agit d'un jeu entre autonomie, neutralité, collaboration ou subordination, ayant une place importante dans un processus de scolarisation de la population palestinienne.

1.1 Politiques, éducation et identités linguistiques

*Bourdieu "Faire le monde en le nommant, voilà l'intention du législateur."*²²

Frères, diplomates et administrateurs semblent partager la même vision de la "mission civilisatrice" malgré les divergences croissantes durant les années 1930 ; les Frères sont des "missionnaires de la langue".²³ Dans ce jeu politique, deux "politiques linguistiques" se dessinent, face à plusieurs identités, et une éducation, celles des Frères nous intéressent plus particulièrement. A travers le collège, il s'agit pour nous d'envisager la promotion de la langue et de la culture comme l'expression d'une puissance politique, en tentant de confronter les discours et les pratiques, lorsque cela est possible. Le collège semble être en effet le théâtre de ces rivalités franco-britanniques, mais il en est rarement l'enjeu. L'anglais est au début des

scolaire des Frères en Palestine : ces derniers scolarisent dans 9 écoles 1 595 élèves et série B, 9/2, 5 février 1923, en Syrie et en Palestine : 22 écoles (dont 11 gratuites), scolarisant 4 500 élèves.

¹⁹H. Bowman, *Personal Papers, Saint Anthony's College, Oxford*.

²⁰BOWMAN [1942]

²¹STORRS, Ronald, *Orientations*, Nicholson and Watson, London, 1939, p 310. Ce comité *Pro Jerusalem* a pour but de préserver l'aspect de Jérusalem. Il rassemble des personnalités de chaque communauté religieuse et statue sur les éventuelles rénovations et réhabilitations à effectuer.

²²ACHARD [1995]

²³[CABANEL, 1998, p 202]

1. Introduction

années 1920 en Palestine une langue dominante minoritaire.²⁴



FIG. 1.2: *Collège des Frères, entrée principale (ACJ, avant la première guerre mondiale)*

1.1.1 Entre “politiques” et “aménagement” linguistiques

Les liens entre langue et société peuvent être abordés dans le cas de Jérusalem par un des collèges de ses élites. Il semble approprié d’analyser les Mandats et leurs influences culturelles par le concept de “politique linguistique”, puisque les programmes français et britanniques en ont les caractéristiques, à savoir la définition des priorités et la continuité de l’action, même s’il n’est pas utilisé dans le vocabulaire de l’époque. L’acte de langage est dans le cadre de la Palestine mandataire un acte institutionnel qui s’inscrit dans une “dialectique dominant-dominé”, selon l’expression de P. Bourdieu. Là, “le pouvoir politique légifère sur les langues en les façonnant, se sert de la langue comme instrument”.²⁵ A travers le collège des Frères de Jérusalem se distinguent les décisions des instances britanniques et françaises et leurs conséquences sur l’enseignement des langues.²⁶ La nouvelle place de l’anglais au sein

²⁴L’expression est de L.J. Calvet, [CALVET, 1987]

²⁵[ACHARD, 1995, introduction]

²⁶Les modalités sont différentes de celles adoptées par la France en Syrie et au Liban, puisque l’influence française baisse rapidement après la première guerre mondiale en Palestine. A titre comparatif, le Haut-Commissariat français considère la diffusion de la langue (qu’il subventionne y compris dans les écoles privées non françaises)

du collège et de la société est le résultat d'un processus non subi mais l'aboutissement de politiques linguistiques, pensées en termes de lutte, d'exclusion, d'inversion, de répartition de ces nouvelles attributions, selon les termes de P. Bourdieu.²⁷ Le phénomène est d'autant plus nouveau que le français n'avait pas fait l'objet, jusqu'alors, d'un véritable aménagement linguistique. Il demeurerait la langue des élites à majorité chrétienne.

Le terme de "politique linguistique" en lui-même est assez récent, désignant dans la plupart des travaux un changement du rapport entre les langues.²⁸ Ce que les Britanniques entreprennent en Palestine est bien l'officialisation de la reconnaissance du plurilinguisme et, de fait, la reconnaissance et la division officielle en deux groupes linguistiques, arabophone et hébreophone, de la population. L'action est, en partie, éclairée par leur prise en considération des langues maternelles des autochtones, de la langue officielle, le français, au début du Mandat. Si nous ne considérons pas dans cette étude qu'il y a concomitance entre l'apparition des choses et leur nom, puisque le concept de politique linguistique est plus récent, mais que l'intervention sur l'utilisation d'une ou de plusieurs langues est opérée par la France et la Grande Bretagne en Palestine, alors on peut évoquer si ce n'est une planification linguistique, du moins un "aménagement" linguistique. La gestion du plurilinguisme par les locuteurs et les acteurs de l'aménagement entre également dans ce champ de préoccupation.²⁹ Or en Palestine, durant l'entre deux guerres, il y a bien eu réflexion sur ce phénomène, décision (l'anglais, l'arabe et l'hébreu deviennent les langues officielles) et mise en œuvre de ces décisions avec des conséquences dans le secteur éducatif et, dans une certaine mesure, évaluation.³⁰ Cette action s'est traduite d'autre part par des mesures indicatives, incitatives et impératives de la part des autorités mandataires auxquelles les Frères et le consulat de France ont tenté

et de l'instruction comme une caution politique, "durant cette période d'attente politique, notre langue s'insinuera partout, et il arrivera même que les adversaires [...] finiront ainsi par mieux comprendre et aimer la France, par le seul fait qu'ils penseront avec nos mots et nos phrases", O'Zoux, *Les Etats du Levant sous Mandat français*, Larose, Paris, 1931, p. 302. Cependant plusieurs facteurs poussent le gouvernement français et son représentant à Jérusalem à porter une attention particulière à la langue : les intérêts économiques et financiers français- mais ils sont limités en Palestine par rapport au reste de l'empire, ce qui implique qu'il y ait une demande de personnel sachant le français (SCHILLO [2001]) et l'ancienneté de la présence des ordres religieux.

²⁷ Si le système éducatif ne sera pas étudié en tant que tel dans le cadre de cette étude, il y sera cependant fait référence pour mieux connaître le contexte d'élaboration de la politique britannique et de ses objectifs.

²⁸ Il s'agit souvent d'un rapport de domination. En 1959 le linguiste E. Haugen lance l'expression *language planning* dans un article consacré à la situation de la Norvège, *Planning for a standard Language in modern Norway*, *Anthropological Linguistics*, 1, 3, 1959. J. Fishman, dans son ouvrage *Sociolinguistics, a brief Introduction*, Rowley, 1970, p. 108, lui, a ajouté l'expression de *language policy*. Mais on remarque ici qu'il ne s'agit pas d'une planification nationale. E. Haugen insistait dans le cas spécifique de la Norvège lié à la séparation avec le Danemark, sur le "*corpus planning*", c'est à dire sur la standardisation du langage et sur la langue nationale. Dans les années 1960-1970, l'intérêt scientifique pour le *language planning* a accru dans les études sur le tiers-monde. La standardisation de la langue nationale était perçue par les Européens surtout, comme des prérequis pour une "marche vers la modernisation". Reprenant les définitions antérieures, Cooper n'oriente pas la sienne vers le concept de "résolution de conflits." Pour la zone du Levant, J. Riffier ([RIFFIER, 2000, p. 356]) estime que "l'action culturelle se résume à l'action linguistique", durant la période ottomane. Cette action se diversifie quelque peu en Palestine pendant la période mandataire.

²⁹ [AGER, 1996], ACHARD [1995]

³⁰ AGER [1996] *Annual Reports of the Department of Education* et différents paragraphes sur l'éducation dans des rapports remis au *Foreign Office* ou au *Colonial Office* au sujet de la Palestine tentent de tenir une forme d'évaluation.

1. Introduction

de répondre. Dès l'arrivée de l'OETA,³¹ des objectifs ont été déterminés et mis en œuvre ; ils ont été précisés au début du Mandat civil. Cela s'est traduit par deux mouvements reconnus comme caractéristiques d'un aménagement linguistique³² : décisions et passage à l'acte par des mesures de tous types, minorée par les nombreuses dépenses sécuritaires. Dans le cas du gouvernement britannique, la politique linguistique n'a pas eu une fonction symbolique mais pratique. Il n'y a pas eu en effet action sur la langue (de l'intérieur, sur le corpus),³³ mais action sur les langues (de l'extérieur sur le statut),³⁴ dans le choix des langues officielles, des tentatives d'organisation du plurilinguisme, des langues d'enseignement, de communication médiatique, autant de secteurs qui touchent le quotidien du collège.³⁵

Nous nous proposons de reprendre quelques-uns des éléments de la théorie d'Ager dans notre analyse³⁶ en considérant les acteurs (catégories sociales, les groupes d'intérêt et l'action gouvernementale), les agences (la section qui s'occupe des dossiers linguistiques du consulat et le *Education Department* des autorités mandataires) ; les comportements (géopolitiques, liens fonctionnels ou chronologiques entre le langage et la communauté ou les communautés), et les réactions des autorités mandataires ; les pratiques du compromis et la façon dont les Frères s'en accommodent au sein et à l'extérieur de l'établissement ; la formulation des politiques linguistiques et ses conséquences sur le système social ; leurs buts (domination, constructions identitaires) ; les moyens mis en œuvre ; les conditions de ces changements (structurelles, situationnelles et culturelles) ; les processus (à travers les discours officiels des acteurs et les mesures mises en place ; les stades de leur mise en place par rapport au collège (enquête, estimation, sélection, implantation et dans une plus faible mesure l'évaluation qui en est faite).³⁷

Il est de plus intéressant d'analyser la façon dont le consulat répond et gère la situation pour influencer la langue qui sert de véhicule mais en tant qu'instrument d'hégémonie auprès des élites. Le français a en effet été perçu comme une langue prestigieuse jusqu'alors. Le corpus de la langue sort de notre étude et ne sera pas pris en compte. D'autres éléments de ce corpus, notamment au travers des manuels scolaires, seront analysés dans des recherches ultérieures.

³¹*Occupied Enemy Territory Administration*

³²P.E. Laporte définit l'aménagement comme l'ensemble d'actions "ayant pour objet de préciser et d'assurer un certain statut à une ou plusieurs langues."

³³Actions d'une politique linguistique visant à faire évoluer le corpus d'une langue : fixer le vocabulaire par l'établissement de lexiques et de dictionnaires, arrêter des règles grammaticales et orthographiques etc...

³⁴[p 282][CALVET, 1987] L'action sur le corpus peut notamment consister à fixer le vocabulaire par l'établissement de lexiques ou de dictionnaires, à arrêter des règles grammaticales et orthographiques ; rien de tel n'a été entrepris par les Britanniques pour l'arabe ni pour l'anglais. Ils ont cependant légiféré sur le statut des langues officielles et d'enseignement.

³⁵[CALVET, 1987] L'aménagement linguistique est considéré comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique.

³⁶[AGER, 1996, p 28], *Language policy : the contributions of sociolinguistics, policy studies and languages planning*.

³⁷[AGER, 1996, p 191], *Accounting scheme for language planning*. "What actors attempt to influence what behaviours of which people for what ends under what conditions by what means through what decision-making process with what effect ?"

Nous retiendrons pour notre recherche le terme de *language policy*, et non celui de *language planning*. Ozolins, en 1993, a défini la différence entre les deux termes d'une manière qui nous paraît adaptée aux actions des autorités mandataires sur la langue et l'éducation en Palestine. Pour l'auteur, le *language planning* est une branche technique de la linguistique décrivant le discours des communautés.³⁸ Le *language policy* est une partie d'une politique sociale et donc publique.³⁹ Il évoque d'ailleurs une comparaison entre la langue comme faisant partie d'une politique sociale,⁴⁰ de la même manière que l'argent est un objet de la politique économique ou fiscale.⁴¹ Ozolins définit donc la politique linguistique comme une attitude politique et une action politique.⁴²

La langue française, telle qu'elle apparaît dans la politique linguistique anglaise et les réponses du Consulat Général, est une langue tantôt voulue, tantôt rejetée (politique de promotion, de diffusion, de lutte). Il s'agit d'une langue instrumentalisée par les autorités mandataires, consulaires et religieuses, locales et romaines. Si l'on replace l'action linguistique dans un contexte géographique plus vaste, il s'agit en effet de rallier les élites en éliminant les particularismes culturels qui pourraient étayer un autonomisme dommageable (dans tout le Levant), volonté qui passe par le biais d'une centralisation. L'anglais se veut un outil de promotion (il permet d'accéder à certaines professions), il a donc en ce sens les mêmes fonctions que le français avant la première guerre mondiale. Les décideurs sont en fin de compte les utilisateurs : telle est l'opinion des Britanniques dans la mesure où ils doivent amener les utilisateurs à accepter la solution choisie.⁴³ Chacun des acteurs est conscient de l'importance de l'action culturelle et linguistique comme facteur de puissance et de rayonnement. D'autre part, la place accordée à l'anglais et au français témoigne des "relations de force" linguistiques, comme l'attestent les luttes ouvertes ou sourdes autour de la place accordée au français et à l'anglais.⁴⁴

Cette politique est animée par les interventions du gouvernement français,⁴⁵ mais à une

³⁸[AGER, 1996, p 2], "*what speech communities do*"

³⁹"*a part of and hence public policy*"

⁴⁰"*an object of social policy*"

⁴¹"*in the same way as money is an object of economic or fiscal policy*". Cette métaphore de la langue comme valeur monétaire a été utilisée par F. Abecassis, [CABANEL, 2006, p 280], "Il y a ceux qui possèdent ou ne possèdent pas l'usage d'une langue, et comme pour la monnaie, la frontière qui passe entre les deux est une frontière du mépris. Comme pour les devises, il y a d'un côté les langues dans lesquelles on investit, et celles qui se déprécient faute d'investissement ; et il y a de l'autre la valeur nominale des épreuves dont les Etats achèvent, en ces années 1930, de s'assurer le monopole". Nous estimons que cette métaphore s'applique également au cas palestinien. P. Bourdieu évoque quant à lui une "dévaluation", [BOURDIEU, 1982, p 45].

⁴²Il en montre aussi les limites ; on ne peut pas vraiment parler d'institutions spécifiques dans le cas de la Palestine, si ce n'est le *Département of Education* du Mandat ; "*Broader social and bureaucratic attitude towards languages and their embodiment in distinct institutional practices, linking official policy to his social and attitudinal context* ", [AGER, 1996, p 14]. D'ailleurs R. Chaudenson a montré dans son analyse que ce concept était né, selon lui, parmi des spécialistes de langue maternelle anglaise, impliqués dans les problèmes socio économiques des Etats nouvellement indépendants de l'après-guerre (cela a été traduit en français par "planification", connoté de manière négative, en raison des erreurs politiques commises dans ces pays). Le terme d'"aménagement linguistique" a alors été préféré ; LAPONCE [2006].

⁴³Parallèlement, des "agences communautaires" sont mises en place au début du Mandat, tel le Conseil Supérieur Musulman.

⁴⁴SHEPHERD [1999]

⁴⁵Un des aspects de ce que J.Turi a appelé "la législation linguistique structurelle officielle", TURI [1994].

période où il ne peut plus s'appuyer sur son protectorat catholique, et où il change son système de subventions. Le vicomte J. d'Aumale, Consul Général de France à Jérusalem, en poste pour une relative longue période (de 1928 à 1938) réaménage les soutiens aux établissements qui diffusent la langue française dans la société palestinienne, et fixe de nouvelles priorités dans ce domaine. Le Chapitre 22 du budget du MAE, intitulé Œuvres françaises en Orient, comprend entre autres les subventions pour les écoles. Le 13 avril 1910 est créé le Bureau des Ecoles et des Œuvres françaises à l'étranger, rattaché à la direction politique, destiné à centraliser les renseignements sur les établissements français et à répartir les allocations ministérielles, signe du regain d'intérêt du gouvernement pour l'influence culturelle par la langue. En 1920 est créé le service des Œuvres. D'autre part des personnes éminentes de la politique, des affaires, des lettres, créent en 1911 le Comité des intérêts français en Orient aboutit à l'enquête en 1912 de Maurice Pernot, rédacteur au Journal des Débats, sur la situation des établissements laïques et religieux français dans le Levant.⁴⁶ Ce type de missions diminue au début du Mandat sans que cela signifie pour autant la fin de la politique de la présence française, qui doit faire face à la multiplicité de l'offre éducative.

Pour les Frères se pose durant cette période la question de savoir comment rester loyaux envers la France tout en étant sommés par la puissance mandataire de poursuivre une reconnaissance des pouvoirs anglais, et ses implications dans le domaine linguistique. La réaction d'autres éducateurs qui se sentent souvent partie prenante de cette bataille linguistique laissent supposer qu'ils considèrent la langue comme un instrument identitaire.⁴⁷ On remarque que l'attitude britannique n'a pas abouti à l'interdiction formelle de l'enseignement en français, même s'il est vrai que les élites, même chrétiennes, ont rapidement adopté l'anglais. Il n'y a guère eu de pression de la part de l'opinion publique ou de groupes francophones dans la société pour préserver le français comme langue d'exams.⁴⁸

Différents types de langue française sont présents au collège : langue des cours, des activités de sociabilité, de communication, diplomatique, de relation capitale/ villes intérieures pour les élites, administrative, spirituelle, expression du nationalisme, symbole de coexistence et de syncrétisme culturel. L'étude envisagée suppose qu'on tienne compte de la langue des dominants et des dominés. Cette langue occupe une place primordiale dans les stratégies d'élaboration des nouveaux systèmes d'appartenance, de référence au sein de chacun des groupes.⁴⁹ Les langues d'acquisition sont également diverses : la langue maternelle de la plupart des élèves, l'arabe (et pour certains le grec et l'arménien), qui reste la langue vernaculaire de Palestine ; la langue seconde, l'anglais, langue véhiculaire, qui remplace progressivement le français ; enfin les langues étrangères.⁵⁰ Les usages de la langue dépendent donc des fonc-

⁴⁶[THOBIE, 1977a, p 373]. Ce comité constate "l'étonnante expansion de notre langue, de notre influence, de notre prestige", il en conclut donc que "l'effort doit se poursuivre". C'est dans ce cadre qu'est aussi fondée en 1913 l'Association lyonnaise pour le développement de l'enseignement supérieur et technique, qui se propose de "travailler, sans distinction de parti et dans l'esprit le plus large, à maintenir et à développer notre situation morale politique et économique en Orient".

⁴⁷Les inducteurs de ces changements ont été avant tout les Britanniques. Les intellectuels et éducateurs arabes seront peu évoqués dans cette étude dans la mesure où leurs revendications ont peu touché le collège.

⁴⁸La minorité francophone de Jérusalem se réduit à quelques familles, AMAE, Nantes, registres d'état civil.

⁴⁹Sera évoqué en contrepoint le processus à l'œuvre qui les influencent durablement, l'arabisation.

⁵⁰[AGER, 1996, p 4]

tions qui lui sont assignées.⁵¹

1.1.2 Identités linguistiques plurielles ?

Dans cette ville de plurilinguisme, l'utilisation de la langue française ou anglaise pose aussi la question du rapport entre langue et identité. Le français apparaît en effet tantôt comme une langue refuge, un instrument identitaire et le véhicule de pratiques linguistiques et culturelles spécifiques, durant une période mouvementée au cours de laquelle l'ensemble des élèves des structures éducatives privées et publiques sont soumis à des pressions d'ordre identitaire.⁵² Le collège des Frères, contrairement à d'autres établissements qui ont pris une part active face aux nationalismes naissants est resté en retrait.⁵³ Pourtant, les acteurs de ce processus identitaire apparaissent parfois dans les archives (qu'il s'agisse des parents, des acteurs arabes de la Grande révolte contre les Britanniques), même si les rapports entre langue et identité d'un point de vue historique ont été moins décrits. Nous porterons davantage notre propos sur la production de ces rapports que sur la réception et l'appropriation.⁵⁴ Il s'agit de cerner autant que faire se peut cette production d'identités, l'image constituée par les "entrepreneurs"⁵⁵ mais aussi dans une certaine mesure de savoir ce qui a rendu cette continuité de l'apprentissage tangible, concevable et légitime pour les récepteurs de cette éducation francophone. D'autre part, il serait intéressant d'analyser le poids des discours identitaires sur l'institution et la réaction de celle-ci, et, à la marge, l'autorité sociale des Frères, qui demeurèrent peu présents lors des manifestations de pouvoirs avec les autorités britanniques. Dans cette formation identitaire, la langue française joue un rôle important pour ceux qui la parlent car *"la langue ouvre non seulement un champ de communication possible mais définit tout autant un statut culturel et un niveau de distinction sociale"*.⁵⁶

Cependant, il nous a semblé plus approprié d'aborder la société palestinienne et francophone de l'époque par les termes de "références, appartenances, images sociales" qui semblent convenir davantage à la définition de nos objets, la notion "d'identité" paraissant

⁵¹ Le français n'est plus la langue du commerce comme cela était le cas à partir de la deuxième moitié du XIXe.

⁵² PEPIN [2007] ; KHALIDI [1997], l'auteur évoque la formation de l'identité palestinienne dès la période ottomane et le rôle important des écoles dans la formation de cette identité. On évoquera à propos de Jérusalem des "foyers d'identité" multiples : la famille, la communauté religieuse, la ville, la Palestine, et à une plus large échelle, l'arabisme, qui apparaissent tous, à différents niveaux dans les archives. Pour la période ottomane, R. Khalidi, [KHALIDI, 1997, p 43] estime que les élèves ont pu s'identifier à plusieurs foyers "sans jamais éprouver de sentiment contradictoire ni de conflit de loyauté", ce qui devient difficile durant la période mandataire. En effet beaucoup de changements affectent ces formes d'identification à ces foyers d'identité, la fin de l'empire ottoman et la nation arabe notamment et ses défaites face aux Français en Syrie. D'autre part, nous ne présenterons pas ici les différentes définitions et approches de l'identité car leur nombre est trop élevé. Nous avons tenté de nous concentrer sur les catégories d'appartenance avec une orientation linguistique, lorsqu'il nous a été possible de la déceler.

⁵³ BOCQUET [2004a], sur le collège des Lazaristes de Damas, DAVIS [2003] sur le *Arab college* de Jérusalem.

⁵⁴ Nous excluons la façon dont l'identité linguistique a été perçue par les élèves car compte tenu de nos sources, cela aurait été illusoire. L'analyse de cet aspect ne pouvait pas se fonder uniquement sur les résultats des entretiens oraux.

⁵⁵ [AVANZA and LAFERTÉ, 2005, p 138]

⁵⁶ Selon les termes de Willem Frijhoff, allocution de conclusion du symposium international de la SIHFLES à l'Université d'Utrecht, 25 mai 2007, "Langue et religion".

quelque peu distendue.⁵⁷ En effet par cette démarche nous avons tenté de dissocier le discours des institutions d'encadrement des pratiques des identifiés.⁵⁸ Le terme d'“identification” permet sans doute d'aborder de manière plus cohérente le public des élèves (et des parents de manière indirecte), car comme le souligne Roger Brubaker, “identification est un terme qui est dépourvu des connotations réifiantes d'“identité” car il implique un processus (et non un état) toujours incertain”, c'est une attribution catégorielle.⁵⁹ D'autre part, il est également intéressant de se pencher sur les processus de socialisation à l'œuvre au collège, notamment par le biais des diverses associations dont font partie les élèves. Cette socialisation correspond à une appartenance, “d'une autodéfinition de soi ou encore d'un travail d'appropriation des identifications et des images diffusées” au sein du collège.⁶⁰ Il nous a semblé que la communauté sociale pouvait être abordée à travers le prisme de la langue, permettant dans une certaine mesure de dépasser l'analyse du collège en tant qu'entité française et catholique monolithique. La ou plutôt les langues permettent de comprendre le système d'interdépendance qui se noue autour du collège, la complexité de la relation entre langue(s) et religion(s) et la multiplicité et la complexité des liens institutionnels autour de l'établissement.

L'analyse tentera de reconsidérer les notions de “communauté”, de “minorité ethnique”, de “confession” ; s'il s'agit parfois d'espaces flous dans lesquels s'inscrivent ces populations, les rapports entre les communautés au sein de ces institutions sont réels. Le français constitue un dénominateur commun. Plusieurs types de minorités coexistent au sein du collège. Il convient d'adopter sans cesse un changement d'échelle entre le collège et la société palestinienne. On remarque ainsi plusieurs minorités au sein du collège : ethnique (grecs), religieuse et linguistique (juifs), religieuse (musulmans),⁶¹ linguistique religieuse et ethnique (notamment les Arméniens orthodoxes).

⁵⁷[AVANZA and LAFERTÉ, 2005] Nous basons également notre propos sur les analyses et les hypothèses émises pour le Moyen-Orient, en contrepoint à l'article de BRUBAKER [2001], lors de la semaine d'études sur l'identité à l'EHESS en septembre 2007, *Identités et usages d'identités en Méditerranée aux XIXe -XXe siècles*. Les auteurs de l'article retracent les différentes positions essentialistes et constructivistes de la notion d'identité, la plupart du temps pour le champ français. On pourra retenir de l'analyse de Bourdieu sur les régions françaises par exemple, selon laquelle le contrôle d'une langue est d'autant plus “performative” [*sic*] que son locuteur occupe une position d'autorité ; Cf chapitre 10.

⁵⁸“Tant que les identités produites ne sont pas intériorisées, réappropriées comme autodéfinition de soi par les populations à qui on les impose, on ne peut pas parler d'identité ni de traditions, mais plus simplement d'images du groupe, images constituées par des entrepreneurs qui se font représentants du groupe”[AVANZA and LAFERTÉ, 2005, p 138]. D'autre part, comme le souligne R. Brubaker, l'“identité, avant d'être un terme scientifique, est un mot clé dans le langage vernaculaire de la politique contemporaine”.

⁵⁹[AVANZA and LAFERTÉ, 2005, p 140 et 142].“L'identification pourrait qualifier toute action sociale où l'attribution identitaire est extérieure, s'exerçant sur un individu dans le cadre d'une institution sociale”, BRUBAKER [2001].

⁶⁰[AVANZA and LAFERTÉ, 2005, p 144]. Nous analyserons en quoi elles sont multiples, contrairement aux logiques d'identification et d'images qui sont davantage “homogénéisantes”.

⁶¹Ces groupes sont cependant majoritaires au sein de la population palestinienne.

1.1.3 Education, enseignement et culture...un établissement missionnaire français

Les notions d'éducation et partant, de culture nous permettent d'appréhender la forme et la valeur d'un système éducatif,⁶² d'aborder une société composite à travers un des modèles éducatifs qu'elle élabore, qu'elle souhaite transmettre.⁶³ La notion d'éducation dépasse celle de l'enseignement. Or cette histoire institutionnelle ne pourrait appréhender les différentes réalités linguistiques sans élargir l'étude à l'aspect éducatif. Le projet des Frères, tel qu'il est défini depuis la création du collège en 1876,⁶⁴ vise à enseigner, encadrer la jeunesse, lui permettre de s'insérer dans le milieu professionnel tout en transmettant un enseignement moral. L'établissement a donc une appartenance religieuse et nationale bien définie, tout en tentant d'opérer durant cette période de concurrence une mixité sociale et religieuse des élèves recrutés.⁶⁵ L'analyse s'attachera à ce qui se passe dans l'institution et en dehors de l'institution. Elle s'interroge sur le rôle éducatif de l'église catholique en Palestine durant la période mandataire, en retraçant l'histoire d'une institution et tente d'éclairer un aspect de la politique française au Levant. Le collège est parfois un acteur politique, religieux, culturel et le représentant de l'éducation à la française, comme en témoigne l'implication du consulat. Depuis 1817, les Frères œuvrent au-delà des frontières, et le Frère Supérieur élu en 1839, Matthieu Bransiet, donne une impulsion à ces fondations hors de France.⁶⁶

Leur statut de missionnaire pousse les Frères des écoles chrétiennes à étendre rapidement leur œuvre au Levant. Dès 1817 en effet, les Frères des écoles chrétiennes commencent à œuvrer au-delà des frontières de la France métropolitaine et c'est véritablement avec le Frère Supérieur Matthieu Bransiet qu'une impulsion est donnée à ces fondations hors de France.⁶⁷ Ils s'implantent dès 1841 au Levant (Smyrne puis Constantinople). L'œuvre éducative telle qu'elle est pensée par le fondateur J.B. de La Salle implique un projet d'évangélisation intégrale, *"pour produire et engendrer Jésus-Christ dans les cœurs"*.⁶⁸ La figure du Frère missionnaire, *"médiateur sur lequel la mission compte pour entreprendre ultérieurement une christianisation plus ambitieuse de la société"*⁶⁹ ne va pas sans poser problème aux Frères de Jérusalem. Leur rapport à la langue et à la culture française est donc plus complexe et parfois, contradictoire. Les Frères, comme d'autres missionnaires catholiques, ont opéré un processus de "sécularisation", pour continuer à attirer des élèves notamment, duquel la piété n'est cependant pas absente.⁷⁰ La mission des Frères est d'autre part un modèle aux prises

⁶²"Enseignement" fait davantage référence au cadre scolaire de l'éducation, formation plus intégrale pour éducation ; PETITAT [1982].

⁶³L'école et le collège des Frères constituent également une porte d'entrée pour l'analyse des relations entre pouvoir et éducation.

⁶⁴AMG, NH 701, 815/1, dossiers relatifs à l'établissement du collège de Jérusalem.

⁶⁵Le terme de mixité sera préféré à celui de brassage, moins significatif. L'établissement des Frères est également le lieu où l'on éprouve "l'altérité", DUPONT [2007].

⁶⁶[ANGE, 2006, p 13], Cf annexe A2.

⁶⁷[ANGE, 2006, p 13]

⁶⁸*Méditations pour les fêtes*, 157/1.

⁶⁹[PRUDHOMME, 2006, p 53]

⁷⁰Normalement, l'action éducative, comme l'action sanitaire, n'est pas une fin en soi mais un moyen au service de la conversion ([MURRE-VAN DER BERG, 2006, p 13]). Le nombre de conversions est quasi nul pour la période

1. Introduction

avec le nationalisme à la fin de la période mandataire.

La monographie permet sans doute de poser les bases de l'analyse d'un milieu scolaire francophone encore peu exploré dans le cas de la Palestine ottomane et mandataire. Les élèves forment une minorité singulière dans la population scolaire de Jérusalem à plusieurs égards. L'étude tentera de retracer l'histoire d'une institution emblématique, d'en décrire le contexte éducatif, et prendra en compte les problèmes de gestion, académiques, facteurs politiques et financiers qui ont favorisé ou pas les progrès de l'école. La mise en perspective de cette histoire institutionnelle permettra de voir si elle reflète les enjeux de la période ou si elle s'inscrit en porte-à-faux avec eux.

L'étude s'attache à des histoires singulières (histoire des communautés religieuses, de l'éducation, du monde arabe, de l'empire britannique) qui ont leur propre cohérence et qui s'interpénètrent. Elle tente aussi d'inscrire dans la durée et d'analyser l'évolution temporelle de ces phénomènes sans en fragmenter les perspectives. Ainsi elle aborde la naissance de certains phénomènes (identité et conscience nationales) mais également le cycle terminal de certains autres et s'inscrit dans la compréhension de la politique française au Levant.

Malgré les contraintes qui pèsent sur les fonctions et les usages de la langue française, elle réussit à se maintenir dans la société, ainsi qu'au collège.⁷¹ Ceci implique que l'étude ne s'oriente pas uniquement sur des discours normatifs, mais s'attache par moments à l'orientation idéologique, morale qui sous-tend ce projet d'éducation.

1.2 Entre deux guerres ...

L'étude envisage le "rythme" interne du collège des Frères et la nébuleuse de pouvoirs dans laquelle il s'insère durant le Mandat britannique (1922-1939), de sa proclamation officielle par la SDN (Société des Nations) à la veille de la deuxième guerre mondiale, période marquée par de nombreux changements politiques, sociaux, économiques et religieux.⁷² La Palestine quant à elle, à partir de 1922-1924, a cessé d'avoir des frontières mouvantes.⁷³ Le terme de "Syrie du sud" est de moins en moins fréquent dans les sources normatives, et

mandataire, et très faible pour la période ottomane, en comparaison avec les conversions opérées par les Sœurs de Saint Joseph et les Sœurs de Sion dans leurs hôpitaux et leurs dispensaires, et dans une moindre mesure, dans leurs écoles.

⁷¹ Contrairement au *Arab College* et au *Terra Sancta College* qui ont fermé leurs portes en 1948, le collège des Frères est fréquenté jusqu'à aujourd'hui, surtout par les élèves de la vieille ville, chrétiens et musulmans. Cf article du *Monde*, 19/10/07, de Catherine Bedarida. L'auteur y qualifie le collège de "lieu de connaissance et d'écoute de l'autre". Il reste dans les mémoires associé à l'établissement qui a introduit l'éducation européenne à Jérusalem, Cf QLEIBO [2008].

⁷² 17 ans équivalait également à la durée de la scolarisation d'un élève. Au moment où débute notre étude, deux générations ont déjà été scolarisées. L'organisation du collège, sa clientèle, ses liens avec les autorités françaises et ottomanes ont modelé l'environnement dans lequel il évolue au début du Mandat.

⁷³ Depuis la conférence de San Remo en 1920, la France a perdu cette partie du territoire syrien.

ce concept historico-culturel a été mis à mal par l'échec du royaume de Faysal, qui n'a été soutenu ni par la France ni par la Grande Bretagne.⁷⁴

Diverses temporalités rendent compte de cette évolution : *temps court* du passage d'une domination linguistique française à une domination anglaise (un Mandat de 26 ans, après 4 ans de présence militaire, face à une influence française séculaire), d'un changement du système éducatif, et *temps long* des profondes transformations des sociétés et des réactions des acteurs ecclésiastiques.⁷⁵

Le collège ouvre ses portes à nouveau dès 1918,⁷⁶ malgré les difficultés que présente cette réouverture (dommages matériels considérables et fin des capitulations mettant à mal le système de protection français) alors même que la France a compris qu'elle a définitivement perdu la bataille territoriale face aux Britanniques. L'année 1922 est en effet le début officiel du Mandat voté par la SDN, durant lequel s'élaborent les discours sur les identités, comprises généralement de manière conflictuelle.⁷⁷ Après le vote du Mandat aux Britanniques, la France concentre son action en Palestine sur la bataille linguistique et culturelle, dont elle compte tirer profit.⁷⁸ La construction du nouveau consulat, à l'ouest de la ville, se veut le symbole de cette nouvelle orientation de sa politique linguistique et culturelle.⁷⁹

Les années 1930 voient un processus de scolarisation plus intensif se mettre en place (en-

⁷⁴CLOAREC [1988] ; les travaux du collège débutent en 1876, césure importante dans la période ottomane, puisqu'il s'agit de la promulgation de la constitution, suspendue deux ans plus tard par Abdulhamid II, lorsque le collège ouvre ses portes en 1878. Cette période marque la fin des réformes. En 1907-1908, le collège accueille, au sein de sa section payante, davantage d'élites, date à laquelle la révolution des jeunes Turcs réimpose sa constitution et un Parlement élu.

⁷⁵Ces changements seront considérés sur le court terme ainsi que leurs conséquences. Il est impossible d'éclaircir toute la période du Mandat ; ne seront retenus que les événements dont le contexte est important pour la compréhension des thèmes abordés. Diverses temporalités seront considérées également parce que la perception du temps par les Frères est différente de celle du consulat. Les Frères sont conscients de la nécessité de s'adapter et de sauvegarder l'enseignement et la pratique du français tout en favorisant l'anglais pour des raisons éducatives et de débouchés professionnels.

⁷⁶Le collège de Jérusalem initie le mouvement d'expansion des Frères à toute la Palestine mandataire en l'espace de dix ans : Jérusalem (1878), Jaffa (1882), Caïffa (1884), Bethléem et Nazareth (1893). L'étude ne répondra pas à la question du "modèle", moins pertinente dans le cas d'un établissement missionnaire que dans le cas d'un établissement créé par les pouvoirs publics français avec pour vocation de répandre un modèle éducatif (par exemple le lycée de Galatasaray à Istanbul, Cf la thèse doctorale de Gulsun Guvenli, soutenue à l'EHESS en février 2008).

⁷⁷Approuvé par la SDN le 27 juillet 1922, le Mandat entre en vigueur en 1923, année qui correspond également à la fin officielle du régime des Capitulations. Ce régime, défini à l'époque de François Ier par la Sublime Porte, consiste en des exemptions juridictionnelles et fiscales s'appliquant aux ressortissants "Francs" des Echelles du Levant, muées au XIXe pour des individus ou groupes communautaires, en un statut d'extraterritorialité, garanti par les consuls européens. C'est en 1923 également que de nombreuses statistiques sont élaborées par les Frères, en vue d'exposer leurs œuvres à l'exposition vaticane. Cette étude s'appuie en partie sur les archives privées de la communauté, sur les archives de la Maison Générale, ainsi que sur une série d'entretiens menés auprès des anciens élèves, outre les archives officielles du PRO et du MAE.

⁷⁸L'année 1920 correspond également à la réouverture d'après guerre du service des Œuvres françaises à l'étranger, un des interlocuteurs des Frères, chargé de la gestion du crédit aux œuvres d'enseignement notamment.

⁷⁹Le Consulat Général tente de réaffirmer son action au moment où la remise en cause radicale du Protectorat catholique de la France en Palestine est consommée. Or ce Protectorat était également au service de la langue française. Il s'agit donc d'une transition sensible puisque la Palestine perd progressivement son statut de la "plus française des terres d'Orient".

seignement public et privé), l'anglais devient la langue officielle de la Palestine et coexiste avec le français comme langue des élites, celui-ci est définitivement et durablement éliminé de l'administration. Tandis que l'anglais tente de devenir l'instrument par excellence de la "koinè culturelle" de la Palestine mandataire, sans pour autant aller de pair avec l'anglicanisme (contrairement au français, associé au catholicisme depuis le milieu du XIXe siècle), le français semble conserver une place de choix parmi les communautés chrétiennes. La fin de la période considérée est marquée par plusieurs bouleversements. La situation durant la deuxième guerre mondiale ne sera pas prise en compte car ses enjeux dépassent le cadre de notre étude.⁸⁰ Avant leur départ en 1948, les Anglais demeurent peu connus et reconnus pour leur rôle éducatif, mais ils sont plutôt largement critiqués pour le manque de structures éducatives rurales et urbaines, jugées comme insuffisantes par la population palestinienne.

1.3 Un espace, des espaces en recomposition ?

La période mandataire correspond à un renforcement de la position centrale de Jérusalem. L'importance de la ville sainte, croissante sous la période des *Tanzimat*,⁸¹ se confirme par l'acquisition de son statut progressif de capitale pour l'ensemble de la Palestine. Durant cette période de restructuration et d'expansion de la ville sous l'impulsion des Britanniques et des migrants, le collège tente de s'adapter à cette évolution spatiale, parallèle à l'évolution des classes sociales. Jérusalem devient capitale administrative de la Palestine. Prenant en compte plusieurs échelles, l'étude aborde l'histoire de la présence française dans un quartier de la vieille ville, dans la ville, et évoque la position française à l'échelle de la Palestine, puis du Levant à cette époque.⁸²

Pour la France, la ville est en effet celle qui possède le plus grand nombre d'institutions religieuses,⁸³ des communications plus intenses relient davantage Jérusalem à la côte et à son arrière-pays ; enfin c'est une période de restructuration de la ville, de construction et d'expansion des nouveaux quartiers.⁸⁴

⁸⁰Le Consulat Général de France doit fermer, les autorités n'acceptant pas le représentant de Vichy, nous y reviendrons dans la conclusion générale. C'est alors l'enjeu de l'arabe comme langue nationale qui se pose.

⁸¹Ere de réformes, généralement datée du 3 novembre 1839, édit de *Khatt cherif Gulhané* ou *Gülkhane*, à l'introduction du sultan Abdulhamid II en 1876, elle instaure théoriquement l'égalité civile entre chrétiens et musulmans (justice, recrutement militaire et impôts). Le 18 février 1856, des droits politiques sont reconnus aux communautés non musulmanes juives et chrétiennes : droit de vote pour les conseils communaux et provinciaux, liberté de l'exercice du culte, possibilité de construire de nouvelles églises ou de restaurer les anciennes, [MAYEUR, 1995, p 803].

⁸²Seront parfois évoqués les autres collèges des Frères de Palestine et les autres écoles étrangères. Le collège de Jaffa des Frères est plus important au début de la période considérée de par son nombre d'élèves dont les enfants de hautes personnalités ; il passe ensuite au second rang après Jérusalem ; [SANBAR, 2000, p 193].

⁸³La présence catholique s'apparente, selon J. Riffier à "un réseau de points d'appuis plus dense [...] où les congrégations religieuses missionnaires latines, fortes de leurs œuvres et de leurs services, exercent l'essentiel de l'influence catholique sur la société globale", RIFFIER [2000]. La règle de la Commission *Jus Commissionnis* selon laquelle chaque territoire est attribué à une seule congrégation masculine n'est pas appliquée en Méditerranée orientale, [PRUDHOMME, 2006, p 36].

⁸⁴KARK [1991]

1.4 Contexte historiographique et perspectives

Les chantiers de recherche ouverts ces dernières années ont conduit à une meilleure compréhension du rôle des établissements français au Levant.⁸⁵ Cependant, le thème d'un « âge d'or de la francophonie » au Proche-Orient, développé pour les zones sous Mandat français, n'a guère été approfondi pour la Palestine passée sous Mandat britannique, précédemment sous influence française, et ce aussi bien pour les ordres féminins que masculins.⁸⁶ Anciens phares de la présence française et catholique en Terre sainte face aux revendications protestantes et orthodoxes, leur destin avec l'arrivée des nouvelles autorités mandataires reste à éclairer. Cette analyse de l'histoire du collège des Frères à travers notamment les politiques linguistiques et éducatives permet également de revisiter l'histoire palestinienne par un prisme qui semble de prime abord à la marge des préoccupations britanniques et françaises de l'époque. Pourtant cette monographie, malgré le nombre restreint d'élèves que le collège comporte, nous permet d'aborder sous plusieurs angles certains aspects de la société palestinienne et des pouvoirs mandataires et consulaires en place.⁸⁷

Dans une certaine mesure, penser l'éducation et les volontés politiques linguistiques, revient à penser la culture. Tandis que le collège a focalisé, à certaines périodes, plusieurs intérêts des pouvoirs religieux et diplomatiques, il a cependant été moins documenté car il appartenait aux écoles privées. En dehors de la simple découverte des aspects quotidiens de la vie, il met en relief les pratiques sociales de l'enseignement et la mise en perspective de son utilisation par les différents acteurs.

Les historiographies britannique et américaine se sont intéressées aux rapports entre éducation et impérialisme, aux écoles gouvernementales de la Palestine mandataire⁸⁸ et, de manière indirecte, aux écoles privées auxquelles le collège était rattaché dans la classification britannique des établissements.⁸⁹ D'autre part l'éducation rurale a été bien éclairée par les travaux, complémentaires sur ce point, de I. Miller,⁹⁰ tandis que l'enseignement confessionnel a essentiellement fait l'objet de recherches pour la période antérieure à celle du Mandat et pour les établissements anglicans surtout.⁹¹

⁸⁵BOCQUET [2004a], VERDEIL [2001], ABECASSIS [2001].

⁸⁶La difficulté d'accès aux archives privées des établissements explique sans doute le peu de monographies écrites sur la Palestine. Grâce à la thèse de F. Abecassis, la situation des écoles étrangères en Egypte est connue, ABECASSIS [2000].

⁸⁷Peu de mémoires des grands directeurs des établissements de l'époque (DAVIS [2003], ROSE [1993] et *Lambeth Palace*, JEMF, MSS 2339 et 2340, *Saint George's School and Hostel*).

⁸⁸FORTNA [2002], quelques paragraphes sur le cas palestinien.

⁸⁹[TIBAWI, 1956], ABDULQADIR [1994]. A.L. Tibawi était lui-même inspecteur d'éducation. Il brosse un tableau assez complet du système gouvernemental et des objectifs des Britanniques jusqu'à la fin de la période mandataire. Quelques études se sont penchées sur la politique culturelle française, BURROWS [1986], les établissements missionnaires anglophones sont connus, autant pour les ordres masculins que féminins, grâce à des travaux récents, DAVIS [2003], VAN DER LEEST [2008], OKKENHAUG [2002].

⁹⁰MILLER [1985], SHEPHERD [1999]

⁹¹TIBAWI [1961]; beaucoup d'établissements publics et privés ont été mis en scène par les photographies, KHALIDI [2004]

Les historiographies israélienne et palestinienne ont peu abordé ces institutions privées francophones, analysant notamment, pour l'une, l'impact de l'importance croissante de la langue hébraïque dans les systèmes éducatifs, pour l'autre, l'éducation palestinienne arabe et la formation des maîtres au sein des instituts gouvernementaux. Dans l'historiographie israélienne, on relève peu d'histoire institutionnelle encore, hormis celle d'instituts scolaires sionistes.⁹² L'ouvrage de A. Mazawi et de I. Ichilov reste une exception dans le domaine de la sociologie éducative.⁹³ D'autre part, le système éducatif palestinien pour les musulmans commence à attirer de jeunes chercheurs,⁹⁴ mais pas le système privé des écoles catholiques. L'historiographie palestinienne a insisté ces dernières années sur l'histoire orale et les archives privées des anciens élèves des écoles gouvernementales surtout. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique plus large de l'histoire orale et du travail sur la/les mémoire(s) palestiniennes.⁹⁵

La recherche française sur les institutions religieuses d'assistance a conduit à une meilleure compréhension de la position politique, linguistique et culturelle de la France au Liban et en Syrie, mais pour une faible part seulement en Palestine pour ce qui est de la politique culturelle et linguistique, après la transition mal acceptée de cette « Syrie du Sud », territoire autonome détaché d'une entité francophone.⁹⁶ Les Mandats anglais et français sont généralement abordés par le biais des champs diplomatique, politique, ou, récemment, économique,⁹⁷ mais plus rarement sous l'angle de la situation linguistique, révélatrice de tensions politiques et culturelles. D'autre part, l'analyse des usages du français dans ces sociétés et ces institutions a souvent été appréhendée par l'étude du catholicisme, ou dans la perspective de l'histoire des minorités chrétiennes,⁹⁸ plus rarement sous l'aspect des politiques linguistiques et de l'implication des communautés religieuses dans cet enseignement. Depuis plusieurs années, les historiens ont pris conscience de l'importance des archives des congrégations religieuses *“non seulement pour l'histoire interne de chacune d'elles mais comme élément de l'histoire d'une société”*.⁹⁹ Les publications sur les Frères des écoles chrétiennes ont fait l'objet de peu de recherches encore, malgré la richesse des archives de la Maison Générale.¹⁰⁰ Si des

⁹²De nombreuses études sur la “renaissance” de l'hébreu en Palestine ottomane et mandataire, les usages de cette nouvelle langue.

⁹³MAZAWI and ICHILOV [1996]

⁹⁴Notamment la thèse de Ela Greenberg depuis 2004 (*Educating Muslim Girls in Mandatory Jerusalem*, non publiée).

⁹⁵ODEH [2000], DAVIS [2002]. La question de l'enseignement religieux est peu pregnante dans cette histoire de l'éducation (dernièrement, l'article de Mona Hajjar Halabi sur l'établissement des Sœurs de Sion, été 2007, *Jerusalem Quarterly*). Pour l'histoire orale, PICAUDOU [2006] et les travaux d'Issam Nassar, Rosemary Sayigh, Salim Tamari, et Lisa Taraki notamment.

⁹⁶La position politique et parfois culturelle de la France a été largement analysée dans les travaux de D. Trimbur depuis 1998, TRIMBUR [printemps 1998], TRIMBUR [2000a], TRIMBUR [2002a], TRIMBUR [2002b].

⁹⁷MEOUCHY and SLUGLETT [2004], les contributions de D. Trimbur et J. Bocquet abordent l'aspect culturel et éducatif. Le champ des chrétiens orientaux a été étudié notamment par HEYBERGER [1994], CHATELARD [2000], VERDEIL [2001].

⁹⁸PRUDHOMME [1995]

⁹⁹D. Hurel (dir), *Guide pour l'histoire des ordres et des confréries religieuses en France, XVIe-XXe siècles*, Turnhout, EPHE, cité par BOCQUET [2004a], introduction. LANGLOIS [2001] émet la même remarque.

¹⁰⁰Certaines ont été écrites par les membres de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, ALBAN [1970], BEDEL [2003], ANGE [2006]. Dernièrement, les recherches entreprises par N. de Oliveira sous la direction de P. Cabanel, sur l'expansion des Frères autour du bassin méditerranéen (thèse de doctorat d'histoire contemporaine, non

monographies institutionnelles ont été brossées, elles se sont penchées essentiellement sur l’aspect religieux de l’institution. Jérusalem est la ville qui a suscité le plus d’études ces dernières années.¹⁰¹ Parmi les autres ordres religieux qui ont retenu l’attention des chercheurs français dans la zone levantine, on remarque notamment celui des jésuites, des lazaristes et des assomptionnistes.¹⁰² D’autre part des études ont montré l’implication des communautés éducatives face aux nationalismes.¹⁰³ Enfin, la période antérieure a été plus étudiée que la période du Mandat pour l’aspect éducatif.¹⁰⁴

La perspective éducative a été analysée au travers des différents types de législations promulguées, au travers de l’appareil administratif mandataire. Certaines communautés religieuses sont connues depuis ces dernières années (généralement la vie de ces communautés, leur rapport aux pouvoirs consulaires européens),¹⁰⁵ mais leur implication dans l’enseignement et leur impact sur la formation des élites restent assez marginales dans les publications récentes.¹⁰⁶ Il semble intéressant de prolonger l’étude en ajoutant le district de Jérusalem à ce champ.

Enfin, contrairement aux autres villes du Levant, il n’y avait pas d’enseignement supérieur en anglais ou en français à Jérusalem, et malgré la présence ancienne des ordres religieux dans la ville, le français y était moins répandu que dans les autres grandes villes du Levant.¹⁰⁷

1.5 Archives et “petite fabrique de l’histoire” éducative et linguistique

Le point de départ de cette recherche a été la découverte des archives de l’institution, et de celles, retrouvées grâce à l’aide du vice-président de l’université de Bethléem, des autres fondations des Frères en Palestine. Dès les premières lectures sont apparus les enjeux des luttes diplomatiques, inextricables des différents aspects de cette vie intérieure du collège.¹⁰⁸ Les archives officielles françaises sont relativement peu nombreuses au MAE par

achevée), CABANEL [2006] (période ottomane).

¹⁰¹ TRIMBUR [2000a], TRIMBUR [2000b], TRIMBUR [2002b], NICAULT [1999a]

¹⁰² VERDEIL [2001], BOCQUET [2004a] et D. Trimbur.

¹⁰³ Deux thèses citées précédemment et PRUDHOMME [1995].

¹⁰⁴ DUPONT [2007]

¹⁰⁵ B. Lamure et D. Trimbur pour la Palestine.

¹⁰⁶ MAZAWI and ICHILOV [1996] notamment et d’autres travaux en hébreu, mais très ponctuels et sur certains aspects seulement de ces communautés.

¹⁰⁷ La Palestine fait partie d’un Levant francophone appelé à l’époque “la France du Levant”, [LAURENS, 2004a, p 167].

¹⁰⁸ Dès le début des recherches également est apparu le souci constant des distorsions. Le collège est resté jusqu’à ces dernières années un établissement de référence. Si aujourd’hui il est moins important sur la scène éducative, bien que très présent dans les mentalités, que dire de son influence à l’époque ? Les questionnements ont augmenté lors des passages réguliers devant les murs de cette institution “cachée”. Les liens progressifs tissés avec le Frère Albert, lui-même élève des Frères sous le Mandat et devenu enseignant au collège, ont permis au projet de prendre forme. Malgré ces aides précieuses sur le terrain, l’accès à certaines archives, tels les registres d’inscription, ont nécessité

1. Introduction

rapport à d'autres secteurs géographiques clefs comme le Liban ou la Syrie. Il s'agissait donc d'"exhumer"¹⁰⁹ une histoire de cette institution à partir d'archives éparses et indirectes.

Le corpus des sources locales élaboré dans le cadre de cette synthèse provient de documents préservés dans le cadre d'un programme de sauvegarde et classement.¹¹⁰ Elles ont fait l'objet d'un projet de récolement, de classification et de sauvegarde mené en collaboration avec le MAE, ainsi que d'un projet d'histoire orale auprès des anciens élèves.¹¹¹ D'autre part, certains fonds ont été perdus en raison des événements politiques et de l'emplacement de l'établissement près des zones de combat.¹¹²

Certaines archives sont normatives, d'autres sont internes à la communauté. Certaines d'entre elles permettent de dresser la trame historique des événements affectant le collège, tandis que les correspondances permettent d'appréhender les liens et les réactions des Frères face aux politiques britanniques et françaises. Toutes permettent de rendre compte, à des degrés différents, des enjeux touchant l'établissement. Leur exploitation est intéressante à plusieurs niveaux. Les archives évoquant les faits mentionnés de façon régulière permettent d'obtenir un maximum d'informations et de précision sur la trame chronologique, les Frères consignent les événements, les visites et les travaux de manière systématique. Ils permettent de brosser un tableau des acteurs avec lesquels ils sont directement en contact, ainsi que des lieux, des contacts inter-communautaires en Palestine, des liens avec les autorités, des contacts avec les territoires sous Mandat français. Elles évoquent de manière succincte certaines notabilités anglaises, françaises, palestiniennes. D'autres archives qui portent davantage sur des épisodes sont révélatrices d'une ambiance, d'un événement spécifique à Jérusalem et dans la Palestine mandataire, des préoccupations ponctuelles des Frères, des enjeux identitaires, de la concurrence protestante et franciscaine au collège. Les sous-entendus, les omissions, les connotations nous fournissent également des indices précieux.

Pour reconstituer cette partie de l'horizon spatial, temporel, diplomatique et urbain de cette Jérusalem mandataire, le fonds archivistique (difficile d'accès les premiers temps), est lacunaire. Plusieurs archives du MAE auraient été perdues pendant les années 1940.¹¹³ Les archives locales, elles, sont lacunaires dans plusieurs domaines : pas de listes des pensionnai-

de nombreuses semaines de recherches.

¹⁰⁹A. Corbin, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Flammarion, 1998.

¹¹⁰Une seule trace écrite d'élèves a été retrouvée. Bien que stéréotypées, ces sources auraient éclairé d'un autre point de vue le fonctionnement de l'école notamment, Cf chapitre Sources.

¹¹¹Elles sont également un des terrains du projet de recherche de l'ANR 2007 (CNRS) « Les fabriques de l'archive. « Faiseurs » d'histoire et « faiseurs » d'archives dans le Moyen-Orient contemporain » (coordonné par Christine Jüngen) ; K. Sanchez, 2008, *Tentatives « d'entreprises historiographiques » sur la Palestine mandataire à partir de deux cas d'études : archives municipales et du waqf d'Hébron et archives de trois ordres éducatifs catholiques pour garçons et pour filles (Frères des écoles chrétiennes, Sœurs de Saint Joseph et de Sion)*. On assiste à un processus de patrimonialisation depuis quelques années, à la projection des problématiques actuelles des communautés chrétiennes sur les périodes antérieures. C'est ce jeu troublant de la proximité et de la disparition qui nous a poussé à vouloir retrouver et conserver les traces du collège. Elle nous a également conduit sur les sentiers de la "valeur différenciée" de l'archive, nous entendons par là l'importance que prend une archive à mesure qu'un historien retrouve les traces et explicite le caractère intéressant de celle-ci pour les acteurs de sa conservation.

¹¹²En 1948 notamment, le collège se retrouve sur la ligne des combats israélo-arabes, Cf Conclusion.

¹¹³D'après les informations obtenues auprès des archivistes du Quai d'Orsay.

res, pas de catalogue annuel des élèves,¹¹⁴ pas de volume horaire pour chacune des matières, pas de revue de l'Amicale des anciens élèves¹¹⁵ ni une revue mensuelle du collège lui-même consignant les activités culturelles, les manifestations,¹¹⁶ ni de mémoires des directeurs détaillés sur la situation. D'autre part, les quelques entretiens réalisés auprès des anciens élèves et les témoignages sont trop lacunaires pour rendre compte des émotions éprouvées par les élèves eux-mêmes.

Les renseignements chiffrés ne font certes pas défaut, mais leur qualité est variable en fonction de l'organisme qui les produit. Ainsi, le Consulat Général de France fournit des statistiques régulières au MAE. De nombreuses enquêtes sont effectuées sur le terrain par des groupes divers, soucieux de connaître l'importance de l'influence française ou son déclin, les différentes actions à mener pour préserver ce patrimoine.¹¹⁷ Ces chiffres sont différents (de 5 à 10 %) si on les confronte aux chiffres des archives conservées par l'institution elle-même ou par le *Department of Education* des Britanniques.¹¹⁸ Ces diverses données statistiques demeurent approximatives. Comme le fait remarquer Jacques Thobie à propos d'une période antérieure et à propos de l'ensemble des écoles françaises de l'empire ottoman, il est par exemple difficile, vu la nature du sujet et la manière dont les établissements procèdent, de dépister les doubles emplois, de distinguer entre les chiffres d'inscrits et ceux des présents effectifs, d'apprécier les fluctuations du vagabondage scolaire ; si l'on ajoute que, la plupart du temps, les statistiques fournies par les établissements sont destinées à appuyer une demande de subvention, on peut en déduire que les chiffres ne sont pas tirés vers le bas. Aussi l'extrême précision des chiffres avancés n'est-elle pas en soi un critère d'exactitude.¹¹⁹

1.6 Problématiques

L'étude tentera de répondre à des problématiques interdisciplinaires. On peut se demander, à la suite des autres études menées, si la tradition francophone apparaît comme moribonde, ou plutôt si elle se maintient dans un paysage totalement bouleversé et de quelle nature sont les répercussions des luttes d'influences à l'échelle d'un établissement.¹²⁰

¹¹⁴Le collège les possède seulement pour 1929-1931 ; il s'agit d'une liste générale alphabétique mentionnant leur nom, âge, religion, rite (pour les catholiques), nationalité, statut d'externe ou de pensionnaire, adresse, et leur classe au sein du collège.

¹¹⁵Ayant moins de budget et d'adhérents que celle de Beyrouth, elle était moins dynamique.

¹¹⁶Le collège de *Terra Sancta* possède une revue très détaillée. Des comparaisons ponctuelles seront menées avec les autres écoles et collèges des Frères de Palestine.

¹¹⁷Plusieurs enquêtes sont menées avant la période mandataire, consécutives au regain d'intérêt et aux risques de menaces de la perte de la Palestine par la France. M. Pernot et M. Charlot donnent des esquisses de la présence éducative française au Levant.

¹¹⁸Essentiellement dans les *Blue Books* et *Annual reports of the Department of Education*.

¹¹⁹Comme le faisait déjà remarquer J. Thobie, [THOBIE, 1977a, p 357].

¹²⁰Le terme "collège" désignera dans cette étude la section payante de l'école des Frères (il désignera parfois le bâtiment lui-même, son sens sera compris d'après le contexte). Le terme "palestinien" désignera l'ensemble des habitants de la Palestine mandataire, qui comporte donc une partie d'habitants juifs "palestiniens", non immigrés (appelé le *yichuv*). Le classement par les Frères ne tient pas compte de cette "nationalité", ils classent les élèves

1. Introduction

Quel a été le processus du passage du français à l'anglais comme langue des élites ? De quelles façons la mutation s'est-elle opérée au sein du collège et quelles en ont été les répercussions ? Quels ont été les différents jeux entre acteurs politiques et religieux impliqués dans la vie du collège ? Y a-t-il eu des politiques linguistiques rivales, un maintien et une diffusion du français ? En quoi ce collège a-t-il constitué un vecteur de l'influence française en Palestine ?

Quel tableau des élites, des classes moyennes peut être brossé d'après l'investissement éducatif qu'elles ont réalisé au collège ? Le français était-il destiné à assurer leur pouvoir, la pérennité des structures communautaires ? Les familles se sont-elles pliées à la pratique des langues politiquement dominantes ?

Quels ont été les changements et les permanences de cet enseignement, les types de cultures transmises ? Jusqu'à quel point les différends anglo-français ont-ils joué sur l'organisation institutionnelle du collège ? La mission éducative des Frères a-t-elle été perçue comme une ou plurielle ?

L'étude tentera d'aborder de manière dynamique les problématiques de maintien et de diffusion du français. La première partie montre le collège aux prises avec les différentes politiques linguistiques. Elle retrace l'importance de l'établissement et de la langue française durant la période ottomane (2), la mise en place de la mission sacrée de civilisation britannique et le cantonnement progressif de l'établissement (3), le collège et la politique linguistique et culturelle de la France (4). Enfin elle envisage le collège entre mission religieuse et laïque, à travers ses relations avec les différentes institutions ecclésiastiques auxquelles le collège doit prêter allégeance (5). La deuxième partie aborde la vie intérieure de l'établissement, par l'analyse de ses élèves, au recrutement diversifié tant religieusement que sociologiquement (6). Elle analyse l'évolution du curriculum (7), des cultures transmises (8), la figure du maître, passeur de langue, de religion et de culture (9), ainsi que les usages du français, langue des minorités devenue minoritaire (10).

*Les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symboliques de communication [...] où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs.*¹²¹

juifs palestiniens scolarisés au collège parmi le groupe religieux des "israélites", c'est pourquoi nous avons employé l'expression de "palestiniens arabes" dans certains cas, Cf chapitre 6.

¹²¹[BOURDIEU, 1982, p 14]

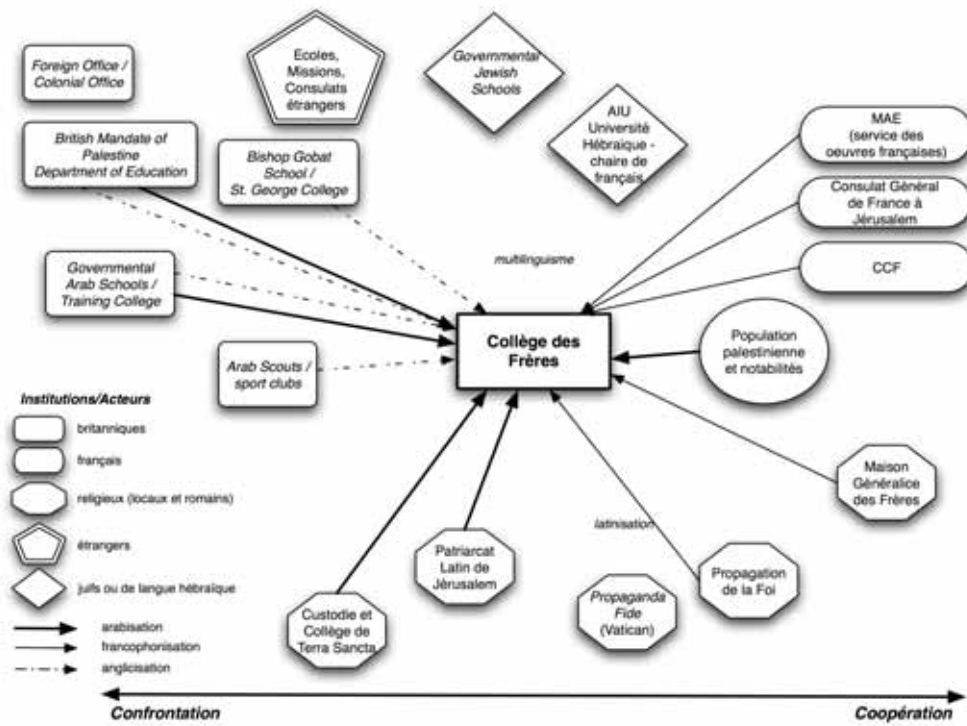


FIG. 1.3: Un collège sous "contraintes" linguistiques

1. Introduction

Première partie

Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques

*“L’intérêt du public, le concours du gouvernement, des pouvoirs locaux et avant tout des parents, se tourne de plus en plus vers les choses d’écoles.”*¹²²

*“En Orient on voit des ambitions anglaises, des prétentions diverses et des droits français”.*¹²³

De 1922 à 1939, l’établissement des Frères des écoles chrétiennes est sur un “champ de bataille” linguistique incertain entre anglophones et francophones, bien que les Britanniques ne fassent pas le pari, comme la France, de la mission éducative et culturelle. Comment rester loyaux envers la France tout en étant sommés par la puissance mandataire de poursuivre une reconnaissance anglophone ? A un moment important de la redéfinition du rôle de la France en Palestine, qui en a définitivement perdu le contrôle territorial, un des moyens de propagation de l’influence nationale reste le terrain éducatif, par là même terrain d’affrontement : le drapeau de la France ne flotte plus au-dessus des établissements religieux de la vieille ville et du toit du collège.

La demande de francophonie est encore considérable, aussi bien chez les non musulmans que chez les musulmans, et la majorité de l’offre reste assurée, jusqu’au milieu des années 1920, par les institutions missionnaires subventionnées et protégées par la France, dont le collège est un des phares. Il fait de la culture l’un des principaux vecteurs de son influence. Ecole catholique, il fait autant partie d’un système national français que d’un système international. Les Frères ont donc à faire face à plusieurs types d’allégeances ; mais l’établissement est-il encore un instrument de mission ?



FIG. 1.4: *Façade du collège en 1947, lors de la visite du THF Athanase, Supérieur de l’Institut (AMG, livre des anciens élèves de Jérusalem)*

¹²² ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

¹²³ BOEO, volume 29, p 37.

CHAPITRE 2

Un collège vitrine de la France dans la Jérusalem ottomane

*L'Angleterre n'était à peu près rien à Jérusalem, elle n'y avait pas de fondation de quelque importance. Sa langue n'y était pas parlée, tandis que les œuvres les plus florissantes étaient françaises et qu'elles avaient répandu la langue française autant et plus même qu'en aucun coin de cet Orient que domine notre influence intellectuelle. Et je ne parle pas du passé qui ne parle d'Occident que sous une forme française.*¹

Avant les affrontements de la première guerre mondiale, les tensions sont de plus en plus croissantes entre les deux puissances qui ont de l'influence dans la zone du Levant, la France et la Grande Bretagne.² La langue constitue un de ces terrains d'affrontement, langue de toute évidence "porteuse d'identité", elle-même "façonnée".³ La France, par le biais du collège de Jérusalem, joue un rôle au niveau éducatif, investie de son statut de "protectrice des catholiques".⁴ Mais déjà se profilent les rivalités entre missions chrétiennes étrangères sur le terrain éducatif, et notamment avec l'Angleterre.⁵ Le pouvoir ottoman est, lui, favorable au français dont il adopte, pour ses élites, un peu partout au Levant, le modèle ; Jérusalem ne fait

¹ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922.

² Le Levant sera compris dans cette étude comme la zone s'étendant de l'Égypte au nord du Liban. Ce terme est généralement admis pour qualifier cette zone, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, LAURENS [2002c] ; Cf annexes A3 et A7 et chapitre 1.

³ KHALIDI [1997] et BRUBAKER [2001].

⁴ D'abord spécifique aux catholiques, cette protection est étendue à tous les chrétiens ; Cf chapitre 1.

⁵ TIBAWI [1961], VAN DER LEEST [2008].

guère exception.⁶

Dans ce paysage de concurrence éducative se détache le collège des Frères de Jérusalem, ville qui, à l'époque ottomane, attire de plus en plus de missions chrétiennes de toutes les obédiences.⁷ Depuis les Tanzimat, l'établissement attire les élites et les classes populaires chrétiennes, mais depuis le début du siècle, il s'ouvre progressivement à d'autres ethnies et religions, ainsi qu'à une nouvelle classe moyenne.⁸ Durant la période ottomane et encore pendant les premières années du Mandat, un large appel est lancé au français comme instrument de culture, selon une double logique : chez les non musulmans, le français est langue de protection et d'éducation, chez les musulmans, le français est indispensable pour faire carrière à l'intérieur du système ottoman rénové car c'est la deuxième langue d'administration de l'empire.⁹ Dès le départ, de nombreux orthodoxes de toutes les obédiences s'inscrivent dans cet établissement catholique dont la réputation dépasse rapidement les limites urbaines de Jérusalem. Avant la guerre de 1914-18, la population scolaire sur laquelle s'exerce l'influence des Frères est relativement importante.¹⁰ Le succès du collège est tel qu'en 1904, l'établissement ouvre une deuxième section, le collège Saint Jean-Baptiste de La Salle, qui offre un enseignement primaire et primaire supérieur avec des diplômes professionnels, parallèlement à la section gratuite de l'école du Sacré-Cœur établie en 1878.¹¹

Le collège est au cœur d'un "réseau" français dans la ville sainte, autour de la porte Neuve.¹² Les Frères sont perçus comme des pionniers de l'éducation pour garçons.¹³ Une vie française se dégage autour de la vie de l'établissement, qui s'inscrit à l'intérieur des remparts mais aussi à l'extérieur. Le collège n'est alors qu'une pierre dans le vaste édifice des œuvres françaises d'éducation et d'assistance.¹⁴

⁶Thèse doctorale de Gulsun Guvenli de 2007, *op. cit.*, introduction, sur le lycée de Galatasaray d'Istanbul créé sous l'impulsion directe de Victor Duruy. Lettre du Frère Onésime à la *Propaganda Fide* 1910, AMG, NH 701, au sujet des dissidents dans les écoles des Frères. Les Jeunes Turcs voudraient confier aux Frères les Ecoles normales du Liban (ces derniers soulignent dans leur rapport que l'administration ottomane est prête à accepter toutes les conditions des Frères concernant le fonctionnement et le contenu de la formation de ces écoles). Par certains aspects, le français semble donc participer en partie au processus d'"ottomanisation" définie à Istanbul.

⁷D'autres collèges existent, dont celui du *Bishop Gobat* fondé dès 1853 ; Cf le tableau de recension des établissements, d'après les données fournies par l'Institut archéologique allemand en 1905, ACJ, plus loin dans ce chapitre.

⁸TAMARI [1982], Cf chapitre 6.

⁹LAURENS [2004b]

¹⁰Les Frères scolarisent 52 000 élèves, pour une population totale de 3 à 3.5 millions au Levant. En Palestine, les écoles des Frères scolarisent environ 10 000 élèves dans 8 écoles (Historiques du collège, statistiques fournies à la Maison Générale en 1905, 1912 et 1921, AMG, NH 701, n°13. Ces chiffres sont similaires à ceux envoyés au Consulat Général de France à Jérusalem).

¹¹En France, le primaire supérieur est équivalent à une scolarité qui oriente les élèves au niveau professionnel à partir de 12 ans, PROST [1988].

¹²La porte Neuve est ouverte en 1889, à l'initiative de la France. Cette ouverture est significative de l'importance de la présence "spatiale" de la France, NICAULT [1999b].

¹³La première communauté religieuse vouée à l'éducation à Jérusalem est celle des Sœurs de Saint Joseph, arrivées dès 1848 ; l'école gouvernementale ottomane, l'école nationale ottomane islamique (voir plus loin dans ce chapitre) est créée en 1906, [KHALIDI, 1997, p 89]. Le collège du Bishop Gobat est quant à lui situé hors des murs de Jérusalem, il est établi en 1853.

¹⁴Rapports du MAE, et [RIFFIER, 2000].

Cette présence française se remarque spatialement par le nombre de bâtiments dans les différents quartiers de la vieille ville. De plus, les Frères sont connus dès le départ pour leur caractère missionnaire parfois peu prononcé, “plus patriotique que missionnaire” selon les affirmations des responsables politiques et religieux.¹⁵ Le collège accueille d'ailleurs plusieurs minorités chrétiennes et des “dissidents”, “infidèles”, élèves juifs et musulmans. En effet les Frères se définissent et sont perçus par la population locale et l'ensemble des autorités politiques et religieuses non seulement comme des “passeurs” de langue mais aussi de culture françaises.

Dans ce contexte politique et religieux, il est intéressant de se pencher sur le degré d'autonomie du collège, durant cette période de référence, parfois perçue comme “l'âge d'or” du collège, au niveau de la fréquentation des élèves et des relations avec le pouvoir en place, malgré les vicissitudes dues aux différentes allégeances contractées par les Frères.¹⁶ Le collège apparaît en effet durant la période ottomane comme un microcosme des enjeux entre les trois éléments du triptyque qui nous intéresse : la France, la puissance mandataire anglaise, et les pouvoirs religieux locaux et romains. C'est également durant cette période que les bases du système éducatif pluriel du Mandat britannique se mettent en place. Le système mandataire est en effet l'héritier direct du système ottoman, dans lequel l'enseignement des Frères occupe une place de choix.

Le français est-il la langue de toutes les élites ou seulement celle des élites chrétiennes ? En quoi le collège illustre-t-il la politique de protectorat catholique de la France ? Dans quel cadre s'inscrit la fondation de l'établissement et quelle est la position des Frères par rapport aux acteurs temporels et spirituels ? En quoi la période ottomane est-elle une période annonciatrice des enjeux entre pouvoirs politiques et langues, entre les acteurs du maintien d'une langue ou du support de la diffusion d'une autre ?

2.1 Un collège et une langue d'élites dans un paysage politique, éducatif et identitaire varié

Jérusalem est sans doute perçue pendant cette période ottomane par plusieurs voyageurs européens comme “une Babel linguistique sur fond d'arabe et de français dominant”.¹⁷ Cependant, le turc n'incarne pas, dans cette partie reculée de l'empire, la langue de l'ottomani-

¹⁵Correspondance de l'établissement avec le consulat et la *Propaganda Fide* de 1891 à 1910. La *Propaganda Fide* (Propagande par la suite) est un organisme créé en 1622 par le pape Grégoire XV pour s'occuper de la propagation du catholicisme et le règlement des affaires concernant l'Eglise catholique dans les pays non catholiques. Cet organisme est différent de la Propagation de la Foi, créée en 1822 à Lyon (voir plus loin dans ce chapitre).

¹⁶André Mazawi aborde également cet aspect mais à travers des problématiques plus sociologique pour le collège de Jaffa, [MAZAWI and ICHILOV, 1996].

¹⁷[NICAULT, 1999b, p 103]

sation devant être connue à tout prix.

2.1.1 Le collège d'une jeune capitale

Sous les Ottomans, dès le milieu du XIX^e siècle et plus particulièrement sous la période des Tanzimat,¹⁸ Jérusalem devient la capitale de l'ensemble de la Palestine, en plus du statut de ville sainte qu'elle a déjà acquis.¹⁹ Avec l'ouverture du canal de Suez, l'importance de la Palestine s'accroît.²⁰ C'est pourquoi elle accueille des structures éducatives dont l'importance croît, les différentes puissances européennes profitent de ce nouveau statut de la ville et subventionnent l'installation de plusieurs ordres religieux destinés à promouvoir l'éducation et l'assistance, éléments fondamentaux de la présence à Jérusalem.²¹ Depuis l'impact des Tanzimat en effet, la conjoncture est marquée par l'expansion impérialiste européenne.²² Cela se traduit en termes politiques par l'ouverture du Consulat de France à Jérusalem dès 1843 et par la recrudescence des activités missionnaires.²³ Jérusalem est alors au centre des préoccupations européennes, qui créent ainsi dans la nouvelle capitale un équilibre par rapport à l'essor du littoral palestinien.²⁴ La ville connaît une augmentation du nombre de ses habitants.²⁵ Dans ce contexte, les élites urbaines remplacent progressivement les élites rurales et veulent donner à leurs enfants une éducation "à l'européenne". On remarque en effet que très rapidement le fils du gouverneur ottoman est inscrit au collège, à une période où les élèves musulmans sont largement minoritaires chez les Frères, et où les écoles gouvernementales accueillent de nombreux enfants issus des élites qui appartiennent à l'administration ottomane locale.²⁶

¹⁸L'histoire ottomane de Jérusalem sort du cadre de cette étude, mais il s'agit ici de donner un aperçu des retombées politiques de cette réforme et de ses conséquences indirectes sur le collège.

¹⁹C'est donc là où les luttes d'influence entre les grandes puissances sont les plus fortes. L'expansion et la modernisation du système éducatif est parallèle à celle du gouvernement et de l'armée, mais les demandes sont plus nombreuses que les places disponibles. Liant charges administratives et religieuses des notables, ce statut fait de la ville la capitale de la Palestine avant même qu'elle ne devienne une entité administrative et politique séparée en 1918. Elle acquiert le statut de *sandjak* (capitale de district) autonome en 1872. Elle est un centre de gouvernement, d'étude et consulaire, ainsi que du tourisme, des pèlerinages et son commerce et son industrie ont une croissance moins forte que celle des villes littorales, [KHALIDI, 1997, p 86 et 93] et [SANBAR, 2000, p 193].

²⁰[AGREBI, 1999, p 36], la Grande Bretagne a acquis la plupart des actions de cette compagnie.

²¹Le traité de Paix de Paris, en 1856, "ouvre le pays aux établissements chrétiens, autorise les grandes puissances, leur reconnaît un droit de protection sur les maisons de leurs nationaux"; TRIMBUR [2004b].

²²[SANBAR, 2000, p 210]

²³Il devient Consulat Général en 1891 avec davantage de pouvoirs puisque dépendant directement du MAE. "Ce que l'on désigna par la redécouverte de la Palestine et des lieux saints signifiait l'extension de son influence européenne par le biais des institutions religieuses, sanitaires, charitables et éducatives," SANBAR [2000].

²⁴[LAURENS, 2002a, tome 1, p 75-77]

²⁵[SANBAR, 2000, p 43] évoque le grossissement de la taille de Jérusalem et de son importance. "Forte de quelques 22 000 âmes en 1870, elle accélère dès lors rapidement sa croissance, devenant la ville principale du pays en 1880 avec environ 31 000 habitants, 50 000 habitants en 1900 enfin 70 000 en 1914. A cette date, sa prééminence régionale est plus nette encore, à considérer la fortune parallèle de son port, véritable capitale économique de la région, Jaffa (40 000 habitants en 1914)". D'autre part, une réelle modernisation des structures urbaines est perceptible : en 1892 est inaugurée la ligne de chemin de fer Jaffa- Jérusalem, une poste française est également établie, le Crédit lyonnais ouvre un bureau en 1892, en 1897 sont installés des réverbères à pétrole.

²⁶Le lycée impérial ouvre ses portes durant la première guerre mondiale, voir plus loin, ACJ, Historique, 1880-1900, CUINET, V., *La Turquie d'Asie, géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque*

Le collège apparaît dans les deux rapports français qui consacrent une partie de leur analyse à la situation de l'enseignement à Jérusalem. Ces deux rapports recensent pour la période ottomane l'établissement des Frères comme un des collèges les plus importants de Palestine. Le rapport Charlot,²⁷ s'il critique de manière globale les méthodes d'apprentissage des établissements congréganistes, note à l'attention du MAE le nombre important d'élèves, et l'impact du collège auprès de toute la population de la vieille ville. Le rapport Pernot, élaboré dès 1912, à la suite du voyage du délégué du Comité pour les intérêts français, vante l'enseignement des Frères sur plusieurs points, et en particulier le prestige, le nombre d'élèves et les diplômés.²⁸

2.1.2 L'essor des écoles étrangères et le collège des Frères, une guerre des langues hiérosolymitaine ?

Un essor éducatif important

Avec la création des écoles privées, on passe progressivement d'une éducation réservée aux élites, et de nature plutôt religieuse,²⁹ à une éducation à l'européenne, où l'apprentissage des langues étrangères est prédominant, bien que le taux d'analphabétisme demeure important.³⁰ Cet apprentissage assure en effet *“la clef d'un avenir riche et commode [...] aux pèlerins vient se joindre chaque année avec une sûreté régulière le flot montant des touristes de tous les pays”*.³¹ Bien qu'il n'y ait pas de réseau étatique comme en Egypte³² les écoles

province de l'Asie mineure, Paris, E. Leroux, 1894-1895 et AMAE, série A, 78. Le Wali entretient des liens très cordiaux avec l'ordre français des Sœurs de Saint Joseph et d'autres ordres religieux français, ANDS, Jérusalem, Annales, 1872.

²⁷En 1906, M. Charlot est envoyé par une commission française dont le but est la diffusion de la langue française : il démontre l'infériorité de l'enseignement congréganiste par rapport à l'enseignement laïc, [CABANEL, 2006, introduction].

²⁸M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople en Egypte et en Turquie d'Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912. M. Pernot est également rédacteur au *Journal des Débats*. « Le Comité, fondé à Paris en 1911 sous la présidence de Ribot, s'est proposé de soutenir et de développer, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, les intérêts de la France au Levant. Avant d'agir, il a voulu reconnaître le terrain sur lequel son action doit s'exercer, se renseigner sur l'état actuel de l'influence et des intérêts français en Orient, sur l'importance et la valeur des œuvres qui contribuent à répandre cette influence et à servir ces intérêts ». Le comité lui demande de «recueillir quelques informations sur les principales entreprises financières, industrielles, commerciales et agricoles créées ou dirigées par [nos] nationaux dans le Levant. Enfin chercher à établir des liens entre le comité et toutes les personnes qui représentent en Orient les traditions et l'influence de notre pays». M. Pernot entreprend dans ce but un voyage de sept mois.

²⁹KUSHNER [1988], TIBAWI [1956].

³⁰Cf tableaux 2.1 et 2.2, la situation des catholiques est spécifique à la région de Jérusalem. La proportion des garçons musulmans scolarisés est faible, celle des catholiques est plus importante en comparaison avec leur proportion dans la population en âge d'être scolarisée.

³¹Extrait de l'*annuaire de la Palestine de l'Institut évangélique allemand d'archéologie de Terre Sainte à Jérusalem ; les écoles populaires arabes de Jérusalem*, par G. Eberhard, recteur à Zarrentin (Mecklembourg). Il y sera fait référence dans cette étude sous la forme ACJ, Institut archéologique allemand, Cf chapitre 11, Sources, note sur ce dossier manuscrit.

³²ABECASSIS [2000]

TAB. 2.1: *Statistiques Scolaires, 1896 (d'après V. Cuinet, p 563)*

Musulmans		Orthodoxes Grecs et Russes		Arméniens Géorgiens		Catholiques (tous rites)		Protestants	
Ec.	garç. filles	Ec.	garç. filles	Ec.	garç. filles	Ec.	garç. filles	Ec.	garç. filles
Jérusalem	8 300 100	3 250 0	3 80 40	27 640 600	5 340 140				
Bethléem	1 60 0	2 50 40	1 15 8	14 705 465	2 50 20				
autres localités	84 1680 0	7 280 230	0 0 0	11 310 225	2 100 80				
Total Caza Jér.	93 2040 100	12 580 270	4 95 48	52 1655 1290	9 490 240				
Jaffa	8 350 50	2 80 60	1 10 9	6 280 220	2 100 50				
Ramleh	4 160 0	1 70 0	0 0 0	3 15 70	0 0 0				
autres localités	38 1710 0	1 70 0	0 0 0	2 130 0	19 5672 0				
Total Caza Jaffa	50 2220 50	4 220 60	1 10 9	11 425 290	21 5772 50				

TAB. 2.2: Religieux et religieuses à Jérusalem, 1896 (d'après V. Cuinet, p 522)

	Français		Italiens		Allemands		Grecs Unis		Arabes	
	couv.	relig.	couv.	relig.	couv.	relig.	couv.	relig.	couv.	relig.
hommes	5	72	3	118	1	2	1	3		
femmes	8	123	1	6	1	4			1	10
total	13	195	4	124	2	6	1	3	1	10

étrangères sont nombreuses, plus nombreuses pour les garçons que pour les filles.³³

L'essor des ordres religieux français et des écoles françaises puise ses sources dans le Protectorat de la France aux chrétiens.³⁴ C'est ainsi que l'on voit s'élaborer, dans les bureaux du Quai d'Orsay, les services davantage liés à la langue et aux établissements à l'étranger. La théorie du patronat de la France sur les latins et les orientaux unis de nationalité ottomane est mise à mal, au moment où le protectorat est lui-même battu en brèche. En effet le traité de Berlin, tout en réservant les droits de la France, avait reconnu à chaque puissance le droit d'exercer partout, au profit de ses propres nationaux, ce type de protection.

On pourrait évoquer pour Jérusalem, une "inflation scolaire". Le P. Eberhard cite le fondateur de collège des Frères, le Frère Evagre, dans son rapport de 1905

*"Jérusalem est depuis longtemps la ville des églises et des couvents ; on pourrait présentement l'appeler la ville des écoles car ardent est le zèle pour la formation de la jeunesse qui s'est réveillé pour ne pas dire enflammé chez toutes les nations et les confessions. Bientôt la ville ne sera qu'une immense université."*³⁵

A la fin du XIXe siècle, une véritable expansion des installations éducatives en Palestine se produit, phénomène qui touche plus particulièrement le système des écoles étrangères. C'est dans un tel contexte que l'établissement des Frères, créé en 1876 à la suite d'un pèlerinage des Frères d'Egypte, attire de plus en plus d'élèves. En 1904 s'ouvre un collège en tant que tel,

³³Nous ne considérerons pas les raisons et les modalités politiques de la mise en place des différents systèmes éducatifs, dont l'ensemble des écoles catholiques françaises, qui sortent du cadre de notre étude, mais nous y référerons.

³⁴Dans les accords internationaux, le Protectorat catholique français est un privilège reconnu à la France en 1740, de protéger partout, notamment dans les lieux saints, les personnes et les œuvres catholiques latines étrangères, et quelle qu'en soit la nationalité, AMAE, Nantes, série A, 78 et [THOBIE, 1977b, p 366]. En 1901, pour obliger le sultan à honorer certaines dettes et à accepter les exigences de sociétés françaises, Paris monte une intervention navale qui aboutit à l'occupation des douanes de l'île de Metelin. Ce coup est l'occasion, pour le gouvernement français, d'exiger de Constantinople la délivrance de firmans à tous les établissements scolaires, hospitaliers et religieux agrandis ou construits sans autorisation depuis le traité de Berlin (1878). En 1913, dans le cadre des négociations qui mènent au grand emprunt de consolidation et qui définissent les zones d'influence étrangère dans l'Empire, Paris impose l'extension ou l'acquisition de plusieurs privilèges pour tous les établissements français ou protégés dont la liste est soigneusement établie (exemption des taxes municipales directes, possibilité pour les établissements reconnus de posséder tous les immeubles -affranchis de l'impôt foncier). Cet accord établit des conditions très favorables à une accélération de la progression de l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture française dans l'empire ottoman.

³⁵ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

école “secondaire” selon les Frères, mais qui correspond à un enseignement de primaire supérieur de métropole. Les premières années après l’ouverture du collège, le nombre d’inscrits en école primaire augmente de manière significative, mais après la première guerre mondiale, la tendance s’inverse, comme le montre les courbes élaborées par les Frères pour l’exposition vaticane (figure 2.1).³⁶ Les ordres catholiques féminins, comme les ordres masculins, répondent également à la lutte contre les établissements protestants.³⁷

Le français est présent parmi différentes catégories de la population, surtout parmi la catégorie de la population la plus aisée, et dans les familles qui ont décidé d’envoyer leurs enfants dans les écoles des missions européennes rivales.³⁸ La ville de Jérusalem suit ce mouvement, même si elle est considérée comme une province reculée de l’empire et si sa population est sans doute moins lettrée que celle de Syrie à la même époque, le français est aussi présent dans la société hiérosolymitaine.

D’autre part, si la France est présente au niveau économique dans la ville et, à une plus grande échelle dans la région de Jérusalem et Jaffa, notamment dans les secteurs bancaires, concessions des premières lignes de chemin de fer, son importance est toute relative pour de nombreux observateurs.³⁹ Dans certains rapports ou notes de voyageurs domine donc le sentiment que la France n’exploite pas assez sa présence économique. Lié à cet état de fait, les débouchés commerciaux avec la France semblent donc plus limités, de même que l’importance de la maîtrise de la langue française dans les affaires.⁴⁰

On peut avec prudence évoquer la notion d’ “aménagement linguistique” dans l’empire ottoman.⁴¹ Ceci contribue en partie à cet essor des écoles étrangères.

Comme une conséquence de la concurrence réciproque apparaît le caractère libre des écoles de Jérusalem ; nulle part on ne demande, dans les écoles inférieures, une rétribution, même dans la plupart des cas les enfants reçoivent les classiques gratuitement. Les enfants fréquentent souvent les écoles de toutes les

³⁶Les statistiques de la figure 2.1, élaborées par l’Institut, coïncident avec celles envoyées au Consulat Général et à la Propagande.

³⁷Les Sœurs de Sion évoquent en ces termes la fondation du collège des Frères de Jaffa en 1882, “Il était plus urgent qu’à Jérusalem. Jaffa ne possédait rien ou presque pour l’éducation et l’instruction de la jeunesse masculine et les Latins étaient forcés d’envoyer leurs enfants [aux *sic*] écoles protestantes et de les expédier jusqu’à Bethléem à la Sainte Famille chez Don Belloni ou bien chez nous à Jérusalem, dans notre institut de Saint Pierre [... les familles et les ordres religieux catholiques] désirent qu’ils ne retardent pas trop leur installation à Nazareth, envahie par les sectes protestantes.” ANDS, Jérusalem, Bulletin 20, 20 mars 1882, p 28.

³⁸Au sein des familles, à des degrés divers. Les usages du français seront analysés dans le chapitre 9.

³⁹THOBIE [1977b], SCHILLO [2001] ; [PICAUDOU, 1992, p 23], la France détient 60% du marché des investissements étrangers, l’Allemagne 21% et la Grande Bretagne 14%.

⁴⁰“Allemands, Italiens et Autrichiens trouvent le moyen d’y faire d’excellentes affaires, les nôtres n’en font pas on est porté à conclure que la France produit peu et qu’elle a peu de commerce. Les produits français ne se trouvent nulle part, l’hôpital français achète toute sa pharmacie à des voyageurs allemands.” M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d’études à Constantinople en Egypte et en Turquie d’Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912, p 131.

⁴¹THOBIE [1977a], l’auteur évoque davantage la naissance d’une “politique culturelle”, dont l’aspect linguistique constitue une branche.

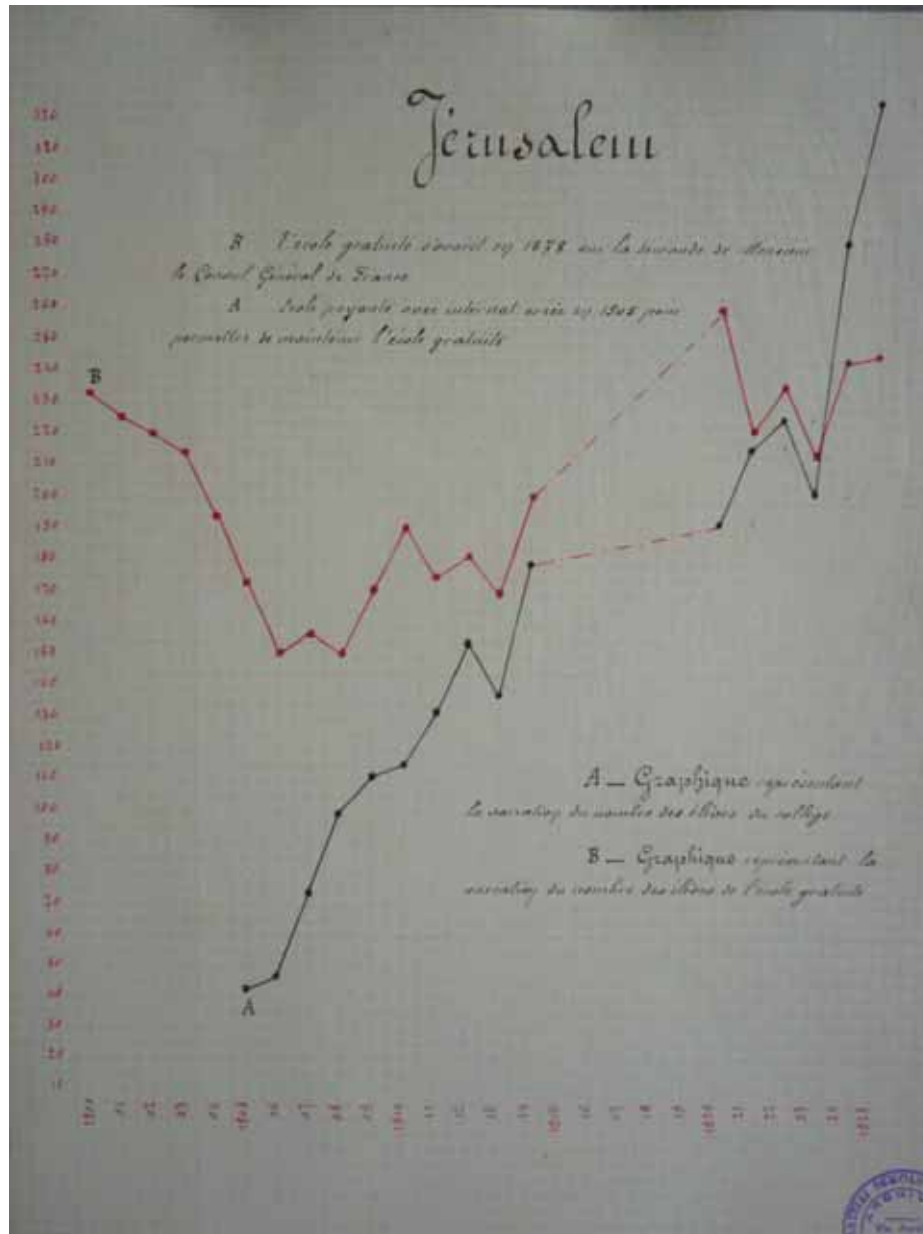


FIG. 2.1: Le collège présenté à l'exposition universelle missionnaire au Vatican, 1925 (AMG, fonds photographique)



FIG. 2.2: Prospectus du Frère Evagre, fondateur du collège (ACJ, fin du XIXe siècle)

*confessions à tour de rôle et obligent le maître, pour avoir des élèves nombreux, à les attacher à sa personne : d'où une plus grande nécessité d'avoir de vrais maîtres et éducateurs et non des donneurs de leçons.*⁴²

Le français et les langues étrangères européennes : *primus inter pares* ?

La France acquiert un rôle important du fait du système de protection accordé par le pouvoir ottoman à la France.⁴³ Le consulat écrit dès 1843, puis en 1845, pour faire appel aux services des Frères et se plaint du mauvais état des écoles tenues par les franciscains ; il remarque l'influence et les résultats des structures éducatives des autres puissances européennes, surtout celle des Anglais. Il condamne la rivalité ouverte de l'Angleterre qui, par le biais de ses écoles, fait “ *mille efforts, impuissants, il est vrai, jusqu'à ce moment, pour créer en Palestine, par le prosélytisme, une nation anglaise. Les anglicans voudraient attirer à leur cause, les juifs de Jérusalem comme les druzes du Liban, afin d'arracher ces populations à l'influence protectrice de la France.* ” Il note la qualité de leur système éducatif, ce qui est pour lui une “ *une supériorité incontestable sur tous les autres chrétiens indigènes* ”,⁴⁴ et critique vivement l'éducation dispensée par les franciscains.

Le français, “langue de cœur” selon le P. Dhorme, est aussi une langue de communication assez importante. Il est difficile d'évoquer le français dans le contexte de Jérusalem, comme appartenant pleinement à un processus d'ottomanisation des élites palestiniennes, car il n'est pas imposé dans la plupart des carrières. Les élites qui appartiennent à l'administration ottomane venues de Palestine semblent davantage attachées aux écoles religieuses musulmanes, avant la première guerre mondiale.⁴⁵ Pour les autorités françaises, la place particulière du français tient au rôle protecteur de la France, rôle séculaire qui est synonyme pour ses représentants d'une supériorité de sa mission culturelle. “ *Nos intérêts en Palestine ne sont pas de même sorte que les intérêts de quelque autre nation [...] nous étudierons avec profit les divers organes étrangers qui nous font concurrence, mais ce ne sera point pour les imiter servilement.* ”⁴⁶ La langue française apparaît comme la langue semi-officielle.

⁴² ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, l'auteur remarque “l'absence de code” pour d'éventuelles lois scolaires.

⁴³ Au niveau des structures sociales, le statut personnel est régi par des communautés instituées, les juridictions reconnues par le pouvoir central ou local. Ce pouvoir doit faire respecter les décisions des conseils communautaires (*majalis millia*) mais n'intervient dans les affaires internes de la communauté qu'en dernière extrémité. Les Capitulations sont des exemptions juridictionnelles et fiscales s'appliquant aux ressortissants “francs” des Echelles du Levant, muées au XIXe pour des individus ou groupes communautaires, en statut d'extraterritorialité, garanti par consuls européens.

⁴⁴ APF, 0082, E20, Le Consul de France à Jérusalem à la Propagation de la Foi, 16 mars 1845, “Quant à l'éducation, l'instruction de nos coreligionnaires, [elle est] absolument nulle [...] ils n'ont pas la moindre idée des notions les plus élémentaires de morale, et, en fait de connaissances intellectuelles on ne leur remet pas un livre entre les mains, ce qui du reste serait fort inutile pour la plupart car ils savent à peine lire et écrire”.

⁴⁵ [KUSHNER, 1988, p 152] Après la première guerre mondiale, les musulmans sont plus nombreux au sein du collège.

⁴⁶ M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912, p 124.

A Jérusalem, le voyageur pouvait descendre dans n'importe quel hôtel convenable, pénétrer dans les magasins les plus disparates, il était sûr d'être compris. A l'un des nombreux bureaux de poste [...] il lisait en français les avis d'arrivée et de départ [...] bref on sentait que si la langue du gouvernement était le turc et celle de la population indigène l'arabe, le français était vraiment la langue officieuse, celle que chacun devait posséder pour entrer dans la société policée et se mettre en contact avec les étrangers. Pour tous, la première langue, après la langue maternelle, était la langue française.⁴⁷

Durant la période ottomane, beaucoup d'études sont lancées pour convenir des causes de la grandeur de la France et mettent en avant l'argument de l'influence de l'antériorité de la présence française comme justificatif de la présence et du rôle de la langue française à préserver et à diffuser.⁴⁸ Le Père Dhorme, prieur de l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem, représentant des intérêts de la France à Jérusalem et interlocuteur du directeur du collège, dresse un portrait des actions d'enseignement et d'assistance de la France en Palestine lors de son voyage en France, pour réaffirmer le rôle de la France après la première guerre mondiale.⁴⁹ Les Frères font figure de précurseurs, leur influence porte au-delà de l'élite traditionnelle.

Le prestige séculaire de la France au Levant, le protectorat exercé par notre pays sur les Chrétiens de l'empire ottoman, la prépondérance des représentants de la France dans les affaires de la Sublime Porte et dans la défense des minorités, et surtout l'immense rayonnement de la bienfaisance française, par les hôpitaux, les écoles, les œuvres de toutes les sortes : autant de causes qui avaient créé dans la Palestine ce besoin de notre langue. Les écoles françaises, presque toutes entre les mains des ordres religieux d'hommes et de femmes étaient sans cesse obligées de s'étendre ou de se multiplier pour satisfaire à ce besoin. Les établissements rivaux quelle que fût leur origine, devaient faire entrer le français dans leurs programmes. Les œuvres indigènes faisaient passer le français aussitôt après l'arabe dans leurs préoccupations scolaires.⁵⁰

Le P. Dhorme se fait l'écho de l'idée selon laquelle la maîtrise du français est consécutive à la classe sociale, "c'était le signe qu'on était sorti du niveau moyen."

Pourtant dès l'époque ottomane, le problème de la formation supérieure est mentionnée. Son absence est rapidement perçue comme un handicap au niveau territorial pour les dé-

⁴⁷ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922.

⁴⁸ LANGLOIS [2001]

⁴⁹ Il fait notamment partie parfois à cette époque, du jury des examens de fin d'études du collège. ACJ, Histoire, 1889-1904.

⁵⁰ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922 ; c'est aussi la langue de la Dette publique, [THOBIE, 1977a, p 364]. En Palestine, la présence économique demeure cependant relativement faible et se concentre sur les transports, la ligne de chemin de fer Jérusalem Jaffa, ouverte en 1892, quelques antennes de grandes banques, telle la branche du Crédit Lyonnais. Les banqueroutes sont nombreuses à la veille de la guerre. "Les filiales ouvertes [...] par les grandes banques européennes, l'ont été pour des raisons essentiellement politiques et se maintiennent grâce aux comptes des patriarchats et des congrégations". En 1863, la Banque impériale ottomane (de capital occidental) et le Crédit Lyonnais ouvrent leurs succursales ; la *Deutsche Palästina-Bank* et l'*Anglo-Bank Company* en 1899 et 1902, [NICAULT, 1999b, p 102]. Les familles françaises de Jérusalem tiennent quelques commerces, SCHILLO [2001].

bouchés en Palestine même. “*Les Frères manquent de ressources, le plus souvent ils envoient leurs élèves poursuivre leurs études en Egypte : cette méthode n'est pas sans inconvénient.*”⁵¹

Des concurrences allemandes, italiennes et russes

Les initiatives allemandes, italiennes et russes sont importantes jusqu'en 1918, la littérature catholique française de l'époque fait référence aux “invasions” des missions chrétiennes concurrentes (tableaux 2.3 et 2.4).⁵² Elles ont une influence sur les stratégies adoptées par le collège. Dès 1842, les puissances allemande et anglaise créent un évêché anglo-prussien, pour faire face aux activités franco-russes.⁵³ Le rapport de l'Institut archéologique allemand dresse un tableau éducatif de Jérusalem qui vante les mérites de l'école nationale allemande qui, contrairement au système d'éducation français, accorde une plus grande importance à la langue maternelle des élèves. Les Allemands protestants et catholiques ont à cœur de manifester leur patriotisme, les catholiques allemands sont particulièrement dynamiques.⁵⁴ Les années 1895-1910 correspondent à une période qualifiée par H. Goren “d'activité pratique institutionnalisée et diffuse”.⁵⁵ Ils ouvrent un hospice et un asile pour personnes âgées dans la colonie allemande. De 1899 à 1910, ils érigent près de la porte de Damas le grand hospice Saint Paul, puis l'église de la Dormition et l'abbaye sur un terrain offert par le sultan à Guillaume II ; enfin l'Augusta Victoria sur le mont des Oliviers. Ces trois bâtiments sont inaugurés en présence du Kronprinz en 1910.⁵⁶ La visite du Kaiser Guillaume II en 1898 marque le paroxysme des ambitions allemandes et inscrit définitivement l'Allemagne dans la vieille ville au niveau spatial.⁵⁷ Après la guerre, en raison de la défaite, les écoles autrichiennes et allemandes sont fermées pendant plusieurs années.

⁵¹ M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912, p 126.

⁵² [PRUDHOMME, 2006, p 37]. Légende du tableau 2.3 (dans l'ordre d'apparition dans les colonnes) : ar. : arabe, it. : italien, fr. : français, gr. : grec, rus. : russes. : section, o. : orphelin, ep. : école primaire, coll. : collège. Pour clarifier la présentation du tableau, nous avons omis certains villages. Légende du tableau 2.4 : idem et : inf. : inférieure, sup. : supérieure, Eur. : Europe, réouv. : réouverture, pers. : persan, an. : anglais aut.cath. : autres catholiques, musul. : musulmans, dir. : directeur.

⁵³ TIBAWI [1961], cette tentative prend fin en 1881, à la suite des rivalités entre les deux pays, il devient un évêché anglican. Si l'on considère les statuts, on note qu'un de ses buts est “*to command the Faith by the two special means, the training and education of the young and the healing of the sick.*” Plus tard sous le Mandat, la mission de l'évêché est clairement éducative. “*The Bishop's mission [...] is taking a prominent part in education of young Palestinians [...] and joint action with other societies*”, *Handbook of Palestine*, 1935, p 54.

⁵⁴ En 1885 est fondée *Der Palästinaverein der Katholiken Deutschlands*, avec comme objectifs principaux la sauvegarde des intérêts catholiques allemands en Terre sainte, la diffusion de la foi catholique et de la “vraie culture chrétienne” en Palestine. Deux prêtres lazaristes, les P. Schmidt et Richen, mènent la résistance au Protectorat français.

⁵⁵ [GOREN, 2001, p 327] ; Helmut Wohnout, *Das Österreichischer Hospiz in Jerusalem*, Böhlau, Vienne, 2000, ne mentionne dans aucun chapitre la concurrence éducative autrichienne.

⁵⁶ [NICAULT, 1999b, p 68] rend compte de l'aspect de “conquête” et de “bataille” pour l'espace entre les différentes nations. “Du haut d'une impressionnante tour on peut y admirer la vieille ville, dans le lointain, la Méditerranée et les monts de Moab. Pareilles dimensions inquiètent les nations concurrentes.”

⁵⁷ Il s'agit notamment de l'édification de l'église du Rédempteur, à côté du Muristan- Cf annexe A7. Dans son ouvrage sur la fin du protectorat français (*Le protectorat de la France en Palestine et l'affaire du Consulat Général de France à Jérusalem*, 1926), le comte Michel de Pierredon évoque les différentes tentatives allemandes diplomatiques mais aussi éducatives pour attirer davantage “d'indigènes”. Dans son rapport, M. Pernot remarque également

Tab. 2.3: Ecoles pour garçons, 1896 (d'après V. Guinet, données éparées du *Mutésarriflik de Qouds-I Chérif*)

	Lang.	Total	Jérusalem	Béthléem	Beit Jala	Jaffa
Catholiques		2815				
Patriarchat latin (S. du Rosaire)	ar., it.	560	30 (2s)	100 (eam) 100 (ep)	Beit Sahour 70 (ep) 100 (ep)	
Franciscains	ar., it.	515	40 (o) 60 (ep) 30 (coll.)	300 (ep)		15 (ep)
N.D. de Sion Pensionnat orphelinat external	fr., ar.,	90	80 (ep) 70 (o) 20 (coll)			
FEC	fr., ar. turc	670	270 (ep)	80 (coll)		180 (ep)
Grecs cathol.	fr., gr	80				80 (ep)
Orthodoxes		825	60			
Russes	rus.	60	(EinKerem)			
Grecques	ar., turc, grec, fr. (Jér, Bet)	660	60 (1e2) 150 (ep)	50 (ep)	100 (ep)	80 (ep)
Arméniens	ar., turc, armen.	105	30 (sem) 50 (ep)	15 (e. mixte)		10 (e. mixte)
Protestantes		580				
Allemands	all., fr., turc, arabe	200	100 (ep)			100 (ep)
Anglais	ang., ar.,	380	150 (o) 80 (coll)	50 (ep)		

TAB. 2.4: Tableau des écoles à Jérusalem (d'après la description de l'Institut archéologique allemand, ACJ, 1905)

Ecoles	Année de la fondation modèle éduc.	Nombre d'élèves	Classes et divisions	Langues	heures par semaine	catégories d'élèves	Enseignants et formation
Turques idadi (inf.) rushdiyye (m) ibtidaie (élé.)	1902 1890 (Eur.)	600-700 110	3 (2) 3 4	arabe français turc, pers.	6h ar 6 puis 2-3	musul.	14+6 aides (Al Azhar Caire)
Orthodoxes collège (inf.) collège (sup.)	1900 1903 reorg. (suisse)	316	4 3	grec grec arabe	1è a : 7h gr, ar 2è a+ : 10h ar, gr 3è a : 3h fr	grecs (+ 5 musul.)	13 laïcs + dir. école (4 arab. 9 grecs)
Catholiques lat. Franciscains schola paroc.	1889 (réouv.)	140	5	arabe	1è a : 2h ar, fr, an 3è a : 1h it		5 Fr. ar. 2 laïcs (pour lang. an et fr)
FEC école collège	1878 1904	190 46	4 (2) 3 4	français	12 & 16h 5h an 12h ar 12 & 16h	grecs latins autr. cath. (musul.) Israélites	14 Frères 10 Franç. 4 arabes
Protestantes CMS école collège		46 80	4	arabe anglais	9h an 6h ar 3h fr	grecs (quelques latins)	
St. George Boys Day School	1899	70		anglais	3,3h ar 2,7h fr	grecs (quelq. latins) (7 musul.)	5 maîtres (3 Arab.) (2 Angl. Beyrouth)
école allem. collège allem.	1902	60 155	2 (2)	allemand arabe	6h al		2 maîtres

Des rivalités existent également avec les Italiens en raison de leur main-mise sur la Custodie.⁵⁸ Après l'échec des écoles laïques par le gouvernement Crispi à la fin du XIXe, le gouvernement italien fait également appel aux congrégations pour concurrencer la langue française. L'italien est appris dans les écoles paroissiales mais la bataille linguistique est considérée comme ayant été perdue par l'Italie à la fin du XIXe. Le collège est souvent critiqué dans la presse locale et nationale italienne.⁵⁹ *L'Associazione Nazionale per Soccorrere i missionari Italiani all Estero* joue un rôle important dans la diffusion des intérêts italiens.⁶⁰

Parallèlement au renforcement des pèlerinages catholiques, celui des orthodoxes devient plus important. Depuis le Moyen Age en effet, Jérusalem et la Terre Sainte occupent une place importante dans la conscience collective russe. Dès 1847, l'arrivée des Sœurs de Saint Joseph correspond à l'établissement de la première mission russe en Palestine.⁶¹ C'est en 1858 qu'ouvre le consulat de Russie et en 1859 le Comité de Palestine. Il s'agit pour ces deux organismes de soutenir, créer et protéger l'orthodoxie au Proche-Orient. Ce mouvement est accompagné par la création d'une presse savante de vulgarisation et de propagande. Quatre ans après l'ouverture du collège des Frères, c'est l'ouverture solennelle de la Société impériale russe de Palestine.⁶² La fondation d'écoles et d'hôpitaux est une des tâches revendiquées par cette société, mais leurs responsables remarquent les difficultés à créer un nouveau système d'éducation. Leur but principal est de donner des connaissances de base sur l'orthodoxie, enseigner le russe⁶³ ainsi que la langue arabe, considérée comme indispensable puisque permettant aux élèves de participer aux services religieux et à la vie sociale. Les écoles russes diffèrent en ce sens de la stratégie des Frères qui, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, optent pour le français comme langue de catéchisme, l'arabe liturgique étant selon eux, trop difficile à maîtriser par les élèves. Avec la première guerre mondiale puis avec la révolution d'Octobre 1917, les relations avec la Terre sainte sont interrompues et la Société

à plusieurs reprises que la grandeur des bâtiments construits est destinée à impressionner les "indigènes", GOREN [2001]. Tous les princes allemands sont conviés à ce voyage. Selon BEN-ARIEH [1984], l'Allemagne veut déposséder la France de son Protectorat, qui a été affaibli par la menace d'une guerre avec l'Angleterre à cause de l'incident de Fachoda et à l'intérieur du pays par l'affaire Dreyfus. A partir de 1894, elle renforce son influence dans certaines villes palestiniennes (Caïffa et Jaffa notamment), notamment par la présence d'écoles et de colons. Elle se présente comme la protectrice de tous les chrétiens et de tous les musulmans. M. de Pierredon précise (p 26) que la Palestine est "le débouché méditerranéen nécessaire aux voies transversales dont elle prévoyait la construction pour son chemin de fer de Bagdad."

⁵⁸[MINERVI, 1970], AMAE, Nantes, série A, 88, janvier-mars 1870, "Nécessité de fonder une école purement française".

⁵⁹AMG, NH 815/ 1, 1878, n°4, article de *L'Osservatore Romano* sur l'établissement des Frères et AMG, NH 701, n°12, *Associazione nazionale e influenza italiana en Oriente*.

⁶⁰Fondée à Florence en 1886, elle a pour but de soustraire les missions italiennes à l'influence étrangère. Le 9 septembre 1905, à la suite des lois anti cléricales, elle signe avec les Salésiens une convention, qui fait passer les Instituts de Palestine sous le protectorat des consuls d'Italie avec pour obligation d'enseigner l'italien et de laisser le drapeau italien ; en échange elle leur fournira des subsides et du matériel scolaire ; [CABANEL, 2006, p 58]. JD Durand évoque une "triple action pour la foi, pour la Patrie, pour la langue nationale [...] véritable trait d'union entre le MAE italien, les congrégations et le Saint-Siège", [CABANEL, 2006, p 68].

⁶¹[ASTAFIEVA, 2003, p 43], et, plus ancien, T.G. Stavrou, *Russian interests in Palestine (1882-1914), A study of Religious and Educational Enterprise*, Thessaloniki, 1963. C. Mayeur, dans le tome 11 d'*Histoire du christianisme* évoque la "prise de conscience du soutien nécessaire à apporter aux Arabes orthodoxes" ; Revue *Jérusalem*, archives assumptionnistes, p 263, "Rapport de 1924 sur les écoles russes et leur multiplication pendant la période 1900-1914".

⁶²Le 21 mai 1882, [ASTAFIEVA, 2003, p 45] ; [RIFFIER, 2000, p 251-256].

⁶³[ASTAFIEVA, 2003, p 64-65], la langue est un moyen de "russification".

se tourne alors davantage vers des activités de recherche.

Une concurrence qui se profile, les initiatives anglaises

C'est sur la période ottomane que repose la base des dissensions qui vont perdurer ensuite et seront amplifiées, la politique mandataire favorisant les écoles anglicanes.⁶⁴ Au niveau géographique pourtant, l'intérêt pour la Palestine est minime au départ, car les Anglais désirent plutôt se rapprocher de la Mésopotamie, plus importante pour eux géopolitiquement. Leur implantation éducative est une des plus anciennes à Jérusalem, il s'agit du collège du Bishop Gobat fondé dès 1847.⁶⁵ Le collège obtient rapidement des accords avec l'université américaine de Beyrouth⁶⁶ et assure ainsi une postérité au niveau de l'enseignement supérieur à l'enseignement anglophone, héritage que mettront grandement à profit les autorités mandataires.

Une autre école attire une clientèle à forte majorité orthodoxe, il s'agit de *Saint George's School for Boys*, créée en 1899, sous le contrôle direct de l'évêque anglican par la *Jerusalem and Est Mission*.⁶⁷ Dès le début, les implantations anglaises à majorité protestantes et anglicanes, dont certaines se consacrent à la conversion des Juifs,⁶⁸ s'attirent les critiques du Consulat de France.

*L'Angleterre avait un hôpital gratuit, la France chrétienne n'en avait pas. Nous avons laissé devancer la charité par la philanthropie, s'écriait notre représentant dans une dépêche du 28 juillet 1844.*⁶⁹

Ces deux types d'enseignement sont pensés et vécus en termes missionnaires

Les écoles anglaises prospèrent et [...] on est obligé d'en convenir [leurs élèves sont] beaucoup plus instruits que les mieux élevés d'entre nos Latins ; l'on voit

⁶⁴[TSIMHONI, 1993, p 138-139], [ELIAV, 1997, p 45] (pour une bibliographie plus complète, Cf [MURRE-VAN DER BERG, 2006, p 4 et fin], plusieurs travaux ont été effectués sur les missions anglaises, nous nous contentons ici de rappeler quelques faits ayant eu une influence directe sur le collège.

⁶⁵A la direction du collège : Bishop Gobat (1846-1879) ; Joseph Barclay (1879- 1881) ; George Francis Popham Blyth (1887- 1914). La concurrence la plus redoutée est celle des sociétés bibliques, *British and Foreign Bible Society* et la *American Bible Society*, MAYEUR [1995], tome 11, p 828-833 ; pour les missionnaires de la *Christ Missionary Society*, Cf [VAN DER LEESE, 2008, chapitre 7].

⁶⁶*Handbook of Palestine*, 1927, p 179 "Bishop's Gobat school - its certificate is accepted for entrance to the Freshman Class at the American University." Cette Université est elle-même fondée en 1866, A.L. Dupont, "Une école missionnaire et étrangère dans la tourmente de la révolution constitutionnelle ottomane, La crise de 1909 au Syrian Protestant College de Beyrouth", *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 75, Islam et éducation au temps des réformes, 2007.

⁶⁷[TIBAWI, 1961, p 260] ; I. Tannous décrit dans ses mémoires l'établissement comme ayant été le premier à accorder une importance significative aux sports, et une admission sans tests d'entrée au *Syrian Protestant College*, [TANNOUS, 1988, p 14]. A Ramallah, la *Friends School for Boys*, créée en 1901, par des protestants américains, attire un public nombreux.

⁶⁸La *London Society for promoting Christianity among the Jews* et la *Church Missionary Society*, [ELIAV, 1997, p 45] ; [RIFFIER, 2000, p 256-260] .

⁶⁹AMAE, Nantes, série B, 200, manuscrit, s.n.

*déjà en eux les germes de la civilisation, ils ont en un mot une supériorité incontestable sur les autres chrétiens indigènes.*⁷⁰

Face à cette concurrence, la section payante de l'établissement des Frères, le collège Saint J.B. de La Salle ouvre ses portes en 1904. Les Frères y introduisent alors l'apprentissage de l'anglais comme langue étrangère facultative, car il devient progressivement une matière "incontournable" des "curriculum complets", aux côtés de l'arabe et du turc, obligatoires.

2.1.3 Le système éducatif ottoman, la langue française et le collège des Frères

Si l'on considère le cadre éducatif dans lequel s'insèrent les Frères, on distingue deux branches parallèles : le système gouvernemental de celui des écoles privées. Ce système est contrôlé par le ministère de l'éducation à Istanbul, tandis que les écoles privées musulmanes, juives et chrétiennes, préalablement approuvées par ce ministère, sont plus autonomes.⁷¹

Écoles gouvernementales, écoles privées

Le système gouvernemental est officiellement ouvert aux élèves de l'empire de toutes religions et de tous groupes ethniques, mais dans les faits si l'on considère les chiffres de plus près, la plupart des élèves sont musulmans. C'est la langue turque qui est fondamentale dans cet apprentissage. De nombreux élèves sont tentés d'effectuer leur scolarité chez les Frères, où l'apprentissage du turc est facultatif.⁷² L'offre des Frères paraît "supérieure" à celle des autres établissements car elle propose une éducation basée sur les langues étrangères et un enseignement à caractère professionnel. Une des caractéristiques de l'époque ottomane est bien l'introduction de nouvelles opportunités éducatives, défi au monopole traditionnel de l'enseignement religieux. Les langues enseignées sont le turc (même la langue arabe est enseignée par l'intermédiaire du turc), mais aussi le français, langue officielle de l'empire, et l'italien et l'allemand (figure 2.4). Cette éducation attire ceux qui veulent intégrer une position dans l'administration ottomane. La réglementation pour l'Instruction Publique est promulguée le 1er septembre 1869 par le Conseil d'Etat *Maarif-i Umumiye Nizam-nâmesi*. Selon la loi de 1869 en effet, le système éducatif est réparti en écoles publiques, *umumiya* et écoles privées, *khususiya*.⁷³ Les Tanzimat qui suscitent une expansion du système d'enseignement et

⁷⁰ APF, Consul de France à La Propagande, 16 mars 1845.

⁷¹ Pour la Palestine en 1914, 95 écoles primaires, seulement 3 écoles secondaires, il y a peu d'offre encore en matière d'éducation publique, [TIBAWI, 1956, p 71].

⁷² C'est ce que confirme également H. Bowman dans ses mémoires. Pour les statistiques, nous nous permettons de renvoyer à la remarque de [KHALIDI, 1997, p 332], et TIBAWI [1956], il est difficile de comparer les statistiques éducatives ottomanes et britanniques, notamment parce que les Ottomans tiennent compte de la population scolaire âgée de 7 à 11 ans tandis que chez les Britanniques, les enfants de 5 à 14 ans sont pris en compte.

⁷³ Selon l'article 129 de cette loi, avant l'ouverture de tout établissement, il est nécessaire de fournir un certificat attestant les qualifications professionnelles des enseignants, reconnues par le Ministère de l'éducation ; la liste des matières est soumise à l'approbation du comité provincial d'éducation. On retrouve très peu de traces dans les

la croissance de la bureaucratie gouvernementale, génèrent une “professionnalisation à l’occidentale”.⁷⁴ D’autre part, le nouveau bâtiment de l’école *idadi* se situe près du *Haram al sherif*, alors que les bâtiments nouveaux se situent en général à l’extérieur des remparts de la vieille ville : ceci la rattache à son passé musulman (l’école est proche de la mosquée Al Aqsa).⁷⁵ L’établissement des Frères en ce sens n’endosse aucun des qualificatifs de ces écoles “patriotique, ottomane, islamique”.⁷⁶ Le collège se distingue ainsi de ce genre d’établissements et attire une clientèle qui préfère éviter cette éducation religieuse. Dans le *rushdiyye* (équivalent du lycée, du ressort du ministère de l’Instruction publique), Vital Cuinet précise que le programme est semblable à celui du lycée de Galata-Sérai (transcription de l’auteur) de Constantinople, “lequel ne diffère en rien des lycées de France, si ce n’est en ce qui concerne l’étude du Coran obligatoire pour les musulmans, et celle des langues, arabe, turque et persane”.⁷⁷ Ouvert seulement durant la guerre, le lycée impérial ne constitue pas une concurrence pour l’établissement des Frères. Le gouvernement militaire ottoman l’installe à l’intérieur des locaux des Frères, mais ferme ses portes à la fin de 1917. En 1913, la loi délègue davantage de responsabilités aux autorités locales, les pouvoirs des inspecteurs d’éducation sont ainsi renforcés, sur lesquels s’appuieront par la suite les autorités britanniques.⁷⁸

Dans son mémoire *Les Ecoles de Jérusalem*, le directeur Schneller⁷⁹ compte 89 établissements d’instruction et d’éducation des genres les plus divers. En 1900, 11 écoles gouvernementales pour garçons (soit 3 761 élèves),⁸⁰ 38 écoles privées chrétiennes (soit 6 630 élèves) et 7 écoles privées musulmanes (soit 1 101 élèves). Le collège des Frères aurait même servi d’Ecole normale dans le système ottoman.⁸¹

La paix de Paris avait rouvert en 1856 le pays aux Etablissements chrétiens et reconnu aux Puissances un droit de protection sur les maisons de leurs natio-

archives des Frères de leur perception postérieure de cette loi ; elle semble mal tolérée par les communautés. Selon [MAYEUR, 1995, p 804], elle révèle le “malaise d’un Etat unificateur face à la fragmentation communautaire et ses privilèges.” L’arrivée des missionnaires favorise les chrétiens d’Orient, “dont le progrès scolaire, parfois économique, laissait loin derrière les musulmans”, [MAYEUR, 1995, p 805]. Les progrès de l’enseignement accentuent les divisions confessionnelles entre chrétiens et musulmans, mais aussi entre chrétiens.

⁷⁴[KHALIDI, 1997, p 86], l’auteur estime que Jérusalem est un centre de gouvernement et d’étude, où le commerce et l’industrie ne connaissent pas une croissance aussi rapide que dans les ports du littoral ; mais le nombre de touristes et de pèlerins y est particulièrement élevé (plus de 20 000 par an à la fin du XIXe siècle).

⁷⁵[FORTNA, 2002, p 136] (photographie de l’école de Jérusalem), l’auteur précise que l’école avait sa mosquée et son imam, et que l’assistance aux prières était relevée par la direction de l’école. Il estime, d’après les données fournies par le *Salnameh* (annuaire) ottoman, qu’en 1871, un enfant musulman sur 7 en âge scolaire avait accès à l’école, contre un sur deux pour les non musulmans.

⁷⁶[KHALIDI, 1997, p 90], l’école *Madrasa al dusturiyya*, créée en 1909 par l’écrivain journaliste et éducateur Khalil Sakakini, insiste quant à elle sur l’amour de la langue et de l’histoire arabe.

⁷⁷CUINET, V., *La Turquie d’Asie, géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l’Asie mineure*, Paris, E. Leroux, 1894-1895, p 564.

⁷⁸[TIBAWI, 1956, p 270] Cette réglementation, préparée par Safvet Pasa, se compose de 198 articles découpés en 5 parties. L’enseignement est organisé sur plusieurs degrés (primaire, collège, lycée et université), chaque degré ayant sa propre durée d’étude et son programme. Ce nouveau système porte fortement les marques du système d’enseignement français. Pour la première fois, les grandes lignes de mise en œuvre des politiques éducatives et de leur organisation administrative sont mises en place. Thèse de Gulsun Guvenli, op. cit., p 148 ; [KHALIDI, 1997, p 332], *Al Munadi, al Ta’lim al ijbari*, (l’éducation obligatoire), n°19, 6 novembre 1912, p 12.

⁷⁹*Der Bole aus Zion*, août 1904, ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁸⁰[RIFFIER, 2000, p 281]

⁸¹AMG, lettre du Frère Onésime, Visiteur, à la Propagande, 1910.

*nalités. D'autant plus que l'intérêt public, le concours des gouvernements, des pouvoirs locaux et avant tout des parents [...] se tournent de plus en plus vers les choses d'école.*⁸²

Comme l'indique le tableau 2.1, le nombre d'écoles chrétiennes catholiques est très élevé.⁸³ L'accession à la modernité exige la maîtrise d'une langue européenne.⁸⁴

L'Etat ottoman exerce donc un contrôle très modéré sur ces écoles privées, et ne leur fournit aucune subvention.⁸⁵ On note toutefois des tentatives de la part du directeur général de l'Instruction publique de contrôler l'école, contrairement aux accords de Mytilène même si ce n'est pas un établissement gouvernemental. Il s'agit par exemple de fournir des informations sur les données et le curriculum.⁸⁶ A Jérusalem, en 1878, le consul demande de ne pas répondre à ce genre d'ingérence, même lorsque les autorités réclament un contrôle partiel des élèves musulmans, arguant que ces derniers suivraient des cours de religion chrétienne. Le consulat nie de manière radicale ces allégations d'activités prosélytes de missionnaires, accusations qui continuent de manière ponctuelle jusqu'au statut définitif des écoles des Frères.⁸⁷ Ces écoles sont parfois perçues par certains dignitaires à Constantinople comme des antennes de la culture et du colonialisme européens.⁸⁸ Les écoles confessionnelles chrétiennes recrutent généralement leurs clientèles dans leur bassin religieux. Avant 1908, la langue turque au sein des ces écoles n'est pas obligatoire, elle le devient après 1908, après la révolution des Jeunes Turcs.

Dans les écoles privées musulmanes, l'enseignement est dispensé en arabe.⁸⁹ Il s'agit d'écoles de type *kuttab*, dispensé dans les mosquées. Les maîtres ont en général été formés à *Al Azhar* au Caire.⁹⁰ Les Frères diffèrent de ce type d'écoles également par leur objectifs

⁸²BOEO, n°241, p 248. Selon le P. Eberhard, un nouveau programme est appliqué dans les écoles turques en 1906, ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁸³Tableau 2.4 pour une comparaison entre les différents systèmes éducatifs (le rapport de l'Institut archéologique est la seule source retraçant la création des autres établissements et des langues qui y sont obligatoires).

⁸⁴[LAURENS, 2004b, p 107], cette maîtrise est rendue obligatoire par l'administration pour tous les services publics modernes, le français est la deuxième langue administrative.

⁸⁵AMAE, Nantes, série A, 78, un relevé de 1902 sur l'ingérence envers l'établissement de Jaffa ; AMAE, Nantes, série A, 90, septembre-novembre 1902, demande à l'établissement de Jérusalem les noms des élèves musulmans, rappel de la censure s'exerçant sur les livres.

⁸⁶L'article 129 de la loi 1869 n'est pas reconnu, ni dans accords de Mytilène de 1901, Cf annexe A3.

⁸⁷18 décembre 1913 : accords de Constantinople, Cf annexe A3.

⁸⁸C'est l'avis d'Azmi Bey, le gouverneur de Palestine à Jérusalem par exemple. Les études contemporaines sur le système éducatif de l'époque sont rares. Selon l'auteur du rapport de l'Institut archéologique, "On manque à peu près complètement des travaux préparatoires sur la matière, à l'exception peut être du mémoire de Tobler, qui lui aussi n'a plus aujourd'hui qu'une valeur historique. Même chez les professionnels on cherche souvent en vain une connaissance qui [soit] au-delà de la propre confession. Ils se ressemblent en ceci que, formés d'un point de vue partiel, ils n'apprécient pas suffisamment le travail collectif et par suite déprécient l'état actuel du système scolaire". Il mentionne d'autres difficultés, telles que l'absence de bonnes connaissances des langues dans lesquelles sont donnés les enseignements, et le fait que faible nombre de Palestiniens arabes écrivent sur leurs propres systèmes. Il fait ensuite état de ses discussions avec les différents directeurs.

⁸⁹397 écoles, [TIBAWI, 1956, p 20]

⁹⁰Nous nous contentons dans ce paragraphe de rappeler le contexte éducatif dans lequel se développe l'établissement des Frères ; pour les liens entre l'islam et l'éducation durant la période ottomane, Cf DUPONT [2007] et FORTNA [2002].

d'insertion professionnelle de leurs élèves.⁹¹ Dans les écoles de type *Idadi*, école supérieure musulmane, l'instruction religieuse est moins importante.⁹² En 1906 est fondée l'école nationale ottomane islamique par un ecclésiastique, cheikh Muhamad Al-Salih, elle est perçue comme la "première école privée à élaborer un cursus moderne."⁹³

Le système des écoles privées juives semble insuffisant à une partie de la communauté par rapport à l'apprentissage des langues. Le *cheder* ne propose que des études religieuses. Celles du réseau de l'AIU⁹⁴ depuis 1860, celles de l' *Anglo Jewish association* 1871, *Israelitische Allianz Austria* 1872, *German Hilfverein der deutschen Juden* 1901, *Board of delegates of American israelites*, et à partir de 1860 *Mikveh Israel* (écoles agricoles sous la tutelle du Consulat français) sont autant d'écoles privées pour la clientèle juive.⁹⁵

Une guerre des langues ?⁹⁶

Plusieurs théories d'apprentissage sont à l'œuvre sur le terrain hiérosolymite. Les accords de Mytilène en 1901, ainsi que les accords de Constantinople de 1913, attribuent à la France une grande autonomie et des bénéfices financiers conséquents.⁹⁷ Le collège constitue donc dès le départ mais surtout à partir des années 1890', un des éléments d'influence de la sphère française dans la ville sainte. Au collège, comme dans les autres écoles des missionnaires catholiques françaises, le français occupe une place prépondérante dans le curriculum. De même dans les écoles anglaises, l'anglais est souvent préféré mais le prosélytisme est plus important dans les écoles protestantes qui se servent de l'arabe comme langue d'évangélisation.⁹⁸ Ainsi, l'enseignement du russe dans les écoles mises en place par la Société russe a comme but la russification des apprenants.⁹⁹ Cette concurrence pousse les différentes communautés à améliorer rapidement le cursus proposé ainsi que leur enseignement. L'Italie n'est pas en reste.¹⁰⁰

Le français pour arriver premier parmi les facultatifs n'arriverait encore que [...] quatrième en occident, dans une course de cet ordre, c'est la mort sans phrases [...] dans les pays où les enfants naissent, à proprement parler, polyglottes, un idiome de plus ou de moins, ce n'est pas une telle affaire. Décidément

⁹¹TIBAWI [1956]

⁹²ACJ, Institut archéologique allemand, 1905 : "l'idadi est exclusivement une école d'éducation qui n'accorde que 2 heures par semaine à l'instruction religieuse et la lecture exacte du Coran."

⁹³ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, cette école est aussi évoquée par [KHALIDI, 1997, p 89]. Certains professeurs, formés à l'occidentale, issues de familles connues de Jérusalem, mettent l'accent sur l'enseignement des langues étrangères. ; le mufti Kamil Effendi Al Husayni par exemple et le député de la ville, Said Bey Al Hasayni, sont membres du conseil de direction.

⁹⁴[FABRIZIO, 2003], BENBASSA [2001]

⁹⁵Nous ne disposons d'aucun renseignement sur le profil des familles juives scolarisant leurs enfants chez les Frères durant la période ottomane.

⁹⁶Selon l'expression de CALVET [1987]

⁹⁷LAURENS [2002c]

⁹⁸[VAN DER LEEST, 2008, p 191]

⁹⁹ASTAFIEVA [2003] ; à travers l'enseignement est aussi transmis le respect de l'Orthodoxie, les écoles vivent au rythme du calendrier religieux et national russe.

¹⁰⁰PIERACCINI [2006a]

*la place de quatrième n'est pas à dédaigner [...] oui mais c'est l'Italie qui l'a prise, elle ne possédait là-bas ni notre collège Saint Jean Baptiste de la Salle auquel nous offrons près de cent francs par élève et par an de subvention, ni nos communautés, ni nos amis de l'AIU, ni notre influence séculaire.*¹⁰¹

On remarque d'autre part que dès la création de la section payante, les Frères proposent des cours d'anglais.

*Toutes les nations chrétiennes se font les unes aux autres à Jérusalem une concurrence acharnée. Les moyens employés ne semblent pas judicieux : il semble qu'on cherche surtout à frapper l'imagination des indigènes par des édifices énormes et somptueux, dont l'utilité n'apparaît pas toujours [...] Elles] entretiennent des hôpitaux et écoles dont le nombre et l'importance sont tout à fait disproportionnées avec les besoins du pays [...] Le budget annuel de l'instruction à Jérusalem s'élève à 2 millions de francs, sur lequel le gouvernement ottoman ne fournit pas plus de 25 000 francs.*¹⁰²

La guerre des langues est aussi une guerre aux diplômes et aux honneurs. Cependant, le potentiel éducatif du Caire et de Beyrouth, qui offre déjà des possibilités de cursus en anglais et en français, continue d'attirer certains élèves du collège pour la poursuite de leurs études supérieures, car aucune institution d'enseignement supérieur n'est créée à Jérusalem ni en Palestine.

*Devenir drogman, c'est-à-dire pas tant acquérir de connaissances sûres d'histoire et de géographie que d'apprendre des langues étrangères, le français d'abord puis l'anglais est aujourd'hui dans la tête de beaucoup de garçons. Le motif qui préside à cet état est donc très utilitaire. L'école doit-elle favoriser ce courant qui semble irréparable de l'état des choses en Orient ? Jusqu'à un certain degré elle peut et doit en tenir compte car la Palestine n'appartient réellement plus exclusivement à la population indigène mais au monde entier.*¹⁰³

L'école française d'études bibliques des Pères dominicains est déjà avant la première guerre mondiale le porte-parole de la France.

*L'éloge de cette institution n'est plus à faire ; elle jouit en France et en Europe d'un prestige considérable, elle a servi de modèle aux instituts analogues fondés par les étrangers [...] Conférences publiques, sur des sujets d'histoire et d'archéologie, réunissent à l'Ecole française des savants et les curieux des diverses colonies étrangères, et même l'élite de la société ottomane. Le gouverneur de Jérusalem s'y fait toujours représenter, lorsqu'il n'y assiste pas en personne.*¹⁰⁴

Est-ce à dire que Jérusalem connaît un plurilinguisme à langues dominantes minoritaires ? La période apparaît tantôt comme une période d'apogée pour collège, les Ottomans étant perçus parfois comme plus respectueux que les Britanniques, tantôt comme plus oppresseurs.

¹⁰¹ AMAE, Nantes, série B, 188, s.n., extrait de presse.

¹⁰² M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912.

¹⁰³ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

¹⁰⁴ M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912

Pendant la période ottomane, les langues dominantes au sein de la population de Jérusalem ne sont pas officielles dans l'empire ottoman, ce qui implique un rapport difficile à la langue turque que beaucoup de Palestiniens, mêmes issus des couches les plus aisées de la population, ne maîtrisent guère. Cependant, ce statut des langues minoritaires implique que des libertés politiques et linguistiques sont reconnues aux différentes communautés par l'administration ottomane. Les établissements de ces communautés et ceux des missions européennes sont exemptés d'impôts.¹⁰⁵ Le système éducatif en Palestine est donc un domaine "en ébullition, en croissance et en augmentation", car c'est là que se jouent les questions d'allégeance et d'influence.¹⁰⁶

2.2 La fondation, l'âge d'or de la "francité"¹⁰⁷ et du collège ?

La période ottomane est souvent évoquée durant la période mandataire, et lors des nombreuses tentatives de redéfinition de la présence française au début du Mandat, encore sûre de ses positions malgré la nouvelle réalité politique. Elle est évoquée, selon les acteurs, tantôt comme "l'âge d'or", tantôt comme une période d'épreuves et comme une preuve de la nécessité de renforcer l'ancienne politique linguistique durant les premières années du Mandat.

2.2.1 Un contexte politique et une demande éducative favorables à l'expansion des Frères

Les Frères et la stratégie hiérosolymitaine

Installés plus de vingt ans auparavant en Egypte, les établissements des Frères jouissent d'une bonne réputation dès les premières années.¹⁰⁸ Le premier appel aux Frères a été lancé par le consul de France lui-même qui désire leur confier la charge de l'éducation des catholiques, dans une ville où l'éducation dispensée par les établissements protestants a rapidement progressé depuis le milieu du XIX^e siècle.¹⁰⁹ Ils sont appelés pour

contrebalancer les influences rivales des Anglicans et des russo- grecs, en portant à nos catholiques [...] tous les secours moraux matériels intellectuels du

¹⁰⁵ Ces privilèges seront souvent évoqués comme étant violés par les Britanniques non seulement par rapport à la langue mais aussi par rapport à ces exemptions fiscales.

¹⁰⁶ [KHALIDI, 1997, p 92]

¹⁰⁷ Nous reprenons un terme de D. Trimbur, TRIMBUR [2000a].

¹⁰⁸ AMG, Notice nécrologique du Frère Evagre, "Situation en Egypte". Leurs établissements connaissent une expansion dans tout le Proche-Orient, leurs effectifs passent de 408 élèves en 1892, dans le district de Syrie, à 655 en 1894 et à 1512 en 1905. BOEO, n°207, mars 1875, p 42- 47. Ils sont présents à Istanbul et Izmir dès 1841, appelés par les lazaristes ; Cf annexe A2.

¹⁰⁹ VAN DER LEEST [2008], Cf chapitre 7.

2. Un collège vitrine de la France dans la Jérusalem ottomane

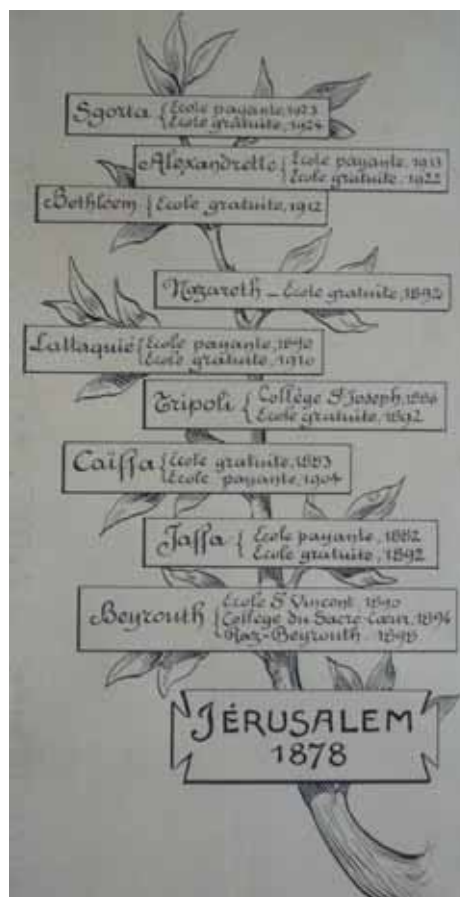


FIG. 2.3: Un collège modèle ? (AMG, fonds photographique)

*christianisme [...] Après les Frères ignorantins [Frères de la doctrine chrétienne] viendraient nos excellents lazarisistes pour donner l'instruction secondaire [...] mais je pense qu'il est urgent à l'instant même d'aller au plus pressé.*¹¹⁰

Le consul précise dans son courrier à la Propagation que les “les Franciscains donneraient leur plein assentiment à leur établissement. Il insiste sur l'urgence de sa démarche et sur la nécessité d'une éducation populaire qui ne serait pas destinée aux élites dans les premiers temps et assurée par les Frères des écoles chrétiennes.”

Le consul n'hésite pas alors à critiquer vivement l'éducation des Franciscains. Il évoque autant les lacunes du clergé en charge de l'éducation que la concurrence farouche des autres

¹¹⁰ APF, 0082, E20, Le Consul de France à Jérusalem à la Propagation de la Foi, 16 mars 1845.

nations européennes.¹¹¹ Il est conforté par les bonnes relations entretenues avec l'empire ottoman en ce qui concerne l'éducation. C'est l'ordre de Jean-Baptiste de la Salle¹¹² qui semble correspondre dans un premier temps à l'éducation de la population locale. Champions de l'éducation des pauvres en France, puis rapidement en Europe, leur statut de missionnaires leur permet d'étendre leur œuvre au monde entier. Leur formation est assez réduite et l'accent est mis sur la formation continue et l'expérience acquise sur le terrain, ce qui explique sans doute l'adjectif d'"ignorantins" utilisé par le Consul pour les désigner. Leur méthode, efficace en Extrême-Orient, serait adaptée selon les autorités françaises de l'époque, au public palestinien. Ensuite, une fois l'enseignement francophone bien implanté, les autorités feraient appel à un ordre plus réputé pour l'éducation des élites, les Lazaristes. Ces deux types d'enseignement, bien que confessionnel, jouissent en France d'une réputation reconnue, ce qui explique sans doute pourquoi, un an à peine après les lois de 1875, le représentant de la France à Jérusalem envisage d'y avoir recours.¹¹³ Avant même l'établissement du collège, des litiges entre la Custodie de Terre Sainte et le Consulat Général sont sensibles.¹¹⁴

*Je ne puis qu'exprimer mon profond mécontentement concernant le situation intellectuelle et physique de tout ce qui concerne ici l'instruction primaire, la seule que nos moines aient la prétention de donner. Sous le rapport de l'instruction ils n'apprennent guère aux enfants que le catéchisme et sous le rapport de la salubrité les maisons où se tiennent les écoles [...] spécialement à Jérusalem, sont dans un état complet de délabrement. Nos moines croient parfaitement avoir bien élevé nos malheureux quand ils leur ont appris à leur baiser les mains et à s'agenouiller jusqu'à plat ventre pour embrasser les dalles de l'Eglise.*¹¹⁵

Les Frères jouissent d'une très bonne réputation au Moyen-Orient mais également ailleurs dans le monde.¹¹⁶ Deux tentatives succèdent à celles du consul français en vue d'accueillir

¹¹¹Essentiellement celle de la Société russe et du Bishop Gobat, ASTAFIEVA [2003] et TIBAWI [1961].

¹¹²Créé en 1684 par J.B. de La Salle, "il s'inscrit dans le mouvement plus général en faveur de l'instruction et de l'éducation des pauvres. Jean Baptiste de La Salle, né en 1651, est docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims où il crée une première école. Il recrute quelques disciples avec lesquels il édicte des règles générales de discipline : vœux de 3 ans renouvelables, habit [...] il ouvre un "séminaire de maîtres d'écoles", préfiguration des écoles normales d'instituteurs [...] La Salle impose l'usage du français à la place du latin [...] La création de l'Institut précède de peu la révocation de l'édit de Nantes (1685) et les Frères des écoles chrétiennes se trouvent dès leur création enrôlés dans la lutte contre le protestantisme" [RIFFIER, 2000, p 75-77]. Les Frères dispensent un enseignement primaire, contrairement aux jésuites et aux lazaristes. Ils développent rapidement un enseignement pratique, professionnel. En Syrie, ils constituent la congrégation la plus populaire, "tant auprès des populations [...] qu'auprès des autorités françaises qui se plaisent à souligner la qualité de leur enseignement, et son caractère pratique, en même temps qu'elles signalent leur parfait dévouement au service des intérêts de la France." Le consul de France à Beyrouth déclare ainsi "Exempts de préoccupations religieuses excessives, très bien formés en vue de l'enseignement, les Frères sont pour nous d'excellents collaborateurs", [RIFFIER, 2000, p 78] ; en 1725, l'Institut est reconnu par la papauté et accepté par le roi (lettres patentes) ; J.B. de La Salle est canonisé le 24 mai 1900 (jour de fête au collège), RIGAULT [1951].

¹¹³AMAE, Nantes, série A, 78, "Demande de statistiques de l'enseignement primaire en Palestine par le ministre français de l'Instruction Publique", 1864.

¹¹⁴AMAE, Nantes, série A, 88, janvier-mars 1870, "Nécessité de fonder une école purement française".

¹¹⁵APF, 0082, E20, Le Consul de France à Jérusalem à la Propagation de la Foi, 16 mars 1845.

¹¹⁶[CABANEL, 2006, article de Nathalie de Oliveira, p 229], BEDEL [2003]

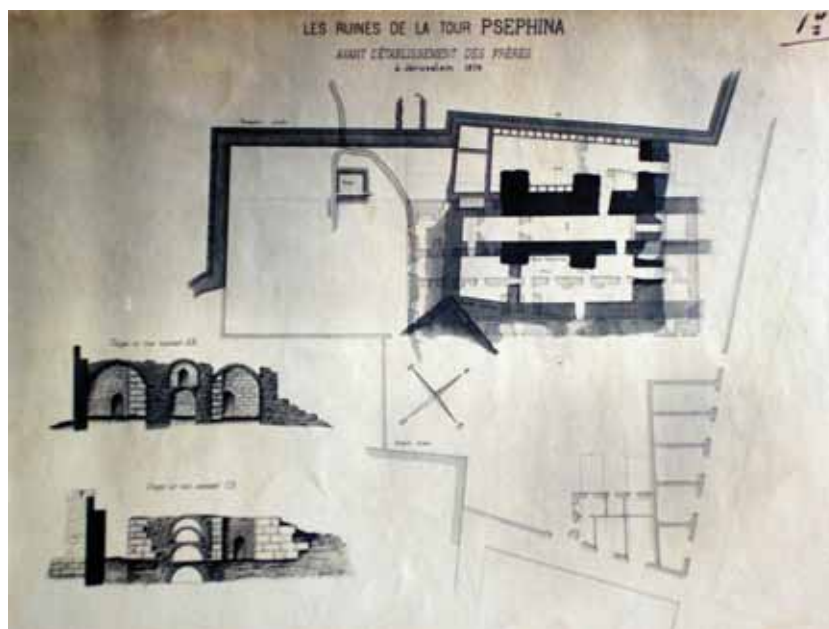


FIG. 2.4: Plan du bâtiment initial, sur les ruines de la tour Psephina (ACJ)

l'Institut des Frères à Jérusalem, l'une laïque¹¹⁷ l'autre religieuse,¹¹⁸ mais elles échouent. Venu en pèlerinage en 1874 en Palestine, le Frère Evagre opte pour un développement rapide des établissements des Frères dans cette contrée.¹¹⁹ La fondation est rapide car le patriarche, qui a accepté leur présence, offre une partie de ses terres aux Frères ; l'inauguration est consacrée par de nombreuses personnalités, elle est révélatrice de l'union entre la France

¹¹⁷En février 1864, Mr Girard, un laïc avocat au barreau de Grenoble, et "grand ami de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes" s'adresse au THF Philippe, Supérieur général, pour lui proposer un établissement à Jérusalem. Son but est alors d'ouvrir "dans la ville trois fois sainte, une école d'arts et de métier, pour instruire la jeunesse chrétienne et la soustraire à l'oisiveté et lui assurer, du coup, un gagne-pain", AMG, NH 815/1, 1864, s.n.

¹¹⁸Le P. Marie Alphonse, fondateur de l'ordre des Sœurs de Sion propose au patriarche de confier l'éducation pratique des jeunes garçons de Jérusalem aux Frères des écoles chrétiennes, mais le patriarche Mgr Valerga refuse cette initiative, une mention de cette demande apparaît dans la lettre de P. Marie à son frère le P. Théodore, 8 septembre 1881 et dans le journal de Saint Pierre, du 7 juin 1872, "Ce qui, à mon avis, serait salubre et efficace pour la population, ce qui donnerait à la France une grande et juste influence, et à l'Eglise les résultats les plus féconds, ce serait une maison d'éducation pour les garçons [...] sans distinction de culte ni de nationalité [...] A défaut des illustres Pères jésuites, je ne vois, pour la parfaite exécution d'une pareille œuvre, que nos humbles et excellents Frères des écoles chrétiennes" (et AMG, NH 701, n°19). Plus tard, en 1881, sous le patriarcat de Mgr Bracco, le P. Marie Alphonse désire leur confier l'établissement de Saint Pierre de Ratisbonne pour les orphelins et les apprentis, école d'arts et de métier fondée en 1874 par son frère Théodore, mais le Frère Evagre exige qu'outre le don de l'établissement, des revenus soient assurés. Cette entreprise échoue (ANDS, Journal de l'Ecce Homo, 7 janvier 1882).

¹¹⁹AMG, NH 815/1, 1874, n°5-8, et 1876, n°1- 20, "Rapports de la mission des Frères Evagre et Rambien au sujet de Jérusalem". De nombreux rapports sont établis par le fondateur également dans ses correspondances avec la Propagation de la Foi et la direction de l'Œuvre d'Orient.

et les autorités ecclésiastiques à soutenir l'établissement. Le 14 octobre 1878, le patriarche Mgr. Bracco, le consul de France, Mr Patrimonio, le R.P. Custode Guido et beaucoup de personnalités bénissent solennellement la chapelle et l'ensemble du bâtiment.¹²⁰ Réputés dans l'empire ottoman pour leur enseignement professionnel, les Frères tentent d'abord de mettre en place une école d'arts et de métiers à Jérusalem. Pour des raisons financières et de personnel, ce projet ne peut aboutir.¹²¹



FIG. 2.5: Les premières visites du terrain (ACJ)

Le succès est tel que durant les affrontements de la première guerre mondiale, lorsque le pouvoir ottoman décide d'installer le lycée impérial dans les locaux du collège des Frères, une partie de la population de la vieille ville se range du côté des Frères.

La population arabe et ottomane nous était sympathique. A Jérusalem, quand le bruit courut que notre collège allait être fermé, les notables musulmans, les députés, le cadi, le cheikh de la mosquée d'Omar, qui tous avaient leurs enfants chez nous, convoquèrent en assemblée les grandes familles de la ville et après

¹²⁰La négociation est une des plus simples des établissements des Frères en Palestine. AMAE, Nantes, série A, 88, "Don par le Patriarche latin en toute propriété d'un terrain dans le quartier chrétien", mai-juillet 1876. A Bethléem, les Frères négocient avec 17 propriétaires en 1890. Les travaux commencent avant l'obtention du firman ottoman, ce qui stoppe les travaux durant plus de 18 mois. L'établissement bénéficie également d'une aide à caractère exceptionnel, AMAE, Nantes, série A, 88, "Don par l'empereur du Brésil lors de sa visite à Jérusalem d'une somme destinée à la scolarisation des enfants pauvres".

¹²¹AMG, NH 815/1, 1864, n°2, "L'Institut pourrait-il se charger d'une Ecole des arts et Métiers ?", n°3, "Regret de ne pouvoir nous charger de l'œuvre précitée."



FIG. 2.6: Première classe ? (ACJ, “avant 1914”, note du Frère Ange Michel)

*délibération arrêterent qu’il fallait absolument s’opposer à la fermeture de notre établissement, cette école étant indispensable à la population [...] Une pétition, couverte de centaines de signatures, toutes musulmanes, fut remise au gouverneur Djemel Bey.*¹²²

La figure emblématique du Frère Evagre

C’est en 1876 que le Frère Evagre fonde le premier collège des Frères de la doctrine chrétienne en Palestine, plus de trente ans après les vœux du consul de France à Jérusalem.¹²³ Le collège est établi sur des terres du patriarcat latin (rouvert en 1847).¹²⁴ Il est significatif d’observer qu’à la cérémonie d’ouverture, l’ensemble des ordres religieux français sont présents, ainsi que le consul, et que les Frères reçoivent le support des franciscains. Le Frère Evagre joue un rôle de premier plan dans le développement du collège de Jérusalem et sert de représentant sur place pour la Maison Généralice auprès des autorités ecclésiastiques lo-

¹²² ACJ, Historique du collège, 1914-1918.

¹²³ AMG et ACJ, dossier “Fondation du collège”. La majorité des sources provenant des Frères pour aborder cette fondation, certains *topoi* sont présents dans le récit.

¹²⁴ PIERACCINI [2006a]

cales.¹²⁵ Le collège est aussi une antenne importante pour les pèlerins français, notamment les pèlerins de la Pénitence.

C'est grâce à lui [le Frère Evagre] que les Pèlerins de la Pénitence et les voyageurs français passant dans les villes de Palestine ont l'heureuse surprise de s'entendre saluer dans une langue maternelle par des enfants de toutes les religions qui leur offrent leurs services [...] Lors du premier grand pèlerinage en 1882, le Frère Evagre mit gracieusement sa maison de Jérusalem à la disposition des pèlerins et fit partie du comité directeur des Pèlerinages de la Pénitence.

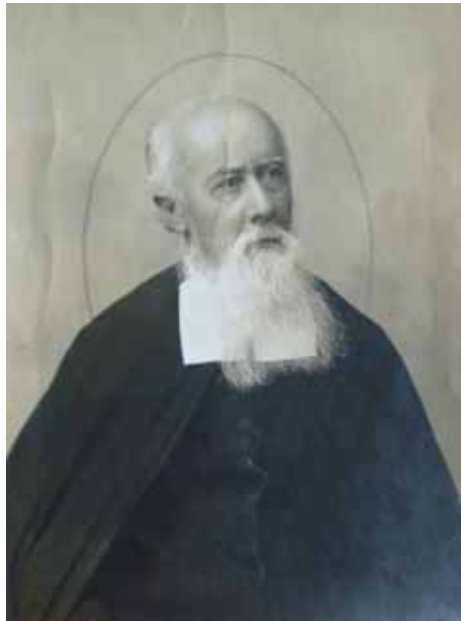


FIG. 2.7: Le fondateur, Frère Evagre (ACJ)

Après son ouverture aux élèves, en octobre 1878, le recrutement est en progression constante.¹²⁶ Les élèves reflètent la composition de la société palestinienne, l'établissement accueille toutes les catégories sociales. Il ne s'agit au départ pas d'un collège payant, mais d'une école gratuite ; le collège est fondé en 1904, au sein du même bâtiment, pour répondre aux nombreuses demandes d'un enseignement plus long et plus complet. Certains dignitaires

¹²⁵ AMG, NH 815/1, 1876, n°5, "Frère Evagre accrédité en qualité de délégué du Très Honoré" ; n°6 "Le Très Honoré recommande le Frère Evagre à Mgr Poyer, protonotaire apostolique". Un discours en son honneur est prononcé à la Chambre des députés par M. Lecour Grandmaison, voir plus loin dans le texte. Si les autorités françaises lui rendent ainsi hommage, c'est parce que les établissements des Frères, et tout particulièrement celui de Jérusalem, sont des emblèmes de la France.

¹²⁶ AMG, NH 815/1, 1906, "Demande au Visiteur pour recevoir des pensionnaires pour répondre aux nombreuses demandes" ; 1911 n°7, "Demande d'un emprunt de 30 000 francs, projet et plan pour exhausser la maison d'un étage".

ottomans y inscrivent leurs fils.¹²⁷ Après 1908, sa popularité augmente après les réformes destinées à moderniser et occidentaliser la société. L'enseignement des Frères est intégralement dispensé en français, et correspond à un cursus français de métropole. Rapidement, des cours de comptabilité et dactylographie sont ouverts au collège, assurant une formation adéquate pour les employés et les cadres palestiniens de l'administration ottomane. L'enseignement commercial connaît également un succès immédiat. En 1911, la maison est surélevée d'un étage pour répondre aux inscriptions toujours plus nombreuses.¹²⁸ Le Frère Evagre est conscient de l'âpre concurrence éducative qui se profile avec l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre et veille à proposer un curriculum attractif.¹²⁹ Un diplôme est délivré aux élèves qui ont subi avec succès l'examen final des cours de commerce. Les administrations, les banques et les maisons de commerce accueillent favorablement les élèves diplômés. L'étude des langues arabe et anglaise est obligatoire au collège ; celle de la langue turque est facultative.¹³⁰ La popularité du Frère Evagre lui permet d'entretenir des relations cordiales avec l'ensemble de ses interlocuteurs, représentants de la France, qui lui manifestent à maintes reprises leur soutien.¹³¹ En 1885, lors de l'ouverture de l'Ecole Normale des Frères à Bethléem, en 1900 lors de la canonisation de Saint J. B. de La Salle à Rome, en 1912, lorsque l'Académie française lui accorde 6 000 frs de soutien, en déclarant "*s'acquitter en partie de la dette de la France envers un des hommes qui ont bien servi, au-dehors, la cause de son influence.*"¹³² L'Alliance Française déclare que "*c'est à lui qu'on doit la prééminence du français [...] malgré tant de traverses et de concurrences à Jérusalem et en Palestine.*" Il est vénéré autant par les Catholiques, en tant que "fondateur" de la présence éducative catholique française à Jérusalem, que par les représentants de la France en tant que "diffuseur" de la langue et de la culture, perçu comme un "*saint religieux, [un] vaillant Français*".¹³³

¹²⁷ "Le caractère de tolérance religieuse était tellement reconnu que le Gouverneur de Jérusalem et le Cadi y avaient leur fils", 7 octobre 1877, référence citée dans les notes historiques personnelles des Frères, non daté.

¹²⁸ AMG, NH 701, n°13, statistiques de 1903 et 1910.

¹²⁹ ACJ, Institut archéologique, 1905, le Frère Evagre qualifie le nouveau collège grec ouvert près de la porte de Jaffa en 1900 de "palais scolaire", et a déjà l'ambition d'agrandir son établissement pour répondre aux nombreuses demandes des parents.

¹³⁰ M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912, p 97.

¹³¹ AMAE, Nantes, série A, 88, avril 1880, "Palmes d'officier d'académie décernées au Frère Evagre", "Obtention du Brevet d'officier de l'Instruction publique".

¹³² Eloge funèbre du Frère Evagre, Mr. Ayyoub, 4 mai 1914, ACJ.

¹³³ Revue *Jérusalem*, archives assomptionnistes, 1914, p 40, "Rapport sur les prix de la vertu", prononcé par A. Ribot (1912). Sur l'initiative du Frère Evagre, l'école de Caiffa est fondée par L. Gambetta en 1882. De même, le pape Pie X l'honore d'une bénédiction spéciale lors du cinquantenaire de son apostolat, Revue *Jérusalem*, p 117. A sa mort en 1914, plus de 40 000 garçons sont passés par des écoles qu'il a fondées.

2.2.2 Au cœur d'une dynamique de quartier, un "morceau de France"¹³⁴

"La majorité des familles chrétiennes de Jérusalem vivaient, avant l'arrivée des Anglais en 1917, dans l'enceinte de la vieille ville".¹³⁵ Le collège vit au rythme du calendrier national et religieux français, comme tous les lieux français qui se situent aux environs du collège. Les contacts avec les pèlerins et les touristes français sont fréquents (lorsqu'ils se rendent au Saint Sépulcre depuis la porte Neuve, ces derniers passent par le collège).¹³⁶

Les élèves du quartier participent ainsi à toutes les activités chrétiennes qui soudent la communauté catholique mais aussi les communautés orthodoxe et arménienne, dont les patriarchats sont proches de l'établissement des Frères. Pour les catholiques, au cœur de ce quartier se trouve en effet, dans le prolongement de la rue du collège, le siège du Patriarcat latin. Près de la porte Neuve, face au collège se trouve l'autre porte d'entrée du monastère Saint Sauveur des Franciscains, l'hôpital français Saint Louis, et le siège des pèlerins de Notre Dame de France. Situé sur l'un des points les plus hauts de la vieille, le collège est donc visible de plusieurs points ; il reste le symbole de la présence antérieure de la France car il est à l'intérieur des murailles. De sa terrasse, on distingue aussi bien l'est que l'ouest de la ville et toutes les implantations européennes. Ses fêtes de fin d'année regroupent toute la société francophone de Jérusalem.¹³⁷ Enfin, les fêtes religieuses de Saint J.B. de La Salle et du Sacré Cœur (fête de leur chapelle) sont également l'occasion pour les Frères de réunir la plupart des représentants des ordres chrétiens présents à Jérusalem.¹³⁸

Le style du bâtiment lui-même s'inscrit dans la continuité avec les bâtiments français.¹³⁹ Il est similaire à celui de Notre Dame de France, ainsi qu'à celui du patriarchat latin. Lieu de mémoire, il est mentionné dans la plupart des guides touristiques français de l'époque.

Le Frères ont près de la porte neuve, un établissement qui n'a pas à craindre la

¹³⁴L'expression a été utilisée par D. Trimbur au sujet de Sainte Anne, TRIMBUR [2000a].

¹³⁵[FAWARGI, 1994, p 93]

¹³⁶ANDS, Annales, 17 janvier 1908, l'établissement des Sœurs de Sion se trouve sur la *Via dolorosa*, dans le couvent de l'*Ecce Homo*, et attire chaque année un nombre important de visiteurs, plus important que l'établissement des Frères. Ces derniers participent régulièrement aux manifestations religieuses de l'*Ecce Homo* et reçoivent ensuite la visite de plusieurs pèlerins français. L'établissement des Frères abrite l'ancienne tour de Pséphina (conservée sur les conseils de V. Guérin, *Mission scientifique en Palestine : rapports au ministre d'Etat et au ministre de l'Instruction publique*, 1884, p 15) "dont il est fait mention plusieurs fois lors du siège de Jérusalem par Titus" (CUINET, V., *La Turquie d'Asie, géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, Paris, E. Leroux, 1894-1895, p 524) et des colonnades de l'époque des croisés (DRESSAIRE, L., *Jérusalem à travers les siècles : histoire, archéologie, sanctuaires*, Maison de la bonne presse, 1931).

¹³⁷ANDS, septembre 1881, première distribution des prix par les Frères, le consul de France, le patriarche et le custode vantent les excellents résultats obtenus en peu d'années ; plus de 300 élèves et parents sont présents dans la salle de théâtre de l'établissement.

¹³⁸ANDS, PVC, 15 novembre 1908, les Sœurs de Sion décrivent le nombre important de participants, une "foule" de catholiques pour la plupart, et les capacités d'accueil de l'établissement.

¹³⁹D. Trimbur, "Une présence française en Palestine : Notre Dame de France", dans *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, automne 1998, p 33-58 ; p 46 le père Etienne Boubet aurait dessiné Notre Dame de France (et sans doute la chapelle des collèges de Jérusalem et de Bethléem) ; elle est insérée à l'intérieur du bâtiment à Jérusalem et n'est pas visible de l'extérieur comme à Bethléem.

*comparaison avec celui des Grecs, et qui renferme les restes de la Tour de Goliath. Il a de grandes salles bien éclairées auxquelles la statue de la mère de Dieu dans une niche donne le caractère religieux, une belle cour de récréation avec appareils de gymnastique dont le préau couvert permet le séjour au dehors*¹⁴⁰ [...] *l'école des Frères est un établissement purement français. Son directeur méritant, actuellement provincial et supérieur du noviciat de Bethléem, Frère Evagre, aime la jeunesse de ce pays aussi ardemment que la France.*¹⁴¹

Le collège situé aux abords de la porte Neuve, ouverte à la demande des consulats étrangers en 1889, mais surtout de la France, est alors en contact direct avec les quartiers situés hors des murs de la vieille ville. L'ouverture de la porte en elle-même est un lieu de mémoire français.¹⁴² Le renforcement de la présence hexagonale à Jérusalem, très rapide, tire en partie ses sources dans la législation anticléricale qui pousse certaines communautés à venir s'installer en Palestine. Ces communautés françaises sont présentes dans l'ensemble des quartiers de la vieille ville.¹⁴³ Cette prérogative de représentation de la France reste très pregnante durant la période mandataire.

2.2.3 Un collège des minorités chrétiennes ?

La majorité des élèves est recrutée dans la population catholique de la vieille ville¹⁴⁴ (pour plus de la moitié des élèves), ainsi que parmi la population grecque orthodoxe, et quelques familles musulmanes aisées.¹⁴⁵ Selon les termes de M. Pernot dans son rapport, en 1912 déjà, *“les 2 écoles sont fréquentées par un grand nombre de musulmans”*.¹⁴⁶ Cette nouvelle

¹⁴⁰Suit une description des bâtiments franciscains et de leur état de délabrement critique selon l'auteur.

¹⁴¹ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

¹⁴²TRIMBUR [2000a], c'est ainsi qu'il qualifie Sainte Anne. La fonction défensive des remparts, édifiés entre 1537 et 1541, prend fin en 1872-1874 ; on ne ferme plus les portes durant la nuit. “De 1870 à 1890, couvents et monastères français [...] poussent dru sur les collines pierreuses [...] le premier, au coin nord-ouest des murailles, au plus près du quartier chrétien, dont l'hôpital Saint Louis 1851 (le comte Paul Amédée de Piellat, un aristocrate français dévot et influent, finance une grande partie de ces constructions) ; 1888 couvent des sœurs de Marie Réparatrice ; 1888-1906, l'hôtellerie de Notre Dame de France ; 1911 hospice et église Saint Vincent de Paul. Plus loin des murailles de la vieille ville, Saint Pierre de Sion Ratisbonne, école confessionnelle (destinée à accueillir 200 enfants, arabes ou juifs, orphelins ou non) 1891 école biblique, premier institut de recherche permanent à Jérusalem.” [NICAULT, 1999b, p 66].

¹⁴³Cf figure 2.8

¹⁴⁴ACJ, statistiques élaborées par les Frères lors des visites des Frères Visiteurs, dont la fonction est de veiller au bon fonctionnement de l'établissement mais aussi de la communauté religieuse.

¹⁴⁵Statistiques des Historiques du collège, 1880-1895. Toutefois ils ne constituent qu'une minorité (Cf chapitre 6), beaucoup d'élèves musulmans sont attirés par les écoles gouvernementales ottomanes, car ils éprouvent une certaine méfiance à l'égard des écoles missionnaires protestantes et catholiques. Pour la communauté orthodoxe, le lycée de Mar Mitri, fondé par le patriarche grec orthodoxe, a pour vocation de former des enseignants et préparer certains élèves au séminaire de formation des prêtres, ACJ, Institut archéologique, 1905. Cela ne suffit pas à satisfaire les besoins éducatifs de la nombreuse communauté orthodoxe.

¹⁴⁶M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier- août 1912)* Comité de défense des intérêts français au Proche- Orient, Firmin Didot, 1912, p 97, “Les Frères comptent parmi leurs élèves les meilleures familles de Jaffa. Le gouverneur, plusieurs officiers et fonctionnaires ottomans envoient leurs fils au collège”.



FIG. 2.8: L'établissement des Frères au cœur du quartier chrétien de la vieille ville (Dressaire)

clientèle correspond au changement parmi les classes sociales palestiniennes.¹⁴⁷

TAB. 2.5: *Population Sandjak de Jérusalem (Kaza), 1886-1892 [MACCARTHY, 1988, p 49]*

	Total	Hommes	Femmes
musulmans	54361	28044	26317
grecs orthodoxes arméniens grégoriens	12022	6272	5750
catholiques uniates	847	504	343
juifs	7105	3570	3535
protestants	534	296	238
catholiques romains	6052	3174	2878
“gipsy” (non musulmans)	84	49	35
étrangers	81056	41942	39114
total	162061	83851	78210

TAB. 2.6: *Population du Sandjak de Jérusalem (Kaza), 1912 [MACCARTHY, 1988, p 53]*

musulmans	70270
grecs orthodoxes	19717
juifs	18190
catholiques romains	9062
arméniens grégoriens	1173
protestants	533
orthodoxes syriens	386
“gypsies”	106
chaldéens	11
maronites	0

Le collège continue à attirer les élites, et son recrutement s’ouvre aux élites musulmanes et juives dont une minorité qui préfère l’enseignement des Frères, réputé plurilingue et orienté vers la spécialisation professionnelle, plus que l’enseignement dispensé dans les écoles de l’Alliance Israélite Universelle.¹⁴⁸

¹⁴⁷KHALIDI [1992]

¹⁴⁸L’AIU n’est pas directement subventionnée par le gouvernement français mais est une “institution protégée par la France”. FABRIZIO [2003], BENBASSA [2001], AMAE, Nantes, SOFE et série B, différentes correspondances émanant du Consulat Général et notes ponctuelles des Frères dans les “Historiques”. En ce qui concerne la société mandataire, le débat historiographique autour d’une définition précise du terme élite n’a pas cessé (Cf. notamment Hasan Khidr (Cf chapitre 6), Salim Tamari, TAMARI [1982], Philipp Khoury, KHOURY [1983]) précisément pour les années 1930’. On considérera ici la conception véhiculée par l’expression présente dans la culture arabe classique *Ahl al-hall wa-l-’aqd* “ceux qui font et défont les choses, les dirigeants”. On remarque que cette élite formée chez les Frères se retrouve essentiellement dans les banques et les administrations. Cependant une étude annuelle n’a pu être menée pour la période ottomane car les listes annuelles nominatives des élèves ont été perdues. Il est de plus difficile de dresser un portrait complet des professions des anciens élèves des années 1920- 1930, scolarisés durant

Les cadres de la société palestinienne ottomane réclament un enseignement du français plus pratique, plus professionnel. Progressivement, depuis la fin des années 1890, le collège acquiert une réputation pour la formation professionnelle de ses élèves. Des institutions intègrent le français comme langue de sélection professionnelle, il s'agit par exemple des succursales de la banque impériale ottomane (de capital occidental) et du Crédit Lyonnais. Le fait que les élèves intègrent tout type de position dans l'administration et qu'il leur soit possible d'accéder à la plupart des postes indique leur niveau, moins spécialisé que celui des élites libanaises. En 1912 déjà, le rapport de M. Pernot signale l'utilité pour les Frères d'un

*enseignement pratique et professionnel [...] et des langues indigènes, organisé suivant [nos] méthodes, mais fondé sur leur culture nationale et répondant à leurs besoins [...] serait la preuve la meilleure et la plus opportune du désintéressement et de la tolérance dont leur œuvre est inspirée.*¹⁴⁹

Les Frères entretiennent cette image de "proximité" avec la population locale.

2.3 Des relations harmonieuses ? Entre devoir de représentation et instrumentalisation politique

La situation induite par la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat en France n'entame pas le soutien du consulat français au collège, car la règle diplomatique qui régit la politique culturelle française avant 1914 et pendant la première guerre mondiale reste la coordination entre politique et religieux.¹⁵⁰ En métropole en effet, après les deux principales poussées laïques et républicaines de 1879-1886 et 1899-1906, une forme de pacte tacite s'établit, qui ne sera pas ébranlé par la suite.¹⁵¹ D'autre part, C. Nicault note que "les représentants de la France [...] sont presque tous animés d'un zèle religieux [...] reflet de leur milieu d'origine aristocratique et catholique".¹⁵² Pour elle, plus que le lieu d'une "trêve entre les cléricaux et la République", la Palestine est celui d'un "art de vivre ensemble impossible à ménager en France même". Les différentes correspondances montrent que le consulat œuvre pour établir le collège comme centre de rayonnement de la présence française.

la période ottomane. Cf note 7, chapitre 6.

¹⁴⁹Pernot, M., *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie*, Comité de défense des intérêts français au Proche orient, Firmin Didot, 1912, p 283.

¹⁵⁰[THOBIE, 1977a] Il n'y aura pas à Jérusalem de lycée de la Mission Laïque française, même si le Frère Evagre l'évoque en 1911 dans sa correspondance ; il vante l'échec d'une telle entreprise qui aurait sans doute fait tomber la ville de Bethléem "sous l'influence des schismatiques" ; selon TRIMBUR [2005], la loi de 1905 n'a pas de conséquences directes au niveau du soutien budgétaire mais plutôt des conséquences qualifiées pas l'auteur de "psychologiques".

¹⁵¹Selon NICAULT [2001], même durant ces deux périodes (qui correspondent à la fondation et à l'apogée de la fréquentation du collège durant la période ottomane), selon les consuls, "rien ne serait plus catastrophique que le spectacle en Terre sainte d'un divorce patent entre les représentants officiels de la France et leurs concitoyens catholiques, à l'heure où la cause française rend éminemment désirable au contraire l'image d'une sorte "d'union sacrée" avant la lettre."

¹⁵²[NICAULT, 2001, p 314]

2.3.1 Un collège au cœur des œuvres françaises d'assistance et d'enseignement

Le système des Capitulations est au cœur du protectorat. Dès la fin du XIX^e siècle, une somme de 6 à 800 000 francs environ est imputée chaque année sur le budget du MAE pour financer les établissements scolaires congréganistes.¹⁵³ En raison de la loi sur les sujets non musulmans de l'empire ottoman, l'administration est organisée en communautés religieuses autonomes, les millets, au sein desquels ces communautés bénéficient d'une forme de liberté éducative et religieuse.¹⁵⁴

Les établissements d'assistance et d'enseignement français sont des relais d'influence culturelle et linguistique française.¹⁵⁵ La fondation du collège se situe dans un cadre plus large de présence d'établissements français, généralement tous des établissements d'enseignement primaire. Le succès constant du collège correspond au développement général des structures éducatives françaises dans toute la Palestine ottomane.¹⁵⁶ En 1912, à la fin de la période ottomane, on recense 48 écoles françaises en Palestine, avec plus de 9 000 étudiants, soutenus en partie par les intérêts commerciaux de la France.¹⁵⁷ Mais l'idée de protectorat français est remise en cause par les autres nations européennes. La Palestine n'est plus en effet une province éloignée de l'empire, et dès 1918 elle est aux mains d'une puissance chrétienne qui a priori ne menace pas les intérêts catholiques.¹⁵⁸

La France républicaine entend soutenir ce lieu de vie français. Le consul de France lui-même appelle la Propagation de la Foi à la création de cette institution, dès 1845, pour contre-carrer les ambitions des autres puissances. Il désire assurer son soutien budgétaire et politique

¹⁵³[DELPAL et al., 2005, p 262] ; [NICAULT, 1999b, p 14], "Les premières Capitulations de 1535 entre François Ier et Soliman le Magnifique donnent le coup d'envoi. Ce traité [...] entre les deux souverains incarnant l'un la Chrétienté, l'autre l'islam, mais unis par l'hostilité à l'égard du Saint Empire, garantit aux négociants français la sécurité de leurs biens et de leurs personnes, les fait bénéficier de privilèges fiscaux, leur permet d'être jugés par leurs consuls en cas de procès et d'exercer leur religion sans entrave. Ces dispositions seront interprétées comme un premier titre de protectorat reconnu au roi de France d'abord limité dans le temps et dans l'espace (aux ports de commerce, les échelles du Levant). Il est élargi bientôt aux desservants des Lieux Saints, aux pèlerins et aux ordres missionnaires, avant de devenir un protectorat permanent des catholiques, sujets ou « protégés » de la France dans l'empire ottoman, selon la dernière capitulation de 1740."

¹⁵⁴A la suite de la guerre de Crimée (1853-1856), le prestige de la France s'accroît ; elle acquiert notamment des terrains comme celui du domaine de Sainte Anne. En 1867, le sultan accepte l'invitation de Napoléon III à venir voir l'exposition universelle. Cette étape constitue une des sources du protectorat religieux catholique français, bagarre pour les honneurs. Depuis le congrès de Berlin de 1878, la France renforce son droit de protection sur les lieux saints chrétiens. Le consulat de France à Jérusalem, "un des plus importants consulats étrangers à Jérusalem", exerce une influence sur l'ensemble de ce qui est alors appelé la "Syrie naturelle", [LAURENS, 2004a, p 68].

¹⁵⁵[LAURENS, 2004b, p 141] évoque l'émergence de la politique culturelle française à partir des années 1880, qui aboutit à une "francophonisation".

¹⁵⁶AMG, *Rapport envoyé par M. Guérin à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur une nouvelle mission qu'il vient d'accomplir en Palestine*, 1884, (l'auteur précise dans son introduction qu'il s'intéresse au cas de la Palestine depuis 30 ans et insiste sur le soutien nécessaire du gouvernement). M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier-Aôut 1912)* p 316-324, le nombre d'écoles françaises pour garçons passe de 9 en 1860 à 30 en 1885.

¹⁵⁷[THOBIE, 1977b], SCHILLO [2001], [TRIMBUR, 2002a, p 40].

¹⁵⁸[NICAULT, 1999a]

pour répandre la langue et la culture.¹⁵⁹ Les menaces que font peser l'action des missions concurrentes sur l'établissement des Frères sont très régulièrement mentionnées dans la correspondance des Frères avec les autorités françaises et ecclésiastiques, ainsi que celle avec la Propagation de la Foi. Les Frères mettent en avant les abondantes ressources des établissements protestants, abondance attestée, mais aussi exercice de style pour appuyer leurs demandes. Le consulat verse plusieurs types de subventions au collège : des allocations permanentes et des allocations ponctuelles pour des travaux ou l'achat de terrain par exemple. En 1899 et 1900, la subvention du gouvernement français au collège des Frères de Jérusalem est de loin la plus élevée de la province de Syrie.¹⁶⁰

Jaffa et Jérusalem, les deux premiers collèges des Frères de Palestine, regroupent 34 % de la population scolaire en 1882.¹⁶¹ Le soutien budgétaire de la France à l'établissement ne cesse d'augmenter (il augmente de 30 % de 1881 à 1899) et en 1904 il permet aux Frères d'ouvrir la section payante du collège.¹⁶²

Le collège demeure le seul interlocuteur du Consulat, les projets d'implantation de la Mission Laïque en Terre Sainte n'aboutissent pas.¹⁶³ En effet, l'enseignement de la langue est le principal critère retenu par le Consulat Général pour qualifier le collège de français et lui accorder ainsi des subventions. Dans ce lieu de vie français flotte les dimanches et jours de fête le drapeau français.¹⁶⁴

¹⁵⁹ AMG, 815/1, 1912, n°14, "Demande d'un diplôme de bienfaiteur pour le Consul Général". En Francs, en 1878, Jérusalem : 7 000 frs, 1893 Ecole Normale de Bethléem : 7 000 frs, Jaffa selon les années entre 3 et 4500 frs, [RIF-FIER, 2000, 81]. Même l'Alliance Française qui n'est pas destinée à soutenir les établissements confessionnels verse des allocations ponctuelles au collège. AMG, NH 701, 1886, "Avis d'une allocation de 5000 francs par l'Alliance Française." Ce soutien se manifeste parallèlement par d'autres types d'investissement, tels ceux en faveur de Abu Ghosh ; de 1899 à 1907, il constitue un "exemple éloquent d'investissement français en Palestine au tournant du siècle [...] un couronnement de l'action française en Terre sainte", [TRIMBUR, 2001, p 291].

¹⁶⁰ La province de Syrie des Frères comprend en 1899 les écoles et les collèges de Bethléem, Beyrouth, Caiffa, Jaffa, Jérusalem, Lattaquié, Nazareth, Tripoli ville et Tripoli marine. Elle est plus élevée que celle des provinces de Turquie et d'Egypte. A la fin du siècle, l'allocation permanente est 10 fois plus élevée que celle de Beyrouth, puis au début du XXe siècle, les montants sont souvent similaires, alors que les établissements de Beyrouth accueillent beaucoup plus d'élèves que ceux de Palestine. AMAE, CP TJ, 1870-1880, "Fonds spéciaux attribués pour fonder établissements". AMG NH 815/1, n°5, "Subvention annuelle accordée par le MAE", AMAE, Nantes, série A, 88, "subvention de 5 000 frs versée par le MAE, 1877- 1883"; AMAE, Nantes, série A, 88, "envoi de matériel pédagogique (géométrie, astronomie, physique)", août 1881- avril 1882.

¹⁶¹ AMAE, Nantes, série B, 200, note manuscrite sur l'historique du collège de Jaffa. Après l'ouverture du canal Suez en 1869, Jaffa joue un rôle stratégique.

¹⁶² La subvention du gouvernement passe de 5 000 frs en 1881 à 6 000 (1888) puis 7 000 (1899). A cela s'ajoutent des dons de mécènes, souvent d'un montant équivalents à l'allocation annuelle du gouvernement français. Le soutien de la Custodie est très faible : 1 000 frs/ an.

¹⁶³ Divers projets, dont celui évoqué en 1911 par le Frère Evagre, échoueront. La présence laïque sera incarnée par le CCF plus tard, en 1935, mais qui, comme son nom l'indique, n'est pas une école.

¹⁶⁴ Selon les archives et les photographies, pas de maxime religieuse sur le fronton de l'établissement.

2.3.2 Un caractère national affirmé

Le caractère national apparaît dès la fondation de l'établissement, dans les statuts. Les Frères sont donc souvent perçus comme des héros nationaux par les gouvernements français, malgré les vicissitudes de 1905. Le Frère fondateur Evagre est honoré par le gouvernement français et le ministre de l'éducation, Jules Ferry, des palmes d'officier d'académie le 14 juillet 1880 et d'officier de l'Instruction publique le 31 mai 1913.¹⁶⁵ Lors de ses funérailles, le 14 janvier 1914, c'est son rôle de représentant de la France qui est davantage mis en avant.

*Ce vieillard a été l'une des plus grandes et des plus sympathiques des figures françaises en Orient [...] Véritable pionnier de la civilisation, le Frère Evagre restera l'un des plus grands propagateurs de l'influence et de la langue française en Palestine et en Syrie [...] sa mort a été un deuil pour la ville de Jérusalem où il était connu et vénéré comme un père.*¹⁶⁶

La situation française ne cesse de préoccuper le Frère Evagre. La loi de 1905 et déjà la position du gouvernement français envers les congrégations enseignantes en métropole en 1904 ont des retentissements sur le collège.

*“Que sera l'avenir pour nous ? [...] des Frères proscrits sont venus en grand nombre nous demander asile, et nous avons été heureux de les recevoir [...] nous avons dû ouvrir des établissements qui, depuis longtemps, nous étaient demandés [...] un personnel nombreux, des écoles nouvelles exigent des ressources que nous n'avons pas [...] Jérusalem, Bethléem, Nazareth sont menacés dans leur existence.*¹⁶⁷

La Maison Généralice se déplace ainsi à Lembecq en Belgique, mais rapidement, le Frère Supérieur étudie avec le gouvernement français le moyen de développer l'action des Frères à l'extérieur de la métropole. Au moment même où s'accroissent les rivalités internationales, la collaboration entre la République et la congrégation à l'extérieur continue à se manifester au niveau du soutien financier et diplomatique. Au cœur même de la crise, le consul écrit

¹⁶⁵ Revue *Jérusalem*, archives assumptionnistes, 1914.

¹⁶⁶ ACJ, Notes personnelles des Frères attachées à l'Historique 1919-1939, non daté, “Le 4 mars A ses obsèques [...] les directeurs des banques [...] le gouverneur de Jérusalem en personne, est venu exprimer ses condoléances [...] Les anciens élèves organisèrent immédiatement une souscription pour élever un monument sur la tombe de leur ancien maître [...] parmi l'assistance [église patriarcale, avec assistance pontificale], les chanoines du patriarcat au complet, [...] l'établissement reçoit des lettres de toutes les parties du monde”.

¹⁶⁷ APF, E20, 0130, Jérusalem, décembre 1904, lettre de Frère Evagre, provincial des Frères des écoles chrétiennes. Le titre III de la loi de 1901 lui procure de réels motifs d'inquiétude, la congrégation se retrouvant dans une situation de non-droit. Le 7 juillet 1904, l'amendement Leygues autorise le maintien ou le création de noviciat pour le service des écoles françaises dans les colonies. Ses préoccupations, dans ses différentes correspondances, sont plutôt d'ordre financier (le terrain leur ayant été offert par le patriarcat, les Frères ne craignent pas d'être expulsés). Elles portent également sur les futures difficultés de recrutement en France, et pose, parallèlement à la baisse des vocations, la question de l'internationalisation des enseignants religieux du collège et touche au caractère français de l'établissement. M. Barrès, dans son ouvrage *Faut-il autoriser les congrégations ?* (chapitre consacré aux Frères des écoles chrétiennes) rappelle les différentes applications possibles de la loi de 1901. Selon lui, les Frères ont le mérite d'avoir créé la classe moyenne en Orient (p 26). Il critique les “méandres” de l'application de cette loi et rappelle que tous les gouvernements ont toujours reconnu l'utilité de l'enseignement de leur ordre (p 29), vantant même leur “rôle précurseur dans l'enseignement primaire” en France (avec F. Buisson, p 21). Il critique les méandres de la loi et notamment l'âge minimum de 21 ans pour les novices, trop élevé comparativement à l'âge des instituteurs.

positivement au MAE au sujet de l'ouverture de la section payante de l'établissement des Frères, qui, estime-t-il, attirera davantage d'élites, futures clientes de la France.¹⁶⁸ La réception de certains militaires dont le navire mouille à Jaffa,¹⁶⁹ illustre les liens entre le collège et le gouvernement français ; elle rappelle sans doute que le collège est un territoire soumis à la France, une forme de parcelle de souveraineté nationale.¹⁷⁰ Les Frères sont également conscients que le discours patriotique est une condition de l'appui qui leur est accordé par la France.

*“La France mes chers amis, est fière de ses œuvres en Orient, elle est fière du dévouement de vos maîtres [...] ils sont nos amis puisqu'ils travaillent pour le progrès, puisqu'ils se dévouent pour la liberté ! Je le sais, ce n'est pas un esprit étroit qui préside à votre éducation, les différences de peuples et de nationalité ont disparu ; vous êtes [les élèves] admis sans distinction de religion ; c'est l'esprit le plus large qui préside à votre formation intellectuelle et morale !”*¹⁷¹

Plusieurs personnalités françaises témoignent de leur bienveillance envers les Frères, à différentes occasions. On pourrait évoquer, entre autres, Mr d'Haussonville,

*Le patriotisme a 2 formes : l'une, qui se montre en temps de guerre, sur les champs de bataille ; l'autre, qui se déploie, en temps de paix, dans les champs de civilisation [...] ni l'une ni l'autre de ces deux formes n'est étrangère aux Frères [...] Il faut souhaiter, pour l'avenir de notre pays, que plus grand devienne, d'année en année, le nombre de ceux qui portent ainsi à l'étranger le nom et l'amour de la France.*¹⁷²

Le Frère Justinus reçoit plusieurs louanges du Jury international de l'exposition universelle de 1900. Mr Foncin, Président de la Société de l'Alliance Française fait un éloge dans son ouvrage, *La langue française dans le monde*. R. Poincaré, président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, “*La France ne laisserait pas amoindrir en Orient le patrimoine moral constitué par les Frères des écoles chrétiennes*”. L. Gambetta lui-même, dans une lettre du 29 novembre 1881 au Supérieur général des Frères, ayant pour objet les subventions, les “*remercie[r] de faire aimer partout la France*”.¹⁷³

¹⁶⁸ AMG, NH 701, n°12, Règlement sur Lembecq ; Archives assumptionnistes, Revue *Jérusalem*, n°91, 24 janvier 1912, les congrégations françaises à Jérusalem.

¹⁶⁹ ACJ, Historique, 1897- 1910.

¹⁷⁰ “Une école [...] ce sont des murs [...] et un drapeau tricolore”, selon l'expression de RIFFIER [2000].

¹⁷¹ ACJ, Historique XIXe siècle, Félix Faure (un an avant son élection à la présidence de la République) visitant les établissements scolaires des Frères en Orient, allocution aux élèves et consul.

¹⁷² Homme politique français (1843-1924), avocat, essayiste, historien de la littérature et académicien. ACJ, Historique 1919-1939. De même, Eugène Melchior de Vogüé (diplomate et homme de lettres français, secrétaire d'ambassade au Caire et collaborateur régulier de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Débats*, influençant le rapprochement de Léon XIII avec la Troisième République et favorisant le mouvement du catholicisme social) vante-t-il devant les élèves du collège “vaillance (de leurs maîtres) [...] et avec quelle infatigable activité ils font aimer la France, en formant partout des légions d'honnêtes citoyens, de jeunes gens instruits capables de répandre, dans toutes les classes de la société, les vrais principes qui font l'homme de tout pays, de toute langue, de toute nationalité.”

¹⁷³ Félix Faure prend l'initiative d'une collecte en faveur des Frères offre un lot de volumes sous la désignation “Prix de la Chambre des députés”. Frère Justinus, Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919.

Le soutien de la France est réaffirmé à plusieurs reprises.¹⁷⁴ Le président du Comité de Syrie évoque cette *“union sacrée” des Français face aux ennemis, même dans des batailles non sanglantes.*¹⁷⁵

2.4 Des relations ambiguës avec les autorités ecclésiastiques. Entre allégeances politiques et juridictions spirituelles

Les Frères sont des missionnaires, interlocuteurs et relais des autorités religieuses auprès des population locales, mais ils sont également un ordre religieux français. Ces deux formes d’allégeance entraînent des relations parfois tendues avec le patriarcat, les autorités civiles françaises et ecclésiastiques.¹⁷⁶

2.4.1 Le financement des œuvres des Frères

Dès sa création, l’établissement connaît des difficultés financières. Le terrain sur lequel est fondé l’établissement des Frères, offert par le patriarcat, symbolise les liens qui les unissent aux autorités ecclésiastiques. Les sources de financement sont diverses pour les Frères : Œuvre d’Orient, Propagande, Propagation de la Foi, patriarcat.¹⁷⁷ Pourtant la majorité des recettes ne provient pas du soutien de ces institutions religieuses qui reste relativement faible, comparativement aux revenus de l’école payante plus tard, et aux subventions consulaires.¹⁷⁸ Le Patriarcat latin assure son soutien initial mais réaffirme son opposition à l’esprit patriotique. Le terrain est donné aux Frères qui ont répondu à l’appel des franciscains et du patriar-

¹⁷⁴Malgré le rapport Charlot, en 1906, du nom de l’ancien chef de bureau au ministère de l’Instruction publique, chargé d’une mission d’inspection auprès des écoles congréganistes de Beyrouth, qui critique les méthodes employées et le curriculum proposé, notamment l’utilisation prépondérante de la mémoire, l’absence de leçons de choses, des leçons d’histoire qui s’attardent davantage sur les croisades que sur la France des Lumières ; [RIFFIER, 2000, p 150-154].

¹⁷⁵Le soutien ou l’absence de soutien aux Frères est le reflet des débats politiques intérieurs français. Le 11 mars 1914, G. Leygues, président de la commission des Affaires extérieures à la Chambre des députés (en 1919, ministre de la marine) fait voter la motion suivante : “la Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour maintenir et développer les œuvres en Orient”.

¹⁷⁶AMG, NH 701, 1891, “Dispositions peu favorables de Mgr Piavi pour nos écoles du Levant” ; 1899, mort du Patriarche Bracco. C’est également une forme de patriotisme français qui leur est reprochée plus tard par l’administration britannique et certaines élites.

¹⁷⁷1854 : création de l’Œuvre d’Orient, confiée à l’abbé Lavigerie. “Elle représente l’implication de l’appareil ecclésiastique dans les missions au nom de leur aspect civilisateur, c’est-à-dire français”, [TRIMBUR, 2004a, p 77]. La propagation de la Foi est créée à Lyon en 1822, par un groupe de puissants marchands catholiques pour soutenir l’expansion missionnaire, PRUDHOMME [2004]. Elle vise à développer l’évangélisation par ses prières et ses aumônes. Elle recueille les fonds qui seront redistribués aux terres à évangéliser.

¹⁷⁸AMG, NH 815/1, 1875 à 1878 ; ACJ, cahiers des comptes. Ce sont surtout les versements de la procure et ceux du consulat (10 à 15% du budget total) qui maintiennent le collège en état de fonctionnement.

cat.¹⁷⁹ Pourtant ce dernier tarde à reconnaître les statuts initiaux.¹⁸⁰ Le collège participe à la vie de la paroisse. Après quelques années de tensions en 1890,¹⁸¹ qui auraient enlevé au collège ses privilèges initiaux, les relations se normalisent jusqu'au début des années 1920' avec le patriarcat.¹⁸²

2.4.2 Le collège, la Propagande et le Vatican : du rejet au relâchement des tensions

Appelés pour assurer une partie de l'éducation aux garçons catholiques et seconder les franciscains, les Frères sont pourtant accusés par ces derniers de les concurrencer. Le Père Joseph, vicaire des franciscains, fait appeler les Frères par le patriarche Bracco pour les soulager, en raison du grand nombre de demandes d'enseignement, et pour renforcer la présence chrétienne dans le quartier.¹⁸³ Or selon la Custodie, ils deviennent progressivement des concurrents éducatifs, car ils assurent une part importante de l'enseignement catholique primaire.¹⁸⁴ Au départ, le Patriarche envisageait même de transférer la plupart des écoles du Patriarcat aux Frères,¹⁸⁵ mais il hésitait à les recommander à la Propagation, de peur que son propre budget ne diminue.¹⁸⁶

Le règlement accordé par le Vatican aux établissements des Frères en 1891 leur redonne des droits que le patriarche semble alors contester. Les Frères lui répondent alors :

Dans aucun cas nous ne pourrions porter ombrage à personne et moins encore constituer un danger de rivalité pour la grande famille franciscaine placée si fort

¹⁷⁹ Au départ, le patriarcat propose l'emplacement initial de Sainte Anne, mais les Frères jugent ce dernier trop éloigné du quartier chrétien. Il est en effet au cœur du quartier musulman. AMG, NH 815/1, 1876, "Demande appuyée du Patriarche sur les projets d'école"; 1876, n°11, "Faculté accordée au Patriarcat de donner un terrain"; 1878, n°7, "Accusé de réception de l'acte de donation à l'Institut du terrain où s'élève l'établissement".

¹⁸⁰ AMG, NH 815/1, 1876, n°7, "Prière au Cardinal Franchi de faire approuver les conventions signées concernant Jérusalem."

¹⁸¹ Règlement de 1891, Cf chapitre 5.

¹⁸² "Un règlement qui aurait été la mort des écoles des Frères [...] le collège ne pouvait plus accepter de catholiques que sur l'autorisation du patriarcat [...] le français n'était plus considéré comme une chose de luxe", Référence citée dans notes historiques personnelles des Frères, non daté. Le patriarcat latin est fondé en 1099, et ferme en 1291, lors de la fin des royaumes latins. Jusqu'en 1847, il existe mais est basé en Europe; en 1847, il ouvre à nouveau à Jérusalem, PIERACCINI [2006a].

¹⁸³ ACJ, Historiques du collège de Jérusalem, XIXe siècle; la Propagande reconnaît officiellement l'établissement en 1879, AMAE, Nantes, série A, 88, "Autorisation de la Congrégation de la Propagande", novembre-décembre 1879.

¹⁸⁴ La Custodie, fondée au XIIIe siècle, est reconnue par le pape Clément VI, en 1342, en tant que gardienne des lieux saints. Elle prend également en charge les écoles paroissiales catholiques et pour la période mandataire, cette tension se matérialise par la création du collège de *Terra Sancta*; [MAZAWI and ICHILOV, 1996, p 6]. Les antagonismes entre les Frères et la Custodie se prolongent jusqu'à l'époque mandataire. La Custodie s'oppose parfois au soutien du patriarcat latin aux Frères (par exemple en octobre 1908, AMAE, Nantes, série A, 89, projet d'annexer un pensionnat à l'EN après la fermeture du collège payant des salésiens (le patriarcat appuie le projet mais la Custodie fait des difficultés aux Frères).

¹⁸⁵ AMG, NH 815/1, 1876, n°2, "Le T.H. se met à la disposition du Saint Père pour envoyer de Frères en Palestine"; n°3, "Le Patriarche voudrait que les écoles des villes de Palestine fussent sous la direction des Frères."

¹⁸⁶ AMG, NH 815/1, 1876, n°11-15.

*au dessus de nous [...] Notre seule ambition, Très Saint Père, est de concourir, sous l'autorité des évêques et en qualité d'auxiliaires du clergé, à la formation chrétienne de la jeunesse [...] Notre mission en Palestine, Très Saint Père, est importante sinon nécessaire pour garantir la foi du peuple contre les envahisseurs des dissidents.*¹⁸⁷

En 1898, la Propagande accuse à nouveau les Frères pour le fonctionnement des établissements, ceux-ci sembleraient faire moins de cas de l'enseignement religieux que de celui de la langue française. Elle critique également la présence des non catholiques, trop nombreux selon elles dans les établissements, et préconise une séparation physique entre les catholiques et les non catholiques .

*On dit que dans les écoles des Frères, on admet généralement dans une trop large mesure des enfants non catholiques et même juifs et cela avec peu de discernement [...] et puis la division entre catholiques et hétérodoxes tant recommandée par la Sainte Congrégation n'est presque pas observée. On dit que le but principal des écoles des Frères semble être celui d'enseigner la langue française, que les lettres et langues profanes s'y enseignent assez bien, mais que le catéchisme et l'histoire sacrée, qui devraient être l'objet principal, laisse beaucoup à désirer [...] il se donne en langue française.*¹⁸⁸

En 1910, le Visiteur répond à nouveau aux accusations.¹⁸⁹ La France officielle est désireuse de se rapprocher du Vatican, les relations ayant été rompues depuis 1904, et de porter une attention particulière aux affaires d'Orient.¹⁹⁰ Les autorités religieuses d'après-guerre admettent l'importance de la formation des Frères sur place, préconisée par le Frère Evagre.¹⁹¹ Le petit noviciat des Frères se propose de préparer les jeunes aux fonctions d'instituteurs pour les établissements d'Égypte, de Syrie et de Palestine. Les écoles sont envisagées comme le principal moyen de conserver et de propager la foi.

¹⁸⁷ AMG, NH 701, "Lettre au Saint Père du Secrétaire de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au sujet des écoles de Terre Sainte"; AMAE, Nantes, série A, 88, "Disposition favorable du pape Léon XIII à l'installation des Frères des écoles chrétiennes en Palestine- Règlement pontifical approuvé le 12 avril 1891 relatif aux écoles des Frères", décembre 1889- août 1891.

¹⁸⁸ AMG, NH 701, "Quelques plaintes de la Propagande contre les œuvres des Frères"; "Renseignements fournis à la Propagande pour répondre aux plaintes"; Lettre à Rome 13 mai 1898; le cardinal Ledochowski se fait l'écho des plaintes provenant des évêques : "on dit que le but principal des Frères semble celui d'enseigner la langue française".

¹⁸⁹ AMG, NH 701, n°13, Lettre du Frère Onésime. En 1910 en effet un rapport anonyme adressé à la Sacrée Congrégation des Religions vise l'établissement des Frères de Kadi-Keui à Constantinople, accusé de préférer les élèves grecs orthodoxes et turcs en raison des pensions qu'ils versent, plus élevées que celles des élèves catholiques.

¹⁹⁰ Parallèlement à la restructuration de la politique orientale du Saint-Siège, avec la création de la congrégation pour les églises orientales ou de l'Institut oriental de Rome, en 1917. [TRIMBUR, 2002a], AN, Papiers Millerand, 470, AP 61, Reprise des relations avec le Saint-Siège; Charles Loiseau, 2 avril 1920, "La nouvelle organisation romaine de la direction des Missions étrangères et les intérêts de la France en Orient".

¹⁹¹ Cf chapitre 8; APF, E20, 0142, Frère Evagre à propos du petit noviciat et du scolasticat (1912).

2.5 Des Frères soldats au rétablissement du collège dans une Jérusalem de “Tommies” :¹⁹² vers une nouvelle politique linguistique ?

2.5.1 1914-1918 : un collège fermé, des Frères français expulsés

Au début des hostilités, le bâtiment est séquestré par les autorités militaires, un édit du sultan supprime les Capitulations, malgré les protestations et les réserves émises par les ambassadeurs. L'opposition aux Frères n'est pas unanime, il y a en effet divergence entre Istanbul et les autorités civiles de Jérusalem qui ont manifesté leur reconnaissance aux Frères. Le rédacteur de l'Historique du collège évoque les *“contradictions ridicules dans les ordres donnés et presque toujours immédiatement retirés [...] conséquence de la divergence qui existait entre pouvoir civil et militaire”*. L'opposition France Allemagne est transposée sur la scène palestinienne, les Frères estiment que la “persécution” lancée contre eux et contre la présence française a été suscitée par les Allemands.¹⁹³

Le collège abrite alors le lycée impérial ottoman, le bâtiment et les classes subissent de sérieuses dégradations, et quelques semaines après le début de la guerre, les cours sont arrêtés.¹⁹⁴

Dès le 16 août, les Frères reçoivent leurs convocations de mobilisation.¹⁹⁵ L'enseignement prend alors fin pour une durée de quatre ans. L'épopée des Frères mobilisés et interdits de séjours en Palestine car de nationalité d'un pays ennemi est transcrite et est à mettre en relation avec le succès de 1918, malgré les vicissitudes des combats qui ont affecté la vie matérielle du collège mais aussi son recrutement et ses enseignants (la victoire en 1918 et leur retour n'en paraissent que plus “éclatants”). Le récit insiste sur les peurs des chrétiens, leur “épouvante”, face au départ du Consul Général de France,¹⁹⁶ l'expulsion des Frères de Jaffa, *“dans des circonstances particulièrement brutales”*. Les Frères tentent de résister mais ils sont expulsés.

Malgré les accusations, les moqueries, les tracasseries de toutes sortes, nous res-

¹⁹² AMAE, Nates, SOFE, O172, P. Dhorme, “La langue française en Palestine”, 18 mai 1922, “[La Palestine] a vu arriver les *Tommies* [soldats anglais] qu'elle a salués comme des libérateurs en décembre 1917.”

¹⁹³ AMG, NH 815/1, “1914-1915, Expulsion des Frères”; même document avec quelques détails supplémentaires dans les archives du collège; “Je crois que cette persécution dirigée contre les Français, contre l'influence française a été suscitée par les Allemands [...] le Consul Général d'Allemagne à Jérusalem [...] publiquement, il ne craignait pas d'affirmer que tant que les religieux seraient à Jérusalem, la Turquie ne pourrait rien faire de sérieux en Palestine”, “les musulmans, poussés par les officiers allemands, se montrent peu sympathiques”.

¹⁹⁴ AMG, Notice nécrologique du Frère Xiste Léon, p 8, “Le 1er novembre, tous les Lassaliens de Palestine sont déclarés prisonniers. Le 26, Frère Xiste Leon voit tout le personnel enseignant et enseigné du lycée impérial turc Ottoman, pénétrer, drapeau turc en tête”. AMAE, Nantes, série B, 200, 14/3, 9 septembre 1918, le gouvernement militaire britannique confirme que le mobilier est dévasté.

¹⁹⁵ Les Frères P. André, H. Elie, et M. Jean. La circulaire de Malvry du 2 août 1914 permet aux congrégations d'exister comme groupement de fait et suspend en partie les effets de la loi de 1901, [TRIMBUR, 2005, p 370].

¹⁹⁶ Circulaire de M. Ballobar, consul d'Espagne chargé des intérêts français depuis la déclaration de guerre, ACJ.

tâmes dans notre collège jusqu'au 23 avril 1915. Vers le commencement d'avril, Djemel Pacha, dit le Grand, visita le lycée. Pour donner satisfaction aux demandes du directeur et des professeurs, il [?] notre expulsion sous prétexte qu'il ne convenait pas que des Frères restent dans une école turque.

Certains Frères devant quitter leur établissement, malgré les pressions du Consulat français auprès des autorités ottomanes, trouvent refuge à l'Ecole biblique des dominicains. Logés dans la chapelle de l'ancien couvent, ils y restent jusqu'à la fin de la guerre.¹⁹⁷ Les Frères qui sont expulsés transitent par l'Egypte. Certains sont mobilisés en tant que soldats (la plupart) et c'est sous cet habit qu'ils rentrent à Jérusalem, en décembre 1917. Coupés de leurs aides matérielles, les Frères se voient également interdire dès le début de la guerre leur activité d'enseignement puisque celle-ci annule le régime des capitulations, la langue française est interdite.¹⁹⁸

*L'enseignement de la langue française était officiellement défendu, néanmoins nous pûmes donner quelques leçons particulières à des enfants et des officiers autrichiens. Nous nous exposions toutefois à l'exil ou à la prison.*¹⁹⁹

Les premiers reviennent en tant que soldats en 1917. C'est le cas d'un des directeurs, qui restera le plus longtemps en poste, Frère Polycarpe Jean.

*En 1917, l'adjudant Reynaud est affecté au corps expéditionnaire de Palestine, il prend part à la conquête des villes saintes où la plupart de nos maisons sont occupées par les troupes adverses. Il entre à Jérusalem avec l'un des premiers contingents. Il a la joie de participer à la réouverture de notre collège, et toujours mobilisé, y fait classe avec les autres Frères soldats momentanément "détachés". [...] A l'entrée des Alliés dans Jérusalem, le 9 décembre 1917, nous nous hâtâmes de reprendre possession de notre collège soit pour éviter le pillage [...] soit par peur de la réquisition militaire et surtout pour aménager les classes afin de pouvoir les rouvrir dans le plus court délai possible.*²⁰⁰

Le mécanisme du "détachement" utilisé par les Frères est explicité dans la notice nécrologique du directeur. Le gouvernement militaire britannique comprend ce qu'il qualifie de "manœuvre" du consulat et tente de limiter les visas des Frères.

C'est alors que le Frère Florin Anatole profite de la confiance dont l'entourent les officiers français du corps d'occupation, pour suggérer la création d'une fonction administrative, reconnue depuis lors sous le nom de "détachement".

¹⁹⁷ ACJ, Fascicule de la guerre, 1914-1918. Le récit explique également les liens avec Frère Petronius d'Autriche qui reçoit les lettres et fait passer de l'argent aux Frères. Il continue en exposant le voyage des Frères, puis leurs actions en vue de la réouverture du collège.

¹⁹⁸ [TIBAWI, 1956, p 23] ; "Proscription of all schools with the exception of German schools [...] In 1914 there were in Palestine 95 elementary schools and 3 secondary schools 8 248 pupils (only 1480 girls) in all. It was partly as a concession to Arab national feeling that a higher secondary school was established in Jerusalem during the First World War where Arabic was used as a medium of instruction in addition to Turkish. This school also served as a training college". [TIBAWI, 1956, p 19].

¹⁹⁹ Pourtant ils remarquent à plusieurs reprises dans leurs annales les usages du français par les militaires, "le Major allemand affichait en français le communiqué des opérations. D'ailleurs les conversations entre officiers turcs et allemands étaient généralement en langue française."

²⁰⁰ Précédemment en poste au collège du Sacré Cœur de Beyrouth, AMG, Notice nécrologique du Frère Polycarpe, p 144.

*De nombreux Frères ou séminaristes soldats peuvent ainsi faire la classe dans nos écoles du Proche-Orient, et vivre la vie religieuse normale, leur période d'instruction militaire s'accomplissant durant les vacances. Cette sage organisation obtint les excellents résultats qu'en attendait son initiateur : collaboration précieuse apportée aux œuvres d'Orient et la sauvegarde des vocations.*²⁰¹

Durant la guerre, le soutien du consulat à l'établissement est constant.²⁰² Pendant la guerre, le ministère prend en charge les frais des Frères engagés lors de leur expulsion par les Ottomans. Cependant la France n'occupe pas une position de choix lors des combats militaires, et au niveau de l'imaginaire, lors de l'entrée du Général Allenby avec ses troupes par la porte de Jaffa.²⁰³

2.5.2 Des lendemains amers pour le collège et pour la France

Après la guerre, l'avenir de la présence française dans cette zone est très incertain, non seulement à cause de la victoire militaire des Britanniques, mais aussi en raison des difficultés matérielles.²⁰⁴ Après la prise officielle de la ville le 9 décembre 1917, débute alors la règle du gouvernement militaire, l'OETA. G. Picot est le Haut-commissaire français en Palestine et en Syrie, le capitaine Coulondre est le délégué du Haut-Commissariat à Jérusalem.²⁰⁵ En 1924, l'Angleterre sort définitivement de l'imbroglio du traité de Lausanne.²⁰⁶ D'autre part,

²⁰¹ AMG, Notice nécrologique du Frère Florin, p 317 ; AMG, NH 701, n°13, lettre sur le détachement. AMAE, Nantes, série B, 200, 16 janvier 1918, le Frère Samuel directeur du collège Sainte Catherine d'Alexandrie demande au Haut-Commissaire d'obtenir des détachements militaires français en Palestine pour les Frères.

²⁰² AMAE, Turquie, n°961, allocations aux établissements religieux 1914-1915, Bureau des écoles au ministre, 29 mars 1915 ; AMG, NH 701, n°13, 4 septembre 1916, le Secrétaire général de l'Institut au Président du Conseil français, secours extraordinaire de 35 000 frs.

²⁰³ Plus qu'une armée d'occupation, elle apparaît alors comme une armée de "libération", [NICAULT, 1999b, p 36]. François Georges Picot, Haut-Commissaire français de Palestine est fermement décidé à "défendre pied à pied les intérêts français, considérant que l'effort de l'Angleterre en Orient n'est rendu possible que par les sacrifices de la France en Europe et qu'en conséquence les bénéfices de la victoire doivent être partagés", [NICAULT, 1999b, p 31].

²⁰⁴ Les traités de Sèvres (10 août 1920) et de Lausanne (1923) sont les cadres à l'intérieur desquels se jouent les rivalités franco-anglaises. En 1919, G. Clémenceau, président du Conseil, au début de la conférence de paix, renonce explicitement à la Palestine, mais pas au Protectorat, et fait une nette distinction entre la question territoriale et la question religieuse. En décembre 1917, lorsque le général Allenby est escorté par le Haut-Commissaire français François Georges Picot, le Protectorat a déjà cessé depuis 1914, date à laquelle les Capitulations ont été abolies. Le traité de San Remo (24 avril 1920) accorde le Mandat français sur la Syrie et le Liban, la France renonce officiellement au protectorat (Herbert Samuel, "il n'y avait plus de protectorat français [...] la France y avait renoncé à San Remo" AMAE, E, Levant, Palestine 8, n° 37, Doucet à Millerand ; AMAE, Nantes, série A, 52 à 57, 78). La France continue cependant à obtenir dans les lieux saints une forme de prolongement de son protectorat ; Faysal rejette la proposition de faire un royaume sous l'égide de la France et de l'Angleterre. L'année 1920 marque aussi la perte du statut du français comme langue des rapports diplomatiques, c'est dire que la culture, la civilisation et les idées qu'il véhicule ne seront alors plus assurées du même rayonnement.

²⁰⁵ Selon [LAURENS, 2004a, p 169], le seul atout de la France est son service d'information de la marine. "La Palestine est le glacis indispensable de la protection du canal de Suez."

²⁰⁶ NICAULT [1999a] La France "s'acharne à défendre un facteur d'influence déjà diminué avant la guerre" et une "cause perdue d'avance." Mais si Paris se résigne à la déliquescence de l'institution du Protectorat, elle ne renonce pas à ses prolongements scolaires. Le Congrès général arabe, tenu à Damas, rejette la déclaration Balfour et considère la Palestine comme faisant partie de la Syrie du Sud. Les premières associations islamo-chrétiennes

les institutions italiennes qui en ont fait la demande peuvent officiellement abandonner la protection française. La conquête militaire a été effectuée en grande partie par l'Angleterre, l'espoir d'une Palestine exclusivement française est abandonné. Le Vatican en profite pour reprendre ses libertés vis à vis de la France. Le Saint-Siège s'aligne sur la position des Anglais malgré ses craintes envers le "règne anglo-sioniste".²⁰⁷ En avril 1920, le *Supreme Council of Allied powers* confirmé par *League of nations*, en juillet 1922, accorde le Mandat à la Grande Bretagne, qui entre en vigueur en septembre 1923.²⁰⁸ La question qui se pose pour les Frères est : comment, en tant qu'établissement congrégationiste, relever ce défi ?

La France réoriente sa politique culturelle et linguistique.

*La France envisage une politique volontariste qui s'oppose aux constats résignés [...] les revendications politiques sur la grande Syrie s'accompagnent naturellement de revendications culturelles : il s'agit de montrer que la présence de la France en Orient, affaiblie [...] n'est pas un hasard et est appelé à durer et à être renforcée. C'est pour cela qu'on fait appel à toutes les bonnes volontés pour affirmer ces droits [...] les travaux du congrès français de Syrie, en 1919 [...] insistent sur la facette culturelle qui lie la France à cette région.*²⁰⁹

Le collège est un maillon clé du réseau des institutions françaises à Jérusalem et à plus grande échelle, en Palestine. Les Britanniques ménagent les susceptibilités des religieux français au début du Mandat.²¹⁰ D'autre part on observe un renforcement de la concurrence d'avant guerre entre nations européennes.

*En prévision de l'effondrement de l'empire ottoman, qui semble de plus en plus certain, il lui est en effet possible d'imaginer prendre possession d'un territoire qui paraît lui revenir de droit.*²¹¹

expriment les mêmes revendications.

²⁰⁷Début 1918, le Custode P. Diotallevi donne ses instructions sur la cessation du Protectorat, [MINERVI, 1970, p 161].

²⁰⁸Le traité de San Remo est signé en avril 1920, un régime d'administration civile des Britanniques est prévu. La Palestine passe de la tutelle du *Foreign Office* à celle du *Colonial Office*. "Inutile à leurs yeux d'attendre pour statuer [...] l'attribution officielle du Mandat palestinien par le Conseil de la Société des Nations à la Grande-Bretagne, c'est-à-dire juillet 1922, voire septembre 1923, date de l'entrée en vigueur dudit Mandat : ces délais ne feraient qu'alourdir les frais d'occupation et prolonger indûment une trop longue période d'incertitudes politiques", [NICAULT, 1999b, p 107].

²⁰⁹[TRIMBUR, 2002a, p 42] ; Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris-Marseille 1919.

²¹⁰Les dominicains participent par exemple au Comité *Pro Jérusalem* mis en place par R. Storrs, gouverneur de Jérusalem, et dont les réunions se tiennent en langue française ; ils font aussi partie de la société orientale de Palestine, dont le Père Lagrange est président.

²¹¹A Baudrillart, "Jérusalem délivrée", discours prononcé à Saint Julien le pauvre en l'honneur de la prise de Jérusalem, le 23 décembre 1917, Paris, Beauchesne, 1918, p 30.

2.5.3 Le succès de la réouverture du collège et continuation de la politique linguistique et culturelle française

Après la guerre, le collège continue à avoir beaucoup de succès auprès des parents qui y envoient leurs enfants en grand nombre. Avant la réouverture de l'établissement, le 4 février 1918 pour l'école, premier mars 1918 pour le collège, la France aide les Frères à remettre le collège sur pied.²¹² La politique culturelle de la France ne semble pas avoir changé, il s'agit de réaffirmer l'utilité des œuvres scolaires, et de les rendre les plus opératoires dans un bref laps de temps.

Le 21 décembre 1917, nous reçûmes la visite de son excellence le Haut-Commissaire Picot [...] il nous remis 600 francs qui nous permirent de terminer les réparations les plus urgentes.

Les chers Frères Polycarpe, Xavier Aquilin et René, soldats dans l'armée d'Orient, furent détachés de l'armée et affectés à l'enseignement. Ce renfort de professeurs nous permit d'ouvrir l'école gratuite le 4 février 1918.

Près de 200 élèves étaient déjà inscrits avant la fin du même mois. Sur la demande des parents, nous rouvrimus le collège le premier mars 1918 [...] les élèves y affluèrent nombreux. Il en comptait 180 aux vacances de cette même année. Le samedi saint 1918, nous arrivaient d'Egypte les chers Frères Toussaint Victor avec le titre de Visiteur et le Frère Samuel avec le titre de directeur de Bethléem.²¹³

L'administration française vante la participation des Frères au combat, et tente d'organiser leur retour dans l'établissement, malgré le souci affiché par les Britanniques d'éviter le retour de ces religieux. Ainsi, la France fait appel aux Frères pour la réflexion menée sur la nécessité de réoccuper le terrain en Palestine. Ils participent au congrès français de la Syrie de 1919 qui proclame les intérêts communs entre la France et les Frères. D'autre part, même si elle n'est pas mentionnée explicitement dans les archives, on peut supposer que la fermeture définitive des écoles de la société russe a fait augmenter le nombre d'orthodoxes au collège. Les Frères optent pour faire de l'apprentissage de la langue française leur cheval de bataille. Le consulat français soutient financièrement cette réouverture et, par ses démarches, l'envoi de personnel sur place.²¹⁴

Loin d'accepter "la mort de [la] France en Orient",²¹⁵ le consulat réitère sa confiance aux Frères en tant que représentants de la langue et la culture, ainsi que de l'éducation à la française, et œuvre à sa réouverture rapide. Il permet aussi de faire passer des Frères dans le pays, en tenue militaire (seul moyen car la zone est alors soumise à la loi martiale). Il s'agit d'honorer cette tradition du français des élites mais également de contrer l'Angleterre décrite comme une puissance protestante. L'action des Frères se trouve réaffirmée également dans

²¹²AMG, NH 815/1, 1918, "6 000 francs de secours envoyés par le ministère pour les écoles de Palestine"; dossiers OBIP.

²¹³ACJ, Historique, 1919-1939.

²¹⁴AMAE, E, Levant, Palestine, le 8 janvier 1918, "Lettre du comte de Chérisey, pour le Ministre et par autorisation, chef du Bureau des écoles et des Œuvres françaises à l'étranger."

²¹⁵Pierre Loti, *La mort de notre chère France en Orient*, Calmann-Lévy, Paris, 1920.



FIG. 2.9: Congrès français en Syrie, section III, Langue française, 1919 (livret de compte-rendu des séances)

sa dimension spirituelle.²¹⁶ Cette dimension est perçue comme seule susceptible “d’attacher le cœur des orientaux à la France”. Ainsi le collège participe au projet d’imposer le fait français aux autorités britanniques.²¹⁷ En octobre 1918, l’école gratuite atteint le chiffre de 240 élèves et le collège de 210 ; le pensionnat est réouvert. La reprise des activités des institutions françaises pousse le P. Dhorme à affirmer que

*Les établissements français n’ont point capitulé devant les vicissitudes de la politique. Tous se sont remis à l’œuvre comme par le passé. On a pu constater que ces établissements, à part ceux de l’AIU, sont aux mains de religieux et de religieuses que les consuls de France, au nom de leur gouvernement, favorisent et soutiennent énergiquement. L’Alliance française n’a jamais omis de les encourager [...] Cette langue peut subir une éclipse, ce ne sera jamais une éclipse totale. Et le rayonnement de vie que lui gardent nos écoles Françaises, n’est-ce pas la plus comblante des visions en même temps que la plus rassurante des perspectives pour l’avenir ?*²¹⁸

²¹⁶ Maurice Barrès indique dans son rapport, *Enquête au pays du Levant*, tome 1, p131, Plon, 1923, que malgré la concurrence, la France continue à “posséder les âmes”.

²¹⁷ AN 470, n°60, “La commission des Affaires étrangères demande que [...] le Gouvernement français insiste pour que les établissements scolaires [...] qui maintiennent le rayonnement de la France en Orient reçoivent immédiatement toutes les facilités d’exercice”, résolutions adoptées par la Commission des Affaires extérieures, séance du 20 février 1920.

²¹⁸ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, “La langue française en Palestine”, 18 mai 1922. A Jérusalem, l’établissement des Frères (448 élèves), l’AIU (303), l’école professionnelle des Pères de Sion (88), les écoles primaires

Le consul revendique donc plusieurs types de privilèges pour préserver les établissements et, de manière générale, la situation de la France en Palestine.

*La prospérité de nos établissements français, si nombreux et si importants, le maintien, au moins partiel, de notre situation morale et matérielle dans la région, me paraissent donc exiger que des privilèges, aussi étendus que ceux accordés aux Américains, soient prévus au profit des ressortissants français.*²¹⁹

Les autorités religieuses agissent dans le même sens. En décembre 1919 vient officiellement à Jérusalem la Mission Française du Levant, présidée par le cardinal Dubois, alors archevêque de Paris. Cette mission confirme le jeu de la France dans la Jérusalem d'après-guerre.²²⁰

*Notre école eut le plaisir de recevoir deux fois le cardinal et sa suite composée de Mgr Grente évêque du Mans, Mgr de Llobet chef des aumôniers militaires, Le R.P. Berré, dominicains [...] L'amiral Mornet, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et sa suite. Le 2 janvier 1920, une séance fut offerte à Notre Dame de France en l'honneur de la Mission française. L'école des Frères y figura dignement. Une saynète interprétée par nos élèves avec le concours d'un soldat français en détachement à Jérusalem, eut un beau succès.*²²¹

2.6 Conclusion

La période ottomane correspond à une période de faste pour le collège, dont la fondation évoque tout aussi bien la "grandeur" de la France que celle des Frères. Il constitue une antenne de la présence culturelle française face aux autres établissements européens qui se multiplient à la fin du XIXe siècle. Trônant à côté de la porte Neuve, ouverte à la demande de la France en 1889, il est emblématique de la présence française dans le quartier chrétien de la vieille ville et ses alentours. Il est et demeure alors le collège de référence qui permet de gravir les échelons dans la société hiérosolymitaine et le français s'impose comme langue de toutes les élites, chrétiennes et non chrétiennes. Durant cette période, l'établissement bénéficie du soutien du Consulat Général de France à Jérusalem, reflet de la politique de protectorat de la France, qui place le collège au premier rang de ses institutions éducatives, phare de l'apprentissage de la langue et de la culture françaises, et "dépositaire d'une parcelle de la souveraineté nationale".²²²

tenues par les Franciscains, l'école des Frères de Jaffa (417), leur collège de Caiffa (273), leur école de Nazareth (175), de Bethléem (132), de Tibériade (112), les écoles grecques catholiques de Galilée et de Transjordanie font une place importante au français dans les curriculum proposés. Hasan Sidqi al Dajani est le fondateur d'une société littéraire et d'une école de langues qui accorde une place importante au français, qui est aussi le premier club politique arabe anti sioniste, [LAURENS, 2004a, p 175]. Le consulat reste méfiant à l'égard de cette nouvelle association et lui accorde une subvention symbolique de 200 frs.

²¹⁹AMAE, Nantes, série B, 188, Consul Rais au MAE.

²²⁰TRIMBUR [2006]

²²¹ACJ, Historique, 1919- 1939.

²²²[RIFFIER, 2000, p 354]

*La propagande religieuse contribue dans une large mesure à l'extension de la langue française hors de ses frontières. Cette influence est surtout sensible dans le Levant où la France est restée, en vertu des Capitulations, la puissance protectrice non seulement des catholiques français, mais de tous les catholiques [...] Elle tend à devenir la langue générale des Orientaux.*²²³

Mais il est nécessaire, selon les autorités françaises, d'agir de concert dès la fin de la guerre, car les ambitions britanniques deviennent de plus en plus évidentes.

*Notre situation en Orient n'est point compromise, elle reste prépondérante : mais il importe de la défendre et même de la développer si nous ne voulons pas la voir décroître et lentement disparaître. Nous possédons sur nos rivaux des avantages dont il ne tient qu'à nous de tirer notre parti.*²²⁴

En effet, 1914-1923 est une "décennie qui ébranle"²²⁵ tout le Moyen-Orient, et plus particulièrement la Palestine. L'idée d'une méditerranée "lac français" n'est alors plus pertinente. 1918-1921 constitue donc une césure dans l'histoire du collège. En effet, sous le régime militaire britannique, d'autres établissements secondaires voient le jour, et commencent à concurrencer les Frères quantitativement mais aussi qualitativement, en offrant des formations qui laissent une plus grande place à la langue maternelle arabe. Il s'agit notamment du *Arab College*, établi par les Britanniques, et qui a également pour but de former de jeunes enseignants arabes pour les écoles primaires. Il se présente comme le seul établissement "secondaire" de Jérusalem. Le collège des Frères connaît alors en effet des difficultés de différents ordres, administratif, économique, diplomatique, car à la période de "francisation" succède une période de "soumission à l'ordre britannique", perçue comme un ordre linguistique mais aussi administratif.²²⁶ La langue et son apprentissage sont un terrain d'affrontement, un "*instrument d'action et de pouvoir*".²²⁷ L'enjeu de l'apprentissage du français et de l'anglais est alors au cœur des débats. Les différentes "allégeances" contractées par les Frères se resserrent autour des enjeux induits par le début du Mandat, et les arguments religieux, politiques et linguistiques des partenaires spirituels et temporels.

Le congrès français de Syrie de 1919, qui se propose d'établir un bilan du passé et des perspectives, envisage le paradoxe de la situation française en Palestine : la France est assurée de son ancienneté, de sa puissance et de son influence mais avec des difficultés. Il s'agit bien de deux luttes d'influence, car la "*puissance protectrice et amie des Frères*" est aussi celle qui demande le respect de la préséance au Saint Sépulcre face aux *Tommies*.²²⁸

²²³"La langue française hors de France" par M. P. Foncin, de l'Instruction publique, directeur honoraire de l'enseignement secondaire, BOCQUET [2004a].

²²⁴M. Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier-août 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche-Orient, Firmin Didot, 1912, p 8-9. Il relève une des faiblesses de la stratégie française : "A Jérusalem et en Palestine, tous les facteurs d'influence française agissent isolément."

²²⁵PICAUDOU [1992]

²²⁶Les Frères évoquent avant le début officiel du Mandat la menace de la fin des exemptions fiscales dont ils bénéficiaient sous le régime ottoman ; ACJ, Historique, 1919.

²²⁷[BOURDIEU, 1982, p 13]

²²⁸Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris-Marseille 1919. Cette hantise est également relayée par certains articles dans les médias, tels ceux du Comte de Montmorin Saint Herem, qui évoque le champ libre à l'action anglaise

*Le Français si fier du rayonnement de sa patrie en Orient, ne doit pas traverser la mer rouge s'il ne veut pas sentir sa fierté se contracter comme une peau de chagrin [...] il croit en remontant vers Jérusalem qu'il va trouver des contrées où le prestige de sa race et l'usage de sa langue sont depuis des centaines et des centaines d'années si bien établis que rien ni personne ne prévaudra jamais contre la France. Hélas l'influence française aux échelles du Levant dégringole de degré en degré. Bientôt elle se traînera lamentablement sur les routes poussiéreuses, puis l'intransigeance britannique et la furia italiana la pousseront vers la mer et les houles de la méditerranée ramèneront jusqu'aux rives françaises une auréole ternie.*²²⁹

provoqué par le "silence de la France".

²²⁹AMG, extrait du journal *La France coloniale*, 1909.

2. Un collège vitrine de la France dans la Jérusalem ottomane

CHAPITRE 3

Le collège et la “mission sacrée de civilisation” éducative britannique ¹

*It was clear that the autonomy in educational matters could be claimed by any community, whatever that rather ambiguous term implied.*²

Après l’apogée et le succès des Frères à la fin du XIXe, la question qui se pose avec l’arrivée des autorités mandataires est celle de la permanence de leur enseignement, ainsi que de leur autonomie, au niveau éducatif mais aussi matériel (notamment concernant l’exemption des taxes obtenue sous le régime des Capitulations accordées par l’empire ottoman).³ Cette arrivée affecte en effet rapidement le statut de l’établissement : l’environnement législatif change progressivement, même si le collège reste une école privée comme sous l’administration ottomane. Les Frères expriment rapidement des craintes car la langue française, fondement de leur structure, change de statut.⁴ De plus les Frères sont face à un système dual

¹[LAURENS, 2002a], selon le sous-titre de l’ouvrage, explicité plus loin. La “mission sacrée” implique une nouvelle législation, dont certains aspects touchent aux langues en vigueur à Jérusalem, et par le concept même avancé, est un concurrent direct aux prétentions françaises. La France, contrairement à la Grande-Bretagne, adopte une politique de coopération culturelle et délaisse le secteur rural.

²[BOWMAN, 1942, p 251]

³Cf chapitre 2.

⁴Tout au long du chapitre, nous tenterons de voir à travers les sources, la différence entre le discours législatif et son application au sein du collège, ainsi que les différents types d’adaptations et de modifications engendrées au

qui juxtapose d'un côté les différents systèmes scolaires, directement hérités de la structure éducative ottomane, diversifiée et divisée, et de l'autre qui est le reflet du désir d'extrême centralisation des Britanniques, de leur action en matière d'éducation, de leur influence sur la forme et la valeur d'un système éducatif.

Numériquement, le collège est de peu d'intérêt pour les Britanniques, il ne compte en effet guère plus de 250 à 300 élèves, 600 si l'on inclut les effectifs de l'école gratuite. Pourtant, leur intérêt effectif pour cette institution met en relief non seulement leur stratégie de contrôle social à travers l'action scolaire, mais aussi leur conception du pouvoir, différente de la conception française, ce qui a des incidences sur la construction des identités, et donc sur la langue.⁵

La place de l'enseignement privé communautaire dont relève l'établissement des Frères est minime dans les préoccupations britanniques, elle n'est pas une priorité pour le gouvernement de Palestine qui met en place à la même période le *Arab College*, archétype du collège gouvernemental voué à former les élites. Peu de personnel au sein du *Department of Education* s'occupe de l'enseignement privé, même si les visites officielles au collège sont régulières durant les premières années du Mandat, de la part du Haut-Commissaire et du ministre de l'Education. L'implication des autorités dans les affaires linguistiques est liée à la politique identitaire induite, les publics visés sont essentiellement les élèves arabes et juifs, et non pas celui des écoles confessionnelles chrétiennes. La différenciation entre ces deux types d'éducation est très nette et ce dès le début du Mandat. L'effort du département de l'éducation porte davantage sur le milieu rural.⁶ Face à la présence séculaire française, les Britanniques cherchent rapidement (mais progressivement au niveau législatif) à asseoir leur position et leur action linguistique et culturelle. Ils adaptent et génèrent des nouvelles structures éducatives.⁷ Mais leur présence récente contraste pour les Frères, le Consul Général ainsi que pour plusieurs familles, avec la présence plus ancienne de la France et son traditionnel rôle protecteur des chrétiens, bien que des écoles anglicanes soient présentes depuis le XIXe.⁸ Si le gouvernement militaire déjà se montre préoccupé par ce "bien immatériel" qu'est la langue,⁹ c'est bien qu'a été envisagé d'emblée la capacité d'influence que possède la langue ; la promotion de la langue et de la culture, dans un deuxième temps, est envisagée comme expression de la puissance politique. Pour les autorités mandataires britanniques, la France ne saurait reconquérir l'influence culturelle qu'elle avait avant-guerre.

Parallèlement, l'apprentissage du français dans les écoles gouvernementales est délaissé

sein de l'établissement. La langue française reste durant cette période au cœur de l'apprentissage.

⁵La rue pourrait avoir été dénommée "rue des Frères" lors de la renomination des rues de la vieille ville par les Britanniques. Pour le contrôle social à travers le contrôle scolaire : [MILLER, 1985, p 84], [FOUCAULT, 2004]. Si le Mandat comporte un nombre de soldats plus important que dans les autres colonies anglaises, la législation en matière éducative y est plus lente, et le budget plus restreint en raison des dépenses importantes pour la *Public Security*, *AR Education*, et *BB*, 1925-1935.

⁶[MILLER, 1985], chapitre sur l'éducation rurale.

⁷[WASSERSTEIN, 1991]

⁸La plus ancienne école chrétienne à Jérusalem proposant un enseignement "secondaire" est l'école du Bishop Gobat, pasteur anglican qui fonde l'école de 1847, 29 ans avant l'ouverture du collège des Frères ; [TIBAWI, 1961], VAN DER LEEST [2008], Cf chapitre 2.

⁹ZARATE et al. [2008], l'expression est de Willem Frijhoff.

au profit de l'anglais, contrairement à d'autres pays du Levant.¹⁰ Lorsqu'il est enseigné, il l'est au même titre que les autres langues étrangères. L'aménagement est en partie pensé en termes d'exclusion, puisque le français n'est plus langue d'examen. Face à la stratégie britannique, certains diplomates français notent l'incompréhension et la lenteur de la réponse du gouvernement français.

Le pouvoir britannique se trouve confronté à un mouvement politique revendicatif très présent à Jérusalem, capitale de la Palestine mandataire. La jeunesse ne reste pas indifférente à ce mouvement.¹¹ Le collège affiche une neutralité politique, malgré certaines injonctions de ceux qui sont perçus par les Frères comme des "rebelles". Ceci explique en partie sans doute le désintérêt des Britanniques, une fois la question linguistique réglée, pour le collège des Frères qui, contrairement aux écoles musulmanes gouvernementales, ne pose pas de problème à leur administration.¹²

Le collège ne devient pas un terrain d'affrontement violent mais le théâtre de ces rivalités, de par sa localisation dans la vieille ville et les tentatives de ralliement exercées sur leurs élèves. Certains éléments du récit des Frères sur les événements de 1936-1939 montrent que, dans une certaine mesure, ils continuent à percevoir les autorités mandataires comme un pouvoir protestant soutenant la population juive, même si cette période correspond à un certain effacement progressif de la France comme puissance catholique.¹³ Le consulat de France est l'interlocuteur et le médiateur de l'établissement auprès des autorités mandataires ; sous son influence, l'opposition catégorique des Frères aux nouvelles législations laisse place à une attitude plus conciliante. Les Britanniques essaient de contrecarrer les héritages de la présence culturelle française en créant un autre environnement éducatif, soutenu par une politique culturelle naissante, à laquelle la France ne veut ni ne peut faire face et qui favorise les usages de l'anglais en société.

L'administration britannique apparaît finalement peu dans les archives locales du collège, ainsi que dans celles de la Maison Généralice. Celles-ci se font plutôt l'écho des conséquences supposées des lois mandataires et de l'attitude éventuelle à adopter. Il semble également qu'on remarque un glissement dans la nature de l'opposition, d'abord à caractère linguistique puis plus religieuse contre le protestantisme, alors qu'il n'y a plus guère d'enjeux territoriaux pour la France en Palestine.

La situation initiale est celle d'un grand illettrisme et c'est vers les campagnes que va se tourner massivement la politique britannique en matière d'éducation. Cependant, devant faire face à une situation politique mouvementée, la part du budget consacré à l'enseignement

¹⁰En Palestine, cette période ne correspond pas à une pluralité linguistique des différentes sections, synonyme ailleurs de préservation de l'apprentissage du français, voire de promotion du français comme langue seconde.

¹¹De nombreuses grèves ont lieu au sein des écoles gouvernementales, même dans des villes retirées comme Hébron, ISA, CSO, *Education*, E53/ 34, 1937. ACJ, *Historique*, 1938, Cf chapitre 8.

¹²L'impact du nationalisme palestinien naissant sur les collèges des Frères est faible comparé à celui exercé sur le collège des lazaristes de Damas par exemple, [BOCQUET, 2004a]. C'est ce qui ressort également des commentaires des Frères. Fawargi présente quant à lui cette "neutralité" de manière positive et évoque brièvement les pressions exercées sur les élèves. La situation change à partir de 1947, Cf Conclusion.

¹³[TRIMBUR, 2002a, p 46]

diminue sensiblement et de manière proportionnelle à la part d'accroissement des dépenses sécuritaires.¹⁴

A quel système les Frères doivent-ils faire face ? Quelles sont les répercussions sur le fonctionnement du collège en tant qu'institution d'éducation et institution catholique française ? Comment se décline le contrôle britannique sur le collège et avec quelle intensité ? Quelle politique linguistique adoptent-ils, comment s'exprime-t-elle au sein du collège ?

3.1 Le Mandat et les Frères : vers une limitation progressive du champ d'action des disciples lassaliens (1920-1929)

3.1.1 L'ébauche d'une politique des langues sous l'occupation militaire ?

Les Frères et la présence militaire britannique

Les Britanniques renforcent rapidement leur présence à Jérusalem, et veillent à empêcher la France de rétablir son influence culturelle d'avant-guerre. Pendant le combat, la population de Jérusalem est peu en contact avec les bases arrières anglaises. Il n'y a donc pas de phénomène d'anglicisation brutale contrairement à ce qui se produit en Egypte. A leur arrivée dans la ville, comme le précise C. Nicault,¹⁵ une partie du discours est adressé en français à la foule rassemblée à la porte de Jaffa. Les représentants de la France reprennent l'opinion que "*Dès les premiers pas en Palestine, un fait s'impose avec évidence : les occupants d'aujourd'hui n'avaient hier encore, aucune racine dans ce pays, ils n'y avaient acquis aucune sympathie*".¹⁶ Les deux Frères qui sont sur place, venus en tant que soldats français, ne manifestent pas alors dans leurs notes de grandes inquiétudes et aspirent à la situation d'avant-guerre.

Au nom des impératifs militaires, la Grande Bretagne s'oppose au retour des religieux français et des pèlerins catholiques en général, ce dont rendent compte les correspondances entre le consulat et le MAE de 1918 à 1922.¹⁷ Les premières personnes en poste sont issues de l'administration britannique en Egypte ou en Inde, avec une expérience en matière de politique éducative.¹⁸ Dès le départ, le gouvernement militaire consacre un budget de 53 000

¹⁴H.Bowman, *Personal Papers, St Anthony's College*, Oxford. Le ministre de l'éducation de la Palestine mandataire (1920-1936) envisage plusieurs propositions, tout en tenant compte de l'élément sécuritaire qui le limite.

¹⁵[NICAULT, 1999b, p 32]

¹⁶AMAE, E 312-1, n°83, 1920, Abbé Aymé Guérin, Jérusalem le 16 octobre 1920, écrit au ministre plénipotentiaire des Affaires étrangères, rencontré le 16 février 1920, avant son départ.

¹⁷[NICAULT, 1999b, p 114]

¹⁸[BOWMAN, 1942] Il s'agit du Major Williams, membre du *Indian civil service* en 1917, qui entreprend le travail de "*educational reconstruction*", [TIBAWI, 1956, p 50]. Lui succède le major Tadman, du ministère de l'éducation égyptien. En 1920, lorsque l'administration civile est mise en place, Humphrey Bowman, précédemment

Livres à l'éducation.¹⁹ D'autre part, les Britanniques n'ont pas à faire face à un Etat promoteur en Palestine, contrairement à la situation égyptienne, ce qui entraîne moins de violence dans l'occupation les premiers temps et les structures linguistiques du pays.²⁰ Les Frères font référence à l'entrée des Britanniques dans la ville en des termes qui ne sont pas purement négatifs.²¹ Les critiques sont surtout adressées contre l'occupation et les dégâts de l'armée turque ; les Frères, dont le collège a souffert, sont même d'avis que le Consulat Général pourra négocier leur sort sans problèmes. Ils n'envisagent pas de menace linguistique à la primauté du français ni du recrutement de leur clientèle les premiers mois après la réouverture de leur établissement.²²

Pour les Frères, le consulat doit mener une politique en continuité avec sa politique antérieure. En ce sens ils se font l'écho des avis émis tant par les officiels que par le P. Dhorme sur l'attitude à adopter face aux Britanniques.²³ Ils ne commentent pas l'adoption de l'arabe comme seule langue pour l'éducation, à côté de l'hébreu, qui ne semble pas affecter leur clientèle les premiers temps. Aucun commentaire également sur l'ouverture d'un *Training College* mis en place dès 1918 par les autorités militaires britanniques, qu'ils ne perçoivent pas comme un établissement concurrent. Celui-ci est destiné à former des enseignants pour les écoles gouvernementales, tandis que les Frères se savent plus orientés vers le milieu professionnel. Mais dès le départ, les Frères notent le retrait des Britanniques par rapport à l'enseignement privé.²⁴ Ils apparaissent, à travers leurs notes quotidiennes, moins méfiants que la plupart des représentants français.

*Toute la question de l'influence du français est dominée par la situation politique. Les Anglais ont obtenu le Mandat et ils l'exercent ; rien de plus naturel ; le malheur est qu'ils ne peuvent l'exercer qu'en engageant contre notre influence une lutte de tous les jours.*²⁵

inspecteur en Egypte et au Soudan, directeur de l'éducation en Iraq, est nommé directeur du *Department of Education*. Pour Lord Cromer par exemple, Consul Général de Grande-Bretagne en Egypte, de 1883 à 1907, former des diplômés indigènes, c'était prendre le risque de créer une masse de "semi-occidentalisés", qui, frustrés dans leurs attentes professionnelles, grossiraient les rangs du mouvement nationaliste. Cependant, ils créent en 1886 une école de médecine. En 1902, ils reprennent en mains l'école polytechnique, [ABECASSIS, 2001].

¹⁹Note on Education in Palestine 1920-1929, p 4 ; Cf la figure 3.3.

²⁰ABECASSIS [2000] ; dans le cadre de la première guerre mondiale et pour contrer l'empire ottoman, la Grande-Bretagne impose son protectorat (le 19 décembre 1914 ; elle est maître de l'Egypte depuis 1882). L'armée ottomane, envoyée début 1915, est défaite. A partir de 1919, de graves troubles secouent l'Egypte, à la suite de l'arrestation et de l'exil de trois dirigeants du *Wafd* (parti nationaliste réclamant l'indépendance).

²¹ACJ, Historique, 1918.

²²En Egypte, malgré la situation plus délicate, ils n'avaient pas eu à souffrir de la concurrence et n'avaient pas connu de baisse d'effectifs importante, même après l'ouverture des sections anglaises.

²³AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au Ministre des affaires étrangères, "La position de la France en Palestine" (En 1919, R. de Caix est Secrétaire général des Haut-Commissaires français en Syrie. Puis de 1925 à 1938, il représente la France à la Commission des Mandats à Genève).

²⁴Ils ne reçoivent à ce titre aucune subvention. On ne retrouve aucune trace d'aide budgétaire au collège dans les archives locales ni dans les archives britanniques.

²⁵AMAE, E 312-1, n°83, 1920, Abbé Aymé Guérin, Jérusalem le 16 octobre 1920 ; cette lettre se fait l'écho du climat général défavorable aux Britanniques ; il évoque les angoisses du quartier chrétien ; celles-ci sont aussi perceptibles dans les commentaires sur la transformation spatiale de la ville ; "Les partisans de l'administration anglaise sont de 2 catégories : les juifs d'abord auxquels les Anglais ont laissé espérer que le gouvernement du pays leur serait un jour remis ; les Grecs ensuite, j'entends les Grecs orthodoxes, pour des motifs de religion et d'intérêt. Or, voici que les juifs actuels commencent à se détacher du régime actuel, trouvant insuffisants les larges avantages

L'administration britannique se méfie des ordres religieux français qui se consacrent à l'éducation, en qui elle voit des agents de la France et de ses revendications.²⁶

*"French schools in Palestine are refusing to register themselves and to admit medical inspection, as required by the British military authorities, in control of that occupied territory. His majesty's government feels convinced that the attitude adopted by the directors of the French schools in this matter must be due to a misunderstanding."*²⁷

A la fin du gouvernement militaire britannique, les Frères pensent donc leur établissement et la situation de la langue française en termes "défensifs", et se rapprochent de l'opinion des ordres catholiques français, qui voit dans la présence militaire britannique, "le résultat d'une sorte de spoliation".²⁸

Entre deux zones d'influence linguistique divergentes

Tandis que pour les Britanniques, "le Levantin gallicisé est représenté comme un être factice, qui réunit en lui tous les défauts des Français et des indigènes sans aucune de leurs qualités",²⁹ certaines élites de Jérusalem réclament leur rattachement à la Grande Syrie.³⁰ Pour beaucoup, la présence des Britanniques n'est pas perçue comme ancienne ; elle est donc injustifiée à leurs yeux. Pour les Britanniques, les Frères et leur établissement sont les porte-parole de l'opinion française. Le nombre d'écoles françaises est important au début des années 1920, et ce fait est pris en considération par l'administration britannique.³¹

Durant la période qui nous intéresse, le nombre d'élèves musulmans allant dans ces écoles chrétiennes augmente sensiblement et régulièrement, et de manière importante durant la révolte de 1936-1938 (plus de 12% des élèves sont musulmans durant cette période, les écoles

qui leur sont pourtant concédés et se rendant compte que la Grande-Bretagne ne rend pas facilement les territoires qu'elle a une fois occupés [...] L'opposition très modérée dans son expression - se compose de tous les catholiques de divers rites et des chrétiens orientaux non grecs ; puis et surtout des arabes [musulmans] qui, trois ou quatre fois plus nombreux que les Juifs, s'insurgent contre l'humiliation de voir confier à ceux-ci le gouvernement, au moins partiel, de la Palestine."

²⁶PRO, WO, 106/189, GS1, *Advanced French Propaganda in Jerusalem*, les Britanniques déclarent que les buts des Français sont "the maintenance of the historic claims, the promotion of French Kultur and the establishment of some sort of government. There are numerous agents and agencies of French propaganda. French priests working in schools, hospitals [...] and among the people exert a very favourable influence for France" ; PRO, FO 371, E3051/ et /3051/44 (attitudes des écoles françaises à l'égard des autorités britanniques), E5963/5963/44 (question du retrait du pavillon français des établissements) ; [LAURENS, 2004a, p 183], l'auteur estime que malgré sa volonté de présence en Palestine, la France est "une citadelle assiégée à l'intérieur comme à l'extérieur".

²⁷AMAE, E 312-1, 19 mai 1920.

²⁸AMAE, 312-1, n°404, 28 octobre 1920, R. de Caix, "parce que nos soldats se sont sacrifiés et ont vaincu pour la cause commune sur le front occidental, et non sur le front, infiniment moins dur, de Gaza".

²⁹[LAURENS, 2004b, p 143] "Le Levantin ce francophone, devient l'objet d'une profonde répulsion. [Les Britanniques] développent en revanche un mythe de l'authenticité arabe dans la personne du Bédouin". Cela explique aussi en partie selon l'auteur leur soutien aux deux nationalismes.

³⁰Au début de 1921, il n'y a plus à Jérusalem de délégué du Haut-Commissariat de Beyrouth, le consulat de Jérusalem est un "poste avancé du Mandat français", [LAURENS, 2004a, p 182].

³¹[CHAIGNE-UDIN, 2006, p 165], le nombre d'écoles britanniques dans le Levant est important (l'auteur détaille le rapprochement entre anglicans et orthodoxes).

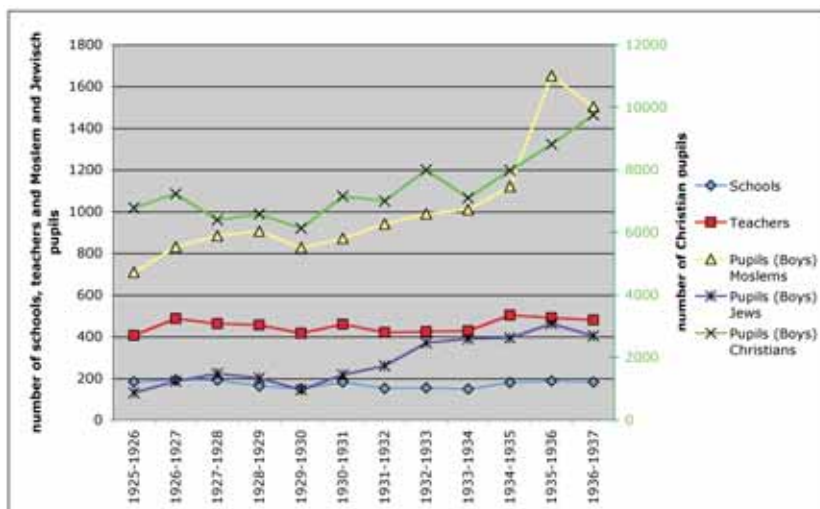


FIG. 3.1: Développement des écoles chrétiennes "non-publiques" en Palestine, 1925-1937 (AR Education)

musulmanes, elles, restent confessionnelles). Le nombre d'élèves juifs augmente lui aussi régulièrement après les émeutes de 1928. Ces écoles sont majoritairement françaises (figures 3.1 et 3.4).³² Le nombre d'élèves chrétiens ne diminue pas sensiblement malgré les tentatives du nouveau département de l'éducation pour les attirer dans les nouvelles écoles gouvernementales.³³ La comparaison du nombre d'élèves inscrits au collège par classe d'âge avec leur nombre total par classe d'âge pour le district de Jérusalem (figure 3.2) permet de confirmer la sous-représentation des élèves musulmans et juifs que l'on retrouve dans les statistiques élaborées par les Frères au collège en 1931. Les élèves juifs et musulmans représentent presque 75% de la classe d'âge des 15-20 ans du district, ils n'en constituent que 8% au collège.³⁴ Au total pour 1931, seulement 8.5% des élèves ne sont pas chrétiens, par rapport à un total de 80 à 88% dans l'ensemble de la population des 1-20 ans mâles de Jérusalem. Malgré l'augmentation de leur proportion, ils continuent à être attirés soit par les écoles communautaires soit par les nouvelles écoles gouvernementales britanniques.

Le collège attire de plus en plus de musulmans à partir de 1925, en général des familles qui ne peuvent être acceptées par le système gouvernemental (le manque de places constitue un problème récurrent durant toute la période, jusqu'en 1931 le nombre d'écoles non gou-

³²Les écoles non gouvernementales sont majoritairement chrétiennes, la baisse du nombre d'élèves et d'écoles est due aux événements de 1928-1930. Il y a peu d'écoles non gouvernementales juives et musulmanes car ces deux communautés bénéficient du nouveau système éducatif mis en place par les autorités. Les écoles françaises représentent 70% de ces écoles chrétiennes non publiques ; d'après les statistiques disponibles dans les BB, 1 élève chrétien sur 6 seulement est scolarisé dans le système gouvernemental.

³³BOWMAN [1942]

³⁴Cf chapitre 6. Les proportions restent inégales si l'on compare aux chiffres de l'enseignement primaire.

3. Le collège et la "mission sacrée de civilisation" éducative britannique

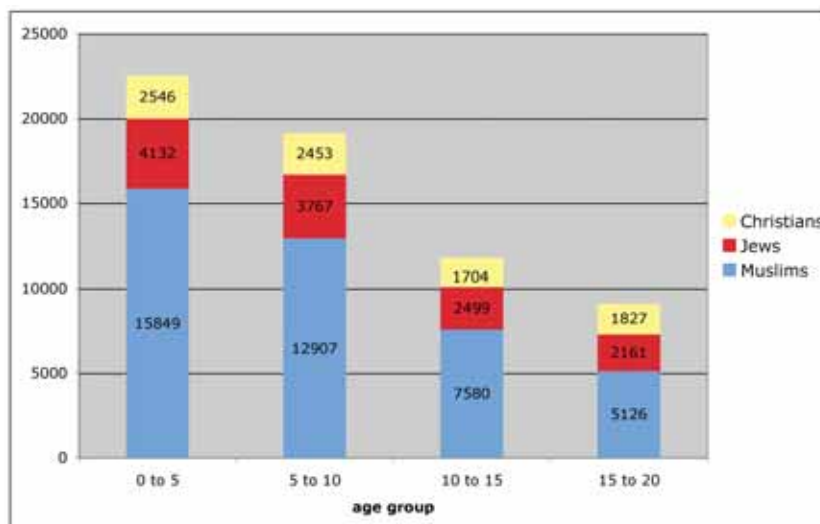


FIG. 3.2: Population masculine du district de Jérusalem- âges et religion (AR Education)

vernementales est supérieur de 20% aux établissements gouvernementaux) mais surtout ceux qui préfèrent l'obtention de ces diplômes à caractère professionnel.³⁵ Ces luttes d'influence occupent également le terrain de ce qui est appelé par les deux camps "la propagande", tantôt anti-française, tantôt anti-britannique. Les Frères savent que c'est sur le terrain local, dans la relation avec les parents, que se joue la carte linguistique et la fidélité des élèves, davantage que par la revendication ouverte d'une des deux autorités sur leur établissement. Les autorités britanniques réfutent d'ailleurs les premières accusations lancées contre elles par les Frères de vouloir ouvertement concurrencer la France.³⁶

Les autorités britanniques sont accusées d'agir implicitement, à partir de 1920, comme si la Grande-Bretagne était déjà maîtresse de la Palestine, argument qui se retrouve dans la correspondance des représentants français qui essaient de reporter le débat à Londres, avant la proclamation officielle du Mandat.³⁷

³⁵Des écoles professionnelles sont progressivement ouvertes par les Britanniques mais pas à Jérusalem, et relativement tard, Cf chapitre 6.

³⁶Le détail des réfutations apparaît notamment dans le rapport de R. de Caix (évoquant Herbert Samuel, premier Haut-Commissaire, Cf annexe A4). Il justifie sa "réputation d'homme faussement aimable et d'imprudent imposteur. Il a essayé de me démontrer l'injustice de la froideur marquée à l'égard des Anglais par certains Français en me déclarant qu'il n'avait jamais connu en Orient d'officier britannique qui travaillât contre la France. Ce personnage sans moralité, Levantin d'origine anglaise [l'auteur indique ici son origine juive et son affiliation au sionisme ...] ne cherchera certainement pas à contrebalancer auprès du Haut-Commissariat les influences qui le poussent à laisser tomber nos réclamations et accusations les plus fondées". AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

³⁷Selon R. de Caix, la France est propriétaire de la ligne Jaffa Jérusalem mais il estime qu'elle est exploitée

Le Frère Polycarpe, directeur du collège de Jérusalem, défend dès 1924 ce qu'il considère comme les "positions traditionnelles" de la langue française en Palestine. Il reconnaît l'influence britannique en Palestine, mais prône la conservation de la place de la langue française, à cause notamment de l'antériorité historique, élément qui sera souvent repris dans l'argumentaire des Frères. Selon le Frère directeur, la langue française est

*la langue des relations internationales [...] et occupe en Palestine, comme dans tout le Proche Orient- une place quasi prépondérante. Il est d'un usage courant. C'est la langue des salons aussi bien que du monde des affaires : banques, grands magasins. Tout milite donc en faveur de cette assimilation dont l'adoption à notre avis, ne peut créer un précédent ni éveiller les susceptibilités d'aucune autre nation.*³⁸

En ce sens les Frères se rapprochent de l'argumentaire de l'administration française, méfiante vis-à-vis des vues de l'administration britannique, vis-à-vis des origines juives d'Herbert Samuel, premier Haut-Commissaire britannique. Ils mettent en avant l'exceptionnalité qui touche au statut de la langue française et ne peut donc faire cas d'école auprès des autres communautés.³⁹

*Telles sont les dernières manifestations de l'hostilité incurable que conservent, en dépit de toutes les déclarations de loyauté, les éléments coloniaux anglais qui espèrent toujours nous amener à libérer l'Orient de notre présence à laquelle ils ne se résignent pas, en nous embarrassant de tous les mouvements indigènes qui peuvent nous causer des pertes et des dépenses et dégoûter l'opinion française en Syrie.*⁴⁰

par les Britanniques. Selon lui, le gouvernement français peine à comprendre l'impact de l'action britannique. "A en juger par ce que promet le sionisme et par ce que les Anglais font ou plutôt ne font pas, nous n'aurons pas beaucoup de peine à rendre avantageuse pour nous, aux yeux des indigènes et aussi des enquêteurs européens, la comparaison de la Syrie et de la Palestine." Leur attitude est fermement critiquée. "Ils se conduisent dans cette affaire, à l'égard des intérêts français, comme s'ils avaient devant eux un bien ennemi dont ils peuvent librement disposer", AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

³⁸AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., Lettre de 1924 du Frère directeur au Directeur du Département de l'Education britannique.

³⁹L'appréhension des religieux français est moins inspirée par les autorités anglaises elles-mêmes que par "l'autorité juive qui s'organise sous son couvert". L'hostilité des sionistes envers les écoles de l'AIU ne fait que confirmer leurs appréhensions. AMAE, E 312-1, n°90, 14 septembre 1920, Escadre de la méditerranée orientale, Commandant en chef, vice-amiral de Bon, à Mr le Ministre de la marine, à bord du bateau *Provence* (voyage décidé avec l'accord du général Gouraud ayant pour but d'établir au plus tôt des relations avec le gouvernement de Palestine). Le général ayant été retenu en Syrie, c'est le vice-amiral Bon qui se déplace. "Le moment était donc opportun pour montrer que les autorités françaises, tout en ayant abandonné toute visée politique sur la Palestine, n'entendent pas se désintéresser des lieux saints ni des établissements français installés dans le pays. Les Anglais [...] ne tenaient pas à rester en Palestine, donc ils comptaient faire monnaie pour s'assurer la Mésopotamie. Il semble en Orient que la France a abandonné un peu facilement ce territoire sur lequel elle avait des droits historiques alors que l'Angleterre n'y avait aucun titre avant la guerre. Le gouvernement britannique était alors peu à peu poussé par deux courants : celui des fonctionnaires impérialistes des Indes ou de l'Egypte désireux d'avoir à tout prix une marche couvrant le canal de Suez et faisant valoir les efforts accomplis en Palestine par l'armée d'Allenby en 1917 et 1918 ; et l'influence des Israélites qui ont tant d'attaches avec le gouvernement de Lloyd George et qui ont soutenu l'idée de la création du *Home juif*."

⁴⁰AMAE, R. de Caix, dossier 4, n°96, mars-décembre 1921.

3.1.2 Le Mandat officiellement protecteur des institutions éducatives, les premières mesures incitatives et le collège

Une protection des écoles étrangères affirmée face à la méfiance des Frères

H. Bowman brosse dans ses mémoires l'opinion des autorités mandataires, affirmant la nullité de l'action des Ottomans dans le domaine éducatif.⁴¹ Il en accepte en même temps l'héritage administratif puisqu'elle constitue les bases de son action. Il entend de plus se conformer aux traditions locales et intégrer cet héritage à un nouveau schéma éducatif.⁴²

Dès le début de son Mandat, c'est en termes de dualité qu'il aborde le système éducatif, reflet de la dualité ethnique des populations.⁴³ Les différents types d'écoles et leurs statuts sont rapidement définis : *governmental, public, non public, private*.⁴⁴ Le collège ne reçoit aucune subvention mais appartient à la catégorie des écoles privées, ce qui implique normalement la liberté de continuer à enseigner.⁴⁵ Si le Mandat a un discours de promotion de l'éducation, il s'adresse à un secteur bien ciblé de l'éducation (aux populations rurales et urbaines par le biais de l'enseignement gouvernemental ; il désire aussi promouvoir les formations utilitaires). Il s'agit donc d'une mutation capitale du système éducatif qui prend ses distances avec les écoles confessionnelles.

L'article 15 du Mandat protège le groupe des écoles des missions étrangères dont fait partie l'établissement des Frères, en même temps il les exclut de ce nouveau système national mis en place. Les articles 15-16 du Mandat insistent d'ailleurs sur le devoir éducatif des autorités envers les populations locales.

Article 15 "safeguard the right of each community to maintain its own schools for the education of its own members in its own language, while conforming to such educational requirements of a general nature as the administration may impose, shall not be denied or imposed"

L'article 16 est constamment mis en exergue par les Frères dans leurs différentes correspondances (cité dans sa traduction française).

⁴¹PRO, AR, *Education*, 1926, "Public schools were ill organized [...] the methods of instruction were unsatisfactory [...] the Foreign missionary institutions also made the mistake of employing a foreign language."

⁴²[BOWMAN, 1942, p 19 et 251], "To supplement rather than supplant existing or previous practice [...] Once more, as in Iraq, I found myself responsible for formulating an educational policy for a country which had never possessed one. The Christian minorities in both had their own schools, which, though often inefficient, were capable of improvement ; in both the great majority were peasants, for whom little had been done by the Turks." ; il répète plus loin "When the Turks vacated Palestine, after Lord Allenby's victorious campaign, they left little behind them that was worth retaining, least of all education", [BOWMAN, 1942, p 252].

⁴³[BOWMAN, 1942, p 251] "In Palestine we had the greater problem of a dual race ; one old fashioned, conservative and largely illiterate ; the other educated, socialistic, and burning with enthusiasm for all things . It was clear from the start that in education, as in others lines of the administration, we were opposed by difficulties which, if not insurmountable, would at least require infinite patience, tact and savoir faire to overcome".

⁴⁴*Palestine Gazette, Education Ordinance*, 1924, Cf plus loin dans ce chapitre.

⁴⁵"Any school, in fact, that was not wholly or largely supported by Government, could do as it liked, subject to "educational requirements for a general nature", [BOWMAN, 1942, p 251].

Article 16 "On ne pourra prendre en Palestine aucune mesure qui mettrait obstacle à l'œuvre de ces institutions [...] ou qui constituerait une intervention dans cette œuvre [...] ici encore l'esprit et même la lettre du Mandat sont nettement opposés à l'ingérence dans les œuvres religieuses et charitables qui supposeraient l'application des ordonnances susdites."

Ces assurances ont été répétées par Sir Herbert Samuel dans son discours inaugural, en tant que Haut-Commissaire de la Palestine. La situation est restée identique jusqu'aux lois de 1933.⁴⁶

La Palestine n'est pas officiellement perçue comme une colonie.⁴⁷ Pourtant, ces déclarations officielles ne convainquent pas les Frères. Robert de Caix se fait l'écho des peurs de l'ensemble de la communauté française religieuse enseignante. Ces déclarations libérales de la part des autorités mandataires ne garantissent pas, selon eux, un régime de protection dont ils bénéficiaient sous les Ottomans, et sont perçues comme susceptibles d'être modifiées en permanence. Les Frères veulent assurer à leur établissement une forme de statu quo. Ces peurs trouvent leurs justifications dans le statut de la Palestine, les communautés francophones pressentent qu'elle est assimilée, selon eux, à une colonie.⁴⁸

La promotion des écoles gouvernementales et publiques, source d'inquiétude pour les Frères

Les phases d'aménagement linguistique au début du Mandat sont rapides, tandis que la "phase d'implantation"⁴⁹ est plus longue à mettre en place. Les positions du Haut-Commissaire semblent recueillir l'assentiment de toute l'administration mandataire,⁵⁰ positions différentes

⁴⁶Cf annexe A4.

⁴⁷[BOWMAN, 1942, p 325] "*In spite of the peculiar status of Palestine as a Mandated Territory, it was still regarded by many as a Crown Colony*" et [BOWMAN, 1942, p 334] "*However much as official he may have been condemned, as an English man he was not disliked. There was no question of the people of Palestine preferring the members of any other race. If they were to be under the tutelage of foreigners, let them be Englishmen, not Frenchmen, still less Germans or Italians*". Le Mandat en Palestine, de catégorie B, diffère des autres Mandats en Irak, Syrie et Liban, qui sont de catégorie A, "c'est à dire des territoires dont l'indépendance dans un avenir déterminé est provisoirement reconnue, comme devant relever seulement de l'assistance administrative de la puissance mandataire". Le Mandat de catégorie B "n'est pas voué à l'indépendance. L'idée n'en est même pas prise en considération dans les termes du Mandat. La puissance mandataire britannique en Palestine a la charge de promouvoir la condition politique, administrative et économique en vue de l'établissement d'un foyer national pour le peuple juif, tout en protégeant les droits civils et religieux du reste de la population", [O'MAHONY, 2008, p 360-362].

⁴⁸"Il aurait fallu retenir pour nos établissements la situation de faveur dont ils ont bénéficié sous le régime turc. Il est incroyable que cette précaution n'ait pas été prise. Depuis lors, le Département a essayé de revenir sur cette question", AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine". Il déclare également que les Britanniques ont tenté "d'introduire dans le projet d'accord franco britannique sur les Mandats, un article par lequel les gouvernements anglais et français s'engageraient "à laisser librement fonctionner les écoles que les ressortissants français et britanniques possèdent et dirigent actuellement dans les territoires soumis au Mandat de l'une et de l'autre partie ; l'enseignement de la langue française et anglaise sera libre dans ces écoles".

⁴⁹[AGER, 1996, p 13]

⁵⁰"Sir Herbert Samuel showed himself from the first keenly interested in education, and particularly in the extension of schools in Arab villages", [BOWMAN, 1942, p 252].

de celles adoptées sous le Mandat français de Syrie et Palestine, qui, selon les Britanniques, se désintéresse de l'éducation rurale. Durant les années 1930, le *British Council* est encore peu présent au niveau culturel.⁵¹ Les autorités mandataires désirent développer les écoles gouvernementales car les structures héritées de l'*OETA* ne sont pas susceptibles d'accueillir tous les élèves. Face à un tel système, elles élaborent un système linguistique "proto-national" quasi dual, dans lequel les chrétiens se retrouvent avec les musulmans. Dans ce schéma, chrétiens et musulmans devraient être scolarisés ensemble, et cela constitue une concurrence pour le collège.⁵²

En 1920 le nombre d'écoles gouvernementales est de 171, en 1936 il est de 384, soit de 2.3 fois plus.⁵³ La plupart des membres de l'administration britannique pensent que l'industrialisation de la Palestine est impossible ; pour ceux qui finissent leurs études, le seul débouché probable est donc de travailler dans l'administration coloniale.⁵⁴ Le directeur du département de l'éducation insiste dans ses mémoires sur l'illettrisme. Il estime que même les "lettrés ignorent leur langue".⁵⁵ L'accent est mis sur l'éducation rurale ; le syllabus de l'enseignement rural est différent car l'administration désire que ces élèves restent dans les campagnes. Elle veut éviter l'exode rural, dont les conséquences pourraient aboutir au recrutement par les mouvements nationalistes de ces paysans sans emplois.⁵⁶ Les Britanniques veulent se détacher de leurs expériences passées, et laissent donc plus de champ aux écoles qui, sous les Ottomans, se sont toujours adressées aux élites comme celles des Frères.⁵⁷

Dans un paysage linguistique dans lequel l'arabe et l'hébreu sont à l'honneur, la place de l'établissement des Frères est restreinte. Cependant, puisque ce modèle éducatif, hormis

⁵¹ "It was an index to the difference in educational policy adopted in Syria to find that my French confrère in that country never visited the rural districts and took no interest in village education. He was chiefly preoccupied in assessing liberal grants from the French exchequer in Paris with a view of spreading his national culture in the towns schools of Syria. The British Government, on the contrary, contributed nothing towards education in Palestine, not even on behalf of the children of British nationals. This has since been rectified to some extent by grants from the British Council", [BOWMAN, 1942, p 315]. Il sera très actif et même lié au collège après la deuxième guerre mondiale. Cf Conclusion.

⁵² "While the number of Christian schools in the country, organised by the various local denominations or by foreign missionary bodies, showed no signs of diminishing, it was gratifying to find that an increasing number of Christian pupils attended the Government schools. Special arrangements were made to provide religious instruction for these children in their own faith ; and the old prejudice of Christian parents against the state schools, which had existed in Turkish days, began rapidly to disappear." [BOWMAN, 1942, p 258] "No discrimination was made against the employment of Christian teachers in any district, except in Nablus, where Moslem feeling was strong, and where the school population contained few or no Christian pupils".

⁵³ PRO, AR, Education, 1920-1936.

⁵⁴ Stewart Perowne, MEC, *St Anthony's College*, Lettre à sa tante Mabel, avril 1926.

⁵⁵ H. Bowman, *Personal Papers, Saint Anthony's College*, Oxford, et [BOWMAN, 1942, p 254].

⁵⁶ [SHEPHERD, 1999, p 155] ; les autorités mandataires veulent aussi éviter ce phénomène d'exode rural en développant l'enseignement pratique agricole, les sports, le scoutisme "antidotes au nationalisme" selon Stacey Waddy, principal du collège *Saint George*. PRO, AR, Education, *Notes on Education in Palestine (1936-1946) ; Elementary Town School syllabus*.

⁵⁷ "From personal experience and from many conversations on the subject with educationists elsewhere, I was aware that in the others oriental countries, for which in the past Great Britain has assumed responsibility, rural education had been neglected. This was particularly true in India and in Egypt [...] the British authorities, following Lord Macaulay's lead, had in fact paid disproportionate attention to the development of secondary schools and universities ; and far too little to the equally important problem of rural education", [BOWMAN, 1942, p 268]

le *Arab college* s'adresse surtout aux classes populaires et moyennes, les Frères peuvent prétendre par leur section payante continuer à s'intéresser à l'éducation des élites et des classes moyennes également.

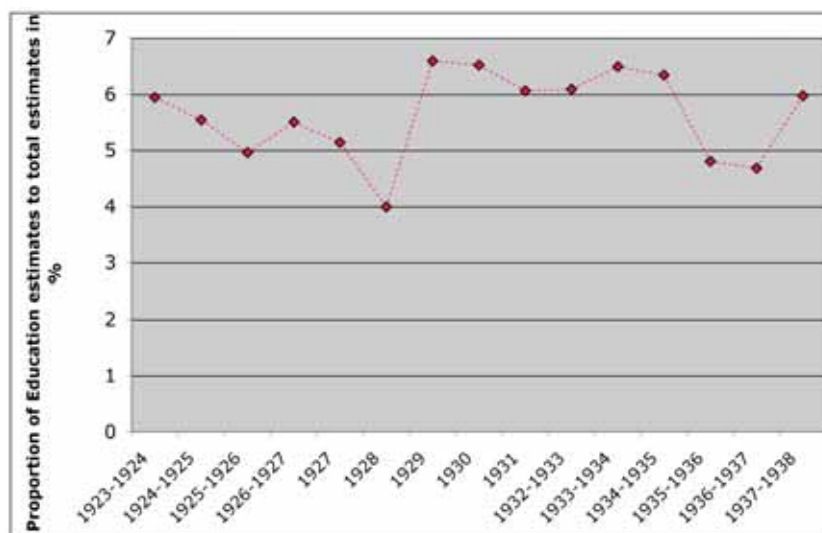


FIG. 3.3: Dépenses dans le domaine de l'éducation (d'après les AR)

La part des dépenses du gouvernement pour l'éducation (figure 3.3), à part celles de 1928-29 et 1936-38, est relativement stable, même si elle demeure disproportionnée par rapport au budget de la défense. Ceci reste un handicap souvent mis en avant par les Britanniques.⁵⁸ Le collège fait partie de la catégorie des écoles non subventionnées. Ces “*grant in aid*” impliquent des visites périodiques de la part des inspecteurs de l'administration britannique.⁵⁹ Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux de la Syrie alors sous Mandat français,⁶⁰ qui, en 1923 consacre 9.1 % de son budget à l'éducation et 16.6% en 1947.⁶¹ Plusieurs projets sont arrêtés en Palestine à cause de la “*financial strigency*”, à maintes reprises évoquée dans les premières pages du AR, et des “*increased expenditures on public security*”. Ceci contribue en partie les premières années à pousser certaines familles à ne pas opter pour ces écoles gouvernementales et à laisser leurs enfants au collège des Frères.⁶² Comme le nouveau gou-

⁵⁸ “The work of reconstruction, more perhaps in the sphere of education than in any other, was seriously handicapped by the ever recurring troubles [...] every outbreak brought a relative cut in the educational estimates [...] the money [...] was required for defence”, [BOWMAN, 1942, p 308].

⁵⁹ Le collège n'est pas recensé comme une école subventionnée dans les *Blue Books*.

⁶⁰ La Syrie a alors une population de 3 millions d'habitants.

⁶¹ [TIBAWI, 1956, p 179] ; le Liban a un nombre d'écoles étrangères beaucoup plus élevé que les autres pays du Levant à la même époque, 7.3 % en 1921. L'Egypte et l'Irak consacrent davantage de budget à l'éducation.

⁶² Cette causalité s'ajoute sans doute au fait que, tenant compte du mécontentement de la population arabe à cause du manque de structures d'accueil, les autorités mandataires doivent recruter les premières années un personnel moins qualifié. Cependant, ceux-ci sont d'abord envoyés en zones rurales, les enseignants des villes sont mieux formés.

vernement ne verse aucune subvention au collège, il n'a officiellement pas de droit de regard. Le collège échappe donc au contrôle minutieux centralisé mis en place dès les premières années, le seul contrôle se fait à travers la passation et les résultats du *Palestine Matriculation*.⁶³ Tibawi a qualifié de "*educational chaos*" cette juxtaposition entre l'enseignement public et l'enseignement privé, héritée de la période ottomane.⁶⁴

Le gouvernement doit de plus faire face aux différentes formes d'expression du nationalisme naissant au sein de ces écoles.⁶⁵ Le Consul Général de France évoque "*une pression [qui] est actuellement faite pour amener le collège des Frères de Jérusalem à fermer provisoirement ses portes*". Il demande la protection des autorités mandataires pour le collège, que les services de police se tenant à proximité du collège "*assurent autant que possible, aux heures d'entrée et de sortie de l'école, la protection des enfants qui voudraient venir en classe*" et conseille au directeur de "*continuer normalement [ses] classes, quel que soit le nombre des élèves qui viendraient aux cours.*"⁶⁶

Il est intéressant de considérer le nombre d'élèves dans les écoles non gouvernementales (figure 3.4), à grande majorité chrétiennes. La création des écoles gouvernementales modifie la dynamique du "processus sélectif";⁶⁷ les missions se voient accorder moins de prérogatives que sous l'empire ottoman et ne sont plus le lieu par excellence de l'ascension sociale, déboutées de leurs prétentions à avoir l'exclusivité de la formation des élites. Le contrôle est opérant car il porte sur les contenus scolaires et se double d'un contrôle sur la formation des enseignants.⁶⁸ D'autre part, les classes moyennes accèdent à l'éducation dispensée dans les écoles gouvernementales, le collège n'est pas étranger à cette tendance. Ces écoles gouvernementales servent d'instrument de légitimation du pouvoir en place à travers la vision identitaire qu'elles mettent en place (notamment à travers le choix des programmes). Elles ont un rôle de production et de diffusion identitaires.⁶⁹ Elles endossent également un rôle important dans la reproduction de nouvelles élites, elles sont donc censées intéresser certaines familles qui inscraient traditionnellement leurs enfants au collège. Pour les Britanniques, la distinction entre écoles ne repose plus sur la langue en usage dans les établissements. La structure "proto-nationale" marginalise en quelque sorte l'enseignement des missions étrangères, et enlève, ce que F. Abecassis a qualifié, dans le cas de l'Egypte, de "capital de modernité" du collège. La réelle réflexion pédagogique à l'œuvre apporte un crédit supplémentaire à ces écoles.⁷⁰ Les écoles étrangères attirent moins également par rapport à la vision de la société,

⁶³[BOWMAN, 1942, p 315], les autorités ne manifestent pas de réelle préoccupation pour l'enseignement privé.

⁶⁴TIBAWI [1956]

⁶⁵[BOWMAN, 1942, p 310], mais le collège ne suit pas ces grèves, ce qui attire le respect des Britanniques, Cf chapitre 8 ; [BOWMAN, 1942, p 311] "*following Zaghlulist policy in Egypt, the Arabs leaders in Palestine did their utmost to make the schools the nucleus of nationalist inspiration.*"

⁶⁶AMAE, Nantes, série B, 200, n°117, 18/A, 2 mai 1936, le Consul Général au *District Commissioner*.

⁶⁷[PETITAT, 1982, p 268]

⁶⁸Dans les écoles gouvernementales, le contrôle s'effectue également sur le choix des enseignants ; les Britanniques instaurent la première Ecole normale pour enseignants, et leur formation en langues étrangères.

⁶⁹PETITAT [1982], F. Abecassis, *Documents de la SIHFLES* n°37, p 138, dit, dans le cas de l'Egypte, qu'il s'agit pour les pouvoirs en place "de former, dans la double acception du terme (éduquer et constituer) la société politique libérale [...] et ses hiérarchies, intériorisés par les verdicts de l'institution scolaire", remarque qui peut être observée pour le cas palestinien.

⁷⁰[BOWMAN, 1942, p 315], "*The Imperial Education Conferences, which took place periodically in London,*

moins engagée, qu'elles proposent et aux possibilités de poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Le *Matriculation* peut être qualifié de nouveau "schème intégrateur", selon l'expression de A. Petitat.⁷¹

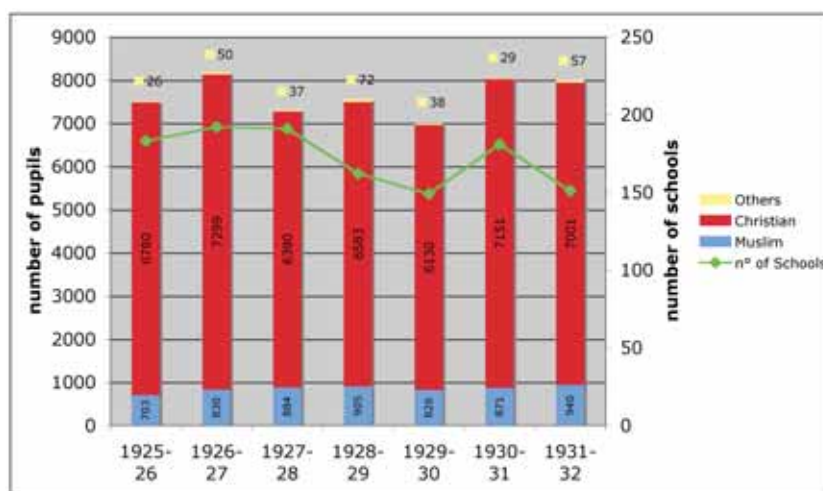


FIG. 3.4: Développement des écoles non gouvernementales durant le Mandat (Department of Education, Annual Report)

Pourtant, le recrutement des écoles non gouvernementales progresse, surtout les écoles chrétiennes, montrant que ce schéma éducatif britannique n'est pas seul à satisfaire les exigences de la majorité de la population chrétienne. En 1930, la plupart sont catholiques (60%), 26% sont protestantes. Il s'agit en général d'écoles primaires et "secondaires" ou plus général de "primaire supérieur" qui cohabitent dans le même bâtiment. Le collège va donc devoir assumer les conséquences directes de cette diversité, qui ne correspond pas au projet des Britanniques pour la société palestinienne. Cependant il incarne une forme intermédiaire entre les écoles élémentaires populaires et les écoles secondaires urbaines destinées aux élites de Palestine.

L'enseignement professionnel des Frères est peu concurrencé en lui-même car le modèle britannique est inspiré par l'ethos du *Arts and Crafts*, c'est pourquoi il échoue à produire des ingénieurs arabes et des techniciens.⁷²

were also of great mutual advantage. Here we met confreres from all parts of the Dominions and the Colonial Empire".

⁷¹[PETITAT, 1982, p 273]

⁷²Le directeur de l'enseignement technique en Palestine, W.A. Stewart, venu d'Egypte en 1930 de la *Cairo School of Arts and Crafts*, pensait le *industrial training* en termes de "loisirs" pour les paysans ; aucun ancien élève de ces écoles industrielles n'a été aidé lorsqu'il a manifesté la volonté d'ouvrir une nouvelle industrie, [SHEPHERD, 1999, p 164].

3.1.3 Les Frères face à un nouvel arsenal administratif

Beaucoup de membres de ce nouveau personnel sont des "graduated" d'Oxford, tous sont favorables à la centralisation du système éducatif.⁷³ Les Frères ont peu de contacts avec cette nouvelle hiérarchie. Ils mentionnent d'ailleurs uniquement dans les annales du collège H. Bowman, qui paraît avoir été le seul, sinon le plus important de leurs interlocuteurs. Ils semblent éviter de multiplier les contacts avec l'administration,⁷⁴ qui comporte peu de personnel arabe.⁷⁵ Les sous-ministères ont des pouvoirs très étendus, mais ils demeurent très limités sur cet établissement privé.⁷⁶

Dès 1922, le *Education Department* est créé au sein du *Palestine Government*. Des visites régulières sont effectuées au collège, mais l'établissement est délaissé lorsque le statut des langues d'enseignement et des langues officielles est clarifié.⁷⁷ C'est donc déjà le début d'une politique publique régulatrice.

Ces visites ont lieu dans une ambiance générale de rivalités exacerbées, au-delà de celles des premières années du Mandat.⁷⁸ Elles ont lieu dans un climat de "désinformation" réciproque entre Français et Britanniques, au début de la période, puis se détendent et le Consul

⁷³ Cf annexe A4. [WASSERSTEIN, 1991] Selon [SHEPHERD, 1999, p 155], ils jugent le comportement et le potentiel de leurs protégés arabes avec les standards de la classe moyenne anglaise, et pensent que peu méritent une éducation secondaire.

⁷⁴ Peu de représentants arabes sont présents au sein de ce nouveau système de même qu'au sein du *Higher studies council*, WASSERSTEIN [1991], [TIBAWI, 1956, p 13]. La plupart des fonctionnaires sont en effet britanniques ; le *High commissioner* est considéré comme un « *supreme autocrat* » selon les propos de N. Bentwich, *England in Palestine*, K. Paul, Trench, Trubner, Londres, 1932, p 239 et 246. Les Frères notent ce manque de représentation. Cette administration se compose du *High commissioner*, du *Chief Secretary* et des directeurs des différents départements, [TIBAWI, 1956, p 14] "there were no place in this hierarchy for vocal and effective representation of the arab citizens". D'autre part, la création de plusieurs inspectorats, destinée à attirer le public musulman, montre la priorité accordée par le gouvernement à l'apprentissage de la langue maternelle arabe, [TIBAWI, 1956, p 34]. Il y a peu de chrétiens parmi les inspecteurs (*Blue Books*). L'inspecteur de religion est ainsi un musulman réputé, au moment où les Frères ne proposent pas de cours de religion aux élèves musulmans.

⁷⁵ Khalil Sakakini (1878-1953) est l'un d'eux. Il séjourne au Royaume-Uni, puis aux États-Unis, où, professeur d'arabe, il participe à la traduction de plusieurs magazines littéraires arabes de la côte est. À son retour en Palestine, en 1908, il devient journaliste pour le journal *al-Asma'i*, et il enseigne l'arabe à l'école de *Salahiyya* de Jérusalem. En 1909, il fonde l'école de *Dusturiyyah*, célèbre pour son nationalisme arabe. En 1919, il travaille pour l'autorité éducative de la Palestine à Jérusalem, jusqu'au jour où il est nommé inspecteur pour l'éducation de la Palestine, un poste qu'il tient jusqu'à sa démission quand il apprend la nomination de Herbert Samuel en tant que Haut-commissaire en Palestine. Il fonde l'école de *Wataniyya* en 1925 et le *Nahda College* en 1938.

⁷⁶ AMAE, E 312-12, n°139, dossier 31, Le "Directeur muni de larges pouvoirs en matière d'enseignement, a notamment la faculté de conférer à une école ou de lui retirer le caractère d'école publique [...] pour donner ou maintenir à un établissement le caractère d'école publique, il faut [...] que les langues d'enseignement de ladite école soient une des langues officielles, soit le grec ou l'arménien ; qu'on y enseigne une autre langue officielle ; que les textes soient approuvés par le directeur (à l'exception des textes religieux) ; que les salaires des maîtres ne soient pas inférieurs aux salaires des maîtres des écoles gouvernementales".

⁷⁷ Ces visites sont de plus en plus espacées à partir de 1927 selon les "Historiques" du collège.

⁷⁸ AMAE, Nantes, série B, 188, 139/1, n° 33/54/A, en juillet 1933 par exemple, le directeur de l'Union des Français de l'étranger veut faire un annuaire, une publication de toutes les œuvres. Elle n'est pas jugée comme étant "opportune" par les autorités consulaires françaises, elle risquerait selon elle d'"aviver" les susceptibilités britanniques".

Général tente de ménager ses relations.⁷⁹ Ces rivalités générales entre les deux puissances mandataires se traduisent par les difficultés que l'administration britannique oppose au bon fonctionnement du collège. Le Frère Visiteur des écoles chrétiennes en Syrie et Palestine accuse les autorités britanniques, pour le caractère anti catholique et anti français ; ici des Frères sont bloqués en Egypte, là des élèves bloqués alors qu'ils veulent venir au noviciat de Bethléem.⁸⁰

Parallèlement à certaines difficultés posées par l'administration, les visites au collège sont les premiers temps cordiales. La première visite officielle est d'ailleurs assez tardive, elle a lieu en 1925, c'est celle du Haut-Commissaire.⁸¹ En 1926 par exemple, le collège reçoit la visite de Ronald Storrs, gouverneur de Jérusalem, accompagné de Gaston Maugras, Consul Général de France. Le gouverneur félicite

*les maîtres de la solide instruction et de la bonne éducation qu'ils donnent à la jeunesse hiérosolymitaine et encourage les jeunes à être fidèles aux bons principes qui leur sont inculqués. [...] Il écrit sur le livre d'or : "j'ai beaucoup apprécié la cordialité de ma réception ici, et voudrais témoigner mon admiration pour les qualités de morale autant que d'intelligence et de discipline inculquées et développées par l'Ecole des Frères à Jérusalem."*⁸²

En 1930 (28 juin), c'est la visite officielle du gouverneur de Jérusalem, E. Keith Roach, six ans après la loi de 1924 et trois ans après le moratoire sur la langue accordé aux collège par les autorités.⁸³ Les Frères mettent en valeur la progression de l'apprentissage de l'anglais dans leur établissement.

*Accueil enthousiaste fait par les élèves, Mr le Gouverneur répondit en Français aux trois discours qui lui furent adressés par M. Le Consul Général de France, par le Frère directeur et un élève [...] une ovation presque délirante lui fut faite à la sortie de la salle des fêtes. Il se rendit ensuite en 1ere classe où assez longtemps il interrogea les jeunes gens et se montra on ne peut plus satisfait de leur acquis en langue anglaise.*⁸⁴

⁷⁹ AMAE, Nantes, série B, 20 mai 1933, J. d'Aumale au MAE, comme la correspondance du 22 juin 1935, AMAE, Nantes, SOFE, O 139/1, 1936, évoque une campagne de presse anti-française dans les journaux palestiniens, "campagnes tendancieuses, violentes menées principalement par les journaux de Palestine et d'Egypte [...] contre l'action de la France en Syrie et au Liban" ; AMAE, Nantes, série B, 200, 18A, juin 1930, *Deputy district commissioner's offices of Jerusalem to Aumale*, "I shall be pleased indeed to come with you on the 28th June at 11 :00 to visit the Collège des Frères."

⁸⁰ AMAE, Nantes, série B, 200, 25 mars 1927, les Frères de Bethléem au consul Doire, ils relatent d'autres types de difficultés administratives. Les Frères veulent accueillir deux jeunes d'Alexandrette (Syrie) dans leur juvénat. Le consul anglais leur refuse le visa, avec pour motif, un éventuel "détournement de mineurs". Ils qualifient l'attitude du consul britannique de "diffamatoire", et constituant selon eux "un délit justiciable des tribunaux ; [ils ajoutent qu'] il serait possible également de montrer qu'elle est en opposition formelle avec les clauses du traité de Lausanne, relatives aux écoles existant *ante bellum*".

⁸¹ ACJ, Historique, 1919-1939. "Le 17 mars 1925, visite de son excellence Herbert Samuel, Haut-Commissaire en Palestine, son excellence écrivit sur le livre d'or : "l'école m'a donné une favorable impression. Mes félicitations aux Frères pour l'admirable travail qu'ils accomplissent."

⁸² ACJ, Historique, 1919-1939. De même, les Frères ne mentionnent pas l'événement auquel toutes les écoles, y compris les écoles étrangères, sont conviées, pour accueillir à la gare de Jérusalem, le nouveau Haut-Commissaire ; ANDS, Journal de l'Ecce Homo, n°36, 1928-1932.

⁸³ Cf plus loin dans ce chapitre.

⁸⁴ ACJ, Historique, 1919-1939.

Après les années 1930, les visites officielles ne sont plus régulières, sans doute en raison de la concentration au *Arab College* de la clientèle qui intéresse les Britanniques. Le 3 février 1931, lors de la visite de H. Bowman, directeur de l'enseignement, la position s'est déjà légèrement infléchie, le consulat ne voit pas d'un bon œil ces visites qu'il considère comme des tentatives d'ingérence. Les Frères notent son amabilité (il les a "*félicités de mener ainsi 3 langues de front et encore de développer un programme de comptabilité assez étendue*"), mais précisent que, lors de la demande de prise de rendez-vous pour visiter les classes inférieures, "*le Frère directeur ne lui a fixé l'époque que de façon très évasive, car, selon les directives fixées par Mr le Consul de France, nous devrions nous montrer réservés vis à vis des autorités scolaires locales désireuses de connaître ce qui se passe chez nous.*"⁸⁵

3.2 La bataille linguistique : la remise en cause de la primauté du collège

Avec la fin de l'équation langue/ ascension sociale, symbolisée dans une certaine mesure par le collège, les Frères envisagent et craignent la fin de leur suprématie à Jérusalem. Un autre modèle éducatif et d'autres langues sont mises à l'honneur. Cette politique à plusieurs facettes va toucher à des degrés différents la vie du collège, elle correspond à une crispation dans l'établissement au niveau du cursus et de la direction.

3.2.1 Façonner les langues pour façonner le territoire ? De la sommation par la langue

La langue occupe une nouvelle place dans la vie sociale, et la conception ethnolinguistique des Britanniques confère une nouvelle fonction aux langues arabe et hébraïque, le rôle de l'anglais, langue commune aux deux groupes ethno linguistiques, est celui de la langue qui rassemble, de *koinè*. L'homogénéité linguistique et la cohésion sociale sont donc liées.⁸⁶ Les Frères tiennent donc compte de la situation linguistique de départ, et le déclin de la langue française est envisagé sur un plus long terme.⁸⁷ T. Mitchell, s'inspirant de M. Foucault,

⁸⁵ ACJ, Historique, 1919-1939.

⁸⁶ [AGER, 1996, p 12] ; si l'on s'attache à une analyse de type "*top- down*", qui évalue l'application de la politique britannique en matière d'éducation et de langue en fonction des idéaux et des volontés de départ, on constate des distorsions causées par des impératifs budgétaires. Dans un schéma de "*bottom up*", la situation a cependant été améliorée en matière éducative depuis la première guerre mondiale. PhD de Philosophie de Yair Wallach, *Readings in Conflict : Public Texts in Modern Jerusalem, 1858-1948*, Birbeck College, University of London (non publié), l'auteur estime que les Britanniques pensent les langues en termes d'identité nationale au niveau de l'espace public (p 246).

⁸⁷ R. Storrs au départ réunit le Comité *Pro Jerusalem* en français, STORRS, Ronald, *Orientations*, Nicholson and Watson, London, 1939, p 310. Il veut s'allier les grands représentants de la langue et de la culture françaises, le Père Dhorme de l'Ecole biblique examine en 1924 la section française du *Matriculation*. ISA, CSO, E, *Education and Social Welfare*.

a d'ailleurs montré dans le cas de l'Égypte que l'école, avec ses méthodes d'inspection, de contrôle, de coordination avaient pour but de changer les habitudes d'une population et par de nouveaux moyens d'éducation, de transformer l'individu "*in a modern political subject [...] innocent and above all busy.*"⁸⁸

Il est intéressant de remarquer que, déjà en 1922, la langue maternelle prépondérante est l'hébreu, et non l'arabe à Jérusalem.⁸⁹ La plupart des migrants juifs viennent essentiellement résider à Jérusalem, ainsi que dans une moindre proportion à Safed. Les dernières aliya s'orientent davantage vers le littoral, mais un afflux régulier de migrants continue d'être attiré par Jérusalem, ce qui peut expliquer en partie le sentiment des Frères exprimé dans leurs rapports, d'"assiégement linguistique" et de remplacement du français dans l'espace public. La proportion de personnes de langue maternelle anglaise est presque quatre fois supérieure à celle de la population de langue maternelle française, mais ces deux groupes représentent une frange infime de la population de Jérusalem, au début du Mandat. La tentative britannique de façonner par la langue passe également par un système d'offre et de prérequis dans l'échelle sociale pour l'accès à certains postes.⁹⁰

Un an après le début officiel du Mandat, une loi sur les langues officielles d'examen reconnues par les autorités britanniques est publiée, provoquant une grande inquiétude au sein de la communauté des Frères. Ils la perçoivent comme un fait accompli, même si au départ, il n'y a guère une intention affichée de la part des autorités de se servir de la langue comme d'une plate-forme de diffusion de la culture.

*Les langues d'examen [...] sont, à l'exclusion de toute autre, les trois langues officielles de la Palestine "anglais, arabe, hébreu" [...] cette décision [est] de nature à détourner les familles de nos maisons d'éducation où la langue d'enseignement est le français [...] M. Bowman, le ministre du Education Department en Palestine déclare au Consul Général de Jérusalem qu'] à l'avenir, les diplômes officiels donneraient seuls accès aux carrières officielles ou tout au moins que les candidats jouiraient d'un droit de préférence.*⁹¹

⁸⁸ Timothy Mitchell, *Colonizing Egypt*, University of California Press, 1988, [CARNOY, 1974, p 24]. Nous n'analyserons pas la vision des Frères par rapport à un "ordre moral" voulu par les Britanniques, ni celui perceptible dans les curricula des écoles gouvernementales. [LAURENS, 2004b, p 144], l'auteur évoque une politique "d'anglophonisation [...] les Britanniques mènent une action administrative directe et centralisée comme les Français ne l'ont jamais fait dans le monde arabe."

⁸⁹ Cf figure 1.1.

⁹⁰ Cela a également des conséquences sur les curricula des établissements catholiques français pour filles, Cf Karène Sanchez, "L'enseignement du français au sein des écoles catholiques françaises pour filles en Palestine ottomane et mandataire (1870-1939), Etude de cas : Sœurs de Saint Joseph et Sœurs de Sion", ICHOLS XI, Université de Potsdam, *proceedings*.

⁹¹ AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 26 avril 1924 ; AMAE, Nantes, série B, 200, n°18, 27 mai 1924, "La langue française dans les examens", *Board of Higher Studies, Proceedings of the General Meeting of the 20/05/24*, présidé par R. Storrs. Le département d'Instruction publique britannique a adressé directement à chacun des établissements français d'instruction de Palestine les programmes d'études des examens secondaires tels qu'ils ont été approuvés par le Haut-Commissaire britannique. Sont présents à cette réunion sollicitée par le directeur du collège les représentants du gouvernement britannique (le Haut-Commissaire, le directeur du département de l'éducation, le gouverneur de Jérusalem), le directeur du collège des Frères, le P. Lagrange et certains intellectuels palestiniens arabes et juifs (G. Antonius, D'Anby et D. Yellin).

Sur la seule initiative de H. Bowman, l'arabe devient la langue officielle des écoles gouvernementales, même des écoles secondaires.⁹² Les conséquences immédiates de la place primordiale de l'arabe et de l'hébreu est la marginalisation du collège.⁹³

*English Arabic and Hebrew were early laid down as the three languages [...] it was an obvious corollary to set up a dual system of national education, formed on a racial and linguistic bases; Arabic and Hebrew being languages of instruction in Arab and Jewish schools respectively; with English taught, if at all, as a second language in both. [English] would serve as a common language between the two races.*⁹⁴

Cette législation linguistique structurelle officielle, qui porte sur l'usage officiel des langues d'examen et sur les langues officielles de la Palestine mandataire touche directement l'ensemble des écoles privées. L'article 22 du Mandat déclare en effet "*English, Arabic and Hebrew shall be the official languages of Palestine*". Tous les documents officiels sont publiés dans ces trois langues. Cette loi réduit donc la valeur de l'apprentissage du français puisqu'elle n'est plus alors une langue "validante". Le contexte législatif contraint les écoles privées telles le collège à tenir compte de la langue dominante officielle et indirectement de la langue maternelle des élèves au sein de leur curriculum; un système de mise à niveau et une sorte d'équivalence s'établissent pour permettre aux élèves de se réadapter aux diplômes anglais.⁹⁵ Pour les autorités mandataires, les revendications de la communauté francophone (laisser au français le statut de langue véhiculaire) ne sont pas considérées comme une ressource ou un facteur d'émulation pour la communauté éducative, ni comme un héritage à préserver, contrairement aux arguments avancés par les Frères.⁹⁶

⁹²L'administration centrale critique cette initiative, notamment en 1937 devant la commission royale Peel. "*Some controversy has arisen over the question of the language of instruction in secondary schools [...] and we received a measure of criticism from the Royal Commission, which visited Palestine in 1936, for allowing Arabic and not English to be used for this purpose in the Arab College. There can, I think, be no question that we were right in this action. The results in the Palestine Matriculation Examination, which candidates could take in any one of the three official languages, showed that the candidates from the Arab College were in fact better prepared and understood their subject more thoroughly, than those who answered in English [...] they never failed to do themselves credit at their University, whether at Beirut, or at Oxford or Cambridge or London. Incidentally the system did much in Palestine, as in Egypt, for the modernisation of Arabic, which quickly adapted to current terms, scientific and technical*", [BOWMAN, 1942, p 262].

⁹³Selon l'analyse de SHEPHERD [1999], ce choix de l'arabe sert leur intention de "*paternalist acceptance of nationalism*", car il limite en fait l'accès à l'enseignement supérieur technologique pour lequel de bonnes connaissances en anglais sont requises. D'autre part, [SHEPHERD, 1999, p 158], les écoles "nationales" arabes, qui, elles, donnent une partie de leur enseignement secondaire en anglais, dénoncent ce type de paternalisme. Il s'agit par exemple de l'école mixte de Birzeit dirigée par Nabiha Nasser, qui éduque chrétiens et musulmans. Enfin, cela ne signifie pas qu'aucune initiative n'ait été entreprise pour rapprocher les élèves chrétiens, musulmans et juifs. Dans les écoles d'agriculture Kadoorie (financées au départ par Sir Ellis Kadoorie, un juif britannique) par exemple, les élèves juifs et arabes devaient recevoir l'enseignement, dans le projet initial, dans des sections différentes pour les premières classes, et ensuite être réunis sur le terrain et dans des classes anglophones. Sir Herbert Samuel se plie au refus du *Palestine Zionist Executive*.

⁹⁴[BOWMAN, 1942, p 257]

⁹⁵Cf chapitre 7. AMAE, Nantes, série B, 200, article du *Palestine Post* (non daté), "*Lessons in English leading up to Palestine Matriculation Examination, given by qualified teachers, may be attended every day from 17 :30 to 19 :30 (Frères' College). Former students holding the Diploma or the Certificate of Frères' College only may apply.*"

⁹⁶[AGER, 1996, p 25], ceci n'est perçu ni comme un "droit", ni comme une "ressource".

3.2.2 Le refus des Frères ; le français langue officielle, véhiculaire ou étrangère ?

En théorie, selon la loi de 1924, les Frères restent légalement libres au niveau du curriculum qu'ils proposent et des langues enseignées. Cependant leur vive réaction montre qu'ils ont le sentiment que les autorités britanniques entravent leurs libertés, la nature et les objectifs de leur enseignement. En défendant l'enseignement en français, les Frères adoptent d'eux-mêmes une stratégie qui les exclut du processus de décision.⁹⁷ Ils ne prennent pas conscience que le consulat ne peut ici jouer en leur faveur de manière aussi efficace qu'auparavant, à une époque où le français n'est déjà plus une langue véhiculaire en Palestine. Les autorités mandataires mettent sur pied un "Conseil d'enseignement" qui réunit les principaux chefs d'établissement ; or les Frères, comme la plupart des communautés francophones, refusent d'y participer en protestation à ce qu'ils estiment être une "perte d'indépendance".⁹⁸

L'annulation des examens officiels en français touche directement le collège, même si le prestige des examens professionnels est maintenu. Plusieurs de leurs élèves continuent à être placés dans des institutions prestigieuses. Les Frères envisagent néanmoins les conséquences sur le moyen terme dans leur argumentaire : à l'avenir seuls les diplômes obtenus dans une des trois langues officielles seront reconnus pour postuler dans l'administration. D'autre part, ils évoquent une sorte de cercle vicieux dans lequel les entraînerait la perte de ce statut de langue d'examen, lié à la peur que le consulat ne les soutienne s'ils accueillaient moins d'étudiants, et que cette situation éventuelle aggrave les difficultés de l'œuvre à trouver des financements.

Les Frères dénoncent rapidement ce "dirigisme" en matière linguistique et refusent l'équation que les Britanniques tentent d'établir à travers cette loi : le français serait devenu une langue étrangère qui ne figure plus parmi les langues d'examens car elle traduit le manque d'intérêt des locuteurs. Selon eux, c'est leur présence même qui est contestée et leur raison d'exister en tant qu'établissement.⁹⁹ Ils argumentent qu'ils sont les vétérans de l'éducation en Palestine qui ont toujours "*travaillé pour le bien du pays, et enseigné le respect du régime en place*". Ils tentent de négocier avec les autorités mandataires l'équation de départ, se positionnant comme des acteurs dynamiques et influents. Si les autorités acceptent de reconnaître le français, ils se disent prêts à introduire davantage l'anglais et l'arabe au collège.

Progressivement, l'attitude des Frères passe du rejet de toute négociation à une position plus souple, influencée par le consulat. Le Frère directeur essaie de reprendre les négociations interrompues en exposant les raisons de la réponse tardive des Frères et en précisant que, regrettant ce "contre-temps", les Frères désirent collaborer avec le département de l'édu-

⁹⁷ En même temps, les dominicains, le Père Lagrange surtout, participent au comité des Britanniques *Pro Jerusalem*. Il y a donc au départ de la part des Britanniques une volonté d'atténuer les critiques de ce milieu francophone, et d'afficher une volonté de conserver une certaine utilisation du français dans le nouvel espace public mandataire.

⁹⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 26 avril 1924 ; le consulat n'approuve pas leur attitude, le consul déclare plus loin "Il était dangereux d'appliquer sans discernement une règle de conduite bonne tout au plus pour temporiser et dans laquelle le gouvernement local n'a voulu voir bien souvent que de la paresse ou du mépris".

⁹⁹ AMAE, E 312-1, n°83, 920, Abbé Aymé Guérin, Jérusalem le 16 octobre 1920, dénonçait ce qu'il considérait comme des "techniques d'intimidation".

cation, ils vantent ses "bonnes dispositions" à leur égard.¹⁰⁰ Selon le consul, le Mandat est "débarrassé des entraves des Capitulations, [il] va se faire sentir dans toutes les branches de l'administration, la collaboration et la bonne entente avec les autorités locales sont devenues une nécessité vitale."¹⁰¹

Les Frères se présentent alors comme "les doyens de l'enseignement", "qui ont toujours travaillé pour le bien du pays", activité qu'ils entendent continuer et font remarquer, dans un argument à caractère "quantitatif", que "la langue française qui n'a pas été reconnue par le gouvernement est parlée dans ce pays par un très grand nombre de gens instruits et que les familles qui nous confient leur enfants tout en tenant beaucoup à l'enseignement de l'arabe exigent l'enseignement du français."¹⁰²

Ils demandent aux autorités de faire la distinction entre le statut de "langue officielle" d'un gouvernement, celui de "langue officieuse", et celui de "langue d'examens", moins politique mais qui respecterait la réalité éducative palestinienne dans laquelle les écoles francophones sont selon eux, encore majoritaires, "une langue admise aux examens parce qu'en fait elle est celle de très nombreux professeurs et élèves".¹⁰³ Ils en appellent à la vision du Mandat et aux charges qui incombent aux autorités, et insistent sur la notion de "pacification" et non de "division".

La mesure que nous vous demandons de prendre n'est ni une faveur ni une exception. C'est seulement la reconnaissance d'une situation de fait. Cette situation ne pourrait être modifiée qu'après plusieurs années d'efforts qui cadreraient mal avec les relations cordiales qui unissent la France et l'Angleterre et auxquelles seraient sensibles de nombreuses maisons d'éducation et d'instruction en langue française et les très nombreuses familles qui constituent leur clientèle.

Enfin ils considèrent la situation linguistique globale de Jérusalem et réfutent les revendications possibles que pourraient alors formuler les locuteurs de langues non officielles telles que l'arménien, l'italien et l'allemand. Les Frères se montrent apparemment plus revendicatifs que les autres, confortés dans leur ancienne position.

Il suffira de se reporter aux statistiques donnant le nombre de professeurs et d'élèves qui utilisent actuellement ces langues et d'ouvrir les oreilles pour se

¹⁰⁰ Le consul relate l'entrevue du Frère Visiteur avec le directeur du département de l'éducation, AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 26 avril 1924. Agissant au nom du Frère Louis Marius, inspecteur général en Palestine, il indique aux Britanniques que son prédécesseur, le Frère Léon, "n'a pu vous présenter en temps opportun [...], car le Frère inspecteur général se trouvait en France à l'époque où il fut invité à prendre part aux réunions ayant pour but l'organisation de l'instruction publique en Palestine".

¹⁰¹ AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 26 avril 1924.

¹⁰² AMAE, Nantes, série B, 200, annexe 2 à la minute du 26 avril 1924. Le Frère insiste sur la position de son Institut par rapport aux autorités "Vous savez que dans tous les pays où nous sommes chargés de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse nous lui enseignons le respect de l'autorité établie et que nous n'avons jamais eu d'autres intentions".

¹⁰³ AMAE, Nantes, série B, 200, annexe 2 à la minute du 26 avril 1924, "Si la langue française n'est pas admise par vous comme langue d'examen, les familles auront à choisir entre deux alternatives : ou bien mettre volontairement leurs enfants en mauvaise situation pour briguer les diplômes officiels ou les retirer de nos écoles ce qu'elles ne feraient certainement qu'avec beaucoup de répugnance ; il en résulterait sans aucun doute les commentaires fâcheux et un certain ressentiment contre l'Autorité".

rendre compte du nombre de personnes qui les parlent soit chez elles soit dans les magasins [...] la situation de la langue française n'est comparable à celle d'aucune de ces langues.

Ils obtiennent un moratoire jusqu'en 1927 voué à atténuer les revendications, à la suite d'une réunion exceptionnelle sollicitée par le directeur du collège, Frère Polycarpe, mais celui-ci sonne le glas de toute prétention future.¹⁰⁴ Les Britanniques ne manquent pas de faire remarquer aux Frères leur obstination et leur manque de diplomatie. Pour les Frères, le but est en effet de garder le français comme langue officielle d'examens même après le moratoire.

*Pour motiver cette adoption nous signalons, entre autres, les avantages suivants :
A la consolidation, en Palestine, de l'entente cordiale.*

B la disparition de nombreux préjugés contre le régime politique, établi par accord interallié

C l'adhésion franche au Mandat de l'Angleterre par un plus grand nombre de palestiniens que cette bonne entente ne manquera pas de rallier

D la limitation des griefs, des protestations, voire même d'excitations de toute nature que pourraient susciter une exclusion injustifiée

E la diminution progressive des mécontents si nos élèves, pourvus de diplômes officiels, étaient admis aux fonctions gouvernementales

F un énergique stimulant pour les élèves de l'Enseignement Supérieur et qui éviterait à un grand nombre de jeunes palestiniens la nécessité de se rendre en Europe pour y terminer leurs études.¹⁰⁵

Il se présentent dans leurs revendications comme les intermédiaires auprès de la population palestinienne et les vecteurs possibles d'une meilleure compréhension voire d'une meilleure acceptation par celle-ci du Mandat. Parallèlement à ces revendications, ils élaborent un argumentaire en vue d'obtenir un système d'équivalence avec le *Matriculation*.

3.2.3 L'échiquier des rivalités éducatives et culturelles et l'arbitrage britannique : des décideurs et des utilisateurs du français

Les réformes et la centralisation mises en place par le département de l'éducation place le collège dans une position défensive. Les autorités ont foi dans le pouvoir de "l'éducation comme fabrique de la société."¹⁰⁶ Interlocuteur inévitable pour le collège, elles favorisent une nouvelle culture, attractive pour les élèves des Frères.

¹⁰⁴ AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 27 mai 1924, *Board of Higher studies, Proceedings of the General Meeting of the 20/05/24*.

¹⁰⁵ AMAE, Nantes, série B, 200, s.n., 26 avril 1924.

¹⁰⁶ [CARNOY, 1974, p 44]

Vers la constitution d'une élite gouvernementale ? Le collège et ses concurrents

Les autorités mandataires favorisent les écoles et les collèges gouvernementaux. Elles semblent agir selon un schéma d'offre et de demande éducative : ces établissements s'installent là où il existe une concurrence éducative.

Aux lendemains de la guerre, l'Italie n'ayant pas accepté l'accord franco-britannique (qui induit la non-ouverture de nouvelles écoles) essaie de continuer à ouvrir certaines écoles et semble bénéficier du soutien du patriarcat et des autorités mandataires, accusées d'attiser le jeu entre l'Italie et la France. "*En fait tandis que nos missions éprouvent la plus grande difficulté à faire vivre leurs anciennes œuvres, des projets de créations nouvelles sont annoncés par les Italiens et bénéficient de l'appui du patriarcat latin.*"¹⁰⁷ C'est dans ce cadre qu'ils tentent de créer une université italienne à Jérusalem, l'*Opera Cardinal Ferrari*, mais ce projet italien ne peut aboutir.¹⁰⁸ Le collège de *Terra Sancta*, héritier de l'*Opera Cardinal Ferrari*, est repris par les Franciscains anglophones en 1929¹⁰⁹ et attire des élèves majoritairement grecs orthodoxes et melkites.¹¹⁰

Le début du Mandat correspond à la création du *Arab College*. Son premier directeur, l'arabe orthodoxe K. Sakakini a été éduqué en Angleterre et laisse des mémoires précieuses sur cette époque.¹¹¹ La dernière classe du collège est réservée à la formation des enseignants. La langue d'enseignement est l'arabe, l'anglais n'a que le statut de langue étrangère, toujours enseignée par un spécialiste, beaucoup d'enseignants sont diplômés de l'université américaine de Beyrouth.¹¹² Fondé en 1918, dirigé par Khalidi, le *Arab College* se distingue par sa position géographique sur le *Jabal Muqaber*, juste à côté de l'imposant bâtiment neuf du Haut-Commissariat. Il propose des sections variées et constitue une véritable Ecole normale pour instituteurs palestiniens, c'est pourquoi il peut attirer quelques élèves du collège.¹¹³ C'est le seul enseignement secondaire considéré comme tel par les Britanniques, qui s'oriente vers une plus grande professionnalisation des élèves (équivalences des diplômes obtenus avec

¹⁰⁷ AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine", "Sous prétexte d'impartialité, Mgr Barlassina favorise de son mieux la réouverture des écoles allemandes dont le lazariste Dunkel avait précisé au cours de la guerre le double caractère allemand et anti français. Les autorités civiles britanniques n'ont fait aucune opposition au retour [...] la prohibition édictée par l'accord du 23 décembre 1920 s'appliquera donc seulement à la France à l'exclusion de ses alliés, et même, de ses ennemis d'hier."

¹⁰⁸ Pour des raisons financières essentiellement, PIERACCINI [2006b].

¹⁰⁹ PIERACCINI [2006b], pour l'auteur, cela représente le prolongement et la fin de l'implication de l'Italie au niveau éducatif. Les Frères se plaignent à plusieurs reprises de la concurrence de la société *Salesiana di Don Bosco* qui a le contrôle des écoles italiennes et qui notamment à Nazareth et Bethléem, a des contacts plus étroits avec les autorités britanniques ; Cf chapitre 5.

¹¹⁰ [TIBAWI, 1956, p 191], il est intéressant de noter que le gouvernement accorde des bourses aux meilleurs élèves du *Terra Sancta*, pour devenir professeurs dans les écoles melkites. La Grande Bretagne a ainsi une influence auprès du public grec catholique, moins scolarisé dans les écoles catholiques françaises.

¹¹¹ SAKAKINI [1955] ; anglophone et anglophile, il fait peu de référence au français dans ses mémoires.

¹¹² DAVIS [2003], ODEH [2000], BOWMAN [1942].

¹¹³ Tous les registres d'inscription du collège ne sont plus disponibles, il nous a donc été impossible de vérifier de manière systématique les départs et les arrivées des élèves. On remarque que contrairement au collège de *Terra Sancta*, souvent mentionné, le *Arab college* est peu cité, il ne doit donc pas être une source de réelles inquiétudes pour les Frères.

l'Angleterre) mais aussi des professeurs.¹¹⁴

Les écoles subventionnées ou privées anglicanes ou anglophones ont des liens plus étroits avec le département de l'éducation, en raison des affinités politiques mais aussi religieuses, ce qui est reconnu par le directeur de ce département.

*With the missionary bodies of the Anglican and other reformed Churches the contact had been close from the first. We were brought together as much by our common interests in education as by our common faith. Their schools, though not under Government direction, were open to our inspection and advice ; and I visited them all at frequent intervals. They were doing valuable and lasting work ; more especially in implanting in their pupils the seeds of Christian virtues, if not Christian belief.*¹¹⁵

Mais la grande différence reste l'aspect professionnel de l'enseignement. A Jérusalem même, les Frères, soucieux de donner un enseignement plus technique, ne connaissent pas de véritable concurrence sur ce point. L'école de commerce de Haïfa n'ouvre que très tardivement, en 1936.¹¹⁶ On remarque qu'il y a peu d'écoles nationales ; le *Nahda college* insiste sur la langue arabe et l'histoire locale,¹¹⁷ mais n'attire pas un public important.

L'introduction de l'anglais et du cursus du *Matriculation* au collège¹¹⁸ ne sont pas destinés à satisfaire uniquement les autorités britanniques mais aussi à répondre aux besoins du marché. Dans la mesure où le projet d'enseignement supérieur en anglais à Jérusalem même échoue, il n'y a donc pas de débouché dans l'enseignement supérieur anglophone localement. La création au début des années 1920, du *English College*, qui ferme rapidement après une période expérimentale, aurait sans doute accru la concurrence anglophone pour le collège.¹¹⁹ Les autorités britanniques sont parfois accusées de favoriser les musulmans.¹²⁰

Un nouvel environnement culturel

En arrière plan de cette mise en œuvre au niveau éducatif, le contexte culturel apparaît comme fondamental aux Britanniques qui réalisent qu'au niveau linguistique, "*les décideurs sont en fin de compte les utilisateurs*".¹²¹ C'est pourquoi les activités culturelles sont destinées à renforcer le statut de langue véhiculaire de l'anglais. Se met en place progressivement

¹¹⁴Cf chapitre 8.

¹¹⁵[BOWMAN, 1942, p 366]

¹¹⁶[TIBAWI, 1956, p 263]

¹¹⁷[TIBAWI, 1956, p 65]

¹¹⁸Cf chapitre 7.

¹¹⁹[TIBAWI, 1956, p 62]

¹²⁰Lettre sur l'inauguration d'un collège musulman de Haïfa, le 29 novembre 1926, en présence de H. Bowman et du mufti, et de Negib Nassar, journaliste et propriétaire du journal francophobe *Carmel*, organe du comité syro palestinien, connu pour ses attaques contre le Mandat français en Syrie. Les milieux chrétiens se déclarent "étonnés du choix de cet orateur [ils ...] ont voulu y voir une manifestation de la sympathie des sphères dirigeantes de la Palestine envers l'élément musulman", rapporté dans AC de Caïffa, Historique.

¹²¹[CALVET, 1987, p 13]

une politique culturelle aux côtés de la politique d'anglophonisation, qui vise à concurrencer la culture française en Palestine.¹²² Les événements liés à la nation anglaise rythment le calendrier de Jérusalem,¹²³ mais il est peu suivi par les Frères et leurs élèves ; il n'est pas imposé au collège, école privée.¹²⁴ Cependant, c'est dans ce contexte culturel qu'évoluent les élèves hors du collège où beaucoup d'entre eux résident. Contrairement aux activités culturelles très tôt entreprises par le Consulat de France, les activités du *British Council* ne se développent que très tardivement, à partir de 1940 en Palestine.¹²⁵ Le contexte culturel est envisagé dans les projets éducatifs britanniques dès le début du Mandat. Le *Advisory Committee* qui a réfléchi sur un projet d'université britannique à Jérusalem, voulait "*an institution conducted in accordance with English aims and traditions*" (*and that would*) "*establish respect for English culture and education.*"¹²⁶

Le 12 mai 1933, est inauguré en grande pompe le YMCA par Lord Allenby, le "libérateur de Jérusalem" et sa femme, venus de Grande Bretagne pour cette occasion. Il devient l'emblème de la nouvelle culture pour la jeunesse arabe. Il est un des éléments de la lutte spatiale qui se tient dans la partie nouvelle de la ville pour le pouvoir linguistique. Cela ne manque pas d'alerter la direction du collège des Frères. Le bâtiment comprend plusieurs salles de sport et propose diverses activités culturelles qui ne manqueront pas d'attirer les élèves des Frères, estiment les Frères et le patriarcat.¹²⁷

Il est également perçu par les autorités consulaires françaises comme un centre culturel dont le rayonnement concurrence celui de la France.¹²⁸ Pour les religieux français, il est inad-

¹²²Ce phénomène se met en place en Palestine quelques années après l'Égypte. Durant la période de "l'âge d'or de l'Alliance française", le *British Council* est destiné à concurrencer le dynamisme culturel français, [LAURENS, 2004b, p 144].

¹²³[FAWARGI, 1994, p 97] "1935 jubilé d'argent du couronnement du roi Georges V d'Angleterre, jamais notre génération n'avait vu pareil déploiement de faste et de majestueuse grandeur [...] le jubilé fut comme un répit éphémère [...] on voulait exprimer sa joie pour la famille royale britannique ; journée mémorable pour la population palestinienne quelles que soient les diverses ethnies et religions".

¹²⁴Il n'y a aucune note dans les archives de l'établissement au sujet du drapeau britannique en berne pour les fêtes nationales (c'est le cas au collège des Frères de Jaffa, [MAZAWI and ICHILOV, 1996, p 34]).

¹²⁵Lloyd George, en tant que Président du *British Council*, réunit un comité spécial en avril 1937, dans l'ambassade britannique du Caire, "*What was wanted was something rather blatant which would show quite obviously in the Near East the excellence of the British culture*", [TIBAWI, 1956, p 122].

¹²⁶PRO, AR, *Education*. En 1929, le *Advisory Committee on Education* recommande la création d'une université anglophone en Palestine, approuvée par le Haut-Commissaire Plumer et le CO mais en raison des événements de 1929, le projet n'aboutit pas, [TIBAWI, 1956, p 119].

¹²⁷Le directeur du collège des Frères le décrit en des termes peu élogieux à une donatrice catholique anglaise, AMAE, Nantes, série B, 200, 18A, s.n., "*The YMCA, with a capital of 270 000 livres has been working for the last 3 years at an enormous building which will comprise : a protestant church, a synagogue, spacious meeting Halls, reading rooms, libraries, and even swimming baths and that in a country where there are no springs and where i trains only in january and february. In this immense establishment will be found all the powerful attractions that modern life offers to the young, in order to destroy in them the very basis of christian morals [...] Indeed, could we sow the good seed in our pupils hearts, facilitate its germination, watch over its development, and just when the harvest is almost ripe be helpless spectators of its devastation by the agents of Hell ? no, a thousand times no.*" Archives assumptionnistes, Revue *Jérusalem*, n°169, septembre-octobre 1932, le patriarche Barlassina réitère ses mises en garde aux écoles catholiques contre ce type d'institutions (depuis 1920). Le Saint-Siège condamne l'association par une lettre le 5 novembre 1920, et le patriarche "émet la défense formelle à tous les catholiques des deux sexes de fréquenter le YMCA sous aucun prétexte".

¹²⁸AMAE, Nantes, série B, 188, Le Consul Général au MAE, il évoque l'inauguration du YMCA, "Si d'un point

missible que le directeur du département de l'éducation soit aussi le *Chairman of the Board of the directors of the YMCA*, c'est-à-dire à la tête d'une organisation missionnaire. Parallèlement, le *British Council* ouvre officiellement seulement en 1935 et ses activités culturelles sont plus tardives, date à laquelle la France ouvre le Centre de culture française,¹²⁹ à quelques mètres du YMCA.¹³⁰

Cette nouvelle culture s'articule également autour de l'encadrement des jeunes par les scouts, les activités musicales et surtout sportives. Chaque année, un comité organise le *Inter-School Sports* auquel les élèves du collège ne participent pas.¹³¹ Les rencontres inter collèges des Frères sont d'une toute autre envergure. Le *Boy Scout Movement*, qui existait à une petite échelle avant la guerre, se développe après les années 1920. Le Haut-Commissaire est officiellement le "chef des scouts" et le directeur du département de l'éducation a la charge de *County commissioner* (pour la population arabe).¹³² Les élèves des Frères ne sont pas mentionnés dans les archives comme appartenant à l'organisation. Vers la fin de la période, les arguments linguistiques (l'anglais étant devenu la langue de référence) laissent place à des arguments plus religieux, déjà évoqués à l'époque ottomane. Les Frères et certains parents, en accord avec les autorités religieuses, alertent sur les effets qu'ils considèrent "pervers" de la fréquentation de ces activités protestantes, car éloignant les élèves de la "vraie" foi.

3.3 Des mesures incitatives puis impératives, la lutte pour l'autonomie du collège et du français

De 1917, date de l'occupation militaire, à 1933, les Britanniques s'appuient sur l'héritage ottoman. Les lois mettent plus de 17 ans à être publiées.¹³³ Dans l'article 15, il n'est pas fait mention, de manière explicite, des communautés "religieuses" or l'éducation est organisée en partie comme "*national service*", en partie comme "*religious community service*". Les lois sont tardives mais celle de 1924 atteint d'abord la primauté de la langue, et donc le contrôle de la mobilité sociale, l'anglais étant rapidement devenu nécessaire pour certains emplois (certains employés de l'administration mandataire reçoivent même des primes s'ils

de vue spécifiquement français, l'imputation vraie ou supposée de prosélytisme religieux apparaît négligeable, il en va différemment de l'influence que le nouvel établissement est susceptible d'exercer dans les domaines éducatif et culturel [...] s'érige en centre de propagande anglo-saxonne exclusive hostile à toute culture latine et plus particulièrement française. Ses efforts tendent à orienter les jeunes gens vers la langue et les habitudes anglaises. C'est ainsi que notre littérature est à peine représentée dans la bibliothèque." Le patriarche latin défend à ses ouailles de fréquenter l'établissement, accusé de mener une action de propagande culturelle.

¹²⁹Cf chapitre 4.

¹³⁰AMAE, Nantes, O369, Cf chapitre 4.

¹³¹DAVIS [2002], [TIBAWI, 1956, p 337], et pour les photographies de ces événements, KHALIDI [2004].

¹³²*Handbook of Palestine*, Keith Roach, p 258. En 1932 les autorités recensent de 2 515 scouts pour la Palestine, et pour Jerusalem. ISA, CSO, *Education*, dossier "Scouts".

¹³³Ce sont les activités législatives qui caractérisent surtout le système britannique, et moins la recherche de l'efficacité pédagogique en elle-même, [TIBAWI, 1956, p 40]. Les principaux faits et statistiques concernant l'éducation sont mentionnés dans des rapports annuels, le magazine du *Men's Training College* publie quelques articles pédagogiques ; c'est aussi le cas de certains membres de l'administration.

ont appris l'arabe ou l'hébreu). L'élaboration du plan d'action est plus longue que son exécution, relativement rapide, exécution qui se traduit d'abord par des mesures incitatives puis des mesures impératives, auxquelles s'opposent les Frères.

3.3.1 *Drafts, et Education Law* : dirigisme britannique et conflit linguistique au collège

Le règlement sur les écoles de Palestine, qui date du 16 août 1928, divise les écoles en "gouvernementales, publiques, subventionnées, de communauté et privées."¹³⁴ Dès la réouverture du collège en 1918, les Frères craignent le renforcement du contrôle des Britanniques sur leur école, car à une plus large échelle, ce serait une menace pour la communauté elle-même. Le directeur s'enquiert auprès du consulat de l'attitude à adopter. Celui-ci leur recommande de faire entrer les Britanniques ou de les inviter au collège s'il possède une invitation française explicite ou si un représentant français les accompagne.¹³⁵ Peu à peu, le directeur du collège, comme les autres directeurs des écoles françaises, sont enjoins à être coopératifs avec les autorités.¹³⁶

Une clause précise que les lois de l'empire ottoman ne sont plus valides. La clause 8 ne fait pas la distinction entre les différentes écoles. Les premières controverses viennent donc du fait que le collège pourrait être visité au même titre que les autres écoles, assistées financièrement par les autorités, et qui doivent se soumettre aux visites, aux inspections du directeur du département de l'éducation, une fois qu'une notice leur a été envoyée. Ce *draft* précise cependant que le directeur n'est pas en mesure d'exiger des changements du curriculum ni celui de l'administration interne de l'établissement. Tous les professeurs doivent être enregistrés mais aucun ne peut théoriquement être licencié.¹³⁷ Il envisage des pénalités en cas de non respect de la loi. Les nombreuses objections soulevées par les différents acteurs éducatifs, dont les Frères, entraîne la non application de ce premier *draft*.¹³⁸ Malgré la possibilité théorique pour les Britanniques d'ouvrir ou fermer une école, dans la pratique, peu d'écoles privées sont fermées ou ouvertes ; H. Bowman rassure d'ailleurs le consul français à ce sujet. En juillet 1928, de vives protestations empêchent l'application d'un deuxième *draft*.¹³⁹ Bien que l'article 9 de la convention franco-anglaise du 23 décembre 1920 donne

¹³⁴ Leur nature est définie dans la loi de 1933, voir plus loin dans ce chapitre (AMAE, E 312-12, Dossier 31, n°139).

¹³⁵ AMAE, Nantes, SOFE, 0173, J. d'Aumale, 10 mars 1930.

¹³⁶ AMAE, n°436, 46/E, 1939, les autorités ecclésiastiques sont également méfiantes. Jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, le patriarche réitère une mise en garde contre l'ingérence britannique, il invite les ordres éducatifs à ne pas communiquer d'informations sur la religion des élèves, ainsi que sur le nombre de jours de vacances, ni sur le budget des établissements.

¹³⁷ Il y a possibilité de licenciement seulement s'il commet un crime ou une offense "*involving moral turpitude*" or "*impartial teaching of a seditious disloyal immoral or otherwise harmful character*".

¹³⁸ *Anglo French convention ; Palestine official Gazette 16*, 10 décembre 1927, *Superiors of French teaching congregations assembled in Jerusalem to minister FA Paris*.

¹³⁹ A titre comparatif, le Mandat français en Syrie signale dans sa réglementation des obligations similaires pour les écoles privées anglaises. "Arrêté 26/79 réglementation sur le contrôle des établissements privés d'enseignement en Syrie et au Liban ; Titre II article 8 du point de vue de l'enseignement, les Directeurs d'écoles privées, sous

au gouvernement anglais le droit de surveillance sur les établissements d'éducation en Palestine, les directeurs d'établissements manifestent une grande répugnance à se soumettre à ces formalités dans lesquelles elles voient une atteinte à leurs droits et une menace pour l'avenir. Les Frères expriment très clairement ce point de vue dans leurs "Historiques".

Les premiers questionnaires envoyés au collège font craindre aux Frères une trop grande ingérence britannique. Le département de l'Education envoie en effet un formulaire chaque trimestre scolaire, par l'intermédiaire du consulat (il est envoyé à toutes les écoles entretenues par des communautés religieuses), le consulat est méfiant. "*L'administration locale prétend dans la circonstance avoir besoin des renseignements demandés pour dresser ses statistiques et user en outre du droit de contrôle que lui confère implicitement le paragraphe final de l'article 15 du Mandat pour la Palestine.*"¹⁴⁰ Les Frères perçoivent cette obligation comme une érosion progressive du statut des institutions d'enseignement français ; cette feuille d'intendance, *school attendance return*, doit être complétée 3 fois par an. Dans l'ordonnance, selon le statut du collège, il est obligatoire de fournir les informations relatives aux rubriques des frais d'inscription, au nombre d'enseignants, au nombre d'heures par enseignant, langues enseignées, et emplois du temps des classes.¹⁴¹ Les questions relatives au budget ne sont en général jamais complétées par les Frères, et ce jusqu'à la fin du Mandat. Le consul combat d'abord cette procédure, il s'agit pour lui d'une violation des principes des 1920 de l'*agreement*. Or ce *Registration of school* demeure obligatoire car seules les écoles enregistrées jouissent des exemptions sur les produits importés. Après le signalement par l'établissement de Notre Dame de Sion Jérusalem d'un questionnaire plus précis encore, comme la demande de communication des programmes secondaires, le consul met en garde le ministère qui était plutôt favorable à fournir les informations demandées par les Britanniques.

*"Cette prétention semble excessive et les religieuses craignent que demain l'autorité anglaise n'essaye d'imposer des modifications de programme, l'augmentation par exemple des heures consacrées à l'enseignement de l'arabe ou de l'anglais, ne veuille ensuite vérifier les diplômes du personnel enseignant, et peut-être exiger des diplômes anglais, jusqu'à ce que, d'empiètement en empiètement, elle pousse à fermer les établissements."*¹⁴²

Ce n'est qu'en 1933 qu'est publié le *Education Ordinance*. Cette ordonnance exige notamment des licences d'enseignement pour les professeurs, des inspections des agents du *Education Department*, et des heures d'enseignement d'anglais, avec des formulaires annuels à renvoyer au Haut-Commissariat, comme les précédents *drafts*.¹⁴³ Elle reprend et éclaircit

réserve de l'obligation prévue à l'article 7 (enseignement du français obligatoire) restent libres dans le choix des méthodes des programmes et des livres ; Article 9 il sera obligatoirement tenu dans chaque école privée un registre spécial portant les noms, prénoms, date et lieu de naissance des maîtres, avec indications des emplois tenus et des résidences occupés pendant les 5 dernières années."

¹⁴⁰ AMAE, Nantes, série B, D209/4, 372/27, Le Consul Général au MAE, Article 15 : "le droit pour chaque communauté de maintenir ses écoles pour l'enseignement de ses membres dans sa propre langue, à la condition de se conformer à toutes les prescriptions scolaires de caractère général que l'administration pourra imposer, ne sera ni refusé, ni restreint".

¹⁴¹ AMAE, Nantes, série B, n°173, s.n., Formulaire britannique du *Department of Education* envoyé au directeur du collège.

¹⁴² AMAE, Nantes, série B, n°200, 22 février 1927, "Demande de renseignements sur les programmes de français".

¹⁴³ *Palestine Gazette, Education Ordinance*, 1924.

les différents statuts des écoles.¹⁴⁴ Les Frères font immédiatement remarquer au consulat que leurs craintes étaient fondées. La décision des Frères, est soutenue par le Consulat Général : le curriculum reste inchangé, le français reste la langue d'enseignement.¹⁴⁵ Le rapport montre que l'attitude des Frères est celle de l'ensemble des écoles catholiques françaises qui s'opposent à cette loi qui, selon eux,

*fourni[t] des prétextes à une continuelle ingérence britannique, à des vexations diverses, et un jour ou l'autre à des fermetures d'écoles, étant donné surtout que la prétention était émise d'imposer des programmes et un nombre d'heures déterminées pour l'enseignement de l'anglais.*¹⁴⁶

Les Frères refusent toute subvention britannique.

3.3.2 Remise en cause des privilèges d'extraterritorialité du collège

*Les craintes qu'inspiraient à nos communautés religieuses l'ingérence du département de l'Instruction Publique dans le fonctionnement de leurs établissements scolaires et dont je m'étais fait l'écho dans ma lettre du 22 février dernier n'étaient que trop fondées [...] une Ordonnance parue dans la Gazette Officielle [...] dépasse tout ce que l'on pouvait imaginer. En effet l'article 8 notamment, confère à l'autorité locale le droit de pénétrer à tout moment dans les écoles et de les inspecter. Bien mieux le personnel enseignant devra être muni d'une licence qui sera délivrée par le directeur de l'Instruction publique après examen des titres.*¹⁴⁷

Le Consulat Général se fait l'écho des difficultés dues aux nouvelles dispositions législatives, notamment sur les garanties formelles assurant le statut qui n'ont pas été affirmées, par exemple celle qui concerne l'exemption des droits de douanes pour les établissements français. Les autorités britanniques estiment en effet que l'"immunité" dont ces établissements jouissaient se ferait au détriment des autorités mandataires.¹⁴⁸

¹⁴⁴ "A public school is any school maintained wholly or in part either by the revenue of the Government of Palestine or by the revenue of any local authority, and registered in accordance with the provisions (or Ordinance) as a public school. A community school is any school of which the proprietor is a community or local committee or a community organized under the Religious Communities Ordinance, 1926, or exercising jurisdiction in accordance with the article 51 of the Palestine-Order-in-Council. An assisted school is a school other than a public, to which, under the provisions of the Ordinance, a grant is made by the central or any local authority, or any share of a grant so made is allotted. A private school is a school other than a public school, community school or assisted school." [TIBAWI, 1956, p 240], et *Palestine Gazette, Education Ordinance*, 1924.

¹⁴⁵ Les Frères de Jaffa voulaient implanter un programme spécial en anglais, devançant l'institution mandataire elle-même, [MAZAWI and ICHILOV, 1996, citant Caumeau, p 32]. Il semble que cette attitude ait été suivie par les Frères de Jérusalem.

¹⁴⁶ AMAE, E 312-12, n°61, extrait du rapport du contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, Beyrouth le 9 décembre 1932.

¹⁴⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, Lettre du Consul Général au MAE.

¹⁴⁸ Cf annexe A4. "His majesty's government is unable to accept the view that capitulations in favor of French nationals are still in force in Palestine [...] and holds that the spirit of the Mandate is inconsistent with an attempt to claim to keep alive the privileges and immunities of allied subjects in Palestine to the detriment of the administration

R. de Caix envisage dès le départ que d'après les Capitulations, l'extraterritorialité des établissements scolaires et hospitaliers relève de l'autorité étrangère, et qu'elle devrait être préservée à tout prix.¹⁴⁹ Ce régime consistait en une "exemption des taxes, impôts et droits de douanes pour les établissements religieux et charitables".¹⁵⁰ Cependant, parallèlement à cette revendication, il lui semble inutile de continuer à revendiquer le protectorat français sur des établissements chrétiens qui à présent enseignent davantage l'anglais que le français.

Sous l'empire ottoman, les institutions étrangères accumulaient des propriétés. Ce qui est nommé comme la fin des privilèges financiers, est la soumission aux taxes des propriétés à but non éducatif et non les établissements eux-mêmes.¹⁵¹ Les Frères craignent une inspection plus forte de leurs revenus par l'administration britannique, mais ils ne possèdent pas de propriétés hormis celle de leur établissement (sa valeur immobilière est la deuxième du Levant après celle du grand collège de Beyrouth).¹⁵² Il sont signataires d'une pétition, avec d'autres directeurs d'établissements d'éducation de missions étrangères qui refusent cette nouvelle législation. Ils demandent à ce que le consul continue à être l'intermédiaire auprès des autorités britanniques.

*Les communautés catholiques de Palestine ont éprouvé une légitime appréhension en lisant dans la Gazette officielle du premier juillet 1925, deux projets d'ordonnance concernant l'exemption des taxes et des droits de douane accordées aux institutions religieuses et charitables [...] qui ne tendent à rien de moins qu'à la substitution du bon vouloir de la puissance mandataire aux droits acquis depuis des siècles par les communautés religieuses installées en Palestine [...] La mise en vigueur de ces ordonnances [...] causerait un préjudice grave aux communautés de Palestine.*¹⁵³

Le consul modère ces attaques.¹⁵⁴

and to the increase of the burden of the mandatory power", AMAE, E 50, dossier 31, 28/7/1923, *Department of Education* au Consul de France.

¹⁴⁹ AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine", "Il est plus difficile de sauvegarder la liberté et le caractère nettement national de l'action de nos œuvres sous le régime qui s'établira en Palestine". Cet argument est repris de manière systématique à partir de 1924 dans les "Historiques" de l'établissement. "Il faut ajouter que, même si elle était possible, la protection d'ordres étrangers, animés d'un esprit national, et qui s'empressent d'enseigner l'anglais à la place du français, lorsqu'ils ne peuvent pas enseigner leur propre langue ne saurait servir longtemps ni beaucoup notre influence".

¹⁵⁰ Cf annexe A3.

¹⁵¹ *Bills Official Gazette, July 1st, 1925 exemption of taxation ordinance (religious and charitable institutions and governments departments) charities exemption from customs ordinance.*

¹⁵² AMG, NH 815/2. Une situation similaire avait déjà été observée pendant la guerre : "D'autre part les Anglais réclament aux établissements, tous droits d'octroi, impôts [...] non seulement à partir de maintenant mais même pour toute la durée de la guerre". AMAE, 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

¹⁵³ AMAE, Nantes, série B, 200, "A Mr le Président de la commission des Mandats à la Ligue des Nations", les Frères sont également signataires.

¹⁵⁴ Il précise dans sa note du 3 décembre 1924 au MAE (AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°54) que ces dispositions lui paraissent "non seulement équitables mais fidèles à l'esprit des firmans anciens"; les ordres éducatifs seront exemptés des taxes foncières pour tout le terrain bâti et non bâti, "à condition qu'ils ne poursuivent qu'un but religieux ou charitable."

3.4 Conclusion

*"Pour avoir leur influence, ils doivent miner la vieille influence française."*¹⁵⁵

Les autorités mandataires adoptent progressivement des mesures incitatives, puis impératives en matière éducative. Ce système de contraintes juridiques, associé à une présence que les francophiles perçoivent comme "massive" de l'anglais dans l'espace public, véritable "action valorisante" de la langue,¹⁵⁶ impose un usage dominant de l'anglais, reconnu socialement comme légitime. L'anglais exerce donc une pression éliminatoire sur le français dans l'enseignement primaire et secondaire qui a des conséquences pour l'établissement des Frères en amont (recrutement des élèves) et en aval (recrutement sur le marché du travail). Après une réduction du français à la portion congrue et une première politique d'anglophonisation, les autorités mettent en place une politique d'anglicisation, dans la mesure où elle touche aussi au mode de vie, aux activités culturelles, à l'organisation du travail, et à la modélisation de l'espace urbain entre autres.

L'attitude des Frères face aux réformes du système éducatif et linguistique évolue tout au long du Mandat : elle se traduit d'abord par une opposition, puis une forme de conciliation pour préserver l'autonomie de leur établissement et leur clientèle. Dans cette dialectique nouvelle de "dominant/ dominé", les Frères comprennent qu'ils doivent s'investir davantage en tenant compte de la législation britannique et de la langue anglaise : ils évaluent les "chances de profit matériel" que leur établissement pourrait en retirer. Celui-ci, s'il n'est pas frappé de plein fouet, est cependant poussé à se restructurer pour conserver sa clientèle. Par la suite, classé comme école privée parmi d'autres dans le paysage hiérosolymitain, l'établissement accueille moins de visites de représentants britanniques. Les premières altercations portent non seulement sur l'éducation, dans la mesure où elle forme les élites mais aussi sur la communauté des Frères elle-même, car elles mettent fin aux prérogatives séculaires françaises. Les Frères et le consulat ont du mal à dissocier la protection religieuse de l'établissement de sa fonction éducative, ce qui rend la situation plus difficile par rapport aux autorités britanniques.

Contrairement aux prévisions et aux espérances des autorités françaises, le français semble avoir perdu son statut de langue prestigieuse qu'il possédait avant la première guerre mondiale. En 1920, R. de Caix affirmait en effet,

Si le sionisme ne réussit pas, et si sous le Mandat anglais les populations indigènes tendent à réagir, il y a bien des chances pour qu'elles cherchent à maintenir, comme d'ailleurs en Egypte, la culture française qui conserve pour elle un tel attrait que malgré tout nos écoles gardent, ainsi que je l'ai dit plus haut, une clientèle importante. Alors, tous les efforts que nous aurons faits pour maintenir nos établissements seront absolument justifiés malgré le Mandat anglais et le sionisme. Nous n'avons pas à pousser en Palestine l'abdication plus loin que ne l'exigent strictement les concessions que nous avons consenties à l'Angle-

¹⁵⁵ AMAE, E 312-1, n°83, 1920, Abbé Aymé Guérin, Jérusalem le 16 octobre 1920.

¹⁵⁶ [LAPONCE, 2006, p 110]

terre.¹⁵⁷

Le projet des autorités mandataires est alors fortement politique puisqu'il projette la participation des acteurs éducatifs dans la Palestine de l'après partition. Dans ce schéma proto-national, l'établissement des Frères, marginal et atypique, semble cependant avoir une place.

*(6) Education. A vigorous effort should be made to increase the number of Arab schools. The "mixed schools" situated in the area to be administered under the new Mandate should be given every support, and the possibility of a British University should be considered, since those institutions might play an important part after Partition in helping to bring about an ultimate reconciliation of the races.*¹⁵⁸

A la fin de la période, c'est l'anglais qui s'est imposé comme la *lingua franca* (aux côtés des deux autres langues officielles), y compris au collège, l'obligeant ainsi à modeler son offre.

¹⁵⁷ AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine", extrait sur la personnalité du Haut-Commissaire, jugement sur l'œuvre d'éducation et d'assistance de la France.

¹⁵⁸ *Report of the Palestine Royal Commission presented by the Secretary of State for the Colonies to the United Kingdom Parliament by Command of His Britannic Majesty (July 1937). Distributed at the request of the United Kingdom Government.*

3. Le collège et la "mission sacrée de civilisation" éducative britannique

CHAPITRE 4

Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

*Quand d'une terrasse d'une maison de Jérusalem, on aperçoit tous les établissements sur lesquels flottent notre pavillon, on ne peut s'empêcher d'avoir le cœur déchiré en songeant que ce pays est perdu pour la France.*¹

L'image des Frères véhiculée en partie par les Britanniques, et dans une certaine mesure par certaines instances religieuses, les assimile à des "agents de la France", se référant notamment aux Frères en armes libérant Jérusalem avec les Britanniques et reprenant très rapidement leur activité éducative au collège après la fin des hostilités. En 1920, le Vatican insiste à nouveau sur le devoir de non-ingérence dans le temporel de la part des Frères, en stipulant que les missionnaires ne doivent pas être des agents des puissances coloniales.²

Perçu comme un maillon de cette présence, appartenant à une politique de plus grande envergure de la présence de la France à Jérusalem,³ le collège est emblématique tant par

¹AMAE, E 312-1, n°90, 14 septembre 1920, Escadre de la méditerranée orientale, commandant en chef, vice-amiral de Bon.

²AMAE, série E, Levant Palestine, 1918-1929, 3, 138-9, Mgr Barlassima aux supérieurs des institutions catholiques

³"Petite politique française au Machrek", selon l'expression de R. de Caix, citée par Bocquet, [BOCQUET,

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

l'aspect éducatif, qui demeure une des œuvres importantes de la présence française en Terre sainte, que par la protection dont il bénéficie en tant qu'établissement catholique. Le Consul en a rappelé explicitement un des buts : former des élites qui soient favorables à la France au Levant.⁴ Le nombre de missionnaires français au début de la période mandataire constitue encore la majorité du total des missionnaires.⁵ Ainsi, depuis 1882, le gouvernement français verse par l'intermédiaire du consulat et ce sans interruption, des allocations au collège.⁶

La Palestine est encore considérée, au début des années 1920, comme une "Syrie du Sud". Elle perd progressivement ce statut, même si elle continue pour beaucoup à rester "la plus française des terres d'Orient", en raison de son poids religieux et de l'ancienneté de l'implantation de ses congrégations religieuses. Mais les espoirs du gouvernement et le pragmatisme des consuls s'accordent parfois mal à Jérusalem.⁷

En effet, la France est peu présente économiquement et éprouve rapidement la nécessité de rouvrir ses installations, d'avoir une politique culturelle face aux autorités mandataires. Le MAE et le consulat sur place⁸ comprennent dès l'occupation militaire de l'Angleterre, que la prééminence des Britanniques se confirme, y compris au niveau éducatif.

*Nos écoles françaises constatèrent que les indigènes réclamaient une solide instruction en langue anglaise [...] ne pouvaient se contenter de l'arabe et du français, mais partout où une contribution pécuniaire était exigée des parents, si mince fût-elle, il fallut donner à l'enseignement de l'anglais une place à côté de celui du français. Ainsi l'anglais qui autrefois n'existait guère pénétra de plus en plus avant dans les jeunes classes de la société. Les écoles musulmanes et les écoles nationales ont l'arabe comme langue principale, l'anglais comme langue secondaire. Le français tombe à l'état de langue facultative. Les mêmes faits se constatent dans les écoles grecques orthodoxes.*⁹

Pourtant cela n'entraîne pas de "révolution" de la perception française. Ce n'est qu'au début des années 1930 qu'il devient évident aux parents que la France a perdu sa position face aux Britanniques, qu'elle ne peut plus espérer conserver sa position et donc qu'ils n'en retireront plus un avantage considérable au niveau éducatif et linguistique.

Peu à peu s'élabore donc un arsenal pour répondre aux différentes injonctions des Britanniques dans ce qui est considéré comme "la chasse gardée" de la France au niveau de

2004b, p 305].

⁴Les questionnaires de diffusion du MAE, dès le début des années 1920, font état de cette préoccupation, AMAE, Nantes, série B, 188, s.n., 1920 ; AMAE, 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine", sur la prise de conscience des lacunes de l'établissement des Frères (niveau de leur matériel, de leur bâtiment) ainsi que ceux du consulat, par rapport aux Britanniques, et leurs effets sur les "indigènes".

⁵PRO, BB, 1925, 1938-1939.

⁶[RIFFIER, 2000, p 196]

⁷AMAE, PAAP ; contrairement à ceux du consul Outrey (1938), les papiers personnels du consul Jacques d'Aumale (1929-1938) n'ont pas été retrouvés.

⁸Le Consul Général dépend directement du MAE, [NICAULT, 1999b, p 90].

⁹AMAE, 312-1, n° 404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au Ministre des affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

l'aménagement linguistique.¹⁰ Au niveau géographique même, Jérusalem étant la capitale, le consulat semble rabattre ses efforts sur cette ville, surtout après les émeutes de 1921, particulièrement violentes à Jaffa.

Le consulat français adopte une stratégie offensive, puis défensive. La correspondance entre le consulat et la direction du collège rend compte de l'évolution des points de vue de ces différents acteurs. Très impliqué dans les réponses des Frères aux autorités britanniques, il se désengage progressivement à partir des années 1930, l'établissement continuant à attirer une clientèle de manière constante. Il intervient parallèlement pour mettre fin aux prétentions d'équivalence avec le système français. Les usages de la langue changent, le français n'est plus langue du commerce, ni langue d'examen. Ses fonctions dans la société palestinienne se réduisent comme une peau de chagrin. La politique du consulat, sous l'impulsion de J. d'Aumale essentiellement, consul de 1928 à 1938, s'oriente vers un plus large public. L'année 1930 marque une césure dans cette politique qui se manifeste visuellement par la construction du nouveau consulat, sous l'impulsion de ce consul qui se déclare "conscient" de l'adaptation nécessaire de la politique française. Le consul demeure en même temps très proche de l'établissement des Frères, à qui il n'hésite pas à faire des dons en nature même.

Quelle est la place du collège dans la politique linguistique et culturelle du consulat durant l'après-guerre ? De quel soutien bénéficie-t-il face à la concurrence ? Quel recentrage de la politique française est perceptible à travers le collège ?

4.1 Le collège des Frères, un exemple de la volonté d'affirmation de la France : un soutien politique et diplomatique (1918-1929)

L'établissement fait partie d'une politique plus générale d'affirmation de la présence française d'avant la guerre. Le Consulat Général est conscient de l'enjeu de la réaffirmation de cette présence par les établissements des ordres religieux. En 1923, les Frères présentent leur réseau aux autorités françaises comme "*un réseau missionnaire destiné à développer non pas la foi chrétienne mais l'influence extérieure de la France*".¹¹ Le collège incarne cette présence française. Il est au cœur des revendications françaises sur l'exceptionnalité de la présence française à Jérusalem.

Il s'agit d'un point unique dans l'histoire de l'humanité, d'une ville internationale où les principales nations européennes devraient avoir leurs établissements, et pour ainsi dire, leur harde d'honneur. Jérusalem et les points historiques de

¹⁰La France considère "plus que d'autres Etats que l'expansion de sa langue signifie sa propre expansion nationale", LAFON [1994].

¹¹AMG, JA 720, Institut missionnaire, M. Barrès, *Rapport et avis sur le projet de loi tendant à autoriser l'Institut missionnaire des Frères des écoles chrétiennes* ; chambre des députés, session de 1923, Librairie générale.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

*ses environs ne doivent pas être condamnés à suivre, sans aucun amendement, le sort de l'ensemble de la Palestine, promis par l'Angleterre au sionisme.*¹²

4.1.1 Au cœur d'un réseau français d'influences

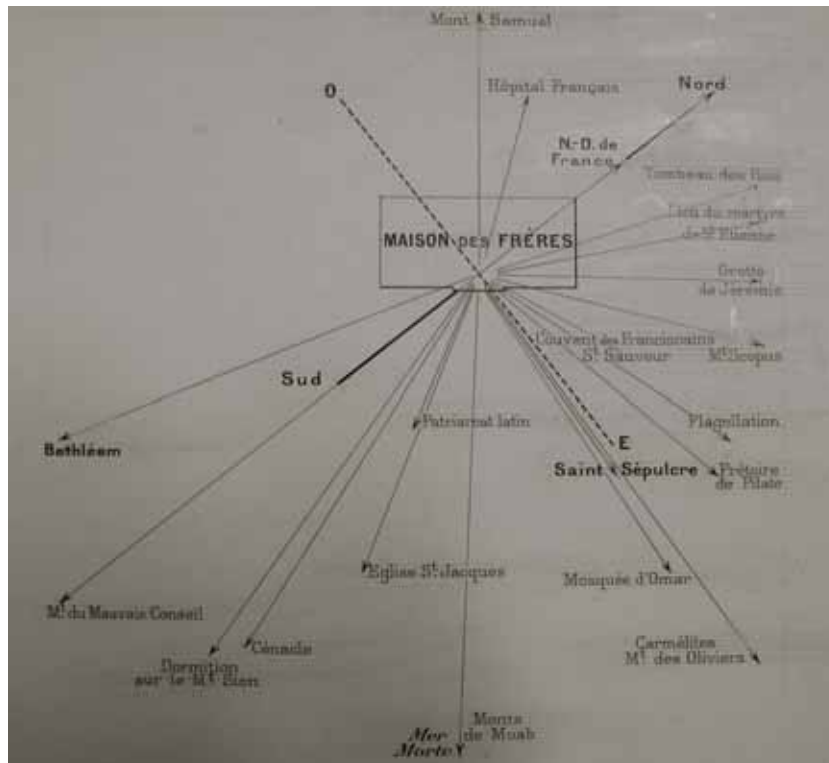


FIG. 4.1: Organigramme de la présence française à Jérusalem (ACJ, auteur inconnu, p.m.)

Le collège est une des institutions éducatives francophones les plus voyantes. Même si l'on ne peut l'identifier à un centre géographique à partir duquel rayonnerait les différents éléments du réseau français, comme semble le suggérer cet organigramme retrouvé dans les

¹² AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine", au sujet du détachement français de Jérusalem, "Le lieutenant désirerait en outre quelques menus frais de représentation, pour ne pas être en état d'infériorité dans ses relations avec les officiers anglais". Selon D. Trimbur, [TRIMBUR, printemps 1998, p 54], "d'une certaine manière, seule l'autorité locale a changé. Londres a remplacé la Sublime Porte, la Palestine [...] offrant un caractère immuable la France peut donc penser être, et rester, là à sa place."

archives du collège (figure 4.1), il entretient cependant des liens avec les autres établissements français.

Une réinstallation des Frères rapide

En plus des établissements voués à l'éducation, cette présence française est renforcée par la présence d'autres ordres français qui ne s'occupent ni d'enseignement, ni d'assistance, ni d'études archéologiques, tels les assomptionnistes de l'hôtellerie de Notre Dame de France, qui s'occupent des pèlerinages, les trappistes de Latroun, les bénédictins d'Abu Gosh, gardiens de l'Eglise des croisés d'Emmaüs, les carmélites, les clarisses, les franciscaines de Marie, les réparatrices de Jérusalem et les sœurs de la Charité, réparties sur l'ensemble du territoire hiérosolymitain.¹³ Le collège continue à attirer autant de visiteurs dès la réouverture en 1918,¹⁴ qui notent à plusieurs reprises cette présence spatiale française, du haut de ses toits (l'établissement est situé sur le point le plus haut de la vieille ville).

Les Frères ont un goût amer de cette victoire, ils éprouvent un sentiment d'injustice ; selon eux les Français n'ont pas récolté les fruits d'une réelle victoire car les Anglais ont eu l'avantage militaire.¹⁵ Certaines parties de leur bâtiment ont été saccagées par les troupes ottomanes, mais les aides financières du Consulat et du MAE permettent une réouverture rapide de l'établissement.¹⁶ Cette opinion de "victoire amère" est partagée par d'autres représentants de la France. En raison notamment de la position de ses bataillons, elle serait reléguée dans le champ des "parents pauvres" de la victoire.

*L'impérialisme anglais nous y relègue au rang de parents pauvres de la victoire, le Palestine News en 3 éditions représente la guerre comme le conflit de l'Allemagne contre l'Angleterre à peu près toujours et partout triomphante : derrière l'Angleterre, triomphante, pèle mêle les petites puissances : Belgique, France, Serbie, Portugal.*¹⁷

Il importe au MAE, dans un premier temps, que le consulat et les Frères soient en mesure de rétablir leur influence, de donner suite aux projets que le gouvernement nourrissait avant la guerre. Le contexte dans lequel s'inscrit cette reconstruction est difficile car Jérusalem présente un visage nouveau.¹⁸ Le système des Capitulations a officiellement pris fin mais la France tente jusqu'en 1924 de récupérer une partie du Protectorat.¹⁹

¹³ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922 ; Cf annexes A2 et A7.

¹⁴ De nombreuses personnalités de l'Etat et de l'armée française visitent Jérusalem, elles se rendent la plupart du temps au collège. En 1894 par exemple, F. Faure, alors en charge de la Marine comme sous-secrétaire d'Etat du gouvernement Ferry (septembre 1883 - mars 1885), récompense le travail des Frères en offrant des statues, "beaux modèles de plâtre", note de l'Institut archéologique allemand, ACJ, 1905.

¹⁵ Cf chapitre 2.

¹⁶ AMAE, Nantes, OBIP, dommages de guerre ; les versements au collège sont aussi importants que ceux versés aux autres établissements.

¹⁷ AMAE, E 312-1, n°74, discours d'Allenby à la citadelle de David.

¹⁸ AMAE, E 312-1, n°40, 2 juin 1922.

¹⁹ NICAULT [1999a], la France négocie avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sur le statut de Jérusalem, pour

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

*Le gouvernement français demande [...] que les établissements français de Palestine et de Galilée puissent être ouverts et rendre les mêmes services que les établissements allemands et les missions protestantes [...] Pichon désire en outre que ceux de ces établissements occupés par les autorités militaires soient rendus des maintenant à leurs propriétaires.*²⁰

Un soutien politique à la figure du Frère fondateur ainsi qu'un soutien financier est manifesté après la guerre ; ce sont les fondements même de la présence à Jérusalem qui sont évoqués à propos de l'importance du collège et au-delà, de toute l'action éducative.

Malgré une “douloureuse réalisation”,²¹ affronter la concurrence

Robert de Caix constate avec regret que “très peu de dirigeants et collaborateurs des œuvres qui ont assuré la position prééminente de la France en Palestine ne se rendent compte du milieu auxquels ils auront désormais à s'adapter.”²² Rapidement à partir de 1924, dans leurs compte-rendus, les Frères ne tardent pas à mesurer la concurrence éducative, mais restent confiants, les premières années du Mandat, dans le statut inchangé de la langue française. Ils estiment qu'ils sont en mesure d'influer sur les politiques britanniques, attitude alors semblable à celle des autres ordres religieux français de Jérusalem. Les Frères abordent la situation dans les termes “à chacun selon ses œuvres”, ce qui les empêche d'envisager l'inéluctabilité du Mandat. Ils ont du mal à admettre que la France a perdu définitivement le territoire de la Palestine. Cet “aveuglement” leur est reproché par certains interlocuteurs français de passage qui s'étonnent de leur réaction tardive, tandis que, malgré leur obstination, les décisions britanniques sur le terrain n'ont pas été infléchies.

*Je me suis efforcé de leur expliquer qu'il fallait s'incliner devant les accords passés par le gouvernement [...] tout en se gardant bien de jouer un rôle politique, ils doivent, leur ai-je dit, continuer à faire aimer la France, à faire le bien en son nom et à développer son influence morale.*²³

Le drapeau français ne flotte plus sur le collège. La priorité est donnée à la langue et non plus au maintien exact des positions antérieures, même si c'est bien la supériorité historique

maintenir son influence, le consulat de France continue à revendiquer les prérogatives de ce protectorat français. Le traité de Berlin avait reconnu à chaque puissance le droit d'exercer sa souveraineté au profit de ses propres nationaux, [THOBIE, 1977b, p 366]. Le protectorat n'a jamais été reconnu officiellement, ses bases juridiques sont incertaines. La papauté adresse une circulaire, par le biais de la Propagande et non de la Secrétaire d'Etat, dans laquelle elle constate que “le protectorat de la nation française en Orient est établi depuis des siècles” et demande au clergé de ne rien innover, [DELPAL et al., 2005, p 252].

²⁰ AMAE, E 312-1, n°230, 16 avril 1919, P. Cambon au *Foreign Office*.

²¹ Expression de R. de Caix.

²² AMAE, E 312-1, n° 404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, “La position de la France en Palestine”.

²³ AMAE, E 312-1, n°90, 14 septembre 1920, Escadre de la méditerranée orientale, commandant en chef, vice-amiral de Bon, “Nous devons donc trouver un modus vivendi, basé sur le récent accord franco-britannique [...] pour les nombreux établissements français installés dans toute la Palestine. Il importe à mon avis d'établir le plus tôt possible un accord afin d'éviter d'être amené à chaque fois à traiter des cas particuliers”, [...] “Pour l'instant ils [les établissements] ont besoin d'être guidés. Très mal renseignés, les uns ne peuvent croire que la renonciation de la France soit définitive”.

de cette influence, dont le collège est un reflet, qui est revendiquée.

Or, tout ce que perd l'influence anglaise, la notre la gagnera. Notre influence à nous s'appuie au contraire sur une base solide [...] le bien fait aux uns et aux autres par nos établissements de bienfaisance [...] et l'enseignement que nos maisons d'éducation, notamment celles des Frères, ont donné à la jeunesse intellectuelle.

Les méfiances envers l'administration britannique sont fortes.²⁴

Sir Herbert Samuel²⁵ m'a paru disposé à tolérer les établissements étrangers ; toutefois il m'a manifesté une tendance très nette à les prendre directement sous son autorité en dehors de l'autorité de notre représentant.²⁶

Jusqu'en 1924, ces jeux d'influence et de contre-influence, voire de "propagande", selon l'expression utilisée par les autorités, sont le lot du quotidien palestinien,²⁷ notamment perceptible à travers le jeu des bannières de la France ou de l'Angleterre, visible dans le cas du collège des plus hauts points de la vieille ville, du mont des Oliviers mais également de certains quartiers de la ville nouvelle.

Plusieurs journaux ont répété l'affirmation, porté à la tribune, de la décision prise par les autorités britanniques de faire abaisser les pavillons arborés par nos établissements de Palestine, certains y ajoutent l'obligation d'arborer le pavillon britannique ; des illustrations ont même voulu symboliser ce geste peu amical. La situation de nos établissements placés sous un Mandat britannique est certainement difficile et nous donne pour l'avenir de graves préoccupations. Pour le 14 juillet, Sir Herbert a autorisé tous les établissements français. Depuis lors, le pavillon a pu être arboré les dimanche et jours de fête sans aucune objection [...] interdit à toutes les autres nations étrangères pendant la semaine.²⁸

Il s'agit aussi pour le consulat de regagner de l'influence au niveau géographique, le conflit est perceptible à travers les deux bâtiments qui abritent les représentants français et britannique. L'allure du consulat français, proche du collège et face à la porte Neuve, est vivement

²⁴ "Les Anglais ne pouvaient pas se rendre compte que tout établissement français [...] était par nature un centre d'influence française, donc anti-anglaise", AMAE, E 312-1, n°83, 1920, Abbé Aymé Guerin, le 16 octobre 1920.

²⁵ Premier Haut-Commissaire de Palestine, Cf annexe A4.

²⁶ AMAE, E 312-1, n°90, 14 septembre 1920, Escadre de la méditerranée orientale, commandant en chef, vice-amiral de Bon.

²⁷ AMAE, E 312-1, n°322, 6 août 1921, "Note sur les multiples raisons qui amenèrent en Palestine la situation actuelle et les troubles qui en résultent", service de renseignement du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et Liban, "Ecllosion d'un sentiment nettement hostile envers la puissance mandataire. Par contrecoup une recrudescence de sympathie à l'égard de la France, au point que les populations palestiniennes regrettent aujourd'hui, mais un peu tard, de n'avoir pas demandé le Mandat français. En effet, jamais et de quelque façon dont nous nous y fussions pris [...] nous n'aurions pu organiser en notre faveur une propagande aussi efficace que celle que nous devons bien malgré nous aux Anglais." E 312-1, n°217, 9 juin 1922, "Propagande anti-française à Jaffa", le drogman chargé de la chancellerie de France, au consul de Jérusalem. Il relate des incursions en Transjordanie de factions wahhabites, partisans d'Ibn Saoud, contre les partisans de l'émir Abdallah, rumeurs : des officiers français habillés en arabes dirigeaient l'attaque, précise que les Français sont couramment représentés comme ça, car la France voudrait étouffer le mouvement de l'indépendance pour ne pas perdre son influence et ajoute que cette "propagande est encouragée par les fonctionnaires palestiniens auxquels certains fonctionnaires britanniques se sont ralliés".

²⁸ AMAE, E 312-1, n°84, 15 juin 1921, le consul Rais à A. Briand, MAE.

décriée.²⁹

Pourtant, malgré les difficultés de l'après-guerre, l'administration du collège fait mention d'un nombre d'inscrits plus important qu'avant la guerre. C'est également le cas d'autres collèges des Frères en Palestine, ce que le prier Dhorme de l'école biblique ne manque pas de relever dans sa tournée en France ; il fait en cela écho au Frère Justinus dans son rapport de 1919, au congrès de Syrie.

*Je n'écris pas des "considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence de la langue française" en Palestine. Je relève quelques faits [...] Je me hâte d'ajouter que ces faits ne doivent donner naissance à aucun pessimisme. Notre langue possède ici des attaches séculaires que rien ne peut relâcher. Je n'en veux pas d'autre preuve que la prospérité de nos établissements français même sous le nouveau régime, aucun n'a dû fermer ses portes et chose inattendue, la plupart d'entre eux possèdent autant, parfois même plus d'élèves que par le passé. Des directeurs [...] se voient refuser des élèves faute de locaux pour les maintenir [...] Plus de 1000 garçons sont instruits en français.*³⁰

Le collège représente encore au début des années 1920 le lieu possible d'une certaine promotion sociale et de la formation des élites chrétiennes (plus faiblement des élites musulmanes et juives). Les Frères continuent donc à s'appuyer sur une logique d'antériorité et de leur présence historique, comme le consulat. D'autre part, le consul n'hésite pas à comparer la situation de la France en Palestine à la situation de la Grande-Bretagne en Syrie.³¹

²⁹ «Le Haut-Commissariat de France a une installation qui contraste cruellement avec l'emphase du titre : une masure ruineuse, basse, misérable d'aspect, misérable d'accès, exigü. Dans ce pays d'Orient où le mirage vaut pour le réel, l'effet est lamentable. [Le fait que le consulat jouxte l'église de Notre Dame de France pose problème aux représentants de la France] Protectrice traditionnelle des catholiques en Orient, la France paraît ainsi se vouer publiquement à eux et par conséquence prendre parti contre tout le reste", AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine". Aymé Guérin note déjà dans son rapport en 1920 l'absence de "L'élément sioniste" dans les cérémonies françaises, "l'administration anglaise très habile, exploite le goût du public pour les cérémonies et les fêtes [...] - cas de la commission sioniste où l'élément français n'apparaît pas- [...] on pourrait élaborer tout un programme de fêtes analogues", AMAE, E 312-1, n°83, 1920, le 16 octobre 1920. L'exemple de Mikveh Israel, école agronomique de l'AIU près de Jaffa, est donné.

³⁰ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922.

³¹ «L'importance des intérêts britanniques en Syrie semble de beaucoup inférieure à celle des intérêts français en Palestine si un régime de faveur peut-être accordé, ce serait donc, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, nos nationaux qui devraient en jouir dans une région où leur établissements sont nombreux et prospères, alors que les œuvres anglaises y étaient à peu près, avant la guerre, quasi inexistantes", AMAE, E 312-1, vol 5, n°4, janvier 1922, le Consul Général de France à Jérusalem à A. Briand. Il s'agit de réaffirmer cette présence. R. de Caix propose même que le consulat aie davantage de personnel administratif, "Envoyer à Jérusalem un officier, ayant de la prestance, l'habitude du monde, et sachant autant que possible l'anglais, ce qui l'aiderait à seconder le Consul Général dans le travail d'information qu'il a à faire."

4.1.2 La politique linguistique et éducative du Consulat Général de France d'après guerre et le collège

Se recentrer sur les établissements

La perte définitive du Protectorat par la France en 1924 l'oblige à un repositionnement vis-à-vis des établissements chrétiens. Pourtant, il y a peu de changements symptomatiques dans la politique traditionnelle de Paris.³² Dans ces rapports apparaît la position du collège par rapport aux autres collèges de Palestine. L'unanimité autour de la préservation de la langue reste un pivot de l'influence culturelle.

*Les œuvres scolaires des Frères [...] se rattachent, comme partie intégrante, au plan général d'expansion à l'étranger réalisé par les Frères, sous la double inspiration de la foi religieuse et du sentiment patriotique.*³³

Les correspondances entre les Frères Visiteurs et le Consul Général attestent de l'inquiétude des deux parties sur la concurrence que les Frères rencontrent sur le terrain et le soutien nécessaire du gouvernement français. Les établissements des Frères accueillent des réfugiés chrétiens et prolongent en ce sens le rôle traditionnel de la France au Levant.³⁴

La conférence de San Remo en 1920 tend à maintenir le réseau scolaire français en l'état dans tout l'empire ottoman.³⁵ La réouverture de l'établissement, relativement tôt par rapport aux dégâts qu'a subis le bâtiment pendant la guerre, confirme l'établissement dans sa fonction initiale.³⁶

³²Cf Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919.

³³Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au Congrès français de Syrie, 3, 4, 5 janvier 1919, Chambre de commerce de Marseille, section de l'enseignement, Les écoles des Frères en Syrie. "Aux yeux des officiels français, la religion n'est donc plus qu'un prétexte et pourtant la mise en cause des établissements religieux est synonyme d'ébranlement de la présence française en général." D. Trimbur précise que "les missions sont désormais intégrées dans une politique raisonnée [...] Cette institutionnalisation se traduit par l'instauration de sections des affaires culturelles dans les ministères des affaires étrangères des grandes puissances. La France est en avance sur les autres pays", [TRIMBUR, 2002a, p 17].

³⁴AMAE, Nantes, série B, 200, 9/12, le Frère Marius, Visiteur, au Consul Général, le 5 février 1923, "La concurrence s'est intensifiée : les écoles russo-grecques sont devenues anglaises aussi bien que les écoles musulmanes, les unes sous la dénomination "nationale", les autres "gouvernementale", les établissements américains se sont multipliés et les écoles et missions italiennes, [...] redoutables grâce à de larges subsides sous toutes les formes". AMAE, Nantes, série B, 200, n°86, 20 janvier 1919, le Haut-Commissaire signale la concurrence très vive des franciscains à Caïffa, il note que "les écoles des Frères sont envahies de nombreux réfugiés arméniens". Le 11 septembre 1922 (11/9), le Frère Marius, Visiteur, signale au Consul Général qu'un supplément d'allocation serait indispensable pour la préparation au certificat d'études de Beyrouth, pour "réagir contre une forte tendance vers l'étude de l'anglais".

³⁵Ce réseau comporte plus de 300 établissements, et plus de 100 000 élèves de toutes les confessions. Après la guerre, les frais de remise en route sont énormes. Cf annexe A3 ; [TRIMBUR, 2002a]

³⁶"Il n'est pas question de rationaliser ou de renouveler les réseaux français de Palestine [...] un peu comme si l'acharnement des Ottomans et de leurs alliés [...] pendant la guerre contre ces établissements avait été la preuve de leur efficacité et de leur valeur", [TRIMBUR, 2002a, p 45]. Le voyage du P. Dhorme en France en 1927, a pour but de sensibiliser l'opinion publique française, destinée à populariser les œuvres françaises de Palestine, dont celle de son institution, l'école biblique, mais aussi celle des Frères.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

Les chefs d'établissements font organiser des réunions par le consulat et le patriarcat latin pour protester, dès le début des années 1920, contre le statut de la langue française, désormais secondaire. L'engagement du P. Dhorme est constant à défendre les intérêts de ces établissements. Il effectue en 1927 une véritable campagne de relations publiques destinée à populariser les œuvres françaises de Palestine.³⁷ La France, jusqu'en 1930, arrive d'ailleurs largement en tête quant au nombre d'écoles qu'elle soutient financièrement : plus de deux fois celui des écoles anglaises, et ce, plus de huit ans après le début officiel du Mandat.³⁸

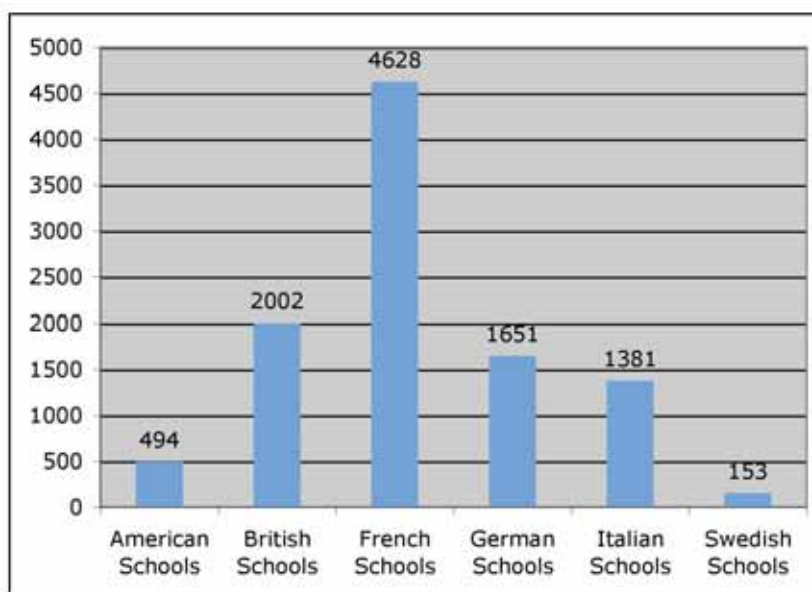


FIG. 4.2: Ecoles des missions étrangères 1930 (AR Education)

Pourtant rapidement de nombreux questionnements apparaissent sur la stratégie à adopter. Dans un des questionnaires envoyés au directeur du collège par exemple, les questions révèlent les types d'inquiétudes. Le MAE en effet précise ses vues, déclare que de manière générale, depuis la fin de la guerre, les usages et l'enseignement du français sont en progrès dans le monde. Le but de ce questionnaire est de lui "*permettre de faire le point dans l'un des domaines les plus importants de [notre] expansion intellectuelle à l'étranger et d'orienter ainsi plus efficacement [nos] efforts.*"³⁹ Ainsi par exemple les questions sur les examens en français, les enseignants et les initiatives francophones, "*Les programmes officiels font-ils*

³⁷ *Missions dominicaines*, sixième année, 3 mars 1927, p 87 et suivantes.

³⁸ Cf annexe A5 et figure 4.2 .

³⁹ AMAE, Nantes, série B, 188, s.n., "Y a-t-il parmi eux des Suisses ou des Belges ? doivent-ils, comme nos professeurs de langues vivantes, faire un stage et de quelle durée, dans le pays dont ils enseigneront la langue ? doivent ils obligatoirement avoir fréquenté nos universités ?
Pour les initiatives françaises : font-ils dans leurs programmes, une place particulière à notre langue, en combien de

une place au français ? cette place est-elle importante ? tend-t-elle à s'accroître ou à diminuer ? le français est-il langue obligatoire ou facultative ?

Figure-t-il dans l'examen de fin d'études secondaires qui correspond à notre baccalauréat ? Initiatives francophones non françaises ? Les professeurs de français des 3 ordres d'enseignement sont-ils tous des nationaux ?”

De nouveaux interlocuteurs pour le collège, une “besogne d’élaboration et d’action”

Une nouvelle structure est mise en place par le MAE, qui a plus de pouvoirs, véritable porte-parole du rôle mondial que la France s’attribue, même si les Frères ne la mentionnent que très ponctuellement dans leurs archives, leur interlocuteur étant le consul.⁴⁰ Pour ces nouveaux interlocuteurs du gouvernement, l’action en Orient est spécifique.

En Orient, il s'agit non seulement de maintenir notre situation – et chacun sait qu'elle possède des racines profondes, que la pensée et la langue française y jouissent d'un renom particulier depuis plusieurs siècles- mais encore de fortifier cette situation en raison de la concurrence nouvelle qui ne manquera pas de s'y développer. Il s'agit en orient d'un précieux héritage à garder et au besoin à défendre vis-à-vis de voisins et amis fort gourmands.

*Nous avons tous les éléments voulus pour y réussir, grâce aux multiples institutions religieuses qui, depuis de si longues années, jettent là-bas, dans des sillons préparés au prix d'efforts séculaires, le grain français que toute cette terre accueille et féconde.*⁴¹

classes et en pendant combien d’heures par semaine y est-elle enseignée ? suivent-ils simplement les programmes locaux ?

Si l’enseignement du français n’y a pas l’importance qu’il pourrait y avoir, cela est-il dû à un manque de professeurs de français, ou à quelle autre cause ? dans quels établissements la place faite au français est-elle la plus grande : dans les établissements destinés aux filles ou dans ceux destinés aux garçons et d’une façon générale sont-ce les filles ou les garçons qui sont le plus portés vers notre langue ?”

⁴⁰Le nouveau bureau est désigné sous le nom d’“Œuvre française” dans les correspondances et dans les “Historiques”. M. Pernot en faisait déjà la remarque ; par la suite Jacques d’Aumale assure la transition et reste plus longtemps en poste (1929 à 1938). Extrait du “Rapport à la chambre des députés du budget du ministère des Affaires étrangères-1920”, relatant la création du service. L’objectif est de “maintenir des liaisons étroites et constantes avec le personnel diplomatique et consulaire à l’étranger”. Il comprend quatre sections : la section universitaire des écoles, la section artistique et littéraire, la section du tourisme et du sport, la section des œuvres diverses ; AMAE, série C, n° 450, 10 octobre 1910, chapitres 21, 22, 25, 27. “Le service des Ecoles et Œuvres françaises à l’étranger qui fonctionne depuis l’an dernier au MAE a été organisé en vue de centraliser toutes les questions dans lesquelles est appelée à s’exercer la mission éducatrice et charitable de la France à l’étranger. Ses attributions viennent d’être précisées par le décret du 13 août 1910 qui porte création, à l’administration centrale, d’un bureau des écoles et des œuvres françaises à l’étranger [...] “centralisation des renseignements relatifs aux écoles et aux œuvres françaises à l’étranger ; correspondances et travaux concernant l’enseignement à l’étranger, les établissements scolaires et hospitaliers, les sociétés de bienfaisance”. Service des Œuvres françaises à l’étranger : ce service est né de la réorganisation de la “propagande française” à la fin de la première guerre mondiale, avec pour but de gagner en efficacité et en rendement, “la besogne à accomplir est à la fois d’élaboration et d’action”, AMAE, Nantes, SOFE, introduction.

⁴¹AMAE, extrait du “Rapport à la chambre des députés du budget du ministère des Affaires étrangères-1920”.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

L'existence de l'établissement de Jérusalem n'est pas remise en cause, même si, à l'échelle du Levant, il accueille peu d'élèves.⁴²

*Notre devoir est de maintenir nos institutions de Constantinople, Smyrne, de Damas, de Jérusalem, de Beyrouth, de préparer dès maintenant la création d'établissements à l'intérieur de la Syrie [...] à Jérusalem [...] Nos universités et nos écoles sont de véritables foyers de propagande en faveur de la France ; elles constituent une arme aux mains de nos pouvoirs publics [...] c'est pourquoi le MAE doit inspirer et favoriser à tout prix la pénétration intellectuelle française.*⁴³

Ce soutien manifeste à la langue française, orchestré par une nouvelle administration laisse-t-il une part d'autonomie aux Frères ?

4.1.3 Le soutien à une congrégation religieuse ; “de la religion à la culture” comme véhicule de la langue⁴⁴

A l'époque mandataire, le couple catholique/ français est moins opérant qu'auparavant, bien que le gouvernement français soutienne le “Comité catholique de propagande”, de Mgr Baudrillart, pour les frais de sa propagande française dans tous les milieux catholiques à l'étranger. Les représentations de la lutte contre “l'envahisseur protestant” semblent moins fortes vers la fin des années 1920 dans les discours officiels. Cela est un peu perceptible dans les discours du consul J. d'Aumale, et apparaît relativement peu dans les archives, mais l'on ne peut à proprement parler de propagande civique “laïque” au collège.

Les politiques intérieure et extérieure françaises sont unies à nouveau, ce qui donne plus de poids à la réaffirmation de la présence française à Jérusalem. La période correspond en effet à une fixation de l'image d'une Terre sainte catholique et française.⁴⁵ Il est à maintes reprises rappelé que les Frères ont été les premiers à défricher le terrain, qualifié “d'ingrat”.⁴⁶ La culture est le dénominateur commun entre les Frères et le consulat, l'argument apparaît constamment, même de manière indirecte, dans les correspondances des Frères directeurs.

A une période où l'enseignement laïque se développe au Levant,⁴⁷ les Frères sont pré-

⁴²Séance publique annuelle du 28 novembre 1918, rapport de Mr Etienne Lamy, secrétaire perpétuel, l'Académie a décerné le prix de la langue française à un groupe de 8 congrégations ayant un établissement principal à Jérusalem. “Sur proposition de M. Léon Leblanc, président du jury supérieur, un grand prix, c'est à dire la plus haute récompense de l'Exposition Universelle, fut décerné pour ces écoles, à l'Institut des Frères. Au point de vue politique, social et patriotique, les résultats obtenus ont été l'objet des plus flatteuses appréciations”.

⁴³Henri Gautier, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique en 1931, exposition coloniale de Vincennes, Dominique BOUCHE, *Histoire de la colonisation française*, tome 2, Paris, Fayard, 1991, p 422.

⁴⁴[TRIMBUR, 2002a, p 42]

⁴⁵La visite du cardinal Dubois (fin décembre- début janvier 1920) relève d'une politique culturelle ancienne qui permet d'utiliser les services d'éminents prélats pour signifier au monde la place de la France. Une cassette de 100 000 francs lui est remise pour qu'il assiste les établissements liés à la France, [TRIMBUR, 2002a, p 53].

⁴⁶Le terme revient à plusieurs reprises dans les BOEO.

⁴⁷“*Sous le froc tout autant que sous l'habit laïque battent des cœurs français soucieux de la grandeur de la patrie*”

sentés comme des religieux patriotes, parfois perçus comme plus patriotes que religieux. Un journal italien les accuse : *“leur enseignement est purement chrétien et ouvertement français : français d’abord, chrétien ensuite”*.⁴⁸ Dans la mesure où aucun acteur laïque n’est sur le terrain à Jérusalem, les Frères passent pour de très bons représentants de la France.⁴⁹ Cette position les conforte dans leur rôle éducatif. Le consul G. Maugras lui-même déclare d’ailleurs aux Frères qu’il convient d’*“éduquer de bons chrétiens qui connaissent la langue de leurs formateurs”*. Dès 1919, le rapport du Frère Justinus souligne leur double inspiration, à travers *“une politique d’expansion à l’étranger sous la double inspiration de la foi religieuse et du sentiment patriotique”*.⁵⁰ Cette forme de patriotisme ne va d’ailleurs pas sans inquiéter les autorités supérieures des Frères.⁵¹ En 1927, P. Dhorme, prieur des Dominicains, déclare se féliciter *“du triple lien Patrie Education Religion qui garantit la pérennité de l’union que tant de causes tendent à dissoudre”*.⁵² À côté des actions de soutien local à la *“famille des francophones”*,⁵³ des récompenses nationales sont attribuées à l’établissement et à ses membres par les pouvoirs publics. Le fondateur du collège est ainsi récompensé à l’Assemblée, et par l’Académie : *“Le Frère Evagre fut l’un des principaux artisans de ces merveilleux résultats d’expansion française, il s’agit aujourd’hui de ne pas laisser périliter ces résultats, car l’usage du français dans nos écoles est menacé.”*⁵⁴ Le Frère directeur est plus tard décoré de la légion d’honneur, en poste à Istanbul, Florin Anatole.⁵⁵ À partir des années 1930’ cependant, face à la déconsidération institutionnalisée de la langue de la part des Britanniques, le Consulat Général insiste davantage sur l’image à véhiculer par les Frères d’une France plus universaliste (de l’après-guerre aux années 1930, les relations entre les Frères et le consulat, et à une plus large échelle, les congréganistes, se sont institutionnalisées).

et du rayonnement de son influence”, G. Delteil au directeur général des œuvres françaises à l’étranger, janvier 1933, [THEVENIN, 2005, p 428].

⁴⁸ AMG, NH 701, *La Stampa*, 1921.

⁴⁹ Kuhn, directeur de la MLF, les qualifie d’*“indéfectibles patriotes”*, THEVENIN [2005].

⁵⁰ Rapport du Frère Justinus sur les établissements des Frères au Proche-Orient, Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l’enseignement, Paris- Marseille 1919. Egalement Maurice Barrès, *Enquête aux pays du Levant*, tome 1, Paris, Plon, 1923, p 193. Il est d’avis de donner *“plus de poids”* aux actions françaises, *“plus spirituelles”*, qui doivent permettre de s’attacher le cœur des orientaux. Nous devons maintenir nos positions et par conséquent garder nos pièces maîtresses, à savoir nos congrégations enseignantes et charitables”.

⁵¹ AMG, Lettre du Frère Alexis François, Procureur de l’Institut, au Frère Allais Charles, de Rome le 16 mai 1924 : la communauté des Religieux craint que le Frère Visiteur de Jérusalem ait commis des imprudences de langage en parlant de la *“mission patriotique”* des Frères sans citer leur apostolat religieux, Cf chapitre 5.

⁵² ACJ, Historique, 1927. [TRIMBUR, 2002a, p 42] ; *“En 1918, la France en métropole semble retrouver ce qu’on a toujours voulu qu’elle reste notamment en Orient : la France des traditions, une vraie France, la France catholique. Après l’union sacrée c’est la chambre bleue horizon qui doit mettre un terme à des années de lutte intestine entre cléricaux et anti cléricaux. La France qui se retrouve a le soucis de renouer avec ce passé à l’intérieur de ses frontières comme à l’extérieur [...] le rétablissement des liens avec le Vatican lui permet d’offrir à nouveau une image uniforme.”*

⁵³ *“13 et 14 mai 1926 : solennité du cinquantenaire du collège. Pendant 3 jours, des instructions furent données à Notre Dame de France et le 15, les bienfaiteurs, les amis et les anciens élèves, dans un banquet tout à fait intime, fraternisaient. Le Consul Général voulut bien présider cette réunion de famille”*, ACJ, Historique, 1919-1939.

⁵⁴ Discours du député Lecour Grandmaison, BOEO, n°341, avril mai 1921, p 150.

⁵⁵ AMG, Notice nécrologique du Frère Florin, p 319.

4.2 Une armature de défense pour la sauvegarde d'un îlot linguistique ?⁵⁶

L'image de l'îlot peut être évoquée car Jérusalem jouit d'une situation particulière par rapport au reste de la Palestine, l'anglais y est à l'honneur mais c'est à Jérusalem et à Bethléem que se concentrent la plupart des ordres religieux francophones.⁵⁷

4.2.1 Contrecarrer l'arsenal législatif britannique ; des concessions progressives

Il s'agit pour le consulat français d'éviter le droit commun des autorités britanniques pour les écoles catholiques françaises dès 1920, puis leur contrôle total par les autorités mandataires. L'attitude du consulat français vise à préserver la langue française alors que dès 1924, elle n'est plus officielle, sans opposer un refus catégorique à certaines résolutions britanniques.

Les Anglais ont mené contre nos écoles une offensive qui a pris sa forme officielle dans l'Education Ordinance de 1932. Un certain nombre de clauses de cette ordonnance, au sujet de licence d'enseignement à exiger des professeurs, d'inspection par des officiers de santé et des agents de l'Education Department, auraient fourni des prétextes à une continuelle ingérence britannique, à des vexations diverses, et un jour ou l'autre à des fermetures d'écoles, étant donné surtout que la prétention était émise d'imposer des programmes et un nombre d'heures déterminées pour l'enseignement de l'anglais.

*Nos établissements ont réagi et refusé les offres de subventions qui ne leur auraient pas permis d'échapper à l'action des autorités britanniques. Ils ont été aidés par le refus catégorique des établissements scolaires italiens, solidement appuyés par leur gouvernement.*⁵⁸

Le consulat oriente les Frères vers une coopération avec les autorités mandataires, après leur refus initial. La stratégie progressivement adoptée consiste à introduire l'anglais et accepter les lois mandataires, comme moyen de diffusion de la culture française, la langue apparaît alors comme un refuge pour la culture. Le consulat écrit de nombreuses fois pour limiter les déplacements d'inspection sanitaire.⁵⁹ Il leur spécifie quel chapitre du formulaire du *Education Law* remplir. Dès 1933, les Frères ne répondent pas aux questions dans le paragraphe *Educational staff* - de manière intégrale. Ces recommandations viennent du ministère même.

⁵⁶L'expression est de J. Bocquet, BOCQUET [2004a].

⁵⁷A Caïffa se trouve également un collège des Frères. La ville accueille une grande communauté francophone mais en grande partie issue de l'immigration juive, c'est donc un milieu francophone très différent de celui de Jérusalem.

⁵⁸AMAE, E 312-32, n°10, 2 juillet 1928.

⁵⁹*Palestine Official Gazette*, 5 janvier 1933, p 7.

*Il importe en effet que ces œuvres, pour prolonger leur existence, s'abstiennent de fausses manœuvres, soit en refusant de s'adapter et en choisissant vis à vis des autorités locales une attitude de repliement et d'autorité, soit au contraire en s'assujettissant entièrement aux ordres qui leur ont été donnés et en acceptant de perdre tout caractère français.*⁶⁰

Enfin, c'est le consulat qui subventionne durant une année, en 1934, les premiers cours de Matriculation. Il s'agit d'éviter les éventuels départs du collège et peut-être ainsi continuer à valider la formation proposée par les Frères.

*Les enfants des milieux qui fréquentent habituellement nos écoles montrent une tendance de plus en plus marquée à aller faire leurs études à l'université américaine de Beyrouth [...] L'école des Frères de Jérusalem risque de périlcliter sérieusement de ce fait [...] Cette tendance s'explique si l'on conçoit que ces diplômés anglais ou palestiniens sont nécessaires aux jeunes Palestiniens qui se destinent aux carrières administratives ou même à ceux qui désirent trouver une place dans les établissements importants bancaires ou commerciaux de Jérusalem. Pour ces jeunes, qui forment une partie la plus importante de notre clientèle, notre culture est un luxe qui ne suffit plus à leur assurer un avenir.*⁶¹

Le consulat, tout comme les Frères, présentent cette introduction au MAE comme un gage de curriculum de grande qualité, tout en préservant une éducation à la française.⁶²

A plusieurs reprises dans l'argumentaire des Frères et du consulat, la Grande-Bretagne est perçue et est nommée comme une puissance protestante.⁶³ Si l'on considère une échelle spatiale plus large, on constate que les relations se basent progressivement sur une contre partie avec les Britanniques sur la Syrie et le Liban.

*Aucun inconvénient à ce que satisfaction soit accordée sur ce point à la demande des autorités mandataires. Mais il conviendrait, en son sentiment, qu'en notifiant notre accord aux dites autorités Mr d'Aumale prît soin de marquer qu'en le donnant dans un esprit d'amicale coopération, le gouvernement français comptait qu'à titre de réciprocité les missions similaires britanniques établies en Syrie et au Moyen Orient, accepteraient, le cas échéant [...] les mêmes indications aux autorités mandataires françaises.*⁶⁴

A une échelle plus locale, la construction du nouveau consulat en 1929 répond à la construction du quartier général britannique sur le *Jabal Muqaber*.⁶⁵ C'est une tentative de réaffirmation de la présence française en Palestine, la proximité du Mandat français ne fait pas pour autant oublier la nécessité de la présence française en Palestine. Les Frères sont toujours des invités d'honneur dans les fêtes organisées par le consulat, ainsi que lors des réunions avec

⁶⁰ AMAE, Nantes, série B, 274, n°24, Le ministre au Consul Général, 17 juillet 1934.

⁶¹ AMAE, Nantes, série B, 274, n°24, Le ministre au Consul Général, 17 juillet 1934.

⁶² Le nouveau consul J. D'Aumale s'en souciait déjà en 1930, peu de temps après avoir pris ses fonctions, AMAE, Nantes, O173, 10/B/30, n°8, mars 1930, Lettre du consul au MAE.

⁶³ Cf chapitre 8 pour le cas du YMCA ; TRIMBUR [printemps 1998] signale qu'Amédée Outrey, consul de France de 1938 à 1941, reste dans cette perspective de lieux catholiques à protéger lors de l'affaire du Saint Sépulchre qui menace de s'effondrer, à propos de l'intervention des Britanniques.

⁶⁴ AMAE, E 312-12, 20 avril 1933, Ordonnance sur l'éducation en Palestine.

⁶⁵ Cf Annexe A7.

tous les directeurs d'écoles privées.⁶⁶ Le consulat soutient de même le projet des Frères d'établir une succursale hors des murs de Jérusalem, près de la *German Colony*, pour s'adapter à la demande des élites et nouvelles classes moyennes.⁶⁷

4.2.2 Un soutien au collège face à la concurrence

Des visites officielles fréquentes

Les visites officielles sont nombreuses jusqu'au début des années 1930. Les visiteurs, toujours élogieux envers le collège, sont des représentants de l'Etat ou de l'armée tels R. de Caix et H. de Jovenel, Haut-Commissaires de Syrie, des académiciens, des professeurs d'universités françaises, François-Georges Picot (diplomate et négociateur des accords Sykes-Picot de partage de l'empire ottoman entre la France et la Grande-Bretagne), Henri Badeaux, directeur de l'Instruction publique en Syrie.⁶⁸ Ils en appellent toujours à l'agrandissement de l'établissement et l'expansion de l'activité des Frères en Palestine.

Le gouvernement français manifeste son soutien à l'établissement des Frères face aux autres établissements. Les années 1930 voient aussi le développement intense du processus de scolarisation (enseignement public et privé), dû entre autres aux subventions accordées par les consulats étrangers, et à l'appui de la Grande Bretagne aux écoles et collèges gouvernementaux et quelques institutions anglicanes. La concurrence éducative italienne est soulignée à maintes reprises dans les correspondances. *“Sans doute en Palestine, leur action se heurtera dans certaines directions au barrage britannique. Mais tant qu'elle ne fera qu'affaiblir la nôtre, les Anglais ne la contrarieront pas.”*⁶⁹ Vers le début des années 1930, ces visites s'espacent et le déplacement du consulat à l'ouest⁷⁰ traduisent aussi un glissement dans l'aménagement linguistique par la France vers un autre public, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'établissement des Frères. Une forme d'identification entre la France et le collège demeure toutefois jusqu'à la fin de la période.⁷¹

⁶⁶“Le bâtiment construit par Favier est un des plus beaux immeubles consulaires possédés par la France [...] Devant la maison, Favier avait disposé un miroir d'eau, ornement de grand luxe en Palestine, et une pergola [...] le consulat de France devint un centre d'art français et il n'était touriste de marque qui ne tint à le visiter. Gloire suprême : les Italiens désireux de nous imiter, envoyèrent un de leurs architectes pour s'en inspirer. Mais finalement, ils ne construisirent rien”, [D'AUMALE, 1945, p 167]

⁶⁷Cf chapitre 6.

⁶⁸ACJ, elles sont toujours consignées dans les historiques ainsi que dans la revue *Jérusalem* des assomptionnistes.

⁶⁹AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, “La position de la France en Palestine”; cet appui face à la concurrence ne se cantonne pas à Jérusalem. “A Caïffa, ils font une concurrence active aux Frères des écoles chrétiennes, avec un établissement où ils prennent tous les élèves gratuitement. Leurs subventions paraissent beaucoup plus élevées que les nôtres [...] Et il apparaît bien qu'ils soient soutenus par le Vatican. Le carmel de Caïffa, de création et de tradition française est en train de passer entre les mains des Italiens. Sans doute il y a beaucoup d'autres collèges français en Palestine et en Orient, et la nécessité de concentrer sur d'autres établissements les crédits comprimés peut paraître une excuse à cet abandon. Mais il conduira peut-être demain un collège français à devenir une maison italienne”.

⁷⁰Cf annexe A7 et chapitre 2.

⁷¹C'est le cas notamment lors du jubilé du Frère directeur. Le consul Maugras, dans sa lettre au MAE du 21

Un soutien financier permanent

Le soutien financier au collège est constant, il souffre peu de la restructuration, car l'aide lui est versée "au nom de l'intérêt public" ; les Frères ne reçoivent durant toute la période aucune subvention de l'administration britannique.⁷² Le montant des subventions durant l'ensemble du Mandat évolue peu, contrairement à celui d'autres institutions françaises, comme l'école biblique et archéologique.⁷³ Comme beaucoup d'institutions religieuses, les recettes budgétaires de l'établissement des Frères sont variées, ce qui lui permet d'affronter l'arrêt ponctuel de certaines allocations, mais les subventions de la France, majoritaires en termes absolus, représentent une source fondamentale au bon fonctionnement de l'établissement.⁷⁴

Sources du budget du collège et de l'école de Jérusalem

- Subsidés de l'Eglise catholique
- Propagation de la Foi
- Œuvre d'Orient
- Patriarcat latin
- Œuvre d'Orient

Ces subventions ne constituent guère plus de 3 à 5 % dans le budget du collège et de l'école

- Procure Générale des Frères des écoles chrétiennes

Elle représente le pourcentage le plus important ; aux versements annuels il faut ajouter les aides ponctuelles financières importantes versées pour les travaux d'entretien, de tentative d'acquisition d'un terrain.

- Consulat Général de France à Jérusalem

Constante sur toute la période, cette aide ne constitue guère plus de 10 à 15% du budget total de l'établissement.

- Autofinancement des Frères de Jérusalem

Les rétributions scolaires du collège permettent notamment de payer les professeurs d'arabe et de français supplémentaires, ainsi que les professeurs civils pour l'école gratuite,⁷⁵ mais cet autofinancement est relativement faible car les Frères n'ont pas de

novembre 1924, voit également un hommage rendu à la France de la part des autorités mandataires à l'occasion des festivités organisées en l'honneur du P. Dhorme de l'école biblique, pour ses 25 ans de séjour à Jérusalem, "alors que les Britanniques ne semblent qu'honorer le religieux et le scientifique", selon [TRIMBUR, 2004a, p 71].

⁷²AMAE, Nantes, O139, 5, 25 mai 1936 "il est ouvert au Consulat Général de France à Jérusalem sur le chapitre 33 (art. 3). Dans le budget de l'exercice 1936 : un crédit de 682 500 francs correspondant au montant des dépenses à engager au profit des œuvres françaises d'enseignement et d'assistance en Palestine."

⁷³Cf annexe A5 (subventions à tous les collèges des Frères de Palestine).

⁷⁴AMAE, Nantes, série B, 11/9, 4 septembre 1922, le Frère Marius, au Consul Général Rais. Le Frère signale les obligations antérieures et actuelles de la France envers son institut, en vue de continuer l'œuvre de représentation qui n'est guère envisageable sans subventions. Il indique en effet la nécessité de recevoir des allocations "intégrales [...] les sommes demandées sont bien en dessous de nos nécessités réelles, mais nous sommes assez bons Français pour ne pas ignorer que l'heure est aux économies, toutefois qui veut la fin ..." (NB : les trois points sont de l'auteur).

⁷⁵AMAE, Nantes, série B, 200, 14/3, année scolaire 1918-1919 par exemple. Ces salaires ne sont pas élevés (3 457 piastres /mois), comparés à ceux versés par les établissements gouvernementaux ou par le collège de *Terra Sancta*. Les dépenses sont moins élevées que celles d'autres collèges car à Jérusalem les Frères n'ont pas à payer de loyer, ANGE [2006] pour une comparaison avec le collège d'Istanbul.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

revenus immobiliers.

– Dons

Ces dons financiers de la part de particuliers sont surtout intervenus lors de la fondation du collège. Durant la période mandataire (1925 et 1927), quelques versements de l'Alliance française.⁷⁶ Les autres dons concernent essentiellement des dons de livres ou de matériel scolaire.

Le département demande au consul Maugras une évaluation lors de son départ pour Jérusalem en 1924 qui souligne combien l'aide au collège est nécessaire. Par rapport aux montants versés aux autres institutions éducatives en Palestine, il constitue un des budgets les plus importants (de 25 à 30% de l'ensemble des allocations, tableaux 4.1 et 4.2).⁷⁷

Les allocations versées (par le gouvernement français) ont besoin d'être révisées dans leur ensemble : vous aurez à me faire parvenir des propositions à ce sujet, en tenant compte d'une part du fait que certaines sommes, attribuées à titre exceptionnel, pour permettre la reconstitution des œuvres éprouvées et ruinées pendant la guerre, ne doivent pas être transformées en allocations permanentes, d'autre part de la nécessité de proportionner, dans la mesure du possible, le montant des allocations à l'importance des services rendus à la cause française.⁷⁸

TAB. 4.1: Allocations du gouvernement français aux écoles des Frères, District de Jérusalem, en francs (ACJ)

	1932	1933	1934	1935
Bethléem	29500	34000	24000	24000
Caiffa	2400	30000	28000	25000
Jaffa	27500	36000	32000	32000
Jérusalem	38000	45000	45000	42000
Nazareth	22000	27000	24000	24000
total	141000	17200	153000	147000

Dès son arrivée, le consul Jacques d'Aumale propose de rétablir le montant de l'allocation, il ne comprend pas la légère baisse des subsides officiels. On note que le collège ne suscite pas de montage budgétaire particulier comme c'est le cas pour l'école biblique, entre le MAE et l'Académie des inscriptions et Belles Lettres.⁷⁹

Si l'on considère l'augmentation des subventions sur l'ensemble de la période, le pourcentage total consacré au district de Jérusalem, on constate que la quasi totalité de cet accroissement est accordé aux Frères. Au niveau de toute la Palestine, les Frères de Jérusalem

⁷⁶Ils sont parfois très importants et permettent d'équiper une nouvelle classe ou de scolariser davantage d'élèves pour plusieurs années à l'école gratuite (forme de parrainage, mais encore peu développée), AMAE, Nantes, série B, 200, n°191, 12 000 frs de l'Alliance française le 1er février 1921.

⁷⁷Cf annexe A5 (tableau allocations de tous les établissements français).

⁷⁸AMAE, Palestine, 18, consulats de France, juillet 1922-novembre 1929, recommandations du Ministre à Maugras, 16 avril 1924.

⁷⁹AMAE, Nantes, SOFE, O172, 25 novembre 1929, lettre du consulat de France au MAE.

TAB. 4.2: Allocations accordées à l'établissement des Frères de Jérusalem (en francs ; ACJ, livre des recettes et des dépenses)

	Montant total
1925	28 000
1926	31 200
1927	32 000
1928	32 000
1929	32 000
1930	40 000
1931	52 000
1932	38 000
1933	45 000
1934	45 000
1935	42 000
1936	35 000
1937	32 000
1938	33 600

sont aussi les plus grands bénéficiaires des crédits supplémentaires.⁸⁰ Ces subventions sont un soutien d'appoint (entre 10 à 30% des besoins de l'établissement), nécessaires à son bon fonctionnement, mais ne constituent pas l'essentiel de ses recettes.⁸¹ Elles sont primordiales pour les travaux importants et les acquisitions, tels l'achat d'un terrain, la construction d'un étage supplémentaire.

Durant toute la période mandataire, les subventions pour le collège ne servent pas de sources de financement pour d'autres activités missionnaires. Le consulat réitère même ses demandes de subventions plus importantes au ministère des Affaires étrangères. Ces demandes se justifient pour le consulat par le rôle éminent qu'elles endossent, même si les augmentations vont durant la période à la Syrie et non à la Palestine.⁸² A cela il faut ajouter les rallonges accordées par le consulat. Même lors de la réorientation du début des années 1930, la contribution financière du consulat reste identique.

Je pense que chacune de nos œuvres doit être considérée comme la pierre d'un édifice que la France a lentement construit avec le dévouement de nos religieux et de nos religieuses ; c'est ce ciment qui le maintient encore debout et assez

⁸⁰Si l'on compare avec les subventions du collège de Beyrouth par exemple, [RIFFIER, 2000, p 83]. AMAE, E 312-1, n° 18, 19 février 1921, Mr Doucet, chargé d'affaires près du Saint-Siège, à son excellence A. Briand ; "sous ce terme un peu vague d'"Œuvres françaises en Orient" [...] on a coutume de grouper les quelques centaines d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, d'asiles, d'orphelinats qui se trouvent disséminés [...] dans tous les pays du Levant".

⁸¹Tous les livres de compte ont été perdus à l'exception de ceux qui figurent dans les rapports de visite (AMG, GC 351). Ils ne sont guère détaillés après 1927 sur les différentes affectations et provenances des fonds mais permettent d'avoir une idée générale des revenus du collège. Il est souvent fait mention dans les correspondances et le livre de comptes des "gênes budgétaires".

⁸²Les dotations initiales du CCF sont à peine plus élevées que celles accordées aux Frères, AMAE, Nantes, série B, 188, dossier sur le CCF.

*fièrement mais l'aide financière de l'Etat est nécessaire, le moment serait mal choisi pour la réduire.*⁸³

Les difficultés sont déplorées, comme par exemple en 1930, la baisse momentanée des subventions, due à la “restructuration” des affectations budgétaires.

*Ces établissements font pourtant une œuvre éminemment française ; si notre influence se maintient en Palestine, c'est uniquement grâce à eux. Leur disparition serait désastreuse pour nous dans tout l'Orient. Ils ont à faire face à une tâche beaucoup plus difficile qu'autrefois [...] il a fallu multiplier les cours et avec les mêmes ressources, faire appel à un supplément considérable de professeurs.*⁸⁴

S'opère alors une réorientation sur les œuvres d'enseignement, et moins sur les œuvres d'assistance, davantage en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par contre notre propagande scolaire doit être renforcée et concentrée. Il n'y a aucun intérêt à disséminer nos efforts et à soutenir de nombreuses écoles, notamment dans les campagnes. Le français n'a jamais été la langue véhiculaire des gens du peuple [...] En ce pays, le français ne peut et ne doit être que la langue de l'élite, ce qu'il a d'ailleurs toujours été, même depuis l'occupation britannique. Je connais de hauts fonctionnaires britanniques arrivés en ce pays sans parler le français et qui l'ont appris ici de nos congrégations. Il y a donc lieu de concentrer nos efforts sur les gros établissements donnant l'enseignement à l'élite de la population ou ce qui est réputé tel : collège des Frères, pensionnat de Notre Dame de Sion, de Saint Joseph, filles de la Charité, de l'AIU [...]. Une autre puissance que la France ayant le Mandat sur la Palestine, il est nécessaire d'effectuer une refonte complète et radicale de notre politique scolaire et de l'organisation de nos œuvres dans ce pays.

*Les établissements de pure charité ne paraissent plus présenter aucun intérêt du point de vue de notre propagande.*⁸⁵

En effet en 1931 les allocations augmentent et se montent pour Palestine et Transjordanie à 1 277 360 francs, somme supérieure de 27 060 à celle accordée en 1929-30.⁸⁶ En proportion

⁸³ AMAE, E 312-12, n°61, Extrait du rapport du contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, le 9 décembre 1932.

⁸⁴ AMAE, E 312-12, n°61, Extrait du rapport du Contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, le 9 décembre 1932. Il déclare aussi que “les subventions de l'Etat français sont très faibles- environ 150 000 francs pour tous les établissements des Frères des écoles chrétiennes de Palestine”. Les Frères de Jérusalem bénéficient d'une aide constatante (en plus des subsides d'appoint), qui correspond environ à 1/4 (parfois 1/5) des allocations du consulat pour la Palestine, pour un public scolaire qui est le second en ordre d'importance, de Palestine. On ne peut donc pas parler d'un effort de soutien concentré sur Jérusalem. AMAE, Levant 1918-1940, établissements religieux, 124, et AMAE, Levant 1918-1940, Palestine 18, consulats de France, juillet 1922-novembre 1929, recommandation du ministre à M. Maugras en partance pour Jérusalem, 16 avril 1924.

⁸⁵ AMAE, Nantes, SOFE, O139, E742/12, n°118, 25 novembre 1929, Allocations 1930 Consulat Général de France en Palestine. En tout 1 257 300 francs en 1929, dont 1045 200 pour les établissements “mais tout en se maintenant à un chiffre global à peu près similaire, mes propositions diffèrent sur certains points largement [...] mieux, les autorités britanniques trouvent très commode de se servir pour faire entretenir aux frais de l'Etat français ou de la Charité française leurs infirmes [...] il y a là une situation véritablement trop paradoxale.”

⁸⁶ AMAE, Nantes, SOFE, O139, Dossier 70, n°5, 20 janvier 1931, Allocations Palestine 1931-32 ; O139, n°12, 4 juin 1932, à la même époque, les subventions pour les hôpitaux s'élèvent à 131 250 frs.

et en absolu, le plus gros budget pour l'enseignement est celui du collège de Jérusalem.⁸⁷ En 1931, les Frères de Jérusalem reçoivent autant que les établissements des Sœurs de Saint Joseph dans toute la Palestine.⁸⁸ Pour l'ensemble de la Palestine, les efforts budgétaires portent sur des zones où la concurrence avec les Britanniques est forte, les autres zones sont délaissées.⁸⁹

Les bourses sont plus faibles que celles allouées à la Syrie sous Mandat français bien sûr (tableau 4.3).⁹⁰ Il s'agit pour le ministère d'opérer une *“réalisation d'économies importantes portant autant que possible sur nos œuvres d'intérêt secondaire”*.⁹¹ D'autre part, le montant de la bourse d'un externe se monte à 600 frs, celle d'un interne 3 000 frs.⁹²

TAB. 4.3: Bourses accordées aux établissements des Frères par le SOFE (en francs)

	Montant total des bourses du Consulat	Bourses aux FEC-Palestine	FEC Jérusalem
1922-23	22000		
1923-24	25600	70000	
1924-25	19900	50000	
1925-26	15600	44200	
1926-27	12400	37000	
1927-28			6400
1928-29	11000	32000	
1929-30			7300
1930-31	11000		
1931-32			
1932-33			1600

Plusieurs visas sont accordés pour la poursuite des études en France mais sont sans communes mesure avec ceux accordés aux élèves de Syrie et du Liban.⁹³

Le soutien matériel est diversifié : matériel, livres commandés, les films, dons de livres et

⁸⁷L'Ecole normale des Frères de Bethléem reçoit 25 000 francs, leur collège 18 000 frs, leur école de Nazareth 24 000 frs.

⁸⁸Leur budget est d'ailleurs supérieur à celui de l'Ecole biblique et archéologique. Le budget le plus important est affecté au séminaire de Sainte Anne. Toutefois, les allocations sont versées en francs, or les Frères règlent la majorité de leurs dépenses en Livres palestiniennes et perdent souvent au change.

⁸⁹Ainsi un effort particulier est effectué à destination de Ramallah, la *Friends society* américaine attire en effet de nombreux chrétiens pour l'enseignement primaire et secondaire.

⁹⁰En 1927-1928, l'établissement de Jérusalem accueille le plus grand nombre de pensionnaires de Palestine ; en 1931-1932, sur 10 bourses au total, 3 collège de Jérusalem, 2 à Jaffa, donc un total insignifiant.

⁹¹AMAE, Nantes, SOFE, O139, n°176, 15/B ; les élèves susceptibles de recevoir une bourse sont soit orphelins, soit, plus rarement "indigènes" s'étant fait remarquer pour leur assiduité au travail (aucune bourse nouvelle accordée sans accord préalable du Département).

⁹²A titre indicatif, les bourses ne couvrent pas l'ensemble des frais de scolarité : "Collège des Frères Jérusalem, pensions et rétribution pour 1922-23 ; Internat : Grands 5 800 P /an, Moyens 5 300, Petits 4 800. Externat : 1ere classe 1 500, Grands 1 200, Moyens 1 000, Petits 600" ; ACJ, prospectus du collège.

⁹³AMAE, Nantes, SOFE, O172, O369.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

fournitures scolaires diverses mais il reste très minime pour la période ; il est plus important au début des années 1920.⁹⁴ Dans le tableau des commandes de livres des établissements, il n'y a presque rien proportionnellement pour les Frères.⁹⁵ Le collège reçoit quelques films, des classiques qui sont envoyés aux autres établissements du Levant.⁹⁶

Une aide constante à l'adaptation à la clientèle

Cela reste un élément important dans la politique linguistique du consulat contre le passage des élèves à des institutions protestantes avec droits d'inscription moins chers,⁹⁷ ou pour contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement. Le consulat aide à la mise en place du *Matriculation*, dont *"la préparation au collège aurait lieu en arabe et en français [...] par ce moyen, tout en obtenant un diplôme d'Etat palestinien leur permettant de trouver une place, ces jeunes gens continueraient de recevoir une éducation à la française"*.⁹⁸ Il soutient de même la mise en place de cours de *Matriculation* à partir de 1937, pour garder le monopole de l'excellence dans la ville, tout en transmettant la culture française.⁹⁹

Le consulat donne également son accord pour l'agrandissement du collège en 1931 et l'acquisition d'un terrain de sport, constatant que les *"conditions de fonctionnement [sont] inadmissibles et [qu'il n'y a] pas le moindre local à trouver pour l'organisation des cours complémentaires, comme aussi pour l'installation de laboratoires de physique chimie, d'un musée scolaire, de locaux indispensables pour la Direction."*¹⁰⁰ Dans ces conditions, le collège ne peut se développer, *"et d'un point de vue français, il faudrait qu'il le pût."*

⁹⁴ AMAE, Nantes, série B, 200, n° 36, 18/A,

⁹⁵ AMAE, Nantes, SOFE, n°30, 22 décembre 1924, seulement 4 ouvrages pour Jérusalem : "Litré, science amusante en 3 volumes" ; AMAE, Nantes, série B, 200, n°471, 18/A, 8 juillet 1930, 40kg d'ouvrages du type *Histoire de la nation française*, Plon, sont envoyés par le SOFE au collège.

⁹⁶ AMAE, Nantes, SOFE, n°30, 22 décembre 1924, livres ; n°98, 16 mai 1922, types de films : "voyages des présidents, grands auteurs français, actualités, grands monuments, lieux touristiques ; réévaluer le rôle héroïsme national pour célébrer fête de Jeanne d'Arc" ; n° 36, 18/A, un nouvel appareil cinématographique est offert, n°86, 5 avril 1928, un autre avait été envoyé à l'Ecole normale (section d'information cinématographique et photographique créée en 1920 par le service des Œuvres).

⁹⁷ Cf chapitre 7, l'introduction de l'anglais en 4e et non en 6e est un problème, autant financier que pédagogique.

⁹⁸ AMAE, Nantes, SOFE, Dossier 70, n°5, 20 janvier 1931, Allocations Palestine 1931-32 ; une somme de 30 000 est affectée à la mise en place de ce cours, en plus des 40 000 frs de la subvention annuelle.

⁹⁹ Cf chapitre 7, après l'échec de ces cours lors de tentatives antérieures.

¹⁰⁰ AMAE, Nantes, Jérusalem le 14 juillet 1931, Note remise à son Excellence le Vicomte d'Aumale, au sujet de l'allocation extraordinaire sollicitée le 5 août 1930 en vue de l'achat d'un terrain.



FIG. 4.3: Réception du Consul Général de France (ACJ, 1931)

4.3 Un collège délaissé ? Une réorientation culturelle et linguistique du Consulat (1930-1939)

Face à une administration britannique qui impose un nouvel “ordre linguistique”,¹⁰¹ l’œuvre d’enseignement effectuée par les Frères continue à être une plate-forme d’influence pour le consulat qui soutient le collège pour “*former des élites influentes qui soient favorables à la France*”.¹⁰² Mais une réorientation se produit, pour attirer un nouveau public dont une partie seulement est francophone, une entreprise laïque de lycée peut-elle ouvertement concurrencer le collège ?

4.3.1 Une “citadelle assiégée” ?¹⁰³

Une rénovation est pressentie et jugée nécessaire par le consulat mais il ne s’agit pas d’une “soumission à la raison du plus fort”.¹⁰⁴ Plusieurs facteurs sont avancés par le consulat, qui

¹⁰¹ Selon [TRIMBUR, 2002a, p 57], il s’agit de “standardiser la pratique linguistique”.

¹⁰² ACJ, Historique, 1931, discours du Consul Général lors de la remise des diplômes.

¹⁰³ Expression utilisée par le consul J. d’Aumale.

¹⁰⁴ [TRIMBUR, 2002a, p 59]

entraînent des aménagements linguistiques et une rationalisation financière, ressentie sur le terrain comme douloureuse car dans les faits, il n'y a pas de régression significative dans le recrutement.¹⁰⁵

Les œuvres françaises de Palestine, si on compare leur état présent à celui d'avant guerre n'ont rien perdu de leur clientèle, ni de leur influence : la situation acquise par notre langue avant 1914 n'a pas été diminuée par les conditions nouvelles créées par le Mandat britannique.

*Il n'y a pas de propagande scolaire anglaise et s'il est vrai que l'élite a dû se mettre à apprendre l'anglais, elle continue à parler le français ; ce sont les élèves des Frères, qui aujourd'hui comme autrefois sont primés dans les administrations [...] Tandis qu'en 1914 le Consulat Général de France délivrait à Jérusalem 40 certificats d'études, il en a délivré 70 en 1930 [...] Il n'y a donc pas régression du français en Palestine. Mais il est vrai de dire que les autres langues gagnent beaucoup plus que lui. Sa position absolue ne change pas ; mais sa situation relative est beaucoup moins avantageuse. La grande concurrente [...] c'est la langue hébraïque.*¹⁰⁶

La situation montre quand même que le système est en perte de vitesse bien que le système parallèle développé par les Britanniques mette du temps à porter ses fruits. Si l'on tente de comprendre l'expression employée par J. d'Aumale on pourrait y voir l'image de vieux remparts contre lesquels le collège se protège de la situation : pourtant selon lui le consulat doit en sortir et s'adresser à un autre public pour ne pas perdre la carte culturelle et linguistique. L'action des Britanniques est ressentie comme un "siège linguistique", ils attendent de voir périr la langue française. D'autre part, le réseau de sociabilité, les relais auprès de l'opinion publique française sur lesquels peuvent compter les Frères sont plus restreints que ceux que connaissent les établissements missionnaires sous mandat français.¹⁰⁷ Le ministre des Affaires étrangères reçoit plusieurs lettres expliquant la situation critique des Frères "Comme vous me l'avez fait savoir à plusieurs reprises, les œuvres françaises d'enseignement appartenant à des Congrégations se trouvent dans le pays de votre résidence menacées plus ou moins fortement par des mesures et des règlements inspirés par un sentiment national parfois exagéré et se voient restreintes dans leurs activités et parfois même menacées dans un temps plus ou moins proche de leur existence."¹⁰⁸

¹⁰⁵ ACJ, Historique, 1928-1929. Cela est très implicite dans la mesure où la fermeture de l'école gratuite n'est jamais évoquée par le consulat.

¹⁰⁶ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bounoure.

¹⁰⁷ Cette opinion est sensibilisée depuis la création de l'établissement, notamment par le biais de revues telles *Missions catholiques*, *Annales de la propagation de la Foi*, ainsi que par le *BOEO*, qui sensibilisent, selon les termes de C. Prudhomme, à "la générosité des contributeurs par les progrès enregistrés sur le terrain", or à partir de 1926, ces relais apparaissent moins dans les périodiques, [PRUDHOMME, 2004, p 11].

¹⁰⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, n°24, 17 juillet 1934, Le ministre au Consul Général.

4.3.2 Une plus grande ingérence dans la vie de l'établissement

Le consul Maugras déjà, en 1924-1926, par rapport à ses prédécesseurs, avait une vision plus "moderne et iconoclaste de la région",¹⁰⁹ tandis qu'Amédée Outrey, à partir de 1938, reste davantage attaché à la vision traditionnelle d'avant guerre.¹¹⁰ C'est sans aucun doute J. d'Aumale qui renouvelle le plus la place du consulat et de sa politique culturelle et linguistique. En même temps, il est connu en tant que proche ami des Frères.

*La première impression est que notre propagande est montée sur des données un peu vétustes. Les chrétiens sont des clients traditionnels. Ils nous rapportent ce qu'ils peuvent. Mais leur influence a atteint son maximum. Par contre j'estime que l'on ne s'est pas assez occupé des Juifs. Pourquoi les laisse-t-on en proie aux Anglais, aux Allemands, et autres ? J'ai l'intention si cela est possible de demander pas mal pour l'Alliance israélite.*¹¹¹

C'est également lui qui souligne l'importance de la présence de la France dans l'organisation de mondantités. Le public change, car l'ambiance a changé, et le consulat se doit de suivre ce mouvement.

*Pour conserver à la France une place importante dans la vie sociale de Palestine, il était indispensable que son représentant tînt un rang à peu près égal à celui du Haut-Commissaire, qu'il reçut toutes les personnalités de passage, qu'il amusât les fonctionnaires habitant à Jérusalem. Le nouveau consulat se prêtait aux réceptions. Pendant 7 ans ses salons demeurèrent largement ouverts [...] Pour les membres des colonies étrangères habitant Jérusalem, nous organisons chaque hiver, une fête qui s'affirmait, régulièrement, le clou de la saison [...] A cette époque Jérusalem commençait seulement à sortir de sa torpeur religieuse ; le corps des métiers ne comptait que des artisans.*¹¹²

Dans sa correspondance avec le Frère directeur, le ton alterne entre encouragements et notifications.

Pour pouvoir contrecarrer de manière adéquate ce qu'il qualifie d'"*invectives de la part du gouvernement britannique*", il lui faut vérifier la qualité des diplômes et la formation des enseignants du collège, surtout des enseignants laïcs. En effet, pendant la période, des doutes augmentent quant à la qualité de leurs professeurs, ce qui pousse le consul à intervenir et à se mêler ouvertement de la nomination.¹¹³ Le consul soutient le Frère Florin contre certains laïcs.¹¹⁴ Pour ne pas voir "*péricliter définitivement le collège*" il préconise le changement, il n'est pas favorable au changement de direction avec la proposition du Frère Polycarpe, ancien

¹⁰⁹[TRIMBUR, 2002a, p 60] On l'accuse de prêter plus d'attention aux "juifs et aux sionistes qu'aux acteurs traditionnels de la politique française", [TRIMBUR, 2004a, p 68].

¹¹⁰TRIMBUR [printemps 1998]

¹¹¹AMAE, Nantes, série B, D209/4, 26 avril 1929, J. d'Aumale à Jean Marx, il souligne à nouveau l'importance de l'influence qui passe par les écoles.

¹¹²[D'AUMALE, 1945, p 265]

¹¹³Cf chapitre 9, la direction du Frère Florin correspond à une nette diminution des enseignants laïcs dans l'établissement.

¹¹⁴Les professeurs laïcs engagés au *Arab College* par exemple, sont mieux formés et payés davantage.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

directeur de Jaffa. Il déclare que pour que Jérusalem puisse faire face à la concurrence, il lui faut opérer un choix qui lui permette de répondre aux nécessités de la situation.¹¹⁵

Après constatation des résultats trop réussis de 1928, J. d'Aumale supprime l'équivalence des diplômes avec les diplômes français, processus qui met quelque temps à entrer en vigueur.¹¹⁶

Le diplôme délivré par les Frères est reconnu par d'autres pays du Levant, et permet aux élèves d'intégrer les écoles d'Egypte, les écoles supérieures [...] cependant son système d'équivalence avec le baccalauréat français est remis en cause au milieu des années 1930, non que la France veuille se désinvestir, mais plutôt par souci de préserver la qualité du diplôme. De plus, la fin de cette équivalence (qui ne semble pas avoir été systématique) montre également que peu de Palestiniens vont en France. Il est significatif si on fait le parallèle avec le système des bourses attribué par le consulat. Le programme lui-même ne correspond pas exactement à ce qui se fait dans les lycées en métropole ni à l'enseignement primaire supérieur.¹¹⁷

Il conseille aux Frères d'orienter leurs élèves vers des diplômes d'apprentissage, qu'ils soient étoffés et plus systématiquement passés.

Je ne puis qu'approuver cette initiative du Frère directeur, car nous ne pouvons maintenir pratiquement nos établissements d'enseignement en Palestine qu'en faisant donner un enseignement qui garantissent aux enfants une situation à leur sortie de l'école. Les milieux palestiniens qui sont en grande majorité peu fortunés, à la différence de ceux de Syrie et du Liban, ne peuvent se permettre de faire donner à leurs enfants, un enseignement de luxe qui ne leur ouvrirait pas, dès leur sortie de l'école, les portes des banques et de l'administration.¹¹⁸

J. d'Aumale est conscient de la faiblesse des intérêts économiques et financiers en Palestine, ce qui implique un moindre besoin en personnel sachant le français. Cependant la concurrence que rencontre les Frères pousse à dynamiser l'action linguistique et culturelle. Il est d'avis que les interlocuteurs palestiniens existent mais ne disposent pas de moyens financiers suffisants. Tout ceci se traduit par une rationalisation du système de subventions.

¹¹⁵ AMAE, Nantes, série B, 200, 18/A, n°28, 26 juin 1932, J. d'Aumale à Mr le Président du Conseil.

¹¹⁶ Cf chapitre 8. Déjà en 1927, il signale à J. Marx, directeur du SOFE qui demande des copies de diplômes des Frères pour des équivalences, qu'«assimiler le diplôme [des FEC] au baccalauréat, c'est excessif». Il lui suggère de rejeter ce type de demandes à l'avenir (il évoque notamment les faiblesses des diplômes en histoire et géographie), AMAE, Nantes, série B, D209/4, Lettre du consul à J. Marx, 7 septembre 1927.

¹¹⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, 18/A, n°65, 20 novembre 1934, le Consul Général J. d'Aumale à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

¹¹⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, 18/A, n°65, 20 novembre 1934, le Consul Général J. d'Aumale à Monsieur le ministre des Affaires étrangères.

4.3.3 Une concurrence laïque pour le collège ?

Le projet d'un établissement laïque français qui serait directement concurrent du collège n'aboutit pas. Pourtant, on note une différence de ton à l'égard de l'enseignement congréganiste au début des années 1930 et il semble que ce soit la plate forme laïque qui soit le plus susceptible d'accueillir cette réorientation culturelle du consulat en matière éducative au début des années 1920. *“La France opère un véritable bouleversement de sa pratique culturelle, en passant de la diffusion d'une image chrétienne à celle d'une France universaliste [...] après la religion, c'est la culture, la vraie, qui devient l'outil d'une pénétration culturelle en Palestine.”*¹¹⁹ Un CCF ouvre pourtant ses portes en février 1936, mais il n'est pas un concurrent direct du collège, il est davantage destiné à des activités culturelles et cours pour adultes.¹²⁰ Si ce projet de lycée laïque n'aboutit pas, c'est que le collège offre les mêmes possibilités que celles d'un établissement laïque. La carte laïque n'est pas jouable comme substitut à Jérusalem, de même qu'elle ne l'est guère pour l'ensemble du Levant, car elle ne possède ni les ressources financières ni les hommes qui lui permettraient d'offrir un meilleur rapport qualité-prix ; d'autre part la réaction du public palestinien serait fortement négative.¹²¹ Plusieurs polémiques sont soulevées, faut-il créer un lycée franco-arabe ? En ce cas, comme ailleurs, la langue arabe y serait à l'honneur ;¹²² ou un lycée franco-hébraïque ? une synthèse entre les deux ne paraît guère envisageable à Jérusalem. Ces débats reflètent ceux de la MLF sur le Moyen Orient de manière générale.¹²³

Le consul de Jérusalem donne son accord pour un système de cours de français, qui n'est donc pas un concurrent direct des Frères et qui a l'avantage d'attirer un nouveau public à la langue française.¹²⁴ Il note les avantages de l'emplacement géographique du lieu (dans le

¹¹⁹[TRIMBUR, 2002a, conclusion], ORY [1994].

¹²⁰AMAE, Nantes, série 188, dossier CCF. Il se situe en plein cœur de la ville nouvelle, J. d'Aumale, *Voix de l'Orient, souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Variétés, 1945, p 238-239.

¹²¹[DELPAL, 2005, p 252], MLF, Mission Laïque Française. La MLF est créée en 1902, elle veut reprendre à son compte le modèle missionnaire catholique pour le mettre au service de la diffusion de la laïcité. 10 octobre 1922 : inauguration des nouveaux locaux du collège Beyrouth ; novembre 1931 : nouveaux lycées du Caire ; le secrétaire de la MLF, envoyé à Salonique, Kuhn déclare d'ailleurs au sujet de l'école congréganiste, “Là où elle est seule à enseigner le français et à faire connaître la France en face d'écoles étrangères rivales, elle est pour nous l'école française”, [THEVENIN, 2005, p 69].

¹²²Rénover et stimuler l'enseignement de l'arabe : le principe est réaffirmé avec vigueur. A Beyrouth par exemple, les élèves des classes supérieures ont créé une “académie arabe”. Mais un autre point est mis en avant : à l'indépendance, se mêle le besoin d'acquérir et de maîtriser une grande langue de culture. En 1932 Marcel Fort expose au Rotary Club d'Alexandrie ce que peut-être une éducation internationale qui opérerait la synthèse de ces deux vœux.

¹²³En 1934 débute une enquête sur la situation de la langue et de la culture françaises en Orient, et sur les lycées appelés à devenir des centres de culture française ; l'Orient est perçu comme une zone d'expansion culturelle française par le moyen de l'enseignement. Edouard Herriot, devenu président de la MLF en 1930, le souligne à l'assemblée générale de 1933. Enfin, entre 1933 et 1937, deux congrès consacrent une part importante de leurs travaux aux relations Orient-Occident rapports cultures nationales/ culture française, pour trouver le lien possible entre les deux. Réflexion sur la langue maternelle mais aussi à partir des années 1930, un nouveau mot d'ordre règne en maître : “il faut développer l'enseignement professionnel car le développement excessif de l'enseignement supérieur constitue en Orient un véritable et grave danger”, [THEVENIN, 2005, p133].

¹²⁴AMAE, Nantes, série B, 200, 28 mars 1934, Lettre d'Aumale au MAE, “Ce projet me paraît infiniment intéressant et pratique [...] il permet de rester dans une profitable neutralité [...], se réorienter vers la partie arabe de la ville [et posséderait une] bibliothèque susceptible d'attirer les élèves des Frères”.

prolongement du consulat construit en 1929, dans la partie nouvelle de la ville). Il n'est guère favorable à l'ouverture d'une école secondaire laïque.¹²⁵ Du côté arabe, les Frères disent aussi que le contexte théocratique reste le linéament fondamental du rapport social et que l'implantation d'une école laïque, dans une ville où tout se veut confessionnel, ne passerait pas.

Un soutien du consulat permanent et du MAE, malgré la "désillusion" sur la partie arabe

J. d'Aumale continue, malgré la situation délicate des diplômés en 1931, à vouloir assurer une présence active auprès des Frères et de leur public. Il déclare notamment après la visite de Petit Dutailis, inspecteur général de l'Instruction publique et directeur de l'Office national des universités et écoles, *"cette visite a eu une heureuse influence sur les chefs d'établissements en soulignant l'intérêt que porte notre gouvernement au maintien d'études françaises sérieusement faites."*¹²⁶ Le ministre invite lui-même Jacques d'Aumale à visiter plus régulièrement ces établissements. Il écrit se "sentir redevable d'une dette de fonction" envers les Frères.

*Ces œuvres dont beaucoup existent depuis fort longtemps et qui ont été développées par une continuité de dévouement et de sacrifices à qui l'on doit, tout au moins en partie l'expansion de la langue française dans le Proche-Orient, méritent à tous égards d'être soutenues et encouragées par le Gouvernement français surtout pendant les circonstances présentes. Je désirerais que votre Consulat Général [...] visite de façon régulière ces œuvres, que vous les honoriez plusieurs fois par an de votre présence. L'arrivée, en effet, du représentant de la France, soit dans des fêtes scolaires, soit au cours d'exercices ou de classes, est un précieux stimulant pour les religieux. Ils se sentent en même temps dirigés et guidés, et des indications que vous leur donnerez, soit pour s'adapter aux conditions locales, soit pour développer plus efficacement l'enseignement du français, seront d'une portée considérable.*¹²⁷

Les représentants de la France sont sensibles à leurs relations avec le patriarcat (bien que le patriarche soit anglophile) en raison de son impact sur les fidèles.¹²⁸

¹²⁵ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°22, 20 juin 1930, J. d'Aumale au MAE, les milieux juifs intellectuels ne semblent pas favorables. De manière générale à Jérusalem, les établissements religieux auraient peur de la concurrence ; pourtant, il est peu convaincu par le directeur du CCF et les activités proposées au départ. Le 1er décembre 1935, il déclare "il n'y a, paraît-il, rien à tirer de là, et c'est du temps perdu".

¹²⁶ AMAE, Nantes, SOFE, O173, n°15, lettre de Jérusalem au MAE, 15 mai 1931.

¹²⁷ Le ministre au Consul Général, 17 juillet 1934, n°24, le ministre se sent "redevable d'une dette de fonction" envers les Frères.

¹²⁸ AMAE, Levant, 1918-1940, vol.63, n°145, Cameau à Herriot, 30 août 1932, signale une détente avec J. d'Aumale. L'italien est remplacé par le français dans le séminaire patriarcal. Il indique "des répercussions importantes sur [l']influence [française] dans les milieux latins" ; ceux qui quittent le séminaire sans avoir été touchés par la vocation sont perçus comme "d'excellents éléments d'influence française" dans leurs carrières.

Pourtant un an avant la fin de son Mandat, en 1937, J. d'Aumale semble avoir perdu toute ambition culturelle auprès du public arabe.

*“De ce côté il n’y avait, il n’y a, il n’y aura jamais rien à faire. Ne me croyez pas systématiquement anti-arabe. Ce jugement est simplement le fruit d’une expérience de pas mal d’années en Orient” [...] Influencer les adultes faute de pouvoir déjà influencer les écoliers.*¹²⁹

Il poursuit en précisant que c’est pour cela que l’Université hébraïque fait l’objet des attentions de la politique culturelle française, elle constituerait selon ses termes *“une sorte de couronnement de son ambition en Palestine.”* Amédée Outrey prend un peu le contre pied de son prédécesseur et leur assure un soutien sans faille, les nombreuses remarques du Frère directeur dans l’Historique à son sujet, témoignent du soutien exprimé par un consul qui *“se propose d’être l’arbitre des communautés et d’empêcher absolument toute intrusion britannique dans leurs affaires”*.¹³⁰ Lors de sa réception au collège, le 18 février 1938 le nouveau Consul Général, écrit dans le livre d’or des Frères :

*“Je suis très heureux [...] de constater personnellement les excellents résultats de l’éducation que les Frères assurent avec tant de dévouement à la jeunesse de ce pays. J’éprouve une satisfaction particulière à apporter à ces maîtres le salut de la France et à leur répéter combien le gouvernement français estime et apprécie l’œuvre qu’ils dirigent avec tant de succès.”*¹³¹

Même s’il est considéré comme moins utile qu’auparavant, le soutien des autorités françaises à son égard ne diminue pas.

Une réorientation vers un public juif

C’est davantage le public traditionnel de l’AIU qui est alors visé par le consulat.¹³² Il s’agit de s’adapter à un nouveau public, c’est pourquoi de nouvelles associations sont soutenues,¹³³ telle l’association France Palestine, dont le président, Mr Chelouche est qualifié par

¹²⁹ AMAE, Nantes, série B, 200, n°15, J. d’Aumale à Marx.

¹³⁰ PAAP, Outrey, 20 octobre 1938. Il insiste sur les menaces des “terroristes” qui pèsent sur eux, leur problèmes de ravitaillement dans ses rapports, [TRIMBUR, printemps 1998, p 57]. De manière générale, il se montre très critique à l’égard de la politique britannique, juge leurs commissions d’enquête inefficaces, ainsi que la faiblesse de leur présence militaire.

¹³¹ ACJ, Historique, 1919-1939.

¹³² AMAE, Nantes, SOFE, dossier 70, n°5, 20 janvier 1931, Allocations Palestine 1931-32. Le consul met en exergue que c’est l’AIU qui obtient en Palestine les meilleurs scores au certificat d’études ; O173, rapport de Bassan à l’AIU 4 juin 1930 ; O369, 27 février 1934, J. d’Aumale au MAE, demande plus de subventions ; série B, 188, 14/A, n°266, 26 novembre 1932, Sylvain Lévi, Professeur au Collège de France, note relative à la détresse des écoles de l’Agence juive très touchées financièrement par la crise américaine. Il précise d’autre part que Z. Jabotinsky (leader de l’aile droite du mouvement nationaliste sioniste, créateur du parti Révisionniste- réclamant un Etat juif sur les deux rives du Jourdain), demande un renforcement de l’apprentissage du français, comme une action contre le gouvernement britannique, et renouvelle la nécessité de soutien aux écoles de l’AIU par rapport au rôle traditionnel des juifs séfarades dans la diffusion de la langue française.

¹³³ AMAE, Nantes, série B, 188, n° 65/10/F, J. d’Aumale au MAE, 19 avril 1930, Club Sion France ; 14/A, ligue de la jeunesse de culture française, *Hatechiah*, Amicale des anciens de l’AIU, association des médecins juifs français, organisation du Brevet d’études littéraires françaises pour les écoles de filles juives.

Aumale¹³⁴ de meilleur élément de propagande de la Palestine. Il se rapatrie sur Jérusalem. Le consulat perçoit cela comme “un élément de propagande qui ne coûtera rien”. Un “diplôme chic atteindra la population pour laquelle le gain immédiat de la vie n’est pas une nécessité” contrairement à la problématique à laquelle sont confrontés les Frères.¹³⁵ Pourtant ce soutien n’a pas directement pour conséquence une nette diminution des subventions aux Frères.

4.4 Conclusion

De la “Syrie du sud” à “l’enclave française de Jérusalem”, la France tente de s’adapter aux nouvelles réalités linguistiques palestiniennes en se concentrant davantage sur la culture. Jusqu’au début des années 1930, les Frères bénéficient d’un soutien de nature variée de la part du consulat. Celui-ci tente d’obtenir des concessions de la part des autorités britanniques pour préserver le statut de la langue, mais les Frères comprennent que la bataille autour du statut est perdue (tout comme celle des communications dans l’espace public), et risque de ne plus être un “capital linguistique assurant un profit de distinction”.¹³⁶ Les deux acteurs, chacun à leur niveau, s’attachent donc à la préservation non pas d’une francisation (comme cela avait été le cas à partir des années 1870) mais d’une francophonisation, en gardant une proportion importante d’élèves francophones et à des postes à responsabilités ensuite, pour préserver la présence et la culture française, pour que le français ne soit pas une langue “dominée”.

Conséquence qui se pressent après 1930, l’entente semble moins fusionnelle entre les Frères et le consulat (jusqu’en 1938), mais une forme de soutien est préservée, l’éducation est un des derniers “chevaux de bataille” du Consulat Général de France à Jérusalem (le consulat tente de se tourner davantage vers la clientèle juive francophone). Cette relation passe par des crises de confiance de la part des deux partenaires ; le consulat doute de la qualité des diplômes des Frères et de leur enseignement mais ne manifeste aucun doute sur la dévotion des Frères à la cause française.

Les Frères ne s’opposent par la suite ni ouvertement, ni même de manière dissimulée, aux autorités britanniques et font ainsi perdurer, selon eux, une certaine image de la France et de la langue française ; ils n’ont guère d’autre alternative pour la survie de leur établissement.¹³⁷

Accusés parfois par les autorités mandataires de patriotisme parfois trop exacerbé, les Frères sont fidèles, à leur manière, aux différentes autorités partenaires. La ligne est vite franchie, dans les accusations, entre des Frères “promoteurs de la culture française” et “des

¹³⁴ AMAE, Nantes, SOFE, O139, n° 31 /14 A, 11 mai 1935 ; elle reçoit une subvention de 3 000 francs.

¹³⁵ Trop éloigné de notre étude, cet aspect de la politique consulaire n’est pas développé ici, Cf FABRIZIO [2003], BENBASSA [2001] et TRIMBUR [2002a].

¹³⁶ [BOURDIEU, 1982, p 45]

¹³⁷ En 1904, comme le déclarent les religieux avec fierté, “il y a trente ans, l’Orient parlait italien ; aujourd’hui la langue française règne en maîtresse. Il y a 30 ans [répliquent les agents consulaires et les commerçants] le français tenait une place honorable aux Echelles et au Levant ; il est en train de passer à l’état de souvenir”, [THEVENIN, 2005, p 60].

agents du gouvernement français”. Cependant et contrairement à la situation en Syrie et au Liban, surtout chez les populations musulmanes, les sentiments “ d’aliénation” dus au poids de la culture française ne sont pas aussi forts en Palestine.

Dans la société palestinienne, un bouleversement profond est intervenu puisqu’à la fin des années 1930, l’accès à l’instruction ne se confond plus avec l’accès au français, ce dont l’établissement des Frères fait les frais.

4. Le collège, fer de lance de la pénétration culturelle française ?

CHAPITRE 5

Entre juridictions spirituelles et incitations linguistiques

*C'est sur la conservation des établissements religieux français, et du caractère résolument français de leur enseignement que nous devons concentrer nos efforts. C'est là qu'est le réduit solide de notre influence. Sur ce point nous avons à nous plaindre de l'attitude de la Congrégation de la Propagation de la Foi et du patriarcat latin, et il convient que le Haut-Commissariat attire l'attention du gouvernement pour que sa diplomatie agisse à Rome [...] On peut de ce côté espérer obtenir gain de cause : le Saint-Siège n'a pas intérêt à faire au bénéfice de la politique anglaise en Palestine qui se caractérise par le sionisme, un zèle inconvenant, et capable de lui aliéner la bonne volonté de la France.*¹

Jérusalem est le cœur des vieilles terres de protectorat où “l’emprise de l’Eglise romaine sur les institutions et les comportements” est prédominante. Les Frères ne sont pas accusés de prosélytisme à l’époque mandataire,² mais se trouvent au cœur de relations complexes

¹ AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, “La position de la France en Palestine”.

² Ce type d'accusation est en général antérieur aux années 1920, THEVENIN [2005] ; en 1906, Léon Bourgeois (alors ministre des Affaires étrangères) déclare : “quels que puissent être les sentiments personnels des congrégationnistes qui donnent l'enseignement là-bas, [affirme-t-il à l'adresse de ses collègues de la droite parlementaire], quand bien même ils entendraient faire prévaloir l'esprit français sur l'esprit religieux et chercheraient sincèrement non pas à recruter des adhérents pour l'Eglise de Rome, mais bien à recruter des petits Français pour la France, on ne peut empêcher l'opinion dans ces pays, de croire que l'idée de prosélytisme l'emporte chez ces religieux sur l'idée de l'éducation elle-même.” Pourtant certains directeurs de la Mission laïque française n'hésitent pas à affirmer que si les congréganistes ne sont jugés par les pouvoirs qu'à l'aune de leur francophonie, ils remplissent les critères de

avec les différentes autorités religieuses, héritées de l'époque ottomane, et avec le Consulat Général de France depuis la fondation de leur établissement.³

A un moment où la concurrence entre les ordres éducatifs est exacerbée, les Frères pour la grande majorité de nationalité française,⁴ sont parfois accusés de prêter allégeance à plusieurs partenaires, et d'adopter des positions divergentes voire contradictoires, d'être des patriotes à la solde de la France. Les instances religieuses locales et romaines ont une influence directe sur la vie du collège et le curriculum qu'il propose. Les liens de l'établissement avec la France laïque leur posent parfois problème.⁵ Tout en étant obligés de respecter une forme d'allégeance, car ils doivent rester dans le giron du catholicisme et dépendent en partie du soutien financier de ces multiples institutions, les Frères tentent de s'en dégager progressivement, pour acquérir une forme "d'autonomie". Les termes de "catholiques" et "Français" ne sont plus autant synonymes que vers le milieu des années 1920.⁶

La langue française, promue et diffusée par les Frères, fait donc l'objet de discussions entre les différents partenaires du collège, elle est au cœur de la réflexion sur la langue la plus apte à servir à l'enseignement du catéchisme. Dans une Terre sainte où tout se pense en terme confessionnel, les relations entre langue et religion au sein du collège se déclinent selon une gamme variée : domination, diffusion, cohabitation. Aucune paroisse francophone à Jérusalem ne vient soutenir l'usage du français dans l'enseignement du catéchisme mais pour des raisons autant pratiques (du point de vue des enseignants) que nationales, voire, d'identité de leur établissement, les Frères refusent d'initier leurs jeunes élèves chrétiens au catéchisme en langue arabe (ils font cependant parfois appel aux prêtres du patriarcat pour animer leurs retraites).⁷ La période mandataire est une période durant laquelle ils sont soumis aux aléas de la puissance "temporelle" anglaise et française et à la juridiction spirituelle des autorités religieuses locales et romaines, un "jeu d'équilibre instable" pour les Frères, selon l'expression de C. Prudhomme.⁸

Si la concurrence internationale est forte "nous possédons les âmes" [...] il est possible de donner encore plus de poids à notre action spirituelle [...] Congrégations enseignantes et religieuses [...] ont apparemment un rôle très terre-à-

n'importe quel établissement laïque d'Orient.

³En 1919, le Frère Justinus déclare au congrès de la chambre de commerce l'ambiguïté des deux liens, p 18.

⁴Cf chapitre 9.

⁵Deux historiens ont principalement travaillé sur les relations diplomatiques complexes entre la France, l'Italie et le Vatican, nous ne mentionnerons ici que ce qui touche directement le collège, et durant la période mandataire, tout en rappelant brièvement les événements les plus significatifs pour les périodes antérieures ; MINERVI [1970], PIERACCINI [2006a], PIERACCINI [2008].

⁶[RIFFIER, 2000, p 65], à propos de la deuxième moitié du XIXe, "catholique et Français sont synonymes. Tout ce qui contribue à conserver à la foi catholique sa vigueur concourt à maintenir la prépondérance de l'influence française. A l'inverse, tout ce qui porte atteinte à la foi catholique amène invariablement une diminution de cette même influence [...] Le meilleur moyen de travailler à développer l'influence française, c'est de travailler à développer l'influence catholique."

⁷Il n'y a guère de paroisse francophone à proprement parler- mais de nombreuses célébrations en langue française, notamment dans les églises des missions françaises, et pour les célébrations en l'église Saint-Etienne des dominicains. On observe la même situation dans les autres villes de la Palestine mandataire. Il n'est mentionné qu'une fois, au début des années 1930, dans l'Histoire du collège, que les Frères font appel aux pères du patriarcat pour assurer une partie des cours en arabe ; Cf plus loin dans ce chapitre.

⁸[CABANEL, 2006, p 49]

*terre, mais elles sont aussi appelées à de très hautes fonctions dans la continuité logique de l'avant 1914. Il en est un autre [danger] auquel nos œuvres ont à faire face, celui de la concurrence italienne [...] sans doute en Palestine, leur action se heurtera dans certaines directions au barrage britannique. Mais tant qu'elle ne fera qu'affaiblir la nôtre, les Anglais ne la contrarieront pas.*⁹

Les Frères sont-ils les “agents catholiques de l'influence française ou des missionnaires français pour l'influence et l'apostolat catholique” ?¹⁰ Quelles sont les juridictions spirituelles et les incitations linguistiques autour de l'établissement des Frères ? Le but des Frères est-il d'inculquer des pratiques linguistiques et culturelles et/ ou dévotionnelles ? Quelles sont les implications du phénomène religieux au collège sur l'apprentissage et l'utilisation du français et de l'arabe, les deux principales langues ?

5.1 Entre soutiens et concurrences

Les dominicains de l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem sont sans conteste des partenaires pour les Frères, et assurent des fonctions d'assistance et de représentation de leur établissement auprès des représentants français, et à une plus large échelle, portent leur voix auprès de l'opinion publique française.¹¹ D'autre part, la Maison Généralice des Frères et les Frères Visiteurs représentent également le collège auprès des autorités religieuses et défendent fermement leurs actions éducatives et leur “zèle religieux”. De même, ils servent parfois de relais auprès du gouvernement français.¹² Ces deux institutions défendent l'idéal français et catholique, et se font les ambassadeurs de ce couple non contradictoire à leurs yeux, auprès de Rome et à Jérusalem, auprès du Patriarcat, leur principal interlocuteur. La Custodie de Terre sainte est un partenaire inévitable dont les réponses au collège ne sont pas dépourvues d'ambiguïtés.

5.1.1 L'Œuvre d'Orient

Depuis la fondation de l'établissement de Jérusalem, l'Œuvre d'Orient apporte un soutien financier stable au collège.¹³ Les indemnités versées représentent environ 10 % du budget du

⁹Maurice Barrès, *Enquête aux Pays du Levant*, tome 1, Paris, Plon, 1923, p 182.

¹⁰AMAE, PAAP Doucet, 33, corresp., *La France et le Saint-Siège en Orient*, octobre 1920.

¹¹C'est là que les Frères trouvent refuge durant la première guerre mondiale ; le prieur de l'Ecole défend les intérêts des Frères lorsqu'il vient en France ; de plus, ils animent certaines retraites des élèves du collège, font partie du jury de leurs examens. ACJ, Historique 1919-1939.

¹²ACJ, Historique 1919-1939, “du 20 au 25 août 1927, la communauté eut la grande faveur de posséder le THF Allais Charles [...] C'était la première fois qu'un Supérieur Général en période d'exercices visitait les maisons d'Orient” (en raison de la situation politique en Palestine mandataire). Le Supérieur est reçu par le Consul Général de France, mais on ne retrouve guère de traces de sa visite aux autorités britanniques dans les différentes archives.

¹³Il est intéressant de remarquer une certaine confusion entre la vocation religieuse et patriotique de cette fondation. “Le but est l'union des Eglises orientales avec le catholicisme, c'est à dire le retour à Rome par la France”.

collège pour l'ensemble de la période.¹⁴ Le noviciat des Frères à Bethléem est également soutenu. Comparativement aux reste des établissement des Frères, la maison de Jérusalem est celle qui est la plus aidée par l'Œuvre d'Orient sur l'ensemble de la période. Pourtant, c'est surtout dans son caractère de relais auprès de l'opinion publique française que l'Œuvre s'illustre plus nettement.¹⁵

TAB. 5.1: Subventions de l'Œuvre d'Orient au collège (d'après les statistiques des BOEO)

	FEC total	FEC Syrie Palestine	FEC Jérusalem	se.exc.
1923	43500	19000	1000	
1924	47500	15500	1000	
1925				
1926	48500	24500	1000	
1927	47000	20500	1000	1000
1928	75000	36500	1000	1000
1929				
1930	105100	41600	1000	5000
1931	106100	38500	1000	5000
1932	104750	38500	1000	5000
1933	99000	38500	1000	5000
1934	111074	38500	1000	5000
1935	117400	38500	1000	5000
1936	116100	38500	1000	5000
1937	120300	38500	1000	5000

Dans son bulletin mensuel, l'Œuvre retranscrit les angoisses des Frères, leur opinion sur la montée des "périls" en Terre sainte. Des appels aux dons pour le soutien de ces établissements sont réitérés par le cardinal de Lavigerie, directeur de l'Œuvre.

AMAE, Levant 18-40, Turquie, établissements religieux, in [TRIMBUR, 2004a, p 76] ; également *Atlas apostolique pour l'Orient*, 1930, Mgr Charles Lagier. En 1856 est créée l'Œuvre des écoles d'Orient, elle devient en 1901 l'Œuvre d'Orient.

¹⁴Une analyse des subventions accordées par l'Œuvre à tous les ordres éducatifs, disponibles dans les bulletins de l'Œuvre (tableau 5.1 : ont été analysés ici les comptes des volumes 29 à 37), section "comptes" (le classement est géographique), montre un soutien financier constant à Jérusalem, et numériquement plus important que le soutien aux écoles tenues par les Franciscains (les écoles de Terre sainte, 4 500 francs/an) ; il en va de même pour les écoles du patriarcat (3 500 francs/an). Ce soutien aux Frères est voué en première instance à l'éducation populaire, il est même plus important que le soutien à l'enseignement des Jésuites et des Lazaristes. Cependant ces aides ne soutiennent pas la comparaison avec les subventions du consulat (30 à 40 000 francs/an) - Cf chapitre 3.

¹⁵FEC : Frères des écoles chrétiennes ; Total : Constantinople, Turquie, Grèce, Bulgarie- Syrie, Palestine- Egypte, sec. ex. : secours extraordinaire.

5.1.2 La Custodie, un partenaire ambigu et un concurrent éducatif

Durant les premières années après la fondation de l'établissement en 1876, les relations ne sont pas tendues entre les deux institutions. Les Frères ont été appelés par la Custodie pour leur venir en aide pour l'enseignement primaire car la demande d'éducation devenait plus forte. Les Frères font d'ailleurs appel aux franciscains pour les services religieux dans leur établissement.¹⁶ Les deux institutions sont destinées à faire front commun face au protestantisme et à l'orthodoxie. Les franciscains entrent peu à peu en concurrence avec les Frères, notamment pour des raisons de rivalités nationales franco-italiennes, l'Italie soutenant la Custodie. Les franciscains français y sont moins nombreux et assurent des postes à moindre responsabilité. Et, progressivement, chacun de ces acteurs éducatifs va s'ériger en représentant exclusif de l'éducation catholique à Jérusalem au détriment de l'autre.¹⁷ Les autorités françaises soulignent à nouveau au début du Mandat la concurrence que leur oppose les franciscains sur le terrain.¹⁸

En 1929, l'ouverture du collège de *Terra Sancta* accentue la concurrence entre les deux institutions pour l'enseignement primaire et secondaire. Ce nouvel établissement attire d'ailleurs une partie de la clientèle des élites (il comporte un examen d'entrée) du collège des Frères, se présentant comme un établissement offrant un curriculum plus complet que celui des Frères ainsi que plusieurs installations nouvelles pour les activités scientifiques et sportives et des professeurs mieux formés.¹⁹ Le collège de *Terra Sancta*, dirigé par un fran-

¹⁶[FAWARGI, 1994, p 75], "M. Assad Shewat, originaire de Madaba et plus tard père de l'un de nos pères du patriarcat latin ; le Frère Hilarion, chypriote, de l'ordre des Frères mineurs [...] préparait les confirmants et les premiers communians." Les Frères ne sont pas prêtres ; *Conduite des écoles*, la mission de l'Ordre se fonde sur le lien entre école et catéchèse et le laïc absolu de la congrégation, parce que l'école "exige un homme entier".

¹⁷PIERACCINI [2008], les premières années, les relations sont tendues entre le Patriarcat et la Custodie, les deux représentants officiels du catholicisme en Palestine. "Depuis 1868 en revanche, les vastes locaux du patriarcat latin s'élèvent au nord de la porte de Jaffa [...] le prestigieux bâtiment vise à affirmer, face aux Grecs et à la Russie, leur allée, la présence catholique, mais il n'est pas sans refléter aussi les mauvaises relations entre le patriarche, nouveau chef de la communauté latine en Terre Sainte, et les Franciscains du monastère Saint-Sauveur, mécontents de jouer désormais les seconds rôles", [MINERVI, 1970, p 80]. "La custodie est un milieu essentiellement international, où doit dominer l'élément italien ; le custode est toujours italien, son vicaire toujours français. Il est vrai que le vicariat est presque honoraire ; quand le custode vient à s'éloigner de sa circonscription, il cède la place à un vicaire extraordinaire nommé pour la circonstance et toujours italien [...] nul n'ignore que, depuis la paix surtout, les Italiens nous aiment peu, les catholiques surtout [...] or chez les Espagnols comme chez les Italiens [franciscains] l'élément anti-français domine de beaucoup", AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

¹⁸"Or quelles sont exactement leurs œuvres ? eux mêmes dans leurs tracts, les précisent ainsi : la conservation et l'administration d'un grand nombre de sanctuaires
la propagation de la foi
l'éducation chrétienne d'une nombreuse jeunesse des 2 sexes
l'assistance des pauvres et des orphelins
l'hospitalité des pèlerins
or il n'est aucune de ces œuvres qui ne soit accomplie aujourd'hui par nos congrégations françaises qui savent merveilleusement s'appliquer à établir en même temps que le règne spirituel du Christ, le règne moral de la France", AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

¹⁹ACJ, Historique 1919-1939, "octobre 1931 rentrée des classes. Collège : 197 élèves, à l'école gratuite : 210. Exode d'une vingtaine d'élèves à *Terra Sancta*. Plusieurs nous furent enlevés par procédés pour le moins discourtois

ciscain de langue maternelle anglaise, succède à l'*Opera Ferrari*. G. Bounoure indique dans son rapport, qu'à la suite de l'échec d'une "université catholique à Jérusalem", l'*Opera Ferrari*, le collège est repris par un franciscain.²⁰ "Le supérieur qui est un canadien dirige la maison à l'anglaise : l'italien est supprimé, tout l'enseignement se donne en anglais et la culture sportive est en honneur (130 élèves dont 80 musulmans)."²¹ Les autorités françaises ne semblent pas préoccupées de cette concurrence. "Cet établissement ne paraît pas devoir constituer pour nos œuvres une concurrence bien redoutable."²² Possédant moins d'élèves que l'établissement des Frères, et pas d'école gratuite, *Terra Sancta* s'adresse tout autant sinon plus à l'élite musulmane et chrétienne, plus anglophone et arabophone.²³ Ce nouveau collège concurrence celui des Frères dans plusieurs domaines. Proposant un emploi du temps hebdomadaire aussi chargé que celui des Frères, il propose certains cours plus spécifiques sur la connaissance du milieu local, comme des cours à caractère agronomique, inexistant au collège des Frères. Ses laboratoires de sciences, très équipés, son terrain, quatre fois supérieur à celui du collège des Frères, au cœur des nouveaux quartiers, et sa revue bilingue en arabe et en anglais sont bien connus des élèves des Frères.²⁴ L'établissement est soutenu par de nombreux crédits du gouvernement italien et du Vatican.²⁵ En 1930, la concurrence devient plus forte encore quand l'italien est remplacé par le français au sein du curriculum. Mettant la langue anglaise à l'honneur dans le curriculum, le collège reçoit des subventions des autorités mandataires.²⁶ Enfin, l'établissement joue très rapidement la carte du *Matriculation*, en offrant, contrairement au collège, un cours du soir pour ceux qui travaillent et un deuxième

[...] on les reçut ou pour rien ou dans des conditions de scolarité dérisoire". ACJ, historique 1919-1939, lettre du Frère Florin au Frère Assistant, du 15 novembre 1931, sur leur propagande en défaveur du collège des Frères, "Des racleurs auraient été postés aux portes d'entrée du collège, vantant les mérites d'une éducation meilleure et moins chère au collège de *Terra Sancta*". Le directeur du collège des Frères signale dans l'Historique qu'il s'agit des élèves "les plus faibles du collège", information qui paraît contradictoire avec l'existence de cet examen d'entrée, à moins que cet examen n'ait pas fonctionné les premiers temps. Par la suite, aucun départ vers *Terra Sancta* n'est mentionné, beaucoup de parents ont confiance dans l'institution cinquantenaire des Frères par laquelle ils sont pour la plupart du temps eux-mêmes passés, Cf chapitre 6. Il est aussi mentionné dans les statuts du collège de *Terra Sancta* que les certificats des écoles privées ne sont pas reconnus comme dispense à l'examen d'entrée, une autre raison, sans doute, pour la plupart des élèves de rester chez les Frères ; archives de la Custodie, fascicule de *Terra Sancta*.

²⁰PIERACCINI [2006b] ; l'*Opera Ferrari* se distingue déjà par les activités culturelles proposées, revue *Jérusalem*, archives assomptionnistes, n°146, p 378, novembre-décembre 1928, signale qu'elle fonde "un cercle d'études pour la jeunesse portant le nom de *Pro-cultures* et une école de musique."

²¹AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'Inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bounoure ; le sport est mis à l'honneur en Palestine pour la première fois dans les établissements anglais, il est une matière à part entière dans le curriculum, [TANNOUS, 1988, p 12-14].

²²AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'Inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bounoure.

²³L'ensemble des archives du collège a été entièrement conservé à la Custodie.

²⁴Les frais d'inscription, qui s'élèvent de 2 000 (1^{re} classe) à 5 500 (5^e classe) LP dans le primaire sont beaucoup plus élevés que ceux du collège. Pour le secondaire, ils s'élèvent jusqu'à 12 500 LP ; archives de la Custodie, dossier *Terra Sancta*.

²⁵[PIERACCINI, 2006b, p 157]

²⁶A Jaffa et Caiffa la concurrence éducative est vive : les établissements ouverts par les Italiens sont souvent gratuits. D'autre part, la concurrence touche également le secteur médical. En ce sens une analyse comparative avec les établissements pour filles brosse un tableau plus complet de ces rivalités, puisque pour les congrégations féminines, l'assistance, les établissements hospitaliers, va généralement de pair avec l'action éducative. Cf K. Sanchez Summerer, "L'enseignement du français au sein des écoles catholiques françaises pour filles en Palestine ottomane et mandataire (1870-1939)", ICHOLS XI, Université de Potsdam, septembre 2008, *proceedings*.

cours pour débutants en anglais, recrutant ainsi une clientèle diversifiée.²⁷

5.2 Mission spirituelle versus mission temporelle des Frères ?

Malgré l'opposition au protestantisme et à ses missionnaires de plus en plus nombreux dans le secteur éducatif à la fin du XIXe qu'incarne le collège des Frères, le Vatican et le patriarcat latin continuent de s'opposer à l'influence française, à travers des rivalités vives durant les années 1920 qui mettent les Frères dans une situation délicate.²⁸

5.2.1 Le collège et les querelles autour d'un protectorat français moribond

Le début du Mandat britannique est marqué par la fin définitive du protectorat français.²⁹ Les Frères se retrouvent pris entre deux systèmes d'allégeance, le national, à la France et le religieux, à plusieurs échelles. Il s'agit d'abord du patriarcat latin au niveau local, du Vatican et de la Propagande à un niveau international, où la papauté entend rester le "chef d'orchestre indiscuté pour exécuter une partition écrite à Rome".³⁰ Ces derniers sursauts de la défense du protectorat français mettent les Frères dans des situations délicates. Les marges de manœuvre sont souvent bien délicates, l'établissement dépendant en partie financièrement des aides de ces deux autorités. Les luttes les plus acerbes ont lieu avant la période mandataire.³¹ Pour le patriarcat, l'utilisation du religieux par la France au nom du Protectorat est donc révolue et il s'attend à ce que l'établissement des Frères en prenne acte et devienne plus autonome, même si certaines célébrations, dans les domaines extraterritoriaux français, continuent à honorer le couple "France/ catholicisme".³²

²⁷ Le collège n'accueille jamais cependant plus de 180 élèves.

²⁸ [KHALIDI, 1997, p 43], l'auteur signale toutefois que l'importance de la religion dans la vie publique décline.

²⁹ NICAULT [1999a]

³⁰ [PRUDHOMME, 2006, p 49] ; Léon XIII, pape "francophile", meurt en 1903.

³¹ Nous ne revenons pas dans cette étude sur les étapes de la fin du protectorat français, mais nous en rappelons brièvement les étapes, et y faisons mention lorsque cela a un lien avec les réactions de l'établissement sur lequel nous nous sommes penchés. Le protectorat de la France sur les missions orientales ne repose sur aucun texte clair et reconnu par le Saint-Siège. Le traité de Berlin de 1878 réserve les droits antérieurs de la France, réitère le statu quo, et chaque nation assure désormais la protection des missions de sa nationalité, même si les droits acquis de la France d'un protectorat général sur toutes les affaires dépassant l'intérêt d'un seul Etat sont expressément réservés. La Propagande envoie une circulaire, *Aspera Rerum Conditio*, le 22 mai 1888, demandant à tous les missionnaires catholiques de prendre un passeport français, de crainte de voir les Italiens passer sous la monarchie italienne. le pape Léon XIII, dans sa lettre du 20 août 1898 au cardinal Langénieux, qui n'a pas un caractère juridique, en qualité de légat au congrès eucharistique international de 1893, mentionne ce protectorat. Après la perte définitive du protectorat sous le Mandat, en 1926, à la suite d'une entente entre le Vatican et la France, la place particulière de la France est limitée à l'accord d'honneurs liturgiques aux représentants français ; [TRIMBUR, 2004a, p 72].

³² ANDS, PVC n°2, 10 novembre 1899, détachement de l'Escadre de la Méditerranée : les communautés éducatives sont invitées à se faire représenter avec leurs élèves sur la place du Saint Sépulcre et à assister à l'entrée solennelle des officiers et des marins français ; ANDS, Journal de l'Ecce Homo, 11 novembre 1924, visite du Haut-

Les rivalités avec les ordres italiens et la Custodie, supposée dominée par les franciscains italiens, décrite par les Frères parfois comme une “antenne de l’Italie”, assombrissent les liens des Frères avec leurs interlocuteurs religieux.³³

Les autorités françaises et anglaises s’affrontent de manière interposée, par le biais des institutions éducatives.³⁴ Les autorités religieuses sont des interlocuteurs indirects de cette rivalité dans cette relation triangulaire et doivent aussi ménager l’opinion des parents d’élèves.

*“26 septembre 1938, je vais rendre visite avec le Frère procureur au consul de France, pour l’entretenir de deux questions [...] à Jaffa] le custode avait affirmé à Mr Consul que l’école des franciscains n’était pas en train de devenir un collège [...] rapport remis à l’ambassade de France à Rome ; espérons que ce rapport refroidira le zèle intempestif des franciscains de Jaffa”.*³⁵

Le début de la période correspond en effet à un développement des écoles italiennes en Palestine, même si selon l’accord franco-britannique de 1920, il leur est impossible d’ouvrir de nouvelles écoles (l’Italie n’a pas accepté ce traité). La situation délicate des écoles françaises est souvent relevée dans la correspondance des consuls, surtout au début du Mandat.

*Tandis que nos missions éprouvent la plus grande difficulté à faire vivre leurs anciennes œuvres, des projets de création nouvelles sont annoncées par les Italiens et bénéficient de l’appui du patriarcat latin [...] d’autre part, sous prétexte d’impartialité, Mgr Barlassina favorise de son mieux la réouverture des écoles allemandes dont le lazarisite Dunkel avait précisé au cours de la guerre le double caractère allemand et anti français. Les autorités civiles britanniques n’ont fait aucune opposition au retour [...] la prohibition édictée par l’accord du 23 décembre 1920 s’appliquera donc seulement à la France à l’exclusion de ses alliés, et même, de ses ennemis d’hier.*³⁶

Le soutien budgétaire de la custodie aux Frères tend à diminuer par rapport à la période ottomane.

Bien que le collège ait été construit sur un terrain offert par le patriarcat en 1847, les

Commissaire Weygand, le consul demande que tous les établissements soient illuminés, y compris leurs chapelles, et les invitent à assister à la messe du dimanche à Sainte Anne ; Cf annexe A6.

³³AMAE, E 312-1, n°449, 22 octobre 1919, note de Mgr Bruley de Varannes, ligne de conduite catholique au congrès d’Einsiedeln, pour la protection des intérêts français en Palestine ; MINERVI [1970]. Le seul moyen de sauver les intérêts français est de prier Rome d’avoir près du patriarche italien, une sorte de sénat d’évêques pris dans les nations catholiques principales du monde.

³⁴Il est intéressant de noter qu’à plusieurs reprises par exemple, le vicariat maronite prend position pour la France et au nom de la France, Cf chapitre 7. AMAE, Nantes, série B, 200, n°367, 18A, le vicaire maronite au Consul Général, “l’influence de l’église et du catholicisme est étroitement liée à l’influence de la France. En travaillant efficacement à conserver celle-ci, nous arriverons au résultat que notre population catholique orientale s’attache non seulement à la France mais à la religion.”

³⁵ACJ, Historique 1919-1939, lettre du Frère directeur. “Les Anglais ont compris que la lutte contre les droits français serait ardue [...] La custodie a donc été avisée, officieusement mais très nettement, qu’il ne serait tenu aucun compte des démarches faites par l’intermédiaire du consul de France”.

³⁶AMAE, E 312-1, n°79, 30 mai 1921, le Consul Général au MAE ; 13 septembre 1918, *La Nazione*, extrait, journal de Florence, l’ambassadeur de Florence au MAE, “Le gouvernement italien peut trouver de précieux collaborateurs dans les salésiens et franciscains qui ont en Palestine des maisons d’éducation, des orphelinats”.

aides qu'il lui verse sont peu importantes, par rapport à celles de la France.³⁷ Pour celle-ci, la figure même du patriarche ne va pas sans poser des problèmes. Il est d'emblée perçu comme un "frein aux prétentions de la France". Malgré les pressions de la France, il est en effet nommé.³⁸ Il se considère dès le départ comme "le protecteur de tous les catholiques",³⁹ et de ce fait, il entend traiter en leur nom avec les autorités locales, réduisant par là le rôle et l'importance du représentant de la France en Palestine.⁴⁰ Il est accusé par plusieurs consuls de "duplicité" avec les autorités britanniques, malgré ses déclarations très favorables à l'influence française.⁴¹ Selon le consulat, il effectue des démarches auprès des maisons religieuses non françaises pour que celles-ci lui adressent désormais directement leurs réclamations. Il lui est reproché dans plusieurs correspondances d'inciter "*les établissements scolaires [français à] enseigner désormais l'anglais comme langue principale.*"⁴² Lors des festivités qu'ils organisent, les Frères prennent la mesure des rivalités et tentent toujours de ménager les deux partenaires.⁴³ D. Trimbur a d'autre part montré que la visite du cardinal Dubois était politique avant tout et visait à rétablir les relations coupées entre la France et le Saint-Siège de 1904 à 1920.⁴⁴

5.2.2 "Missionnaires de la langue" et missionnaires de la foi, deux fonctions incompatibles ?⁴⁵

Le rapport du Frère Justinus souligne la double inspiration de l'action des Frères, "*la foi religieuse et le sentiment patriotique*".⁴⁶ En 1927, le prieur des dominicains, le P. Dhorme, déclare se féliciter du "*triple lien Patrie Education Religion qui garantit la perennité de l'union que tant de causes tendent à dissoudre.*"⁴⁷ Bien que, depuis 1894 et l'encyclique *Orientalum dignitas* du pape Léon XIII,⁴⁸ la politique orientale romaine soit plus "souple",

³⁷ APE, 1908 à 1922, budgets.

³⁸ Le patriarche latin Mgr F. Camassei (1906-1920) est en exil à Nazareth où les Ottomans l'ont déporté, il demande au Saint-Siège de nommer un nouvel évêque. La France et l'Italie veulent qu'ils soient de leur nation respective. C'est le curé de Saint Jean du Latran, Mgr L. Barlassina, qui est nommé, [PIERACCINI, 2008, p 307].

³⁹ [PIERACCINI, 2008, p 311]

⁴⁰ Parallèlement, l'Italie veut "représenter l'idée latine dans le monde, se substituant à la France partout où cela lui est possible", [PIERACCINI, 2008, p 314].

⁴¹ ANDS, Journal de l'Ecce Homo, 7 décembre 1926, messe patriarcale à laquelle est présent le Haut-commissaire britannique, en souvenir de la reddition de la ville de Jérusalem en 1917 aux troupes alliées chrétiennes.

⁴² Cf Conclusion.

⁴³ ACJ, Historique 1919-1939, en 1933 le consul et le vice consul Neuville sont malades, la présidence est proposée à l'auxiliaire du patriarche ; "En 1933 [offre] la présidence de la séance à Mgr Pelligir, auxiliaire de S.B.Mgr Barlassina, Patriarche de Jérusalem [...] qui accepte cette présidence. La présidence fit plaisir car Mgr est très aimé."

⁴⁴ [TRIMBUR, 2004a, p 74], [CABANEL, 2006, p 109]

⁴⁵ L'expression est de P. Cabanel, CABANEL [1998].

⁴⁶ Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919, p 193.

⁴⁷ Revue *Jérusalem*, archives assomptionnistes, 1922.

⁴⁸ Son application n'est pas immédiate, [MAYEUR, 1975, p 826]. Léon XIII adopte une nouvelle politique orientale, plus souple que celle de ses prédécesseurs, sur la question des rites et des hiérarchies locales. Il cherche à gagner les chrétiens d'Orient à l'union à Rome par l'uniatisme [...] « C'est par les orientaux que l'Orient se convertira ». Sa bulle essaie d'effacer les effets désastreux de la politique de « contrôle des cadres » de son prédécesseur Pie IX.

selon le patriarcat, c'est leur fonction de missionnaires qui devrait pousser les Frères à enseigner en arabe. C'est sur un style injonctif et accusateur que le patriarche va jusqu'à les menacer en affirmant que certains missionnaires français ne méritent pas le titre de missionnaires, qu'ils utiliseraient du reste uniquement auprès des autorités françaises. Le patriarcat demande aux Frères d'intensifier leurs œuvres pour lutter contre le protestantisme, et ce dès le début du Mandat.⁴⁹ car "l'horizon est menaçant pour le catholicisme en Palestine" selon le patriarche. Le procureur du patriarcat, A.Perrin, signale dès la fin de 1919, les inquiétudes du clergé catholique. "*Les protestants [...] depuis l'occupation anglaise, nous font une guerre dangereuse, vu les moyens pécuniaires dont ils disposent contre nous.*"⁵⁰

La mixité du public des Frères, composé de catholiques et de non catholiques, pose parfois aussi problème, les Frères étant accusés de délaisser les catholiques.

*Voulez-vous dire qu'il faut de la prudence dans les expressions pour ne pas heurter brusquement, tout en exposant la doctrine catholique dans son intégrité, et qu'il faut éviter les phrases hostiles, alors nous sommes parfaitement d'accord. Mais si vous dites qu'il faut passer sous silence tous les sujets qui plaisent peu aux non catholiques, ou cacher la vérité comme une pilule amère qu'on enveloppe sous une capsule pour la faire avaler, alors nous ne nous entendons plus. Publiez-vous votre beau titre de missionnaires ? Ce titre vous savez, à l'occasion, le mettre en relief dans vos pays, mais ce titre et cette vocation vous imposent le devoir d'instruire ceux qui sont en dehors de la vraie foi.*⁵¹

Les Frères sont souvent perçus par les autorités ecclésiastiques comme d'abord animés par un patriotisme français avant que d'être des missionnaires, malgré l'ancienneté en métropole de leur enseignement confessionnel. Ils constituent "une présence plus française que missionnaire".⁵² Les relations entre langue et religion sont souvent perçues à travers le prisme du nationalisme par les institutions romaines. Cela place parfois les représentants des Frères à Rome dans des situations délicates.

⁴⁹ AMG, NH 800, n°9, Lettre de la S.C. de la Propagande en date du 14 mars 1919, suite à une lettre de Mgr Camassei, patriarche de Jérusalem, mentionnant l'offensive protestante dans la Palestine, demande aux Frères d'intensifier leurs œuvres.

⁵⁰ APF, E07626. Il insiste aussi sur les avantages matériels qui attirent les populations se tournant vers le protestantisme, APF, E07637.

⁵¹ Circulaire annuelle sur l'enseignement du catéchisme, 1932, AMG, s.n. Elle indique que les religieux ne peuvent objecter : "pour ne pas heurter ces derniers [catholiques et non catholiques], il faut se limiter dans les explications" (le concours de catéchisme est institué en 1920 dans toutes les paroisses et toutes les institutions religieuses du diocèse, en arabe, "pour développer l'instruction religieuse dans ces pays où elle est souvent négligée", revue *Jérusalem*, 1926, p 572). Certaines remarques, dont celle citée ici, sont clairement adressées aux Frères, dont les pratiques vis-à-vis du catéchisme sont mises en accusation (par rapport au contenu et à la langue) dans les correspondances entre le patriarcat et le Frère directeur. Barlassina est connu pour sa propagande au détriment des rites orientaux, il est à ce propos traité de "*un poco furioso*" par le pape Pie XI lorsque l'évêque grec catholique Mgr Salman rend visite à ce dernier en Transjordanie, [PIERACCINI, 2008, p 325]. A ses yeux, les Frères ne sont pas des missionnaires efficaces. Il est intéressant de remarquer que malgré l'absence d'enjeux territoriaux religieux, le devoir d'évangélisation des missionnaires est au cœur des préoccupations. Cf la lettre apostolique *Maximum Illud*, articles 59 à 63. Dès 1920, le patriarcat met en place L'Œuvre de la préservation de la Foi en Palestine (approuvée par le pape Benoît XV le 3 juillet 1920) pour "le retour des Frères séparés, la conversion des masses musulmanes, la préservation contre le protestantisme, l'affermissement de la foi chez les catholiques [...] elle soutient les écoles, les missions [...] battues en brèche par une intense propagande sioniste-protestante."

⁵² [MAYEUR, 1975, p 283]

*“S.E. Le Cardinal Laurenti [...] me dit que d’après certaines informations qu’il avait reçues, le Frère visiteur de Jérusalem aurait commis dernièrement quelques imprudences de langage. A l’occasion d’une réunion qui s’est tenue à Jérusalem je crois, il a eu à prendre la parole et tout son discours aurait porté sur la mission patriotique des Frères au Levant, sans dire un seul mot du premier but que doivent se proposer les religieux dans les missions, qui est le bien des âmes. Il paraîtrait que ce silence à propos de l’apostolat religieux, et l’expansion de l’influence de la patrie terrestre donnée comme but unique ou du moins principal de l’œuvre des Frères, aurait très mal impressionné les assistants.”*⁵³

La réputation de l’établissement des Frères en matière de formation religieuse se serait dégradée par rapport à époque antérieure durant laquelle, même si l’instruction religieuse n’était pas prédominante dans le curriculum, la discipline religieuse était de rigueur.⁵⁴ Cette attitude est à analyser en fonction de la politique orientale de la papauté, envers les communautés catholiques orientales. La période de la latinisation est révolue, la séparation ayant été consommée et reconnue par les autorités ecclésiastiques durant la période antérieure à notre étude, Léon XIII a incité les congrégations missionnaires à adopter une attitude conciliante à l’égard des rites orientaux, et les a exhortés à ne plus se comporter en agents de la latinisation.⁵⁵ De son côté, le consulat ne s’oppose en rien à l’éducation catholique dispensée par les Frères, le consul Maugras n’hésite pas ainsi à déclarer aux Frères qu’il convient pour eux, “d’éduquer de bons chrétiens qui connaissent la langue de leurs formateurs.”

Dès le début de la période mandataire, ces “agents de la France” sont fustigés par les pouvoirs religieux, qui leur intiment l’obligation d’être des “agents du Christ”. Les autorités religieuses refusent toute implication de leur part dans les affaires temporelles. La Propagande et le patriarcat latin exercent de véritables pressions sur le collège. Le pape Benoît XV déclare que les “missionnaires devraient de détourner de la tendance à faire leurs intérêts de leur pays d’origine [comportement qu’il qualifie de] peste la plus affreuse”.⁵⁶ Plusieurs courriers reprochent aux Frères leur patriotisme et leur volonté de préserver l’usage du français, “*les missionnaires ne doivent point se soucier des choses temporelles. Aucun soldat de Dieu ne se mêle aux choses temporelles*”. Ces injonctions sont destinées à éviter “*l’hostilité des pouvoirs civils locaux et les ennuis qu’ils créent*”. Le rôle des missions est réaffirmé au début du Mandat,

⁵³ AMG, le 16 mai 1924, le Procureur de l’Institut, Frère Alexis François, au THF Allais Charles.

⁵⁴ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, “La messe et le salut auquel on conduit les enfants par classe ont lieu de 7h30-8h et de 16h30-17h.”

⁵⁵ En 1908 en effet Pie X opère une réforme de la Curie, la distinction est confirmée (section orientale de la Propagande depuis 1862). En 1917, la congrégation de l’Eglise orientale est créée par Benoît XV. A l’intérieur de l’établissement des Frères, c’est cependant une piété christocentrique et mariale, à travers les différentes dévotions au Sacré Cœur, au Saint Sacrement, au culte marial (le mois de Marie notamment), emblématiques du catholicisme ultramontain. Nous ne détaillons pas cet aspect de la latinisation dans notre étude, car nous ne disposons pas d’assez d’éléments dans les archives (sur les aspects liturgiques de la messe au collège, la confession, la communion, le déroulement des retraites notamment). Les élèves catholiques uniates constituent 1/4 à 1/9e des élèves catholiques selon les périodes, Cf chapitre 6. Nous envisageons d’aborder cet aspect pour l’ensemble des établissements catholiques de Palestine dans une recherche ultérieure.

⁵⁶ A la tête de la Propagande en 1918, le cardinal Van Rossum est un “adversaire irréductible de toute compromission entre colonialisme et missionnaires, et l’avocat du clergé indigène”, C. Mayeur, *Histoire de l’Eglise*, tome 12, op.cit., p 241.

rendre la propagande évangélique plus facilement acceptable pour les membres de toute nation il faut que toujours les missionnaires catholiques, quelles que soient leur nationalité et leur patrie, pensent uniquement à la mission divine qui leur a été confiée [...] le missionnaire ne peut donc poursuivre qu'un but, n'avoir qu'une seule fin : ramener les hommes à Dieu, sauver des âmes [...] celui qui se consacre au saint rôle d'apôtre doit renoncer à toute passion terrestre et surtout à l'amour modéré des intérêts de sa patrie humaine [...] toutes ces vérités notre Saint Père le pape Benoît XV les confirmait dans [sa lettre apostolique] Maximum Illud du 30 novembre 1919, Acta Apostolicae Sedis XI 440.⁵⁷

L'attitude des Frères au sein de leur établissement est directement visée car ils s'inscrivent en porte à faux par rapport à certains préceptes, notamment le calendrier adopté, qui est en effet un calendrier français.⁵⁸ Le patriarche met en garde, *"la religion chrétienne est l'apanage d'une nation étrangère ; celui qui embrasserait cette religion semblerait donc se soumettre à l'autorité et à la tutelle d'une puissance étrangère et renier sa propre patrie [...]* les missionnaires se garderont d'introduire parmi les peuples qu'ils évangélisent les règles et coutumes particulières à la patrie".⁵⁹ Aux injonctions de la papauté, les Frères soulignent la différence, dans leur correspondance, entre les principes sur lesquels s'appuient les établissements (qui continuent à prêcher le christianisme) et les moyens et la méthode utilisés au quotidien, qui ne relèvent pas du prosélytisme actif mais tentent plutôt d'amener les élèves au catholicisme par l'exemple, une des "clés" de l'éducation salésienne. Ils soulignent d'autre part la nécessité de respecter une forme de "mixité" de leur public, conforme à celle de la société.⁶⁰

L'antagonisme avec les autorités romaines sur la mission des Frères date de la fin du XIXe siècle. Le règlement accordé aux établissements des Frères en 1891 leur redonne des droits que le patriarche semble alors contester. Ce dernier propose en effet en 1890, dans un règlement soumis au Saint-Siège, d'exclure les catholiques des établissements des Frères,

⁵⁷La lettre apostolique *Maximum Illud* met en garde les missions contre la confusion entre action religieuse et action nationale. "Appliquant à chacun de vous la parole du Seigneur : oublie ton peuple et la maison de ton père (Ps XLIV-11, Cf articles 44 à 48), vous vous rappellerez que c'est le royaume du Christ et non celui des hommes que vous devez augmenter, que c'est à leur patrie d'en haut, et non à celle d'ici bas que vous devez ramener les hommes. Quelle pitié ce serait de voir des missionnaires assez oublieux de leur dignité pour songer plus à la patrie terrestre qu'au ciel pour travailler sans mesure à établir la suprématie et la gloire de cette patrie". Il est significatif qu'en 1922, le Propagation de la Foi est transférée de Lyon à Rome, pour être placée directement sous la direction de la papauté. Robert de Caix propose au gouvernement français d'agir auprès du Saint-Siège contre l'application locale de l'Encyclique, AMAE, E 312-1, n°404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

⁵⁸Cf chapitre 8.

⁵⁹Instruction de la Sainte Congrégation pour la Propagation de la Foi 1920, Cardinal Van Rossum, "ils s'abstiendront surtout de provoquer ou d'aider le commerce soit avec leur patrie personnelle soit avec d'autres pays".

⁶⁰Cette attitude s'inspire au départ de la volonté de la papauté. En 1855 déjà, Mgr Rotelli, délégué apostolique à Constantinople, exposait au Frère assistant Raphaélis ses vues sur l'accueil des diverses confessions au sein des établissements : "L'Eglise ne peut voir d'un mauvais oeil, dans le Levant surtout, des écoles mixtes comme les vôtres, dans lesquelles les familles envoient librement leurs enfants, sachant bien que vous leur enseignez à tous la doctrine qu'enseigne le siège de Rome. Il n'y a là de violation de la liberté pour personne ; et ce genre d'école est bien conforme à ce qui existe en ces contrées où tout est mixte, : la famille, les sociétés, les relations", [RIGAULT, 1951, tome VIII, p 410].

fréquentées par les “hétérodoxes et infidèles”.⁶¹ La papauté, qui avait enjoint les Frères à augmenter le nombre de leurs écoles pour être “compétitifs” face aux protestants, ne soutient pas l’avis du patriarcat.⁶² Le refus d’enseigner en arabe place les Frères dans une situation de désobéissance gravement préjudiciable pour l’ordre.⁶³ En même temps, le patriarche impose aux écoles des Frères l’enseignement de la langue anglaise, pour éviter l’abandon des écoles catholiques en faveur des écoles britanniques anglicanes.⁶⁴ Dès 1918, le problème de la langue est en effet posé, car selon le patriarcat, “la mentalité du pays s’est modifiée [...] dans [les] écoles, il nous faut des maîtres sachant l’anglais”.⁶⁵

Pourtant, les associations fondées par les Frères témoignent, selon eux, de leur zèle catholique. L’archiconfrérie du Très Saint Enfant est la plus célèbre d’entre elles et rassemble plus de 200 pays adhérents, son journal *L’écho de Bethléem* connaît une importante diffusion de par le monde. Déjà en 1905, “La chapelle coquette form[ait] le centre du groupe scolaire.”⁶⁶ Les Frères font remarquer que le caractère missionnaire est visible dans la structure même de leur bâtiment, l’établissement étant bâti autour de la chapelle.⁶⁷

5.2.3 Les Frères missionnaires face la montée du nationalisme palestinien

Contrairement aux élèves des collèges gouvernementaux, plus particulièrement celui qui forme la plupart des élites musulmanes de la ville, le *Arab College*, les élèves du collège des Frères semblent peu impliqués dans le processus de panarabisme d’une part, et celle du nationalisme palestinien d’autre part.⁶⁸ Une des grandes différences entre ce collège et celui

⁶¹ [RIGAULT, 1951, tome VIII, p 455]

⁶² Les Frères répondent : “Dans aucun cas nous ne pourrions porter ombrage à personne et moins encore constituer un danger de rivalité pour la grande famille franciscaine placée si fort au-dessus de nous [...] Notre seule ambition, Très Saint Père, est de concourir, sous l’autorité des évêques et en qualité d’auxiliaires du clergé, à la formation chrétienne de la jeunesse [...] Notre mission en Palestine, Très Saint Père, est importante sinon nécessaire pour garantir la foi du peuple contre les envahisseurs des dissidents et des francs-maçons”. En 1898, la Propaganda accuse à nouveau le fonctionnement des établissements des Frères par rapport à la langue française. “On dit que dans les écoles des Frères, on admet généralement dans une trop large mesure des enfants non catholiques et même juifs et cela avec peu de discernement [...] et puis la division entre catholiques et hétérodoxes tant recommandée par la Sainte Congrégation n’est presque pas observée. On dit que le but principal des écoles des Frères semble être celui d’enseigner la langue française, que les lettres et langues profanes s’y enseignent assez bien, mais que le catéchisme et l’histoire sacrée, qui devraient être l’objet principal, laissent beaucoup à désirer [...] il se donne en langue française”, AMG, NH 701.

⁶³ Instruction de la Sainte Congrégation pour la Propagation de la Foi 1920, Cardinal Van Rossum. “Désobéissance aux injonctions répétées de la S.C. de la Propagande qui a intimé l’ordre que l’Instruction religieuse soit donnée et étudiée dans la langue du pays [...] Quand comprendra-t-on qu’un religieux est un religieux, et non pas un représentant politique, et que ses devoirs sont sacrés et ne sauraient être mêlés à des visées purement humaines ?”

⁶⁴ [PIERACCINI, 2008, p 328]

⁶⁵ APF, E07626.

⁶⁶ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁶⁷ A Jérusalem, elle n’est visible que de l’intérieur tandis qu’à Bethléem, la chapelle est visible de l’extérieur, et de tous les points de la ville, le bâtiment se situant en haut de la colline sud.

⁶⁸ NUSSEIBEH [2007] ; dans cette autobiographie l’auteur, aujourd’hui président et professeur de philosophie de l’université *Al Quds* de Jérusalem, fils d’un ancien gouverneur de Jérusalem, donne quelques éléments éducatifs

des Frères est que la religion relève davantage de la “sphère de l’intime”, ce qui est moins le cas chez les Frères. Les Frères sont, eux, peu impliqués dans ce processus de nationalisme naissant.⁶⁹

Les relations entre langue et religion sont perçues à travers le prisme du nationalisme par les institutions romaines. Plusieurs courriers reprochent aux Frères leur patriotisme et leur volonté de préserver l’usage du français avant celui de la religion, ou d’accorder l’exclusivité au français pour les cours de catéchisme, car les autorités estiment que la langue est le moteur des pratiques religieuses.

Durant l’entre deux guerres, les Frères sont confrontés à la naissance du nationalisme palestinien.⁷⁰ A une plus grande échelle, de nombreux missionnaires font face à la construction de nouveaux Etats nationaux, ce qui pousse Rome à se positionner plus fermement sur ce type de nationalisme qui ne saurait être l’objectif des missionnaires, dont l’ultime objectif reste de “planter l’église, médiatrice nécessaire du salut divin”.⁷¹ Depuis 1622, la Congrégation de la Propagande répète que les missionnaires doivent se garder d’exporter outre-mer les mœurs et les coutumes de leur patrie. La doctrine en vigueur fait référence à l’épître de Paul aux Romains, qui affirme le devoir de respecter l’ordre établi tant qu’il n’est pas à l’évidence devenu un ordre injuste. Or les Frères perçoivent parfois le Mandat comme “injuste”.⁷² Dès

de l’enfance de son père. “Les élèves de l’*Arab College* et, plus tard, de l’école *Saint George* (que j’ai moi-même fréquentée) administrée par des Anglicans, découvrirent à cette époque le panarabisme”, [NUSSEIBEH, 2007, p 28]. Plus loin il déclare “A l’*Arab College* mon père et ses camarades de classe s’imprégnèrent du nationalisme arabe à bien plus fortes doses que leurs aînés”, [NUSSEIBEH, 2007, p 36].

⁶⁹[NUSSEIBEH, 2007, p 36], “Chez les étudiants chrétiens et musulmans, liés par des intérêts de classe, une même éducation, et une même langue, la religion ne relevait plus que de la sphère intime.” L’étude de l’établissement de 1948 à 1967, durant laquelle il passe sous domination jordanienne, révélera sans doute une position plus marquée des Frères à l’égard du nationalisme palestinien, qu’il n’a pas été possible d’approfondir dans les sources disponibles pour la période mandataire. Il est tout à fait remarquable d’ailleurs que lorsque le collège passe sous le régime jordanien, l’arabe devient la langue d’honneur et débute réellement un processus d’indigénisation du personnel ; Cf Conclusion.

⁷⁰D’une manière plus générale, H. Laurens précise que “les chrétiens, privés de protection étrangère, se rallient massivement au nationalisme arabe palestinien”, [LAURENS, 2004b, p 311].

⁷¹[PRUDHOMME, 1995, p 8], l’auteur précise encore que les “missionnaires sont mal armés intellectuellement pour comprendre et évaluer l’importance du fait national”.

⁷²Il est intéressant de noter que l’établissement des dominations européennes ne suscitent pas de vives critiques missionnaires, contre ces formes de subversions de l’ordre politique établi. Article “colonie”, en 1924 : “les nations civilisées ont le droit de fonder des établissements dans les pays détenus par les sauvages, quand elles ont pour but, non de les dépouiller, mais d’y faire un commerce qui peut être utile à tous [...] dès lors ces guerres sont [...] assimilées à des guerres justes, parce que défensives. [...] Forcé de recourir à la force pour le bien des peuples inférieurs, le colonisateur se gardera seulement d’abuser de sa supériorité. Ainsi l’action du colonisateur et celle du missionnaire convergent pour un temps dans le même objectif civilisateur [...] beaucoup de missionnaires traduisent spontanément le devoir d’obéissance en obéissance au colonisateur”. “A défaut d’une théologie de la colonisation fixée dans une encyclique, il existe donc un consensus à la fin du XIXe et dans la 1ere moitié du XXe qui légitime la colonisation”, [PRUDHOMME, 1995, p 11]. L’auteur évoque également l’embarras de l’Eglise devant les nationalismes asiatiques en 1914 et les conséquences de l’après première guerre mondiale, qui “allait convaincre la papauté de la nocivité des idéologies nationalistes [...] cultivées dans les pays de mission. C’était l’occasion de rappeler que toute action politique restée subordonnée à la recherche de la cité de Dieu et que toute foi temporelle devait ouvrir à la foi en Dieu. Dominé par l’affrontement européen, le discours du magistère catholique s’efforce avant tout de fixer les limites du “bon” patriotisme par rapport aux excès du nationalisme. L’article “Patrie” (Pitié envers la) du dictionnaire de théologie catholique offre en 1931, un exemple caractéristique de cette démarche”, [PRUDHOMME, 1995, p 16].

sa première encyclique en décembre 1922, Pie XI dénonce la prétention du nationalisme à faire de l'intérêt de la nation la seule règle morale internationale et il n'hésite pas à assimiler le nationalisme à une hérésie (*Ubi Arcano Dei Consilio*).⁷³ La frontière entre action missionnaire et intérêts politiques nationaux des métropoles est plus fermement marquée. Des "avis pratiques" rendent impossible les interprétations élastiques.⁷⁴

Mais les Frères n'entreprennent pas réellement une politique d'indigénisation de leur personnel, ce qui invalide le concept de supranationalité, mis en avant pour les ordres missionnaires par la papauté. Ils n'ont guère été perçus comme un instrument de restauration de l'hégémonie romaine, malgré l'attention et les remerciements de la papauté à leur rencontre.⁷⁵ La collaboration entre "les défenseurs de la laïcité et ceux de la supranationalité romaine" est donc limitée et précaire pour Rome.⁷⁶

5.3 L'enseignement du catéchisme, entre obligations spirituelles et incitations linguistiques

Bien que présents à l'exposition universelle missionnaire au Vatican de 1925, avec un stand assez important, les Frères essuient plusieurs critiques de la part des autorités religieuses romaines et locales. Dans une lettre de 1921, le patriarche de Jérusalem, Mgr Barlassina, invite les Frères à ne pas se montrer si patriotiques. Il souligne en effet que "*les missionnaires doivent se garder d'insister sur l'enseignement de la langue de leur pays, pour ne pas paraître plus préoccupés des intérêts de leur patrie que du salut des âmes*" et, reprenant les injonctions de la Propagande, il leur indique de ne pas "*se soucier des choses temporelles [...] ils éviteront de chercher à propager leur langue maternelle à l'étranger*". Le patriarcat veut appeler le collège à jouer un rôle plus important pour la transmission des valeurs chrétiennes. Pour lui en effet, chaque école représente une "instance d'inculcation" de religion et un moment d'intériorisation des pratiques religieuses.

5.3.1 Des cursus légers, des méthodes invalides

Si le rôle de l'établissement est réaffirmé quant à la "formation de bons chrétiens", la lourdeur des cursus et la concurrence éducative poussent les Frères à mettre l'accent sur

⁷³[PRUDHOMME, 1995, p 16], l'amour de la patrie doit "s'harmoniser avec l'amour de Dieu, ne pas dominer ce dernier" (col. 2316) le patriotisme doit être relativisé au profit de la solidarité qui unit la famille universelle et implique de tout faire pour maintenir la paix.

⁷⁴L'instruction *Quo efficacius* du 6 janvier 1920 précise "celui qui brûle de se livrer au saint apostolat de l'Evangile doit renoncer à toutes les passions terrestres, plus particulièrement à toute propension immodérée pour les intérêts temporels de sa patrie terrestre". Lettre apostolique : *Maximum Illud* (1919) et encyclique *Rerum ecclesiae* (1926).

⁷⁵En 1936, une médaille est accordée par la papauté au Frère Oger, Visiteur du Levant.

⁷⁶[DELPAL et al., 2005, p 242]

les matières profanes, et à adopter une “stratégie défensive” minimale quant à l’éducation religieuse, surtout destinée aux catholiques palestiniens.⁷⁷ D’après les différentes archives, on ne peut guère parler de volonté active de “latinisation” au sein des établissements des Frères des élèves non catholiques. D’après ces quelques éléments du corpus, il est également significatif que les Frères ne s’appuient pas sur des exemples religieux, contrairement aux franciscains qui se servent davantage des livres religieux comme pour illustrer leurs cours de grammaire dans leurs écoles primaires.⁷⁸

La formation religieuse des élèves catholiques consiste en prières scandant la journée, l’assistance à la messe quotidienne matinale, des cours de catéchisme, l’assistance à la messe les dimanches ou jours de fête, aux offices de la chapelle pour tous les élèves chrétiens, (les musulmans et les israélites sont pendant ce temps en salle d’étude), les retraites annuelles du collège et de l’école. L’éducation religieuse n’a finalement pas assez de poids pour remettre en question l’appartenance à la communauté religieuse d’origine des différents élèves. Les élèves consacrent de 1/10e à 1/8e de leur emploi du temps à l’étude et à la pratique religieuse.⁷⁹ Dès le début du siècle, le faible nombre d’heures d’instruction religieuse est relevé par un observateur allemand.⁸⁰ L’instruction religieuse est fondée sur l’oraison, la prière, la mémorisation des leçons de catéchisme. Dans les rapports des Frères à leur supérieurs, le catéchisme est présenté comme important pour le salut des jeunes âmes, dont ils ont la charge, il ne constitue pas l’enseignement essentiel du collège.⁸¹

En plus de ces moments quotidiens, plusieurs moments viennent rythmer l’année scolaire : fêtes du calendrier liturgique avec le Carême, la semaine pascale,⁸² célébrations eucharistiques, du Sacré Cœur, moments de dévotion Saint Jean Baptiste de La Salle, le mois de Marie.⁸³ D’autre part, chaque année scolaire commence par une retraite, tout aussi importante que la retraite pascale. Avant la fête de la Toussaint ou parfois en novembre, les Frères rassemblent les élèves quatre jours. Cette retraite est toujours en langue française. Les retraites

⁷⁷ J.B. de La Salle recommandait l’assimilation d’un programme d’études profanes, tandis que la législation des petites écoles donnait la priorité aux aspects religieux et non aux matières profanes, Cf *La conduite des écoles*.

⁷⁸ Par exemple pour l’enseignement de l’italien, la *Piccola Storia sacra*, ACJ, Institut archéologique, 1905 et Archives de la custodie. Plus tard, à la fin des années 1930, *Ma première année de français*, de Paul Cheneau et Petraqui Khayat, Imprimerie des Pères franciscains, “52 leçons élémentaires à l’usage des jeunes étudiants arabes” (chrétiens, ce qui indique que contrairement à l’établissement des Frères, vers la fin de la période l’établissement des franciscains est toujours destiné à accueillir un public chrétien, très majoritairement catholique). Dans cet ouvrage, 60% des exemples de grammaire (et de conjugaison) relèvent du champ religieux catholique, on y trouve également des paragraphes sur le patrimoine catholique de Palestine. Comparativement, l’ouvrage utilisé par les Frères comporte moins d’exemples religieux. Cf annexe B2 pour les bibliographies scolaires. Les Frères utilisent pour les cours de littérature, *Morceaux choisis*, LIGEL, réimprimé en 1942, qui s’appuie en partie seulement sur des auteurs catholiques français. Une analyse comparative des manuels de français utilisés par les Frères et par les franciscains sera effectuée ultérieurement, ces manuels ont bien été conservés par les Maison Mères pour certains d’entre eux.

⁷⁹ Il ne semble pas qu’il y ait eu des prières en début et en fin de cours.

⁸⁰ “Surprenant, vu le but que cette école poursuit avec tous les établissements des Frères (former de bons chrétiens et des catholiques convaincus) est le nombre d’heures de l’instruction religieuse (dans toutes les classes 3h par semaine)”, ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁸¹ Notes du bulletin de Bethléem. Contrairement aux jésuites et aux lazaristes, les Frères ne sont pas prêtres, ils font donc appel généralement aux pères du Patriarcat ou aux dominicains de l’école biblique et archéologique.

⁸² ASSJ, les Sœurs de Saint Joseph évoquent les “voix françaises à l’unisson” lors de la procession des Rameaux.

⁸³ Cf chapitre 8.

s'adressent à tous les élèves chrétiens catholiques et non catholiques (latins et non-latins). En sont dispensés les élèves musulmans et juifs. Cette retraite contribue à transmettre cette religiosité latine sur laquelle insistent les Frères Visiteurs dans leurs rapports.⁸⁴ Pourtant cet ensemble paraît insuffisant aux yeux des autorités religieuses.



FIG. 5.1: *Communiantes et enfants de chœur, entrée principale du collège, pour la fête du Sacré Cœur ou la Saint J.B. de La Salle (ACJ, non daté, p.m.)*

L'instruction religieuse n'appartient pas aux examens du cursus d'instruction élémentaire,⁸⁵ cependant la religion imprègne la finalité morale de l'éducation dispensée par les Frères, elle participe au caractère chrétien de l'établissement.

La méthode d'enseignement du catéchisme est vivement critiquée par les autorités religieuses, et s'intègre dans le débat autour de la compréhension et de la mémorisation, la deuxième précédant apparemment la première, contrairement à ce que désireraient les autorités religieuses. D'après les archives, aucun élément de liturgie n'est en arabe, l'évangile est rarement lu en arabe à la messe, les prières le matin ne sont pas prononcées en alternance en arabe et en français. Enfin, les activités culturelles comme les représentations théâtrales données chaque année ne s'inspirent que rarement des scènes religieuses. La diffusion et la réception de la langue sont donc peu liées à celles de la religion. Durant la période manda-

⁸⁴ AMG, Etats jaunes, rapports de visite, 1919-1939.

⁸⁵ Elle semble avoir été perçue par les élèves musulmans et juifs comme une matière comme les autres, certains juifs ayant été classés premiers de classe en catéchisme (entretiens). Les parents ne ressentent pas de mise en péril de l'identité religieuse de leurs enfants. On retrouve apparemment le même phénomène en Egypte.



FIG. 5.2: Célébration mariale (ACJ, non daté, p.m.)

taire, aucune protestation (individuelle ou collective) de parents musulmans ou juifs sur les éventuelles obligations religieuses de leurs enfants n'apparaît dans les archives ni dans les entretiens.⁸⁶ Au-delà des critiques adressées à la communauté par le patriarche, c'est sur la pédagogie elle-même que portent les remarques du patriarcat.

*L'étude de mémoire du texte du catéchisme est nécessaire pour retenir plus tard, les formules et les vérités principales, mais il est beaucoup plus important d'en comprendre le sens [...] or nous avons constaté avec un véritable regret que, si l'étude de mémoire n'est pas ce qu'elle devrait être, l'explication l'est encore moins bien, et les élèves ont une connaissance trop superficielle de la religion. [...] les véritables causes pour lesquelles la religion est peu enseignée [...] le manque de maîtres insuffisamment préparés [...] Nous voyons que [...] vous en poussez quelques uns à se perfectionner dans les langues, d'autres dans les sciences [...] Mais avez-vous jamais pensé à spécialiser quelqu'un dans la science des consciences, dans l'enseignement du catéchisme ?*⁸⁷

⁸⁶ Contrairement à des établissements comme le *Protestant Syrian College* de Beyrouth (DUPONT [2007]), les élèves juifs et musulmans ne sont pas tenus d'assister aux messes. Ils ne participent pas non plus aux différentes retraites spirituelles. Ils participent, durant la période mandataire, aux cours de catéchisme, que certains considèrent comme une matière à part entière : quelques élèves juifs aux résultats brillants sont également premiers de classe en catéchisme.

⁸⁷ AMG, compte rendu général de l'examen de catéchisme dans les paroisses et les instituts religieux, année

Certains Frères mettent en avant la coexistence pour atténuer certains éléments du catéchisme.⁸⁸ Les lacunes des Frères, passeurs de religion et passeurs de langue sont soulignées pour la langue arabe et parfois, et celles des enseignants laïcs pour la religion. Ces remarques portent également sur les prêtres du patriarcat et sur la pédagogie elle-même de leur enseignement religieux.⁸⁹

Les rapports de l'Institut mettent en lumière l'importance du sacerdoce par le catéchisme enseigné pour les Frères, et la volonté de pallier ces lacunes qui leur portent préjudice. Une circulaire du Frère Supérieur Junien Victor de 1938 est consacrée exclusivement à *“l'action catéchistique des Frères des Ecoles chrétiennes”*, elle rappelle que *“la fondation de l'Institut s'est inscrite dans un vaste mouvement d'apostolat vers l'enseignement élémentaire de la religion [...] la vocation catéchiste dévolue aux Frères est plus nécessaire que jamais.”* Il évoque ensuite des aspects de la méthodologie de l'enseignement de la religion en français, et met en cause la formation des enseignants pour ce relâchement des liens entre langue et religion.⁹⁰

Les remarques des Frères Visiteurs lors de leurs rapports annuels et celles de l'Institut lui-même sur l'importance de la rénovation de l'enseignement du catéchisme et de la langue dans laquelle il devrait être enseigné indiquent les insuffisances de cet enseignement dans les cursus proposés. Ils insistent régulièrement sur le fait que la religion n'apparaît pas au centre des préoccupations des Frères.⁹¹ Le manque de piété de la part des élèves et de certaines pratiques religieuses comme les prises de communion (collèges payants et écoles gratuites) est relevé par l'ensemble des Frères Visiteurs pour la période mandataire. A partir du début des années 1930, chaque langue (français, arabe et anglais) fait l'objet de remarques différentes sur l'évolution de son enseignement et de sa maîtrise par les élèves et les maîtres (différences entre les collèges et les écoles gratuites, où les lacunes semblent être plus significatives). En 1933, le Frère Visiteur Oger déplore que les élèves s'éloignent des sacrements.

1936 – collège : d'année en année le français perd de son influence [...] trop d'étrangers dans le corps enseignant et les familles le réclament moins, la préparation au Matriculation semble primer sur tout. Mais donnera-t-il le résultat

1932. Les Frères contre attaquent en mentionnant que c'est la compréhension qui est mise en avant, car selon de J.B. de La Salle lui-même, ce serait en rester aux vérités spéculatives que de ne pas expliquer par des raisonnements clairs les bases du catéchisme ; *Conduite des écoles*, J.B. de La Salle.

⁸⁸ACB, le 20 octobre 1926, le directeur de Bethléem au Secrétaire général des Frères sur les cours d'histoire sainte. Il lui précise qu'il n'est pas possible de faire cours avec leur type de manuels (dont certains passages semble le choquer par rapport à la vision transmise sur les chrétiens non catholiques) ; dans le même temps, le petit noviciat de Bethléem instaure en 1927 davantage de cours d'anglais, ce qui est nécessaire aux yeux des formateurs pour que le catholicisme ne perde pas de son influence.

⁸⁹ACJ, Historique, 1919- 1939, “1938 : école gratuite : comme au collège, l'enseignement religieux laisse un peu à désirer, car les Frères ne connaissent pas suffisamment l'arabe, langue maternelle [...] les civils et les prêtres indigènes ne savent pas enseigner le catéchisme”.

⁹⁰Les maîtres laïcs sont peu formés (il leur est généralement reproché de ne pas savoir enseigner la religion). Depuis 1894, l'école de formation à Bethléem ne suffit guère aux besoins, et les novices sont envoyés en France et parallèlement les maîtres laïcs augmentent au sein de l'établissement.

⁹¹AMG, GB 351, Rapports de visite, 1929 : “le collège manque de zèle pour la formation chrétienne des enfants, il paraît s'occuper surtout de la formation intellectuelle [...] l'école n'a pas assez de piété en général” ; 1931 : “le catéchisme et les prières ne sont sus ni en français ni en arabe”.

*qu'on attend ? 1936- école du Sacré Cœur : l'anglais et l'arabe semblent mieux suivis et contrôlés. Pas suffisamment de piété, pas de réunions de catholiques ni de congréganistes.*⁹²

Les tensions à ce sujet restent tout au long de la période avec le patriarcat.

*Un pareil désordre habituel en s'approchant de la confession indique absence d'esprit religieux [...] Exception faite pour Haifa [...] dans les autres écoles payantes du diocèse les Frères se laissent dépasser par toutes les communautés. L'influence du prêtre, à qui Dieu a directement confié le salut des âmes, est complètement écarté, et le cachet de piété, qui devrait être foncièrement gravé dans les élèves d'une école catholique, manque dans les vôtres. Je regrette de le dire, vous soignez surtout l'instruction, mais la formation religieuse vient en dernier lieu.*⁹³

La complexité des cursus soumis à l'inflation de l'apprentissage de langues étrangères est parfois déplorée car elle entraîne une négligence des cours de religion ; or le patriarcat met en garde contre ce "travers," caractéristique des écoles laïques. Il les invite à changer de perspectives par rapport à cet apprentissage de matières "profanes", "*l'enseignement des sciences humaines [a toujours été regardé par les fondateurs des instituts religieux] comme un moyen pour atteindre le but plus élevé de réunir un grand nombre d'âmes afin de leur distribuer le pain du salut.*" Il les enjoint ainsi à reconsidérer leur enseignement par rapport aux objectifs que s'était fixé J.B. de La Salle. "*La fin de votre vocation [...] vous oblige à regarder l'école comme un moyen et non comme un but*".

5.3.2 Un catéchisme en arabe ou en français pour atteindre le cœur des élèves ?

La circulaire du patriarche Barlassina dès le 2 octobre 1920 insiste sur l'enseignement de l'arabe, rappelant les exhortations de la Propagande. Le patriarche émet lui-même plusieurs injonctions portant sur la langue religieuse de "proximité", celle parlée par les élèves, durant la période.

*"En même temps nous vous communiquons une ordonnance de ladite Congrégation datée du 30 juin dernier dans laquelle elle nous dit : "dans les écoles, autant que dans les autres établissements, on doit de préférence développer l'enseignement de la langue arabe qui est celle du pays, et aussi de la langue anglaise pour s'opposer plus facilement à la langue protestante".*⁹⁴

⁹² ACJ, Historique, 1919-1939.

⁹³ AMG, s.n., le 9 octobre 1940, extrait de lettre du patriarche Barlassina au Frère directeur.

⁹⁴ Circulaire de Barlassina 2 octobre 1920. Il poursuit "Aux révérends supérieurs des Ecoles et des Pensionnats de Palestine. Une lettre que S.E.le card. Préfet de la Propagande nous a envoyée (n°1440/20) ordonne : "Vous voudrez bien nous renseigner sur l'accueil que les Instituts d'éducation ont fait à cette lettre, s'ils en ont exécuté les ordres très importants, et de quelle façon". Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir nous répondre par écrit :
Si le catéchisme et les sermons aux élèves sont faits en arabe
Si les prières sont récitées en langue arabe, et si les hymnes et les cantiques sont chantés dans la même langue
Si les enfants peuvent se confesser toujours en arabe

Pour la première fois de manière aussi claire, le patriarcat insiste sur la nécessité d'assurer un catéchisme en anglais, remettant à l'honneur la lutte contre le protestantisme. Cette injonction à enseigner le catéchisme en arabe (et en anglais) a déjà été formulée à plusieurs reprises par les autorités religieuses et la "non réponse" des Frères est souvent soulignée. Les Frères reportent eux le débat sur la meilleure langue censée toucher le cœur des élèves.⁹⁵ Certains Frères pensent que la langue arabe, insuffisamment maîtrisée par les adolescents, ne peut leur permettre de penser les concepts véhiculés dans les cours de catéchisme, contrairement à la langue française qu'ils maîtrisent davantage.⁹⁶ Pour les autorités romaines et le patriarcat, il s'agit de mettre l'accent sur l'arabe dans le cursus des cours de religion et des matières profanes, car la langue a des implications importantes sur l'identité palestinienne en formation qu'il ne convient pas de négliger.⁹⁷

*Des expériences nombreuses, faites dans divers endroits ont prouvé que dans les écoles tenues par des missionnaires [...] l'enseignement de la langue arabe n'est pas suffisamment développé [...] les élèves ne savent pas prier en langue arabe ; ils ne peuvent exprimer en arabe les vérités religieuses [...] On suspecte leur sentiment national ainsi que celui de leurs familles.*⁹⁸

Face au phénomène progressif de l'arabisation dans les années 1930,⁹⁹ le patriarcat invite les Frères à améliorer leur enseignement de la religion et à dispenser les cours de catéchisme uniquement en arabe.

*Il s'ensuit que tous les religieux et toutes les religieuses qui donnent une part secondaire à l'enseignement religieux et le distribuent de manière insuffisante se mettent en désaccord, non seulement avec la loi de l'Eglise, mais encore avec les intentions de leurs saints fondateurs et avec le but principal de leur Institut.*¹⁰⁰

Les Frères répondent à chacune des remarques qui leur est faite. Ils présentent l'inefficacité d'un enseignement qui serait donné uniquement en arabe dans les classes moyennes et supérieures, puisque le français est la langue courante de l'enseignement, que les élèves maîtrisent mieux que l'arabe. De plus, l'arabe des élèves est un arabe dialectal et non l'arabe littéraire, nécessaire à la compréhension de l'arabe liturgique.

Les Frères expliquaient le catéchisme en langue française, langue courante dans nos établissements de Palestine langue que les élèves connaissent parfaitement

S'ils ne sont jamais forcés à se confesser dans une autre langue
Combien d'heures pour l'étude de la langue arabe donnez-vous aux enfants par semaine
Combien pour l'anglais".

⁹⁵ AMG, NH 183, Règlement du 16 mars 1891, "Instructions à tous les Frères des écoles : l'instruction religieuse doit consister en catéchisme et histoire de l'Eglise, la langue d'instruction doit être l'arabe. Donc les Frères devraient encourager les jeunes Frères à être performants en arabe pour devenir éventuellement des professeurs d'arabe. Les Frères pourraient enseigner le français en même temps que l'arabe à l'intérieur de ces cours, mais l'arabe est la langue principale".

⁹⁶ Au-delà, on pourrait se demander dans une étude ultérieure en quoi, selon les Frères, le français est intimement plus apte que l'arabe liturgique à délivrer le message chrétien.

⁹⁷ Le patriarcat et la papauté sont tout à fait conscients de l'implication des autorités religieuses musulmanes dans la définition de cette identité.

⁹⁸ AMG, communication n°267/40 du 30 avril 1940, s.n.

⁹⁹ [TSIMHONI, 1993, p 123], l'auteur date du début des années 1950 surtout le phénomène de *challenge of arabization*. Cf Conclusion.

¹⁰⁰ AMG, Circulaire du 20 octobre 1920 du patriarche Barlassina.

et comprennent souvent mieux que l'arabe littéraire, nécessaire pour une étude approfondie de la doctrine chrétienne. La leçon expliquée était étudiée dans les livres en langue française, permettant aussi au professeur de contrôler cette étude.

Les Frères mettent en doute les résultats de ces mesures et pointent du doigt les dangers d'une telle mesure : les résultats pourraient se révéler inverses à ceux attendus par le patriarcat. Ainsi à leurs yeux il ne s'agit pas seulement des rapports entre langue et religion, mais de toute l'organisation du système éducatif primaire et secondaire palestinien. Ils n'hésitent pas même à remettre en cause le jugement du patriarche par rapport à la postérité de ses prédécesseurs.

Cet ordre formel est d'autant plus étonnant que trois éminents prélats, Monseigneurs Bracco, Piavi et Camassei, qui se sont succédés sur le Siège patriarcal de 1873 à 1919, et qui non seulement n'ont jamais rien trouvé à redire à l'enseignement religieux des Frères de Palestine, mais au contraire ont rendu les témoignages les plus élogieux sur les connaissances très étendues et approfondies en matière religieuse des Frères.

Ils tentent d'introduire ponctuellement l'arabe aux côtés du français dans les petites classes.¹⁰¹ Selon le patriarcat, les Frères, comme les autres congrégations françaises, ne peuvent objecter d'un manque d'enseignants d'arabe, car le problème vient du fait qu'ils ne les forment pas assez sur place. Au-delà de la désobéissance délibérée des Frères, c'est le rapport de la société chrétienne orientale à sa langue maternelle et ses rapports avec les missions européennes qui est pointé du doigt, cela commence par le système éducatif, mais perdure avec la formation des religieux, insuffisante en arabe.¹⁰²

[... exagération politique de tout point lamentable] les communautés d'hommes et de femmes reçoivent des vocations de langue arabe, mais ensuite [les communautés religieuses étrangères] les envoient en Europe à leurs maisons d'études et à leur noviciat au lieu de faire fructifier cet important patrimoine de la langue qui devrait plus tard leur servir à faire tant de bien à leurs compatriotes, on la met complètement de côté, cette langue, et on plonge ces sujets tête baissée dans les langues étrangères, de manière qu'à leur retour ils ne savent plus l'arabe ou alors le parlent très mal. C'est tout simplement honteux, c'est de la désobéissance ouverte au Saint-Siège. C'est la négation de l'esprit missionnaire.

Ces rapports entre langue et religion restent un objet de préoccupation à la fin de la période considérée, comme le confirme par exemple le secrétaire des Œuvres françaises au Secrétaire général des Frères, qui indique à nouveau la nécessité d'enseigner le catéchisme en français.

¹⁰¹En 1932, le catéchisme est mentionné une première fois comme étant enseigné ponctuellement en arabe par le Frère Visiteur Philotée. AMG, notice nécrologique du Frère Epiphane, "au collège [de Jérusalem], le Frère Epiphane Clément outre l'enseignement du catéchisme et de la langue arabe, il était chargé de l'animation quotidienne de la messe [...] de la sacristie, de la préparation à la première communion et à la confirmation, de la préparation au concours annuel de catéchisme organisé par le patriarcat latin [...] en mai il assurait les lectures du mois de Marie, qui se célébraient sur la cour en présence de tous les élèves du collège ; il s'occupait des mouvements d'action catholique". Le rapport de visite de 1934 (AMG, GB 351) signale que le catéchisme en arabe est difficile à contrôler.

¹⁰²Les effectifs des Frères passant par l'EN de Bethléem ne sont pas assez nombreux. L'ordre des Sœurs du Rosaire, créé par un chanoine du Saint Sépulcre, chancelier du patriarcat latin, Don Tannous, est issu des Sœurs de Saint Joseph mais est un ordre "indigène", qui utilise la langue arabe. Il n'y a pas d'équivalent pour l'enseignement des garçons.

*Je m'empresse de vous indiquer que nous sommes intervenus à Rome au sujet de la langue dans laquelle est enseigné le catéchisme en Palestine [...] je puis vous faire savoir confidentiellement que son Eminence le cardinal secrétaire de la Congrégation de l'Eglise Orientale estime que le catéchisme devrait être enseigné en arabe dans les basses classes et en français dans les classes moyennes et supérieures.*¹⁰³

Les Frères sont donc sur la sellette, car “en vertu des dispositions du droit canon (can. 1381) [le patriarcat et la Propagande ordonnent] formellement, une fois encore, que le seul texte du catéchisme pour le diocèse de Jérusalem [soit celui du patriarcat]. C’est pourquoi [ils] défend[ent] de la manière la plus absolue l’emploi de tout autre texte sans [leur] autorisation spéciale et donnée par écrit” et ajoutent que les “transgresseurs obstinés” seront déférés à la S.C. de la Propagande.¹⁰⁴

Malgré les différentes remontrances qui leur sont faites, précisons toutefois qu’ils ne peuvent exercer de propagande religieuse ouverte. La mixité confessionnelle caractérise l’établissement.¹⁰⁵ Les Frères espèrent simplement par leur témoignage, sensibiliser leurs élèves au message chrétien. L’abjuration et le reniement de son identité sociale, intrinsèquement lié à une appartenance communautaire, ne sont guère envisageables dans la société hiérosolymitaine, si ce n’est avec de nombreuses difficultés, puisque cela revient à renier sa société d’origine. La tâche essentielle des Frères est donc à leurs yeux et ceci constitue une nette différence avec les établissements protestants, de porter témoignage ; selon eux, les anciens élèves se montreront, plus tard “enclins au dialogue”. Les conversions sont donc très rares, et en général, tenues secrètes.¹⁰⁶ A noter que pour le patriarcat, le prosélytisme n’est pas spéci-

¹⁰³ AMAE, SOFE, n°362, 13 décembre 1941. Mêmes injonctions plus tard, “Les consulats français de Jérusalem et auprès du Saint-Siège servent encore parfois d’intermédiaires entre les établissements, leur hiérarchie et les autorités romaines. 1-l’enseignement du catéchisme a pour but de mettre à la portée des élèves et si possible de leurs familles, les vérités de la foi ; or il est incontestablement plus facile d’atteindre ce but si l’enseignement est fait dans leur propre langue [...] 4-la réfutation des erreurs des schismatiques, des protestants, des musulmans, réfutation qui présente un intérêt particulier pour la formation de la jeunesse catholique de Palestine, se trouve dans la partie du catéchisme du diocèse qui est destinée aux classes moyennes et supérieures 5-si l’on faisait une exception aux Frères, on ne saurait la refuser aux autres Congrégations, de différentes nationalités, qui se consacrent à l’enseignement dans le diocèse.” AMG, le secrétaire du Vatican, 10 août 1942, en réponse à la lettre de décembre 1941 de l’ambassade de France près du Saint-Siège.

¹⁰⁴ Ces injonctions ont peu d’impact sur le collège, les Frères sont confrontés aux mêmes problèmes vers la fin de la période. AMG, lettre du 3 septembre 1941, copie de la lettre du patriarche : “l’année passée à l’ouverture des écoles vous m’aviez nouvellement assuré que le catéchisme serait appris dans toutes les classes en langue arabe ; je regrette infiniment de devoir constater qu’il n’en a pas été ainsi ; c’est pourquoi je vous fais par la présente, défense formelle d’employer, en n’importe quelle classe, un autre texte qui ne soit pas celui arabe du diocèse ; et cela pour toutes vos classes de Palestine. Remarquez la force de ces ordres, et puisqu’il me semble qu’il serait temps d’en finir une bonne fois, je tiens à vous dire que si on continue à faire comme par le passé, vous me forcerez à prendre des décisions que je voudrais éviter.”

¹⁰⁵ Il s’agit d’une mixité et non pas d’un brassage, car malgré les nombreux liens intercommunautaires au sein de l’établissement des Frères, leurs élèves prennent aussi conscience de leur altérité religieuse, dans certains cas précis, leur identification communautaire peut être renforcée.

¹⁰⁶ Le rapport de l’Institut archéologique le remarquait déjà au début du XXe siècle, “On peut sans doute donner le pas à l’un ou l’autre de ces points de vue : le bien général ou l’intérêt propre de la mission. Les écoles chrétiennes sont en général ouvertes aux garçons de toutes les nations et confessions ; il n’est pas rare de les voir fréquentées par des enfants de parents musulmans, auxquels par suite de leur assistance aux instructions religieuses comme une des matières de l’enseignement, l’esprit du christianisme ne reste pas étranger. Mais d’après l’état des choses, il ne peut

fique aux Frères mais touche les élèves eux mêmes ; ne pas savoir maîtriser l'arabe est donc perçu par les autorités comme un "déficit" de témoignages.

5.4 Conclusion

*"France Palestine, le trait d'union entre les deux doit-il être Eglise ?"*¹⁰⁷

En l'espace de 20 ans, la France a changé sa perception des rapports entre langue et religion dans l'établissement des Frères, même si le dernier consul se pose à partir de 1938 en défenseur des communautés religieuses. La perception du couple catholique/ français est également atténuée chez les familles des élèves. L'enseignement dispensé au sein de ces établissements français va plus loin que l'enseignement de la langue prise comme véhicule de la religion, c'est un modèle culturel qui est transmis. Mais à la fin de la période, l'établissement a encore pour rôle de "former de bons chrétiens" ; le caractère catholique est préservé pour le public latin et se traduit essentiellement par des pratiques dévotionnelles, à côté du curriculum commun à toutes les confessions.

Toute la difficulté pour les Frères réside dans une forme de soumission à la juridiction spirituelle du patriarcat mais aussi à une certaine juridiction temporelle du consulat de France et dans les difficultés liées à cette double loyauté souvent affichée ; missionnaires de la foi ils sont aussi des "missionnaires de la langue".¹⁰⁸ Dans l'établissement, l'influence de la France est aussi importante que celle de la Propagande, et ils doivent allier leurs idéaux catholiques à la réalité sur le terrain avec les élèves. A plusieurs reprises ils affrontent différentes pressions de cette relation triangulaire, qui varient de la coopération à la confrontation (Cf figure 1.3), donnant une réalité à leur travail missionnaire qui n'est pas toujours celle de la Propagande ni du patriarcat. Les Frères se refusent en effet durant toute la période à un prosélytisme actif, la conversion de leurs élèves ne les préoccupe guère (ils semblent plus inquiets du manque de vocation parmi leurs élèves latins) : ils restent des éducateurs catholiques mais plus vraiment des missionnaires. Ne maîtrisant pas l'arabe eux-même, ils rechignent à enseigner le catéchisme en arabe, langue liturgique des paroisses des élèves. Ils ne convertissent pas leurs élèves mais, dans une certaine mesure, "leur regard".¹⁰⁹

Les Frères tentent de préserver une forme d'autonomie mais à la veille de la deuxième guerre mondiale, ils semblent encore afficher une identité catholique et française (ils restent neutres face à la montée du nationalisme palestinien).

pas être question de passage de ces enfants au christianisme [...] L'intérêt de ces missions se borne donc, autant qu'il se manifeste statistiquement, aux confessions et dénominations chrétiennes." ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

¹⁰⁷Journal *La Croix*, mars 1921

¹⁰⁸CABANEL [1998]

¹⁰⁹DUPONT [2007]

Deuxième partie

Pratiques éducatives et linguistiques et implications sociales

Le fonctionnement interne de l'établissement traduit les rapports de force à l'œuvre au sein du collège et son adaptation progressive. S'ouvrant plus largement aux élites et aux classes moyennes musulmanes et juives, l'établissement des Frères incarne une "enclave" multilingue, multiculturelle et multiconfessionnelle au cœur de la vieille ville. Par une adaptation à la clientèle et celle du curriculum proposé, les Frères semblent attirer un pourcentage important d'élèves dont les parents se soucient du niveau en langues étrangères et de la formation morale, tandis que les Britanniques les présentent comme des missionnaires exclusivement attachés à la langue française. L'anglais, devenue langue diplômante, incarne aussi le moyen de préserver une éducation *alla franga* et d'assurer l'insertion professionnelle des élèves des Frères dans la société hiérosolymitaine.

L'ethos du collège se manifeste notamment à travers les différentes cultures scolaires qui transmettent un "savoir être chrétien", et un "savoir être à la française", et qui constituent de véritables associations de solidarité ultérieure entre les élèves. Le collège et l'école vivent au rythme d'une temporalité française et catholique. Ces cultures et temporalités diverses sont transmises en amont par les professeurs religieux et laïcs et en aval, par les pratiques de la langue française dans la société.



FIG. 5.3: Premiers élèves du collège de Jérusalem, (ACJ)

CHAPITRE 6

Formation des élites,¹ de la classe moyenne et éducation populaire

Le collège des Frères des écoles chrétiennes, où mes deux Frères aînés avaient achevé leurs études secondaires, était réputé pour le sérieux de sa discipline scolaire, dont beaucoup de ses aspects s'inspiraient de la pensée janséniste. Le succès professionnel de nombre de leurs élèves avait fondé leur réputation par la valeur de leur compétence financière, commerciale et administrative. Aussi, un bon contingent d'élèves musulmans et juifs, sortis de chez les Frères, a contribué à ce rayonnement dans la société palestinienne.²

La population scolaire de l'établissement est variée, jusqu'à la fin de la période mandataire, malgré les différences au sein de chacune des catégories, religieuse, ethnique, sociologique et économique. La demande d'éducation est supérieure à l'offre à Jérusalem, même si l'offre tend à se diversifier.³ Malgré la concurrence, le recrutement du collège est assez important, si l'on considère le nombre des inscrits par rapport à la population étudiante masculine de Jérusalem. Sur l'ensemble de la période, hormis les dates qui correspondent aux crises politiques, le recrutement est stable. A partir de 1918, date de la réouverture de l'établissement,

¹ Le terme d'élites est difficile à préciser pour la Palestine mandataire, nous tenterons d'aborder quelques aspects seulement dans ce chapitre.

² [FAWARGI, 1994, p 84]

³ Collèges de *Terra Sancta*, *Saint George's* notamment pour les collèges chrétiens ; le recrutement s'étend de la vieille-ville aux autres quartiers, chrétiens puis musulmans de la ville nouvelle.

la progression du nombre d'élèves est importante. La fermeture de l'établissement en 1914, à cause de la première guerre mondiale, ne semble donc pas avoir affecté la réputation du collège.⁴

Le pourcentage de chrétiens dans l'enseignement gouvernemental, minime au début de la période, invite à considérer l'évolution du public des écoles privées. En 1924, les chrétiens représentent 11% de cet enseignement gouvernemental, ce qui est tout à fait conforme à leur représentation au sein de la population palestinienne.⁵

La période mandataire est une période de bouleversements sociaux. La société "s'est volontairement figée, convaincue que toute altération, toute mutation fera le jeu de la disparition [...] sans que cela abolisse [sa] mobilité".⁶ La considération du public des élèves invite également à revenir sur le concept d'élite⁷ dont la définition pour les sociétés du Moyen-Orient n'est pas figée ; les élèves, une fois le processus de recrutement entamé, semblent conserver leur rang "social" dans la société. Pourtant le public scolaire change durant cette période, non seulement en raison de l'offre éducative plus diversifiée, mais aussi en raison des attentes linguistiques des parents. Le collège garde en effet sa clientèle traditionnelle et s'ouvre peu à peu à un autre public. Pour mesurer l'influence de cet enseignement, il convient de brosser un "portrait de cette population scolaire".⁸ Les élèves juifs scolarisés chez les Frères ne résistent pas au processus de séparation ethnique et linguistique mis en place par les Britanniques.

Le public des apprenants est-il homogène et constitue-t-il ou non un miroir de la société palestinienne ?⁹

Quels sont les groupes sociaux attirés par ce genre d'institution ? Comment s'organise la distribution qualitative et quantitative des élèves et le recrutement de deux structures distinctes qui cohabitent sans pour autant fusionner ?

Comment le collège s'adapte-t-il aux fluctuations de recrutement de la période mandataire pour assurer un suivi qui lui permette de garder sa clientèle ?

⁴Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au Congrès français de Syrie, 3, 4, 5 janvier 1919, Chambre de commerce de Marseille, section de l'enseignement, "Les écoles des Frères en Syrie". En Syrie-Palestine : 4 032 élèves après la guerre. Cf annexe B2 (tableau) pour les chiffres des établissements des FEC dans tout le Levant.

⁵En 1934-1935, ils représentent 10,2%. Le pourcentage d'élèves chrétiens allant dans les écoles gouvernementales est inférieur à celui allant dans les écoles recensées comme *Foreign bodies*, [TIBAWI, 1956, p 189].

⁶[SANBAR, 2004a, p 157]

⁷Hassan Khidr, *La formation des élites palestiniennes*, Revue d'Etudes palestiniennes, n°83, 2003. Certains courants, issus de la conception américaine, rejettent tout statut particulier à l'élite. Différentes écoles, issues de la sociologie marxiste, définissent les élites comme ayant une place centrale dans la gestion et la défense des intérêts des classes dominantes. On considérera ici la conception véhiculée par l'expression présente dans la culture arabe classique *Ahl al-hall wa-l-'aqd* « ceux qui font et défont les choses, les dirigeants ». Plusieurs documents fournissent des listes d'élèves et leurs fonctions après l'obtention de leurs diplômes, dans la société palestinienne, notamment un document de 1947, citant la liste des participants pour l'accueil du Frère Supérieur Général Athanase (élèves au collège durant la période mandataire), et certains prospectus de remise annuelle de diplômes ; voir plus loin dans ce chapitre.

⁸C'est ce que proposait J. Thobie pour l'empire ottoman, [THOBIE, 1977a, p 348].

⁹L'absence de mémoires rédigés par d'anciens élèves limite le type d'informations (à la différence des nombreux mémoires des anciens élèves du lycée de Galatasaray par exemple, Cf la thèse de Gulsun Guvenli, chapitre 2).

6.1 Deux structures différentes

6.1.1 Une dualité paradoxale ou complémentaire ? La volonté de proposer une même identité linguistique

Deux structures cohabitent au sein du même bâtiment. Lors de la fondation, l'établissement est constitué d'une seule école gratuite, de 1878 jusqu'en 1904. Les Frères ont pu observer le succès de la section payante ainsi que l'augmentation des inscrits dès son ouverture dans l'établissement de Jaffa en 1890.¹⁰ A la fin du XIXe, la demande des parents est forte pour une école payante, dans laquelle les élèves seraient moins nombreux par classe, qui proposerait un enseignement à caractère professionnel susceptible d'assurer une formation pour obtenir des postes dans l'administration (l'avenir professionnel se situe encore dans le milieu d'origine).¹¹ Pourtant, au-delà de cette diversité qui est habituelle dans les établissements des Frères des écoles chrétiennes, il s'agit de transmettre une même identité linguistique avec des techniques connues dans tout le Levant, un enseignement basé sur langue française, dans tous les sujets.¹² Leur but est aussi de créer chez leurs élèves un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

L'enseignement proposé par les Frères ressemble, dans sa structure, à celui de métropole. Il s'agit d'un enseignement primaire et d'un enseignement primaire supérieur à caractère professionnel.¹³ Il ne propose pas de filière littéraire. Les raisons de cette double structure au sein du même établissement sont pédagogiques (les élèves sont moins nombreux par classe, et ne sont pas dans les mêmes classes que les enfants pauvres à qui s'adressait d'abord l'enseignement des Frères) et budgétaires (les recettes de l'école payante ne constituent qu'une partie des ressources mais elles donnent plus d'autonomie à l'établissement). La division correspond à celle de métropole où les populations scolaires du primaire et du secondaire ne se mélangent pas.¹⁴ Les différences proviennent donc du programme et de l'origine des élèves, il s'agit de deux sections parallèles.¹⁵

¹⁰ AMAE, Nantes, série A, 90, établissement de Jaffa.

¹¹ Cette demande des parents, réitérée depuis la dernière décennie du XIXe siècle, est exaucée en 1904, plus de dix ans après l'ouverture du Crédit lyonnais et de la société de chemin de fer française en Palestine. Les Frères entendent conserver leur rôle éducatif auprès de la population pauvre de Jérusalem et plus largement de Palestine, et endossent peu à peu la fonction "reproductrice" d'une école payante pour les élites, d'abord chrétienne, puis progressivement musulmane et juive. C'est surtout la branche payante qui préoccupe le Consulat Général de France dans ses correspondances avec l'établissement.

¹² ICHOLS XI, Université de Potsdam, septembre 2008, intervention de Karène Sanchez-Summerer, "L'enseignement de la grammaire chez les Frères des écoles Chrétiennes de Palestine ottomane et mandataire (1878-1939) : entre pragmatisme, religion et identités, une pédagogie confessionnelle du français avancée ?"

¹³ Une des spécificité des Frères est que leurs établissements, à de rares exceptions près, ne proposent pas de cours de langues classiques, il ne s'agit donc pas d'un enseignement "secondaire" proprement dit.

¹⁴ [RIGAULT, 1951] : la plupart des écoles missionnaires fonctionne sur ce schéma, école gratuite/ école payante. Il s'agit également de deux directions distinctes au ministère de l'Instruction publique. En 1937, Le Front Populaire décide d'unifier les deux degrés et de constituer une seule direction mais la réforme est retardée en raison de la deuxième guerre mondiale.

¹⁵ Une seule mention est faite dans les différentes archives sur le passage éventuel des élèves d'une structure à l'autre, AMG, GC 351, rapport de visite de 1927, "Il est à craindre que cet état de choses [le contrôle insuffisant] n'ait

L'établissement abrite deux structures et est aussi le lieu d'habitation des Frères.¹⁶ Les Frères reçoivent peu l'aide du clergé séculier de la paroisse catholique de la vieille ville, la paroisse Saint Sauveur, dont le siège est au sein du couvent franciscain. Ces derniers officient la messe quotidienne matinale au collège. Les deux parties de l'établissement ont la même direction (un inspecteur de l'école gratuite) mais ne préparent pas aux mêmes diplômes. La section gratuite amène les élèves jusqu'au certificat d'études primaires tandis que la section payante amène au certificat d'études primaires supérieures (secondaires selon les Frères) et aux diplômes professionnels.¹⁷ Par rapport à la population de garçons en âge d'être scolarisés et à la minorité poursuivant ses études après 12 ans (tableau 6.1), les Frères attirent un nombre d'élèves qui n'est pas négligeable (de 1/6e à 1/7e), étant donné qu'un quart des élèves en âge d'aller à l'école sont effectivement scolarisés (avant et après la première guerre mondiale ; un tiers à la fin de la période mandataire).¹⁸

TAB. 6.1: Population par groupe d'âges, Palestine (Recensement de 1922)

under 5 years	3973
5 to under 15	7699
15 to 25	7009
25 and over	13930
totals	32611

Avant six ans, les garçons sont inscrits chez les Sœurs de Saint Joseph, seule présence féminine dans cet univers éducatif essentiellement masculin, qui les initient au français et accueillent essentiellement des garçons catholiques.¹⁹

sa répercussion sur le collège qui recrute en partie des meilleurs éléments de l'école gratuite"; la mobilité est sans doute très limitée. Mais le fait que les maîtres de l'école gratuite soient moins bien formés n'est pas systématique. Les statistiques de 1931 des autorités mandataires reflètent d'autre part le fossé entre l'éducation des élèves musulmans et chrétiens. Dans toute la Palestine en effet, 71% des garçons chrétiens savent lire et écrire, et 45% des filles chrétiennes, contre 25% et 3% pour les musulmans. Cet écart est moins significatif à Jérusalem, où 85% des garçons et 65% des filles chrétiens, et 47% des garçons et 24% des filles musulmans sont scolarisés, selon [O'MAHONY, 2008, p 385]. Seulement un petit nombre de chrétiens fréquentent les écoles gouvernementales (12% en 1931), la plupart d'entre eux viennent de familles orthodoxes dont les structures éducatives communautaires sont moins développées.

¹⁶La seule mention d'une distinction géographique entre les deux filières est évoquée pour des raisons d'ordre pratique, AMAE, Nantes, SOFE, O139, Jérusalem le 14 juillet 1931, allocation extraordinaire sollicitée le 5 août 1930 en vue de l'achat d'un terrain pour le transfert de l'école gratuite des Frères dans un autre local.

¹⁷Equivalent à celui des établissements de primaire supérieur de France à la même époque ; d'autres diplômes sont proposés, Cf chapitre 7. Le collège débute son enseignement lui aussi au niveau primaire mais va jusqu'au niveau de la seconde de lycée en métropole selon l'avis du Consul Général. Il se présente comme une des écoles secondaires de Palestine. Selon le rapport de l'inspecteur de l'éducation G. Bounoure, les écoles "secondaires" de Palestine sont les collèges des Frères de Jérusalem, Jaffa, Caïffa. Les autres établissements sont anglophones, ils misent très tôt sur l'anglais et l'allemand et exercent une attraction réelle sur la clientèle du collège. Il s'agit des *American friends boy's School (Ramallah)*, *Scots College (Safed)*, *Jerusalem Men's College*, *Men's Training College*, *St George's School*, et des écoles juives dont deux se situent à Jérusalem, *Gymnasias Ibrith*, *Réalité*, et l'école normale juive *Beth Hakerem*.

¹⁸[ABU-GHAZALEH, 1972, p 38]

¹⁹"A l'école on apprenait surtout à prier, à lire l'alphabet, en arabe et un peu en français. On apprenait aussi en français la jolie prière de la salutation évangélique", [FAWARGI, 1994, p 23-25] et ASSJ.

Les Frères qui ont fondé le collège avaient pour but, selon les archives relatant la fondation, de fournir une excellente éducation, au départ sans distinction de statut social ou religieux. Cette complémentarité si souvent évoquée par les Frères est à la base du fonctionnement même des écoles de l'Institut, soucieuses d'arriver à leur viabilité financière, tout en répondant aux demandes des familles, sans renoncer à leurs objectifs initiaux ni bien sûr à la philosophie lassalienne d'éducation des pauvres. Leur mission en Palestine vise également à assurer la présence catholique française en Terre sainte. Dans leurs "Historiques" ainsi que dans leurs participations aux expositions missionnaires et les congrès, ils insistent sur cette complémentarité. "*L'école gratuite est organisée aussi soigneusement que l'école payante, les enfants de riches et les enfants de pauvres [sont] entourés de la même sollicitude.*"²⁰ L'enseignement s'adresse à un public urbain.²¹ Comme dans l'ensemble des écoles des Frères du Levant, l'école payante subventionne en partie l'école gratuite.²² Les deux parties de l'établissement sont présentées comme complémentaires, vouées à transmettre les mêmes valeurs chrétiennes et la langue française.²³

Malgré un certain cloisonnement vertical (entre classes socio-économiques), et horizontal (entre religions, entre nationalités), les liens entre les deux parties de l'établissement sont importants. Durant la période mandataire l'idée de scolarisation de masse par les Frères n'est pas délaissée, il n'y a pas d'effondrement dans la fréquentation de la section gratuite. Les élèves partagent la même cour de récréation, ont des activités communes. La mobilité entre l'école et le collège est possible en théorie, elle dépend de l'excellence des candidats, et des bourses disponibles pour ceux qui ne peuvent pas payer.²⁴ Le système de sélection est très différent de celui pratiqué par le collège gouvernemental britannique, le *Arab College* : le recrutement géographique des élèves des Frères est plus restreint, et la sélection à l'entrée moins forte.²⁵ Pourtant, malgré leurs faibles revenus, certains choisissent cette école privée à

²⁰Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au Congrès français de Syrie, 3, 4, 5 janvier 1919, Chambre de commerce de Marseille, section de l'enseignement, "Les écoles des Frères en Syrie", p 23. Les pauvres sont les premiers destinataires de la mission, la gratuité scolaire est selon les Frères le signe de l'amour gratuit de Dieu, celle du désintéressement (*Méditations pour le Temps de la Retraite*, 194/1 et 207/2).

²¹Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au Congrès français de Syrie, 3, 4, 5 janvier 1919, Chambre de commerce de Marseille, section de l'enseignement, "Les écoles des Frères en Syrie". "Tout d'abord les Frères avaient escompté l'utilité des écoles d'agriculture pour fournir au pays les travailleurs qui lui manquent [...] mais un obstacle avait fait échec à leurs projets : l'insécurité dans laquelle vivent les populations rurales". Il n'y a donc aucun institut agricole des Frères en Palestine. De telles structures d'apprentissage sont proposées par les Britanniques.

²²Ces types d'écoles sont appelées "écoles de résidences", [DELPAL et al., 2005, p 151], C. Verdeil. "Elles juxtaposent deux établissements, l'un payant, l'autre gratuit, le premier contribuant à financer le second."

²³Le schéma de la théorie fonctionnaliste de Durkheim (*Education et sociologie*, PUF, Paris, 1928, p 82) peut être repris pour la société de Jérusalem. La sélection du contenu éducatif est différente selon les milieux de destination du modèle éducatif. L'enseignement à caractère professionnel n'est pas proposé à la branche gratuite de l'école.

²⁴Les registres d'inscription disponibles indiquent que la plupart des élèves débutent leur scolarité et l'achèvent au sein de la même structure. Le livre des recettes et des dépenses de 1935 mentionne "rétribution scolaire : 15 000 francs", si l'on divise ce nombre par le total des inscrits au collège pour la même année, on constate que l'ensemble de ces contributions est minime, comparé au budget total du collège, certains bénéficiant de subventions de la part du consulat pour les inscriptions. Comparativement, les coûts au collège de *Terra Sancta* sont plus importants (archives de la Custodie, dossier *Terra Sancta*), il attire une élite plus riche.

²⁵Les Frères ne sélectionnent pas leurs élèves dès les premières classes, et accueillent très peu d'élèves venant du système gouvernemental. Le parcours de ces derniers reste généralement au sein des écoles gouvernementales. Les meilleurs élèves des écoles primaires gouvernementales qui désirent poursuivre leurs études vont à la *Rashidiyyah*

cause de la réputation de l'éducation des Frères. Le facteur de proximité joue également un rôle dans le recrutement, l'établissement est au cœur du quartier chrétien de la vieille-ville.

Si l'on compare avec les autres collèges du Levant,²⁶ en 1924, la situation a quelque peu changé, puisque Jérusalem, 20 ans après l'ouverture de la section secondaire, accueille peu de 550 élèves, davantage que Jaffa (350) et Caïffa (296).²⁷

6.1.2 Les fluctuations de la fréquentation

Tout au long de la période, plus de la moitié des élèves scolarisés dans des écoles étrangères le sont dans les écoles françaises. Le public des élèves des Frères représente quant à lui plus de 70 % du public masculin de Palestine scolarisé en français et comparé aux autres établissements phares de la région, son recrutement reste relativement important durant toute la période mandataire.²⁸

Le collège de Jérusalem est un des plus importants de la Palestine mandataire, devancé par Jaffa qui a un collège et deux écoles, mais cette tendance s'inverse au début des années 1930, parallèlement à l'importance de la ville.²⁹ Le recrutement de l'établissement de Jérusalem est stable. Les méthodes des Frères semblent acquérir une forme d'unanimité au début de la période pour leur efficacité. La tendance de l'évolution du recrutement des deux structures est en progression lente mais soutenue durant la période, hormis les périodes de crises, telles que les événements du mur de 1928-1929³⁰ et ceux de la grande révolte de 1936-1938. Souvent les Frères se plaignent de ne pas être aptes à répondre à la demande croissante par manque de

school à la fin des études en écoles primaires. Ils sont pensionnaires au *Arab College*, et après la 11^e classe (dans le système gouvernemental, à la fin du primaire supérieur), ils rejoignent en général le collège gouvernemental pour préparer le diplôme palestinien, ou être élève du *Training College*. Venus de toutes les grandes villes palestiniennes de l'intérieur et de la côte, ils sont sélectionnés sur entretien personnel. L'inscription au collège gouvernemental (24 Livres Sterling), plus chère que celle de l'établissement des Frères, est possible pour les élèves pauvres grâce à un système de bourses.

²⁶En 1901, l'établissement de Jérusalem arrive numériquement en troisième position derrière ceux de Syrie, Beyrouth et Jaffa (Jérusalem accueille alors 240 élèves- Jaffa, 342 et Beyrouth, 571), Cf annexe B2. Les précisions de l'Institut archéologique allemand (ACJ, 1905) permettent de supposer que les frais d'inscription semblent plus élevés pour la période ottomane. Les Frères mentionnent à plusieurs reprises les difficultés économiques de la population et se montrent soucieux de conserver leur clientèle. Ils s'inquiètent très tôt du départ de certaines familles pour la Syrie et le Liban.

²⁷Le recrutement entre élèves payants et gratuits reste stable, contrairement aux collèges de Beyrouth, Tripoli et Lattaquié dans lesquels les sections gratuites sont numériquement plus importantes. Dans les budgets les "rétributions scolaires" sont indiquées (AMG, extraits).

²⁸Selon le *Rapport des Œuvres françaises des Etats du Levant sous Mandat français*, 1934 (n°111), le collège du Sacré Cœur des Frères des écoles chrétiennes de Beyrouth accueille 569 élèves, celui de la Sainte Famille de Tripoli, 225 et celui de Lattaquié, 65.

²⁹C'est également un des plus importants du Levant. AMG, NH 701, statistiques ; 1933 : total de Palestine 1648, 3 collèges à Jaffa, Caïffa, Jérusalem dont 247 à Jérusalem, 299 à Jaffa, 215 à Caïffa. En comparaison, 900 élèves au collège du Sacré-Cœur de Beyrouth, 8 400 en Egypte, presque 3 000 en Syrie. Le district comporte plus de 13 000 élèves.

³⁰Emeutes à propos du mur des lamentations. "La ville est calme mais les gens paraissent soucieux. On craint de nouveaux massacres. Les musulmans demandent l'abrogation de la loi Balfour", ACJ, Historique 1919-19139.

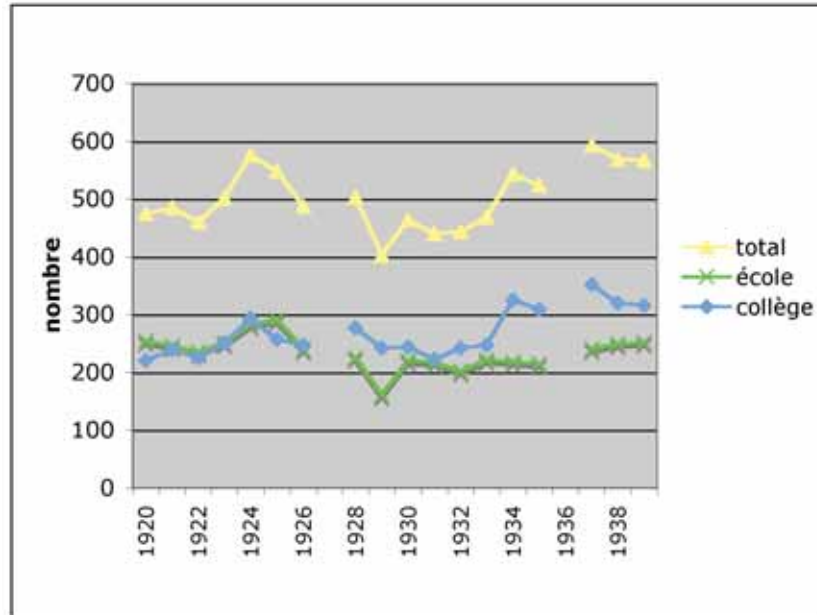


FIG. 6.1: Evolution des effectifs, école et collège (ACJ)

place.³¹

A la veille de la première guerre mondiale, les écoles françaises de Palestine comportent 3 425 garçons, soit 10.25 % du total de l'empire ottoman, contre 45, 7 % pour la Syrie. Ces chiffres sont identiques après la guerre, relativement dans les mêmes proportions. Si l'on considère les statistiques du collège, de 1920 à 1937, année durant laquelle le collège a le plus grand nombre d'inscrits,³² on observe une nette augmentation de ses effectifs (de 220 à 352 élèves, soit 37.5 % de plus), augmentation qui paraît considérable si l'on tient compte des capacités d'accueil de l'établissement mais aussi de celles des autres établissements secondaires, qui entament le "quasi monopole" que les Frères avaient connu durant la période ottomane (figure 6.1).³³

³¹Deux ans ne sont pas couverts par les relevés statistiques des Frères. D'après les relevés, il semble que ce soit l'économiste qui ait pris des notes pour 1928, ce qui expliquerait le manque de données ; l'absence de données peut être également due aux deux périodes de crise (pour masquer la baisse des effectifs).

³²D'après les renseignements de l'Œuvre d'Orient, l'école comptait en 1897 : 229 élèves, en 1900 : 290, en 1903 : 230 à 250, en 1904 : 230 ; à une plus grande échelle, en 1924 tout district de Syrie (frontière à Alexandrette) payants : 2121, gratuits 959. Selon René Leblanc, inspecteur général de l'université, rapporteur général au jury de l'exposition, les Frères en Syrie ont des effectifs proportionnels au chiffre de la population. L'action éducative ou sociale de l'Institut s'exerce, en France ou à l'étranger, sur 400 000 enfants, jeunes gens et adultes. Pour la Palestine en 1924, 709 élèves pour la section payante, 762 pour la section gratuite, Cf annexe B2 pour les effectifs des grands établissements des FEC du Proche-Orient durant la période ottomane.

³³Il n'y a qu'un établissement secondaire à proprement parler à Jérusalem, il s'agit du *Arab College* mis en

Un des facteurs explicatifs de ces fluctuations réside dans ce que certains parents considèrent comme une faiblesse : les insuffisances liées à l'enseignement de l'anglais.

*C'est ainsi que dans l'école admirablement conduite par les Frères à Jérusalem, la rentrée a été un peu moins nombreuse que l'an dernier, un certain nombre d'élèves étant attirés par les établissements où l'on donne plus de place à l'enseignement de l'anglais. Les pertes seraient beaucoup plus grandes si une bonne instruction générale ne compensait pas, aux yeux des employeurs, l'infériorité relative en anglais des élèves des Frères qui reçoivent en français toute leur instruction. A Caiffa le Frère directeur m'a dit "nous sentons le vide se faire autour de nous."*³⁴

La concurrence des autres établissements entraîne une baisse des effectifs à certaines périodes. De 1924 à 1926 en effet, on observe une diminution totale de près de 90 élèves, soit 15%, après l'ouverture des écoles gouvernementales.³⁵ L'ouverture du collège de *Terra Sancta* par exemple, entraîne le départ de 20 élèves entre 1930 et 1931, rapporté dans les "Historiques".³⁶

Les deux grandes périodes de creux dans le recrutement sont dues aux crises politiques. Au lendemain des affrontements, on observe en effet une nette reprise. L'établissement des Frères est beaucoup moins touché que les écoles et le collège qui participent activement aux manifestations politiques contre le Mandat. La crise de 1928-1929 affecte le plus durement le recrutement puisque l'établissement des Frères perd (pour l'école et le collège) 1/5e de ses effectifs ; les élèves juifs quittent définitivement le collège. Les perturbations de 1933 poussent certains parents à ne pas envoyer leurs fils au collège dont la position géographique leur fait craindre que ces derniers soient pris à partie dans les affrontements.

octobre, 27, 1933 les musulmans manifestent contre la puissance mandataire [...] Tous les magasins resteront fermés 8 jours. Un certain nombre de nos élèves s'absentent : ils ont peur.

Les conséquences de la grève de 1936-1938 l'affectent plus fortement encore. Durant les premières semaines, dans les "Historiques", les Frères s'alarment de l'absence de la moitié de leurs effectifs. Ils décident de ne pas interrompre les cours, mais s'inquiètent de ce que certains meneurs viennent devant leur établissement. Ils mettent en exergue le fait que leurs élèves sont de plusieurs confessions et ne prennent pas part activement à ces "rébellions".

place dès 1918 par les Britanniques ; il propose également un prolongement du cursus secondaire et une formation pour futurs instituteurs de langue maternelle arabe, seule Ecole normale de Palestine, le *Training College*. A titre de comparaison le *Terra Sancta College* des franciscains accueille entre 80 et 200 élèves au total durant la même période (archives de la Custodie).

³⁴ AMAE, E 312-1, n° 404, 28 octobre 1920, Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, "La position de la France en Palestine".

³⁵ ACJ, s.n., 17 janvier 1921, lettre au Consul Général du Frère Oger, Visiteur des écoles chrétiennes, remerciements pour l'augmentation des subventions, "Vous apprendrez avec satisfaction, Monsieur le Consul Général, qu'en dépit des agissements divers qui cherchent à nous nuire, nos maisons de Palestine continuent à être fréquentées par une population scolaire de plus en plus nombreuse. Il y a tout lieu d'espérer que les écoles rivales qui s'établissent un peu partout ne détourneront point les familles de la confiance qu'elles ont toujours témoignée".

³⁶ ACJ, Historique 1919-19139, "Exode d'une vingtaine d'élèves à Terra Sancta. Plusieurs nous furent enlevés par procédés pour le moins discourtois [...] on les reçut ou pour rien ou dans des conditions de scolarité dérisoire [...] 1935, la rentrée est bonne. On constate la défection d'un certain nombre d'élèves au collège. Quelques uns sont allés au collège de Terra Sancta", Cf note 19 chapitre 5.

*A plusieurs reprises des provocateurs patriotes voulurent forcer l'entrée du collège des Frères pour faire sortir les élèves dans la rue. L'autorité resta ferme [...] Les organisateurs de la résistance ont essayé d'obtenir la grève des écoliers afin de produire une plus grande impression auprès des autorités anglaises. Les écoles du gouvernement, surtout peuplées d'arabes et de musulmans, se sont vidées rapidement.*³⁷

Entre 1933 et 1938, certains élèves juifs reviennent. En 1938, les émeutes près de la porte Neuve deviennent plus intenses.³⁸

Durant cette période, ni les Frères ni leurs élèves ne sont impliqués politiquement avec les meneurs, sous quelque forme que ce soit. Le collège semble être un des rares établissements à ne pas prendre part aux luttes contre le pouvoir britannique en place. Les conséquences économiques de la crise poussent certains élèves à arrêter leur scolarité et à travailler.³⁹ Enfin, des familles retirent parfois leurs enfants en raison des difficultés financières qu'ils éprouvent, sans les placer pour autant dans la section gratuite de l'établissement.

6.2 Un collège multiethnique et multireligieux

Le recrutement multiethnique et multireligieux constitue une des spécificités du collège.⁴⁰ On observe une fidélité de la clientèle, car à l'intérieur des différentes classes, il y a peu de changements.⁴¹ Cette diversité est caractéristique des établissements des Frères en Palestine, et comparativement, de manière plus importante encore à Jérusalem. L'établissement

³⁷[FAWARGI, 1994, p 98]. Cf chapitre 8. L'auteur reprend ici des termes fréquemment utilisés par les Frères eux-mêmes : le terme "arabe" sert généralement à qualifier les élèves chrétiens de toutes les obédiences (ici plutôt orthodoxes d'après le recrutement de ces établissements). On le retrouve aussi comme qualification de la population musulmane lorsque le contexte n'est pas politique. Le terme "palestinien" est utilisé très rarement.

³⁸ACJ, Historique 1919-1939, "Vers 7h du matin, quatre jeunes terroristes, revolver au poing, suivent la rue de la porte Neuve, montent sur le rempart, inspectent puis fixent à sa hauteur un drapeau arabe tout près de la porte Neuve."

³⁹ACJ, Historique 1919-1939, "1935 la rentrée est bonne [...] Les autres dont les familles sont gênées au point de vue économique se placent afin d'aider leurs parents". Le 3 octobre 1930, le Frère Florin, directeur, écrit au consul, "au collège la situation économique pitoyable du pays se fait par trop sentir; 1936-1938 : de nombreuses pertes matérielles sont signalées; "1938 : (rentrée) relativement bonne mais [...] malaise politique qui règne actuellement en Palestine et qui a amené des familles à émigrer au Liban. C'est le cas en particulier, pour plusieurs familles de Caiffa dont nous avions les enfants pensionnaires." Notre entretien avec A. Morcos, du 21 juillet 2006, confirme cette émigration.

⁴⁰La plupart des registres d'inscription, à part ceux de l'année 1929-31 ont été perdus. S'il est possible d'obtenir le nom des élèves inscrits pour certaines années par le relevé de notes (1923-1926 et 1931-1932), seul le registre de 1929-1931 mentionne la religion de chacun des élèves. Il est parfois difficile de suivre d'année en année les noms des familles qui envoient leurs enfants depuis plusieurs années. Certains relevés statistiques (1933 et 138) envoyés à la Maison Généralice complètent ces données lacunaires.

⁴¹Les statistiques envoyées aux Britanniques diffèrent parfois des statistiques internes tenues par les Frères : les élèves ayant intégré l'établissement après la rentrée officielle sont pris en compte par les Frères dans les relevés de décembre, tandis qu'ils n'apparaissent pas dans les statistiques envoyées début septembre au département de l'éducation des autorités mandataires.

accueil peu de Français.⁴² Le collège attire une clientèle de relative importance par rapport à l'ensemble de la population scolarisable masculine de Jérusalem (tableau 6.2).

TAB. 6.2: *Population de Jérusalem par groupes d'âges et religion (Recensement de 1931)*

Age	Muslims	Jews	Christians	others	all religions
0 to 5	15849	4132	2546	4	22531
5 to 10	12907	3767	2453	2	19129
10 to 15	7580	2499	1704	1	11784
15 to 20	5126	2161	1827	5	9119

6.2.1 Langue et appartenance ethnique et communautaire

La nationalité est peu mentionnée en tant que telle dans les archives, car elle se confond avec l'appartenance religieuse.⁴³ Le terme de "nationalité" employé par les Frères n'apparaît pas comme une catégorie pertinente dans leurs archives ; c'est pourquoi certaines années, la case "nationalités" n'est pas remplie, contrairement à celle concernant la religion. Les données sont discontinues car ce critère apparaît comme peu pertinent à ceux qui élaborent ce relevé statistique. L'administration anglaise, elle, adopte ce paramètre. La dénomination, dans les "Historiques" du collège, de "nationalités" est adoptée au pluriel.⁴⁴ On remarque que de nombreuses nationalités sont présentes dès le départ, "aucun arrangement institutionnel" ne fixe des quotas. L'étude ne se penchera pas sur le degré d'identification à sa communauté d'origine, difficile à cerner, et hors du contexte que nous nous sommes proposés d'étudier.

La grande majorité des élèves est palestinienne (figure 6.2- courbe semi-logarithmique).⁴⁵ L'établissement compte peu d'Égyptiens et de Libanais qui restent scolarisés dans leur pays. Les Arméniens sont ceux qui sont arrivés dès la fin du XIXe.⁴⁶ Ils résident pour la plu-

⁴² Les seuls Français mentionnés sont les enfants de Neuville, du consulat, en classe avec Fawargi, FAWARGI [1994].

⁴³ [KUSHNER, 1988, p 320], le "paramètre religieux est un corollaire indispensable à celui de la nationalité, voire l'ultime fondement de sa légitimité".

⁴⁴ Nous utiliserons les majuscules pour désigner les groupes nationaux, la minuscule pour désigner les groupes religieux. Le terme "Arméniens" désigne aussi bien des élèves arméniens catholiques qu'arméniens orthodoxes. En général "Hellènes" désignent des grecs orthodoxes et des grecs catholiques. Il est rare de trouver dans les historiques le terme d' "ottomans", "turcs", jusqu'en 1919. Les Frères veulent sans doute désigner des élèves musulmans venant d'Istanbul dont les parents occupent une fonction dans l'administration de Jérusalem. Hormis ceux mentionnés dans le chapitre 2, aucun autre nom propre n'apparaît dans les "Historiques".

⁴⁵ A cette époque, les enfants d'une famille d'origine grecque d'Asie mineure par exemple, installée à Jérusalem à la fin du XIXe siècle, nés en Palestine ottomane, scolarisés au collège sont qualifiés dans les registres d'"Hellènes" (entretiens).

⁴⁶ Une étude prosopographique de la communauté arménienne de la vieille ville apportera sans doute des éléments de précision sur la provenance géographique des élèves (travaux de Sossie Andézian, CNRS, CEIIFR) et leur insertion dans la société palestinienne ; Cf annexe A7.

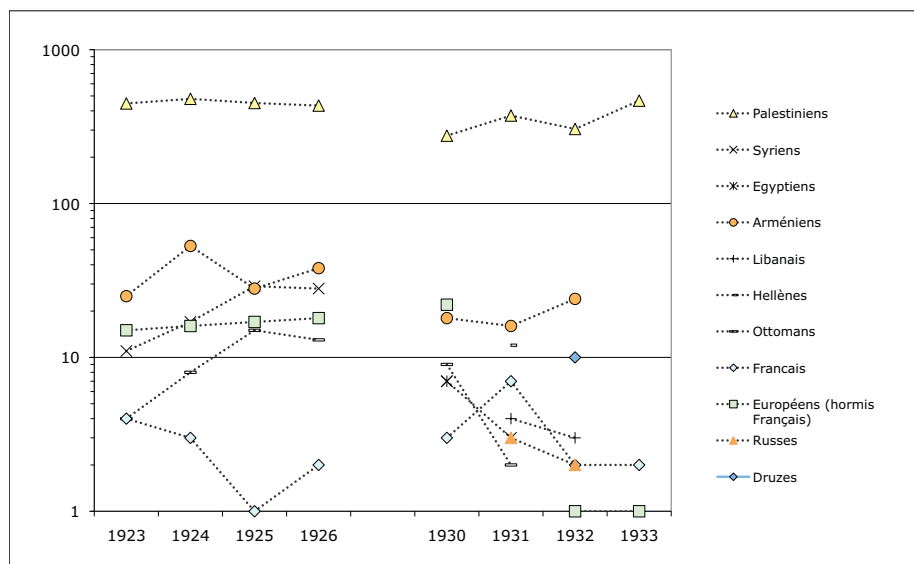


FIG. 6.2: Elèves (collège et école) par nationalités (ACJ)

part dans le quartier Saint-Jacques. Les statistiques envoyées fin mars 1924 au consulat par exemple, font état de 544 Arméniens, ceux-ci constituent alors la deuxième nationalité du collège (8.6 % d'Arméniens, 9.5% l'année suivante), leur nombre varie de 5 à 10% du nombre total d'élèves sur la période. La population scolaire du collège reflète celle de la vieille ville, pour le début de la période⁴⁷ elle est aussi composée des élites qui se sont installées dans les nouveaux quartiers.

6.2.2 Langue et religion

La pluriconfessionnalité est une autre caractéristique du collège des Frères, même si la majorité des élèves reste catholique. L'enseignement des Frères touche également les minorités religieuses (figure 6.4 et tableau 6.4).⁴⁸ *“Ces écoles [des Frères] d'Orient sont en réalité des écoles interconfessionnelles tenues par des congréganistes.”*⁴⁹ Durant la période mandataire, la majorité de la population palestinienne de confession chrétienne appartient à l'église grecque arabe orthodoxe.⁵⁰ La communauté catholique latine, qui représente autour de 20%

⁴⁷[BEN-ARIEH, 1984, p 239-248]

⁴⁸Plusieurs minorités religieuses sont présentes ; le collège ne diffère guère en cela des autres écoles congréganistes.

⁴⁹M. Barrès, *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924, p 34.

⁵⁰[O'MAHONY, 2008, p 383], selon les recensements de 1922 et 1931, elle constitue 45.7% et 43,5% de la population chrétienne.

de la population chrétienne, est particulièrement forte dans le centre de la zone chrétienne, notamment à Jérusalem et à Bethléem. Le faible nombre d'élèves melkites et maronites s'explique par la localisation géographique de ces communautés en Palestine (figure 6.6).⁵¹

TAB. 6.3: *Population chrétienne du district de Jérusalem-Jaffa (Recensements de 1922 et 1931)*

	1922	1931
Total Christians	42685	20309
Orthodox	22696	6906
Roman catholic	9740	5982
Armenian church (Gregorian)	2800	2049
Church of England	2781	1382
Greek catholic (melkite)	1330	272
Syrian orthodox (Jacobite)	784	688
Templars Community	697	
Protestants	554	
Maronite	258	126
Syrian catholic	189	106
Others / various denomination	183	2217
Armenian catholic	176	258
Coptic Church	172	89
Presbyterian Church	134	34
Lutheran Church	110	67
Abyssinian Church	81	93
Assyrian catholic	0	40

Une majorité catholique

L'analyse de la répartition des différents élèves chrétiens du collège par rapport aux différentes communautés chrétiennes de la ville à la même période révèle que certaines minorités ne sont pas représentées au collège ; certains garçons reçoivent généralement soit un enseignement communautaire dans leur propre communauté, soit sont scolarisés dans les écoles gouvernementales. Comme le déclare F. Abecassis, *“la communauté reste le lieu de protection de formation et de promotion des plus modestes”*.⁵² Les données statistiques sont inversement proportionnelles à la composition religieuse de la ville et ce sur l'ensemble de la période, avec de légères variations, comme le confirme le calcul de la moyenne religieuse des élèves, seul

⁵¹La communauté grecque catholique, melkite (13,8% de la population chrétienne en 1931) et la communauté maronite vivent plutôt au Nord du pays, [O'MAHONY, 2008, p 384], Cf annexes B1 et B2.

⁵²F. Abecassis, *Documents de la SIHFLES* n°37, les instances communautaires sont “les dépositaires d'une demande sociale d'instruction”.

outil véritablement représentatif (figure 6.6).⁵³ D'autre part, les Frères continuent à élargir le recrutement de leur public pour échapper à la tutelle de la Custodie, qui gère la plupart des écoles des paroisses latines.⁵⁴

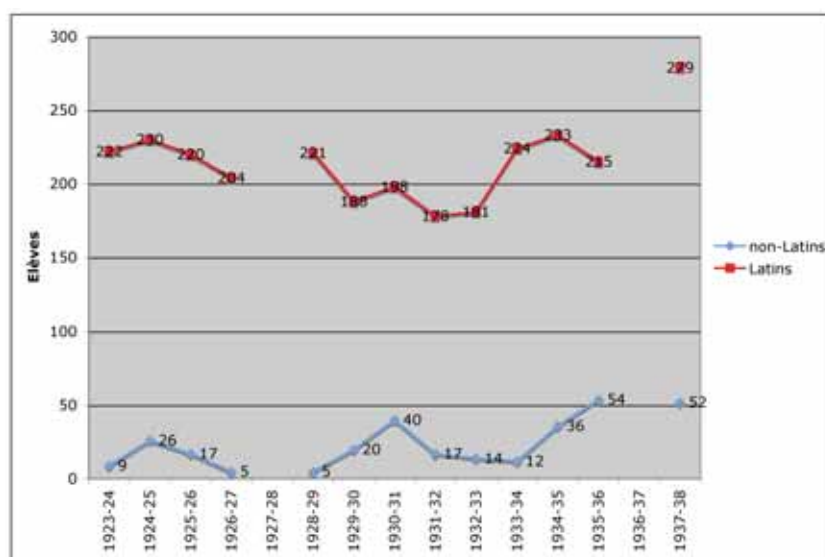


FIG. 6.3: Une majorité de catholiques latins (ACJ)

Majoritaire dans les deux sections de l'établissement (mais minoritaires au sein de la population), la proportion des catholiques tend à se renforcer parallèlement à l'augmentation de l'ensemble des élèves. On observe même un renforcement de cette catégorie ; lorsque le nombre total d'élèves diminue, le nombre de catholiques augmente (figure 6.5). Les Frères recrutent aussi au-delà de leur clientèle catholique latine traditionnelle. Par rapport au pourcentage de la population de Jérusalem, ils sont nettement sur-représentés (tableau 6.3).⁵⁵ Les élèves catholiques non latins reflètent la part des catholiques des différentes communautés

⁵³Cf figure 6.3 et figure 6.6. A titre de comparaison, en 1914, l'empire ottoman compte 44,4% de catholiques latins et orientaux réunis, 22% de grecs orthodoxes et arméniens grégoriens, 0,3% de protestants, 26,8% israélites (ces statistiques incluant les pourcentages des écoles de l'AIU et 6,5% musulmans, [THOBIE, 1977a, p 358].

⁵⁴Le "cosmopolitisme" et la "tolérance" évoquée par Sari Nusseibeh lorsqu'il décrit l'éducation reçue par son père est surtout "l'affaire des riches" à Jérusalem sous la période mandataire, NUSSEIBEH [2007]. La section gratuite de l'établissement des Frères accueille exclusivement des chrétiens jusqu'au début du XXe siècle.

⁵⁵C'est généralement aux catholiques que les Frères accordent une réduction des frais de scolarité, même si cette réduction est accordée de plus en plus à des élèves d'autres confessions. La diminution de l'aide du consulat au niveau des bourses explique sans doute qu'elle soit davantage accordée aux catholiques, ancienne clientèle des Frères. Si l'on compare avec l'enseignement catholique chez les Sœurs de Saint Joseph, on remarque que les garçons restent davantage dans la filière catholique, car l'éducation chrétienne des garçons est constitutive de l'identité et transmissible, alors que les parents courent moins de dangers à mettre leurs filles dans des écoles d'une confession religieuse autre que la leur. Cf ICHOLS XI, université de Potsdam, septembre 2008, Karène Sanchez-Summerer, "L'enseignement du français au sein des écoles catholiques françaises pour filles en Palestine ottomane et mandataire (1870-1939)", *proceedings* et annexe B2.

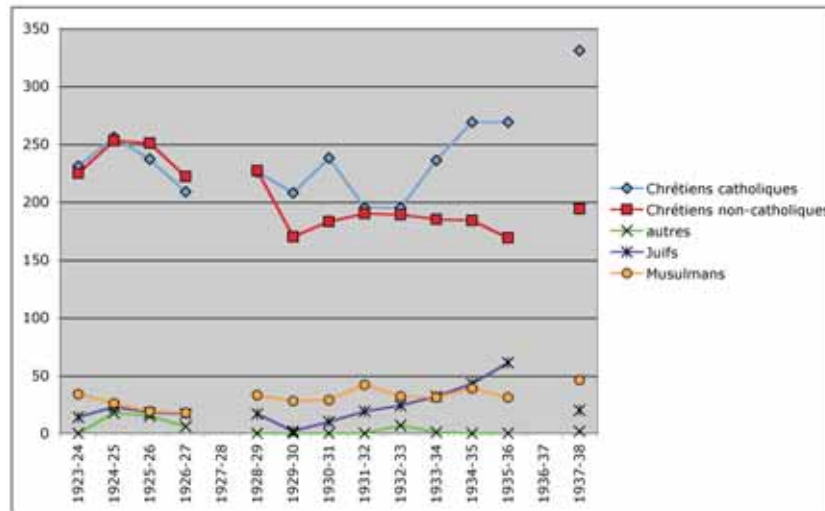


FIG. 6.4: Elèves (école et collège) par religion (ACJ)

dans la vieille-ville (entre 1/4 et 1/9e du total des élèves catholiques selon les périodes- ils sont plus nombreux vers la fin de la période). Jusqu'en 1930, la population scolaire est moins diversifiée puisque l'école et le collège accueillent relativement peu d'Arméniens, de Syriens dont le pourcentage est inférieur à celui que l'on trouve après 1930.⁵⁶

Un paradoxe ? de nombreux orthodoxes

Majoritaires dans la population palestinienne, certains chrétiens orthodoxes font le choix de l'établissement des Frères. Cette fréquentation s'explique sans doute par un manque d'offre éducative de leur propre communauté.⁵⁷

Certains groupes minoritaires en nombre dans l'établissement, appartiennent à des groupes religieux plus largement représentés au-delà des frontières de la Palestine, tels les assyriens et les syriaques orthodoxes, plus nombreux en Syrie et au Liban, et pour les coptes, en Egypte, comme certaines communautés catholiques orientales non latines (figure 6.7). Enfin la fréquentation d'orthodoxes non-grecs s'explique par l'absence d'enseignement secondaire

⁵⁶Les communautés catholiques non latines (chaldéenne, maronite et syriaque) sont davantage présentes en Syrie et au Liban ; [TSIMHONI, 1993, p 86-87 et 105-107], pour les chaldéens et arméniens catholiques, ainsi que pour les melkites et maronites.

⁵⁷Jérusalem ne possède qu'un collège grec, c'est pourquoi beaucoup d'élèves grecs orthodoxes palestiniens sont scolarisés à Saint George's, Lambeth Palace, JEMF, MS 2239, dès 1899, plus de 60% des élèves sont grecs-orthodoxes. Certains adoptent une stratégie de proximité spatiale, telles certaines familles arméniennes (90% d'entre eux vivent dans la vieille ville, [TSIMHONI, 1993, p 66].

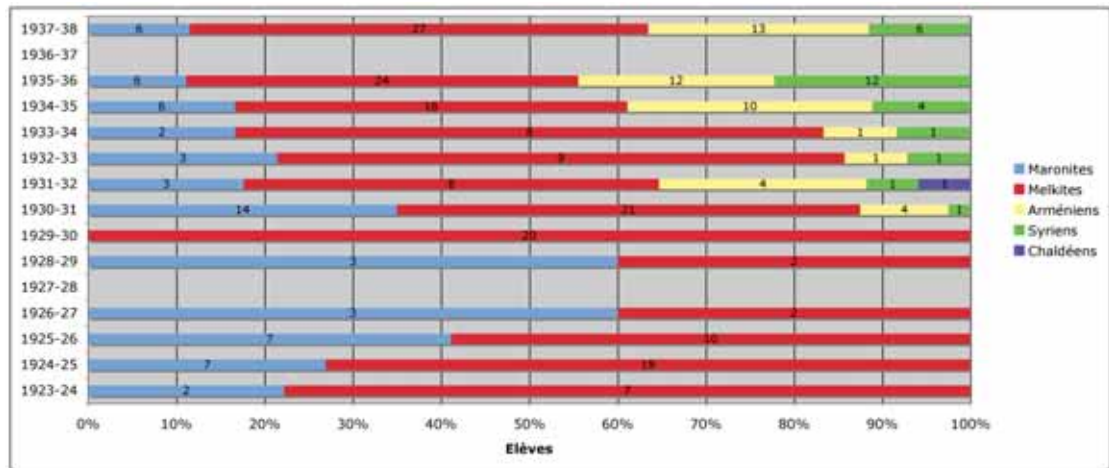


FIG. 6.5: Elèves catholiques non latins (ACJ)

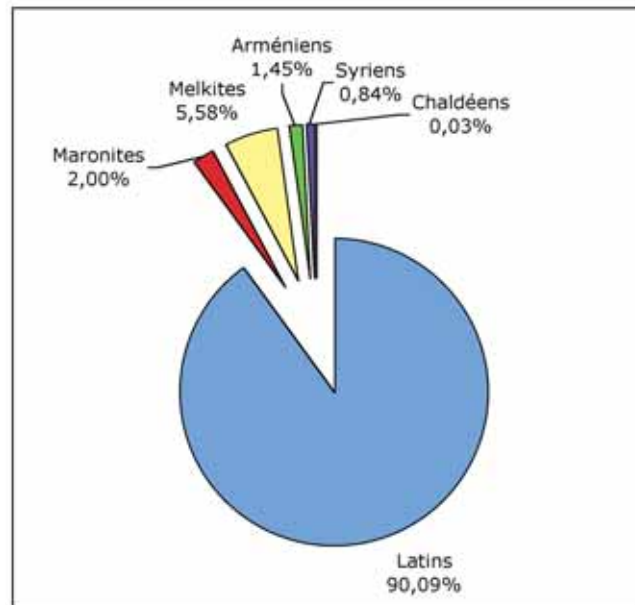


FIG. 6.6: Moyenne des élèves catholiques (ACJ)

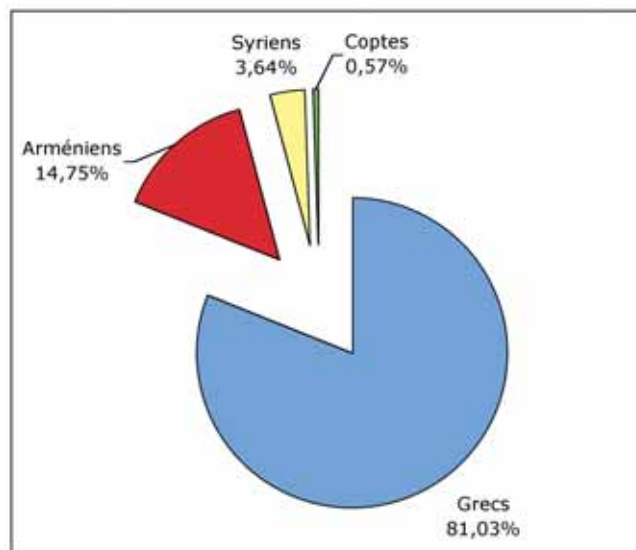


FIG. 6.7: Moyenne des élèves orthodoxes, collège et école (ACJ)

communautaire. Il apparaît à ces familles que la contrepartie est une éducation religieuse autre que celle de la communauté d'origine, contre-partie que plusieurs familles acceptent dans la mesure où la langue française ouvre la porte à une promotion sociale.⁵⁸ L'établissement des Frères attire justement parce qu'il permet de mettre en place des réseaux de solidarité qui aideront les futurs adultes.⁵⁹ Les élèves protestants sont peu nombreux au collège : ils sont davantage attirés par les écoles anglophones protestantes et anglicanes.

Chrétiens, musulmans et juifs

Le recrutement est étendu aux élèves des confessions juive et musulmane dès 1904.⁶⁰ Les Frères réagissent entre autres à des impératifs budgétaires. Ces élèves sont généralement attirés par la réputation de l'établissement, meilleure que celle de la plupart des écoles communautaires juives et musulmanes et par le fait qu'on y enseigne les langues étrangères.⁶¹ On remarque de plus que la proportion d'élèves juifs et musulmans reste constante sur l'ensemble de la période, toutes périodes du Mandat confondues (tableau 6.4), elle constitue un

⁵⁸[ABECASSIS et al., 1997, p 23], l'auteur observe le même phénomène pour l'Égypte durant la même période.

⁵⁹Les données sont éparpillées mais l'analyse du rapport classe/religion permet de conclure que ce sont les Latins qui achèvent le plus souvent leur cursus au collège ; statistiques et composition des classes (ACJ).

⁶⁰Le rapport V. Guérin fait déjà mention en 1884 de "quelques musulmans et plusieurs juifs" à l'école, mais il s'agit alors d'une très faible minorité.

⁶¹La perte des registres d'inscription ne permet pas de dresser un tableau de ces nouvelles familles, et de leurs stratégies d'adhésion au collège, pour la période mandataire, uniquement Cf figure 6.8.

pourcentage stable, de 8 à 12 % des élèves jusqu'à la fin de la période britannique, avec, après 1936, une proportion de musulmans plus forte que celle des juifs.⁶² Les autres confessions chrétiennes sont d'ailleurs accueillies dès la création du collège, l'accueil des élèves juifs et musulmans est plus tardif que celui des chrétiens orthodoxes au collège.⁶³ La fréquentation des élèves juifs est affectée par les troubles politiques.⁶⁴

Parfois des circonstances particulières explique leur présence.

*Le nombre des élèves n'a pas diminué, mais il y a actuellement une proportion plus considérable de non payants. Parmi eux de nombreux élèves juifs provenant d'écoles hébraïques qui ont dû fermer, la crise ayant tari leur source de revenus.*⁶⁵

Même si leur fréquentation est nettement inférieure à celles des confessions chrétiennes, certaines familles juives et musulmanes choisissent de scolariser leurs enfants chez les Frères car elles n'estiment pas que cela mette en danger l'identité religieuse de leurs enfants.⁶⁶

A l'échelle de la Palestine, on retrouve ces catholiques palestiniens dans les écoles confes-

⁶²En 1924, les deux sections de l'établissement comptent entre 50 et 60% de catholiques, 35% d'orthodoxes grecs, 8,5% de musulmans et d'"israélites". Jérusalem reçoit tout son contingent d'immigrants juifs dans les années 1930 (dans les années 1940 ils constituent 60% de la population de la ville); la croissance de la population musulmane de Jérusalem est de 38% entre 1931 et 1944, celle de la population chrétienne est de 21%, d'après les BB et [NICAULT, 1999b, p 147], figure 6.4.

⁶³[KUSHNER, 1988, p 147], Ruth Roded, faisant référence à Isham Sharabi (né à Jaffa, cet intellectuel palestinien a été scolarisé dans l'école américaine *Friends* de Ramallah, professeur d'histoire à l'université de Georgetown) "*Even a muslim secularist could never feel quite at home attending a "christian school", much less undertaking an extended stay in the Christian West. For the majority of more traditionally minded Muslims, the very idea was anathema*". Durant le Mandat, ces appréhensions diminuent.

⁶⁴AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'Inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bounoure, "Le plus important de nos établissements français de Palestine est le collège des Frères de Jérusalem. A la suite des événements l'année dernière, le collège a perdu son contingent israélite (une trentaine d'élèves environ)". Aucun document sur les noms exacts des élèves israélites durant la période ottomane n'a été retrouvé. Il n'a donc pas été possible de savoir si les mêmes élèves ont été scolarisés plusieurs années au collège, ni s'il s'agissait d'enfants de séfarades du *yichuv* (population juive de Terre sainte avant la création de l'Etat d'Israël). D'après la liste de noms retrouvés, il ne s'agirait pas d'enfants d'immigrants (figure 6.8). Ces élèves restent généralement pour une courte période de un à trois ans au collège depuis les troubles de 1929. La question de savoir si, à la même époque, une campagne "contre les actes de conversion" a lieu à travers les journaux sionistes sort du cadre de cette étude. Elle fera l'objet d'une étude ultérieure notamment à travers les établissements des Frères des écoles chrétiennes et ceux des Pères de Sion pour la période 1940-1950 qui focalisent l'attention des autorités religieuses, françaises, britanniques et sionistes.

⁶⁵Référence à la grève des professeurs de l'AIU. AMAE, E 312-12, n°61, Extrait du rapport du contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, le 9 décembre 1932.

⁶⁶Cf chapitres 5 et 7 ; Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes au Congrès français de Syrie, 3, 4, 5 janvier 1919, Chambre de commerce de Marseille, section de l'enseignement, "Les écoles des Frères en Syrie", p 21 "[Les Frères] reçoivent indistinctement les élèves de toutes les religions, mais seuls les chrétiens prennent part aux cérémonies religieuses". Les musulmans et les israélites restent sous la surveillance d'un enseignant, occupés à un travail personnel pendant la messe, mais suivent les cours de religion avec les autres. Ce n'est qu'après 1960 que les cours de religion musulmane seront mis en place au collège. D'autre part, les musulmans en tant que tels apparaissent peu dans la correspondance du consulat, selon [TRIMBUR, printemps 1998, p 60], ils apparaissent surtout à la fin de la période, à travers les commentaires sur l'influence de la propagande allemande sur eux. Il est à noter que contrairement à d'autres ordres catholiques, les Frères font peu référence au "fanatisme" des musulmans, même s'ils les dépeignent comme très revendicatifs par rapport à la puissance mandataire.

6. Formation des élites, de la classe moyenne et éducation populaire

1930-1947

ÉLÈVES israélites inscrits au Collège des Frères de JERUSALEM						
				classe		
1 - ANGEL	Albert	14 ans	entré 1930	9 ^e	sorti 1932	Diplôme du Collège
2 - BARAKANY	Salomon	17	1930	2 ^e	1932	
3 - BAADYA	Léon	15 ⁶	1930	4 ^e	1933	
4 - HARRIN	Raphael	15	1929	7 ^e	1932	
5 - MATALON	Moïse	12	1931	8 ^e	1932	
6 - ANGEL	Léon	15 1/2	1931	2 ^e	1933	via Londres
7 ^e - KERA	Moïse	17	1931	3 ^e	1932	
8 - MATALON	Victor	8	1931	9 ^e	1932	
9 - ANONOFF	David	12	1932	8 ^e	1934	Renvoyé
10 - COHEN	Salomon	9	1932	9 ^e	1932	
11 - SHENK	Moïse	17	1932	3 ^e	1933	Travaillé
12 - SHENK	Isaac	15	1932	5 ^e	1936	
13 - BOUENON	Albert	16	1932	3 ^e	1935	
14 - CHITRYT	Samuel	11	1932	7 ^e	1935	Renvoyé
15 - BITTON	Isaac	6	1932	9 ^e	1934	
16 - CALDERON	Haim	16	1932	4 ^e	1933	
17 - AGGE	Abraham	13	1933	9 ^e	1936	
18 - HADOUCHA	Victor	13 1/2	1933	4 ^e	1938	
19 - GRIMBERG	David	8	1933	9	1936	
20 - MARASH	Mayer	15	1933	3 ^e	1936	
21 - LAGNADO	Joseph	12	1933	6 ^e	1934	
22 - HOROHOFF	Salomon	17 1/2	1933		1935	
23 - ALLOP	Haim	17	1933	2 ^e	1935	
24 - BENHURI	Isidore	13	1933	6 ^e	1936	
25 - BATHOUI	Salvator	15	1933	4 ^e	1934	
26 - NAHMAN	Salomon	16	1933	3 ^e	1934	
27 ^e - SALIA	Edouard	14 1/2	1933	4 ^e	1934	
28 - CALDERON	Samuel	16	1933	3 ^e	1935	
29 - HOROVITZ	Jacob	16	1933	3 ^e	1934	
30 - KIZBARI	David	13	1933	7 ^e	1934	
31 - KIZBARI	Alexandre	15	1933	4 ^e	1936	
32 - TESSONE	Joseph	12	1933	8 ^e	1937	
33 - BARNISSIN	Samuel	15	1933	4 ^e	1934	
34 - KENHRE	Charles	13	1933	6 ^e	1935	
35 - LEVY	Salvator	16	1933	4 ^e	1936	
36 - KIZBARI	Félix Alb.	12	1934	9 ^e	1937	
37 - ANLIGN	Hila	11	1934	7 ^e	1935	
38 - ADON	Joseph	11	1934	7 ^e	1936	
38 - AKBOUS	Nessim	11	1934	6 ^e	1937	
39 - ATYAN	Daniel	11	1934	7 ^e	1934	
40 - BENHURI	Vital	11	1934	6 ^e	1935	
41 - CHITRYT	Joseph	14	1934	5 ^e	1937	
42 - COHEN	Iaron	12	1934	5 ^e	1937	
43 - COHEN	Hila	13	1935	5 ^e	1935	
44 - BENHARI	Isaac	17	1934	3 ^e	1938	Diplôme
45 - KERA	Isaac	12	1934	8 ^e	1937	
46 - QUERSON	Paul	18	1934	Matric	1935	Diplôme

FIG. 6.8: Liste des élèves "israélites" entrés à partir de 1930 au collège (ACJ)

TAB. 6.4: Population du collège par groupes religieux (ACJ : certaines données sont lacunaires, le total de chaque catégorie est parfois mentionné mais pas celui des sous-catégories)

	catholiques					orthodoxes				protestants	total	non chrétiens			total
	latins	maronites	grecs	arméniens	syriens	total	grecs	arméniens	syriens	coptes		joufs	musulmans	total	
1923-24	112		4			116	72	17		1	7	14	24	38	251
1924-25		7	19			26		38			4	23	26	49	293
1925-26		7	10			17		49			4	18	19	37	257
1926-27	113	2				115	67	22			2	17	18	35	247
1927-28															
1928-29	125	3	1			129	71	23	10		1	17	26	43	277
1929-30	118	14				132	88				1	2	24	26	242
1930-31	103	5				108	97				2	5	25	30	244
1931-32				4		4								0	223
1932-33	95	3	9	1	1	109	76	12	4			13	26		242
1933-34	103	2	8	1	1	115	59	13	7			25	27	52	247
1934-35	124	5	16	5	3	153	78	13	5			39	37	76	325
1935-36	117	6	18	5		146	75	12	2			45	29	74	309
1936-37															
1937-38	154	5	15	7	2	183	75	18	13	2	2	14	45	59	352

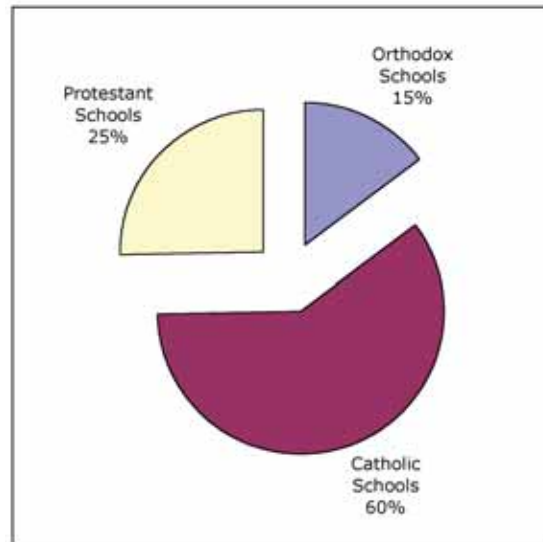


FIG. 6.9: Elèves de Jérusalem scolarisés dans les écoles chrétiennes privées (AR Education)

sionnelles et parfois gouvernementales, partagés entre une scolarisation à la “française” et une scolarisation “palestinienne”.⁶⁷

6.2.3 Vers la diversification des catégories socio-économiques ?

Certaines élites et classes moyennes sont attirées par les nouvelles écoles gouvernementales, qui seules permettront aux élèves d’entrer dans l’administration palestinienne du Mandat et d’y faire carrière. Celles qui continuent de préférer l’éducation francophone des Frères sont donc les grandes familles chrétiennes, catholiques surtout, et celles qui, chrétiennes ou musulmanes pour des raisons politiques refusent de mettre leurs enfants dans des écoles tenues par les “occupants” britanniques (la majorité de ces écoles sont catholiques, figure 6.9). Les difficultés économiques de la population sont soulignées à maintes reprises dans la correspondance des consuls de Jérusalem avec le MAE. C’est à partir de ce constat qu’ils relativisent la définition des “élites” palestiniennes.⁶⁸

⁶⁷La vieille élite chrétienne continue à préférer un enseignement confessionnel et la nouvelle élite musulmane l’enseignement gouvernemental.

⁶⁸[TAMARI, 1982, p 180], l’auteur évoque pour cette catégorie des “*landlords, business men [...] a group of diverse regional landed and mercantile notables*”. Il insiste sur le lien entre ces deux composantes, même à l’époque mandataire. D’autre part, le “*factionalism*” évoqué par l’auteur semble expliquer pourquoi certains clans envoient tous leurs enfants dans le même collège.

*Ces écoles, sans avoir l'importance et la tenue de celles d'Égypte, sont cependant fort utiles au maintien de notre culture. C'est grâce à elles que la connaissance et l'emploi du français persiste dans les affaires et dans ce que l'on peut qualifier ici d'élite de la société. Les Frères donnent [...] un enseignement secondaire [...] mais ils ne peuvent qu'exceptionnellement pousser jusqu'au Baccalauréat français. Leurs élèves sont en effet trop pauvres pour pouvoir suivre la totalité des années d'études secondaires jusqu'au baccalauréat. A 15 ans, il leur faut gagner leur vie, arrêtant ainsi leurs études après la troisième ou la seconde.*⁶⁹

Le collège n'est pas seulement un lieu de reproduction des élites francophones et de promotion des classes moyennes.⁷⁰ Depuis sa fondation, l'ordre des Frères des écoles chrétiennes favorise en effet l'éducation des pauvres. En ce sens, c'est un établissement missionnaire, au sens où la "mission agit comme projet social".⁷¹ D'un côté l'établissement freine le changement social et maintient deux structures. D'un autre côté, durant la même période, il favorise la classe moyenne palestinienne qui ne trouve pas de place au sein des écoles gouvernementales. Les élites musulmanes préfèrent l'enseignement gouvernemental à l'enseignement privé. Seule la liste d'inscriptions de 1929-1931 a été conservée mais elle montre les différentes catégories socio-économiques du collège et de l'école gratuite. Ces registres mentionnent, mais de manière non-systématique, la profession de certains parents et nous permettent d'appréhender un aspect de ce recrutement socio-économique des élèves.⁷² Il apparaît alors qu'à côté d'une certaine élite économique, chrétienne mais aussi musulmane, cliente habituelle du collège, l'établissement accueille de nombreux enfants catholiques de classe moyenne. Sont scolarisés au collège en effet des enfants d'employés ou de membres de la direction de banques (notamment la *Banco di Roma*), du président de la municipalité de Jaffa, l'inspecteur des chemins de fer, des membres de la *Near East Broadcasting Channel*, de docteurs, inspecteur de police, des membres de l'administration française, comme le chancelier du consulat de France (Rahil). Les élèves qui fréquentent l'établissement payant

⁶⁹AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930. [MAZAWI and ICHILOV, 1996, p 89], pour Jaffa, il est de 253 piastres palestiniennes par an alors que le salaire d'un ouvrier moyen était de 43 piastres ; à ces frais il fallait ajouter le matériel demandé ; il demeure difficile pour Jérusalem de dresser un tel tableau en raison du manque de données. Une étude sur le collège de Bethléem et l'Archiconfrérie du Très Saint Enfant semble confirmer que dans cette ville les élites chrétiennes terriennes scolarisent leurs enfants quasi exclusivement chez les Frères des écoles chrétiennes, tandis que leurs filles vont chez les Sœurs de Saint Joseph.

⁷⁰M. Barrès, dans son ouvrage *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924, attribue la paternité de la classe moyenne palestinienne aux Frères, "ils ont créé dans ce monde oriental, cette chose nouvelle, une classe moyenne [...] qui fournit le personnel de toutes les professions libérales, de toutes les administrations, de toutes les entreprises commerciales de caractère international" (p 26).

⁷¹[PRUDHOMME, 2004, p 19]. AMAE, Nantes, série B, 200, nombreuses correspondances entre la direction de l'établissement et les parents qui ne peuvent plus payer : soit ils reçoivent une aide du consulat pour les droits d'inscription, soit les Frères proposent de scolariser les enfants à l'école gratuite. Le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart, à l'occasion de son pèlerinage en Terre sainte déclare, "Tous les religieux et religieuses voués à l'enseignement me disent que non seulement il faut fournir gratuitement aux élèves, mais encore les payer eux et leurs parents. Sur 20 000 catholiques, il y en a 18 000 qui vivent en tout ou partie des subsides du patriarcat et qui ne seraient fidèles à leur foi si on les abandonnait". Les carnets du cardinal, 1er janvier 1922, entrée du 12 septembre 1923, p 605, cité par D. Trimbur, [MEOUCHY and SLUGLETT, 2004, p 275].

⁷²Les entretiens avec certains anciens élèves nous ont permis de compléter ces maigres listes, ou de connaître la profession de leurs parents. En raison de l'âge avancé de ces anciens élèves, il n'a pas été possible d'obtenir de renseignements pour ceux qui étaient scolarisés durant les années 1920.

sont donc des fils de fonctionnaires, notables, propriétaires terriens, commerçants, qui se destinent à reprendre les affaires familiales.⁷³ Le statut de l'établissement change sous le Mandat, il n'est plus un centre de recrutement pour les autorités et les intérêts économiques français (tels les chemins de fer) puisque l'administration britannique met elle aussi en place ses propres établissements à partir desquels elle recrute. Le collège n'est plus alors l'unique "pépinière" des cadres de Jérusalem. Certaines grandes familles de Jérusalem continuent à y envoyer leurs enfants mais on ne relève que très peu d'élèves appartenant aux élites musulmanes de Jérusalem, scolarisés pour beaucoup au *Arab College*.⁷⁴ Dans les classes moyennes, plusieurs familles ont un emploi lié au tourisme (mentionné comme « *traveller agent* », dans les Historiques, ou comme hôteliers), dans l'administration ou dans le petit commerce.

A la différence de la majorité des élèves juifs du collège dont les familles éprouvent des difficultés financières, de nombreux élèves musulmans du collège (et non de l'école primaire) sont issus de familles aisées.⁷⁵

Ces registres d'inscription nous renseignent également sur les types de recrutement géographique. La provenance n'est pas systématiquement indiquée pour les plus petites classes. La réputation de l'enseignement des Frères de Jérusalem semble attirer des élèves de Bethléem (2 sur 20 dans la première classe du collège, de Jaffa (notamment le fils du président de la municipalité Sélim el Said, fils de Assem El Said), et de Caïffa.⁷⁶ Une minorité d'élèves habite dans la vieille ville, plusieurs viennent du quartier *Mousrara*, quartier où vit une population de classe moyenne, certains habitent dans les quartiers neufs, considérés plus chics tels *Katamon*.⁷⁷ Les Arméniens du collège semblent pour la plupart venir du quartier arménien Saint Jacques de la vieille-ville, mentionné comme « quartier arménien », soit comme "rue des arméniens", la rue longeant le quartier Saint-Jacques.⁷⁸

6.3 Parcours et suivi des élèves

Faire face à la concurrence et à la remise en cause de la langue française dans l'apprentissage est une nécessité pour l'établissement des Frères, surtout pour sa section payante. Il

⁷³Cela correspond à la composition de la classe moyenne évoquée par C. Mayeur Jouen, *Histoire du christianisme*, tome 11, p 806. Elle évoque une "nouvelle petite bourgeoisie, qui se compose de prêteurs, changeurs, commerçants, et de professions libérales".

⁷⁴ODEH [2000], DAVIS [2003] ; selon le recensement de 1931, la majorité travaille dans l'industrie, le commerce, ou dans des professions libérales.

⁷⁵ACJ, "Historique" 1919-1939, mention du fils de Moïse Alami, député, notamment. Correspondance avec le directeur et demande de bourse auprès du consulat, AMAE, Nantes, série B, 188.

⁷⁶Mentions indirectes dans les historiques du collège de Caïffa.

⁷⁷Cf figure 6.12.

⁷⁸D'après les registres franciscains consultés, plusieurs familles habitant le quartier chrétien de la vieille ville envoient leurs enfants dans les écoles franciscaines gratuites. Les familles musulmanes viennent de la colonie grecque [...] ou de Beit Safafa [...] Mahmillah, David Street, [...] la rue de Jaffa, qui devient à cette époque la véritable artère économique de la ville ; là se trouvent également plusieurs centres administratifs dont la poste britannique, NICAULT [1999b].

ne s'agit plus seulement de recruter les élèves, il faut aussi les garder.

6.3.1 Suivi et réussite

Le redoublement d'une classe en tant que tel est rarement mentionné dans les archives. Celles-ci évoquent plutôt les examens de rattrapage qui ont généralement lieu en septembre.⁷⁹ D'après le registre d'inscription de 1931, la plupart des élèves sont entrés en 9e classe au collège. Les élèves venus de Bethléem, entrés en 2e ou 3e classe du collège, ont débuté leur scolarité dans une école des Frères, comme la quasi totalité des pensionnaires qui habitent hors de Jérusalem. Il s'agit pour l'essentiel de Jaffa et Bethléem et dans une moindre mesure de Caiffa. Le registre indique pour tous les élèves, leur âge, leur date d'entrée au collège et leur classe. Certains, entrés la même année en 9e, appartiennent à des classes différentes. Il est donc possible de les suivre ensuite, dans les historiques, par classe (sans les noms cette fois) et de voir le taux supposé de redoublement en tenant compte du nombre d'inscrits supplémentaires par an. Dans le programme de spectacle de fin d'année et de remise de diplômes de 1926-1927 par exemple, les redoublements sont signalés de manière implicite, les montées de classe sont en effet proclamées, et le collège offre la possibilité de passer un examen de rattrapage, « *Les élèves qui ne seront pas admis à monter de classe pourront subir un deuxième examen les 29 et 30 septembre* ». ⁸⁰

Le taux de fréquentation par classe des élèves correspond globalement à celui observé par l'ensemble des écoles non gouvernementales chrétiennes. Le nombre d'élèves scolarisés diminue en moyenne de 20% par an durant toute la scolarité en école primaire. Le nombre d'élèves par classe n'est pas très élevé pour les dernières classes (tableau 6.5). Parfois lors des heures d'études, les Frères tentent de faire rattraper le niveau aux élèves les plus faibles. Cependant par manque de personnel et de subventions, des cours de soutien durant l'année ne sont pas souvent mis en place. Des cours de rattrapage d'été, payants, sont mis en place rapidement après le début du Mandat.

La méthode utilisée par les Frères est double : le mode "simultané", et le mode "simultané mutuel".

*Le maître qui réunit ses élèves de même force en section et qui donne la leçon à une de ces sections pendant que les deux autres étudient [...] se fait aider par les plus avancés [...] pour occuper tous les élèves.*⁸¹

Les Frères se plaignent en permanence du manque de place dans leurs locaux et évoquent les grands espaces dont bénéficient le *Arab college* et le collège de *Terra Sancta*. Les premières classes de l'école gratuite peuvent compter jusqu'à 80 élèves, mais en général les

⁷⁹ ACJ, cahiers des relevés des notes d'examens, session de 1930-1931, "2e session". D'après les quelques relevés de notes disponibles, le nombre de redoublements varie de 7 à 13 élèves par classe, dans les plus grandes classes, soit de 35 à 45% des effectifs. Les redoublements à l'école gratuite sont plus nombreux. Peu de redoublants poursuivent leur scolarité (entretiens), ils entrent sur le marché du travail.

⁸⁰ ACJ, Prospectus, p 3, Cf annexe B2.

⁸¹ *Conduite des Ecoles chrétiennes*, 1838 ; entretiens.

TAB. 6.5: Nombre d'élèves par classe, école et collège (ACI, à partir du relevé annuel par les Frères)

	collège	1923-24	1926-27	1928-29	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1937-38
Matriculation								7	7	13	7
1e	13	17	18	20	20	20	16	16	18	17	22
2e	19	19	26	26	26	29	24	22	16	27	20
3e	27	25	30	28	24	24	31	29	35	34	36
4e	27	34	37	24	31	19	25	32	29	29	42
5e	32	35	37	26	25	24	24	24	32	41	41
6e	29	31	30	24	24	18	23	51	43	43	34
7e	31	28	24	27	22	34	41	43	40	40	40
8e	37	28	25	26	28	30	38	39	24	42	42
9e	36	30	50	37	44	46	36	52	52	52	68
Total collège	251	247	277	244	242	242	261	325	309	332	332
Ecole											
1e	28	30	26	33	17	23	19	23	26	31	31
2e	36	31	34	29	28	30	39	36	35	38	38
3e	48	46	38	38	33	42	47	42	42	41	41
4e	55	53	40	45	36	43	43	44	45	53	53
5e	84	80	88	65	47	65	83	73	67	78	78
Total école	251	240	226	220	161	203	231	218	215	241	241

classes du collège ne dépassent guère 30 élèves. La comparaison de plusieurs statistiques, élaborées soit par les Frères soit par les Britanniques, permet d'avoir une idée de la répartition au sein des différentes classes du collège et de l'école gratuite.⁸² Les classes de 8e et 9e du collège, les dernières, n'apparaissent dans les historiques qu'à partir de 1927 ; celle du *Matriculation* à partir de 1934 puis 1937 seulement.⁸³ On remarque une nette différence de fréquentation entre les classes de niveau inférieur et les dernières classes.⁸⁴ En école gratuite par exemple, des 65 élèves ayant débuté leur scolarité en 1930, il n'en reste plus que 26 à la fin du cursus en 1935. Il semble qu'il y ait eu une légère amélioration du taux de réussite durant la période mandataire. En comparaison, les chiffres révèlent une plus grande réussite pour le collège.⁸⁵ Dans l'ensemble, peu d'élèves finissent leur cursus (figure 6.10). Le diplôme en lui-même acquiert une valeur plus importante avec les Britanniques, puisqu'il est requis par la nouvelle administration pour quelque poste que ce soit. Il ne suffit plus alors de suivre un cursus chez les Frères pour être embauché, il faut aussi prouver par un diplôme ses capacités professionnelles.

Le manque de données statistiques pour Jérusalem ne nous permet pas d'analyser le taux de réussite⁸⁶ mais il est possible de soutenir qu'à partir du milieu des années 1920, les mêmes diplômes n'ouvrent plus aux mêmes emplois, ils sont devenus insuffisants, car il s'agit de diplômes en langue française, non reconnue comme langue d'examen par les autorités britanniques.

6.3.2 Des tentatives d'adaptation géographique à la clientèle

Le collège connaît un concurrent de taille, l'établissement catholique de *Terra Sancta*. Si l'on considère les registres d'inscription, la plupart de ces élèves viennent de la vieille ville, mais déménagent vers les nouveaux quartiers de la périphérie.⁸⁷ Malgré l'importance du bâtiment des Frères dans la géographie de la ville, ces derniers estiment qu'ils doivent l'agrandir pour répondre aux nouvelles demandes (figure 6.11). Plusieurs plans d'expansion sont soumis à l'Institut pour s'adapter au recrutement géographique des nouveaux quartiers,

⁸²Cette information est généralement fournie aux Britanniques par les Frères contrairement à celles qui concernent les enseignants et autres aspects qu'ils jugent relever de l'ingérence.

⁸³Examen national équivalent du baccalauréat. En 1930, les Frères tentent de mettre en place un cours pour la préparation du diplôme, mais en raison des difficultés financières, ils ne peuvent continuer à l'assurer, AMAE, SOFE, Nantes, série B, 200 et ACJ, correspondance du directeur avec le consul J. d'Aumale.

⁸⁴88 pour l'école gratuite, 68 au collège, de 13 à 22 pour le collège, de 17 à 31 pour la dernière classe d'école gratuite.

⁸⁵D'après les statistiques des "Historiques", 36 élèves en 1923-1924, 16 en 1932-1933 ; 30 en 1926-1927 et 18 en 1934-1935.

⁸⁶Selon Boudon, le "*survival rate*" (1974) est le rapport exponentiel qui se répète avec plus de force chaque année ; plus le grade est élevé, plus les inégalités sont fortes (*Education opportunity and social inequality : changing prospects in western society*, New York, Wiley, 1974). Nous n'avons pu mener cette analyse de manière précise pour la période qui nous concerne par manque de données. Il apparaît clairement pour le collège de Jaffa, [MAZAWI and ICHILOV, 1996, p 95].

⁸⁷DAVIS [2002], KARK [1991]



FIG. 6.10: Première classe du collège (ACJ, non datée, p.m.)

ainsi qu'au consulat de France pour les subventions.⁸⁸ Un de ces plans prévoit d'ouvrir une branche du collège près des nouveaux quartiers de *Katamon*. Outre le fait qu'il est destiné au début des années 1930 à soulager les effectifs trop nombreux pour les bâtiments de la vieille-ville, il est également prévu pour que les Frères puissent conserver toute cette partie de leur clientèle. Ils craignent qu'en raison de la situation politique et de la longueur des trajets pour atteindre la porte Neuve, certaines familles scolarisent leurs enfants à *Terra Sancta*, en effet à mi-chemin entre ces nouveaux quartiers et la vieille ville. A la suite du refus tardif du propriétaire du terrain, le projet d'expansion des Frères échoue. Le souci n'est plus en 1932 de s'adapter à la demande mais de conserver la clientèle.⁸⁹

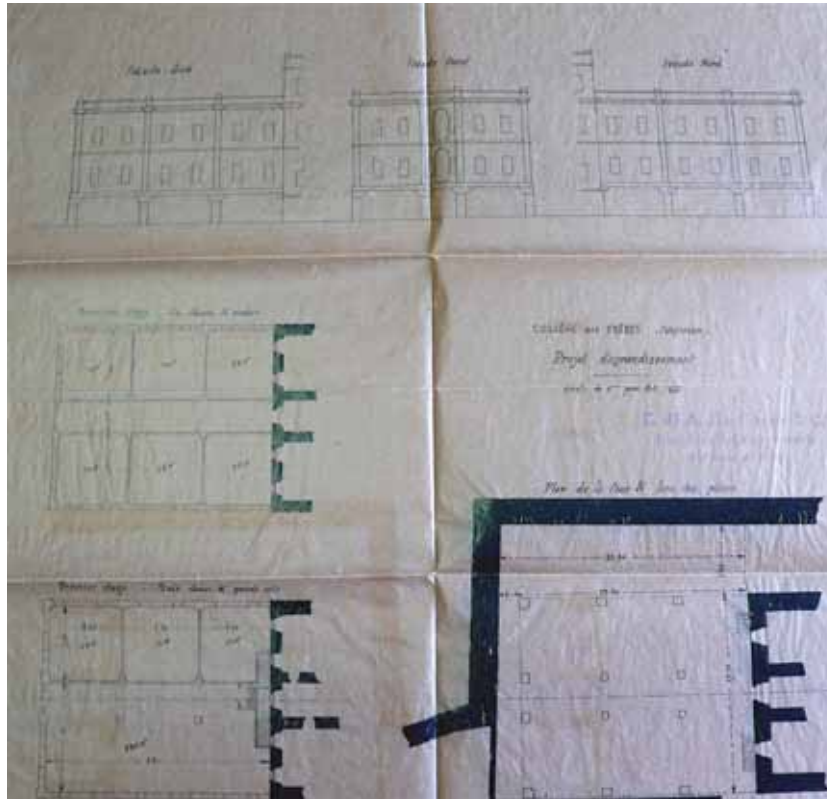


FIG. 6.11: Plan pour l'agrandissement du collège, et terrain de sport (ACJ, 1926)

6.3.3 Le pensionnat

Le pensionnat du collège de Jérusalem semble être l'un des plus importants parmi les établissements des Frères de Palestine.⁹⁰ Ses capacités d'accueil sont également importantes, comparé à celles du *Arab college*, qui a une capacité de 72 lits et accueille, pour le *Matricu-*

⁸⁸ AMAE, SOFE, Nantes, O139, Jérusalem le 14 juillet 1931, allocation extraordinaire sollicitée le 5 août 1930 en vue de l'achat d'un terrain pour le transfert de l'école gratuite des Frères dans un autre local. D'après les témoignages oraux, plusieurs familles conservent leurs maisons familiales dans la vieille ville mais partent s'établir dans les nouveaux quartiers.

⁸⁹ Puisqu'ils n'ont pu acquérir le terrain et pour cependant tenter de proposer autant d'activités sportives que les établissements concurrents, les Frères se servent par la suite d'une partie d'un terrain qui leur sera prêté par les Clarisses. Il est cependant assez éloigné de leur bâtiment central, figure 6.12, en bas, au centre, à proximité du quartier de Talpiot.

⁹⁰ Le plus important est celui du collège Sainte Catherine d'Egypte, puisqu'il accueille les élèves de l'école supérieure de commerce.



FIG. 6.12: Anciens et nouveaux quartiers (Dressaire)

lation et le *Training College*, des élèves de toutes les grandes villes palestiniennes. A partir de 1934, le nombre de pensionnaires double, et reste stable à partir de cette période, dû en partie au renforcement de la réputation de l'établissement de Jérusalem par rapport aux autres collèges des Frères.⁹¹ Les pensionnaires constituent toujours, à partir de 1921, 10% du total des élèves. En période de crise politique, ce taux se maintient (figure 6.13). Le rythme de vie et d'étude est assez chargé.⁹²

⁹¹Certaines localités ne proposent pas d'enseignement catholique pour les garçons.

⁹²ACJ, Prospectus, "7h25 rentrée, 7h30 sainte messe, 16h30 sortie des externes, 17h30 étude pour les pensionnaires, 19h45 souper", Cf annexe B2.

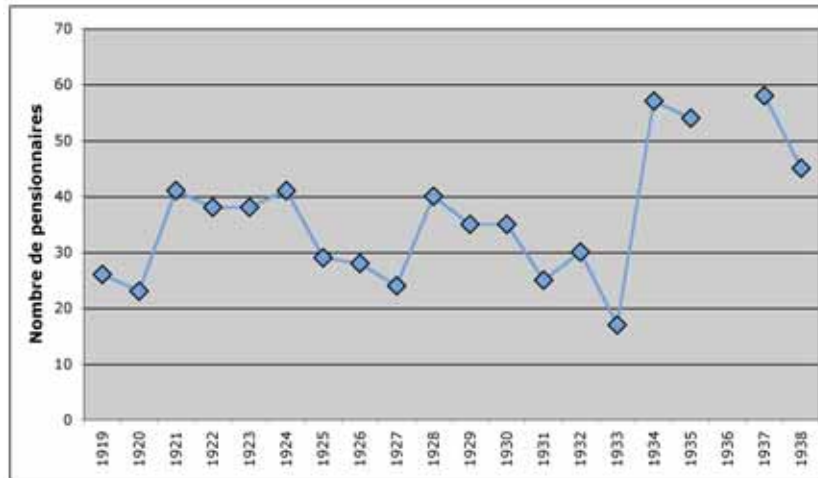


FIG. 6.13: Pensionnaires (ACJ)

Ces pensionnaires apparaissent brièvement dans les sources mais de nombreuses archives ayant été perdues, il n'est guère possible d'établir leur identité, leur origine géographique, sauf mention exceptionnelle en raison de leur origine sociale, qui se trouvent consignées dans un autre relevé.⁹³ De manière générale, ils appartiennent à la classe sociale la plus élevée.⁹⁴ Certains pensionnaires ont une partie de leur famille à Jérusalem.⁹⁵ Il semblerait, d'après les entretiens réalisés, que la majorité des pensionnaires ait été de confession chrétienne.

A l'époque mandataire, on remarque chez certaines familles une conception occidentale de l'éducation qui veut que l'école ne soit pas seulement un lieu de préparation à la vie professionnelle mais soit aussi un lieu d'éducation, de socialisation, voire de moralisation.⁹⁶ Les parents désirent faire acquérir à leurs enfants une meilleure maîtrise de la langue et une meilleure éducation.⁹⁷ Les rapports avec le monde extérieur sont assez limités, les élèves sortent en effet une seule fois par mois. Les familles sont averties des absences de leurs

⁹³ AMG, Notice nécrologique du Frère Epiphane Clément, "Longtemps il fut chargé des pensionnaires [...] parmi eux on compta en 1936 des fils de la suite de l'empereur d'Ethiopie, Hailé Sélassié réfugié à Jérusalem".

⁹⁴ A titre indicatif, les bourses ne couvrent pas l'ensemble des frais de scolarité, "Collège des Frères de Jérusalem, pensions et rétribution pour 1922-23 ; Internat : Grands 5 800 P/an, Moyens 5 300, Petits 4 800". ACJ, Prospectus. Le pensionnat de *Saint George's*, qui accueille surtout des chrétiens orthodoxes, est aussi important que celui des Frères, depuis l'époque ottomane ; *Lambeth Palace*, JEMF, MS 2340, *Hostal*.

⁹⁵ Entretien, A. Nesnas, certaines familles envoient des enfants de Beyrouth Jérusalem car le pensionnat des Frères de Beyrouth n'offrirait parfois des capacités suffisantes. ACJ, Historique 1919-1939, "1938, 18 octobre : nuit assez agitée et fusillades [...] nous avons 38 pensionnaires, 5 de Jérusalem, sortis dans l'après-midi du dimanche, n'ayant pu rentrer".

⁹⁶ [PROST, 1988]

⁹⁷ Le descriptif des enseignements du collège de 1928 donne des indications sur les conditions d'admission, le trousseau, la législation concernant les absences et les présences, les visites de famille, les jours de congés, le curriculum, les conditions de passage des examens, les modalités de réussite et d'échec.

enfants et doivent fournir un justificatif. Les élèves non domiciliés à Jérusalem doivent avoir un tuteur chargé de les représenter, aucune visite ne peut s'effectuer sans l'autorisation de la famille. L'enseignement supérieur francophone étant inexistant en Palestine, il existe des filières supérieures des Frères dans la région, mais l'établissement des Frères est confronté à un problème pour fidéliser sa clientèle en français. Cette difficulté a une double origine, d'une part l'absence en Palestine d'enseignement francophone, d'autre part en raison du statut de la langue française.⁹⁸ Ces diplômes ont moins de crédit auprès de l'administration britannique pour leur assurer, comme auparavant, des positions au sein de l'administration mandataire.⁹⁹

6.4 Conclusion

Le public des Frères a changé vers la fin de la période ottomane et durant la période mandataire ; la section payante s'ouvre progressivement aux élèves juifs et musulmans, mais les Frères continuent à maintenir deux types d'éducation.¹⁰⁰ La préservation de la diversité du public est destinée à préserver cette "enclave francophone", à contre-courant des écoles gouvernementales (la grande majorité des élèves reste toutefois chrétienne). Ce tableau de diversité semble différer du reste des établissements chrétiens non-catholiques, car il est antérieur dans le paysage éducatif hiérosolymitain, ce dont les directeurs se prévalent à maintes reprises dans leur argumentaire auprès des autorités religieuses et politiques.

C'est aussi la qualité du cursus dispensé qui a fait la réputation des Frères. L'établissement reste celui de "l'ordre, la méthode, le travail, le sens pratique",¹⁰¹ la bonne éducation reste jusqu'au milieu des années 1930 une éducation linguistique, les langues étrangères sont un critère de référence, comme le prouve la constante fréquentation mixte de l'établissement. Mais contrairement à la Syrie et au Liban du Mandat français, le français de la Palestine mandataire est un français plus professionnel, moins porté vers les "humanités", qui essaie de s'adapter à la nouvelle langue dominante tout en préservant une éducation à la française. Les Frères tentent ainsi de répondre à la demande des parents, qui ont une attitude très "utilitaire", et de s'adapter aux nouvelles implantations géographiques de leurs clientèles.

⁹⁸ Cf chapitre 3.

⁹⁹ [THOBIE, 1977a, p 374], pas d'implantation à Jérusalem d'une institution promue par l'Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique comme en Syrie (maison de la Fourvière), au Liban, l'USJ (Université de Saint Joseph).

¹⁰⁰ L'apprentissage du français par les filles est aussi révélateur du rôle joué par la langue, comme "marqueur" de classe sociale. On retrouve ce système de divisions entre élites et classes moyennes en sections payante, gratuite et orphelinat pour filles chez les Sœurs de Saint Joseph et les Sœurs de Sion (Cf Historiques, ANDS et ASSJ). Davantage de registres d'inscription ont été conservés, il est possible de conclure que beaucoup de familles qui scolarisent leurs filles dans ces écoles choisissent l'établissement des Frères pour la scolarisation de leurs garçons.

¹⁰¹ *Conduite des Ecoles chrétiennes*, présentée par Frère Anselme, Paris, 1951, p 28.

CHAPITRE 7

Formation et curriculum : un enseignement et une éducation à la française maintenus

“La langue fait passer le génie d’une civilisation.”¹

L’organisation des programmes d’enseignement fournit des éléments précieux sur les politiques éducatives à l’œuvre au collège. Les principaux objectifs des Frères depuis la fondation du collège sont en effet de préparer leurs élèves à l’insertion dans un milieu professionnel de différentes catégories, leur assurer ce qui passe en Palestine pour une “bonne éducation”, sur un modèle français. Les Frères sont en effet perçus comme les garants d’un enseignement mais également d’une éducation réputés, assortis d’une forte discipline.² Ils sont connus pour leur enseignement des langues étrangères et de la comptabilité dès l’époque ottomane. Après avoir poursuivi leur scolarité dans leur établissement, les anciens élèves semblent être privilégiés pour obtenir des positions dans le gouvernement, et ce jusqu’au milieu des années 1920, notamment en raison du réseau d’anciens élèves qui sont en poste.³

¹Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l’enseignement, Paris- Marseille 1919, p 7-8.

²Qualifiée par FAWARGI [1994] comme étant d’inspiration janséniste. Selon l’auteur, les Frères ont parfois même la réputation “d’encaserner” les jeunes en raison d’un emploi du temps jugé très chargé.

³A l’époque jordanienne également (1948-1967), plusieurs membres du gouvernement sont d’anciens élèves des Frères, Cf Conclusion.

Les textes de fondation de l'établissement précisent que, dès sa création, c'est le modèle français qui régit la structure du curriculum.⁴ La langue française demeure la langue d'enseignement. Les cursus proposés au collège correspondent d'ailleurs aux cursus des établissements de métropole dits de primaire et de primaire supérieur et insistent sur l'orientation technique.⁵ Les Britanniques n'ont pas de contrôle direct sur le curriculum du collège. Ils rappellent par ailleurs à diverses reprises que, selon eux, le collège dispense plutôt un enseignement primaire, avec une "option secondaire".⁶ C'est dès la création du *Arab College* en 1918, que l'arabe est choisi comme langue d'instruction dans cet établissement secondaire, qui est également un établissement de formation, malgré les critiques du gouvernement britannique envers ce choix du directeur du département de l'éducation (Londres prévoyait plutôt l'anglais comme langue d'apprentissage pour ces collèges d'élites). Ainsi, les autorités mandataires réaffirment les liens qui leur semblent primordiaux entre langue, identité et éducation. Selon elles, les Frères accordent trop d'importance au français et pas assez à l'arabe (langue officielle). Face à ces critiques, et pour répondre aux parents et aux exigences du recrutement de l'administration, l'apprentissage de l'anglais est au cœur du curriculum de l'établissement.

Les dissensions entre les modèles éducatifs francophone, anglophone et arabophone sont d'autant plus fortes que les élèves qui désirent poursuivre leurs études se trouvent confrontés au choix linguistique d'études en anglais (il s'agit généralement de l'université américaine de Beyrouth) ou en français (peu d'élèves des Frères poursuivent à l'université jésuite de Saint-Joseph à Beyrouth, mais plutôt dans les établissements secondaires supérieurs des Frères en Egypte). Cette déficience au niveau de la poursuite d'études supérieures, correspondant à leur niveau de fin de primaire supérieur, donne donc moins d'assises aux Frères pour la préservation d'un curriculum francophone en Palestine.⁷

Les Frères ont eu le souci d'adapter d'emblée ce curriculum à la situation locale et à la demande en formation professionnelle. Depuis les Ottomans, les élèves des Frères sont considérés comme des personnes possédant un diplôme recherché, de valeur pour les établissements commerciaux et administratifs. Pendant longtemps, les Frères ont la réputation de préparer à la vie active. C'est donc la question de la valeur de ces diplômes qui est posée à travers celle du curriculum, dans cette société palestinienne en pleine mutation, et celle de la langue à l'honneur dans ces diplômes. Dans la loi de 1924, le français n'est ni une langue officielle, ni une langue d'examen. Les parents et les Frères s'interrogent alors sur la conception

⁴ AMG, NH 701, NH 815(1) et mention indirecte des premiers emplois du temps.

⁵ M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople en Egypte et en Turquie d'Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912, p 283, "La culture générale d'un oriental ne peut être identique à celle d'un Français et il ne servirait de rien qu'elle le fût." M. Pernot insiste sur "l'enseignement des langues indigènes", et sur un enseignement "organisé suivant [nos] méthodes, mais fondé sur leur culture nationale et répondant à leurs besoins". C'est cet équilibre délicat qui est mis en avant par l'argumentaire développé par les Frères.

⁶ Dans les textes, *Primary school, Blue Book*, 1924 à 1939, *Department of Education*, AR.

⁷ On note cette discordance en Egypte même : 1891 création de l'Ecole de droit francophone en réponse à la section anglaise de l'école khédivale (du monarque égyptien), avec des fonds spéciaux, elle dépend directement du MAE, son cursus est validé par un examen passé à Paris, et à partir de 1911 au Caire. De même au Caire en 1885, un décret de Jules Ferry institue au collège de Sainte Catherine une commission d'examen pour faire passer aux élèves un diplôme équivalent au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial français, [ABECASSIS, 2000].

et la réception du curriculum, son évolution, et son adaptation face à la concurrence.

A travers l'analyse du curriculum se pose la question des liens non seulement avec la langue du pouvoir en place, mais aussi avec la langue maternelle de la plupart des élèves, l'arabe : la présentation et le contenu des savoirs marquent de façon particulière l'auditoire en même temps qu'ils sont profondément conditionnés par l'institution qui les pense et les produit. La demande de renforcement de la langue arabe dans l'apprentissage- voulue par le système britannique, mais également enjeu identitaire- devient plus pressante de la part des parents. C'est également à travers l'arabe qu'est posée la question de la position des autorités religieuses locales et romaines sur le curriculum du collège des Frères.⁸

Quel type de curriculum est proposé dans l'établissement, pour véhiculer quelles valeurs ?
Le rôle de l'établissement est-il de former de bons chrétiens ?

Les diplômes des Frères sont-ils encore prisés pour accéder à des fonctions de responsabilités dans la société palestinienne ?

Quels sont les impacts des politiques éducatives britanniques et les différentes réactions des Frères pour tenter de maintenir le principe d'une éducation à la française, sont-ils autonomes ou subordonnés aux différentes instances politiques ?

Pour aborder ces questions, les sources à analyser ont parfois été indirectes ou incomplètes. En effet, plusieurs livrets officiels de programmes de classe ont été perdus à la suite d'événements politiques (guerres israélo-arabes de 1948 et de 1967), mais aussi à cause de la place secondaire accordée aux archives par certains directeurs. Les plans d'études, les éléments de ce curriculum, la distribution horaire des différentes matières ont été reconstitués à partir des lettres de correspondance de la direction avec le consulat, quelques brochures de distribution des prix. Les manuels utilisés par les Frères au collège de Jérusalem sont apparemment similaires à ceux utilisés à Istanbul.⁹ L'absence de mémoires écrits par les anciens élèves empêche de combler ces lacunes.

7.1 Un maintien de la culture et de l'éducation *alla franga* ?

Le curriculum proposé par les Frères se rapproche de celui offert en métropole à la même époque. La section payante propose un enseignement axé sur un français plus professionnel.¹⁰

⁸La relations entre langue et curriculum supposent que l'on aborde de manière indirecte la place de la langue française dans les autres établissements. Le collège de *Terra Sancta* remplace par exemple le français par l'italien dans son cursus, renforçant ainsi la concurrence avec le collège qui n'a plus le monopole de l'enseignement du français ; le français est une des épreuves du *Matriculation* et le reste jusqu'à la fin du Mandat britannique.

⁹Entretiens avec Ange Michel (en charge de la conservation des archives de Turquie) et Alain Houry (archiviste de la Maison Générale). A titre comparatif, les archives du *Terra Sancta College* ont été conservées de manière quasi exhaustive par la Custodie.

¹⁰QLEIBO [2008] mentionne l'établissement comme étant le premier à avoir introduit la littérature européenne à Jérusalem dans les curricula scolaires, il ne mentionne pas l'établissement du Bishop Gobat.

7.1.1 Les acteurs du curriculum et la détermination des programmes

Les mêmes matières sont enseignées dans tous les établissements des Frères ; ce qui semble varier, ce sont les langues enseignées. Il n'y a pas de programme officiel dans les institutions privées. Les Frères, qui fixent les programmes en accord avec les directives de la Maison Générale, suivent plus ou moins ce qui correspond à l'enseignement français de la filière et s'adaptent à la demande des parents, en proposant davantage de français professionnel (mais de manière générale les acteurs arabes ont un moindre impact). Ce souci d'adaptation au terrain local caractérise généralement leur enseignement. Le consulat tente d'aider l'établissement par l'octroi de subventions annuelles, ponctuellement par l'envoi de livres de France, mais il n'interfère pas directement pour le choix des matières et des méthodes, même si le cursus général est soumis à l'approbation de la France. Le consul envoie chaque année, depuis la création de l'établissement, un rapport au ministère des Affaires étrangères. Même s'il est vrai que les Frères jouissent d'une grande liberté jusqu'au début des années 1930 car ils diffusent la langue française, le consul émet parfois des remarques sur leur méthodes.

*C'est l'anglais qui a pris en Palestine, le terrain perdu par notre langue depuis 1919. La situation spéciale qu'occupe la Grande Bretagne ne nous permet guère de remédier à cet état de choses, nous ne pouvons songer qu'à consolider nos positions actuelles. Encore est-il nécessaire pour cela, de poursuivre nos efforts et de rationaliser nos méthodes parfois un peu désuètes pour les mettre en harmonie avec celles de nos concurrents étrangers.*¹¹

Les remarques portent également, à plusieurs reprises durant cette période, sur le système d'équivalence avec la France, remis en cause en raison du niveau local des élèves, jugé faible par les représentants du gouvernement français.

*Nos écoles congrégationnistes sont en plein développement et il y a peu de réformes à apporter dans leur fonctionnement. Peut-être serait-il souhaitable que le niveau des classes supérieures des collèges des Frères fût un peu relevé, pour atteindre celui des classes de rhétorique de nos lycées et donner ainsi une préparation plus complète aux jeunes gens qui désirent aller faire des études supérieures en France.*¹²

Les autorités britanniques deviennent progressivement actrices du système de sélection, mais de manière indirecte, puisque le collège appartient à la catégorie des écoles privées, et qu'il leur est donc impossible de contrôler concrètement le curriculum. Ce contrôle indirect s'exerce entre autres par le biais de la langue et de sa fonction, notamment des langues d'examen et des langues favorisées pour les débouchés professionnels.¹³

¹¹ AMAE, SOFE, Nantes, n°233, 65/10/F, le Consul Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, R. Achard, HCF.

¹² AMAE, SOFE, Nantes, n°233, 65/10/F, le Consul Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, R. Achard, HCF. Chaque année, seuls 3 à 4 élèves des Frères poursuivent leurs études en France, Cf plus loin dans ce chapitre.

¹³ Dès 1924, les différents acteurs tentent d'imposer leur vision, perceptible à travers le compte-rendu de la réunion *Board of Higher Studies*, spécialement convoquée à cet effet par son président Ronald Storrs, gouverneur du district de Jérusalem, et répondant au R.P. Dhorme et au directeur du collège, le Frère Polycarpe, réclamant un délai de 3 ans pour remanier les programmes et avoir la possibilité de présenter des candidats en français. Cf

Dans ce curriculum, le degré de patriotisme des Frères, la place réservée à la culture française et à la culture locale sont remis en cause par les autorités britanniques et religieuses, qui estiment que cette forme d'attachement à la France est excessive.¹⁴

7.1.2 Évolution du curriculum, du combat à l'alliance progressive avec l'anglais

L'influence du modèle français

L'enseignement proposé par les Frères à l'école du Sacré Cœur correspond à un enseignement primaire en France. Si l'on compare avec les programmes du début des années 1920, la similitude porte autant sur la nature des enseignements que sur leur volume horaire respectif.¹⁵ Les Frères ajoutent à cela des cours professionnels dès l'ouverture du collège, qui ne comporte que la section gratuite jusqu'en 1904.¹⁶

Les méthodes reflètent aussi un "esprit français". La pédagogie des Frères repose essentiellement sur le travail écrit, les devoirs et leurs évaluations sont au centre de l'enseignement.¹⁷ Les Frères se servent le plus souvent des livres composés par l'Institut des Frères pour ses écoles. Ils conduisent généralement très méthodiquement les élèves, du cours élémentaire aux cours moyen, et de là aux cours supérieurs. Ils s'appuient parfois sur une bibliographie française.¹⁸ Contrairement aux écoles gouvernementales, l'établissement des Frères ne propose pas d'histoire locale.¹⁹ L'image de la France véhiculée par les Frères est d'ailleurs celle de la fille aînée de l'Eglise. D'autre part, il s'agit d'un enseignement "secondaire" spécial : son but est de donner un enseignement utile à ceux qui se destinent au commerce,

chapitre 3 et AMAE, Nantes, série B, 200, 20 mai 1924, compte-rendu. Les Britanniques posent des conditions à la passation de l'examen en français : "il sera possible de présenter des candidats qui seront interrogés dans une langue non officielle, si le nombre de candidats présentés n'est pas inférieur à 15 et si l'école paie un supplément de 2 *pounds* par candidat (en plus des autres frais) ; ce dispositif sera valable jusqu'en 1927, afin de permettre aux écoles étrangères de modifier leurs programmes [...] Il est peu probable que des écoles étrangères arrivent à présenter ce nombre de candidats". Dans les "Historiques" du collège il n'est pas fait mention de cette présentation de 15 élèves. Le niveau des élèves du collège est trop faible pour présenter ce minimum de 15 élèves. Les Frères en présentent 2 à 3 par an les premières années.

¹⁴Le livre d'histoire utilisé est sans doute *Grands faits historiques*, de Bayeux et Martin.

¹⁵[MAYEUR, 1987]. Il s'agit d'un enseignement de type moderne, sans latin ni grec. Les Frères introduisent dans certains pays seulement ces deux matières sur la demande des parents, [BEDEL, 2003].

¹⁶Ce n'est qu'au XIXe siècle que des cours professionnels sont introduits dans le système français, en 1865, par Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction, GERBOT [1968] et ALBERTINI [1998].

¹⁷[CHERVEL, 1998]

¹⁸ACJ, Historique 1919- 1939, "1930, jeudi 21 août, reçu du ministère des Affaires étrangères de Paris 2 caisses contenant l'une les volumes de *L'Histoire de la Nation française* de Gabriel Hannotaux, Cf annexe B2. Ces livres publiés par la maison des Frères LIGEL (Librairie Générale de l'Enseignement Libre) sont également utilisés par les établissements catholiques pour filles, ANDS, 1M2, et ASSJ de Jérusalem, 1904-1930.

¹⁹[TIBAWI, 1956, p 32], l'auteur qualifie la vision historique enseignée dans les écoles gouvernementales d' "*attempt to harmonize local and western culture*".

à l'industrie. Il est en ce sens "moderne".²⁰ Ce mouvement naît en Allemagne, mais rapidement l'Institut des Frères adopte ce système, par souci constant d'adaptation aux conditions locales et aux conditions d'entrée dans la vie active de leurs élèves.²¹ À partir de 1881, il devient "l'enseignement moderne", mais se trouve à un rang inférieur par rapport à "l'enseignement classique". La durée des études correspond à celle de métropole : 5 ans en école et 9 au collège.²² Les Frères ne proposent pas de cours supérieur de comptabilité ou de dactylographie, ces cours sont intégrés au cursus.²³ Il n'y a pas différentes sections au collège, ni de choix possible quant au cours dits "de spécialité". En dernière année, il est possible de choisir le diplôme préparé en fonction du métier auquel l'élève se destine.

L'enseignement est donné dès les premières classes en français pour donner un "vernissage francophone" à tous les élèves, quelle que soit la langue maternelle de leurs élèves. Ainsi, aucun cours supplémentaire destiné à mettre les élèves à niveau en français n'est dispensé. Comme dans le système français, l'enseignement de l'école primaire peut s'achever après la 5e, quelques rares élèves continuent dans le "primaire supérieur", en général ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats. Dans l'ensemble, la durée moyenne d'enseignement reste donc identique durant toute la période mandataire, et est semblable à celle de l'enseignement français. Le calendrier scolaire lui-même est fixé sur celui de la France : l'année scolaire, comme en France, commence en septembre et s'achève en juin. Le collège ferme ses portes en juillet après les examens et la remise des diplômes par le Consul Général, puis ouvre à nouveau ses portes en septembre. Les vacances scolaires durant l'année sont également fixées selon le calendrier français. Ainsi, durant les fêtes orthodoxes et musulmanes (notamment pendant le Ramadan) les élèves obtiennent, sur la demande des parents, des autorisations d'absence, mais le calendrier reste identique pour tous. De même, le collège est ouvert le vendredi, jour de repos de la communauté musulmane.²⁴ Les cours se répartissent donc en plus d'une trentaine d'heures hebdomadaires, comme en France, et sont généralement d'une durée d'une heure.

Un curriculum "adapté" à Jérusalem

Cet enseignement primaire supérieur est pensé comme "utilitaire" : il tend à élargir le programme des études élémentaires, aux sciences appliquées les plus utiles dans le contexte local.²⁵

²⁰En métropole, cet enseignement moderne propose une pré professionnalisation aux élèves, un enseignement des langues et de l'histoire et de la géographie.

²¹Le programme comprend un enseignement moral et religieux, de la littérature française, l'histoire, la géographie, le calcul, la comptabilité et législation usuelle ; [PROST, 1988].

²²Elle correspond plus ou moins aussi à la structure de l'enseignement gouvernemental, *PRO, BB, AR Education* ; [TIBAWI, 1956, p 44-45], le *Arab college* est organisé en *1st and 2d lower secondary, 3 and 4th secondary, 5th, Palestine Matric., one year post Matric.*

²³Le collège d'Égypte des Frères propose, lui, une formation supérieure.

²⁴Aucune correspondance mentionnant des plaintes de parents musulmans ou orthodoxes n'a été retrouvée dans les archives à ce sujet.

²⁵Le prospectus est non daté, mais évoque les cours du *Palestine Matriculation* ; il a de plus été retrouvé dans les historiques des années 1930, il décrit probablement des cursus de 1934 (date de la création du *Matriculation* au



FIG. 7.1: Prospectus (ACJ, non daté, p.m.)



FIG. 7.2: Prospectus (ACJ, non daté, p.m.)

Il n'y a pas de grand changement dans le curriculum pendant la période mandataire, l'enjeu réside surtout dans les types de langues enseignées et leur volume horaire respectif, ainsi que dans les cours à caractère professionnel. L'emploi du temps, assez lourd et occupant la journée entière, avait déjà acquis cette réputation au début du siècle.²⁶ Pourtant c'est la réputation de son curriculum qui fait passer l'établissement des Frères devant les écoles franciscaines, depuis la création de la section payante.²⁷

Il ne s'agit pas d'un enseignement professionnel à proprement parler mais bien d'un enseignement technique.²⁸ Sur ce plan, la concurrence britannique est faible. La Palestine ne comporte que 4 établissements d'enseignement technique en 1935- 1936, dont la *Trade school* de Haïfa.²⁹ Les Britanniques tiennent aussi compte de ce facteur temps pour la scolarité proposée dans les écoles gouvernementales.³⁰ Le syllabus proposé dans les écoles gouvernementales est modelé sur celui des écoles anglaises,³¹ mais, conformément aux objectifs fixés par le département de l'éducation, il est adapté à la situation palestinienne.³²

La formation morale et civique est importante et désirée par les différents milieux qui ont choisi les deux sections de l'établissement des Frères, il ne s'agit pas seulement pour les parents de faire acquérir une formation pour la vie professionnelle de leurs enfants ; en ce sens l'éducation à la française est alors recherchée. Au collège comme à l'école, un cours de morale débute la session matinale.³³ Les programmes sont basés sur les modèles français, et contrôlés par le ministère de l'Instruction publique française.

collège) ou de 1931 (ouverture d'un cours du soir pour préparer au *Matriculation*, durant un an seulement). Selon ce prospectus, "Ecole primaire jusqu'en 1904, l'établissement des Frères s'adjoignit alors un Collège d'enseignement secondaire moderne, élaborant un programme d'études en rapport avec les besoins du pays". La question de l'adaptation à la demande du public est primordiale. La durée des études doit être courte, les élèves doivent travailler pouvoir rapidement, ce qui est confirmé dans la correspondance du consul avec le MAE (figures 7.1 et 7.2 et annexe B1).

²⁶ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, "Le nombre des heures de classe paraît dans les 2 sections démesurément grand ; d'autant plus pourrait-on souhaiter que la gymnastique qui n'existe pas dans les écoles de Jérusalem, à l'exception des anglaises et des juives, reconquît ici la place qu'elle avait autrefois". En tout, 40 à 41h par semaine.

²⁷ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, "Chez les Franciscains par jour et par classe : 2h de français, 2h d'arabe, et depuis 1902, 2h d'anglais [...] Toutefois la circonstance que beaucoup d'enfants passent de cette école à celle des Frères pour l'étude approfondie de la langue française confirme que le savoir-faire n'est qu'extérieur et apparent".

²⁸ M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople en Egypte et en Turquie d'Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912.

²⁹ PRO, BB, AR Education et [TIBAWI, 1956, p 52]

³⁰ [TIBAWI, 1956, p 55], "To ensure the efficiency of the schooling of the greatest number of children for the shortest possible period and educating some of their teachers."

³¹ Ainsi, lorsque le latin est introduit en 1939 par le département de l'éducation dans le curriculum du *Arab college*, une grève des professeurs arabes empêche sa mise en œuvre.

³² Les cours d'histoire insistent davantage sur l'histoire arabe, ainsi que sur la géographie des pays arabes. L'histoire et la géographie sont d'ailleurs inspectés par un fonctionnaire arabe, après avoir été négligées durant dix ans. *Town school syllabus*, [TIBAWI, 1956, p 86], "so that the pupil will, on leaving school, know in a systematic way [...] the duties of the citizen of his country."

³³ Il ne s'agit pas d'un cours d'instruction civique ; selon la loi de 1882, cet enseignement se distingue de la morale car l'instruction civique concerne le rapport du citoyen aux institutions publiques, la morale est plus orientée sur les relations avec autrui. L'enseignement n'a pas pour but de faire adhérer les élèves au système républicain, même si le devoir de reconnaissance envers la France est évident.

Ecole élémentaire

Instruction religieuse (religion, histoire sainte), morale
Français (lecture, écriture, dictée, composition, discours)
Arabe (analyse, traduction, calligraphie)
Calcul
Géographie
Histoire
Dessin
Arts
Musique

Collège

Instruction religieuse (religion, histoire sainte), morale
Français (grammaire, orthographe, analyse, grammaire logique, style épistolaire, narration, description, analyse littéraire, versification, auteurs français)
Arabe
Anglais
Histoire générale
Géographie (physique, politique, historique, commerciale)
Mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie)
Arpentage
Dessin : architecture, paysage
Sciences naturelles (physique, chimie)
Gymnastique
Sciences commerciales (comptabilité commerciale, tenue de livres, comptes en participation, cours de change, calculs de banques)³⁴
L'enseignement correspond donc en partie à un enseignement dispensé en métropole.³⁵

C'est certainement l'enseignement professionnel qui, avec celui des langues anglaise et arabe, est renforcé durant la période mandataire. Il s'agit de continuer à donner des techniques appréciées par le milieu professionnel palestinien et anglais. Ce souci de ne pas proposer un cursus purement académique est également très présent au sein de l'administration britannique, qui désire éviter ce qu'elle considère comme des erreurs en Inde et en Egypte. La Palestine est donc un modèle de transition vers un modèle académique qui tient davantage compte de la pratique.

Ces matières à caractère professionnel sont enseignées en français au collège.³⁶ L'ensei-

³⁴Se rajoutent à cela des cours de dessin, de chant. [TIBAWI, 1956, p 78], les nouveautés des écoles gouvernementales sont l'entraînement physique, les "sciences domestiques" et la musique, qui existaient au collège auparavant, et dont le volume horaire est plus important dans ces établissements.

³⁵Aucun document précis n'a été conservé sur ces emplois du temps, ni le volume horaire des cours, contrairement à la période ottomane.

³⁶C'est seulement après la guerre qu'elles seront enseignées en anglais. Un seul cahier a été retrouvé (celui de Paul Kouyoumdjian, octobre 1937- 38) commerce et comptabilité (archives de la communauté catholique arménienne) ; les différentes opérations mentionnent toujours des sommes en francs, jamais en Livres palestiniennes, or

nement de la comptabilité comporte la dissertation générale sur le commerce, les lois, les opérations les plus courantes, les méthodes pour en suivre le mouvement, l'apprentissage des termes spécifiques. Le renforcement de ces matières indique sans doute une orientation vers une professionnalisation encouragée par les autorités britanniques. Ces cours garantissent une certification professionnelle mais ne sont pas des cours d'un niveau supérieur, comme dans d'autres collèges des Frères, spécialisés après le baccalauréat.³⁷

7.2 Évolution de l'apprentissage des langues au collège

L'apprentissage des langues étrangères est à l'honneur dans les curricula proposés à Jérusalem déjà en 1905.³⁸ C'est le multilinguisme qui sert de référence à la société hiérosolymitaine.

7.2.1 Un renforcement progressif de la langue anglaise

Plusieurs langues cohabitent au collège, la langue maternelle pour la plupart des élèves est l'arabe, mais aussi l'arménien ou le grec. Pourtant le vernis commun à tous est le français. Les langues vernaculaires en dehors des cours restent l'arabe et le français. On ne peut pas à proprement parler évoquer de multilinguisme, au sein de l'établissement, on n'y enseigne pas simultanément dans les deux langues aux élèves. Les diplômés ayant le plus de valeur ne sont pas ceux passés en trois langues. Mais avec la concurrence à l'extérieur de l'anglais et la volonté d'affirmer la langue maternelle arabe, le multilinguisme se renforce entraînant un risque "d'inflation" des différentes matières pour les Frères. Depuis la fondation de l'établissement, les cours de langues sont d'ailleurs les seuls cours dispensés par des professeurs plus spécialisés que les autres.³⁹

Les cours d'anglais existent depuis 1905 et dès cette époque, son apprentissage constitue un outil de sélection supplémentaire, à côté de cours plus spécialisés.⁴⁰ Mais l'anglais n'est

à cette époque la présence économique française sur le terrain est réduite à une portion congrue.

³⁷“Prospectus du collège d’Alexandrie Saint Marc, Ecole supérieure de commerce cours d’ingénierie, diplôme supérieur d’études commerciales ; en 1925, le collège Sainte Catherine, trop petit, ouvre des succursales. “Le programme commercial est le même que celui des meilleures écoles d’Europe, adapté aux besoins particuliers de l’Egypte, réparti en 2 années [...] avec pour couronnement le diplôme supérieur d’Etudes commerciales conféré par Mr le Ministre de l’Instruction publique et des Beaux arts de France [...] Enseignement technique en vue de l’obtention du diplôme d’Ingénieur des Travaux Publics. Les cours, dont la durée est de 3 ans, sont ceux de l’école spéciale des Travaux Publics de Paris.”

³⁸ACJ, Institut archéologique allemand, 1905. Il critique d’ailleurs cette philosophie “utilitaire” de l’école qui ne chercherait que “ses propres avantages”.

³⁹Cf chapitre 9 ; les autres langues, enseignées à la demande des parents, sont à leurs frais. M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d’études à Constantinople en Egypte et en Turquie d’Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912, p 227.

⁴⁰“Elle se montre comme école élevée au dessus de l’autre en ce que l’anglais s’y enseigne dans toutes les classes

pas la langue de l'enseignement des diplômes professionnels, il est enseigné comme une langue étrangère, à raison de 5 à 8 heures par semaine, par un Frère qui n'est pas de langue maternelle anglaise au départ, remplacé en 1933 par un Frère de langue maternelle anglaise.⁴¹

Après la loi de 1924 sur l'annulation du français comme langue d'examen,⁴² les Frères tentent rapidement de renforcer l'apprentissage de l'anglais sans donner de cours supplémentaires. La composition du programme de la fin de l'année 1927 révèle que, trois ans à peine après la loi de 1924 qui institue l'anglais comme langue officielle aux côtés de l'arabe, un hymne anglais est introduit dans le répertoire, deux pièces sont jouées (dont une adaptation d'une scène de *Macbeth*) mais aucun officiel de l'administration mandataire n'assiste à la cérémonie de fin d'année de l'école et du collège. *La Marseillaise* y est encore jouée (figure 7.5).⁴³

Des démarches avaient déjà été effectuées dès 1927 en vue d'introduire l'anglais dès les premières classes du collège. Cette mesure est discutée d'un point de vue pédagogique par les Frères qui trouvent que l'apprentissage simultané des trois langues (français, arabe et anglais) entraîne une baisse de niveau et des difficultés d'apprentissage pour les élèves ainsi surchargés. Le Frère directeur évalue cet apprentissage à "*torturer de façon intelligente et anti-pédagogique*" les élèves. Pour les Frères, les difficultés résident dans l'apprentissage simultané du "*vocabulaire de trois langues si disparates, en apprendre les règles de grammaire et la calligraphie*". Il qualifie d'illusoire une acquisition adéquate des trois langues, qui aboutit à la "*confusion forcée dans l'esprit des enfants et du vocabulaire et de la prononciation. C'est en un mot un gavage indigeste*".⁴⁴ Pour appuyer son constat et sa proposition d'abandon de cet apprentissage simultané, il n'hésite pas à faire appel aux anciens élèves, qui semblent avoir encore de l'influence sur la structure du curriculum.

Par contre, à partir de 1934, la durée des études s'allonge d'un an car le cursus offre la possibilité de passer l'examen national du *Matriculation exam* en anglais ou en arabe, reconnu par les universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres.⁴⁵ Le directeur du collège, désireux d'adapter l'enseignement prodigué, effectue des demandes de subventions dès 1931, et affirme alors dans ses nombreuses correspondances, vouloir instaurer un cours de *Matriculation*.⁴⁶ Cette décision n'apporte aucun changement significatif au programme de l'enseignement du collège, mais renforce l'apprentissage en anglais. Cependant, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'anglais n'ayant pas été renforcé, cette mesure ne

[...] et en ce qu'on'accorde plus de poids aux sciences industrielles", ACJ, Rapport de l'Institut archéologique, 1905.

⁴¹ AMG, GC 387, Etats jaunes.

⁴² Cf chapitre 3.

⁴³ ACJ, "Note au sujet de la langue anglaise au collège des Frères de Jérusalem", le 2 février 1930, écrite sans doute par le Frère directeur Florin. On remarque que l'établissement des Sœurs de Sion est le seul établissement scolaire français à avoir ouvert une branche exclusivement anglophone, le *High School*, dans le quartier nouveau d'Emek Refaim, avec un corps de maîtresses religieuses venues d'Angleterre. Leur but est essentiellement de répondre à la demande des employés catholiques britanniques qui veulent éviter de mettre leurs filles dans les écoles protestantes et anglicanes, et non de satisfaire les autorités mandataires.

⁴⁴ Cf annexe B3. ACJ, Note au sujet de la langue anglaise au collège des Frères de Jérusalem, le 2 février 1930.

⁴⁵ ISA, CSO, Education, *Palestine Matriculation Exam*. Prospectus du collège, et lettre du directeur au consulat pour demande de subvention.

⁴⁶ AMAE, Nantes, série B, 200, 18A, 21 juillet 1931.

peut permettre à de nombreux élèves de réussir. C'est pourquoi en 1934,⁴⁷ une autre mesure confirme les nouvelles préoccupations des Frères par rapport à l'anglais : le directeur du collège propose d'adapter le curriculum, en remplaçant le français par l'anglais comme langue principale du collège, le français y serait enseigné au même titre que l'arabe, mais les autres matières seraient enseignées en anglais. La mesure vise à préserver le recrutement, souci constant des Frères. Cette proposition n'est pas adoptée en tant que telle, car elle impliquerait une arrivée importante de Frères de langue maternelle anglaise, une reprise du curriculum et des susceptibilités plus ou moins handicapantes pour l'établissement de la part de la France, notamment une rupture des allocations essentielles à l'établissement. Le résultat de cette démarche est la nomination d'un inspecteur d'anglais au collège, un Frère de langue maternelle anglaise, et un renforcement de l'apprentissage en anglais.

Le plan d'études, qui reste fixé à 5 ans, n'est pas redécoupé. L'introduction du *Matriculation* aboutit à un paradoxe : les Frères implantent un diplôme anglais de reconnaissance ultime pour continuer à former une élite francophone. Un programme spécial d'un an, après la fin du diplôme, est proposé seulement aux élèves bénévoles. Dans les cours d'anglais, les notions sont expliquées en français et non en arabe, ce qui augmente la difficulté pour les élèves. Le faible taux de réussite au *Matriculation* (tableau 7.1) s'explique moins par la déficience au niveau des cours que par un manque de pratique dans les cours et hors des cours ; l'anglais n'est pas une langue vernaculaire. Par la suite, les cours d'anglais sont diversifiés et abordent aussi bien la littérature que différentes branches de l'apprentissage linguistique, voire l'histoire ; ils sont aussi diversifiés que les cours de français à partir des années 1930 (figure 7.3).⁴⁸ Peu de candidats sont présentés mais ceux qui se présentent réussissent.⁴⁹

Il est intéressant de remarquer, paradoxalement, que cette augmentation significative des cours d'anglais s'adresse surtout aux élèves du collège. Ainsi les élites et les classes moyennes se tournent-elles davantage vers l'anglais tandis que les plus pauvres, catholiques pour l'essentiel, continuent leur apprentissage en français et en arabe surtout.

Les élèves palestiniens sont relativement peu scolarisés dans des instituts professionnels anglophones ; le nombre de participants est minime, et ces instituts ne présentent pas de candidats tous les ans (figure 7.1).⁵⁰

⁴⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, 8 septembre 1934, note du Frère directeur.

⁴⁸ Un cours d'histoire en anglais est proposé seulement en 1928, un cours de géographie en 1935.

⁴⁹ Les Frères ne se consacrent pas assez à la communication orale. Il semblerait que dès la fin des années 1920 les méthodes d'apprentissage des langues dans les écoles gouvernementales s'inspirent de l'approche orale. Les recherches faites par les linguistes appliqués britanniques dans les 1920, Palmer et Hornby, jettent les bases d'une approche orale qui ne reposerait plus que sur l'intuition comme dans la méthode directe. L'accent est placé sur les principes de choix et d'organisation du contenu linguistique à enseigner, présentation et pratiques des structures syntaxiques en situation (après la deuxième guerre mondiale, ils influencent la théorie behaviouriste).

⁵⁰ Il s'agit notamment du *Institute of Works accountants*, *Chartered institute of secretaries*, *Institute of Book keepers*, *Pitman's shorthand Institute*, AR, *Department of Education*.

TAB. 7.1: *Obtention du diplôme de Matriculation, écoles secondaires de Jérusalem, 1931 (AR Education)*

School	Number entered	medium of examination	Obtained matriculation certificate	Obtained school certificate
St George's School, Jerusalem	10	English	3	5
Terra Sancta College, Jerusalem	9	English & Arabic	0	6
Government Arab College, Jerusalem	26	Arabic	23	3
Scots College, Safad	7	English & Arabic	4	2
Friends Boys' School, Ramallah	5	English	1	3
Frères School, Jaffa	1	English	0	0

7.2.2 Enseignement de la langue française et enseignement en français

Si les élèves passent d'une langue à l'autre sans problèmes, ce n'est guère dû à un français familial ou à des activités culturelles intenses comme au Liban,⁵¹ ni non plus à la langue administrative ou à la langue de la célébration liturgique ; c'est pourquoi les Frères tentent de créer une sorte "d'îlot linguistique". L'idée est de préserver l'utilisation du français, puisqu'il reste la base de l'apprentissage, et la langue vernaculaire au sein des murs de l'établissement. C'est aussi en français que sont enseignées les matières professionnelles. Les autorités françaises s'inquiètent en métropole de cette augmentation du nombre d'heures d'enseignement en anglais, à tel point que le Consul Général correspond avec le MAE pour préciser que la langue de base pour l'enseignement est bien le français.

Par sa lettre n°59 du 27 septembre dernier, le gérant de ce Consulat Général [...] Me Caumeau ajoutait que désormais l'école des Frères se trouvait dans la nécessité de "donner en anglais l'enseignement dans les petites classes". Ainsi présentée, cette information n'est pas tout à fait exacte. En effet, comme le Frère directeur vient de me le confirmer lui-même, l'enseignement dans les petites classes est toujours en français, mais il a augmenté les heures d'enseignement de la langue anglaise en vue d'une meilleure préparation aux examens du "Matriculation" palestinien et pour permettre aux élèves de trouver, par une connaissance plus étendue de la langue anglaise, plus facilement des emplois à

⁵¹ Cf chapitre 8, selon les archives en effet, aucune "académie" ou "société littéraire" à Jérusalem qui encouragerait, par l'émulation, la composition, la diction en langue française les références littéraires ou philosophiques sur des thèmes donnés. Elles existent dans les collèges de Beyrouth et d'Istanbul.

leur sortie du collège.⁵²

Pourtant, comparativement aux autres langues étrangères, l'enseignement du français diminue au sein du curriculum des établissements gouvernementaux, même si la langue demeure dans le système mandataire une langue étrangère d'examen.⁵³

Dès 1924, la langue française n'est plus langue diplômante, elle demeure la langue de l'apprentissage de la plupart des matières au collège des Frères, ainsi qu'à l'école. La nature des cours reste identique, son apprentissage, qui n'est pas allégé, reste celui de langue maternelle. Le français reste la langue d'éducation au collège. Alors que l'anglais est une langue diplômante, les Frères lui consacrent moins d'heures jusqu'au milieu des années 1930. Un des résultats de la non-officialité du français comme langue d'examen est qu'elle n'est plus validée par un diplôme mais par l'éducation qu'elle transmet. Son apprentissage n'est plus soutenu par le Patriarcat, ni le clergé local. Les examens passent de diplômes diplômants à diplômes optionnels ayant une valeur de qualification. La structure des différentes épreuves n'évolue guère.⁵⁴ Selon les entretiens, on n'observe pas non plus de "corruption" de la langue française, de contagion au contact de l'anglais ambiant.⁵⁵

Les Frères se démarquent dès le début par l'utilisation de leurs propres livres *LIGEL* (Librairie générale de l'enseignement libre). La progression au niveau du vocabulaire, des conjugaisons, de la syntaxe est plus ou moins celle de métropole.⁵⁶ Rarement, ils dépendent de certains envois du consulat en matières de manuels (ces envois sont surtout affectés à la bibliothèque du collège). Aucune trace de la fameuse *Grammaire* de Larive et Fleury, vendue par A. Colin à 12 millions d'exemplaires entre 1872 et 1889, n'apparaît dans les archives de l'établissement, ni *Le Tour de France de deux enfants*, d'A. Fouillée (pseudonyme), ouvrage phare des classes de la III^e République.⁵⁷ Les Frères tentent de s'adapter à la méthodologie directe qui, de toute évidence, atteint aussi leur établissement.

Selon *La conduite des Ecoles* de 1838, édition utilisée de toute vraisemblance durant la période qui nous concerne, les classes sont subdivisées en deux groupes, en fonction des lectures écrites, "*afin qu'on puisse donner à chacun des leçons proportionnées à ses capacités ; sans cela les uns seraient surchargés, tandis que les autres perdraient du temps.*" . L'ouvrage indique comment assurer le suivi individuel de chaque élève, comment évaluer régulièrement ses progrès, comment prêter attention à ceux qui sont le moins doués. Les maîtres doivent remplir des fiches et se les transmettre d'une année à l'autre. Ils y notent non seulement

⁵² AMAE, Nantes, série B, 200, n°65/18/A, 20 novembre 1934, Consul Général J. d'Aumale à Monsieur le ministre des Affaires étrangères.

⁵³ AMAE, E 312-1 n°83, 1920, l'abbé Aymé Guérin, signalait déjà le 16 octobre 1920, au ministre des Affaires étrangères, "Puis la lutte contre le français dans leurs écoles et la diminution des classes de français que par l'intermédiaire de S.E. le Patriarcat, ils ont tenté d'imposer aux nôtres".

⁵⁴ Nous n'avons pas disposé d'un corpus de copies pour apprécier les différences entre les épreuves de français du *Matriculation* par exemple et celles des Frères.

⁵⁵ Entretien avec A. Morcos notamment, 21/07/06.

⁵⁶ Cf annexe B2 pour la bibliographie des livres utilisés dans l'établissement. Il s'agit durant toute la période d'un enseignement de langue maternelle, *Morceaux choisis*, livre de lecture, 5e, p 37 "Le français est notre langue maternelle".

⁵⁷ "Les manuels scolaires et la réforme de l'instruction en France dans les années 1830-1900", A. Mollier, p 82.

l'évolution de l'élève mais aussi ses antécédents familiaux, sociaux, ses aptitudes. Il s'agit d'un enseignement sur la langue écrite avant tout. C'est d'ailleurs un des buts déclarés par la méthode des Frères : maîtrise de la lecture et de la production écrite, qui servira le plus aux élèves dans la société palestinienne. La communication orale et la compétence narrative sont plutôt délaissées en raison du nombre d'élèves par classe, trop important.⁵⁸ La dimension textuelle est la plus importante.⁵⁹ Si l'on se penche sur les procédures de reconnaissance de l'analyse grammaticale, les exemples ne se présentent pas comme un apport de connaissances uniquement mais comme une suite d'activités qui amène à la participation de l'élève, méthodologie progressive et de certains exercices d'invention. On note cependant une alternance entre méthode déductive (exemples, la règle est présentée puis on l'applique à des cas particuliers sous forme de phrases) et méthode inductive (inspirée de la méthode directe). L'apprentissage oral passe peu par des actes de parole en situation, à l'aide de dialogues réalistes adaptés à la réalité palestinienne.

Les Frères attendent autant de leurs élèves que des élèves de métropole de langue maternelle, tout en admettant qu'ils n'ont pas le même niveau.⁶⁰ Le lexique verbal dans les méthodes est d'ailleurs celui qui est utilisé en métropole à la même époque tout comme le programme de l'enseignement grammatical. Ils n'utilisent donc pas la méthode traditionnelle, autrement appelée classique ou "grammaire-traduction", car le français est enseigné comme une langue maternelle au collège, et non comme une langue morte.⁶¹ La question du rapport à la langue maternelle se pose avec d'autant plus d'acuité qu'avec le Mandat deux langues sont mises à l'honneur, l'hébreu et l'arabe, langues officielles de la Palestine au même titre que l'anglais. Les structures utilisées dans les manuels professionnels et les structures linguistiques confirment ce niveau de langue maternelle. Pourtant, les élèves des Frères sont pour la majorité d'entre eux en situation de diglossie (selon leur appartenance communautaire, une minorité d'entre eux a pour langue maternelle le grec ou l'arménien).

7.2.3 Langue et identité, les enjeux de l'arabe au collège

En raison de la demande des parents et du contexte politique, les Frères assurent un enseignement de l'arabe, important au niveau de son volume horaire. Ils n'ont cependant pas la même vision du rapport des élèves à leur langue maternelle que les Allemands ou les Britanniques. Il s'agit de pousser les élèves, selon le P. Ebehard, à "*penser en arabe, sentir en arabe et à parler en arabe [...] ils doivent désapprendre à se jeter sur les miettes des langues*

⁵⁸D'après les entretiens et par rapprochement avec ce qui se fait dans les autres collèges (?), la "lecture publique" était en usage pour les demi-pensionnaires et les pensionnaires, formatrice dans la mesure où durant le repas, les élèves devaient écouter un de leurs camarades qui lisait un livre, généralement un livre d'histoire ou d'aventures, à voix haute. Plusieurs élèves se succédaient au pupitre.

⁵⁹Selon les entretiens oraux, il importait aux Frères de faire apprendre les règles et les définitions seulement après un certain nombre d'explications, ce qui tranche avec les autres méthodes d'apprentissage.

⁶⁰Cf annexe B3. Certains Frères ont par ailleurs une image parfois négative de leurs élèves "autochtones" quant à leurs compétences. Cf [LEON, 1991, p 37].

⁶¹Cf les compte-rendus de leur présence dans les expositions missionnaires et coloniale.

7.2 Évolution de l'apprentissage des langues au collège

Année du Collège Examens L. Saugue Anglaise Année 1931-1932

Noms et Prénoms des Candidats	Compos. Litt.	Compos. Gram.	Traduction	Orthographe	Histoire	Total de l'Oral	Scrit. Anglaise	Scrit. Française	Gramm. Anglaise	Total de l'Oral	Total Général	Mentions	Observations
Maximums	40	30	30	30	30	160	20	20	20	60	200		
Amal Albert	38	23	24	15	17	117	11	17	13	41	158	T.B	
Jean Abraham	34	22	25	4	12	97	14	16	9	39	136	B	
Abayal Michel	26	13	23	12	6	80	15	15	11	41	121	A.B	
Solas François	30	15	23	13	3	84	14	17	10	41	125	A.B	
Nasser Gabriel	28	16	24	15	8	91	12	14	11	37	128	A.B	
Papadopoulos Jean	25	16	23	12	11	87	12	14	7	33	120	A.B	
Darius Jean	32	16	18	17	11	94	13	17	14	44	138	B	
Sfar Faik	30	15	24	11	6	86	10	14	7	31	117	-	
Dionisou Souffi	36	18	25	15	16	109	12	15	11	38	146	B	
Hardumay Edward	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solato Clémence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Kerouky Archalouse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Année du Collège Langue Arabe 1931-1932

Noms et Prénoms des Candidats	Compos. Litt.	Traduction	Orthographe	Vocabulaire	Orthographe	Total de l'Oral	Syntaxe (Mabrou)	Histoire Arabique	Substantive	Déclinaison	Total de l'Oral	Total Général	Mentions	Observations
Maximums	40	30	30	20	20	140	20	20	20	10	70	210		
Cheladeli Joseph	28	21	24	18	8	99	16	14	12	7	49	148	B	
Solas François	24	17	13	18	8	86	18	18	10	5	51	137	A.B	
Abayal Michel	20	14	23	14	12	83	14	16	16	6	52	141	A.B	
Mia Lucienne	16	18	22	16	12	84	16	14	18	9	57	141	A.B	
Hoise Abraham	24	15	28	18	6	91	16	16	16	7	55	146	B	
Darius Jean	20	21	24	18	8	91	18	14	18	8	58	149	B	
Sfar Faik	20	15	23	16	8	84	16	16	14	8	54	138	A.B	
Dionisou Souffi	34	23	23	20	12	118	20	20	16	10	66	184	T.B	
Tammoué Nabih	14	15	24	16	8	77	14	10	12	5	41	118	-	

FIG. 7.3: Types d'examens d'arabe et d'anglais, (ACJ, 1931-1932)

étrangères”.⁶² Ainsi pour lui, “les manuels de lecture, les leçons de choses, l’enseignement de l’histoire et de la géographie devraient avoir une forme originale et une couleur locale et ne pas être simplement, comme dans la plupart des cas une assimilation de la condition européenne”. En cela, les Britanniques passent pour les héritiers de cette vision dans les curricula des écoles gouvernementales, “mieux vaut former de bons Arabes que de mauvais Européens.”

La demande des parents pour un renforcement de l’apprentissage de l’arabe est à mettre en parallèle avec un processus de prise de conscience identitaire.⁶³ Son enseignement existe depuis la création du collège, avec un volume horaire assez important si on le compare à celui du français à l’époque mandataire. Malgré des horaires plus faibles, les Frères prétendent cependant à un certain bilinguisme dans les prospectus de l’établissement. Dès le départ en effet, le fondateur du collège a insisté sur l’importance de l’apprentissage de l’arabe.⁶⁴ Mais son apprentissage est cantonné aux différents cours de langue (et à un cours d’histoire littéraire), aucune autre matière n’est enseignée en arabe, outre certains cours de catéchisme.⁶⁵ Cet enseignement souligne l’intérêt pour les préoccupations identitaires comme le montre l’analyse de l’évolution des sujets de dissertation en arabe au cours des années (figure 7.4).⁶⁶ L’apprentissage de l’arabe participe donc à ce que Durkheim appelle “l’attachement aux groupes sociaux [...] l’identification à la Nation et à ses institutions”.⁶⁷ L’enseignement est varié, le

⁶²ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, il critique vivement la position de la langue française au collège (il émet les mêmes critiques envers les écoles anglaises) et vante le modèle allemand ; “Quand la langue maternelle a eu ainsi la première place, de telle sorte que les enfants apprennent à écrire, lire compter et avant tout penser et sentir religieusement dans leur langue, il n’y a plus rien à dire à ce que les corporations missionnaires désirent voir aussi une place à leur propre langue dans l’école [...] il est de l’intérêt des enfants de comprendre la langue de leurs pères spirituels et formateurs ; par elle se forme un lien qui les tient, une barrière qui les protège contre maintes mauvaises habitudes de leur propre nation.”

⁶³Une des conséquences de la *Nahda* (“renaissance”), mouvement en faveur de la modernisation de la langue arabe au XIXe : il s’agit de la rendre plus facile à enseigner et à apprendre, plus apte à relater le monde moderne ; “on est Arabe par sa langue et la modernité se fera dans cette langue” ([SANBAR, 2004a, p 95]). A la veille de la première guerre mondiale K. Sakakini déclare dans le journal *Iqdâm* “au peuple de prendre conscience qu’il possède une terre et une langue. Et qui veut tuer un peuple occupe sa terre et lui coupe la langue” ([SANBAR, 2004a, p 95]). Les écoles d’Etat ottomanes avaient contribué à propager une langue arabe moins érudite. Contrairement aux lazaristes de Damas par exemple, les Frères ne sont pas accusés d’être “trop occidentaux” par les parents.

⁶⁴Le Frère Evagre déclare en effet le 24 juin 1889, “Je vous ai donné souvent la raison de l’enseignement de l’arabe [...] car il faut de l’arabe en ce pays comme il faut du français en France, de l’anglais en Angleterre. On a d’abord voulu nos écoles trop françaises”. “Exposé de la situation des Frères au sujet de leur enseignement”, ACJ, s.n. Au *Arab college*, la langue d’enseignement est l’arabe, et l’anglais est une langue étrangère.

⁶⁵La situation diffère de celle, à la même époque, dans les lycées de la MLF, notamment Damas, THEVENIN [2005].

⁶⁶ACJ, disponibles pour les premières années de la période mandataire seulement. Traduction de la dissertation “L’amour de la patrie” (Fr. Albert Alonso), 26 juin 1923, extraits, dernière classe du collège, “Même si ma patrie me fait du mal, elle m’est chère, et mes parents, même s’ils m’ont abandonné, sont généreux [...] Je suis prêt à m’offrir en sacrifice pour elle, comme mon père, j’aime mon pays et mes professeurs, sans eux nous ne serions pas à la hauteur [...] après avoir été l’épicentre du monde, tout le monde vous délaisse, je pleure sur votre gloire passée. Après avoir été dans les mains des Arabes et heureuse [...] tu es passée sous le joug britannique. Où sont les héros du pays ? Je ferai mon possible pour défendre mon pays. La mort pour le pays est une gloire [...] Palestine tu es comme un oiseau très faible qui ne peut se délivrer [...] et le Britannique [...] comme un chasseur qui est content d’avoir capturé l’oiseau même lorsqu’il entend l’oiseau souffrir [...] Si les hommes n’ont pas le zèle pour leur patrie, ils ne sont plus des hommes [...] que nous soyons une seule main et que la patrie puisse compter sur nous et sur dieu dans toutes les circonstances pour la paix.”

⁶⁷Durkheim, E., *L’éducation morale*, Paris, Alcan, 1938.

nombre d'heures par semaine est équivalent à celui du français et de l'anglais.⁶⁸ Il est difficile à l'ensemble du personnel d'apprendre l'arabe, les Frères ne semblent pas d'ailleurs en éprouver la nécessité.⁶⁹ Cependant cet enseignement est confié à partir du milieu des années 1920, à un Frère de langue maternelle arabe, qui l'enseigne et l'explique en arabe, et n'a pas recours à la langue française.⁷⁰ Au début de l'époque mandataire, comme durant la période ottomane, le personnel enseignant religieux d'arabe est recruté parmi les membres du clergé local, ce que confirment aussi des archives de l'établissement des Sœurs de Sion.⁷¹ Vers la fin de la période mandataire cet enseignement de l'arabe semble être la préoccupation de la plupart des établissements chrétiens, pour égaler celui dispensé dans les écoles gouvernementales. Des conseils pédagogiques sont donnés aux différents religieux pour améliorer leur cours,⁷² mais les ouvrages ne sont pas contextualisés en fonction de l'environnement arabe des élèves.⁷³

Les arguments mis en avant par le consul lui-même pour l'introduction au collège du diplôme palestinien du *Matriculation* qui peut être présenté exclusivement en arabe, sont justement sa qualité de diplôme palestinien recherché non seulement par l'administration mais aussi par les familles. Or, cette remarque éclaire un des problèmes rencontrés par les élèves des Frères implicitement : il ne leur est guère facile de passer un examen en arabe car elle continue à être enseignée comme une langue étrangère. En ce sens le consulat soutient la politique britannique et plaide pour un renforcement de son apprentissage au collège.⁷⁴

L'arabe a du mal à être accepté au collège et à l'école comme la langue du catéchisme,⁷⁵

⁶⁸ Les commentaires de l'Institut archéologique pour le début du siècle, confirment que cet enseignement a progressivement augmenté, "Là [à l'école paroissiale tenue par les Franciscains] le directeur Fra Diego d'Aleppe a lui-même composé avec zèle et habileté une série de manuels en arabe en usage [par exemple ceux pour l'instruction religieuse, la grammaire, l'arithmétique]. Ici [au collège des Frères] tout l'enseignement, même le religieux, à l'exception de l'arabe, se donne en français. Là on parle arabe pendant les récréations excepté celle de midi, ici exclusivement français".

⁶⁹ Cf Les Lazaristes de Damas, BOCQUET [2004a]. Normalement, les missionnaires ont le devoir de parler les langues indigènes, nécessaire pour toucher le cœur des fidèles, Cf la lettre apostolique *Maximum Illud*, chapitre 12, 59 à 63 (Cf chapitre 5).

⁷⁰ Avant lui, le Frère Séraphin Victor (Atallah Rachid, d'une grande famille maronite- 1879-1922) professeur d'arabe au collège, avait rédigé une *Histoire de la littérature arabe* pour les écoles des FEC du Levant.

⁷¹ ANDS, PVC n°4, 6 novembre 1923, les Sœurs désirent comme prédicateur pour assurer la retraite de leurs élèves, elles ne savent pas s'il pourra se libérer "car il est professeur d'arabe chez les Frères des écoles chrétiennes".

⁷² ANDS, PVC n°5, 11 octobre 1942, un professeur d'arabe à la retraite [il n'est pas précisé dans le rapport si ce professeur était un professeur de langue arabe des établissements gouvernementaux] "se propose chaque mois pour des inspections pour l'étude de l'arabe et pour donner des conseils et des directions pour l'enseignement de cette langue". Il est précisé qu'il effectue déjà cette tâche chez les Frères des écoles chrétiennes, au collège de *Terra Sancta*, et dans l'école allemande pour filles Schmidt.

⁷³ Dans la plupart des livres des autres écoles chrétiennes, dont celles du collège de *Terra Sancta*, les phrases d'exemples sont ainsi réparties selon 3 thématiques : 1/3 religieux, 1/3 comme en métropole, 1/3 sur le contexte arabe. Le livre d'acquisition de langue française de ce collège, *Ma première année de français*, Cf chapitre 5, comporte des traductions systématiques, contrairement aux livres utilisés par les Frères ; ces paragraphes sur la "culture arabe" rappellent ceux de l'Algérie coloniale ou du Maroc du protectorat, LEON [1991].

⁷⁴ AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, D'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, "ils ne s'étaient pas encore intéressés à ce diplôme par scrupule national ou pour des raisons d'ordre financier. J'ai fait remarquer au nouveau directeur [...] que le *Matriculation* n'était pas un examen anglais mais un examen palestinien pouvant se passer exclusivement en arabe, langue maternelle de tous les élèves des Frères."

⁷⁵ Cela donne lieu à de nombreux débats, Cf chapitre 5. En 1912 déjà, décision du Vatican et du patriarcat latin :

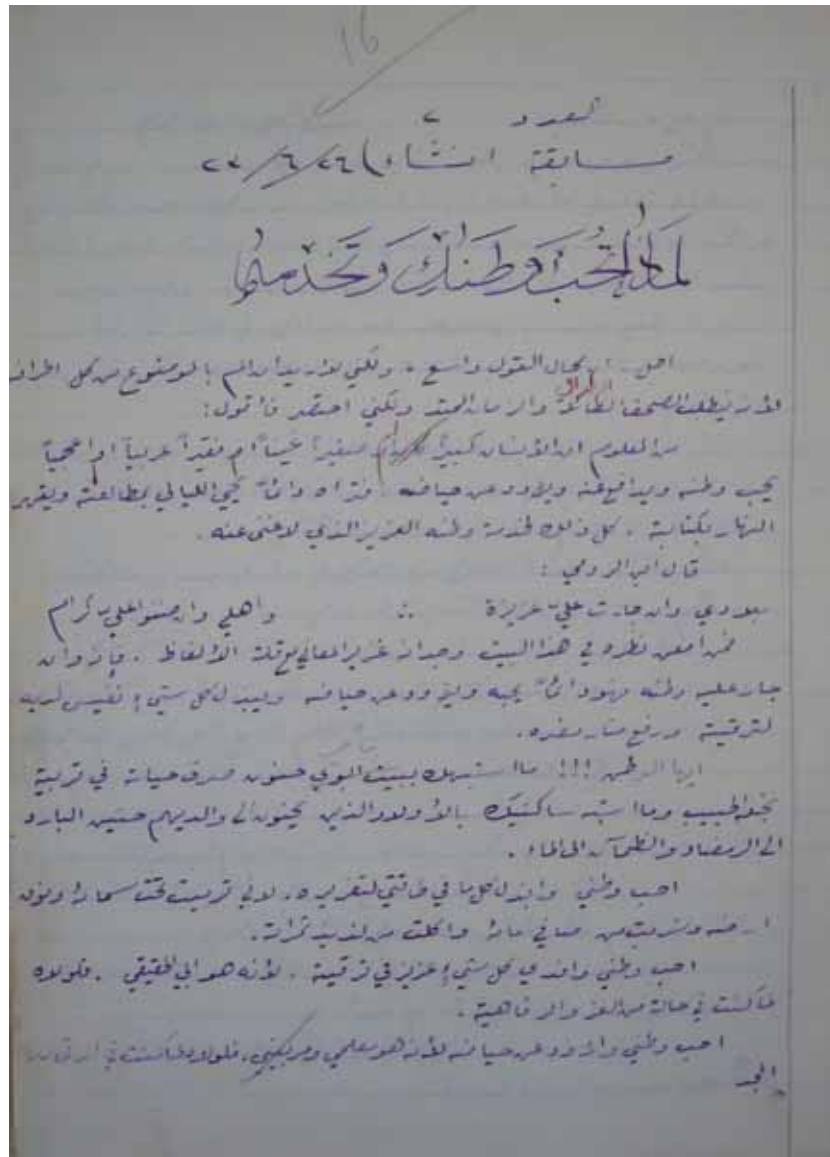


FIG. 7.4: Copie d'élèves, 26 juin 1923, "L'amour de la patrie" (ACJ)

elle n'est pas davantage acceptée comme langue vernaculaire dans le cadre scolaire, hors des cours d'arabe. Le système du "signal", ou de la "bobine", est encore utilisé durant les pauses ; il s'agit d'un carré de bois qu'un élève passe à son camarade lorsqu'il le surprend en train de parler arabe, d'une forme d'obligation à ne parler que français.⁷⁶

On note durant cette période une "inflation" des candidats pour la passation du certificat d'études en langue arabe (figure 7.9). La demande accrue de cet enseignement et de ces types de diplômes de la part des élèves et de leurs parents montre l'enjeu de l'apprentissage de l'arabe comme marqueur identitaire, aux antipodes de certaines affirmations britanniques.⁷⁷ L'augmentation de l'apprentissage de l'arabe au collège reste cependant sans commune mesure avec celui du collège de *Terra Sancta*, qui publie tous les mois une revue bilingue anglais arabe.⁷⁸

Un autre effet de la politique linguistique mandataire au sein du collège est la tentative, en 1934, d'introduire l'hébreu. Cette initiative semble obéir à des logiques de débouchés professionnels avant tout, car le nombre d'élèves juifs, trop peu nombreux, n'a pu à lui seul motiver cette initiative. Ce cours est destiné à tous les élèves, il est d'ailleurs suivi quasi exclusivement par des élèves arabes palestiniens, comme un atout pour leur curriculum ; *"ce succès s'explique aisément si l'on considère qu'un traitement plus élevé est réservé aux fonctionnaires palestiniens qui connaissent la langue hébraïque."*⁷⁹

L'intérêt du consulat pour cette nouvelle langue et ce nouveau public d'élèves est perceptible, J. d'Aumale considère que la langue hébraïque pourrait servir à la diffusion de la culture française.⁸⁰

*Elle représente dès à présent non seulement par le nombre mais par la qualité des élèves un merveilleux instrument de diffusion de la culture française en Palestine [...] si le flot juif monte et submerge les îlots chrétiens sur lesquels reposait notre influence, les écoles de l'Alliance [AIU] sont notre position de repli, notre assurance contre les replis de demain.*⁸¹

l'étude de l'arabe est obligatoire, le turc et l'anglais optionnelle. AMAE, série E, Levant Palestine, 1918-29, 3, 138-9, patriarcat Barlassina aux supérieurs des institutions catholiques, circulaire.

⁷⁶Le principe est qu'un élève en possession du signal doit s'en débarrasser le plus vite possible, d'après les entretiens avec les anciens élèves, Cf chapitre 8.

⁷⁷Stewart Perowne, à sa tante Mabel, *St Anthony's college archives*, in [SHEPHERD, 1999, p 156], *"The people here are not Arabs [...] they are simply Arabic speaking levantines, a type which may speak Greek or Turkish or Arabic [...] Those people who are loudest in their cries "Palestine for the Palestinians" and so on, are always the ones who have assimilated most of Western ideas [...] Boys find Arabic poets dull [...] In giving them an English education [...] one is not really denationalising them."*

⁷⁸Archives de la Custodie, dossier *Terra Sancta* ; les sujets abordés dans la revue sont du niveau d'une revue pour adolescents de langue maternelle arabe ; ils abordent plusieurs thèmes sur la "nation" palestinienne, le "développement des ressources palestiniennes".

⁷⁹AMAE, SOFE, Nantes, série B, 200, n°65/18/A, J. d'Aumale au MAE, 20 novembre 1934, "En outre, un cours libre d'hébreu a été institué à l'école des Frères à la rentrée d'octobre et déjà ce cours est suivi par 80 élèves, parmi lesquels plusieurs arabes".

⁸⁰Il vante dans le même courrier la rapidité d'assimilation des élèves de l'AIU, "bien qu'obligés de mener de front 4 langues [...] leur faculté d'assimilation est telle qu'ils le parlent pour la plupart extrêmement bien et déclament le qu'il mourût de Corneille ou *Le lac* de Lamartine tout comme leurs petits congénères de France".

⁸¹La langue hébraïque est admise au même titre que l'arabe parmi les matières d'examen de la section B du

7.3 Valider un curriculum francophone : diplômes et ouverture professionnelle

Au-delà des rivalités diplomatiques, les Frères doivent assurer la survie de leur établissement sans renier leur “caractère” français. La période est celle d’une certaine remise en cause des diplômes réputés des Frères sous l’empire ottoman ; en même temps, il semble que le diplôme acquière de plus en plus une valeur en soi ; le fait d’être un ancien de chez les Frères ne suffit plus à prouver un niveau. Cette constatation est renforcée par le fait que ces diplômes ne peuvent déboucher sur des études supérieures en français en Palestine même. Le certificat ou le brevet d’enseignement secondaire est délivré, selon que les élèves réussissent aux 3 langues ou bien à 2 seulement, dont la langue française.⁸²

7.3.1 Classement et attributions de récompense

L’évaluation constante des élèves entretient l’esprit de compétition ; ils sont évalués aux examens dits trimestriels (sur toutes les spécialités du programme), mensuels (spécialités les plus importantes). Les examens du diplôme final testent l’ensemble des compétences.⁸³

La distribution de prix célèbre la réussite des différentes étapes du cursus scolaire, comme en métropole. Différents prix sont attribués aux élèves.⁸⁴

Le système de gratification est lié au système de punition qui a pour fonction d’inciter au travail et à la bonne conduite. Les noms des élèves sont inscrits au tableau d’honneur ; une place importante est réservée aux prix obtenus pour la langue française mais il semble que progressivement la langue soit au même niveau que les autres matières. L’analyse du nombre d’examens obtenus sur la période montre une augmentation de la certification, qui apparaît comme systématique, utilisée par les Frères comme moyen de garder un certain contrôle sur l’insertion en milieu professionnel (figure 7.9).⁸⁵ A la fin des années 1920, une attestation de scolarité de l’établissement qui indiquait la mention des prix obtenus suffisait pour postuler à certains emplois. Or cette valeur de la formation en elle-même est modifiée à l’époque mandataire, bien que la distribution des prix subsiste.⁸⁶ Parfois des élèves n’appartenant pas

certificat d’études.

⁸²[TIBAWI, 1956, p 113], le système britannique est le seul système public de tout le Moyen-Orient sans examens publics à la fin de la scolarité des élèves, qui, dans les écoles gouvernementales, reçoivent des “marks cards” pour prouver leurs résultats. Ce système est aux antipodes de la mentalité locale de l’évaluation et du classement régulier.

⁸³ACJ, prospectus, “Moyens d’émulation : notes journalières, livret scolaire, compositions, bulletins trimestriels, tableaux d’honneur, proclamation solennelle et publique des résultats scolaires”.

⁸⁴L’école des Frères a des examens mensuels (devant l’inspecteur et le Directeur), trimestriels (devant tout le collège) semestriels (devant le Réviseur) et annuels pour lesquels les écoles des Frères de Bethléem, Jaffa, Beyrouth, Alexandrie envoient leurs délégués”, ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁸⁵Il n’est pas possible de savoir en fonction des données statistiques et de la répartition exacte des diplômés selon leur religion, si les certificats en langue arabe sont davantage obtenus par les élèves musulmans.

⁸⁶AMAE, SOFE, Nantes, série B, 128, 18A, 25 mai 1932, Frère Florin, directeur, demande de médailles ; BERN-

à l'établissement participent à ces prix, ce qui inscrit le collège dans un processus plus large de prix pour la langue française, derniers fastes d'une francophonie quasi désuète à Jérusalem.

*Chaque année le président de la ligue d'union latine remet par l'intermédiaire de la valise diplomatique, des prix de français [médailles] pour "manifester notre sympathie aux établissements qui défendent la culture et la langue françaises."*⁸⁷

Les cérémonies de remise des diplômes illustrent la fin du parcours de l'élève mais aussi, à travers les discours que prononce le consul, l'évolution de la position de la France et le reflet des tensions politiques dans la ville. Cette distribution des prix donne lieu chaque année à des solennités auxquelles sont en effet invités les représentants de la France et du clergé local. On peut aussi y percevoir parfois l'évolution de la "valeur marchande" du diplôme dans la société palestinienne. Au terme de chaque année scolaire les différents diplômes sont remis par le consul en personne ou par l'un de ses représentants, lors d'une fête qui célèbre autant le travail des Frères et la réussite de leurs élèves, que la France.⁸⁸ Les parents d'élèves et les notables sont invités.⁸⁹ Cette cérémonie (accompagnée d'une représentation théâtrale) à laquelle aucun responsable britannique n'assiste normalement, a lieu dans la salle de théâtre, vaste espace réputé pour ses cérémonies depuis l'époque ottomane. Selon les programmes retrouvés dans les archives locales, il s'agit d'extraits de pièces classiques françaises. Au fil des ans, des interventions en anglais et en arabe (poème ou extrait de pièce de théâtre) occupent une place de plus en plus importante dans cette cérémonie (figure 7.5).⁹⁰

7.3.2 Le français, l'anglais et la délivrance des diplômes

Il revient au consulat de superviser l'ensemble des épreuves des diplômes du collège. Dans ce cadre, c'est aussi lui qui contrôle le système d'équivalence avec les diplômes de France. Le collège met en effet depuis le départ cet argument en avant pour certifier la qualité des diplômes accordés, et garantir un certain recrutement. Le consulat mesure aussi les enjeux de l'introduction du diplôme du *Matriculation*.⁹¹

STEIN [1975].

⁸⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, 14A, n°296, 1er mai 1940, le collège des Frères fait partie de ces établissements.

⁸⁸ Cf chapitre 8, probablement en présence de certains représentants membres d'entreprises (ils appartiennent au jury), intéressés par cette future main d'œuvre.

⁸⁹ Pour éviter un public trop nombreux dans la salle des fêtes, il semble qu'à partir des années 1930, une invitation soit requise pour aller à la fête.

⁹⁰ Les "cancres" apparaissent la plupart du temps seulement en contre-champ, ou dans les précisions sur la discipline, ils sont rarement mentionnés de manière explicite.

⁹¹ La question de la valeur du français comme langue diplômante est posée, outre les déclarations de 1924 (Cf chapitre 3) à travers un dossier : des lettres de protestation des élèves, le statut du français aurait été renforcé sans avertir les élèves (lettres des élèves de 1^{re} classe du collège, 14 août 1931, la direction du collège n'aurait nullement avisé au début de l'année scolaire que l'élève qui échouerait pour le français ne pourrait obtenir son certificat même en cas de réussite pour l'anglais et l'arabe. Or "durant les 10 dernières années le certificat était délivré aux élèves qui réussissaient en 2 langues quelles qu'elles soient. Il n'était pas nécessaire de réussir en français". Contre-réaction des Frères au *Matriculation* ?

< PROGRAMME >			
La Marseillaise — Hymne Anglais		Nomination	3 ^e et 2 ^e Classes
Dialogue sur le bonheur		Magnanimité d'un Arabe	Hicmat A.
Le Loup et l'Agneau	Chœur	L'Expédition 3 ^e Tableau	Emile Courty
Nomination	9 ^e Classe	Nomination	1 ^{re} Classe
L'Étatsien	Arthur Més	Discours par le Président de l'Association	
Nomination	8 ^e Classe	DIPLOMES	1 ^{er} De Dactylographie
Pot-pourri américain			2 ^e De Teneur de Livres
Nomination	7 ^e Classe		3 ^e D'Enseignement Secondaire
Le Lac	Desta Galaguel	Remerciements	Chœur
The Vacation-Mate	Chœur	Marche des Étudiants	
Nomination	6 ^e Classe		
L'Expédition (1 ^{er} Tableau)	Emile Courty		
Nomination	5 ^e Classe		
Marché	Arthur Més		
Le Songe de Natchoumoussour	Négib Khoury		
Nomination	4 ^e Classe		
L'Expédition (2 ^e Tableau)	Emile Courty		
Glorie Française du XVII ^e siècle			

FIG. 7.5: Programme de la remise des diplômes (ACJ, juillet 1927)

La fin des équivalences avec le système français

C'est le consul qui préside en général le jury d'examen. Des représentants du gouvernement et des associations professionnelles visitent régulièrement le collège et envoient des rapports. Mais petit à petit l'équivalence avec le système français est remise en question. Est-il un diplôme toujours valide ? certains problèmes d'équivalence rencontrés, notamment par les étudiants de médecine du collège envoyés à Montpellier, remettent ceci en cause.⁹² Les examens sembleraient avoir du prestige mais une valeur plus locale que nationale. Ceux du collège auraient deux ans de retard par rapport aux examens de métropole. En 1930, cette équivalence n'est plus accordée de manière systématique. Pour le consulat, c'est pour répondre à la volonté des élèves de prouver leurs compétences professionnelles pour postuler dans les administrations que les Frères demandaient ces équivalences.

Les Frères avaient décidé de créer un diplôme libre, et pour lui donner plus de relief, il avait été entendu que les examens de ce diplôme se passeraient sous la présidence et le contrôle du Consul de France, qui contresigne le diplôme lui-même. Malheureusement cette organisation qui avait bien fonctionné avant guerre, a un peu périclité ces dernières années. Les directeurs de certains établissements des Frères ont cherché à se dégager de la tutelle de nos consulats, ne demandant finalement qu'une signature sur un diplôme passé en dehors de

⁹² AMAE, Nantes, SOFE, O369.

*tout contrôle. La valeur de ce dernier risquait ainsi de diminuer.*⁹³

Jérusalem présente davantage de candidats que les autres collèges mais la fiabilité du diplôme accordé par les Frères est remise en cause.⁹⁴ L'affaire est sérieuse et on parle alors d'un diplôme "discrédité", si inquiétante que le consul la prend en charge directement et discute fréquemment avec le directeur pour relever le niveau du collège au plus vite.⁹⁵

Le consulat reprend en mains les étapes de la délivrance des diplômes, pour contrôler la qualité du diplôme accordé. Le Frère Florin, directeur de 1929 à 1932, assure au consulat que ce dernier conserve un contrôle effectif sur la délivrance du diplôme auquel il voulait maintenir toute sa valeur (ainsi que le choix des sujets, de certains membres du jury).⁹⁶ En raison de l'importance que le consulat accorde à la validité des diplômes, il semble considérer le collège comme un relais de l'enseignement national français en Palestine.

*Cette décision [...] est de nature à nous donner entière satisfaction. Elle nous rend en effet, sur le diplôme des Frères que nous n'avons aucun intérêt à voir délivrer en dehors de notre surveillance, un contrôle analogue à celui que nous avons sur l'examen d'entrée à l'école française de droit du Caire.*⁹⁷

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que les diplômes anglais correspondent exactement aux diplômes délivrés en Angleterre. Le consulat doit donc se justifier auprès des autorités mandataires qui dès le début ne reconnaissent pas les diplômes délivrés par les Frères. Aucun système d'équivalence n'est mis en place.

*Cette question de la sanction des études secondaires françaises en Palestine est posée depuis 1925 et loin d'avoir reçu une solution décisive et complète, il faut bien constater quelle n'a pas fait grand progrès en 5 ans. Ce qui a rendu la solution difficile c'est que les Frères ont prétendu voir attribuer à leurs diplômes les privilèges reconnus d'habitude à des diplômes de fin d'études secondaires alors que leur cycle d'études s'arrête à la seconde ou même à la troisième.*⁹⁸

⁹³ AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme des Frères.

⁹⁴ En 1921, les collèges de Jaffa et Caïffa ne présentent aucun candidat au brevet ni au certificat d'études, car la guerre leur a fait perdre leur niveau, selon leur directeur. Par la suite, le nombre d'élèves présentés reste nettement inférieur à celui de Jérusalem. ACJ, Historique 1919-1939, "1930 Juillet : examens du Diplôme de fin d'études. Sur 20 candidats de la 1^{ère} classe, 17 reçurent le diplôme et 3 le certificat. Chiffre, le premier surtout très exagéré. De fait, 12 élèves à peine étaient en mesure de subir convenablement leur examen. Monsieur le Consul se montre aussi très étonné de cette proportion, la comparant à celle du baccalauréat en France."

⁹⁵ AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme des Frères, "Chaque année 3 ou 4 élèves des Frères partent pour la France faire des études de médecine, droit, architecture, ingénierie [...] la chose est assez douteuse, le ministre de l'Instruction publique dans une lettre du 14 décembre 1928 adressée au MAE n'ayant pas caché qu'il n'avait que peu d'estime pour les diplômes délivrés par les collèges des Frères. Cette opinion est d'ailleurs partagée par la Direction de l'Instruction publique de Palestine ; si bien que le diplôme des Frères qui n'est point reconnu par le Département de l'éducation de Jérusalem, pourrait bien dans un avenir prochain, ne plus être reconnu par le ministère français ce qui le discréditerait très rapidement jusque dans la fraction de la population qui jusqu'alors l'a estimé et recherché".

⁹⁶ Il mentionne une pratique qui devait avoir lieu vers la fin des années 1920, "Il m'a promis [...] que j'aurai le choix des sujets des compositions qui resteraient cachetés", AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme des Frères.

⁹⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme des Frères.

⁹⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme des Frères.

Se pose donc dans ce système d'équivalence la question du baccalauréat français, susceptible d'égaliser le *Matriculation*, de rehausser le niveau d'études et le diplôme des Frères, et de permettre aux élèves de poursuivre de manière plus systématique leurs études à Beyrouth ou Damas.⁹⁹ Les Frères seraient davantage favorables à la préparation de leurs élèves au Baccalauréat au début des années 1930 qu'à la préparation systématique du *Matriculation*. Pourtant en raison de la faiblesse quantitative et qualitative du public palestinien, il paraît au consulat peu judicieux de créer un centre de Baccalauréat autonome, ou pire, un baccalauréat au rabais (Alexandrie et Beyrouth sont déjà des centres d'examens).¹⁰⁰ De plus une telle épreuve nécessiterait la venue d'un professeur de France pour présider le jury, mesure jugée difficile à organiser en fonction de la "maigreur" du budget et de l'obtention difficile de visas. Le jury des diplômes de primaire supérieur est présidé par un membre du corps consulaire. La problématique est clairement soulevée : préparer le *Matriculation* et en plus faire acquérir le baccalauréat. Le Frère directeur propose également la création d'un "Baccalauréat spécial", en raison des conditions particulières du pays, que l'Inspecteur général G. Bounoure détaille dans son rapport. S'appuyant sur la réussite des élèves palestiniens des Frères au brevet élémentaire, le gouvernement français, par l'intermédiaire de l'Inspecteur général, propose une complémentarité "géographique" entre les centres d'examens et une complémentarité dans la formation proposée aux élèves. Ainsi il propose qu'

*un centre d'écrit serait créé à Jérusalem et les candidats admissibles viendraient passer l'oral à Beyrouth. Au reste la question ne se pose point comme un dilemme : ou le matriculation palestinien ou le baccalauréat français. Le collège pourrait parfaitement [...] organiser la préparation au diplôme officiel qui rendra leurs élèves à occuper les meilleurs emplois publics et en même temps engager l'élite à s'inscrire au collège des Frères d'Alexandrie ou de Beyrouth en vue d'y préparer en 2 ou 3 ans le bac français.*¹⁰¹

La fin de l'équivalence du diplôme des Frères est similaire à la situation des équivalences des diplômes délivrés par les établissements sous Mandat français.

*Ce privilège était reconnu aux écoles des Frères de Jérusalem dans la mesure où en bénéficiaient les diplômes délivrés par les établissements de Syrie et du Liban. Or le ministère de l'Instruction publique vient de décider que les titulaires de ces diplômes ne pourront obtenir l'équivalence que jusqu'au premier janvier 1932 ; à condition de présenter un diplôme antérieur au premier janvier 1931. La présente année est donc la dernière où des lycées et collèges de pays sous Mandat français délivrant des diplômes intérieurs pouvant bénéficier de l'équivalent.*¹⁰²

⁹⁹Cette procédure n'est pas systématique. AMAE, SOFE, Nantes, O139, n°4, 3 novembre 1933, Le MAE à Mr. le ministre MEN, un élève du collège des Frères (ici Jean Sarkis) "de nationalité palestinienne, sollicite l'équivalence du diplôme délivré par le collège Saint Jean-Baptiste de la Salle des Frères des écoles chrétiennes de Jérusalem avec le baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue des études universitaires [...] en 1929, déjà accordé à quelques étudiants palestiniens l'équivalence" (mais sur sa demande).

¹⁰⁰Création du baccalauréat moderne en 2 parties depuis 1891. Les Frères le font passer à Istanbul depuis 1905. La loi du 26 juin 1865 de Victor Duruy, sur la création de l'enseignement secondaire spécial, avantage grandement les Frères qui le proposaient déjà.

¹⁰¹Il évoque également la "condition particulière des collèges de Palestine où l'on enseigne d'obligation 3 langues : français, anglais, arabe ; d'autre part clientèle scolaire fournie par des milieux beaucoup moins évolués et cultivés qu'en Egypte ou à Beyrouth."

¹⁰²AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'inspecteur général des Œuvres

Les modalités d'introduction de l'anglais et du *Matriculation*

Dès le début du Mandat, les Frères sont réservés envers l'introduction du *Matriculation exam* car ils disposent de peu de personnel supplémentaire pour assurer ce nouvel enseignement. Selon eux, le risque d'alourdir le cursus n'est pas négligeable selon eux, et au-delà, ils manifestent la volonté de préserver le milieu francophone et donc d'offrir des débouchés dans ce domaine. Cette vision n'est pas soutenue par le représentant du gouvernement français, qui va jusqu'à juger fallacieux les arguments des Frères qui selon lui "*allégu[ent] soit la répugnance de leurs élèves à se présenter à un examen anglais, soit les difficultés qu'ils avaient avec un personnel réduit à organiser un enseignement nouveau.*"¹⁰³

Le faible nombre de candidats présenté par les Frères s'explique par le fait que les élèves ont un niveau de langue insuffisant pour réussir à toutes les épreuves (telles l'épreuve d'histoire britannique ou l'épreuve d'histoire ancienne médiévale européenne).¹⁰⁴ L'épreuve de langue elle-même est difficile. Ayant toujours suivi une préparation spécifique d'une année pour se présenter à l'examen, mais avec une scolarité où l'arabe était une langue étrangère, ils ne peuvent présenter l'épreuve du *Matriculation* en arabe, qui est destinée à un public arabophone ayant suivi un enseignement d'arabe comme langue maternelle. D'autre part, cette préparation est plus longue dans les écoles gouvernementales, puisqu'elle est proposée au candidat durant deux ans après la fin de leurs études secondaires. Les premiers candidats des Frères se présentent très tard au *Palestine Matriculation Exam*, en 1937. Plusieurs facteurs poussent les Frères à intégrer cette préparation dans le cursus proposé au collège, l'initiative émanant autant du consulat que des parents. En effet, les enfants des milieux qui fréquentent habituellement le collège montrent une tendance de plus en plus marquée à aller faire leurs études à l'université américaine de Beyrouth, à tel point que le consul pense que le collège "*risque de périlcliter sérieusement de ce fait*". Or le diplôme du *Matriculation* est nécessaire pour ceux qui désirent accomplir des carrières administratives ou continuer à entrer dans des établissements bancaires ou commerciaux à Jérusalem. Son introduction au collège est donc pensée selon une logique simple au départ : la langue continue à attirer l'élite et sa présence au sein des écoles est une garantie pour la stabilité du recrutement.

*Il a été organisé à la mi-octobre le cours du soir pour favoriser nos jeunes gens [à la préparation] du diplôme anglais dit du Matriculation Examination. Il est à souhaiter que ce cours se fasse l'an prochain pendant la journée sous forme de classe régulière. Nantir nos jeunes gens de ce diplôme, c'est leur assurer des places avantageuses dans les diverses administrations locales où jusqu'à ce jour la proportion de nos anciens élèves peut se tabler (appréciation de Mr le Consul Général lui-même) à 7 sur 10.*¹⁰⁵

L'introduction de ce diplôme palestinien au collège s'inspire des recommandations du

françaises, rapport de G. Bouroune.

¹⁰³ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bouroune

¹⁰⁴ ISA, CSO, *Education, Matriculation Exam*, 1935 jusqu'à 1939, dates de présentation des élèves des Frères.

¹⁰⁵ ACJ, Historique 1919-1939 ; le *Matriculation* est reconnu par les universités d'Oxford, Londres et Cambridge.

consulat,¹⁰⁶ mais aussi des remarques de l'inspecteur général des œuvres françaises en Palestine, qui souhaitent voir perdurer une éducation à la française en Palestine par ce biais.

*Le plus important de nos établissements français de Palestine est le collège des Frères de Jérusalem. Le diplôme des Frères, sur lequel le consulat vient de rétablir son contrôle, jouit encore d'une grande autorité en Palestine. Depuis que le diplôme officiel palestinien de fin d'études secondaires a été créé, le diplôme des Frères risque de ne pas rencontrer le même crédit qu'autrefois. Certes le collège s'est adapté à la situation nouvelle en ajoutant à son programme l'enseignement de la langue anglaise. Mais ne doit-il pas aller plus loin et puisqu'il existe maintenant un diplôme officiel palestinien, les élèves ne doivent-ils pas s'y présenter sous peine de rester en marge de la vie de leur pays ? C'est le conseil qui a été maintes fois donné aux Frères par nos consuls généraux et par M. Cavalier au cours de sa mission en Palestine en 1926.*¹⁰⁷

L'équation dans l'apprentissage des langues semble claire et facile à réaliser au consulat ; celui-ci réfute le "scrupule national" des Frères à l'introduire dans l'établissement, puisqu'il s'agit d'un diplôme palestinien et non anglais. Il les met en garde sur les conséquences irrémédiables qu'un désintérêt voire un refus entraînerait pour la vie de l'établissement.

*Les administrations actuellement composées pour près de la moitié de leurs anciens élèves, seraient bientôt uniquement composées d'anciens élèves des écoles gouvernementales, à éducation de tendance britannique ; de plus les jeunes palestiniens déserteraient vite les écoles des Frères, incapables à leurs yeux de leur faire obtenir un diplôme leur permettant d'être fonctionnaires, rêve et ambition de tout Oriental ! Au contraire la préparation au Matriculation permettrait aux Frères de continuer à former l'élite des employés du gouvernement tout en leur conservant une culture française, l'examen se passera en arabe, les études se feront, comme par le passé, en arabe et français, l'anglais sera enseigné comme langue vivante.*¹⁰⁸

Le *Matriculation* offre peu de possibilités aux candidats francophones puisqu'il ne peut être passé que dans les 3 langues officielles de la Palestine mandataire, le français n'a donc un statut que de langue étrangère, c'est à dire aux options, ce qui rebute certains élèves des Frères, bien que l'examen en lui-même ne soit pas cher (2 pounds).¹⁰⁹ Parallèlement à cela,

¹⁰⁶ "Pour remédier [...] une seule solution me semble pouvoir être envisagée : l'institution à l'école des Frères d'un cours de préparation au *Matriculation Exam* [...] la préparation au collège aurait lieu en arabe et en français [...] par ce moyen, tout en obtenant un diplôme d'Etat palestinien leur permettant de trouver une place, ces jeunes gens continueraient de recevoir une éducation à la française [...] il faut donc prévoir à cet effet une somme annuelle qui ne saurait être inférieure à 30 000 frs. Je propose donc que l'allocation de l'école des Frères à Jérusalem soit portée de 40 000 à 70 000 frs". AMAE, Nantes, SOFE, O139, n°70, 20 janvier 1931, allocations Palestine 1931-32.

¹⁰⁷ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de G. Bounoure.

¹⁰⁸ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°9, d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930.

¹⁰⁹ *Matriculation examination, 1924, Jerusalem Board of higher studies, The matrix will be held once a year, in Jerusalem, in the summer [...] the time-table will be so arranged that the candidates will not sit on the religious holidays of their respective communities [...] The examination will be conducted in the 3 official languages of Palestine, English, Arabic Hebrew and the candidate must take the whole of the examination (except subjects in group IV) exclusively in the language he offers in group I, French additional language group IV ; Dean : Dr H. Danby, Saint George's cathedral.* Le groupe IV comporte les langues suivantes : français, arménien, russe, grec moderne, latin,

les épreuves de français sont classiques et sans grande difficulté pour tout élève ayant suivi sa scolarité chez les Frères, sauf pour la partie traduction avec l'anglais.¹¹⁰

7.3.3 Les diplômes d'enseignement professionnel, une version palestinienne du français des élites ?

Des diplômes d'élites

Il peut paraître surprenant au premier abord d'associer élites et dactylographie. Pourtant, ces diplômes s'adressent bien à ceux qui sont inscrits dans les circuits économiques de Palestine les plus élevés. Les types de diplômes sont censés répondre à l'offre d'emploi sur le terrain.¹¹¹ Selon les informations contenues dans le seul cahier de comptabilité retrouvé, il est possible de conclure que ces cours de dactylographie et de comptabilité sont limités à deux séances hebdomadaires. Leur apprentissage et les diplômes obtenus sont en langue française (et en arabe dans les années 1930). Ces cours et ces diplômes correspondent à une demande sociale des familles de la petite et de la grande bourgeoisie de Jérusalem, les Frères continuent à leur accorder une place de choix durant la période. Le consulat multiplie les remarques sur l'importance de ces diplômes pour le maintien de la culture française.

*Ces écoles, sans avoir l'importance et la tenue de celles d'Egypte, sont cependant fort utiles au maintien de notre culture. C'est grâce à elles que la connaissance et l'emploi du français persiste dans les affaires et dans ce que l'on peut qualifier ici d'élite de la société. Les Frères donnent [...] un enseignement secondaire [...] mais ils ne peuvent qu'exceptionnellement pousser jusqu'au Baccalauréat français. Leurs élèves sont en effet trop pauvres pour pouvoir suivre la totalité des années d'études secondaires jusqu'au baccalauréat. A 15 ans, il leur faut gagner leur vie, arrêtant ainsi leurs études après la troisième ou la 2^e.*¹¹²

Le cours de dactylographie est créé après la première guerre mondiale, alors que d'autres cours spécialisés sont proposés dès l'ouverture de l'établissement.¹¹³ L'établissement de Jé-

grec classique ; il n'y a pas, pour ces langues, de syllabus détaillé, contrairement à ceux disponibles pour les 3 autres langues.

¹¹⁰Le Frère irlandais qui assure le cours semblait effectuer ce type d'exercices, selon les entretiens oraux, pour une meilleure réussite de l'épreuve de français justement. ISA, CSO, *Education, Matriculation 2 written papers of two hours each and an oral test, 1. simply essay, 2. translation from french into english, or arabic or hebrew and vice versa 3. easy dictation, 4. unseen reading conversation on the reading.*

¹¹¹M. Pernot déclare déjà en 1912, (p 88) "diplôme commercial : comptabilité, *book keeping*, par l'académie de dactylo française, reconnus universellement".

¹¹²AMAE, Nantes, série B, 200, n°9, J. d'Aumale, au MAE, 15 mars 1930, Diplôme par les Frères.

¹¹³En 1882, lors de l'ouverture du collège de Jaffa, les Frères ont l'intention d'en faire une école de commerce en raison de sa position. Cependant Jaffa perd son influence durant le Mandat au profit de Haifa, le projet n'est pas réalisé par les Frères. "[Xiste Léon] crée un cours de dactylographie, et dès que la première classe est reconstituée, il établit le diplôme de fin d'études décerné par un jury de personnalités, et qui doit faciliter à nos élèves leur placement dans les administrations et maisons de commerce"; AMG, Notice nécrologique du Frère Xiste Léon, directeur de 1919 à 1922, p 11.



FIG. 7.6: Examen de dactylographie, (ACJ, 1926)

rusalem comme capitale du Mandat attire davantage une élite commerciale (les examens des Frères sont délivrés par la société de comptabilité de France).¹¹⁴

*Un principe supérieur sert de guide à l'Institut dans la tâche entreprise : toute école, pour remplir efficacement son rôle social, doit être ordonnée en vue de la préparation à la vie. Or les conditions de vie sont parfois très différentes, suivant la diversité des milieux sociaux [...] Si l'instruction a sa valeur propre, l'éducation est incontestablement plus précieuse encore.*¹¹⁵

Il ne semble pas qu'il y ait eu une présélection officielle par les Frères pour autoriser les élèves à se présenter. Contrairement à Jaffa, il n'y a pas de cours du soir de commerce ou de dactylographie pour adultes.¹¹⁶

Les examens professionnels sont toujours présidés, et ce depuis la période ottomane, par le consuls et par des dignitaires qui recrutent directement sur place, lors de l'examen, les excellents élèves. Membres du jury, ces derniers continuent à contrôler l'accès à des positions

¹¹⁴ AMAE, Nantes, série B, annexe à la lettre du 27 février 1930.

¹¹⁵ Rapport du Frère Justinus sur les établissements des Frères au Proche-Orient, Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919.

¹¹⁶ Rapport du Frère Justinus sur les établissements des Frères au Proche-Orient, Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919, p 20 cours d'adultes Jaffa, y compris de commerce.

RESULTATS DU CONCOURS DU 29 Mai 1938 à Jérusalem (prof. Fr. Polycarpe)					
1° DACTYLOGRAPHIE					
M. DEBBAS Gabriel	4.390	49	43	Supérieur	
BEKALY Emile	3.140	38	30	Commercial	
POLYGLOTTE (en anglais)					
ASHKAN Ibrahim	5.210	53	62	Supérieur (ou P)	
mouchabghab nicolas	3.900	13	50	12	
DOUBIAS Joseph	3.590	37	43	Commercial	
HASSAN Salomon	3.490	32	42	12	
SHIVILLI Georges	3.100	17	39	12	
BEH-DAVID Mardoché	3.180	23	39	12	
BOUERA Joseph	2.940	7	38	12	
DAVID Kismetallah	2.990	18	37	12	
SAMOUR Antoine	2.770	18	34	Moyen	
MOUHARER Fawzi	2.720	26	33	12	
HASSAN Raymond	2.530	21	31	12	
SILMAN Henri	2.470	12	28	12	
MOHOS Richard	2.370	22	28	12	
BARBOUR Maurice	2.370	23	28	12	
SAPINE Joseph	2.380	22	27	12	
HABDAD Ferdinand	2.170	14	26	12	
KINALIDES Kirianos	1.960	6	24	12	
MOUSHAHAK Edmond	1.890	12	23	Elémentaire	
BOUYOMANIAN Paul	2.300	43	25	12	
SEFIR Georges	1.850	11	23	12	
YACHILIAN Aram	2.010	34	22	12	
2° COMPTABILITE					
a) CERTIFICAT D'ETUDE COMPTABLES					
BEKALY Rigard	57 points sur 60	mention très bien			
ABOUSSHELIS Nicolas	56	12			
DEBBAS Joseph	55	Bien			
SAHALIAN Khorsène	51	12			
LEND GE Victor	50	12			
MOUSHAHAK Simon	47	assez bien			
KANDACHIAN Vahé	46	12			
KANDAN Farid	46	12			
BARAKHIAN Issa	45	12			
MOUSHAHAK Victor	45	12			
PARNAGI Jean	44	12			
HABDOU Albert	41	12			
BOURALI Jean	40	12			
SAHARAY Ignace	38	passable			
MOUSHAHAK Fouad	31	12			
BEHAL Moudji	30	12			
MAHAYE Sami	insuffisant	ajourné			
BARBOUR Edouard	12	12			
ABDILY Jean	12	12			
b) degré supérieur : BREVET					
A suivre					

FIG. 7.7: Certificat et brevet de comptabilité, en français et en anglais, (ACJ, 1938)



FIG. 7.8: 1934, jury et élèves diplômés, [KHALIDI, 2004, p 175]

intéressantes dans la société. Ainsi jusqu'au milieu des années 1920, la composition de la commission d'examen peut s'apparenter à une cooptation d'élites.

*La délivrance de ce diplôme est confiée à un jury indépendant du corps professoral et formé de notabilités et des représentants des principales administrations et institutions de la localité.*¹¹⁷

Les diplômes proposés aux candidats sont différents et les élèves des Frères peuvent se présenter à leur diplôme de fin d'étude ainsi qu'à plusieurs diplômes professionnels, selon leur niveau d'études.¹¹⁸ A partir de 1934 il est possible (mais pas obligatoire) de se présenter au *Palestine Matriculation*. Jusqu'en 1927, le certificat d'enseignement secondaire atteste de la présence au cours suivis mais non de la validation par un diplôme (diplôme d'enseignement secondaire). Il s'agit d'un mouvement de professionnalisation des diplômes, voulue par les Britanniques, et auquel les Frères tentent de répondre. Les certificats d'études passés en français (à partir de 1926 il est clairement indiqué qu'il est possible de passer le certificat soit en arabe soit en français) restent plus importants sur toute la période. De nouveaux diplômes sont

¹¹⁷Cf figure 7.8, l'auteur a commis une erreur en mentionnant le collège des Frères comme étant tenu par des jésuites, "the French jesuit run collège des Frères". Rapport du Frère Justinus sur les établissements des Frères au Proche-Orient, Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919, p 26.

¹¹⁸A partir des données de 1927, le cumul des diplômes semble possible. "11 juillet 1927 Séance de fin d'année comme d'habitude les parents, amis et connaissances venus en grand nombre, applaudissent chaleureusement les lauréats au nombre de 45". Cette année-là selon les Historiques, seuls 27 candidats finissent leurs études ; plusieurs se présentent donc à 2 diplômes.

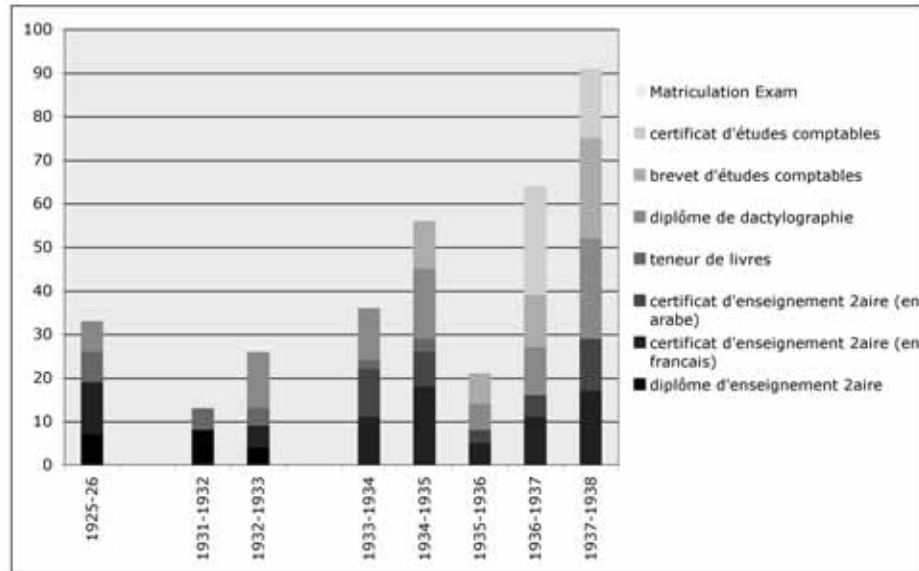


FIG. 7.9: Diplômes obtenus au collège (ACJ, 1925-1938)

proposés, en 1934 le brevet d'études comptables, et en 1936, le certificat d'études comptables (figure 7.7). Un plus grand nombre d'examens professionnels sont passés en anglais vers la fin de la période (cela est possible depuis 1933).¹¹⁹ Le nombre total de diplômes professionnels augmente, vers la fin de la période, 91 diplômes sont obtenus sur 593 élèves ce qui représente un pourcentage de diplômés important par rapport au total des élèves. Enfin, le nombre de mentions, quelle que soit la catégorie du diplôme considérée, augmente, ce qui montre également la valeur "marchande" des diplômes.¹²⁰ Les diplômes des Frères conservent donc leur "fonction d'intégration" ¹²¹ dans la société palestinienne. Ceci provient sans doute d'une demande de la part de l'administration britannique d'une plus grande visibilité des degrés d'excellence des élèves. Précisons enfin que d'autres établissements secondaires à Jérusalem accueillent les élites, avec un corps professoral diplômé des universités.¹²²

¹¹⁹Pour la dactylographie par exemple, en 1933, on recense 9 diplômes en français, 4 en anglais ; en 1938, 3 en français, 9 en anglais ; la tendance s'inverse donc. En l'espace de 5 ans le changement est significatif, les élèves préfèrent les examens de langue anglaise.

¹²⁰En 1937-1938, 17 mentions B et TB pour le certificat de comptabilité, sur 25 diplômes de cette catégorie (figure 7.7).

¹²¹Selon le terme de Parsons, qui sert à désigner la coordination entre les élèves et les collectivités, [PETITAT, 1982, p 28].

¹²²Grâce à la revue de *Terra Sancta*, il est possible de voir le parcours de certains élèves qui occupent des positions importantes ensuite dans la société palestinienne, y compris au niveau académique (pour le *Arab College*, ODEH [2000]).

Des débouchés très limités

Les débouchés sont très limités pour les élèves qui veulent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur en français, ou en anglais. La plupart des établissements se trouvent au Liban (notamment l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, dirigée par les Pères Jésuites ; elle comprend entre autre une Ecole Supérieure de commerce -ouverte en 1909-concurrente de celles ouvertes par les Frères en Egypte). Le collège de Jérusalem est l'établissement des Frères d'où sortent le plus grand nombre de diplômés, pourtant, l'enseignement reste de niveau primaire supérieur. Les Frères de Jérusalem ne peuvent proposer, comme les Britanniques ou les Frères d'Egypte, une formation sur place pour les futurs maîtres. Les Britanniques envoient directement les meilleurs élèves des écoles gouvernementales à l'université américaine de Beyrouth. Le département de l'éducation attribue en effet des bourses aux excellents élèves des écoles gouvernementales, et notamment à ceux du *Arab College*, pour étudier soit à l'université américaine de Beyrouth, soit dans les *Training and technical colleges* du Caire, soit en Angleterre, très peu en France.¹²³ Les bourses attribuées par le consulat sont peu nombreuses et ne sont pas destinées à aider les élèves des Frères à poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement professionnel supérieur des Frères en Egypte ; il est aussi difficile aux élèves des Frères de poursuivre leur scolarité à l'USJ puisqu'ils ne passent pas le baccalauréat.¹²⁴ Les cursus proposés par les instituts des Frères sont aussi choisis par la clientèle palestinienne, à Alexandrie, au collège Saint Marc (les cours de la première année) ensuite à Paris.¹²⁵

La création du *Palestine secondary certificate* en 1930 montre que le nombre de candidats au *Matriculation* reste faible dans le pays ; le *Certificate* ne permet pas de poursuivre les études à l'université ;¹²⁶ les Britanniques adoptent donc un système de certification que les Frères avaient mis en place plus tôt dans leurs établissements. A partir des années 1930 il devient difficile de partir en métropole. Les plus riches et les meilleurs vont continuer leurs études à Alexandrie, à Beyrouth.

Il est intéressant de noter l'importance du contingent palestinien dans les établissements d'enseignement supérieur syrien. C'est l'université américaine qui reçoit le plus fort contingent : 241 élèves. C'est le plus important groupe des élèves étrangers de l'université. L'Irak qui vient ensuite n'a que 136 élèves. L'en-

¹²³Aucune bourse pour l'université *Al Azhar* du Caire, ou la *Cairo University*. Chaque année, un très faible nombre de candidats part ; AR, *Department of Education* en 1928-29, 2 élèves envoyés au Caire, 3 en Grande-Bretagne. AMAE, Nantes, série B, 188, 14B, n°187, 17 septembre 1927, le gouvernement de Palestine ne prend pas part au projet de la cité internationale universitaire de Paris et n'envoie qu'une très petite minorité d'étudiants.

¹²⁴L'Institut commercial des Frères d'Istanbul, créé en 1903, n'admet les élèves qu'à partir de 16 ans révolus.

¹²⁵Prospectus du collège d'Alexandrie : "Les titulaires du baccalauréat français deuxième partie (mathématiques) sont admis à les suivre [...] s'ils obtiennent 12/20 à l'examen de fin d'année, ont l'avantage d'être admis de droit à l'école Spéciale des Travaux Publics de Paris (il leur est ensuite possible de préparer les concours des écoles techniques françaises, comme celle des Ponts et Chaussées). Après ces 2 années en France, ils peuvent obtenir des diplômes d'ingénieur civil, ingénieur mécanicien, architecte et géomètre topographe. L'enseignement du droit, prépare les élèves en droit d'Alexandrie à subir devant le jury de l'Ecole française de Droit du Caire, les examens de droit de 1^{re}, 2^e, et 3^e années pour l'obtention de la licence. Les élèves titulaires du baccalauréat français 1^{re} et 2^e partie ou du diplôme supérieur d'études commerciales sont admissibles comme étudiants en droit."

¹²⁶[TIBAWI, 1956, p 107]

*seignement supérieur français de Beyrouth ne compte que 12 Palestiniens.*¹²⁷

La création d'une université britannique échoue dès le début des années 1920. Elle avait été pourtant envisagée par les autorités mandataires pour assurer des débouchés pour les deux systèmes, privé et public. Mais elle se révèle irréalisable d'un point de vue matériel, financier et politique. Elle aurait peu touché du reste le public des Frères, car d'un niveau trop élevé en arabe et en anglais.¹²⁸

7.4 Conclusion

Durant l'époque mandataire, les Frères tentent d'adapter le curriculum de leur établissement, en fonction de leurs capacités financières, pour préserver le cadre national précis dans lequel ils s'inscrivent, pris entre une pression linguistique de la part des autorités mandataires, celle du consulat et la pression identitaire des récepteurs de leur éducation. Ils s'adaptent aux nouvelles conditions politiques, juridiques et linguistiques pour ne pas s'engager dans un conflit qu'ils perdraient, mais tentent de préserver une éducation à la française tout en mettant progressivement l'anglais à l'honneur. Ils veulent aussi éviter une déconnexion entre le coût de l'apprentissage et les récompenses obtenues, l'anglais offrant plus de dividendes en termes économiques (la situation semble irréversible aux Frères comme aux parents). Les diplômes professionnels sont donc, eux aussi, proposés en anglais (la dactylographie, prise en raison de son symbole de "bonne éducation", malgré la faiblesse du nombre de francophones, est passée en langue française jusqu'au milieu des années 1930). Le français est aussi présenté comme un atout dans la préparation du diplôme anglais du *Matriculation*. Les Frères ne perdent pas leur idéal pédagogique ni linguistique mais opèrent plutôt une forme d'*aggiornamento* car la connaissance et la reconnaissance de la langue, "*qui est un des facteurs déterminants de la dynamique du champ linguistique*",¹²⁹ ont changé au cours du Mandat.

La demande en arabe de la part des parents, et conséquence directe du nouveau schéma éducatif britannique, participe à une forme d'inflation linguistique que connaît le curriculum du collège. Le nationalisme et ses incidences sur la langue arabe est une condition "*extra linguistique*" qui n'est pas négligée par les Frères dans ce "*nouveau marché linguistique*".¹³⁰ La perception du plurilinguisme a en effet changé et s'oriente naturellement vers les langues désormais officielles et dominantes. Peu à peu, la future efficacité professionnelle se mesure

¹²⁷ AMAE, Nantes, série B, D209/4, n°681, 30 août 1930, voyage en Palestine de l'inspecteur général des Œuvres françaises, rapport de M. Bouroune. Deux villes de Palestine proposent des formations professionnelles en anglais : Jaffa, [TIBAWI, 1956, p 92] "*two years' secondary commercial course*" (*comptability, book keeping, commercial mathematics, commercial geopgraphy, office managment, commercial Arabic and English, shorthand*), Haïffa, en 2 parties, une partie pratique (*carpentry, electrical works, motor car repairing, welding turning*) et une partie plus académique, aboutissant au *Matriculation*.

¹²⁸ [TIBAWI, 1956, p 102], aucune trace de ces discussions dans les archives du collège ; Cf chapitre 3.

¹²⁹ [BOURDIEU, 1982, p 54 et 60]

¹³⁰ [BOURDIEU, 1982, p 40] ; elle est perçue et définie comme la langue qui permet de penser son identité.

à la capacité des élèves palestiniens arabes à parler et à écrire dans ces deux langues qui apparaissent comme des “*normes théoriques*”.¹³¹

Les traditions confessionnaliste et laïque sont plus imbriquées qu’il n’y paraît à première vue,¹³² il ne s’agit pas pour les Frères de répondre uniquement à l’éducation à la foi catholique à travers le curriculum proposé. L’autonomie du collège est conservée, malgré les aléas politiques et linguistiques qui touchent son enseignement. Le consulat français admet que l’influence des Frères perdure par cette éducation, mais à la fin de la période il s’agit davantage de la réputation de cette éducation, que l’éducation elle-même. Davantage accessible désormais aux élites musulmanes et aux classes moyennes, l’éducation *alla franga* se maintient à Jérusalem.

¹³¹[BOURDIEU, 1982, p 27]

¹³²[ABECASSIS, 2001, p 19]

CHAPITRE 8

D'autres terrains politiques, éducatifs et identitaires : culture(s) scolaire(s) et collège des Frères

*“Nos écoles sont incomparables pour l'essentiel, l'enseignement et l'éducation. Ce que je conseille n'est qu'un supplément propre à maintenir notre primauté [...] ces établissements catholiques ont besoin d'être fortement soutenus [...] pour perfectionner leur enseignement scolaire et organiser des œuvres post scolaires : patronages, bibliothèques, salles de lecture”.*¹

Plusieurs cultures scolaires cohabitent au sein du collège et créent une culture spécifique à l'établissement, qui le différencie des autres et constitue le témoignage de son ethos. Cette “culture du collège”, qui se traduit essentiellement par des activités d'associations religieuses (les congrégations) et de l'association des anciens élèves, est importante dans les témoignages même si elle demeure moins dynamique que d'autres associations au sein des établissements des Frères, notamment celles de Beyrouth ou d'Istanbul.² La pluralité de ces cultures se décline en fonction de plusieurs critères ethniques, religieux, elles constituent un peu le “ciment” de l'esprit lassalien et rendent le collège visible dans les différentes manifestations religieuses culturelles voire politiques à Jérusalem, et à une plus grande échelle en

¹BOEO, n°378, août 1927, “Dangers pour la jeunesse”, patriarche Barlassina, p 295.

²L'établissement de Jérusalem a des représentants dans ces différentes associations. Ces notions d'unité et de diversité de cultures sont difficiles à aborder car nous ne possédons presque aucun mémoire d'anciens élèves, excepté l'ouvrage de Fawargi, FAWARGI [1994].

Palestine. D'autre part, si l'instruction religieuse en elle-même est assez faible au collège, c'est bien la culture qui participe à la transmission d'un "savoir-être chrétien".

Cette culture permet également d'entrevoir un aspect des systèmes de reproduction, de transmission de cette société. Cet esprit de corps joue sur les composantes sociales, notamment à travers l'association des anciens élèves qui ont une forme de présence visible dans la société. Ces associations créent des liens horizontaux entre les apprenants.

La propagation de cette culture emprunte cependant d'autres voies que celles, plus attendues, du curriculum. Cette culture est révélatrice d'une certaine temporalité d'apprentissage mais aussi de mode de vie, elle permet d'aller au-delà de l'analyse purement scolaire et d'aborder indirectement les jeux d'influence des puissances. C'est en effet une période de changements culturels pour Jérusalem, ressentie comme une période de libération, de loisirs et de mise à l'honneur du sport ; il y a donc nécessité pour les Frères de s'adapter à cette nouvelle situation culturelle.³

Plusieurs cultures cohabitent au collège durant la période mandataire. Dans quelle mesure participent-elles activement à un processus de transmission d'"une partie de la France" ? En quoi reflètent-elles la dualité de la présence des Frères à Jérusalem ?

Peut-on assimiler ce terreau culturel à un "ghetto particulariste" ?⁴ Comment se décline un savoir-être ensemble à la française ? Est-il un ciment qui négligerait la construction identitaire ambiante ?

Le français est-il la langue vernaculaire de cette culture et de ses lieux de sociabilités ? Plus largement, quels liens est-il possible d'établir entre les pratiques linguistiques et les pratiques culturelles ?⁵

8.1 Le "paraître et l'être ensemble" à la française

Ces associations constituent des lieux et des moments d'échappatoire pour les élèves, même si elles restent sous la coupe des Frères. En même temps, elles font rentrer les élèves dans des cercles de sociabilité qu'ils maintiennent plus tard. Le terrain francophone est limité-il n'est pas aussi important que l'association des amis du Sacré-Cœur de Beyrouth- y compris pour les grands rassemblements sportifs, bien que les Britanniques aient érigé le sport en activité de premier plan pour la jeunesse.⁶ Elles demeurent un moyen de contrôle sur ces

³AMG, BEC, 1925.

⁴Selon l'expression de Youssef Mouawad, [DELPAL et al., 2005, p 207]

⁵Les aspects de l'hygiène et de la santé dans l'établissement ne seront pas abordés car ils ne rentrent pas dans le cadre de nos problématiques, même s'ils constituent des aspects importants d'une monographie institutionnelle.

⁶La diffusion de la culture française est moins importante qu'au collège de Beyrouth où des écrivains français sont mis à l'honneur une fois par mois et qui organise des conférences thématiques. Il ne semble pas y avoir à Jérusalem de club littéraire. Archives du collège du Sacré Cœur de Beyrouth dans ACJ : l'association Athénée Saint Jean Chrysostome de Beyrouth est une académie littéraire, leurs membres se réunissent très régulièrement, s'exercent à l'analyse, la critique littéraire, la composition de discours, déclament des poésies notamment. L'établissement de

jeunes ; un de leurs buts est de renforcer la culture française dans l’établissement et ses activités ; elles créent un contexte favorable et sont là en quelque sorte pour prévenir les “déficits éducatifs”.⁷

8.1.1 Des associations variées

Endossant une place importante dans la vie du collège, elles permettent de créer une forme d’expression, et représentent donc davantage que de simples centres d’activités. L’environnement est différent de celui de Beyrouth et d’Egypte, il n’y a guère à Jérusalem d’associations pour la lecture d’œuvres ou pour la création littéraire francophone. Les anciens élèves sont en effet peu présents dans le monde de l’édition. Ces associations sont diverses mais leur champ d’action demeure assez limité.

De nature religieuse

Différentes associations et confréries sont un vecteur-clé de la transmission religieuse. Aucune association n’est fondée sur des critères uniquement linguistiques et nationaux. Au chapitre général de 1934⁸ est exposée l’importance qu’accorde l’Institut des Frères des écoles chrétiennes à l’Action Catholique.⁹ Il s’agit “*d’ enrôler (les jeunes) dans des groupes où ils auront à agir*”. Pourtant, les rapports de visite déplorent parfois dans le cas de la Palestine des actions qui restent trop discrètes, et qui selon les Frères directeurs, ne permettent pas d’enrayer l’influence négative des organisations qui ne sont plus liées à la religion catholique.¹⁰

Plusieurs congrégations catholiques sont présentes au collège. Certaines associations regroupent les élèves autour des cultes au Christ et à Marie. L’Archiconfrérie du Très Saint Enfant, élevée au rang d’Archiconfrérie par la bulle papale de 1910, proclamée par Pie X “*centre de toutes les associations de même nom, existant ou devant exister à l’avenir*”, regroupe en quelques années des centaines de milliers d’adhérents à travers les écoles des Frères

Jérusalem n’accueille pas une organisation similaire.

⁷[CORNAZ, 1995, p 285], l’auteur estime, dans le cadre des écoles de Don Bosco, qu’elles permettent au langage implicite et explicite éducatif de ne pas être trop distants, et ainsi permettent à l’éducation de ne pas trop être “perturbée”.

⁸Les chapitres généraux se tiennent tous les quatre ans à la Maison Généralice et ont pour but de redéfinir les priorités éducatives et spirituelles.

⁹LES JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne) et JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) sont créées après la deuxième guerre en Palestine. En revanche certains programmes d’action catholique débutent avant la guerre, [TSIMHONI, 1993, p 127]

¹⁰ACJ, note du Frère Florin, directeur, 1931. L’instauration d’un Centre de Culture française dans la partie ouest de Jérusalem vise un public davantage juif. AMAE, Nantes, SOFE, O369, documents relatifs à la création et au fonctionnement du CCF, Centre de Culture Française. Les associations dont les Britanniques font la promotion connaissent un réel succès, notamment le mouvement des scouts. Le BEC, qui évoquent la fondation de l’association du Sacré Cœur en 1926, condamne les “mœurs nouvelles introduites à Jérusalem et qui sont une des tristes conséquences de la guerre”. Le patriarche y évoque les “ensevelisseurs d’âmes” (p 90).

de par le monde.¹¹ Les élèves appartiennent également à la congrégation de la Très Sainte Vierge, la garde d'honneur du Sacré Cœur. L'Académie de Saint-Pierre est établie en 1907, "pour prendre soin esprit de famille, faire avancer la situation morale et intellectuelle des élèves." Ces congrégations entretiennent les liens du collège avec Rome.

*Dans toutes nos écoles on a établi une congrégation affiliée à la Prima primaria de Rome. Les congrégations sont réunies au moins une fois par semaine, on leur fait une instruction, on les incite à la piété, à l'esprit de sacrifice, à la fréquentation des sacrements.*¹²

Elles entendent renforcer la pratique de la langue et les activités culturelles francophones ainsi que renforcer la camaraderie des élèves du collège face à celles des autres établissements secondaires, tout en étant basées sur des devoirs chrétiens. Les mouvements d'action catholique sont animés par le Frère Epiphane¹³ qui met également en place la conférence Saint Louis de Gonzague ; ces mouvements ont pour aumônier un père dominicain.¹⁴

La plupart de ces associations ont été créées durant la période ottomane, la seule qui fasse exception est l'association du Sacré Cœur en réaction à l'instauration du Mandat (figure 8.1). Son but officiel est de renforcer la pratique religieuse au sein du collège mais aussi à l'extérieur, puisque les membres doivent être "des catholiques pratiquants, [...] s'efforcer de faire de l'apostolat parmi leurs parents, leurs amis, et toutes les autres personnes avec lesquelles ils peuvent avoir des relations [...] et s'approcher fréquemment de la Table sainte."¹⁵ Elle montre aussi l'emprise du patriarcat sur les organisation de jeunesse catholiques de Jérusalem. C'est en effet le patriarche Barlassina lui-même, "très préoccupé de sauver de l'emprise protestante la jeunesse de Jérusalem", qui fonde l'association, le 21 septembre 1924, dans la chapelle du collège des Frères. L'association est destinée à "tous les jeunes gens catholiques de la ville sainte, particulièrement les anciens élèves des FEC" (le siège de l'association est au pensionnat des FEC).¹⁶

Statuts de l'Association du Sacré-Cœur, fondée au Collège des Frères de Jérusalem

But :

a. Perfectionner la culture intellectuelle, morale et religieuse des anciens élèves

¹¹BEC, 1910, p 373. La congrégation du Très Saint Enfant est fondée au début du siècle par le Frère Evagre, dans le but de donner davantage de visibilité à la ville de Bethléem et l'image d'une Palestine dynamique spirituellement, "pour obtenir le règne de Dieu dans les écoles, une croisade en faveur de l'enseignement chrétien", circulaire du 29 juin 1923 (ACB). Elle possède un journal, *L'Echo de Bethléem*, publié en plusieurs langues.

¹²*Prima primaria* : fait référence à la première congrégation mariale, du Collège romain, considérée comme un modèle et déclarée comme telle par le pape Grégoire XIII, les autres congrégations doivent s'y affilier.

¹³AMG, notice nécrologique du Frère Epiphane.

¹⁴Cet aumônier, le père Pierre Benoît, deviendra directeur de l'EBAF, Notice nécrologique du Frère Epiphane Clément ; discours en son honneur.

¹⁵Statuts de l'Association du Sacré Cœur. Selon le BEC, elle est présidée par le patriarche depuis 1924 qui a manifesté de désir de rassembler ainsi tous les catholiques. Evoquant la messe de fondation de l'association, il mentionne les chants vibrants "tour à tour en arabe et en français." D'autres associations existent, telles les *Crociatini* e *crociatini* au Patriarcat latin, la légion de Marie (depuis 1929, importée par les soldats irlandais), mais elles regroupent beaucoup moins d'élèves.

¹⁶Revue *Jérusalem*, archives assumptionnistes, p 281.

- b. Entretenir et resserrer les relations d'amitié et de solidarité établies sur les bancs du collège*
- c. Instauration dans les familles et répandre dans l'association le règne de la Charité, si ardemment désiré par le Sacré-Cœur*
- d. Prendre à sa charge les frais d'éducation de quelques élèves de l'école gratuite, dignes d'intérêt¹⁷*

La langue des réunions varie en fonction des types d'activités : lorsque les activités sont religieuses, c'est l'arabe, langue vernaculaire, qui est préférée ; c'est plutôt le français lorsqu'il s'agit d'activités encadrées par les Frères.



FIG. 8.1: Confrérie du Sacré Cœur (ACJ, non daté)

¹⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, 28 septembre 1924. ACJ, 13 avril 1931 et AMAE, Nantes, série B, 200, 18A, juillet 1931 : une dispute entre ses membres et la direction du collège met fin à l'association. Correspondance entre la direction et les représentants de l'association, le ton du courrier est véhément. Il semble que leurs membres témoignent dans le *Palestine Bulletin*, ce qui fait réagir le consul qui estime que dans d'autres occasions aussi le journal aurait attaqué le collège et les représentants de la France, les relations triangulaires se retrouvent donc également à cette échelle.

L'association des anciens élèves du collège

Cette association apparaît également dans les sources sous le nom de l' "Amicale".¹⁸ Elle se différencie des autres associations car ses buts ne sont pas uniquement religieux. Le voyage en 1947 du Frère Supérieur, bien que postérieur à la période analysée dans cette étude, montre en quoi cette association est dynamique ; il permet de retracer l'adhésion de certains participants âgés qui étaient scolarisés avant et pendant la période mandataire. L'association reste dynamique durant sa courte durée durant les années 1920, et regroupe tous les anciens élèves (figure 8.2).

*Le 15 août 1947 [...] Réception grandiose et solennelle [...] les notabilités du pays saisissent cette occasion pour manifester leur sympathie et leur particulière estime [...] (le 25 juin, à l'aéroport de Lydda, pour accueillir le THF Athanase) "deux délégations d'anciens élèves sont là [...] voici les notables, anciens élèves, la fleur du pays."*¹⁹

Fondée assez tard, en 1926, elle intervient à un moment de crise, la concurrence se faisant plus vive. Mais le nombre devient rapidement important ; elle compte 200 adhérents en 1928.²⁰ Il semble nécessaire aux élèves de constituer une association rassemblant tous les élèves des Frères. Les objectifs de l'association sont de renforcer les liens de camaraderie, parfois d'aider les élèves en difficulté. Rien dans les différents articles à son sujet n'évoque l'engagement politique de ses adhérents. Cette "neutralité" affichée semble correspondre à la politique des Frères, contrairement aux lycées des missions laïques,²¹ de s'abstenir de se retrouver au devant de la scène politique. Les statuts énoncent les objectifs culturels, "*encourager ses jeunes associés à se livrer aux sports, donner des conférences scientifiques, littéraires, philosophiques, organiser des concerts et des séances récréatives*" et de solidarité "*subventionner les études des élèves les plus nécessiteux*". Elle crée des liens entre adhérents dans les emplois futurs, et une forme de loyalisme envers le collège. Ses membres semblent se percevoir comme les élites de la jeunesse. La vocation de l'association est d'ailleurs de réunir "*les parangons de la jeunesse*".²² Cela se perçoit à travers les messes pour les anciens élèves ; la plupart des anciens élèves y assistent, la messe est tenue en français. Enfin, ils

¹⁸On ne dispose pas de comptes-rendus systématiques de l'association, mais ses statuts, AMG, NH 701, n°13, "Statuts de l'association amicale des anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes", votés le 30 juillet 1893, et par autorisation du THF. Celle de Jérusalem se développe plus tard.

¹⁹Un livret a été édité à cette occasion, il indique les professions de certains d'entre eux. "Sélim Bey Aboussouan, ingénieur de Centrale, Mattia Marroum Caimacan, préfet de la Judée, Francois Kahayyat, juge retraité, consul de Salvador, président de l'Union catholique, Elias Gellat, membre influent et cerveau du conseil municipal, Antoine Gress, sous-directeur de la Banque ottomane, dont le directeur est aussi un ancien élève ; Antoine Lorenzo, écrivain de talent, directeur et propriétaire d'imprimerie et de librairie [...]" Beaucoup ont un poste à responsabilité. Certains sont membres du Comité musulman et reçoivent le Frère Supérieur en 1947. Contrairement à d'autres lycées, les anciens élèves de Jérusalem ont une influence limitée sur le système d'enseignement ou exercent peu de pression pour le maintien de cercles en français ; ils ne marquent pas d'un poids significatif la vie culturelle palestinienne.

²⁰Une association existait déjà en 1910 mais avait été dissolue sans doute par la première guerre mondiale, AMAE, Nantes, série A, 88. Selon les Etats jaunes et les informations disponibles dans les historiques du collège ; cette association ne dispose ni d'un annuaire, ni d'un local avec une bibliothèque.

²¹THEVENIN [2005]

²²En France, à la fin du XIXe, il y a floraison d'associations d'anciens élèves de grandes écoles, il s'agit de groupes identitaires de référence ou d'appartenance. Ezra Suleiman, *Les élites en France, grands corps et grandes écoles*, Seuil, 1979 (la survie des élites vient de l'image de soi et de la légitimité) ; POSTMES [2006].



FIG. 8.2: “Le doyen en compagnie du benjamin” (AMG, visite du THF Athanase, Supérieur de l’Institut, livre des anciens élèves de Jérusalem, 1947)

possèdent un droit de regard sur l’établissement.²³ L’école gratuite, elle, ne regroupe pas ses membres dans de telles associations.

Pourtant il n’y a guère de relais de sociabilité francophone à Jérusalem, cette association agit donc plutôt comme un réseau d’entraide et s’inscrit dans le cadre du catholicisme hiérosolymitain. Elle est en effet présidée par le Patriarche lui-même et organise de nombreuses messes.

8.1.2 Fonctionnement et autonomie

Le principal lieu de réunion de ces associations et congrégations est le collège, les membres se réunissent plus rarement à l’extérieur.²⁴ Il y a une différence dans ces rapports avec l’extérieur entre les associations religieuses et l’Amicale, à laquelle des personnalités se joignent. Aucun détail sur les subventions exactes dont elles bénéficient n’apparaît dans les archives mais le nombre d’activités culturelles étant assez restreint, le montant de l’adhésion

²³Le Frère directeur les consulte par exemple pour l’introduction de l’anglais dès les premières classes du collège.

²⁴Apparemment les responsables se déplacent rarement vers la centrale en Turquie. Les liens entre toutes les amicales des associations des établissements des Frères étant distendues, il serait sans doute abusif d’évoquer un “réseau francophone” dans lequel s’insérerait le collège.

de ses membres semble suffire à une autogestion.²⁵ Les confréries religieuses défilent parfois à de plus grandes processions et continuent à représenter un catholicisme francophone.

Les membres des confréries sont bien évidemment catholiques. Dans le cas de l'Amicale, cette affiliation religieuse est "*recommandée*". L'adhésion est plus ou moins inévitable dans le cursus des élèves catholiques, elle permet d'encadrer les élèves chrétiens, mais elle est réservée à des élèves qui peuvent payer leur adhésion. Dans ces cercles officiellement chrétiens auraient lieu des discussions interconfessionnelles.²⁶ Tout membre est un élève du collège ; le comité est réélu tous les deux ans. Les Frères sont soucieux de conserver une majorité de catholiques à la tête de l'Amicale.²⁷

Les associations ne sont pas entièrement autonomes. Les institutions ecclésiastiques exercent une forme de contrôle sur elles. Le patriarcat latin conserve un droit de regard et préside certaines associations, parfois par l'intermédiaire d'un de ses représentants. Le programme culturel diffère peu de celui des écoles communautaires mais ces dernières sont plus visibles, comme *Saint George*. Certaines mises en scène ont pour but de contrer l'influence des franciscains. En 1936, elles ne sont pas à l'origine de manifestations anti-britanniques, contrairement à d'autres associations de jeunesse musulmanes. Le patriarcat exerce un véritable contrôle sur certaines d'entre elles, comme l'indiquent clairement les statuts de l'Association du Sacré-Cœur par exemple.

Mention du conseil : il comprend l'assistant ecclésiastique nommé par SE Mgr le Patriarche, les 3 autres grands dignitaires et 4 membres actifs appelés conseillers

*l'Assistant ecclésiastique a le droit de veto concernant la foi et les mœurs
les présents statuts ne peuvent être modifiés que par décision générale du Conseil
et après approbation de SE Mgr le Patriarche.*²⁸

Certains élèves participent à plusieurs activités, francophones et arabophones, elles sont pour la plupart religieuses.

8.1.3 Discipline, une culture de l'effort ?

Très présente dans la philosophie éducative des Frères, la discipline est renforcée au collège, car, contrairement au *Arab College*, le collège se trouve au cœur de la ville. Les familles sont intégrées à ce système disciplinaire puisque les absences des élèves sont réglementées, notifiées. Dans les statuts généraux on ne retrouve pas de grands développements sur la discipline au sein du pensionnat. La discipline ne fait pas l'objet, comme dans les lycées laïques du XIXe, d'une attention particulière du consulat. Aucun document ne mentionne des pro-

²⁵Le consulat ne semble pas impliqué au niveau des statuts de leur administration, de la prise en charge de leurs activités sous quelque forme que ce soit.

²⁶Entretien avec A. Nesnas, 03/08/06.

²⁷ACJ, Historique 1919- 1939 ; ils l'écrivent en 1932.

²⁸BOEO, vol. 31, n°378, p 297.

blèmes majeurs.²⁹ Les Frères sont cependant réputés pour leur discipline. Les punitions qui s'ensuivent en cas de non respect sont hiérarchisées :³⁰ punitions corporelles, expulsions du collège, système de la retenue, après les heures de classes ou les dimanches. Durant la récréation, un système de punition linguistique, la "bobine", appelé encore "le signal", est mis en place.³¹ La discipline incarne l'esprit du collège lassalien et fait la réputation des Frères auprès des parents. Les pensionnaires vivent cette discipline au quotidien.³² Les externes suivent l'école jusqu'à 15h30 en général, sauf les dernières années qui préparent au *Matriculation* durant lesquelles les heures de sortie sont tardives. Les élèves conservent un lien permanent avec le collège par les cours supplémentaires le dimanche et le jeudi, et la présence obligatoire à la messe.

*Le Frère moniteur sifflait et les rangs s'ébranlaient. Chacun se dirigeait vers sa classe respective (une routine disciplinaire quotidienne qui déplaisait aux élèves ordinairement). Il y avait une différence entre la discipline gaie et enjouée du collège de Terra Sancta avec son panorama grandiose, et celle du collège des Frères, où les horizons étaient assez réduits.*³³

On n'observe pas une application de cette discipline dans le domaine du sport, comme dans la culture anglo-saxonne. En cela le collège est devancé par le *Arab College*.³⁴

8.2 Une coexistence entre les groupes d'élèves

Les Frères ont la réputation d'être plus neutres politiquement que les autres représentants d'institutions éducatives. Ils défendent de plus une forme de coexistence entre les élèves des différentes confessions face aux injonctions de la Propagande, au nom du catholicisme et de l'exemple bénéfique que cette coexistence pourrait avoir sur les élèves non catholiques. Cependant cette coexistence connaît une césure fin 1929, avec les événements du mur des lamentations de 1928 et le départ, encore non définitif, des élèves juifs.³⁵

²⁹Le seul problème évoqué dans les archives du collège est celui de 1931 ; la correspondance relate un incident entre la direction du collège et l'association des anciens élèves.

³⁰ACJ, Prospectus non daté, règlement interne.

³¹Selon les entretiens, il s'agit le plus souvent d'un carré de bois qu'un élève passe à son camarade lorsque celui-ci est surpris en train de parler arabe, les élèves étant tenus de parler français durant les récréations. Un élève en possession de ce "signal" doit s'en débarrasser au plus vite, il épie donc ses camarades, cela s'apparente à de la "délation linguistique" ; cette méthode est également utilisée par les jésuites de Beyrouth [DELPAL, 2005, p 197, Youssef Mouawad], et par les lazaristes de Damas, BOCQUET [2004a] ; Cf chapitre 7.

³²Cf chapitre 6 pour l'emploi du temps des pensionnaires.

³³[FAWARGI, 1994, p 87], il compare le collège à un collège janséniste par rapport à la discipline.

³⁴Les élèves du collège de *Terra Sancta* et des écoles gouvernementales participent à des finales sportives.

³⁵Selon les Frères, les parents craignent pour la sécurité de leurs enfants, car le collège est dans la vieille-ville. Les enfants sont confiés d'abord en raison de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage des langues. D'autre part les élèves du collège sont peu mobilisés dans les actions politiques contre le pouvoir britannique. Aucune trace de protestation, ni individuelle, ni collective, dans les archives au sujet de conversions forcées (ce type d'archives existent pour les établissements des Sœurs), alors que l'on retrouve des traces de protestations (et non des moindres) à l'encontre de la direction. Ainsi nous avons écarté l'hypothèse de la destruction volontaire de ces archives ; Cf chapitre 5.

8.2.1 Une coexistence quotidienne affichée au sein du collège

Depuis son ouverture, le collège accueille des élèves musulmans et juifs (figure 8.3) ; ils sont moins nombreux à l'école gratuite.³⁶ Les Frères mettent en valeur cet élément à plu-



FIG. 8.3: Chrétiens, musulmans et juifs (élève portant la kippa au premier rang, à la gauche du maître, ACJ, non datée)

sieurs reprises dans leur argumentaire auprès des autorités consulaires et mandataires, ainsi qu'auprès de leur hiérarchie.³⁷ Pourtant cette coexistence qui selon eux, est au cœur de leur action éducative catholique suscite de la part des autorités ecclésiastiques de nombreuses accusations, en particulier celle de délaisser des élèves catholiques. Cette structure n'est pas étendue à toutes les écoles privées chrétiennes, qui en principe accueillent une grande majorité confessionnelle à Jérusalem.³⁸

L'éducation en commun des catholiques et des dissidents présente des avantages : elle fait tomber les préjugés et atténue le fanatisme [...] quant aux anciens élèves israélites et musulmans [...] une partie de la sympathie qu'ils portent à leurs anciens maîtres va naturellement à la religion que ces maîtres personnifie. Du reste ce n'est jamais avec des séparations que l'on offrira des rapprochements [...] il est certain que Dieu est moins offensé que s'ils allaient

³⁶Cf annexe B4.

³⁷C'est l'attitude vers laquelle se tournent les missions au début du XXe siècle de manière générale, DUPONT [2007].

³⁸Les orthodoxes à Saint George's par exemple.

*chercher l'instruction dans des établissements où l'hygiène morale n'est pas l'objet de soins aussi assidus [...] une autre considération qui n'est pas de même ordre mais qui a sa valeur puisqu'elle relève de la charité : en général nos catholiques sont pauvres. Les dissidents appartenant à des familles influentes à des situations [...] ils se font un plaisir de répondre aux sollicitations de leurs éducateurs.*³⁹

Cette coexistence est aussi incarnée par la figure du professeur et par l'enseignement de l'instruction religieuse.⁴⁰ Les Frères sont rarement accusés par les parents des autres confessions de prosélytisme. On relève peu de conversions depuis le pontificat de Léon XIII. Cependant cette coexistence reste limitée et circonscrite aux murs du collège ; les contacts des anciens élèves de confession différente à l'âge adulte sont plus rares.⁴¹ Les Frères portent un regard communautaire différencié sur leurs élèves, et cela contribue paradoxalement, à entretenir cette coexistence.⁴²

8.2.2 Un instrument de dialogue avec les autorités mandataires

Le collège accueillant musulmans et chrétiens et, du fait des objectifs avancés par les Frères face au nationalisme ambiant, moins politisé, il n'attire pas la méfiance des Britanniques. Lors des tensions de 1928- 1929, il est perçu comme respectant la mixité, avec celui de *Saint George's*.⁴³ Géographiquement, il est proche des émeutes, alors que le *Arab College*, loin des lieux d'émeutes, sur le haut du *Jabal muqaber*, et très proche du Haut-Commissariat, est occupé par les troupes britanniques de 1936 à 1937 pour mater la rébellion.⁴⁴

³⁹AMG, Note du Frère Onésime en 1910. La *Propaganda Fide* avait déjà recommandé à l'école de séparer physiquement les élèves catholiques des autres en 1891, injonction à laquelle les Frères avait répondu par un refus en justifiant leur attitude par l'observance des préceptes catholiques et leur conception de leur mission. Après la pression exercée par la France, le Vatican a retiré les propositions. Il signale également les cas d'abjuration et de conversion (une) à Jérusalem.

⁴⁰Cf chapitre 7 ; apparemment plus léger que dans d'autres collèges.

⁴¹Selon les témoignages oraux recueillis, et HUSSEINI [2005], introduction d'Edwards Said, évocation de l'école *Friends*. L'acceptation de toutes les confessions religieuses suscite parfois la méfiance de certaines familles chrétiennes. "Madame Mantoura demande à ce que son fils soit accepté dans le pensionnat des sœurs [...] il devrait se rendre chez les Frères des écoles chrétiennes, ce que les parents redoutent [...] à cause du mélange si grand dans lequel on se trouve chez les Frères et des conséquences qui en résultent pour les âmes", ANDS, PVC n°5, 16 juillet 1939.

⁴²DUPONT [2007], la même remarque est émise au sujet de l'Université de Saint Joseph de Beyrouth par rapport au *Syrian Protestant College*.

⁴³Cf chapitre 7 ; le collège des Frères de Jaffa est mentionné explicitement dans le rapport de la commission Peel, en 1937 ; "*racas and religions are mixed in various proportions*" [...] *paragon of coexistence in the middle of the battle*", "*friendship between children of different races are common, and they are often received in one's other's home*", "*a fine example of what could have been achieved in happier circumstances*", MAZAWI and ICHILOV [1996].

⁴⁴Khalil Sakakini, premier directeur, démissionne pour protester contre la nomination de Herbert Samuel, premier Haut-commissaire. Sous la direction de Dr Khalil Totah, de vives protestations ont lieu en 1925 de la part de l'ensemble des enseignants et des élèves contre la visite de Lord Balfour (auteur de la déclaration du 2 novembre 1917 sur le "foyer national juif") venu pour l'inauguration de l'université hébraïque, ODEH [2000].

Les Frères ne mettent pas l'accent sur une "nationalité commune palestinienne."⁴⁵ Ils affichent une neutralité quasi complète par rapport aux revendications nationalistes. Cette attitude est aussi perceptible à travers leurs écrits. Il s'agit souvent d'un regard extérieur, qui n'est pas mêlé à la population de la ville par rapport à ces revendications.

*De même les Frères et le corps professoral étaient totalement réticents à tous les événements qui se déroulaient au dehors. Il y avait de toute part une neutralité sérieuse et pacifiante. Tous s'appliquaient à travailler dans l'intérêt du collège et des élèves.*⁴⁶

Ils diffèrent en cela du *Arab college*, réputé pour avoir abrité les leaders politiques et ayant fait une longue grève en 1925, l'établissement ayant été fermé plusieurs mois.⁴⁷ Les élèves palestiniens de ce collège sont perçus par l'administration comme actifs dans les grèves, de même que leurs enseignants.⁴⁸

Une pression est pourtant exercée sur le collège de la part des milieux politiques pour l'inviter à prendre part aux manifestations, à la manière des mouvements de jeunesse en Egypte. Leur attitude de neutralité, sous une "couverture identitaire chrétienne" leur est reprochée, contre un rapprochement avec le nationalisme arabe à tonalité musulmane. Les Frères continuent à afficher la volonté durant cette période d'être hors de ce mouvement. Selon les archives, les parents ne semblent pas contester cette attitude.

*Les meneurs essaient d'entraîner les écoles dans la grève, afin d'influencer les autorités occupantes. De fait les établissements officiels se vident rapidement [...] les parents, par crainte de représailles [préfèrent] garder leurs enfants. C'est ainsi que notre clientèle juive reste à la maison : la population du collège se trouve un moment réduite de moitié. Bien que les meneurs aient posté des affidés tout près de notre maison pour détourner les élèves et même les menacer, l'établissement reste ouvert et pas un seul jour les classes ne sont interrompues.*⁴⁹

Le programme d'histoire de l'établissement des Frères n'aborder pas, contrairement à celui du *Arab college*, les différents courants historiques européens qui familiarisent avec le concept de nationalisme.⁵⁰ Lors de la grande révolte de 1936- 1938, le collège est pris pour

⁴⁵ODEH [2000], "At the secondary stage, they would be taught side by side in the same school and through the medium of english"; mixed schools might have gone far to break down the barriers between Jew and Arab and do nourish a sense of common palestinian citizenship; the unifying interests of school life have been found on the whole more powerful than the political antipathies of the parents".

⁴⁶[FAWARGI, 1994, p 106 et 108]

⁴⁷[TIBAWI, 1956, p 200]. Le directeur écrit une histoire de la Palestine, bannie par H. Samuel, Haut-Commissaire, [DAVIS, 2003, p 7]. Les Britanniques discutent du départ de son directeur. Les historiques des Frères ne relèvent même pas l'événement.

⁴⁸CS *dev Permanent Mandates Commission*, 1937. Comme en Egypte et en Syrie, les élèves Palestiniens étaient perçus comme "politically minded". *Minutes of the 32d session*, p 126.

⁴⁹AMG, Notice nécrologique du Frère Polycarpe Jean, directeur, p 147.

⁵⁰[ABU-GHAZALEH, 1972, p 40]; jusqu'au début des années 1940, les livres des collèges gouvernementaux sont importés d'Egypte, et insistent sur les grands auteurs arabes, ce qui n'est pas le cas non plus au collège. Certains nationalistes palestiniens accusent le système britannique de créer une mentalité parmi les jeunes palestiniens en vue d'accepter la formation du foyer national juif en Palestine (Cf *Peel Commission*, 1937, p 351-364, [ABU-GHAZALEH, 1972, p 41]).

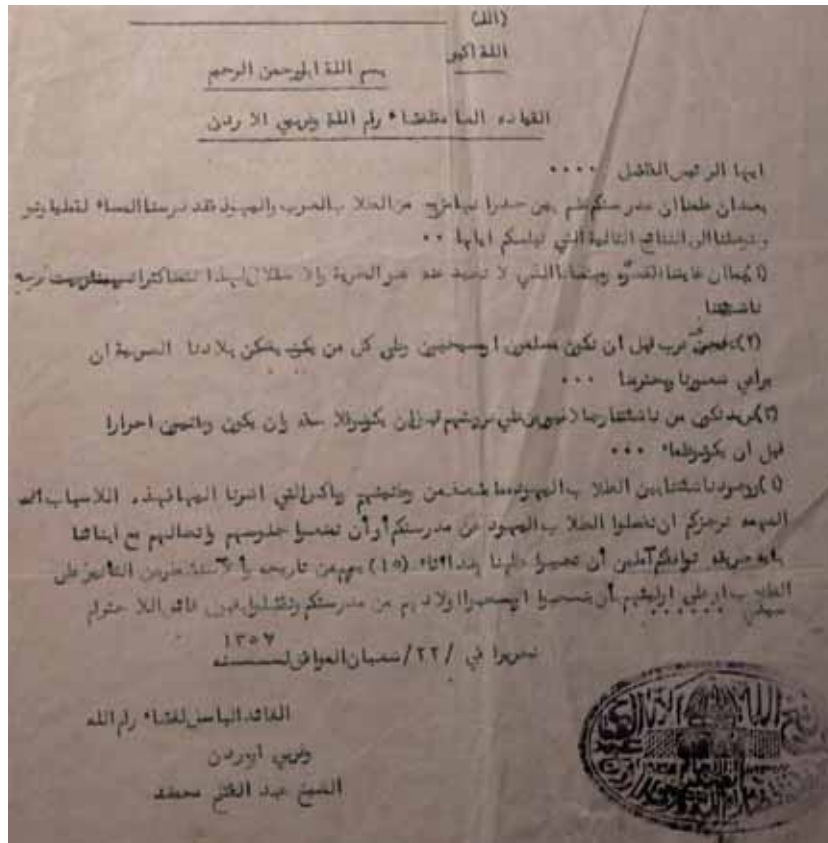


FIG. 8.4: Lettre contre la présence d'élèves juifs (AMAE, série B, 200, 1938)

cible par les meneurs, qui essaient de mobiliser les élèves des Frères et sont postés aux portes du collège. C'est le modèle d'éducation prôné par les Frères qui est remis en cause, ainsi que sa mixité. Le malaise apparaît par exemple dans une lettre envoyée par un des meneurs, reçue par le directeur du collège et immédiatement communiquée au Consulat (figure 8.4).

Révérend directeur,

Après avoir appris que votre Collège compte des élèves arabes et des élèves juifs, nous avons étudié l'affaire avec beaucoup de soins et nous sommes arrivés aux conclusions suivantes que nous portons à votre connaissance :

- 1. Puisque notre fin et le but que nous poursuivons est d'arriver à la liberté, à l'indépendance de notre pays, nous désirons beaucoup l'éducation de notre jeunesse.*
- 2. Nous sommes arabes avant d'être musulmans ou chrétiens. C'est pourquoi tous ceux qui habitent notre pays doivent respecter notre patriotisme et nous res-*

pecter [...]

3. Nous voulons que notre jeunesse soit patriote avant d'être philosophe et savante.

4. Le mélange de notre jeunesse avec les élèves juifs affaiblit son patriotisme et produit un effet contraire à ce que nous avons mentionné ci-dessus

*C'est pour ces raisons importantes que nous vous prions d'expulser les élèves juifs de votre collège et de leur défendre d'avoir des rapports avec nos enfants en employant pour cela le moyen qui vous convient.*⁵¹

Ces pressions se traduisent par de nombreuses fermetures ponctuelles mais le collège reste ouvert, tandis que les écoles gouvernementales ferment, notamment en 1929.⁵² Un des soucis des Frères est la détérioration de l'éducation, clairement exprimée dans leur correspondance avec la Maison Générale, ainsi que dans ce témoignage d'un de leurs anciens élèves.

*Dans ce dilemme de la confusion politique [...] les écoles chrétiennes ne se mêlaient pas à l'état d'instabilité politique du pays. Elles ont pris par prudence et davantage encore par charité chrétienne, l'option de la réconciliation et de la pacification. Chrétiens, musulmans et juifs vivaient en paix dans l'enceinte du collège. Les événements extérieurs ne menaçaient pas la vie des élèves. Ce n'est que lorsque les dangers s'aggravèrent que les juifs qui étaient nos voisins, quittèrent définitivement le collège.*⁵³

Les écoles dans le secteur arabe restent fermées, les Britanniques demandent explicitement de les laisser ouvertes.

*A plusieurs reprises des provocateurs patriotes voulurent forcer l'entrée du collège des Frères pour faire sortir les élèves dans la rue. L'autorité resta ferme. Les Frères s'appliquèrent à calmer les esprits et convaincre leurs élèves de ne pas perdre leur temps dans des manifestations qui nuiraient à leurs études [...] la tentation d'opter pour une lutte armée prenait une amplitude impressionnante.*⁵⁴

Les Frères et le consulat réclament l'aide des autorités pour la sécurité des élèves.⁵⁵

La presse de langue arabe évoque peu l'établissement, contrairement au collège de Jaffa. Cette attitude est aussi perceptible dans les explications sur les manifestations données par les Frères.⁵⁶ C'est également au niveau religieux que cette neutralité se justifie.

⁵¹Traduction (1938), 28 octobre 1938, "Le général courageux du district de Ramallah et de l'occident du jourdain, le cheikh Abd El Fath Mohamad".

⁵²ACJ, Historique 1919- 1939, "1930, mardi 19 juin. Incident de grève scolaire par suite d'ordres donnés à l'occasion de la pendaison de trois musulmans à Saint Jean d'Acre. Avons dû sévir pour empêcher retour d'incidents pareils"; en 1933 notamment, et 1930. La grève à dure à Jérusalem de 1936 à 1939 avec des reprises d'activités ponctuelles. Elle a lieu également dans d'autres villes de Palestine.

⁵³[FAWARGI, 1994, p 93]

⁵⁴[FAWARGI, 1994, p 98]

⁵⁵AMAE, Nantes, série B, 200, 18A, n°117, J. d'Aumale au District Commissionner, le 2 mai 1936.

⁵⁶AMG, "Notes sur la situation et les grèves de 1938", n°12, les Frères évoquent "le non paiement des taxes, la résistance à certains juifs". La situation est différente à Jaffa, la presse évoque une attitude des Frères qui ne "favoriserait pas les jeunes éléments de la nation" par cette attitude de pseudo-neutralité. Durant cette campagne de presse, les Frères ont bénéficié du soutien de leur ancien élève catholique Alfred Roch, membre du *Higher Arab*

*Celui qui brûle de se livrer au saint apostolat de l'Evangile doit renoncer à toutes les passions terrestres, plus particulièrement à toute propension immodérée pour les intérêts temporels de sa patrie terrestre.*⁵⁷

Comme le démontre C. Prudhomme, l'entre-deux-guerres est aussi la période durant laquelle l'ouvrage de R.P. Perbal (professeur au collège de la Propagande à Rome), qui porte sur les missionnaires français et le nationalisme, se diffuse. Dans cet ouvrage, il relativise la portée pratique de certaines affirmations pontificales. Il montre comment un religieux français a la fibre patriotique caractéristique de la génération de la première guerre mondiale mais rappelle aussi la nécessité de prêcher l'évangile. Il évoque le refus de la politique, au sens de la politique partisane, et l'obligation morale. *“Le devoir, même en pays soumis au protectorat d'une puissance étrangère, d'aider l'élite indigène, appelée à exercer le pouvoir, à s'élever jusqu'à la conception chrétienne d'un gouvernement distribuant une justice à tous”*.⁵⁸

8.3 Temporalités française et chrétienne au collège

8.3.1 La temporalité chrétienne des fêtes

Le calendrier de la vie du collège s'articule autour des différentes fêtes catholiques, contrairement aux écoles gouvernementales, mais aussi des fêtes qui sont prises en charge par l'association du Sacré Cœur (figure 8.5).⁵⁹

C'est en effet elle qui organise les fêtes de l'Immaculée Conception et du Sacré-Cœur,⁶⁰ de même qu'elle participe activement à celle de la Sainte Vierge et du Très Saint Enfant Jésus. Lors d'autres célébrations, de nouveaux élèves adhèrent aux confréries chrétiennes. A différents moments pendant l'année de petits voyages sont effectués vers Bethléem pour “animer et ravivorer” les confréries. Elles sont également l'occasion d'entrer en contact avec les autres

Committee, tenu par le mufti *Haj Al Amin Al Hussein*. Il a demandé aux Frères de fermer le collège pour quelques jours et de tout faire pour stopper la campagne de la presse contre l'école. *Jaffa, Al iktidam*, 30 avril 1936 “the brothers' college is living in the country of Niam Niam (nowhere nowhere) not in Palestine and not in the good city of Jaffa this college continues to force students to attend classes while the entire nation is a full strike”, [MAZAWI and ICHILOV, 1996, p 38]. A Jaffa, le 27 octobre 1933, lors d'une grève générale, des milliers de marchands défilent dans les rues, sous la direction de Kamal Kazem Pacha, président du *Arab executive Committee*, qui demande aux Frères de se joindre à la manifestation, et de laisser l'école fermée. Les Frères répondent “nous ne nous impliquons pas dans des activités politiques, les classes seront tenues comme d'habitude”, l'école a même demandé protection de la police.

⁵⁷ Instruction *Quo Efficacius* du 6 janvier 1920.

⁵⁸ Au début des années 1930', le débat lancé par Joseph Folliet dans sa thèse *Le droit de colonisation* (1932) commence à avoir quelque écho ; “les missionnaires ne prendront pas la tête de mouvements d'émancipation, mais ne s'y opposeront pas”, [PRUDHOMME, 1995, p 18].

⁵⁹ ACJ, le prospectus mentionne les 8 (naissance de la Vierge) et 14 septembre (triomphe de la Croix) comme jours chômés.

⁶⁰ Ces deux fêtes sont mentionnées dans les statuts de l'association. “Ils prendront part à la fête patronale de l'Association, fixée au dimanche qui suit la fête du Sacré Cœur, en assistant et en communiant à la Sainte Messe, célébrée ce jour là à l'intention des membres.”



FIG. 8.5: *Réception de dignitaires religieux dans la salle des fêtes du collège (ACJ, non datée, p.m.). Devant à D. et 2e plan à G. : membres du consulat et anciens élèves.*

collèges, surtout ceux de Bethléem et Jaffa. Ces visites concernent en général le patrimoine chrétien uniquement.⁶¹ Parfois des réunions sont organisées par les congrégations.⁶²

Les retraites des élèves rythment également le calendrier scolaire, notamment les retraites pascales, tandis que la retraite de rentrée marque le début de l'année. La retraite de fin d'études ponctue le cycle d'apprentissage dans le christianisme également. Il s'agit de rythmer la vie des élèves catholiques du collège mais aussi des anciens élèves.⁶³ Tous les élèves chrétiens semblent participer à ces retraites, les musulmans et les juifs en sont dispensés. Les Frères préfèrent qu'elles s'effectuent en français.

1930 du vendredi 6 octobre au dimanche juin : retraite de fin d'études, 15 participants de la 1ere classe, dont 12 catholiques et 3 orthodoxes. Prédicateur, P.A., vicaire patriarcal maronite. A souhaiter que les instructions se donnent une autre fois en français [...] pendant la longue récréation de midi, visite des lieux

⁶¹ Dans les écoles gouvernementales, certaines visites du "patrimoine palestinien" à caractère non religieux sont organisées, Cf *Arab College*, ODEH [2000].

⁶² ACJ, Historique 1919-1939, 25 avril 1935, "dans la salle des fêtes Mgr le chanoine Theiller de Poncheville donne une conférence sur l'action catholique sous la présidence de S. B. le Patriarche".

⁶³ AMG, Notice nécrologique du Frère Polycarpe Jean, p 146. ACJ, Historique 1919-1939 "1935 avril 15-16-17 retraite pascale pour les anciens élèves prêchée par le TRP Vincent Hermel, prieur des [...] Dominicains à Saint Etienne de Jérusalem [...] En somme la retraite fit de la réclame aux Frères et contribua à maintenir les bonnes relations des anciens avec leurs maîtres".

*célèbres : Dormition, Ecce Homo, Saint Pierre en Gallicante, piscine probatique
Sainte Anne, Saint Etienne, Tombeau des Rois.*

La fête du Saint Patron est toujours l'occasion de réunir les représentants de la France et les anciens, dont certains sont des membres importants de la société palestinienne.⁶⁴ Pour ces occasions ainsi que pour le rassemblement des confréries, ils investissent l'espace public, en allant prier à Saint Sauveur, l'église de la paroisse. Des personnes de la hiérarchie se joignent à ces manifestations. D'autres fêtes sont plus extraordinaires dans la vie du collège. Elles touchent soit à la vie de l'établissement lui-même et à sa symbolique, tel le cinquantenaire du collège,⁶⁵ soit à la vie religieuse de l'un de ses membres, et réunissent les représentants du consulat et du Patriarcat.⁶⁶ Il est cependant parfois difficile de distinguer les connotations des célébrations car la France tente de jouer, encore, la carte du protectorat.⁶⁷ Enfin l'association religieuse Jeanne d'Arc est présente lors de la clôture des spectacles de la remise des diplômes. En 1947, lors de la réception du Frère Supérieur par l'association des anciens élèves, l'hymne papal est entonné ainsi que *La Marseillaise*, mélangeant les genres.

8.3.2 Une temporalité française laïque et religieuse

Des fêtes françaises

Cette temporalité française s'inscrit visuellement dans le quartier de l'établissement des Frères.⁶⁸

Plusieurs établissements français entouraient la résidence des Frères : les Sœurs de Marie réparatrice, l'hôpital français Saint Louis, Notre Dame de France ; un peu plus bas, l'hospice de Saint Vincent de Paul, et à la montée de la rue Mamil-lah, les lazaristes avaient leur résidence. Enfin Saint Pierre de Ratisbonne éta-lait majestueusement sa bâtisse à l'ouest de Jérusalem [...] toutes ces maisons étaient pavoisées aux couleurs de la France tous les dimanche et aux grandes fêtes, le drapeau tricolore volait à tout vent le 14 juillet [...] ce décor de ban-nières impressionnait beaucoup les gens et suscitaient chez nombre d'entre eux un délassement gai et enthousiaste, qui confortait leur enthousiasme pour la

⁶⁴ACJ, Historique 1919- 1939, le 15 mai ; en général c'est l'occasion de réunir aussi les professeurs civils et les confesseurs, Cf le 15 mai 1930, consigné dans l'historique.

⁶⁵ACJ, Historique 1919-1939, "1928, 13 et 14 mai solennité du cinquantenaire du collège. Pendant 3 jours des instructions furent données à Notre Dame de France et le 15 les bienfaiteurs, les amis et les anciens élèves dans un banquet tout à fait intime, fraternisaient. Le Consul Général voulut bien présider cette réunion de famille", revue *Jérusalem*, archives assumptionnistes, n°143, p 284.

⁶⁶ACJ, Historique 1919-1939, "18 décembre1930, fête jubilaire de 50 ans de vie religieuse du Frère Florin anatole, directeur du collège. A la grand messe assistait le délégué de S.B. Mgr le Patriarche, le délégué de M. le Consul Général de France (absent ce jour là de Jérusalem) et de nombreuses personnalités religieuses malgré que peu d'invitations aient été faites."

⁶⁷ACJ, Historique 1919-1939, "1930, 4 avril, défilé devant la maison des pèlerins de la Pénitence : Mr le Consul y assista du haut de notre petit balcon de la grande salle."

⁶⁸Le drapeau flotte quelques heures au-dessus du collège pour la fête nationale uniquement.

*culture française.*⁶⁹

La salle des fêtes des Frères est connue pour servir de cadre pour les rassemblements.⁷⁰



FIG. 8.6: Salle des fêtes du collège (ACJ, non daté, p.m.), drapeaux et insignes nationaux et catholiques

Le collège se distingue par la célébration des fêtes nationales mais aussi des fêtes culturelles. Le drapeau du patriarcat trône alors à côté du drapeau français dans la salle des fêtes.⁷¹ Généralement, la France associe toujours ces deux images, lors des fêtes à caractère national, une image religieuse y est souvent associée (figure 8.6). Les fêtes nationales françaises sont célébrées mais semblent ménager le pouvoir britannique.⁷² Le collège ne célèbre pas les fêtes

⁶⁹[FAWARGI, 1994, p 90]

⁷⁰ACJ, Institut archéologique allemand, 1905 "Mais comme quelque chose de spécifique et même de spécifiquement français on pourrait regarder l'institution d'une grande salle de théâtre avec scène dans le souterrain de l'école des Frères. Ici les maîtres organisent avec leurs élèves des représentations qui se lient à la proclamation mensuelle des résultats d'examen."

⁷¹La fête de Jeanne d'Arc célèbre aussi la France et le catholicisme, revue *Jérusalem*, archives assomptionnistes, n°161, mai-juin 1931, p 196, fête en présence du consul pour le 500e anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

⁷²AMAE, Nantes, série B, 188, 14/A, n°181, 13 avril 1939, 150e anniversaire de la révolution française, fête du 14 juillet, la fête de Jeanne d'Arc, la messe est alors chantée à Sainte Anne, domaine national. AMAE, Nantes, série B, 200, discours prononcé à l'inauguration de sa statue de Jeanne d'Arc au collège, 11 mai 1924, selon le sculpteur la statue est "à sa place ici plus que partout ailleurs [...] les Frères font rayonner, avec l'amour à tout rompre de notre Seigneur JC, l'éclat brillant de la Science et le bon renom de la Patrie d'Arc, la belle et douce France."

nationales britanniques, aucune archive ne mentionne de jours chômés britanniques. D'autres activités sont plus culturelles mais tentent toujours d'associer ces deux aspects de la culture française.⁷³

La remise des diplômes est un moment fort au collège, le consul est reçu lors de la remise des diplômes. Il se rend également au collège à d'autres moments de l'année de manière plus exceptionnelle. Le cinquantenaire du collège par exemple est aussi considéré comme un honneur rendu à la France, le Haut-Commissaire de Syrie est présent, ainsi que tous les éléments habituels pour une fête nationale. Les Frères semblent donc rendre les honneurs à César, mais de manière discrète.



FIG. 8.7: Acteurs de la troupe de théâtre du collège (ACJ, non daté, p.m.)

⁷³ AMAE, Nantes, série B, 188, 14/B n°49, novembre 1927, centenaire Marcelin Berthelot, dimanche 30 octobre, conférence dans la salle des fêtes des Frères par l'architecte Sélim Aboussoussan, 23 février 1931, conférence sur Jeanne d'Arc pour les membres de l'Amicale.

Un "bain francophone" permanent

Ces activités sont vectrices de la culture française et facteurs d'émulation, "*l'esprit de solidarité semble vraiment être fortement cultivé et en honneur dans cette école.*"⁷⁴ Occuper un maximum les enfants est un souci des Frères, mais les activités entreprises restent limitées à cause du manque de personnel et de moyens.

*Pour occuper les enfants et les tenir sous surveillance on les fait venir le dimanche non seulement aux offices divins mais à des cours techniques comme l'écriture ou le dessin.*⁷⁵

L'importance de la bibliothèque n'est pas relevée pour la période mandataire comme auparavant.⁷⁶ Aucune information n'est disponible sur la chorale.⁷⁷ Les activités théâtrales sont celles des cérémonies lors de la remise des diplômes. Durant ces activités, même si la langue d'apprentissage est le français, lorsque les élèves sont encadrés la langue vernaculaire reste l'arabe.⁷⁸ Les rencontres inter collèges sont peu nombreuses.

Les Frères manifestent la volonté de renforcer la place du sport, malgré le manque de place, constamment signalé, et leur volonté d'agrandissement de l'établissement dès 1931. Les professeurs de gymnastique ne sont pas des professeurs de sport uniquement. Les cours sont réguliers mais peu nombreux. Il n'y a pas de rencontres sportives entre les différents collèges.⁷⁹ La difficulté de cet apprentissage provient des lacunes dans le financement mais le sport étant une des caractéristiques de l'enseignement des Britanniques, les Frères se font distancier rapidement. On note plusieurs invectives des directeurs contre les organisations créées par les Britanniques, perçues comme protestantes et dangereuses pour la jeunesse catholiques. Les activités sportives existent, mais elles ne peuvent rivaliser avec celles organisées par les Britanniques et les autres institutions.⁸⁰ Pourtant progressivement ils tentent de suivre le mouvement ; le consulat y est également favorable.

*juin 1933 la fête sportive, présidée par son excellence, a réussi autant qu'on l'avait prévu [...] en résumé, belle journée et bonne réclame pour le collège.
dimanche 12 décembre 1937 inauguration du terrain de football mis à la dispo-*

⁷⁴ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905.

⁷⁵ Il n'y a pas de kermesse chez les Frères contrairement à ce qui se passe chez d'autres communautés enseignantes féminines, [FAWARGI, 1994, p 26].

⁷⁶ ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, "[...] se trouve encore une bibliothèque pour les élèves actuels et anciens [...] Ceux-ci se rendent volontiers et nombreux aux cours complémentaires du soir comme aux réunions (théâtre etc ...) du dimanche".

⁷⁷ Selon l'entretien oral avec A. Nesnas, du 3/08/06, les élèves de la chorale ne chantent que durant les messes du collège ; entretien avec J. Debsi, 18/07/06. Elle ne semble pas très importante dans les archives. ACJ, Historique 1919- 1939, "Dimanche 15 juin 1930 : promenades des chanteurs et enfants de chœur à Jaffa". A Jaffa, coexistence, un musicien juif réputé à la tête de la chorale, Ephraïm Abileah, [p 161] MAZAWI and ICHILOV [1996].

⁷⁸ Confirmé par les différents entretiens oraux.

⁷⁹ PRO, AR, *Education*, les Britanniques nomment pour les écoles gouvernementales un "*superintendent of Physical training*" et organisent tous les ans une rencontre athlétique.

⁸⁰ Le collège *Terra Sancta* était devenu réputé pour ses victoires sportives et ses *Field Days* habilement organisés à la fin de chaque année scolaire [FAWARGI, 1994, p84] ; le *Arab College* organise des parties de *soccer* et de tennis dans la grande pinède qui jouxte le Haut-Commissariat. Il n'y a aucun lien officiel avec le collège des Frères, entretien de A. Marcos du 18/07/06.

sition des Frères par les sœurs Clarisses et dans l'enclos de ces dernières et situé près de la gare de Jérusalem. Il est loué pour 15 ans. Les Frères se chargent des réparations et versent mensuellement aux propriétaires une somme (1 LP) ou des produits en nature sont achetés et donnés au couvent.⁸¹

L'été, à partir de la deuxième quinzaine de juillet, sont organisés des cours pour ceux qui n'ont pas bien réussi l'année scolaire. Il s'agit d'une remise à niveau. Ces travaux de vacances, pour lesquels des récompenses sont attribuées en fonction des résultats, sont obligatoires (figure 8.8, il est remarquable que les conseils ne concernent que la morale).⁸² Ils visent à préserver les bases éducatives que les Frères dispensent pendant l'année.

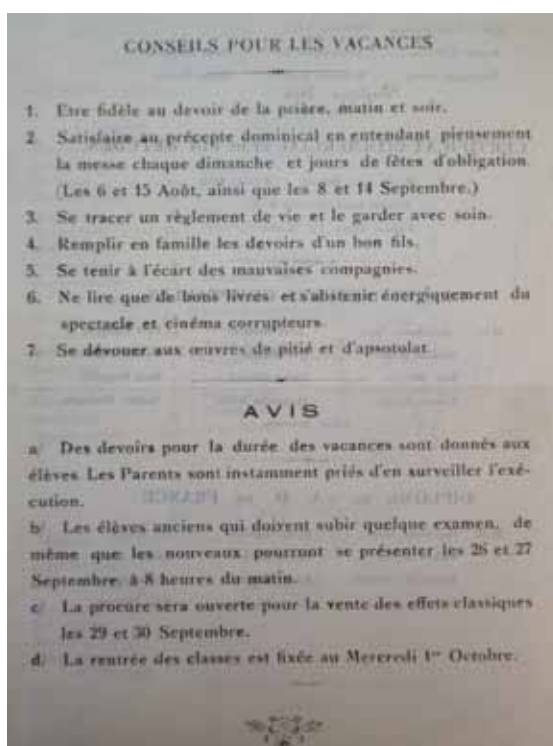


FIG. 8.8: Recommandations pour l'été, fascicule du collège Saint-Joseph de Jaffa, 1929-30 (ACJ) ; celui de Jérusalem, non disponible, était apparemment identique.

⁸¹ ACJ, Historique 1919- 1939.

⁸² Entretien avec A. Nesnas du 03/08/06 : s'ils ne sont pas effectués, l'élève ne peut passer en classe supérieure.

8.4 Conclusion

Les différentes associations du collège, catholiques pour la plupart, participent à une forme de transmission de la culture française et lui assure une visibilité dans la société. Elles facilitent, dans une moindre mesure, les usages du français mais avec moins d'intensité qu'à Beyrouth.⁸³ Destinées entre autre à renforcer les liens entre apprenants francophones chrétiens (surtout Latins), elles sont une réponse directe à la politique britannique mais ne regroupent pas assez leurs membres autour d'une pratique sociale de la langue à la fin de la période.⁸⁴ Les rivalités linguistiques et culturelles sont âpres sur le terrain culturel de la jeunesse, et, notamment après l'ouverture du YMCA, le directeur du collège s'inquiète auprès du public anglais catholique de cette "déchéance" culturelle de la jeunesse.⁸⁵

Majoritairement catholiques elles ont aussi pour vocation de renforcer l'identité chrétienne des élèves (plus faible dans le curriculum), le poids de l'Eglise catholique (et par contre coup celui de la langue arabe qu'elle promeut), reflétant ainsi la dualité de l'établissement. En même temps, le collège et l'école sont une enclave dans laquelle le calendrier français fonctionne encore, mais qui n'est plus relayé dans l'espace public et perd de sa signification. Ces activités sont propres au "clan" francophone et ont peu de retentissement sur les événements culturels palestiniens. Dans une certaine mesure, cette culture isole sans doute un peu les élèves de la construction nationale à laquelle prend part une grande partie de la jeunesse palestinienne.⁸⁶

L'opinion publique française catholique soutient ce genre d'initiatives, destinées autant à regrouper la jeunesse catholique qu'à lutter contre l'influence culturelle britannique. L'Œuvre d'Orient abonde à maintes reprises en ce sens. Elle dénonce un

"important développement des œuvres post-scolaires protestantes [...] les catholiques qui n'auront pas à leur disposition un local aussi grandiose où ils

⁸³Cf chapitre 3.

⁸⁴[LAPONCE, 2006, p 2] évoque dans ce cas une "compétence de membres".

⁸⁵AMAE, Nantes, série 200, 18A, Directeur Polycarpe à une mécène anglaise, après l'ouverture du YMCA, 1933. Il lui indique que le français est en train de passer au second plan dans l'établissement, et que les activités culturelles protestantes bénéficient, contrairement aux leurs, de nombreuses subventions de la part des autorités mandataires ; de plus la gratuité de leur établissements entraîne certaines familles catholiques à y placer leurs enfants. *"The lack of room obliges us to refuse admittance to numerous boys every year. In order to extend our sphere of zeal and thus be able to give a thorough education, and a sound instruction in English, Arabic and French to a greater number of children, we ardently long for the funds which will enable us to build a free school to accomodate from 6 to 800 boys [dans les nouveaux quartiers ouest]. Jerusalem, where more than every where else the soul of the youth is eagerly contested."*

⁸⁶ACJ, Institut archéologique allemand, 1905, "Ils doivent apprendre, surtout à un point cosmopolite comme Jérusalem l'est aujourd'hui, à estimer l'héritage et la tradition de leurs pères en langue, mœurs et habillement. Et comme jusqu'à présent dans la plupart des cas, la famille refuse cet héritage, ils doivent l'acquérir dans l'école et par l'école pour la conserver ensuite comme un trésor précieux. Attache-toi à ta patrie, ta chère patrie, Attache-toi à elle de tout ton cœur ! Là sont les racines puissantes de ta force ! Avec ces paroles on pourrait indiquer un des buts de ses buts à l'école arabe. [...] nécessité de cultiver la langue, l'amour et la connaissance du pays chez les jeunes générations, qui à la suite de l'occidentalisation trouve la "case paternelle trop petite" [...] culture européenne donnée insuffisante pour les élever à une "mentalité supérieure". Critiqués par les Allemands, les Frères ne diffèrent guère d'eux sur ce point.

pourraient se réunir, s'abstiendront-ils de fréquenter le club musulman agréablement installé ? Difficilement, s'ils sont laissés à eux-mêmes. Mais si l'autorité religieuse est en état de les grouper [...] sous une forte et sage direction, les jeunes gens catholiques resteront unis et fermes dans leur foi. Dans cet ordre d'idées signalons l'effort généreux des Frères des écoles chrétiennes qui réunissent déjà, de temps en temps, en un local approprié, un certain nombre de jeunes gens, leurs anciens élèves.”⁸⁷

Le ciment de cet apprentissage et l'agent de la transmission de ces cultures française et catholique reste la figure du maître.

⁸⁷BOEO, n°378, août 1927, “Dangers pour la jeunesse”, patriarche Barlassina, p 295.

8. D'autres terrains politiques, éducatifs et identitaires : culture(s) scolaire(s) et collège des Frères

CHAPITRE 9

Frères et laïcs : les acteurs éducatifs

“Voici qu’un danger de recrutement menace les maisons d’enseignement et d’assistance. Elles sont quasi dans l’impossibilité de recruter désormais un personnel en France.”¹

La communauté des Frères dirige l’établissement, elle reste majoritaire dans l’enseignement durant toute la période mandataire par rapport au nombre de professeurs laïcs, et joue également un rôle important dans la culture lassalienne du collège. Les Frères sont aussi les principaux interprètes du curriculum, et assurent sa transmission ainsi que celle de la langue française en les adaptant aux aléas politiques et aux diverses sollicitations des parents. Dans le système lassalien, ils sont des jalons essentiels de la formation de leurs jeunes confrères.²

Les Frères sont des médiateurs, des “passeurs” de langue et de religion catholique et des représentants du “pouvoir temporel” français, des fonctions qui les enferment dans un réseau d’allégeances qui peuvent être contradictoires. La pluralité du rôle des Frères les fait parfois passer pour des “agents” de la France (le même terme recevant une connotation tantôt positive, selon la vision de l’administration française, tantôt négative, selon celle des autres ordres religieux). Bien que dépendants financièrement en partie des allocations du consulat, les Frères se détachent progressivement de la tutelle française. Ils sont en même temps proches de la population locale, et conservent leur réputation d’excellents éducateurs malgré

¹ M. Barrès, *Enquête aux pays du Levant*, Plon, Paris, 1923, p 175.

² La vie religieuse de la communauté en tant que telle ne sera pas ici abordée, elle ne relève pas de notre sujet.

certaines critiques.

L'évolution du corps professoral est révélatrice des tensions et des enjeux religieux et politiques. La fin de la période tend vers un équilibre entre les enseignants religieux et laïcs, les critiques à l'égard de ces derniers sont plus vives, révélatrices des attentes de la population en matière éducative.

En quoi les Frères sont-ils des passeurs de français, de religion ?
Sont-ils considérés comme une excroissance du corps diplomatique français ?
Y a-t-il une tendance à la professionnalisation de la figure du maître pendant la période ?

9.1 Les figures des maîtres

9.1.1 Des passeurs de langue et de religion ?

Tandis que la Propagande réitère plusieurs reproches aux Frères par rapport à la mixité de leur public, ces derniers semblent avoir acquis auprès de la population locale une image d'éducateurs proches du peuple. Implantés depuis 1878 dans la vieille ville et très liés aux activités promues par le consulat, ils sont liés aux élites des nouveaux quartiers et à la population plus modeste du quartier chrétien. Dans le même temps, on ne peut parler d'une véritable assimilation à la société hiérosolimytaine car seulement deux ou trois Frères sont d'origine palestinienne, syrienne ou libanaise depuis la fondation de l'établissement. Cette proportion varie peu durant la période mandataire (tableau ??); seuls un à deux Frères sont de langue maternelle arabe.

Les Frères se plaignent à plusieurs reprises du peu de vocations locales. Les seuls "autochtones" semblent être les Libanais ou Egyptiens. Généralement instructeurs religieux, ils font appel à des prêtres de la paroisse pour les messes et les confessions des élèves car ils ne sont pas prêtres eux-mêmes. A l'époque mandataire, on peut être étonné du fait que Jérusalem soit un district missionnaire alors que certaines provinces comme la Chine ne le sont pas.³ Jusqu'en 1932, le district voit le nombre de ses communautés augmenter, mais pas en Palestine (il s'agit d'écoles primaires en Egypte, au Liban et en Syrie). Si l'on considère la répartition à l'intérieur du Levant, la Palestine n'est plus l'objectif prioritaire, et à l'intérieur de la Palestine, Jérusalem non plus car il n'y a pas renforcement numérique de la communauté durant cette période.⁴ Les Frères tentent de se maintenir mais non d'augmenter leur capacité d'accueil contrairement à la situation sous Mandat français. Dès 1934, Jérusalem n'est plus le premier district du Levant en termes d'enseignants et d'étudiants.⁵

³[LANGLOIS, 2001, p 226], est considéré comme pays de mission tout territoire qui dépend de la Propagande ; tout le Proche-Orient est un territoire de mission.

⁴AMG, Rapports de visite, GC 387, Histoire des communautés, 1920-1940.

⁵Les districts de Jérusalem, de Constantinople et d'Alexandrie voient le nombre de ses communautés diminuer, principalement en raison de la réduction de celles du district de Constantinople. Dans ce district, la Grèce est un pays

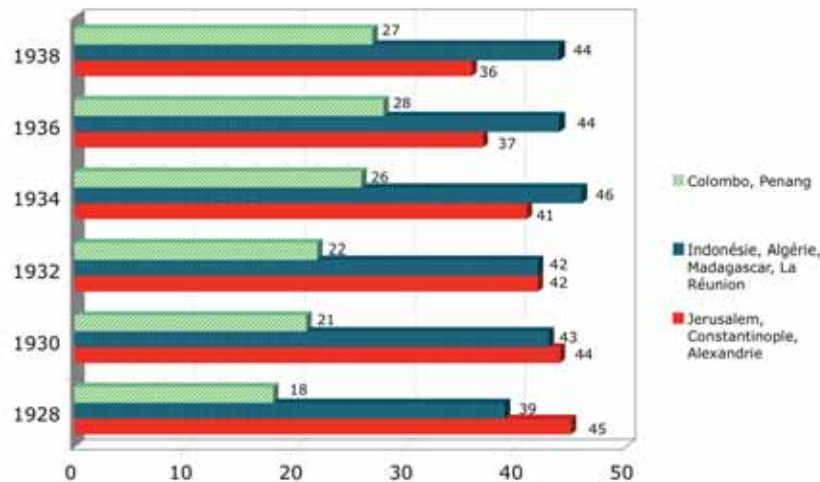


FIG. 9.1: Evolution des communautés dans les districts missionnaires, d'après BEDEL [2003]

La *Conduite des écoles*, surtout dans les chapitres 7, 8 et 9, indiquent clairement que le but est de former “de véritables chrétiens”. L’objectif ultime est de “faire des disciples” (*Méditations pour les Fêtes*, 162/2)), les Frères sont “consacrés pour la Mission”.⁶ Ils ont renoncé à un prosélytisme actif mais sont soucieux de transmettre une morale chrétienne. S’ils n’exercent pas de “propagande” ouverte auprès de leurs élèves, leur tenue, la décoration des classes, certaines parties du programme d’histoire sont autant de moyens indirects pour transmettre un message chrétien, il s’agit d’une prédication indirecte “par l’exemple”.⁷

Le rythme de la journée est donné par les prières quotidiennes. L’éducation à la civilité s’effectue le matin, lors de la première classe.⁸ Le fondateur de l’ordre estime que “*le soin d’instruire la jeunesse est un emploi des plus nécessaires à l’Eglise*”. D’autre part, les élèves des Frères participent pleinement aux activités de la paroisse, les élèves sont plus ou moins tenus d’assister à la messe le dimanche. Le collège doit donc devenir pour eux “*une pépinière de bons chrétiens*.” Pourtant, les cours de français ne se fondent que très peu sur des exemples religieux. On repère ce fond religieux parfois dans les exemples de conjugaison, quelques phrases sur les personnages bibliques, les lieux du christianisme, les valeurs morales chrétiennes, le rituel catholique et la croyance, mais très peu comparativement avec la

chrétien, mais les catholiques y sont minoritaires, [BEDEL, 2003].

⁶La *Conduite des écoles* les enjoint à former des “communautés éducatives qui soient des communautés chrétiennes” ; Règles communes 1/3 et 2/2, *Méditations pour le Temps de la Retraite* 194/2, “Il ne suffit pas que les enfants soient retenus dans une école [...] et qu’ils y soient occupés, mais il est nécessaire que ceux qui leur sont donnés pour les instruire s’attachent particulièrement à les élever dans l’esprit du christianisme” ; GIL [1999].

⁷Les rapports de visite n’invitent pas la communauté à se tourner davantage vers les communautés minoritaires orthodoxes, les conseils portent toujours sur la communauté catholique.

⁸Entretiens ; elle s’inspire des *Règles de bienséance et de civilité* de JB de la Salle.

méthode franciscaine pour écoles primaires.⁹ Les cours de langue ne sont donc pas le support à des cours de religion, même si les auteurs catholiques français du XIXe par exemple sont privilégiés.¹⁰ Enfin les Frères sont poussés, malgré un enseignement de langue maternelle française, à tenir compte de leur public étranger.¹¹

*La trempe d'esprit [des élèves non Français] n'est point la même, leur langue maternelle est différente [...] s'ils emploient les mêmes vocables, il arrive parfois que les nuances leur échappent, et l'on doit craindre qu'ils ne s'arrêtent trop souvent à l'écorce des mots [...] Ces conditions [...] appellent comme correctif du côté du maître français, l'emploi d'une pédagogie spéciale véritablement fondée en psychologie, et capable d'assurer le succès de son enseignement. Dans ce but il ne se contente pas de présenter ses leçons sous une forme uniquement expositive, qui favorise la passivité des esprits ; il tiendra constamment l'attention en éveil ; il suscitera la curiosité intellectuelle, et remplira, auprès de ses auditeurs, le rôle d'excitateur perpétuel des intelligences. Il procédera par interrogations multipliées. Afin de s'assurer que son enseignement est exactement compris et chaque fois que ce sera possible, il présentera les vérités scientifiques ou morales sous les divers aspects qui peuvent les rendre saisissables, afin de les graver plus profondément dans les âmes.*¹²

9.1.2 Laïcs et religieux¹³

Une majorité de Frères

On note durant la période une volonté de garder un équilibre national et un “esprit français”, les directives de la Maison Générale aux écoles d'Orient le montrent dès la fin du XIXe siècle, et surtout après 1904. Les Frères font généralement appel aux enseignants laïcs “arabes” lorsqu'ils sont en nombre insuffisant ; pour eux, ces derniers ne peuvent garantir l'esprit français de l'établissement car aucun n'est de nationalité française, et peu aptes selon les Frères à transmettre la philosophie et la spiritualité lassaliennes.¹⁴ Le nombre de professeurs laïcs augmente sur la période (tableau ??), mais, excepté l'intermède de 1931-1934 (la direction est soucieuse de remédier à la réputation de médiocrité de certains enseignants

⁹On ne retrouve pas non plus dans les plus hautes classes *Les devoirs d'un chrétien* de J.B. de la Salle par exemple, Cf chapitres 5 et 7.

¹⁰“Pour bien enseigner, l'homme doit incliner son âme vers celle de son disciple, afin d'en provoquer l'épanouissement et faire pénétrer jusque dans les profondeurs, la lumière et la chaleur vivifiantes, c'est-à-dire les idées et les sentiments qui font l'homme de conscience et de devoir”, Annoté dans l'Historique, ACB.

¹¹Les rapports de visite insistent beaucoup sur la nécessité pour les Frères de renforcer la spiritualité des élèves.

¹²ACB, dossier “pédagogie”.

¹³Dans les archives il est fait référence aux professeurs “laïcs” ou “civils”. Les deux termes semblent être employés indifféremment par les Frères, quel que soit le contexte, sous leur plume, “civil” ne s'oppose pas à “militaire”, ce qui est très révélateur de leur perception de leur mission.

¹⁴Ce n'est que bien après la deuxième guerre mondiale qu'une formation pour les laïcs est mise en place par la Maison Générale des Frères, lorsqu'ils commencent à devenir majoritaires au sein des instituts ; SAUVAGE [2001].

laïcs), la proportion entre les deux corps enseignants reste relativement stable (figure 9.2). La légère augmentation du nombre de Frères à partir de 1930, correspond donc sans doute à la volonté de renforcer l'encadrement et faire face à la concurrence.

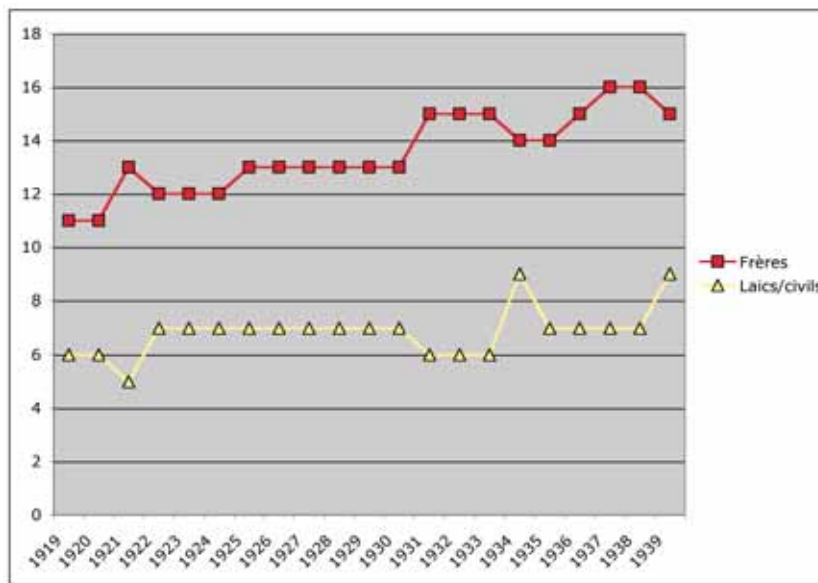


FIG. 9.2: Laïcs et religieux enseignants (ACJ)

Généralement, les Frères sont affectés à différents postes dans la zone du Levant.¹⁵ Français pour la plupart, ils sont rares à connaître l'arabe.¹⁶

Les parents perçoivent parfois le collège comme une antenne de la France, les Frères comme une excroissance du corps administratif français, ce qui peut être négatif, les Frères se percevant eux-même durant les années 1920 comme *“une force d'expansion française à l'étranger”*.¹⁷

Le Frère Florin, directeur du collège depuis 3 ans, vient de demander à quitter définitivement cette résidence. Il semble bien [...] qu'il se soit heurté à un clan arabe chrétien assez xénophobe, jaloux de tout ce qui pourrait marquer que le collège est avant tout une institution française et non une maison purement

¹⁵ AMG, Notices nécrologiques, les affectations sont spécifiées ; en général, les mutations sont fréquentes entre la Syrie et la Palestine. Ils restent en moyenne pour une période de 30 ans ou plus dans la zone ; les rotations s'effectuent également à l'intérieur des établissements palestiniens, c'est pourquoi les représentants de la France ou les autorités religieuses ont les mêmes interlocuteurs. AMAE, Nantes, série B, 188, 14B, n°10, 17 février 1937, J. d'Aumale au MAE, “Recensement du personnel enseignant à l'étranger”, (les enseignants de Jérusalem demeurent entre 15 et 33 ans sur place).

¹⁶ C'est également le cas des lazaristes de Damas, BOCQUET [2004a].

¹⁷ M. Barrès, *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924, p 59.



FIG. 9.3: Réunion des professeurs de Jérusalem avec le Frère Supérieur, en visite (ACJ, fin p.m. ; le nombre de professeurs civils est plus important)

*indigène prenant partie dans toutes les petites querelles et coteries locales.*¹⁸

Pourtant, à la fin des années 1920, le nombre de Frères français diminue légèrement, reflétant une tendance que connaît l'ordre, dont l'internationalisation inquiète les Frères français.¹⁹

Malgré une nette tendance à recruter davantage de professeurs laïcs, on ne peut guère évoquer pour le collège un processus d'«autochtonisation» des enseignants (tableau ??). D'autre part, aucun enseignant civil n'est d'origine française, ce qui accentue l'écart avec les Frères. Le collège n'est pas voué à s'ouvrir à eux mais en raison de la «crise» des vocations, des difficultés à obtenir des visas de l'administration mandataire, leur nombre augmente au sein de

¹⁸AMAE, Nantes, série B, 200. L'autre cas mentionnant des différends entre Frères et les parents d'élèves à ce sujet est consigné dans la correspondance sur la dissolution de l'association du Sacré-Cœur, Cf chapitre 8. La correspondance de ces parents est écrite en français, jamais en arabe, ce qui limite sans doute les revendications écrites des pères n'ayant pas été élèves au collège eux-mêmes.

¹⁹M. Barrès souligne les conséquences de la loi de 1904 qui a multiplié l'action des Frères à l'étranger et en même temps «les voue à la mort» car ils ne peuvent recruter en France, avec 2 noviciats autorisés seulement (*Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924, p. 39). Il s'agit alors pour lui, en 1924, d'une «congrégation perdue» (p. 36). Il signale les dangers de la perte de la majorité de Français au sein du chapitre général, les tentatives d'influence des Allemands (p. 42) et les avantages que le gouvernement italien offre aux Frères italiens (p. 52), autant d'avantages que le gouvernement français n'apporte pas aux Frères, «constructions de bâtiments scolaires aux frais de l'Etat [...] traitement permettant à chaque établissement de vivre sans exiger des élèves aucune rétribution [...] équivalences des certificats et des diplômes.»

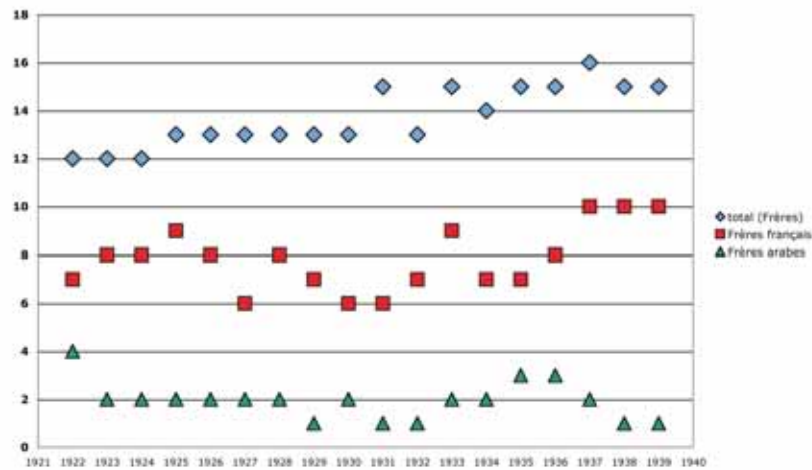


FIG. 9.4: Nombre de Frères français et "autochtones" dans l'établissement de Jérusalem (d'après les statistiques des Etats jaunes, AMG, et les historiques du collège, ACJ)

TAB. 9.1: Nombre de Frères français et "autochtones" dans le district de Palestine-Syrie (d'après les statistiques des Etats jaunes, AMG)

	Effectif total)	Frères français
1909	151	137
1928	123	102
1935	148	102

l'établissement durant la période, ils apparaissent progressivement dans les archives et avec des responsabilités un peu plus importantes qu'en début de période (tableau 9.3).

La perception des professeurs laïcs par les Frères²⁰

Aucune précision n'est donnée dans les archives sur leurs identités, leurs formations, leur parcours, leur nombre d'heures d'enseignement. En 1927, ils apparaissent pour la première fois dans les Etats jaunes ; ils occupent différents postes.²¹ Ils semblent être perçus au départ

²⁰Ils sont désignés par le nom "civils" généralement dans les archives, qui s'oppose implicitement à "soldats" du Christ pour les Frères.

²¹Ce déséquilibre en faveur des nationaux diffère des établissements privés allemands et anglais, qui entendent donner une place plus importante aux enseignants "autochtones". ACJ, Institut archéologique allemand, 1905 "Alors

comme des personnes “auxiliaires”, bien que salariés. Leur salaire est une part importante du budget total, parfois difficile à assumer financièrement par les Frères (tableau 9.2).²² Pourtant le système gouvernemental place au centre du système éducatif la figure du professeur laïc et diplômé, et oblige ainsi peu à peu les Frères à se repositionner face à la concurrence.²³ Les Frères recrutent uniquement des laïcs catholiques.

TAB. 9.2: Rémunérations des enseignants laïcs du collège (d’après les recettes et dépenses du collège de Jérusalem, ACJ, en piastres palestiniennes)

“Payé aux professeurs civils”	
1925	118 660
1926	118 000
1927	
1928	172 000
1929	145 000
1930	73 900
1931	105 800
1932	105 576
1933	112 500
1934	105 670
1935	123 181
1936	170 815
1937	87 560
1938	162 310

mieux vaut former de bons Arabes que de mauvais Européens ! mieux des caractères que des carrières, mieux des diamants bruts que de brillantes imitations. Pour cela il faudrait de bons instituteurs indigènes, le bon prédicateur ou instituteur indigène agit efficacement, par l’étranger qui ne connaît pas le caractère du pays, mais pas de ces instituteurs enfants [...] qui auraient encore besoin d’éducation eux-mêmes [...] d’ailleurs ils ne satisfont pas aux exigences pédagogiques.”

²²“Ce personnel auxiliaire constitue et constituera longtemps un poids pour notre budget puisqu’il absorbe 50 à 75 % de nos recettes sur la scolarité”, AMAE, Nantes, série B, 200, 9/2, 5 février 1923, le Frère Marius Visiteur au Consul Général. Dans l’unique registre des dépenses et des recettes conservé, sont parfois mentionnées des “gratifications” aux professeurs (entre 600 et 1 000 francs par an), pour l’ensemble des enseignants civils. D’autre part, les budgets indiquent que ces professeurs sont nourris et logés au collège. En 1918, le salaire mensuel est 130 frs par mois (peu par rapport aux autres établissements). La baisse de 1937 s’explique par les fermetures résultant des grèves (comme celle de 1930, les événements de 1929 sont reportés sur le budget de 1929). Entre 1936 et 1938 il y a une nette augmentation des professeurs d’anglais (tableau 9.2). ACJ, Historique 1919-1939, l’établissement reçoit un chèque de 59 012 frs de la part d’une “bienfaitrice”, cette somme est décrite comme “seulement un recours destiné au paiement des professeurs de l’école gratuite.”

²³Entretiens ; avec l’ouverture du collège de *Terra Sancta* un ou deux d’entre eux partent pour enseigner là-bas, en raison d’un meilleur salaire (16 Pounds par mois) ; ACJ, Historique 1919- 1939.

Des fonctions croissantes au sein de l'institution

S'ils ne possèdent jamais des fonctions d'inspection, ni de direction des premières classes, ils acquièrent des responsabilités grandissantes. L'augmentation du nombre d'élèves pousse en effet les Frères à recruter ces laïcs pour faire face à la pénurie de Frères ; l'enseignement français reste l'apanage des Frères.²⁴ Ces laïcs sont en charge de classes importantes, généralement 3 en école gratuite, jusqu'à la 7e classe au collège. Au total 5 à 7 classes leur sont confiées, avec des fonctions d'enseignants mais aussi de responsables de classe. 1934 et 1936 sont les années durant lesquelles ils sont les plus nombreux (8 pour 14 Frères), et responsables de 4 classes au collège, (de la 5e à la 9e) et de la 2e à la 5e à l'école. Leur introduction au collège est aussi liée à l'apprentissage de l'arabe. Les Frères et l'administration française soulignent parfois leur incompétence et ne sont pas toujours satisfaits de leur niveau.

9.2 Le recrutement et la formation des professeurs, vers une plus grande professionnalisation

9.2.1 Le recrutement des enseignants religieux et laïcs

Le projet professionnel est un "projet de vie" chez les religieux, à la différence de son statut chez les laïcs. La plupart des Frères ont prononcé des vœux perpétuels, plus rarement des vœux triennaux.²⁵

Une rotation des enseignants religieux

Ce système de rotation dans la zone du Levant peut être observé par exemple avec le directeur du collège qui est resté le plus longtemps en poste, Polycarpe Jean.²⁶ Avant de prendre ses fonctions à Jérusalem en 1923, il est directeur de Jaffa (1921), et vient de Beyrouth (collège du Sacré-Cœur) où, dès 1905, il a enseigné, les sciences, la comptabilité, l'éducation physique. Après la guerre il devient directeur du collège du Sacré-Cœur de Beyrouth.²⁷ L'autre directeur, Florin Anatole (1929-1932) est directeur de la Procure générale de Paris pendant la guerre.²⁸ A la suite de la mort accidentelle du Frère Visiteur de Constantinople le Frère Pierre Joseph, il est en charge de ces fonctions, puis affecté à Jérusalem.

²⁴[FAWARGI, 1994, p103]

²⁵Il s'agit surtout dans ce cas de Frères "autochtones", AMG, Etats jaunes.

²⁶AMG, Notice nécrologique du Frère Polycarpe Jean, p 142- 149.

²⁷On remarque que ce n'est que tardivement que les enseignants se spécialisent dans l'enseignement des disciplines professionnelles ou des langues vivantes.

²⁸AMG, Notice nécrologique de Frère Florin Anatole, p 314.

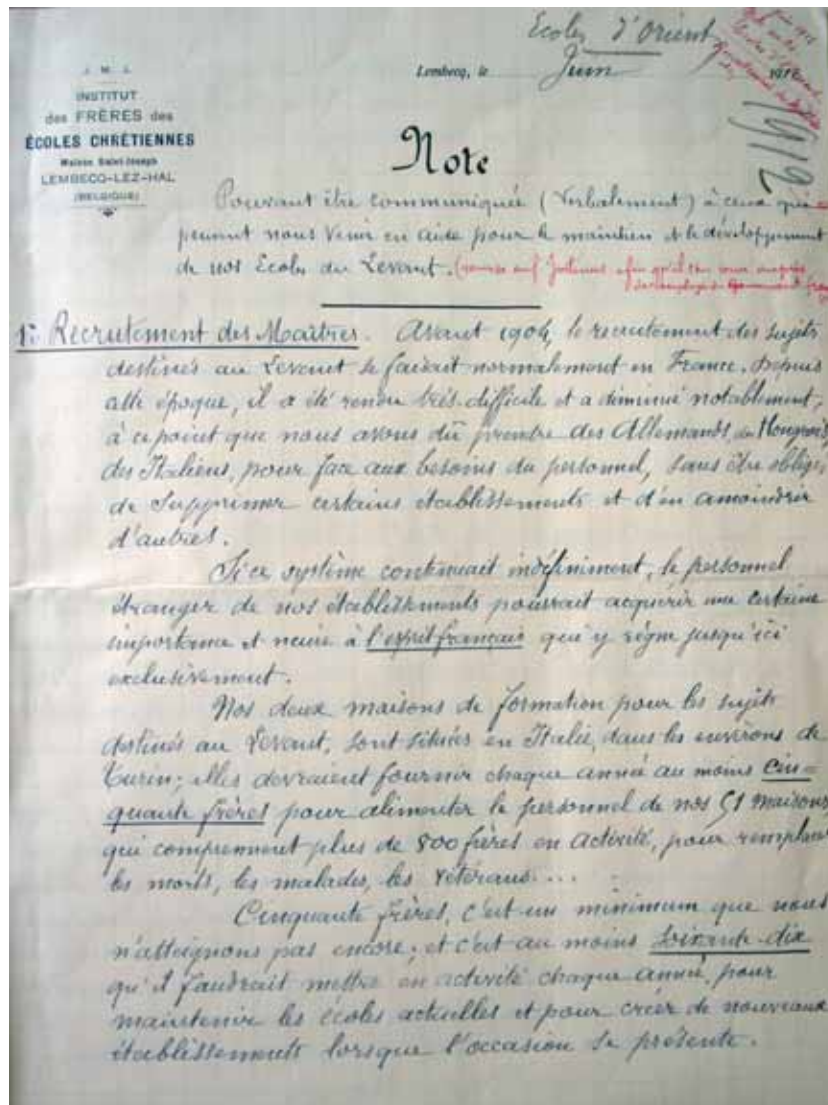


FIG. 9.5: Un recrutement difficile (AMG, NH 701, n°13, 1917)

Le recrutement des religieux est aléatoire : il s'effectue selon l'ordre alphabétique. Il n'y a pas de changement sous le Mandat britannique par rapport au recrutement, même si l'établissement semble accueillir davantage de Frères diplômés. Savoir parler la langue du pays d'accueil n'est pas un critère de recrutement ; ne sont donc pas envoyés des Frères français connaissant plus particulièrement les sociétés orientales, ou ayant une connaissance de la langue arabe. Les nouveaux enseignants ne suivent donc pas de cours d'arabe sur place. Le consulat n'intervient à aucun moment dans ce processus de recrutement, sauf mention spéciale.²⁹ Dans son *Enquête aux pays du Levant*,³⁰ Maurice Barrès lance un appel à la réconciliation nationale et signale les difficultés de recrutement, à plusieurs reprises soulignées par les Frères et mettant en danger le caractère français de l'établissement selon eux (figure 9.5). Il déclare en effet

*“Le législateur de 1901 n'avait pas voulu cette conséquence [impossibilité de recruter du personnel en France], mais le fait est là, chaque jour plus menaçant. Dans nos maisons d'Orient les plus utiles, les plus florissantes, on voit le personnel vieillir sans être remplacé et s'acheminer rapidement vers la disparition.”*³¹

Il remet ainsi en cause l'internationalisation des Frères induite par ces problèmes de recrutement. Il souligne la nécessité d'un *“recrutement et d'une formation en France de ces propagateurs de notre langue et de notre influence [...] ne pas nous désamorcer dans la lutte des nations.”*³²

Ecole Normale de Bethléem

Dès les premières années d'existence du collège, le fondateur Frère Evagre se montre soucieux du recrutement local, et souhaite que l'ordre forme ses propres professeurs en langue arabe. Il réserve un local de l'établissement de Jérusalem à cet effet, avant d'entreprendre la construction d'un bâtiment spécifique à Bethléem en 1893 (figure 9.6), qui leur offre la possibilité d'accueillir plus d'aspirants.³³ L'EN est reconnue par les Ottomans et remplace celle de Ramleh en Egypte, dont est issu le tiers du personnel de Jérusalem.³⁴

Les Frères doivent normalement être en possession d'un brevet élémentaire pour être habilité à “tenir” une classe.³⁵ L'existence de cette école de formation est dès le départ contro-

²⁹ Cf chapitre 4 ; AMAE, Nantes, série B, 200, n°28, 18/A, 26 juin 1932, J. d'Aumale à Mr le Président du Conseil et MAE, mentionne l'économe à éloigner au plus vite de Palestine.

³⁰ Cf chapitre 2.

³¹ M. Barrès, *Enquête aux pays du Levant*, Plon, Paris, 1923, p 175-176.

³² M. Barrès, *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924.

³³ NH 701/1 n°8/8 AMAE, Nantes, série A, 88, “Ouverture d'une EN pour la formation d'instituteurs de langue arabe”, juillet 1885-mars 1887 et série B, n°200, s.n., note manuscrite.

³⁴ Le département accorde plus de 110 000 frs pour cette création, puis une allocation annuelle de 6 500 frs. AMAE, Nantes, série B, 200, s.n. 1er mai 1925, le Consul Général certifie que l'établissement et le couvent de Bethléem sont reconnus par le gouvernement ottoman par l'accord de Mytilène de 1901 (Cf annexe A3).

³⁵ Les archives des Frères sont en cela exceptionnelles selon J. Thobie car elles mentionnent ces diplômes, ce qui n'est guère le cas des autres ordres éducatifs, [THOBIE, 1993, p 362 ou 326].



FIG. 9.6: Noviciat après l'ouverture du petit noviciat de Bethléem (AMB, non daté)

versée par les autorités ecclésiastiques.³⁶ Elle constitue un des “chevaux de bataille” du fondateur du collège, le Frère Evagre, qui mentionne dès les premières années de son arrivée, l'importance de “former de pieux indigènes pour instruire la jeunesse [...] besoin d'autant plus grand aujourd'hui que les vocations deviennent plus rares.”³⁷ Il s'agit d'un programme spécial pour attirer les vocations sans pour autant qu'on puisse parler d'un réel programme destiné à améliorer et renforcer le recrutement des Frères indigènes. L'école normale de Bethléem est la seule de toute la zone du Levant (figure 9.6). Au début de la période, 1919, le Frère Justinus dans son rapport précise qu'elle envoie des enseignants en Syrie et en Egypte, et qu'elle est composée de “2 sections : une reçoit tous les jeunes gens indigènes qui se destinent à l'état religieux, la deuxième section, organisée en cours normal pour la préparation aux divers titres officiels français.”³⁸ L'importance de cette EN pour le fonctionnement des établissements de la zone explique les demandes réitérées de subventions au gouvernement français.

³⁶ 1894, arrêt des subventions, AMG, NH 851/1, dossier Bethléem et [BEDEL, 2003, p 106], AMAE, E 312-12, n°61 extrait du rapport du contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, Beyrouth le 9 décembre 1932, p 62, “les Frères des écoles chrétiennes ont un juvénat à Bethléem.”

³⁷ AMG, BEC, p 373.

³⁸ AMAE, Nantes, série B, 200, 11/9, le Frère Marius, Visiteur, au Consul Général Rais, il demande un secours de 150 000 frs pour élever un étage.

Sur le recrutement des laïcs, peu d'informations sont disponibles. Aucun niveau de formation ne semble requis.³⁹ Certains d'entre eux doivent parfois donner des cours hors du collège pour compléter leurs revenus. L'établissement ne dispose pas d'un budget suffisant qui leur permettrait d'attirer les meilleurs enseignants civils.

*(1923) En Palestine nous disposons de 65 professeurs dont 35 sont des auxiliaires étrangers à notre congrégation [...] faut-il dire que la source de notre recrutement s'est tarie et qu'il faudra bien des années, même si l'autorisation légale nous est accordée, pour combler les vides.*⁴⁰

L'enjeu du maintien de l'EN est bien d'éviter le déplacement vers la France et la formation d'un personnel local due en partie à la crise de recrutement en France.⁴¹ Elle fournit des maîtres dans plus de 60 écoles en Syrie, Palestine et Egypte.

9.2.2 Une formation améliorée ?

La formation continue ou permanente est un aspect fondamental de la vie des Frères.⁴²

*Pendant l'heure d'arabe, avec un autre Frère de mon âge, il nous donnait des cours de comptabilité [...] le Frère Imbert devint le F. Inspecteur [...] Grâce à son diplôme de comptabilité obtenu en 1929, il put enseigner cette branche à Jérusalem et à Tripoli [...] ses cours particuliers à certains confrères en ont fait de bons professeurs de comptabilité.*⁴³

³⁹Entretien avec A. Nesnas, dont le père était enseignant durant quelques années au collège, avant de partir pour enseigner à *Terra Sancta*, 03/08/06.

⁴⁰AMAE, Nantes, série B, 200, 9/2, 5 février 1923, le Frère Marius Visiteur au Consul Général. Les salaires des enseignants de *Terra Sancta* varient de 200 à 600 *pounds* par an, archives de la Custodie. Le *Arab college* attire également des enseignants ayant une formation universitaire, tel l'historien Nicolas Ziyadeh, diplômé d'histoire ancienne et médiévale, ODEH [2000].

⁴¹AMAE, Nantes, série B, 200, n°6, lettre manuscrite du consul à Paul Labblé, Secrétaire Général de l'AF, 10 février 1925 : il sollicite l'AF et, mentionnant le rapport du Frère Visiteur, évoque la crise de recrutement en France, il indique que le nombre de Frères diminue et le nombre de Français diminue parmi ces Frères même. Il s'inquiète du sort de l'enseignement du français, "d'ici une dizaine d'années, si les choses continuent d'aller leur train, l'enseignement de notre langue sera devenue impossible." L'AF soutient l'EN et accorde 12 000 frs le 12 avril 1926.

⁴²"Comment les Frères sont formés à faire l'école au XXe siècle", notes du Frère archiviste de Rome A. Houry, avril 2007.

⁴³AMG, Notice nécrologique du Frère Imbert ; AMAE, Nantes, série B, 200, n°367, 18A, le 15 juin 1932, le vicariat patriarcal maronite de Jérusalem, il évoque la baisse de niveau depuis 3 ans dans l'établissement de Jérusalem, "la cause de ce baïssement [*sic*] vient du manque des bons professeurs [...] des sujets sans instruction et des petits professeurs de fortune. "

La formation spirituelle

Les rapports réguliers des Frères visiteurs mentionnent que la formation spirituelle ne s'effectue pas à Jérusalem même.⁴⁴ Le Patriarcat ne s'immisce pas dans les différents aspects de la formation. Elle ne comporte pas de latin,⁴⁵ ce qui rapproche les Frères de la population locale. La formation de base comprend trois stades : juvénat (école pour jeunes, pour ceux qui désirent entrer dans l'ordre), noviciat (vœux temporaires, puis vœux permanents, les futurs Frères passent leur brevet élémentaire et pour certains, le baccalauréat ; c'est un temps de retraite et d'apprentissage), scolasticat (étape ultérieure de formation intellectuelle et professionnelle).⁴⁶ L'autoformation est très valorisée selon les rapports du Frère Visiteur, son application est surveillée par le directeur. En plus de leurs "exercices" religieux, les Frères ont des "exercices professionnels."⁴⁷

Les visites et les conseils sont au cœur de cette formation continue et prolongent la formation initiale. Les rapports de visite sur l'ensemble de la période indiquent que la religion reste une des préoccupations majeures. Lors de sa visite, qui dure généralement une semaine, le Frère Visiteur encourage maître et élèves. Il effectue un contrôle pédagogique et spirituel de la communauté. Les Frères essaient de recruter leurs professeurs civils dans un vivier d'anciens élèves, car ils connaissent l'esprit de l'école mais aussi le fonctionnement.

La formation pédagogique et les diplômes des enseignants, vers un effort de professionnalisation

Une fois nommés, les Frères doivent enseigner immédiatement. Ainsi se forment-ils avec l'expérience, depuis la fondation de leur Institut. Cependant, depuis le chapitre général de 1928, l'Institut les pousse à obtenir davantage de diplômes.⁴⁸ Tous les directeurs ont leur brevet élémentaire (figure 9.7 et tableau 9.3).⁴⁹ Les diplômes obtenus sont soit le brevet élémentaire, soit le brevet complet, soit le baccalauréat (complet ou une partie) soit un diplôme

⁴⁴Le scolasticat est à Rhodes. Les conditions politiques et professionnelles imposées aux Frères après 1904 les poussent à installer la Maison Généralice en Belgique, à Lembeq, Cf chapitre 4.

⁴⁵Depuis la formation de l'ordre ; c'est également pour cette raison qu'ils ne peuvent étudier à l'université.

⁴⁶Dans les pays non francophones, l'étude du français, langue de l'Institut est obligatoire. Depuis 1919, le code de droit canonique s'impose à l'Institut, il faut faire des vœux à la fin du noviciat.

⁴⁷Lecture au réfectoire de livres spirituels ou pédagogiques, étude quotidienne du catéchisme (continuation de la formation doctrinale et théologique), temps d'étude (matières "profanes" et pédagogie), conférence (mise en commun ou causerie) hebdomadaire du Frère directeur sur un sujet religieux ou éducatif, catéchisme de formation (leçon à ses confrères, suivie d'une évaluation), passage dans les classes du Frère directeur (plus fréquentes pour aider les jeunes Frères), visite annuelle du Frère Visiteur, cours de vacances organisés dans les Pensionnats, "Comment les Frères sont formés à faire l'école au XXe siècle", notes du Frère archiviste de Rome A. Houry, avril 2007.

⁴⁸BEDEL [2003] ; le collège comporterait un personnel un peu plus diplômé que ceux des autres collèges de Palestine, ce qui renforcerait sa réputation à l'époque mandataire ; AMG, Etats jaunes et entretiens. Le directeur du Arab College à la même époque est diplômé de Columbia University (*Master degree in teaching*).

⁴⁹AMG, Etats jaunes, annexe. Abréviations du tableau 9.3 : Br : brevet ; Bac : baccalauréat, Fr : Frères. Les Frères envoyés au Levant profitent de la réforme en France et passent dès 1892 la première et deuxième parties du baccalauréat moderne sans latin ni grec (créé en 1891).

9.2 Le recrutement et la formation des professeurs, vers une plus grande professionnalisation

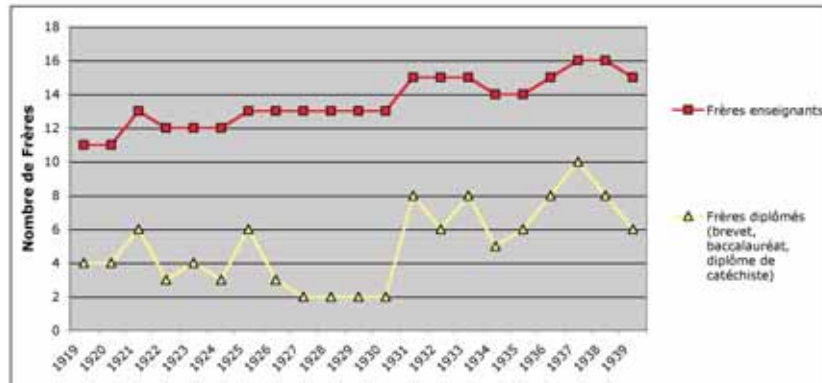


FIG. 9.7: Enseignants religieux diplômés et non diplômés du collège (ACJ, 1922-1939)

TAB. 9.3: Types de diplômes obtenus par les enseignants religieux du collège (d'après ACJ et Etats jaunes, AMG)

	Br. élément.	Br. complet	Bac. complet ou 1e partie	Total des Fr. diplômés	Total des Fr. enseignants
1919	4	0	0	4	11
1920	4	0	0	4	11
1921	6	0	0	6	13
1922	3	0	0	3	12
1923	3	1	0	4	12
1924	3	0	0	3	12
1925	2	2	1	6	13
1926	2	1	0	3	13
1927	1	1	0	2	13
1928	1	1	0	2	13
1929	1	1	0	2	13
1930	1	1	1	2	13
1931	3	2	3	8	15
1932	1	4	1	6	15
1933	1	7	2	8	15
1934	0	5	0	5	14
1935	1	6	1	6	14
1936	8	0	1	8	15
1937	9	0	1	10	16
1938	8	0	1	8	16
1939	6	0	1	6	15

professionnel (en l'occurrence celui de comptabilité), mais peu de Frères ont effectué une formation à l'université (tableau 9.3).⁵⁰

La concurrence et les exigences de la part de l'administration britannique dans les écoles gouvernementales entraînent un mouvement vers la professionnalisation ; l'analyse de l'évolution de la dénomination de leur fonction semble l'indiquer. A partir de 1934, dans les Etats jaunes ⁵¹ de nouvelles fonctions apparaissent : "responsable du Palestine Matriculation". En 1934 apparaît la fonction "d'inspecteur de français", de même que celle d'inspecteur d'anglais ("professeur et inspecteur d'anglais"). A partir de cette date, c'est un Frère anglophone qui se charge de la coordination de cet enseignement. C'est seulement en 1937 qu'est mentionnée la fonction "d'inspecteur d'arabe." Elle est assurée par un Syrien ou à partir de 1923 un Libanais.⁵² En 1929 seulement apparaît dans le registre le professeur de comptabilité en tant que tel,⁵³ et en 1932 celle de professeur de commerce, bien que ces diplômes aient été préparés dès l'ouverture de l'établissement par les Frères.⁵⁴ Mention est faite également, après la première guerre mondiale, de la création des cours de dactylographie. La plupart des Frères s'occupent de toutes les matières pour la classe de laquelle ils sont responsables (sauf mention spécifique pour l'arabe, l'anglais ou le commerce).⁵⁵

En 1930, la concurrence est sévère et une forme de déclin du collège observée tant par le directeur que par le consul J. d'Aumale et certains dignitaires ecclésiastiques.⁵⁶

Le collège des Frères de Jérusalem est un important foyer d'instruction publique et d'éducation et il a rendu, à la Palestine, des services très appréciables durant le dernier demi-siècle. La valeur de ses méthodes ainsi que les résultats obtenus sont notoires. Or depuis 2 ou 3 ans, cette instruction répond de moins en moins aux besoins des populations locales et cela pour les raisons ci-après : Les procédés autoritaires et intransigeants du directeur ont indisposé les meilleures familles et les anciens élèves dont beaucoup occupent une situation prépondérante. Les plaintes se multiplient au sujet de la baisse des études résultant du départ des Frères expérimentés dans les méthodes pédagogiques requises en ce pays et que le directeur a remplacé par de jeunes sujets et qui, forcément, sont encore dépourvus des qualités requises. L'enseignement de l'arabe et de l'anglais est aussi trop négligé d'où les échecs successifs des élèves aux examens de fin d'études. Les parents retirent graduellement leurs enfants pour les placer

⁵⁰ Ils n'y sont pas poussés par la Maison Générale. Une licence non achevée est le diplôme le plus élevé.

⁵¹ Les emplois du temps ayant été perdus, il n'est pas possible de connaître la répartition exacte des cours durant la journée.

⁵² Pas de précision durant les années de direction du Frère Florin de 1929 à 1931.

⁵³ Le Frère qui est chargé de ce cours a lui-même passé un brevet de comptabilité.

⁵⁴ ACJ, prospectus, p.m..

⁵⁵ ACJ, Historique 1919-1939, "Fin juin 1938 : départ du Frère François Louis. Les supérieurs l'ont autorisé à se rendre à Londres pour y passer ses vacances afin de se perfectionner pour la langue anglaise" ; au *Arab college*, un professeur par section.

⁵⁶ Jusqu'à la fin des années 1920, les demandes d'acceptation sont telles que les professeurs recrutés sont réputés ne pas être d'un bon niveau parmi la population palestinienne. Pourtant, quelques années seulement après le début du Mandat, des cours d'été pour enseignants sont mis en place par le *Department of Education*. Le *Board of Higher Studies* met même en place un examen pour les enseignants qu'il estime "untrained", examen comportant deux parties, pédagogique et académique, [TIBAWI, 1956, p 107].

*ailleurs, et par suite, le collège des Frères perd en nombre et en prestige.*⁵⁷

Selon le consul J. d'Aumale le Frère Florin est conscient de ce problème, et met l'accent sur le manque de formation de certains professeurs, religieux et laïques. Il s'agit donc de relever ce défi pour les Frères ; les Britanniques dénoncent à plusieurs reprises les insuffisances pédagogiques de l'enseignement congrégationaliste, déjà relevées par la mission Charlot, en 1906 : méthodes surannées, appel constant à la mémoire, des relations maître élèves marquées par la restriction mentale, une impression d'enseignement archaïque qui ne semble plus adapté à la "complexité de la vie moderne".⁵⁸

9.3 Conclusion

A la fin de la période mandataire, les Frères sont encore parfois assimilés uniquement à des Français mais ne sont pas considérés comme une "excroissance" du corps diplomatique français. En effet, s'ils demeurent du côté de la France, face à la politique britannique, leur action s'en détache parfois un peu, ils comprennent que le consulat investit entre autres sur un autre public. Vers la fin du Mandat, l'augmentation du nombre de professeurs laïcs change sensiblement leurs rapports aux langues française et arabe, annonceur des bouleversements de l'après deuxième guerre mondiale. Ils revêtent une figure de "résistant" envers leurs différents partenaires, mais ne semblent pas se leurrer dans leur analyse de la situation, même s'ils la désirent parfois bien différente de celle à laquelle ils ont à faire (ils ne sont pas désespérément attachés à leur "gloire" passée de l'époque ottomane).

On note peu de changement dans la relation du maître à l'élève qui reste la figure de référence des élites mais aussi des classes moyennes et populaires. Pour surmonter la concurrence aiguë et les difficultés propres à l'établissement, les Frères continuent à donner une image de "médiateurs" entre les communautés lors des périodes de tensions, sans prosélytisme affiché, et tentent de se professionnaliser davantage, en nommant pour les cours de langues et de comptabilité, des professeurs religieux et laïcs plus spécialisés dans leur matière.

⁵⁷ AMAE, Nantes, série B, 200, n°391, 18A, 15 juin 1932, le vicaire patriarcal maronite au Consul Général. Ces critiques sont alors relayées par celles des élèves de 1^{ère} classe du collège qui déplorent le manque d'expériences de certains enseignants, et le faible nombre de livres en arabe de la bibliothèque.

⁵⁸[THEVENIN, 2005, p 67]

9. Frères et laïcs : les acteurs éducatifs

CHAPITRE 10

Épilogue - Le collège des Frères et les usages du français dans la société hiérosolymitaine, une langue des minorités devenue minoritaire ?

*Le gouvernement palestinien a dû accepter 3 langues officielles : arabe, hébreu, anglais. Il reste donc peu de place dans les programmes scolaires pour l'étude d'autres idiomes étrangers, surtout si l'on considère que le niveau intellectuel du pays, est, dans son ensemble, assez bas, et que les écoles secondaires, peu nombreuses, ne sont fréquentées que par la clientèle juive et chrétienne [...] le français est aujourd'hui la langue étrangère la plus répandue en Palestine.*¹

Jérusalem est, selon C. Nicault, une “*Babel linguistique, sur fond d'arabe, et, en ce qui concerne les langues étrangères, de français dominant.*”² Une des facettes des mutations linguistiques de la société palestinienne à l'époque mandataire pourrait être qualifiée, à l'instar de F. Abécassis pour l'Egypte, de “*nébuleuse à plusieurs degrés de francité*”³ (le français

¹ AMAE, Nantes, n°233, 65/10/F, Consul Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, R. Achard, HCF.

² [NICHAULT, 1999b, p 103] ; Cf chapitre 2. Ce fait se vérifie partiellement dans les imprimés qui y sont produits. Elle est relativement tôt une ville d'édition et de presse du fait de sa vocation religieuse (1833 : première presse d'imprimerie) mais la presse politique, plus récente et en langue arabe, n'est pas produite à Jérusalem, où la surveillance est plus étroite de la part des élites pro ottomanes.

³ [ABECASSIS, 2001]

y est cependant moins répandu dans l'ensemble de la société). L'usage du français, globalement moins répandu à la fin de la période, est aussi le résultat d'une situation économique, que l'on sait défavorable à la France. Du reste, on ne peut guère parler d'une "communauté francophone" unie à proprement parler, et bien que la référence aux usages du français dans les sociétés de Syrie et du Liban soit constante, le français ne bénéficie pas en Palestine d'une assise aussi étendue, malgré la présence de nombreux ordres religieux français. Si l'on considère que derrière les rapports de langues, ce sont des rapports sociaux et politiques qui se dessinent, il est intéressant d'observer le cas de l'établissement des Frères et la façon dont le "nouveau rapport de force linguistique" qui s'établit durant le Mandat britannique et qui continue au-delà de la durée officielle du Mandat l'affecte.⁴ Le collège est le représentant par excellence de la diversité des usages des langues, même si l'usage du français, prépondérant à l'intérieur de ses murs, est essentiellement scolaire. Au sein du collège, le français reste la langue véhiculaire majoritaire mais cohabite de plus en plus avec l'anglais (langue officielle dans la société mais pas au collège, elle n'y sera jamais véhiculaire malgré les tentatives de certains directeurs à partir des années 1940), et l'arabe (devenue officielle dans la société, véhiculaire et vernaculaire au collège).

Durant la période, jusqu'au milieu des années 1930, le français garde une place à part par rapport aux autres langues étrangères, il est davantage utilisé que les autres langues européennes (hormis l'anglais). C'est d'ailleurs un argument souvent utilisé par les Frères, les acteurs du MAE et du consulat, plus rarement par les parents, pour susciter une prise en considération de la part des Britanniques de ce statut particulier.⁵ Dans une perspective d'analyse du fondement linguistique de l'identité, on constate que l'école et les langues qui y sont enseignées ont un "rôle constitutif" dans la manière dont elles entrent en jeu dans la construction de l'identité sociale. Comme l'a montré Tim-Mabrey en 2003, la notion de *Sprachidentität* tend à recouvrir deux réalités : l'identité d'une langue (nous n'avons pas développé ce point dans notre étude, nous avons tenté de reconsidérer l'évolution de la langue française de la Palestine) et les liens entre les usages linguistiques et l'identité d'une personne.⁶ Nous avons envisagé dans le cas de Jérusalem une identité sociale plus collective qu'individuelle. Avec la montée du nationalisme palestinien, la langue se charge d'affect.⁷ Dans la société hiérosolymitaine, le français est devenu une langue "dominée", si l'on considère certains facteurs qui font qu'une langue est dominante ou dominée, tels le nombre de ses locuteurs, son poids économique, son poids politique, et sa diffusion.⁸ C'est dans une certaine mesure l'anglais qui s'est progressivement imposé comme la nouvelle *lingua franca* de la Palestine.⁹

La mise en avant de l'anglais, du français ou de l'arabe dans le curriculum n'est politiquement pas neutre mais qu'en est-il au niveau de l'usage par les familles ? L'arabe est resté la langue vernaculaire, renforcé par son apprentissage dans les écoles gouvernementales, l'an-

⁴[CALVET, 1987, p 153]

⁵[PETITAT, 1982, p 13], l'auteur distingue les notions de "culture d'origine" et de "culture de destination".

⁶PEPIN [2007]. Cet épilogue ne prétend pas développer ces différents aspects, que nous aimerions développer ultérieurement en ayant recours à d'autres archives.

⁷La *Nahda* correspond aussi à un certain "nationalisme linguistique".

⁸[LAPONCE, 2006, p 142] ; les dépenses militaires françaises, critère important pour le rayonnement de la langue selon le Général Lyautey, sont très faibles en Palestine.

⁹J. Dakhli, *Lingua franca, histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Paris, Actes Sud, 2008.

glais est devenu progressivement une langue véhiculaire, et le français peu à peu une langue étrangère. Le français a en effet perdu son statut de langue semi-officielle, langue d'examen et langue des communautés catholiques, dans une certaine mesure, aux côtés de l'arabe. Ainsi il est possible d'affirmer que les Britanniques ont raisonné en termes d'organisation linguistique d'une société puisqu'ils se sont penchés sur les différentes langues en présence, les domaines d'usages et ont défini les langues officielles, qui ont eu des conséquences sur la pratique. Ceci a eu pour conséquence un changement dans la perception de la langue française. Son extension repose à la fin de la période sur des groupes très minoritaires numériquement et sa transmission est essentiellement assurée par le milieu scolaire catholique, qui ne correspond plus uniquement à des écoles d'élites.

10.1 Langue officielle et langue maternelle

10.1.1 Le français familial

Si l'on considère une société plurilingue, comme l'est la société hiérosolymitaine à l'époque du Mandat, la "langue de l'intime" est celle qui permet sans doute le mieux d'analyser le degré de pénétration de la langue. Le français est intégré dans une certaine mesure dans le patrimoine transmissible de certaines familles, catholiques pour la plupart, et fait partie de leur quotidien (mais il est peu pratiqué), ce que B. Laponce qualifie de "marché de la famille",¹⁰ sur lequel le gouvernement n'a pas d'influence directe.

Les représentations attachées au français évoluent. L'acquisition de la langue par les enfants reste importante parmi les chrétiens.¹¹ Cette influence se décline d'une manière différente de celle du Liban,¹² le français n'est pas une langue maternelle, et a donc moins d'assises, car elle n'est pas une "langue de foyer".¹³ L'arabe reste langue de communication familiale, même chez les classes aisées, qui se servent du français plus ponctuellement.¹⁴ Contrairement à ce qui est une pratique courante au Liban, il y a peu de précepteurs français en Palestine,¹⁵ ; il n'y a donc pas de phénomène d'"endogamie linguistique" le concernant.¹⁶

¹⁰[LAPONCE, 2006, p 109] ; W. Frijhoff insiste sur la perte de la langue par la non pratique, [ZARATE et al., 2008, p 425].

¹¹Entretiens ; la nouvelle langue de la puissance mandataire est utilitaire et donc apprise mais elle est aussi perçue comme la langue d'un pouvoir réputé favoriser les juifs.

¹²Les élites palestiniennes ont une plus grande conscience de leur identité linguistique arabe, le français n'est pas perçu comme une 2^e langue maternelle par les parents des élèves ; il n'y a pas de cours du soir comme ceux proposés par Berlitz dans d'autres villes orientales. Il serait intéressant de comparer dans une étude ultérieure la situation hiérosolymitaine avec la francophonie d'autres grandes villes palestiniennes de l'époque, telles Bethléem et Caïffa.

¹³[LAPONCE, 2006, p 77]

¹⁴Quand par exemple certains membres de la famille souhaitent ne pas être compris des visiteurs ; entretiens.

¹⁵AMAE, Nantes, série B, 188, s.n., questionnaire du MAE de 1920, "La vogue du français dans les différentes classes de la société : [...] détermine-t-elle des familles aisées à faire venir de France des institutrices, des gouvernantes et des précepteurs ?"

¹⁶[LAPONCE, 2006, p 12].

Le français ne remplace pas l'arabe, mais il est perçu comme une langue plus apte à acquérir un travail, de distinction sociale, de bonne éducation et de valeur sur le marché matrimonial pour les femmes, jusqu'au milieu des années 1930.¹⁷ La période correspond à la réappropriation de la langue maternelle par les élites, ce qui n'avait pas été le cas durant la période ottomane selon les Britanniques.¹⁸ Cependant, pour beaucoup, cela ne doit pas éclipser l'apprentissage du français.¹⁹

Il est difficile pour la période mandataire d'accéder au patrimoine linguistique, aux voies de transmission familiales de la langue française et d'établir des données statistiques fiables, le degré de diffusion et de pratique étant souvent difficile à mesurer pour les sociétés passées.²⁰ Il est difficile d'évaluer les rapports entre langue maternelle et langue officielle.²¹ L'arabe est passé à un statut de langue dominante, résultat de l'aménagement linguistique par les Britanniques, l'anglais étant une langue prisée pour le travail. Mais l'ancienneté de l'usage du français, malgré la durée du Mandat, explique son maintien dans certaines couches de la société. Le français semble coexister avec l'arabe davantage qu'avec l'anglais, moins répandu au sein des familles jusqu'au milieu des années 1930. Il ne concerne jamais un nombre important de locuteurs mais il est parlé par une partie de la société palestinienne éduquée.

Si son usage perdure, c'est que son apprentissage est encore évalué de manière positive, à condition qu'il s'adapte de manière correcte aux deux langues officielles de l'administration qui intéressent les parents des collégiens : l'arabe et l'anglais.²² Il y a plutôt un processus

¹⁷Pour les entretiens : utilisation d'une partie de la grille de Chaudenson, (Klincksieck, Didier diffusion 2001, p 14) instrument de mesure et de comparaison du statut de la langue, selon les degrés d'usage, d'officialité, d'éducation, de moyens de communication, de représentations.

¹⁸[BOWMAN, 1942, p 193] ; dès 1909 : création de l'école *Dusturiyya* par K. Sakakini, le volume hebdomadaire des cours en arabe est très important. A l'opposé de la philosophie des Frères et de la politique du consulat, les Britanniques ont à l'égard de la langue maternelle des jeunes Palestiniens une attitude qui se rapproche de celle des Allemands, ainsi qu'en témoigne le rapport de l'Institut archéologique allemand, en 1905. "Dans l'exercice des langues le plus grand intérêt doit, comme il est conforme à la nature, revenir à la langue maternelle [...] les enfants doivent apprendre à penser en arabe, à sentir en arabe et à parler arabe. Les enfants doivent désapprendre à se jeter sur les miettes de langues étrangères, à courir après la parure et le clinquant étranger, comme le font encore aujourd'hui les adultes- ces grands enfants de l'Orient. Ils doivent apprendre, surtout à un point cosmopolite comme Jérusalem l'est aujourd'hui, à estimer l'héritage et la tradition de leurs pères en langue, mœurs et habillement. Et comme jusqu'à présent dans la plupart des cas, la famille refuse cet héritage, ils doivent l'acquérir dans l'école et par l'école pour la conserver ensuite comme un trésor précieux". Ce passage se rapproche de certains passages des mémoires de H. Bowman, *Personal Papers, St Anthony's College, Oxford*.

¹⁹AMAE, Nantes, série C 27, s.n., plainte de parent d'élèves du 10 septembre 1942, commentaires et mécontentements au sujet du collège et de sa direction "francophobe", ceux-ci se répandraient "dans les salons de Jérusalem" (début de la lettre).

²⁰Rares sont les mémoires d'anciens élèves des écoles privées qui mentionnent plus longuement les expériences linguistiques d'une communauté de vie, basée sur les familles, telle celle décrite par Hala Sakakini à propos des Templiers de la *German Colony* et de leurs voisins arabes par exemple, SAKAKINI [1990].

²¹Aucune étude de sociolinguistique n'ayant été menée, cet aspect ne peut désormais être abordé que de manière indirecte par les entretiens auprès des contemporains francophones et non francophones du Mandat. Les entretiens menés au cours des étés 2005 et 2006 ne prétendent aucunement à une quelconque forme d'exhaustivité de représentation de la communauté francophone. Ils ont été menés auprès d'anciens élèves issus des différentes ethnies et religions du collège, Cf annexe B5.

²²Certains élèves sont issus de familles chrétiennes mixtes. Entretien avec J. Debsi, par exemple, 18/07/06 : l'élève s'adressait en grec à sa mère, en anglais avec ses frères scolarisés au *Terra Sancta* et en français avec son père (catholique).

de transmission familiale qu'on pourrait qualifier de "passive", comme un patrimoine, mais pas de manière active en le parlant, sauf dans certaines familles de la bourgeoisie. Dans les familles chrétiennes francophones, même si plusieurs générations connaissent la langue, la langue de communication reste tout au long de la période l'arabe, renforcé par la législation mandataire qui fait de l'arabe une des langues officielles. Cette dernière accroît son importance dans toutes les couches de la population, aussi parce qu'elle est progressivement le symbole de l'unité palestinienne.

L'apprentissage du français est donc peu relayé à l'extérieur du contexte scolaire (par exemple par une paroisse francophone).²³ Le fait qu'il n'y ait pas d'études supérieures en français en Palestine inquiète les représentants de la France par rapport à cette transmission familiale.

*Plus nous attendrons [...] plus nous aurons du mal à remonter le courant, et plus l'usage familial de notre langue s'amoindrira par la disparition progressive des éléments ayant fait de sérieuses études françaises.*²⁴

10.1.2 L'apanage des minorités et des classes aisées

Le français reste cependant durant cette période une marque de distinction, d'une "*langue qui fait bien dans le milieu social dont on se soucie [...] une langue associée à la religion, une langue masque, masque du petit groupe qui ne sert qu'à la communication restreinte au sein d'une communauté minoritaire dont on veut préserver la distinction*".²⁵ Elle reste une langue de prestige. Elle apparaît comme telle dans la correspondance des parents des élèves du collège avec le directeur ou le consulat, même si leur courrier a pour but d'obtenir satisfaction à leurs requêtes. Le français est surtout un outil de reconnaissance, et peu de communication.²⁶ Les hommes politiques palestiniens de l'époque mandataire ne sont pas de bons francophones pour la plupart. Dans les années 1930, et contrairement à ce que déclare le Frère Polycarpe (directeur du collège de Jérusalem en 1924), il ne semble plus être "*la langue des salons aussi bien que du monde des affaires : banques, grands magasins*".²⁷ Il est vrai qu'au début du Mandat, "*la population juive et éclairée musulmane réclame des livres et des conférences*"²⁸ et que "*banni de la voie publique et de l'administration, le français n'en continue pas moins de vivre dans les sphères intellectuelles*".²⁹ Cependant, si certains

²³ Il est significatif par exemple qu'au niveau spatial, la communauté française ne soit pas regroupée dans un quartier spécifique de la ville nouvelle.

²⁴ AMAE, Nantes, série C 27, n°23, 21 avril 1945, M. du Chaylard, consul, au MAE.

²⁵ [LAPONCE, 2006, p 45]

²⁶ Un passage de [SAKAKINI, 1990, p 29] est révélateur de la perception de la langue française chez l'intellectuel anglophone et anglophile : Hala Sakakini y décrit la façon dont son père, Khalil Sakakini, reçoit ses amis. "He would often break into French, *Comment ça va, comment allez-vous ? Comment vous portez-vous ? comment va la santé ?*, and for good measure he would add *accent circonflexe*, just for the sound of it", SAKAKINI [1990].

²⁷ ACJ, Historique, 1919-1939.

²⁸ AMAE, E 312-1, n°74, Capitaine Coulondre, chargé par intérim, des fonctions de Haut-Commissaire de la république française en Palestine, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères.

²⁹ AMAE, SOFE, Nantes, Réunion du *High Board of Studies*, Frère Polycarpe, 1924.

intellectuels palestiniens sont francophones, ce n'est pas la langue dans laquelle ils écrivent.

L'opinion exprimée par le Consulat Général affirme une déconnexion entre les musulmans et le français.

*L'arabe continuera à être la langue la plus répandue tant en raison du chiffre important de la population musulmane que du faible intérêt que cet élément porte à l'étude des langues étrangères. Nous n'avons aucun moyen de répandre la connaissance du français parmi les Musulmans, à moins que le Gouvernement palestinien (c'est à dire le Foreign Office) n'inscrive cette langue dans les programmes de ses écoles, ce qui n'est peut-être pas impossible si l'on intervient en haut lieu.*³⁰

Le recrutement du collège le confirme : peu de musulmans, quelques minorités chrétiennes. Il semble donc y avoir une forme de correspondance entre la notion d'identité linguistique et celle d'identité religieuse ; le français reste la langue d'apprentissage de la jeunesse chrétienne parmi les Arabes.

*Le français est parlé dans presque toutes les classes de la société surtout par l'élément chrétien et juif indigène, ainsi que par les notables sionistes d'origine européenne. Seul l'élément musulman ignore notre langue, à l'exception de l'élite. Il n'y a ni cours d'adultes, ni cours du soir, ni écoles Berlitz. Le pays est pauvre et les classes aisées d'un niveau intellectuel peu élevé. Aussi n'ont elles pas fait venir des gouvernantes d'Europe.*³¹

Peu d'étudiants palestiniens se rendent en France chaque année (ceux qui s'y rendent sont peu actifs politiquement) : ils ne constituent donc pas un "vivier" de francophones à leur retour.³²

Il y a peu de salons francophones et peu d'activités culturelles comme le théâtre (les pièces sont essentiellement jouées à Jaffa et Haïfa ; Aziz Domet, un des écrivains de théâtre les plus

³⁰AMAE, Consulat Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, M Achard, HCF, n°233.

³¹AMAE, Consulat Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, M Achard, HCF, n°233.

³²Malgré les remarques positives du consulat à la fin des années 1920, leur nombre ne cesse de diminuer au cours des années 1930. AMAE, Nantes, n°233, 65/10/F, le Consulat Général au MAE, 8 novembre 1928, Etat de l'enseignement du français en Palestine, R. Achard, HCF, "Il est par contre agréable de constater qu'un certain nombre de jeunes gens (chrétiens et surtout juifs) vont faire leurs études supérieures en France et que la majorité d'entre eux reviennent s'installer en Palestine où ils occupent, soit des situations libérales, soit des emplois dans l'administration locale." Sur place, l'exemple de *Mouktatas el Dourousse* reste très marginal, il crée un centre de langues vivantes et reçoit l'appui du consulat français. "Une quarantaine de jeunes musulmans et chrétiens s'y perfectionnent actuellement dans l'étude des langues française, anglaise et arabe. Acquis aux idées libérales, désireux d'ouvrir leur pays aux bienfaits de la civilisation et convaincus que leur patrie ne pourra accéder au rang des nations qu'avec l'aide des grandes puissances amies, les membres du *Mouktatas el Dourousse* représentent l'élément sain et actif de la jeune génération arabe de la Palestine", cité dans [LAURENS, 2004a, p 177]. Selon l'auteur, son fondateur aurait été francophile plutôt par antisémitisme. Les 2 clubs politiques (les comités islamo-chrétiens et le club littéraire) ne se réunissent pas en français ; *Lambeth Palace*, JEMF, MS 2340, réunion du Club littéraire pour soutenir l'*Hostal* notamment.

connus, a surtout des liens avec l'Allemagne).³³ Le postulat de l'élégance n'est plus un critère d'apprentissage suffisant. Le français ne semble plus non plus être la langue professionnelle par excellence, conjointement à la baisse d'influence des compagnies françaises et ne permet plus d'accéder à certains postes de manière privilégiée.

Le cas du CCF reflète ce paradoxe : le centre a voulu se présenter comme la langue des élites musulmanes, juives et chrétiennes, mais le consulat a échoué à les rassembler autour de la langue.³⁴

D'autres comités se constituent pour organiser des activités culturelles, tel le Club arabe à Jérusalem.³⁵ Pourtant ce dynamisme intellectuel est rarement francophone. La venue d'écrivains français, ou les visites d'hommes politiques ne touchent qu'un très faible pourcentage de la population. Adil Zuaiter (1897-1957) passe sa vie à traduire certaines œuvres européennes écrites en français,³⁶ mais il est un des rares exemples.

La génération formée par les Frères en pleine période "d'apogée lassalienne", arrivée à l'âge adulte au début du Mandat, a scolarisé ses enfants au collège mais elle est confrontée à des choix décisifs au niveau des stratégies de pouvoir. Le français reste la langue de cœur des chrétiens, qui continuent entre autres à être attachés à l'établissement propageant une certaine image de la France, même "ternie".

³³ Analyse du budget du Consulat Général de France durant l'entre deux guerres : peu d'activités culturelles en français. Il n'y a guère de concentration spatiale des francophones, or il s'agit généralement d'un des moyens de défense des langues minoritaires ; [LAPONCE, 2006, p 12].

³⁴ Le CCF oriente alors ses activités vers la clientèle juive. AMAE, SOFE, O 139, 22 juin 1935, n°36, "Seuls les Juifs sont assez évolués pour comprendre maintenant, l'utilité de l'enseignement du français et rechercher une connaissance plus étendue de notre langue." Le consul remarque le nombre important de librairies "à Jérusalem vendant des livres en français : *Igarta (Jaffa road)*, *Ludwig Mayeur bookshop (Princess Mary road)*, *Reick's bookshop (Jaffa road)*, *Jordan's bookshop (St Julian's way)*, *Kosmos bookshop (Jaffa road)*, *Palestine Educational Co. (Jaffa Road)*, *Steimasky*." Il est, d'autre part évident que la francophonie de la communauté juive ne peut redynamiser la francophonie arabe.

³⁵ [SHOMALI, 2008, p 349], "l'objectif de ces associations littéraires est d'aider à la diffusion de la littérature et à la formation d'orateurs compétents, et de compenser les insuffisances pédagogiques et éducatives de la société par la publication d'articles. Elles se fixent aussi comme objectif d'améliorer l'enseignement en milieu scolaire et familial et d'encourager la lecture [...] ces cercles sont de plus tenus d'informer la population du passage de tout écrivain arabe ou étranger dans les villes palestiniennes, et de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes possible puisse bénéficier des connaissances du visiteur." A Jérusalem, K. Sakakini crée un groupe d'hommes de lettres, *Maqda al-Udaba'as-Sa-alik* ("le café des hommes de lettres rebelles"), qui doit servir de lieu de rencontre entre les écrivains et de lieu d'accueil pour les hommes de lettres venant des pays arabes, [SHOMALI, 2008, p 349] Dans ses mémoires (SAKAKINI [1955]), Sakakini fait surtout référence à l'anglais, sa langue de formation.

³⁶ [SHOMALI, 2008, p 350], né à Naplouse, il fait ses études en droit à Paris et travaille comme enseignant à l'Institut de droit de Jérusalem. Parmi les articles les plus importants de Mahmud Sayf al-Din al-Irani : "*la littérature française entre richesse et faiblesse vers la fin de la période*", magazine *Al Farj* ("L'aube"), [SHOMALI, 2008, p 354].

10.2 Le français de l'espace public, de la vitrine de la France au français langue étrangère

Jérusalem est une “mosaïque linguistique à plusieurs dimensions”, selon les termes de Calvet, mais peu à peu disparaît de la sphère publique. Sur les “marchés” de l'école et du travail, le “gouvernement a une action valorisante” envers l'anglais,³⁷ l'équation lui est donc favorable. D'autre part le français n'est pas reconnu comme un bien culturel. Du fait de son importance politique au début des années 1920 encore, l'usage du français est confirmé dans les cercles aisés et dans l'espace public, même s'il n'est pas une langue officielle. Progressivement, Jérusalem passe d'une situation de plurilinguisme à langues dominantes minoritaires³⁸ (langues dominantes statistiquement, mais politiquement et culturellement dominées), à une situation où elles acquièrent une nouvelle place dans l'espace public, contrairement au français qui, lui, s'efface.

La vitalité provient de “l'exposition prolongée à la langue”, or ce n'est guère plus le cas pour le français après le milieu des années 1920.³⁹ Comme le déclare W. Frijhoff, “la vitalité d'une langue se mesure à sa capacité d'expansion et de concurrence avec d'autres langues qui assurent son renouveau en l'obligeant à s'adapter à des pratiques nouvelles.”⁴⁰

Enfin, le collège n'est plus un établissement pédagogiquement dominant, il ne tire plus son prestige d'un groupe dominant. Or “l'utilité d'une langue est exprimée par sa valeur de communication, indiquant son potentiel de lier les locuteurs entre eux” (la “prévalence”).⁴¹ A la fin des années 1930, le rapport de force a changé. La culture française n'est plus une culture légitime, elle perd en quelque sorte son pouvoir “d'imposition”. De fait, elle est donc intériorisée par les destinataires de cette éducation francophone.

10.2.1 Entre oralité et scripturalité, un processus de diffusion inopérant

La transmission du français est alors davantage assurée, hors des écoles catholiques françaises, par processus d'oralité, peu soutenu par une diffusion du français écrit (il n'y a guère de tradition littéraire en français ni de journaux et magazines, la communauté francophone étant trop restreinte).⁴² Une distance s'instaure donc entre la scripturalité en français de l'espace public, et celle de l'espace privé, et ce, dès le début du Mandat.

³⁷[LAPONCE, 2006, p 110]

³⁸[CALVET, 1987, p 549]

³⁹[BOURDIEU, 1982, p 53]

⁴⁰[ZARATE et al., 2008, p 425]

⁴¹[LAPONCE, 2006, p 24]

⁴²[SHOMALI, 2008, p 348]. Trois périodiques religieux sont en langue française, mais il n'y a aucun quotidien en français des autorités mandataires. Les seuls cycles de conférences en français proposés sont ceux de l'Ecole biblique et archéologique.

*Dans les compartiments, dans les gares [...] l'arabe, l'anglais, l'hébreu se juxtaposent invariablement. Même phénomène dans l'unique bureau des postes (phénomène très rapide) [...] l'arabe figure encore timidement sur les enseignes des hôtels, restaurants magasins et entrepôts. Mais l'anglais et l'hébreu l'encadrent avec une ostentation obsédante. Plus de ces réclames en français pittoresques qui faisaient sourire les passants, c'est l'anglais qui désormais a les honneurs du style.*⁴³

A la fin de ce processus de “confrontation linguistique” entre l'anglais et français, l'anglais s'est imposé dans la communication sociale, tandis que le français n'a pas réussi à se maintenir. Il n'a pas disparu en tant que langue véhiculaire du collège, mais il est assez absent hors de ses murs, tandis que 3 langues véhiculaires se sont progressivement délogées et imposées dans l'espace public. Cette éducation française et cette connaissance élémentaire ne suffisent plus à maintenir un bon niveau de pratique orale et écrite. Ceci pousse un plus grand nombre de fonctionnaires palestiniens arabes notamment à se consacrer, durant leurs loisirs, à l'apprentissage de l'anglais, voire de l'hébreu.⁴⁴

La période du Mandat constitue une transition très nette pour l'effacement du français écrit, cet effacement de l'espace public (jusqu'en 1917, le franc or français était la monnaie la plus courante à Jérusalem, ainsi que les quelques publicités commerciales- dans le quartier chrétien) n'est pas relayé par une présence plus circonscrite à un espace catholique (tracts religieux, images populaires à l'effigie de la Vierge sont en arabe).⁴⁵ La langue française est ainsi peu “performative”, manquant totalement de relais écrits.⁴⁶ Si l'on considère le facteur religieux, la présence de nombreuses communautés religieuses françaises ne soutient pas réellement un écrit en français dans l'espace public, car elle est circonscrite à un cercle restreint.⁴⁷ Les rapports sur le marché du livre en français confirment la “perte de vitesse” du français écrit. La proportion des librairies vendant des livres en français est 7 fois moins importante que celles qui vendent des livres en anglais à la fin de la période.⁴⁸

⁴³ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, “La langue française en Palestine”, 18 mai 1922.

⁴⁴ En 1922, le P. Dhorme, représentant de la francophonie à Jérusalem, s'alarme déjà de ce phénomène, non sans mépris pour ce qu'il considère comme de l'ingratitude de la part de la population locale envers les Français et une aptitude à la “sujétion”, “la population des villes et des campagnes entendit partout la langue anglaise [depuis fin 1917]. L'oriental habitué à adapter son oreille aux sons étrangers, eut vite fait de baragouiner quelques mots britanniques. Les commerçants surtout, en contact perpétuel avec les officiers et les soldats, ne tardèrent pas à échanger leur français d'avant guerre contre l'idiome nouveau. L'anglais apparut comme la langue de l'avenir et les Palestiniens s'inclinèrent devant le soleil levant”, AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, “La langue française en Palestine”, 18 mai 1922.

⁴⁵ PhD de Philosophie de Yair Wallach, *Readings in Conflict : Public Texts in Modern Jerusalem, 1858-1948*, Birbeck College, University of London (non publié). L'auteur mentionne l'impact de la disparition de ces francs or à l'effigie de la république dès 1918 (p 43). Il analyse l'évolution de ce qu'il nomme “the textual economy” et l'outil politique que constitue l'écrit, “text also appeared for the first time as a potential menace which had to be regulated and controlled” (p 243). Il montre notamment en quoi l'usage de l'hébreu et de l'arabe par les autorités mandataires traduit à l'écrit, et sous différentes formes, y compris la nominalisation des rues, les deux nationalismes. Il fait rarement référence au français dans l'espace public.

⁴⁶ [BOURDIEU, 1982, p 64], “qui prétend, avec les plus grandes chances de succès, d'être suivie d'effet.”

⁴⁷ AMAE, Nantes, série C 22, n°14, “Diffusion de la langue française en Palestine”.

⁴⁸ AMAE, Nantes, SOFE, O139, n°18, 14/A 22 avril 1939-1940. Livres en français, 1940 : 1731 pounds ; en anglais 12 300 ; en allemand 17 952.

10.2.2 Un confinement à un espace linguistique scolaire et un réseau distendu

Face à ces menaces, l'élément clé est incontestablement l'enseignement secondaire, "*qui peut donner à l'assimilation de la langue et de la culture françaises un caractère stable et durable, et ouvre la voie à l'enseignement supérieur*".⁴⁹ Pourtant la Palestine n'offre pas de perspectives dans le supérieur. De plus, le maintien de l'apprentissage du français doit être assumé financièrement par ses promoteurs, en situation minoritaire, entraînant ainsi une sorte de répartition inégale de ce coût de maintien du plurilinguisme.⁵⁰ Il n'y a pas eu non plus un domaine dans lequel le français a été plus performant, pas de spécialisation, mais une anglicisation du réseau scolaire. Face à cette pression sur le français, les écoles chrétiennes ont alors assuré la majorité de l'apprentissage.

*Les seules écoles gouvernementales sont des écoles destinées aux musulmans, [...] les programmes officiels ne donnent aucune place au français ; il est seulement question de créer un cours de français dans la section littéraire de la 5e classe, du premier cycle secondaire (sorte d'école normale primaire). [...] Par contre le français est enseigné en même temps que l'anglais et l'arabe comme langue principale dans les écoles des communautés grecque catholique et maronite, dans les écoles de la Custodie de Terre Sainte, dans les écoles du Rosaire (ordre indigène relevant du patriarcat latin) et dans les séminaires grecs catholiques et syriens catholiques, à Jérusalem.*⁵¹

Cela a donc en quelque sorte conforté le consulat dans son rôle de protecteur de la culture française, or parallèlement à cela, le nombre de Frères français a progressivement diminué, ce qui a affaibli l'impact des Français dans le réseau scolaire.⁵²

Le français n'a plus sur le marché le même "taux d'intérêt" que l'anglais,⁵³ or "*une langue est un capital culturel qui s'enrichit à la consommation et se détériore à rester sans emploi.*"

⁴⁹[THOBIE, 1977a, p 360]

⁵⁰Un des effets habituels du contact entre les langues "mène le groupe le plus puissant à se décharger sur le plus faible des coûts d'acquisition et d'entretien", [LAPONCE, 2006, p 15].

⁵¹AMAE, Consul Général au MAE, 8 novembre 1928, n°233, Etat de l'enseignement du français en Palestine, M. Achard, HCF. Au séminaire arménien, à Jérusalem, le français est enseigné comme deuxième langue étrangère.

⁵²AMAE, Nantes, n°233, 65/10/F, 8 novembre 1928, Consul Général au MAE, Etat de l'enseignement du français en Palestine, R. Achard, HCF. "Il n'existe aucun établissement laïque français en Palestine. Par contre les établissements religieux sont nombreux bien organisés et instruisent plus de 4000 élèves. C'est grâce à eux [...] que notre langue n'a pas accentué davantage en régression depuis l'installation du Mandat britannique en Palestine [...] La plupart des écoles secondaires [juives] réservent une place au français qu'elles inscrivent dans leur programme comme première langue étrangère, après les 3 langues officielles [...] les juifs immigrés qui forment la clientèle de ces écoles, n'ont qu'une connaissance très superficielle de notre langue".

⁵³[LAPONCE, 2006, p 98]. L'auteur pense en effet à l'existence d'un marché linguistique, confirmant la théorie de P. Bourdieu en 1982, "*ceux qui veulent défendre un capital linguistique menacé [...] sont condamnés à une lutte totale ; on ne peut sauver la valeur de la compétence qu'à condition de sauver le marché c'est-à-dire l'ensemble des conditions politiques et sociales de production des producteurs et des consommateurs.*"

10.3 Conclusion. Chronique du crépuscule annoncé de la langue française...

A la fin de la période, le français n'est ni une langue véhiculaire (simplifiée, servant de moyen de communication entre les populations de langues différentes), ni vernaculaire, ni liturgique. Une conjugaison de facteurs a abouti à la "miner". Les Frères ont compris à la fin des années 1920 qu'elle était une langue "*à marché spécifique*"⁵⁴ et n'ont alors pas entrepris une lutte totale, ils ne se sont pas engagés dans un combat au-dessus de leurs capacités, mais ont tenté de préserver leur établissement, sa clientèle et une certaine "idée" de l'éducation française chrétienne.

La transmission du français est en effet devenue plus aléatoire. Dans les usages, l'anglais a gagné la partie. Le français n'offre pas de supports à la revendication identitaire, ce n'est pas une langue d'opposition à l'occupant britannique, et elle n'est pas utilisée à proprement parler contre l'influence britannique, contrairement aux attentes des représentants de la France au début de la période.⁵⁵

En termes de "contacts entre les langues", l'anglais, l'hébreu et l'arabe sont étroitement imbriqués au niveau du territoire, de l'administration, contrairement au français.⁵⁶ Si l'on recoupe plusieurs données juridiques (le statut du français), fonctionnelles (il est de moins en moins utile pour accéder à certains postes), diachroniques (la transmission générationnelle par rapport aux structures éducatives et au contexte linguistique), symboliques (le prestige attaché à la langue) et conflictuelles (les rapports avec l'anglais), on peut alors qualifier le français de langue minoritaire.

Celui-ci s'est alors surtout concentré dans les écoles, "enclaves" francophones mais sans bénéficier de véritables relais à l'extérieur, l'anglais devenant progressivement la "langue pivot".⁵⁷ La ligne de fracture au niveau de l'usage semble plus importante entre élites musulmanes majoritairement anglophones et élites chrétiennes anglophones de fait mais conservant des attaches importantes avec le français, comme élément constitutif de leur appartenance à l'élite. Le français reste synonyme de bonne éducation mais à égalité avec anglais et ne bénéficie plus de l'exclusivité de cet outil de réussite scolaire et par là sociale. On passe ainsi à

⁵⁴[LAPONCE, 2006, p 99]

⁵⁵AMAE, E 312-1, n°322, 6 août 1921, "Note sur les multiples raisons qui amenèrent en Palestine la situation actuelle et les troubles qui en résultent", Service de renseignement du Haut-Commissariat de la république française en Syrie et au Liban : "Ecllosion d'un sentiment nettement hostile envers la puissance mandataire [...] Par contre-coup une recrudescence de sympathie à l'égard de la France, au point que les populations palestiniennes regrettent aujourd'hui, mais un peu tard, de n'avoir pas demandé le Mandat français. En effet, jamais et de quelque façon dont nous nous y fussions pris, [...] nous n'aurions pu organiser en notre faveur une propagande aussi efficace que celle que nous devons bien malgré nous aux Anglais".

⁵⁶[LAPONCE, 2006, p 113], le français appartient alors à un "réseau ponctuel", tandis que les 3 langues officielles, appartiennent, elles, à un réseau plus "global".

⁵⁷Le concept est aujourd'hui utilisé par rapport à la mondialisation linguistique. On peut évoquer la notion d'"injection linguistique".[CALVET, 1987, p 86] pour les écoles par rapport à la langue française.

ce que N. Pépin qualifie de “dimension fragmentée de l’identité” en début de période⁵⁸ à une “canalisation” plus poussée, notamment en matière linguistique, à la fin des années 1930 ; le processus subit une accélération après la deuxième guerre mondiale avec la mise à l’honneur de l’arabe dans les cursus. Il y a un changement dans le choix et l’usage langagier des individus.⁵⁹

Les principaux acteurs ne sont pas vraiment tentés d’agir de manière active sur les usages de la langue (par la création d’écoles privées par exemple). Une partie de la population semble avoir investi sur le français, mais sans en faire une “langue à soi”, le rapport au français n’ayant pas été ainsi un “rapport d’expropriation de soi”.⁶⁰ Cela a contribué également à affaiblir sa pratique et sa préservation. D’autre part, chrétiens comme musulmans se rangeant derrière la langue arabe comme langue nationale, c’est le “*challenge of arabization*”.⁶¹

Dans cette hiérarchie linguistique compétitive, le français a définitivement perdu du terrain, il est passé du statut de langue des minorités à une langue minoritaire non officielle même si Jérusalem reste, durant la période, la ville de Palestine mandataire qui accueille la plus forte concentration d’établissements d’enseignement du français. L’ensemble de ces facteurs a contribué à la perte de son dynamisme et de sa présence visible, comme “langue périphérique”⁶² mais ne l’ont pas miné irrémédiablement : une forme de dynamisme, autonome, centré sur des petits cercles, s’est maintenu, comme un capital culturel, peut-être “thésaurisé”, risquant alors de laisser le français comme une langue “en jachère”...⁶³

⁵⁸[PEPIN, 2007, p 1]

⁵⁹L’auteur évoque une fonction emblématique de la langue en matière de “construction sociale de l’individu”. On ne peut guère évoquer dans le cas de Jérusalem d’exclusion sociale à travers une éventuelle exclusion linguistique car personne ne parle exclusivement le français.

⁶⁰J. Dakhli, *Lingua franca, histoire d’une langue métisse en Méditerranée*, Paris, Actes Sud, 2008, p 477.

⁶¹[TSIMHONI, 1993, p 153] ; Cf Conclusion pour l’arabisation du collège.

⁶²Leçon inaugurale, p 20

⁶³[LAPONCE, 2006, p 17]

CHAPITRE 11

Conclusion et perspectives

“L’enseignement du français est à ce point estimé qu’on le paiera plus cher que tout autre, nous en avons une preuve nouvelle à Jaffa, où cette année, salésiens et franciscains ont fermé leurs maisons devant celles des Frères qui subsiste seule.”¹

“La place que le système d’enseignement accorde aux différentes langues [...] n’est un enjeu si important que parce que cette institution a le monopole de la production massive des producteurs, consommateurs, donc de la reproduction du marché dont dépend la valeur sociale de la compétence linguistique, sa capacité de fonctionner comme capital linguistique.”²

11.1 Au cœur de réflexions politiques

A l’heure où Jérusalem offre moins le spectacle d’un “grand désordre babélien”³, le français se repositionne. Après avoir été un instrument de la politique culture française en Palestine, il en devient en quelque sorte le pâle reflet vers la fin de la période, ainsi qu’un symbole

¹ AMAE, E 312-1, n°83, le 16 octobre 1920, Abbé Aymé Guérin au ministre des Affaires étrangères.

² [BOURDIEU, 1982, p 46]

³ [CALVET, 2002, p 15]

de cette “régénération de la Terre sainte par la jeunesse”.⁴ Le collège des Frères des écoles chrétiennes, ordre bien implanté alors au Moyen-Orient, n’est certes pas un grand établissement, mais, dans une ville concentrant le plus grand nombre d’écoles en Palestine ottomane et mandataire, son histoire retrace une partie de la francophonie palestinienne. Abordant l’éducation à Jérusalem durant l’entre deux guerres, tandis que la langue française se repositionne sur la scène publique et privée, cette étude de cas a analysé le devenir du collège en particulier, et a tenté d’entrevoir les ressorts en amont et en aval ayant affecté le collège, ainsi que les tensions autour de la langue et des politiques, de la langue et de la religion catholique, qui sont les trois éléments principaux gravitant autour du collège à cette époque mandataire. L’établissement des Frères est, dans une certaine mesure, un instrument de la politique culturelle et linguistique de la France à Jérusalem.⁵ Conscients, dans différentes situations, des rapports de force autour d’eux, les Frères essaient de se maintenir, en changeant parfois de combinaisons relationnelles. Même si leur action s’essouffle durant la période mandataire, elle s’adapte et perdure : l’établissement, meilleur agent de la France au niveau éducatif avant la première guerre mondiale, demeure un des établissements principaux du paysage éducatif hiérosolymitain. Il est une des preuves tangibles de la continuité de la présence française, vecteur de la langue et de la culture, même si la Palestine n’appartient pas à “la plus grande France”.⁶ Il constitue également un relais d’influence française auprès de la population palestinienne arabe, tout en restant fidèle à la mission des Frères des écoles chrétiennes qui s’interrogent sur leur loyauté envers la France, pourvoyeuse d’allocations (problématique qui fait partie intégrante de l’identité de l’établissement).

Si la langue et la culture apparaissent comme des expressions de la puissance politique, on remarque pourtant qu’à la fin de la période, l’anglais n’est pas devenu la langue dominante unique, car beaucoup, parmi la population palestinienne, continuent encore à ne pas la maîtriser. Dans le jeu de dominant/ dominé, l’établissement des Frères est au cœur de relations plus complexes qu’il n’y paraît au premier abord. L’attitude des Frères est déterminée par un jeu croisé entre plusieurs variables et facteurs, ce qui est repérable au sein de l’organisation interne même du collège. Il semble que le français reste l’apanage de certaines classes voire certaines familles, un atout pour la réussite sociale mais qui n’est plus suffisant, face à l’anglais qui lui est devenu incontournable pour accéder à des postes à responsabilités. Il reste aussi aux côtés de l’arabe une langue importante pour les familles catholiques plus pauvres de la vieille ville. La remarque est d’ailleurs valable si, s’attachant à l’analyse du contexte plus général de l’éducation en français, on compare avec l’enseignement des filles.⁷

⁴Cet argument, récurrent à partir des années 1880, apparaît dans l’argumentaire des Sœurs de Saint Joseph de l’Apparition (ASSJ) mais aussi dans les lettres du patriarcat. Le cardinal Dubois évoque quant à lui les “foyers de culture française” que constituent les écoles catholiques françaises, capables de réaliser selon lui “la conquête morale du pays”, AMAE, PAAP, 1996, Gout 8, Palestine, le 1er février 1920.

⁵[TRIMBUR, 2004a, p 62], le collège semble appartenir à ce que D.Trimbur a qualifié de “France officieuse”, en ce sens il ne constitue pas un acteur influent de manière visible. L’auteur classe les acteurs de la politique palestinienne selon deux types : les acteurs “officiels” (tels le consulat) et les acteurs “officieux” (dont certaines institutions éducatives).

⁶[CLOAREC, 1988, p 17-19]

⁷La maîtrise de la langue française par les filles est révélatrice de la place du français dans les stratégies d’appartenance et de recomposition identitaire ainsi qu’une valeur sur le marché matrimonial, comme le prouve l’analyse des ANDS et les ASSJ.

L'attention à la Palestine est particulièrement vive durant la deuxième moitié des années 1920, moment fort du colonialisme français et britannique.⁸ Tandis que les écoles privées ne préoccupent guère les Britanniques, l'évolution du collège s'inscrit dans un mouvement qui globalement n'est pas favorable à la langue française ; elle a donc été marquée par des continuités et des changements.⁹ En dépit de la concurrence et de l'aménagement linguistique britannique, il joue encore un rôle sur la scène éducative hiérosolomytaine en 1940, même s'il n'est pas pour le consulat un établissement polyvalent comme ceux des ordres féminins et reste l'unique établissement de référence pour garçons.

L'établissement constitue également un prisme pour bien analyser la société. Dès la réouverture de leur établissement, bénéficiant d'une notoriété depuis les années 1880, les Frères obtiennent un réel succès. Rapidement la concurrence se met en place. Chaque acteur de la scène politique intervient sous différentes formes dans la vie du collège. Les Frères demeurent en partie les ambassadeurs de la langue et de la culture française, et dans une moindre mesure de la religion catholique, les intérêts français et catholiques convergent encore pour poursuivre leur coopération sous le Mandat, "*déclaration d'estime mutuelle*", même si les langues arabe et anglaise ont un poids grandissant.¹⁰

La période correspond donc à une période de transition car, durant le Mandat, n'apparaît pas une tendance au monolinguisme pour une certaine classe sociale. Le multilinguisme reste l'apanage des classes aisées qui adoptent davantage, il est vrai, l'anglais que le français. Les aménagements linguistiques et culturels ne sauraient masquer le rôle des acteurs linguistiques eux-mêmes. Le collège illustre en effet la dimension tactique dont les Frères ont fait preuve, mettant en avant face à Rome et aux accusations leur soucis d'instruire leurs élèves, se refusant à tout prosélytisme religieux actif. L'établissement est soumis à plusieurs rapports de reproduction, de domination et n'a d'intelligibilité que dans ses rapports avec la société. Il bénéficie d'une autonomie relative mais pas de dépendance réelle. Rien dans la correspondance des Frères avec le consulat n'indique une volonté importante d'indépendance vis-à-vis de la France, l'établissement garde jusqu'au début des années 1940, son étiquette nationale,¹¹

⁸[TRIMBUR and AARONSOHN, 2008, p 292], Dominique Jarassé, "Visions françaises de la Palestine de l'entre-deux-guerres".

⁹M. Pernot s'interrogeait déjà au début du siècle sur le jeu linguistique et culturel des puissances, "Lorsqu'on parle de défendre les intérêts des Français en Orient, ce n'est pas seulement du Protectorat dont il s'agit [...] l'œuvre que les Français catholiques ont commencée et à laquelle collaborent aujourd'hui dans une parfaite communion d'efforts et d'intention, des Français de toutes les croyances et de tous les partis, doit-elle être interrompue, abandonnée ou simplement négligée, à l'heure où des puissances rivales, s'inspirant de notre exemple et profitant de nos longs travaux, viennent nous combattre sur le terrain où nous les avons précédées, contrarient notre action et imposent des limites à notre influence ?". Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople en Egypte et en Turquie d'Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912, p 8-9.

¹⁰[DELPAL et al., 2005, p 261]

¹¹La France continue d'affirmer son soutien comme elle l'avait fait lors de la mission de M. Pernot en 1912, "Au sein de l'école française, qu'elle soit laïque ou congrégationaliste, toutes les confessions, tous les rites se rencontrent sans se heurter ; la diversité des religions n'y étonne pas plus que la multiplicité des races. On y enseigne aux enfants, avec l'amour de leur propre pays, avec le respect des croyances et des traditions qui sont celles de leurs familles, le respect et l'amour de la France, de ses idées de son esprit [...] tous les professeurs ont pour premier soucis, dans ces pays où le prosélytisme serait inefficace et dangereux, de contribuer à l'œuvre de civilisation de la France", Comité de défense des intérêts français en Orient, *Rapport sur un voyage d'études à Constantinople en Egypte et en Turquie d'Asie*, Firmin Didot, janvier août 1912, p 8-9.

même si l'autorité pédagogique des Frères est remise en partie en cause. Soumis à différentes pressions, l'établissement vit cependant à son propre rythme. Les rapports entre le collège et les sphères de pouvoir social et politique se caractérisent par de brusques changements sur fond de lutte d'influence, mais la collaboration continue entre le collège et le gouvernement français, cette action culturelle commune est "*censée concilier la convergence des intérêts et dépasser la divergence des objectifs ultimes*".¹²

Il s'agit aussi d'une époque de transition entre la domination de la France et l'indigénisation du catholicisme. Face à cette situation difficile pour leur ordre et pour le Consulat, les Frères privilégient dans l'immédiat la promotion de la langue française, conjointement au renforcement de l'enseignement de l'arabe et de l'anglais ; ils restent des "missionnaires de la langue".¹³ Durant toute la période mandataire, les autorités ecclésiastiques leur demandent explicitement d'accentuer leurs efforts sur l'enseignement de la langue arabe comme véhicule de la religion catholique, en affirmant à plusieurs reprises la volonté de respecter le culte oriental. Ils doivent également composer avec les aspirations locales pour conserver leurs publics, avec la demande d'arabisation du cursus et l'introduction du *Matriculation*, plus importante aux yeux de certaines familles que l'éducation chrétienne en français. Mais à la fin de la période, le caractère professionnel de l'enseignement de ces établissements est confirmé. Ce maintien est opérant (nombre aussi bien que types de diplômes passés) même si l'établissement n'a pas réussi à créer une antenne durant cette période ni à élargir son bâtiment et sa capacité de réception varie assez peu. Les listes des personnes qui s'apprêtent à accueillir le Frère supérieur de l'ordre en visite en Palestine révèlent que beaucoup d'anciens élèves ont conservé des positions importantes dans l'administration britannique.

11.2 Une adaptation "salutaire" ?

Luttant pour préserver son autonomie, le collège a en même temps tenté d'entretenir des relations cordiales autant avec le Consulat qu'avec les autorités ecclésiastiques, tirant sa légitimité de ces deux entités, et dépendant partiellement d'elles financièrement. Il n'a pas un poids significatif lui-même en tant qu'acteur de la francophonie, mais s'adapte aux aléas, aux "turbulences" auxquelles il est soumis.

Les Frères tentent de garder leur influence, et ouvertement ils ne se déclarent jamais contre l'autorité britannique. Après une première réaction de rejet, ils assouplissent leurs démarches pour assurer leur maintien, tout en l'ignorant parfois (elle est perçue comme "pas-

¹²[PRUDHOMME, 2006, p 34]

¹³[CABANEL, 2006, p 268], Anatole Leroy-Beaulieu, "Les congrégations religieuses : le protectorat catholique et l'influence au dehors", *Revue des deux mondes*, 1er mars 1903. P. Cabanel évoque aussi ce double langage "missionnaires du Christ ou agents culturels", [DELPAL et al., 2005, p 266]. Institut archéologique allemand, ACJ, 1905, "Si par contre on accorde tant de temps à la langue française, que non seulement elle soit la langue de l'enseignement mais encore un objet d'étude spécial (dans les classes inférieures 2 et 16 heures, dans les classes supérieures 12 et 9 heures) on pourrait dire que pour les Frères contrairement à ce qui se passe dans la République, la France et l'Eglise correspondent encore, par un anachronisme singulier".

sagère" sous certains aspects).¹⁴ Avec une césure au tournant des années 1930, la politique du consulat va de la préservation de la politique traditionnelle à la tentation d'une politique nouvelle. Il tente de s'adapter en tenant compte des nouvelles réalités de la Palestine, essentiellement sous l'impulsion de J. d'Aumale, qui renouvelle le soutien traditionnel de la France aux établissements catholiques, comme les officiels français visitant le collège durant les années 1930.

*Je pense que chacune de nos œuvres doit être considérée comme la pierre d'un édifice que la France a lentement construit avec le dévouement de nos religieux et de nos religieuses [...] Sans doute les pierres de l'édifice sont de valeur et de taille inégales, mais chacune contribue à la solidité de l'ensemble [...] En retirer ou en laisser tomber une serait se faire le complice d'un écroulement futur.*¹⁵

Le collège est considéré comme faisant partie des établissements qui ont donné une "puissance morale" à la France, mais n'ont pas réussi à lui conserver sa "prépondérance politique".¹⁶

A travers le collège apparaît le changement de stratégie dans la politique linguistique et culturelle française en Palestine : une politique culturelle qui se confond par certains aspects avec la politique religieuse, les Frères étant les représentants de longue date de la France en Palestine.¹⁷ A la fin de la période, le consul A. Outrey continue de rejeter tout soutien de Londres aux fondations religieuses.

Cette indépendance s'affirme aussi dans une certaine attitude des Frères à l'égard des autorités religieuses. Même si dans une brève allocution en 1926, lors de son discours de félicitations de la création de l'Association des anciens élèves, le Père Dhorme, le Prieur de Saint-Etienne, évoque encore "le triple lien de la patrie, de l'éducation et de la religion, garantit la pérennité de cette union que tant de causes tendent à dissoudre".¹⁸

L'établissement s'adapte aux changements politiques, à la demande sociale et géographique de son recrutement. Le renforcement de la langue anglaise au collège notamment est un inducteur de changement.¹⁹ Les dominicains venus assister à la représentation de fin d'année du collège, louent les acteurs pour leur accent en arabe lors de la représentation théâtrale. L'indigence de la documentation nous a parfois empêché d'établir certaines typologies. Le collège des Frères s'ouvre progressivement aux classes moyennes durant le Mandat britannique, peut-être la période voit elle apparaître ce que l'on qualifiera après 1948 de "choix de la réussite individuelle". Il perd quelques élites au profit des écoles gouvernementales. De par

¹⁴"Les institutions scolaires peuvent servir le pouvoir en place tout en travaillant inconsciemment à long terme à sa ruine", [PETITAT, 1982, p 462].

¹⁵AMAE, E 312-12, n°61, Extrait du rapport du Contre-amiral Joubert, commandant la division navale du Levant au sujet des établissements français de Palestine, Beyrouth le 9 décembre 1932.

¹⁶Les deux termes sont au cœur de l'argumentaire de R. de Caix. AMAE, Levant, 1918-1940, Palestine 3, juin 1920-1921, R. de Caix, "Rapport sur la situation en Palestine", 28 octobre 1920.

¹⁷Cette analyse doit être élargie à l'analyse plus globale des établissements catholiques en Terre sainte durant la période mandataire, qui pose la question, au terme du mandat, du visage du catholicisme français et de ses modifications durant cette période bouleversée.

¹⁸Cf chapitre 5.

¹⁹Le 28 mai 1941, lors du départ imposé par les Anglais, il accueille encore 61 pensionnaires.

la qualité de son enseignement, les cours professionnels proposés, le collège s'assure un recrutement constant des élites francophones de Jérusalem, parallèlement à l'ouverture d'autres institutions visant ce même public mais les diplômes n'ont plus la même signification. Grâce à ces adaptations, l'établissement des Frères, avec ses deux sections, perdure en effet, porteur d'un projet qui lui a survécu, alors que d'autres institutions ferment leurs portes comme le *Terra Sancta*, le *Arab College*.

11.3 Un établissement pris entre deux guerres

L'établissement des Frères constitue durant la période mandataire un espace de conflits "immatériels" mais aussi matériels. A l'ouverture de la porte Neuve en 1889, le bâtiment (achevé en 1878), acquiert une plus grande visibilité et symbolise l'influence de la France dans le quartier. Il est emblématique des changements qui affectent les Frères durant cette période. Pendant la première guerre mondiale, son emplacement en avait fait un lieu de choix pour le lycée impérial ottoman, il avait été alors occupé par les troupes ottomanes.

Avant leur départ en 1948, les Britanniques restent peu connus et reconnus pour leur rôle éducatif, tandis que le collège, perturbé dans son recrutement et son fonctionnement par les événements politiques, demeure un des collèges de référence pour les élites chrétiennes, aux côtés des élites musulmanes plus anglophones. Proposant une éducation commune aux musulmans et aux chrétiens, une de ses principales innovations, l'administration mandataire est affectée par des faibles dépenses en matière d'éducation (en baisse depuis 1933), et à partir de 1938 l'expansion scolaire est stoppée (figure 11.1).²⁰ Cet ensemble de facteurs a également permis aux Frères de ne pas périliter. Entre les deux guerres et pendant la guerre, le collège continue à attirer par la préparation au *Matriculation*.

Durant la deuxième guerre mondiale, le collège est un peu délaissé par les diplomates. La France de Vichy rappelle le Consul Général en mai 1941 et son personnel, expulsés après la reconnaissance par les Anglais du Comité national du Général de Gaulle comme l'instance représentative légitime de la France libre. Le consul espagnol devient alors le représentant des intérêts français, comme en 1914, en matière de protection des communautés religieuses.²¹ Les Britanniques mettent les institutions éducatives françaises sous surveillance, mais le collège n'est pas fermé.²² Les affrontements diplomatiques affectent donc encore les établisse-

²⁰[TIBAWI, 1956, p 165]; H. Bowman, *Personal papers, Saint Anthony's College*, Oxford : il précise qu'en 1939, 12 897 élèves ont déposé leur candidature pour être admis dans les écoles urbaines, et que 56% ont été refusés en raison de l'absence de structures pour les recevoir. "It is most regrettable that after 17 years of Mandatory rule, the Government system is able to satisfy no more than half of the Arab demand for education." Il insiste également sur le manque de formation des professeurs.

²¹AMAE, Nantes, série C 28. Toute relation avec les autorités britanniques est interdite aux représentants de la France de Vichy, cela entraîne des difficultés de paiement qui affectent les subventions allouées au collège, [TRIMBUR, printemps 1998, p 71].

²²Les commentaires du directeur indiquent qu'il n'a pas l'impression d'une situation bouleversée. Jusqu'en 1941, le consul essaie de préserver les intérêts des institutions françaises (il met en garde les Frères : les Britanniques seraient prêts à aider les écoles des Frères si ces dernières devenaient des "assisted schools").

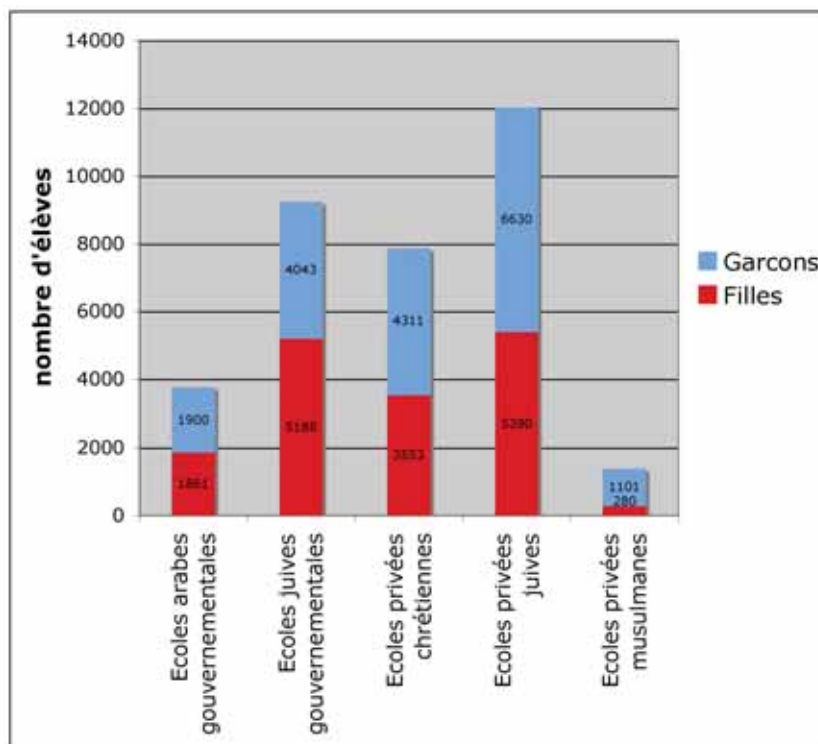


FIG. 11.1: Ecoles gouvernementales et non gouvernementales de Jérusalem en 1945 (AR Education)

ments. Le consul A. Outrey reproche aux autorités mandataires par exemple, que jusqu'à la fin mai 1940 les établissements allemands ne soient pas inquiétés. Il soutient la protestation des Frères contre la "nécessité" de réquisitionner l'école des Frères de Bethléem pour y loger les prisonniers italiens.²³ Une Délégation de la France libre en Palestine et en Transjordanie s'ouvre le 23 juillet 1943, avec à sa tête Henri Zimmerman, ancien adjoint d'Outrey. Dès l'été, il rend visite aux Frères, qu'il considère plutôt comme "vichystes".²⁴

A la fin de la période, l'établissement est encore situé à une zone de frontières, sur la ligne de démarcation entre les armées israélienne et jordanienne, témoin de la division de la ville. Ceci marque sans doute la fin de la coexistence que le collège avait essayé de mettre en place au sein de ses murs. Atteint par les combats de 1948, il ouvre ses portes malgré l'absence de cours durant quelques semaines et sert de lieu de refuge.²⁵ Après la partition de l'ONU,

²³ ACB, Historique 1939-1948.

²⁴ AMAE, Nantes, série C 26, "Attitude des religieux vis-à-vis de la France libre".

²⁵ C'est encore l'image qui est véhiculée par le collège. Catherine Bédarida, dit du collège, dans son article du

la zone proche du collège devient un des théâtres des affrontements, du 29 novembre 1947 au 15 mai 1948. Le 16 mai 1947, les troupes jordaniennes prennent possession du collège et l'occupent, il devient également l'objectif n°1 des troupes juives et le reste jusqu'à mai 1948 (de là les belligérants peuvent bénéficier d'une vue très dégagée). "*L'établissement est sous le feu constant des troupes adverses, a subi des dégâts importants*".²⁶ En juillet 1947, une explosion derrière les remparts sur lesquels est adossé le collège ne fait pas de victimes mais les dégâts matériels s'élèvent à plus de 3 000 LP. Des explosifs sont posés sous le bâtiment par l'armée israélienne.²⁷ Quelques Frères trouvent alors refuge au Liban. L'administration de l'établissement a le sentiment d'être prise comme cible par les deux belligérants.

*Tant qu'un règlement définitif n'est pas intervenu sur la question de Palestine, on ne saurait entrevoir la réouverture de nos établissements. Les groupes extrémistes qui n'obéissent ni à leur gouvernement ni aux décisions de l'ONU peuvent d'un moment à l'autre déclencher une attaque et prendre le collège si avidement convoité par les belligérants à cause de sa merveilleuse situation stratégique.*²⁸

Les Frères ainsi que les autres directeurs d'écoles catholiques envisagent comme seule option l'internationalisation de la ville, seule possibilité viable sur le long terme à leurs yeux. Dans ce contexte, le français y tiendrait à nouveau une place d'honneur.

*Si Jérusalem est déclarée internationale, nous modifierons notre programme d'enseignement, nous reviendrons purement et simplement au Baccalauréat français avec les langues arabe et anglaise bien soignées.*²⁹

Restant jusqu'en 1967 proche de cette ligne de démarcation, le collège fête le 300^e anniversaire de la création de l'ordre, sous gouvernement jordanien, en 1951.³⁰ Durant cette période mouvementée, les Frères continuent à accueillir les représentants français et ceux du régime hachémite (Ahmed Hilmy notamment, nouveau gouverneur de Jérusalem).³¹ Dans ce nouveau paysage du secondaire hiérosolymitain, l'établissement des Frères est toujours important.³²

19 octobre 2007, qu'il "forme les élèves au dialogue", *Les multiples façons d'interpréter et de pervertir les textes sacrés*.

²⁶Entretien du 3/08/06 avec A. Nesnas. A côté du collège se trouve le point de ralliement de l'armée jordanienne. Les Frères accueillent la population civile, offrent leur terrain de jeux aux enfants de la vieille ville, leurs cuisines, leur téléphone, rares dans la vieille ville à cette époque. "20 mai 1948, 80 personnes remplissent les annexes du collège" AMG, NH 800, n°15 le 3 mai 1948, 80 élèves seulement. On remarque qu'après l'exil de 1948, les villes intérieures de la Palestine sont plus francophones que les villes côtières. La plupart des élèves sont dispersés, une nouvelle population d'élèves est accueillie au collège.

²⁷[ALBAN, 1970, p 589], deux Frères sont blessés le 15 et le 24 mai 1948 (Fr. Sigismond von Maria et Cyrille Honoré).

²⁸AMG, suppléments à l'histoire des communautés, Jérusalem, "14 février 1948, le quartier Shamaa où les Arabes s'amusaient à faire sauter les maisons juives n'est pas très éloigné de la maison qui reçoit des débris des immeubles endommagés".

²⁹AMG, NH 800, n°15, 26 juin 1948, Comité de l'Union de Palestine des religieux et politiques du monde entier adressées aux autorités civiles couvents et institutions par les Juifs (la majuscule est du Comité). AMAE, Nantes, C 26, 18A, "Protection des établissements français, mémorandum remis à la Commission spéciale des Nations Unies".

³⁰AMG, n°351.

³¹ACJ, Historique, 1940- 1950.

³²A la réouverture en 1948, collège : 506 élèves, école : 376. A partir de cette date, les enseignants laïcs sont plus nombreux, et n'ont plus la même position vis-à-vis des apprentissages et de la situation politique.

11.4 Un apprentissage et des usages du français menacés ?

La période mandataire n'a pas été perçue comme une "éclipse" du français dans le paysage hiérosolymitain par le principal interlocuteur des Frères de 1929 à 1938, le consul J. d'Aumale. Confronté au nationalisme palestinien, l'établissement affiche une certaine neutralité et l'éducation à la française paraît désuète à certains tandis qu'elle constitue pour d'autres la garantie d'une qualité.

On peut se demander si la France pourra maintenir sa position privilégiée en Orient, en Terre Sainte. Cette position s'était affirmée entre 1914 et 1939 [...] Les anciens clients et amis du Proche-Orient ne se détourneront-ils pas d'elle, pour écouter la voix d'autres puissances, plus riches ? De toutes façons, il reste là-bas une élite qui pense, et qui estime que, pour penser clairement, rien ne vaut les disciplines françaises. Aussi doit-on envisager l'avenir en se répétant ce proverbe arabe, si plein de foi dans la puissance du temps : "quand tu marches vers le soleil, l'ombre est derrière toi !" ³³

La transition que connaît l'établissement correspond aussi à la transition de la Palestine à une plus large échelle, qui cesse d'être la "Terre sainte chrétienne", pour revêtir l'image de la "Palestine déchirée". Cela se répercute sur l'établissement, la fin du Mandat étant un véritable catalyseur.³⁴

Pourtant en 1945, le Consul Général M. du Chaylard constate que "*l'étude du français est devenue un véritable luxe*".³⁵ L'établissement se tourne en effet vers l'anglais. Il apparaît même aux parents et aux autorités françaises comme un établissement pourvoyeur d'étudiants à l'université américaine de Beyrouth.³⁶ La France continue à "revendiquer" les honneurs que lui "doit" l'établissement en tant qu'institution française, mais en même temps continue de le cantonner à un enseignement de primaire supérieur. Le Consulat Général de France, en effet à cette période, n'investit pas dans la continuation des études supérieures en France. A travers l'établissement des Frères se manifestent les "*soucis de prestige*" de la France, mais également "*les limites de ses ambitions matérielles*".³⁷ Le français ne devient plus qu'une langue de cours et perd ainsi progressivement ses anciens attributs. Dès 1942, plusieurs plaintes sont déposées au consulat contre le Frère inspecteur arménien, décrit dans les diverses correspondances parentales comme un "*francophobe acharné*" : il interdirait l'utilisation du français aux élèves sous peine d'une amende. "*Le français serait sacrifié au collège. Les horaires seraient tronqués [...] notre langue ne serait pas employée comme langue véhiculaire dans les petites classes.*"³⁸ Comme au début des années 1930, la concurrence de *Terra Sancta* est

³³ J. d'Aumale, *Voix de l'Orient, souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Variétés, 1945, p. 247.

³⁴ [TRIMBUR, 2005, p. 385]. Une étude ultérieure sur le collège des Frères durant la période jordanienne (1948 à 1967) mettra notamment l'accent sur le rôle d'un établissement catholique dans la formation de l'identité nationale palestinienne et reviendra plus amplement sur le processus d'arabisation.

³⁵ AMAE, Levant 1944-1960, Palestine 430, lettre au MAE du 30 avril 1945.

³⁶ AMAE, Nantes, série C 27, n°23, 21 avril 1945, le consul au MAE.

³⁷ Dominique Trimbur, *Une école à Jérusalem, L'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem*, Cerf, Paris, p. 120.

³⁸ AMAE, Nantes, série C 27, n°126, 22 février 1943, M. du Chaylard, Consul Général de France, Délégué de la France combattante en Palestine et Transjordanie à l'Inspecteur Général des Œuvres françaises de la Délégation

à nouveau évoquée.³⁹ L'échec de la fusion des Œuvres syro-libanaises et palestiniennes entraîne sans doute aussi un moindre impact du consulat dans ses moyens d'action auprès du collège. Le niveau de français est très faible, les élèves de la section supérieure, le 27 décembre 1944, reprochent au directeur de ne pas être Français, l'accusent même de haïr la France et demandent l'intervention directe du consul. Les parents idéalisent les "*bons Français*" qui semblent alors manquer à la direction du collège, et qui étaient un gage de qualité de l'enseignement pour eux.⁴⁰

A la session de juillet 1945, 11 élèves obtiennent une mention *very good distinction in French* aux *Oxford and Cambridge Examinations*. Cette évolution n'est pas exempte d'ambiguïté puisqu'au même moment, le Frère Directeur écrit au Consul pour se plaindre du faible niveau des élèves, l'informe des mesures qu'il désire entreprendre, et tente d'obtenir des avantages analogues à ceux décernés (supplément de traitement) aux fonctionnaires titulaires du *Matriculation* pour les élèves qui ont obtenu un diplôme français qu'il considère comme équivalent au *Matriculation* avant l'introduction de celui-ci par les Britanniques.⁴¹ Pourtant, les Frères semblent peu à peu avoir imposé la passation du *Matriculation* aux élèves.⁴² A la veille de la deuxième guerre mondiale, aucun établissement d'enseignement supérieur, hormis l'université hébraïque, n'a ouvert ses portes à Jérusalem.

Les tensions entre les représentants du collège et les représentants de la France s'exacerbent lorsque les premiers sont absents des cérémonies à Sainte Anne et des *Te Deum* où toute la communauté francophone est présente et auxquelles ils ont toujours assisté durant l'époque ottomane et mandataire.⁴³ Cet épisode coïncide aussi avec le renforcement des acti-

générale de la France combattante au Levant. Il insiste sur la sûreté de ses sources. Il constate le peu d'impact que la France possède et aussi le levier des subventions qui ne semble plus fonctionner durant cette période. "Il est de toute évidence qu'un collège préparant aux examens anglais ne peut donner la primauté absolue à notre langue, mais il n'est pas moins certain qu'un établissement sous pavillon français se doit de ne pas la boycotter."

³⁹ AMAE, Nantes, série C 27, s.n., le 17 février 1943, lettre d'un ancien élève, invitant le consul à réagir et justifiant sa lettre "dans le but de sauvegarder les intérêts de la France."

⁴⁰ "Il dit que les Français sont de pourris bolcheviques et ne sont plus rien avec la guerre". Les auteurs de la lettre précisent que le directeur entend recevoir plus d'argent du département de l'éducation britannique pour les cours d'anglais, "il fait enseigner l'anglais avant tout car le français ne sert à rien [...] le collège est un école française et la langue française est celle qu'on néglige le plus" (4 à 5h par semaine). Ils comparent ce volume horaire avec celui de l'école *St George's* (7h de français, 7h d'anglais, 7h d'arabe); AMAE, Nantes, série C 27, 18A, lettre des élèves au Consul Général, pour les 42 élèves des classes secondaires du collège de Jérusalem.

⁴¹ AMAE, Nantes, série C 27, s.n., 28 novembre 1945. Il ne défend pas tant la valeur des diplômes que le statut de l'établissement lui-même dans sa capacité à délivrer des diplômes valables et reconnus par les autorités.

⁴² AMAE, Nantes, série C 27, n°438, le 6 octobre 1944, lettre du consul au directeur, face à un refus de délivrer un diplôme de fin d'études françaises à un candidat qui n'aurait pas présenté le *Matriculation*, le consul pense que ce serait devenu une condition au collège, ce qui constitue une procédure abusive selon lui et il signale qu'il viendra désormais assister aux épreuves, "ce diplôme sanctionne une connaissance du français qui est indépendante de toute autre considération."

⁴³ AMAE, Nantes, série C 27, 11 novembre 1946, le consul signalant l'absence du Frère Assistant, du directeur et du Visiteur, encourage à ce que sur place "les Frères changent leur attitude dans un sens conforme aux convenances et au patriotisme". Le 2 janvier 1947, ils ne se rendent pas non plus à la réception du consulat; déjà le 16 mai 1946 le consul déclare que le directeur du collège est le seul à avoir accepté de faire partie du comité des écoles catholiques (dirigé par le patriarcat et sous la protection des Britanniques; ceci n'est pas confirmé par les ANDS qui, établissant un compte-rendu précis des discussions avec le patriarcat, soulignent que le directeur a refusé d'intégrer le comité). Il rapproche cette attitude de la campagne contre la France dans les pays arabes.

vités culturelles anglophones au collège,⁴⁴ ce qui provoque l'ire du consul, *"le collège n'est peut-être plus uniquement anglais, il est maintenant anglo-arabe, ce qui pour nous n'est guère mieux"*.⁴⁵ C'est pourquoi vers la fin de la période, et pour la première fois, le représentant français envisage la création d'un collège d'enseignement secondaire. Cette volonté pointe du doigt l'absence d'enseignement secondaire à Jérusalem et le caractère primaire de l'enseignement des Frères, la nécessité urgente selon lui d'orienter le public palestinien qui en est désireux vers des études supérieures en français.⁴⁶

En même temps, les revendications nationalistes portant sur le peu d'utilisation de la langue arabe prennent une nouvelle ampleur pendant la deuxième guerre mondiale.

*Ces enfants sont défendus de parler leur propre langue juste au moment où, dans le monde on essaie d'unifier tous les pays arabes. Défendre une personne de parler sa propre langue, c'est attaquer la liberté de parole, ce qui est contraire à ce qui est déclaré dans la Charte de l'Atlantique dont votre gouvernement est signataire.*⁴⁷

Le choix de l'arabe par les Frères est moins dû à une motivation religieuse, comme le montrent les multiples réticences à l'époque mandataire, que par un choix orienté vers le nationalisme. Il est aussi lié au changement progressif du corps professoral qui devient moins français et qui comporte davantage d'enseignants palestiniens. En effet, de 1940 à 1948, le nombre de laïcs augmente très significativement et le corps des Frères s'internationalise : les Frères français ne sont alors plus majoritaires. L'arabe devient rapidement la langue principale du collège. Un seuil est franchi lorsque le Frère directeur consulte l'agent consulaire sur l'opportunité de se mettre sous la protection libanaise et de faire arborer au collège le "drapeau arabe". Le consul déclare que c'est la *"première fois en Palestine qu'un établissement étranger ose envisager d'amener le drapeau national, d'arborer un pavillon étranger et de se mettre sous la protection d'une puissance étrangère"*.⁴⁸ Ce choix de protection ne semble pas faire l'unanimité des parents, les parents catholiques de l'école gratuite insistent sur la préservation du statut français l'école.⁴⁹

⁴⁴ AMAE, Nantes, série C 27, 5 novembre 1946, *St Therese variety concert, Palestine Post*, au collège. AMAE, Nantes, série C 9, 10N, "Propagande intellectuelle en Palestine, activités du British Council".

⁴⁵ AMAE, Nantes, série C 27, n°127, lettre du consul au MAE, 18 novembre 1946. En même temps, le directeur du collège continue à être ambigu puisqu'il fait distribuer une brochure, dont le contenu n'est pas vérifié par le consul, *Ce que le monde doit à la France*, comme un prix aux élèves, AMAE, Nantes, série C 27, n°541, Le Consul Général au MAE, 27 mai 1947.

⁴⁶ AMAE, Nantes, série C 27, n°23, 21 avril 1945, M. du Chaylard au MAE, "de nombreuses familles imbuës de notre culture m'ont souvent exprimé leurs doléances à ce sujet". Redoutant une opposition britannique à l'ouverture d'un établissement nouveau, le consul propose de greffer cet enseignement secondaire sur un établissement scolaire déjà existant. Celui des Pères de Sion, au cœur de la ville nouvelle, semble répondre à toutes les attentes du consulat, mais le projet ne se réalise pas.

⁴⁷ AMAE, Nantes, série C 27, s.n., ancien élève du collège des Frères de Jérusalem, 17 février 1943. Il indique qu'une des raisons du soulèvement au Liban était due à la question de l'arabe.

⁴⁸ AMAE, Nantes, C 27, 18A, 13 décembre 1947, le Consul Général au MAE. *Palestine Post*, 24 novembre 1947, Frère Imier est honoré pour ses 35 ans de vie religieuse, les pièces sont jouées en arabe et en anglais uniquement. A une autre échelle, le consul évoque la position de ses "Libanais" par rapport à la France.

⁴⁹ AMAE, Nantes, série C 27, s.n., "Lettre des parents de l'école gratuite au consul sur le rappel du Frère Albert, inspecteur de l'école, transféré et remplacé par un Frère arabe".

Après la deuxième guerre mondiale, les Frères affichent une volonté d'indépendance vis-à-vis du consulat qu'ils n'avaient pas manifestée avec autant de force durant la période mandataire. Cela entraîne la création à Amman d'un nouveau collège des Frères où sont scolarisés de nombreux anciens élèves de Jérusalem ayant fui avec leurs familles lors des combats de 1947-1948, et dans lequel la langue principale sera l'arabe, l'anglais obligatoire et le français facultatif. La presse réagit contre la France qu'elle estime être instigatrice du projet. Les premiers soupçons d'atteinte à "l'identité musulmane" sont émis par la presse jordanienne à l'encontre des Frères.

*Les mercenaires des missionnaires français, esclaves des colonisateurs [...] effrayés de voir cette contrée de la patrie arabe islamique sacrée, pure et intacte des poisons des missionnaires, fidèles à son arabisme et à ses traditions et ses enfants unis et solidaires dans le service de sa majesté le Roi.*⁵⁰

Le consulat de France manifeste pourtant une position modérée dans cette initiative et conseille de retarder l'annonce. Les autorités françaises métropolitaines réagissent également, le ministre des Affaires étrangères convoque le secrétaire général des Frères pour l'entretenir du "caractère regrettable de l'initiative de la construction du collège d'Amman". Cette crise est donc emblématique d'une sorte de divorce entre les Frères et les représentants de la France, et fait écho à une plus vaste campagne contre la France.⁵¹

*On ne peut sauver la valeur de la compétence qu'à condition de sauver le marché, c'est-à-dire l'ensemble des conditions politiques et sociales de production des producteurs-consommateurs.*⁵²

Une photographie panoramique du début du siècle, prise du toit du collège, orientée vers l'est (dominant alors la plupart des toits des écoles européennes de la vieille ville), était emblématique de la compétition éducative dans la Jérusalem ottomane. Une photographie de 1947, prise du même point, orientée vers ce qui deviendra le symbole de la séparation de Jérusalem de 1948 à 1967, la porte Mandelbaum, et un troisième cliché, orienté vers l'ouest et les nouveaux quartiers de Jérusalem, indiquent les changements survenus durant les 30 ans de présence britannique. Ces photographies, prises sans doute par les Frères, symbolisant dans une certaine mesure les affrontements culturels et linguistiques entre puissances européennes à Jérusalem puis, à partir de 1918, entre Français et Britanniques. S'étant déplacé du territoire vers la langue et la culture, cet affrontement n'en a pas été plus "pacifique", comme le confirme la rhétorique des deux représentants, empruntant largement au champ lexical du

⁵⁰L'entreprise est dénoncée par le Club *Fadael El Islamieh* (vertus islamiques). L'opinion est également celle du journal *Al Jazireh*, annexe au n°1138, et celle d'*Al Raed*, journal hebdomadaire, dans lequel le propriétaire de la revue, Amin Abu Chaar, déclare que "les campagnes missionnaires menées par les missionnaires français contre les Arabes et l'Islam se vouent à l'échec". Le consulat évoque un "déchaînement des journalistes jordaniens" contre la France. Une minorité de journalistes présente le Frère Imier, directeur (libanais), à l'origine de cette initiative, comme un "héros libanais", et les Frères comme des "pilliers de la science, du patriotisme, de la langue et de la religion" et vantent leurs "efforts au service de la langue nationale" (*Al Difaa*, 10 avril 1946 et *Al Wahda*, 18 mai 1946 ; AMAE, Nantes, C 28, "Campagnes de presse arabe contre les écoles françaises").

⁵¹AMAE, Nantes, C 28, "Campagnes de presse arabe contre les écoles françaises". L'arabisation du système scolaire est confirmée sous le régime hachémite (Loi sur les écoles libres notamment, 1955).

⁵²[BOURDIEU, 1982, p 45]

militaire. Le collège des Frères de Jérusalem, malgré les pressions, a poursuivi sa mission (se rangeant un moment derrière l'idée d'une valeur intrinsèque de la langue française,⁵³ indépendante du marché linguistique) en faisant sienne l'invocation du P. Dhorme, son intercesseur auprès des autorités britanniques à plusieurs reprises, au début du Mandat : *"Cette langue peut subir une éclipse, mais jamais une éclipse totale"*.⁵⁴



FIG. 11.2: *De la porte Neuve à la porte Mandelbaum ...vers un confinement communautaire et linguistique ou un collège national ?*

⁵³Revue *Jérusalem*, Eloge funèbre du Frère Evagre Par le R.P. Lagrange de l'Ecole biblique, 1914, "Le véhicule le mieux approprié à la pensée, une langue claire parce qu'elle place les mots, dans l'ordre où les idées doivent pénétrer dans l'esprit, et cependant une langue assez riche pour en répandre les nuances les plus délicates", p 115.

⁵⁴AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922.

11. Conclusion et perspectives

CHAPITRE 12

Sources

12.1 Jérusalem

12.1.1 Archives du Collège de Jérusalem

Historiques (1903-1945) ¹

¹ Les “Historiques” du collège et de l’école consignent les différents projets et activités, mois après mois, de façon parfois allusive, mais souvent détaillée, les activités de la communauté, les événements qui touchent de près ou de loin le collège, tous les faits méritant d’être consignés. Ils constituent plus ou moins la “mémoire” de la communauté. Sa rédaction est généralement confiée au Frère directeur.

De 1929, à 1931, il est exceptionnellement tenu par l’économe, apparemment en raison du changement de directeur (davantage de faits sont consignés, mais il y a moins de statistiques élaborées, l’opinion du rédacteur sur les principaux événements relatés transparait). Ces historiques comportent parfois des accents hagiographiques. Ils indiquent les noms, les niveaux d’ordination, les fonctions de chacun des membres de la communauté, leur date de naissance, d’entrée en fonction dans l’ordre, d’ordination, ainsi que la nationalité des maîtres et des élèves. Le Frère directeur adresse une lettre mensuelle au Supérieur de l’Institut, les autres Frères tous les deux mois, selon un usage que la Règle de 1901 avait maintenu, mais dont, en fait, le rythme était devenu annuel. [BEDEL, 2003, p 65, T.12]

Il demeure difficile à travers ces Historiques notamment, d’évaluer dans quelle mesure les Frères étaient orientés par ce que préconisaient les Supérieurs. Ces Historiques ne comportent quasiment aucune information sur la vie de la communauté elle-même. De plus, aucun écrit personnel des Frères ne se trouve dans les notices nécrologiques des directeurs de Jérusalem de 1922 à 1939.

12. Sources

Tableau de l'enseignement à Jérusalem, 1905, Institut archéologique allemand²
Comptes des pensionnaires : 1909-1910 et 1910-1914
Registres des inscriptions 1904-1927, puis 1929-31
Comptes de l'éconamat 1876-1926
Registre du personnel, liste fournie aux Etats jaunes (pour la Maison Générale) le 1^{er} octobre de chaque année
Emplois du temps
Tableaux de subventions
Correspondance avec le Consulat de France, avec la Maison Générale
Règles et constitution de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, 1852
Photographies : surtout des groupes classes ou des extérieurs du bâtiment, aucune sur le décor des classes ; collections privées et de l'établissement de Jérusalem, ainsi que celle de la Maison Générale.³
Ces sources locales présentent de sérieuses lacunes.⁴

12.1.2 Israel State Archives

Chief Secretary Office files (1918-1925) ; Chief Secretary's Offices Records (1926-1948)

E- Education and Social welfare

Attorney General

AG 26 : Religious communities

District Commissioner's Office (Jerusalem)

²Titre intégral : *Extrait de l'annuaire de la Palestine de l'Institut évangélique allemand d'archéologie de Terre Sainte à Jérusalem ; les écoles populaires arabes de Jérusalem*, par G. Eberhard, recteur à Zarrentin (Mecklembourg). Le document est conservé dans sa traduction française (effectuée très probablement par un des Frères des écoles chrétiennes de nationalité autrichienne) dans les archives du collège. Il fournit de précieux détails sur le collège des Frères, sur les enseignements, les enseignants et recadre l'action des Frères dans un contexte pédagogique plus large. L'auteur insiste, dans son introduction, sur la difficulté de broser un tel tableau en raison des différentes langues modernes à maîtriser. Il précise qu'un "maître arabe de l'orphelinat syrien" lui a servi "d'interprète de métier". Il valorise la qualité de son accès aux informations. Ainsi il déclare "J'ai visité, même plusieurs fois, annoncé ou sans être annoncé, chacune des écoles mentionnées, à l'exception d'une école anglaise. Et je n'ai pas seulement assisté aux leçons dans toutes les classes, mais je me suis fait une opinion par des entretiens avec les Supérieurs directeurs et maîtres, l'inspection des livres et cahiers des élèves comme aussi des plans d'études et d'horaires".

³Il s'agit essentiellement des photographies de l'Exposition vaticane (1924) et de l'exposition missionnaire (1931), qui vantent les succès de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes en Palestine. Elles sont accompagnées de statistiques des sections payantes et gratuites de chacun des établissements du Levant. Le collège de Jérusalem, contrairement à ceux de Turquie, ne possède aucune carte postale qui permettrait de connaître l'intérieur des classes et la proportion entre les symboles nationaux et les symboles religieux par exemple (portraits, statues, drapeaux, citations etc...)

⁴Cf chapitre 1, "Archives". Statistiques : les tableaux ont été élaborés à partir des données fournis par le directeur du collège au Consulat Général de France (annuel) puis à partir de 1928, également au *Department of Education*. Cependant les chiffres diffèrent parfois de ceux consignés par les Frères dans leurs Historiques (parfois les chiffres ont été établis après la rentrée, à partir du 1er octobre).

12.1.3 Archives municipales de Jérusalem

Sections : budget, éducation, langues officielles

12.1.4 Archives de la Custodie de Terre Sainte

Archives du collège de *Terra Sancta* (1929-1940)
Eglise catholique de Terre Sainte, Annuaire
Revue, *La Terre Sainte*

12.1.5 Archives des Assomptionnistes

Revue, *Jérusalem*, de 1914 à 1939.

12.1.6 Archives des Sœurs de Notre Dame de Sion, couvent de l'*Ecce Homo*, ANDS

Historiques
Emplois du temps
Programmes de réception des parents et du consul de France
PVC (procès verbaux de la communauté)
Livrets des associations (dont celle des anciennes élèves)
Entretiens avec des anciennes élèves et enseignantes de 1890 à 1940.

12.1.7 Archives des Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, ASSJ

Historiques
Emplois du temps
Programmes de réception des parents et du consul de France
Registres d'inscription
Conseils pédagogiques de la Mère Supérieure aux communautés de Palestine, de 1890 à 1940.

12.1.8 Entretiens

Père Dominique, Naplouse, séminariste et professeur pour le Patriarcat latin dès 1928
Frère Albert Alonso, élève à l'époque du Mandat, aujourd'hui enseignant du collège
Frère Eugène, enseignant en Egypte durant le Mandat
Association des anciens élèves des collèges des écoles chrétiennes (Président : William Alonso, élève durant la période du Mandat)
Echantillon de personnes ayant vécu sous le Mandat britannique, selon des variables sociales : âge, classe sociale, religion, passé des parents par rapport à la langue française, fréquence d'utilisation de la langue.⁵

12.2 Italie

12.2.1 Rome, Maison Générale des Frères des écoles chrétiennes

NH 701/1 : Palestine
NH 800 : Palestine-historiques
NH 815/1 et 815/2 : Jérusalem
GC 387 : Historique des communautés, district d'Orient
GB 351 : Rapports des Visiteurs, district de Jérusalem⁶
Bulletin de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, non indexé
Registre de délibérations du Conseil du Régime
Correspondance avec le Vatican
Comptes-rendus des chapitres généraux⁷
Conduite des écoles, J.B. de la Salle.

12.2.2 Archives de la *Propaganda Fide*

Série *Acta*

L'ensemble de la correspondance est conservée en double au siège de la Maison Générale

⁵L'ensemble des entretiens a été réalisé en français, très rarement en arabe, avec le président actuel de l'association des anciens élèves du collège, William Alonso (les personnes interrogées désiraient s'exprimer en français lorsqu'elles en étaient capables).

⁶Les comptes-rendus de visite permettent de lire une vision élaborée par la hiérarchie, des problèmes rencontrés par les Frères, des débats qui les traversent, des décisions politiques à observer, et la réitération de certains ordres. Ils permettent de comprendre les problèmes qu'elle doit parfois affronter avec la société civile. A la suite des visites, des rapports sont rédigés et indiquent les directives à la communauté, ils renseignent le Frère Supérieur.

⁷Les comptes-rendus de chapitres généraux indiquent les recommandations de l'Institut, et implicitement, montrent en quoi certaines communautés sont éloignées de ce qui est préconisé puisque qu'elles sont rappelées à l'ordre. Ces chapitres généraux, comme leur nom l'indique, ne concernent pas une communauté en particulier.

des Frères des écoles chrétiennes (c'est à ces dernières que nous nous référons dans cette étude).

12.2.3 Archives des Sœurs de Notre Dame de Sion, Maison Généralice

Dossier 51-E3 : historique sur l'établissement de Jérusalem
Dossier 2L1 : vocation de N.D. de Sion
Dossier 2Ha71 : *Ecce Homo*, 1929-1948
Dossier 1M1 : Pensionnats et conseils aux maîtresses de langues

12.3 Royaume Uni

12.3.1 PRO *Public Record Office*

Colonial Office

CO 733 Palestine correspondance
CO 821 Blue Books

Foreign Office

FO 371 Political Departments : General Correspondence (1906-1966)
The Crown Agents for the colonies

Government of Palestine

Census of Palestine, 1922, Jerusalem
Census of Palestine, 1931, Alexandria, 1933

Department of Education

Annual Reports
Diplomas syllabus and regulations, Jerusalem, 1936

12. Sources

Education in Palestine 1936-1946, Jerusalem, 1936
Elementary school syllabus, Jerusalem, 1925
Instructions for the teaching of English, Jerusalem, 1941
Note on Education in Palestine (1920-29), Jerusalem, 1930
Regulations and instructions for the admission, promotion and superannuation of Pupils, Jerusalem, 1932
Secondary class syllabus (en arabe)
Town School Syllabus, en arabe, Jerusalem, 1927

Parliamentary debates

British Blue Book, Cmd 3530 of 1929 (Shaw Commission)
British Blue Book, Cmd 3686 of 1930 (Simpson Report)
British Blue Book, Cmd 5479 of 1937 (Palestine Royal Commission Report)
Colonial Office Reports, ex. n° 201
Near East Educational Survey : report of a survey made during the months of April, May, and June 1927
Palestine Gazette
Palestine Royal Commission Report, Cmd 5479, July 1937 (The Peel Report)
Parliamentary Papers and Government of Palestine
Vital Statistics (1922-1945)

12.3.2 *Saint Anthony's College, Personal papers*

GB 165-0009 : Georges Antonius
GB 165-0025 : Norman Bentwich
GB 165-0033 : Humphrey Bowman
GB 165-0252 : Sir Herbert Samuel

12.3.3 *Rapports et Mémoires*

ANTONIUS, G. *The Arab awakening*, Londres, 1938
BENTWICH, N., *England in Palestine*, Kegan Paul, Londres, 1932
BENTWICH, N. and H., *Mandate Memories, 1918- 1948*, Schocken Books, NY, 1965
BLYTH, E., *When we lived in Jerusalem*, Londres, John Murray, 1927
BOWMAN, H.E., *Middle East Window*, Longman, London, 1942
CUMMING, H., *Franco British Rivalry in the Post War Near East, the decline of French Influence*, Oxford University Press, 1930
GUALT, *The conflict of French and English educationnal philosophies in Egypt*, 1933

HYAMSON, A., *The British Consulate in Jerusalem*, Edward Goldston, 1941
HILL, W., *A history of the English school*, Cairo, 1937
KEITH ROACH, E., *Pasha of Jerusalem, Memoirs of district commissioner under the British Mandate*, Paul Eedle, Londres, 1994
KISH, F., *Palestine diary*, Gollancz, 1938
LUKE, Sir Harry, et E. Keith Roach, *The handbook of Palestine*, Mac Millan, 1934
MATHEWS, R.D., Akrawi, M., *Education in Arab countries of the Near east*, Washington, 1949
STORRS, Ronald, *Orientations*, Nicholson and Watson, London, 1939
SAMUEL, V. H., *Memoirs*, Cresset Press, London, 1945

12.4 France⁸

12.4.1 CADN, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

Fonds du service des Œuvres françaises à l'étranger

172-173 et 369-372 : établissements français en Palestine, enseignements, bourses

Poste consulaire de Jérusalem

Série A : 78, 79, 88 : établissements des Frères des écoles chrétiennes

Série B : 188 : propagande culturelle

200 : communautés religieuses

206, 212 : AIU, CCF, examens français

214-215 : écoles et universités locales

Série C : 27-28 : établissements religieux 1941- 1948

OBIP, Office des biens et intérêts privés

Turquie, série A, Etat des biens et subventions aux communautés religieuses, 1918

12.4.2 MAE, Ministère des Affaires Etrangères

Correspondance politique et commerciale

NS 1897-1914, Egypte, volumes 91-102, questions culturelles

NS Italie, volumes 10-12, question d'Orient, politique méditerranéenne

⁸Conseil International des archives, *Guide des sources de l'histoire des nations, Sources de l'histoire du Proche orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et les bibliothèques françaises*, 2 volumes, K.G. Saur, UNESCO, 1996.

12. Sources

NS Saint-Siège
NS Turquie, volumes 129-138, sionisme, Palestine
164-308 politique étrangère
Turquie, vol 867-886 Palestine-Syrie
Série C administrative 1890-1940
1^{re} partie 1890-1907, 2^e partie 1908-1940
142 Alliance française, MLF, AIU
160-161 Secours religieux, établissements religieux, Jérusalem
450- 451 Enseignement du français à l'étranger
Série Y International 1918-1940
Série E Levant 1918-40
Correspondance politique des consuls, Turquie Palestine, Turquie Jérusalem
NS Nouvelle Série Paris protectorat catholique de France, Saint-Siège
1, 2, 3, 4, 5 –dossiers généraux mai 1918-juin 1922
21-24- affaires politiques
31 Etablissements religieux français- Ecole biblique et archéologique mars 1922- décembre 1929
50 Instruction publique avril 1924- mai 1929 E 312, 1
53 Français en Palestine juillet 1923-décembre 1929
70 Etablissements religieux français 1930-1933
Relations commerciales 1918 1940
Série C, dossiers géographiques, 185 1/6 Asie mineure Palestine 1920-28
Office du Levant, 1920-1946, Annexe parisienne du Haut-Commissariat dans les Etats sous Mandat crée en 1920, sur modèle de l'office du gouvernement chérifien but promouvoir en métropole l'action de la France en Syrie et au Liban
Chambre de commerce de Marseille, Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919), Séances et travaux, fascicule III, Section de l'enseignement, Paris- Marseille 1919

12.4.3 Archives Nationales

F17 Instruction publique, 2684, 2933, 3110, 4146, 4147, 4613
F19 Cultes, 1924, 6238, 6239, 6240

12.4.4 Œuvres missionnaires

Œuvre de la Propagation de la Foi⁹

Fonds de Lyon :

Proche Orient, Palestine, rubrique géographique (Jérusalem 1855-1921) : rubriques relatives

⁹Fondée le 3 mai 1822 par des laïcs pour venir en aide aux missions catholiques ; à partir de 1922, à Rome.

à la congrégation elle-même

Fonds de Paris :

série E, rapport des missions Terre Sainte, P.O.

Revue catholique, *Bonne nouvelle*, 1921

Missions catholiques, articles consacrés aux Frères et à leurs établissements, les décorations des Frères, l'esprit de leur mission

Œuvre d'Orient¹⁰ *Bulletin de l'Œuvre d'Orient*

Journal de l'Archiconfrérie du Très Saint Enfant (Bethléem), *L'Echo de Bethléem*

12.4.5 Rapports et Mémoires

ALONSO, A. *Pio d'Alonzo et la question des lieux saints*, Jérusalem, 1908

BARRES, Maurice, *Enquête aux pays du Levant*, Plon, Paris, 1923

BARRES, Maurice, *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Plon, Paris, 1924

BAZANTAY, Pierre, *Les Etats du Levant sous Mandat français, La pénétration de l'enseignement du français dans les territoires sous Mandat français, exemple du sandjak autonome d'Alexandrette*, thèse à l'université de Paris, 1935

AUMALE, D', Jacques, *Voix de l'Orient, souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Variétés, 1945

CUINET, Vital, *La Turquie d'Asie, géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, Paris, E. Leroux, 1894-1895.

DRESSAIRE, Léopold, *Jérusalem à travers les siècles : histoire, archéologie, sanctuaires*, Maison de la bonne presse, 1931

DRIAULT, Eugène, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres*, 2 volumes, Paris, 1921

DRIAULT, Eugène, *La question d'Orient 1918-1937. La paix méditerranéenne*, Paris, 1938

FEIWEL, *L'Anglais, le juif, l'arabe en Palestine*, Editions de France, 1939

FERIET, René, *L'application d'un Mandat. La France puissance mandataire en Syrie et au Liban. Comment elle a compris son rôle*, these de doctorat, université de Lille, 1926

FLANDIN Eugène, *Rapport sur la Syrie et la Palestine*, Paris 1915

FOUX, Charles, *La France et les chrétiens d'Orient*, Flammarion, 1939

GOURAUD, Henri, "La France en Syrie", *Revue de France*, avril 1922

HANNOUAX Gabriel, *Regards sur l'Egypte et la Palestine. Avec 6 croquis originaux et 27 photographies*, Plon, 1929

LANGLOIS, E, 1931, "Rapport sur l'enseignement donné par les Frères des écoles chrétiennes, spécialement dans leurs collèges du Proche-Orient," *Bulletin des écoles chrétiennes*, 19 : 327-339

LOTI, Pierre, *La mort de notre chère France en Orient*, Calmann-Lévy, 1920

LYAUTEY, Pierre, *Le drame oriental de la France et le rôle de la France*, préface de Maurice Barrès, Paris, 1922

¹⁰Fondée en 1856, sous le nom "Œuvre des écoles d'Orient".

12. Sources

- NEUVILLE, Pierre, *Heurs et malheurs des consuls de France de Jérusalem*, *Journal of the Middle East Society*, Jérusalem, n° 1, 1947 ; n°2, Jérusalem, Ariel Printing Works, 1948.
- O'ZOUX, *Les Etats du Levant sous Mandat français*, Paris 1931
- PERNOT M., *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (Janvier-Aôut 1912)*, Comité de défense des intérêts français au Proche orient, Firmin Didot, 1912
- PIERREDON De, Michel, Thierry, *Le Protectorat de la France en Palestine et l'affaire du Consulat Général de France à Jérusalem*, 1927
- Journal des débats*, 1927, comptes-rendus des voyages du R.P. Dhorme

CHAPITRE 13

Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques¹

13.1 Chronologie comparative

Ne figurent dans cette chronologie, par souci de lisibilité, que des événements ayant eu une conséquence directe sur le collège (sur la fréquentation, le type de recrutement, l'environnement législatif et politique) ou permettant de retracer l'évolution de sa position durant les périodes ottomane et mandataire.²

¹Plusieurs photographies de classe ont été volontairement ajoutées à cette étude, permettant ainsi de lancer un appel à tous ceux susceptibles de s'y reconnaître ou de reconnaître certains de leurs anciens camarades ou amis, et ainsi, de participer au projet de recueil de témoignages que nous comptons poursuivre avec l'association des anciens élèves pour des recherches ultérieures sur la période jordanienne (1948-1967). Ces différentes photographies ont également pour but d'inciter les éventuels lecteurs à la préservation du patrimoine photographique. En effet, dans les recueils de photographies sur la société palestinienne parus ces dernières années, peu mentionnent le collège (ni les autres écoles catholiques françaises), la plupart du fonds photographique étant privé (institutionnel ou familial).

²Ne sont donc pas consignés les faits relatifs au sionisme. Pour la liste des directeurs du collège, des consuls de France, des Haut-Commissaires britanniques, des patriarches latins, de l'implantation des congrégations françaises non enseignantes, Cf Annexes A2, A4, A5 et A6. Pour l'évolution de l'implantation des écoles européennes à Jérusalem, Cf tableaux 2.1, 2.3 et 2.4. Les différents rapports figurant dans la colonne "FEC" comportent tous un chapitre sur les FEC de Jérusalem. Les visites des différentes personnalités politiques mentionnées ont été effectuées au collège de Jérusalem. Enfin, ne sont pas précisés non plus les différents gouvernements français et britanniques.

13. Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1838		Ouverture du vice-consulat de GB à Jérusalem	
1839		Début de la période des <i>Tanzimat</i> (réformes) dans l'empire ottoman (-> 1876)	
1841		Fondation de l'évêché anglo-prussien à Jérusalem	
1843	1843-1845 1 ^{ère} correspondance du consul réclamant la venue des FEC	Ouverture du consulat français de Jérusalem	
1847	Le patriarcat latin offre des terres aux Frères pour l'établissement du collège	Rétablissement du patriarcat latin à Jérusalem	
1848		Arrivée des Sœurs de St. Joseph en Palestine	
1850			Loi Falloux, liberté de l'enseignement secondaire
1853		Ouverture de l'école du Bishop Gobat	
1854		Création de l'Œuvre des Ecoles d'Orient	Début de la guerre de Crimée (-> 1856)
1856		Ouverture de l'école des Sœurs de Sion	Traité de Paix de Paris
1863		Ouverture d'une branche du Crédit Lyonnais à Jérusalem	
1869		1 sept.: projet de réforme scolaire inspiré par V. Duruy Ouverture du lycée de Galatasaray (Istanbul)	Ouverture du Concile de Vatican I
1874	1 ^{ère} délégation des FEC d'Egypte à Jérusalem		
1876	Installation des FEC à Jérusalem	1 ^{ère} constitution ottomane (suspendue en 1878)	
1878	15 oct: inauguration du collège (section gratuite)	Crise d'Orient, début du califat d'Abdulhamid II	Février: mort du pape Pie IX, avènement de Léon XIII 5 mars: victoire des républicains aux législatives (III ^{ème} République)
1881	Première distribution des prix par les FEC en présence des autorités françaises et ottomanes; abandon du projet d'éducation rurale		Loi sur la gratuité de l'école primaire

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1882	Fondation du collège de Jaffa	Occupation de l'Egypte par les Britanniques (-> 1922) 1 ^{ère} aliya	Loi sur la laïcité et l'obligation scolaires
1884	Fondation du collège de Caiffa Rapport Guérin Ouverture de l'EN des FEC à Bethléem		
1889		Ouverture de la porte Neuve (accès direct au collège) à la demande de la France	Création de l'école coloniale
1891	Statuts des écoles des FEC par le Vatican (ils leur sont favorables)	Consulat de France élevé au rang de Consulat Général	Création du baccalauréat moderne en France Alliance franco-russe
1892		Ouverture de la ligne de chemin de fer reliant Jaffa à Jérusalem	
1893	Fondation des écoles de Nazareth et Bethléem	Congrès eucharistique à Jérusalem Début de la question arménienne Statuts de l'amicale des anciens élèves des FEC	
1894			Encyclique <i>Dignitas Ecclesiarum Orientalum</i>
1898	Lettre de la Propagande contre les FEC	Voyage de l'empereur Guillaume II en Palestine	Crise franco-britannique de Fachoda
1899	Nouvelle organisation de la province du Levant des FEC	Ouverture de l'école <i>St. Georges</i> de Jérusalem	
1900	Louanges du jury de l'exposition universelle envers le Frère Evagre et son action	Consécration de l'église St. Etienne des dominicains	Canonisation de JB de La Salle, fondateur de l'ordre des FEC 30 oct.: discours de W. Rousseau contre les congrégations
1901		Ouverture de l'école <i>Friends</i> à Ramallah Accords de Mytilène sur les intérêts français en Palestine	1 ^{er} juillet: lois sur les associations L'Œuvre des Ecoles d'Orient devient l'Œuvre d'Orient
1903			Avènement de Pie X
1904	Ouverture de la section payante du collège, l'anglais est introduit comme langue facultative	La CMS transforme son école missionnaire en école payante et oriente ses élèves vers le <i>Syrian protestant college</i> (future université américaine de Beyrouth)	Loi interdisant l'enseignement congréganiste en France Rupture des relations entre la France et le Saint Siège

13. Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1905	Rapport de l'Institut archéologique allemand sur les écoles de Jérusalem	Ouverture de l'établissement des Sœurs de la Charité dans un quartier de la ville nouvelle	Loi de séparation des Eglises et de l'Etat
1906	Rapport Charlot sur l'enseignement des congrégations	Ouverture de l'école nationale ottomane islamique	Encyclique <i>Vehementer Nos</i>
1907		Ouverture de l'école technique de Caiffa (plus tard: Polytechnique)	
1908		Révolution des Jeunes Turcs	
1909	Fondation de la Confrérie du Très Saint Enfant à Bethléem	Fondation de l'école Dusturiyya de K. Sakakini (curriculum laïque) Avril: déposition du Sultan Abdulhamid II	
1910	1 ^{ère} amicale du collège de Jérusalem Lettre du Visiteur à la Propagande au sujet des "dissidents" dans les écoles des FEC		Elévation de la Confrérie au rang d'Archiconfrérie par la papauté
1911	Surélévation du bâtiment d'un étage pour répondre à la forte demande		Constitution du Comité des Intérêts Français en Orient
1912	Rapport de M. Pernot Prix de l'Académie française décerné au collège		
1913		Loi de réforme de l'administration ottomane, davantage de responsabilités aux autorités locales (éducation) Accords de Constantinople Ouverture d'une antenne de l'institut biblique pontifical (dirigé par un jésuite allemand), concurrente de l'école biblique des dominicains	Congrès arabe de Paris
1914	Prise de position des notables musulmans contre la fermeture du collège Mort du Frère Evagre (fondateur) Fermeture du collège Ouverture du lycée impérial ottoman dans les bâtiments du collège	8 sept.: abolition des Capitulations	novembre: déclaration de guerre de l'empire ottoman à la France et à la GB décembre: protectorat britannique sur l'Egypte Avènement de Benoît XV
1915	Expulsion des Frères		
1916		Janvier: accord Hussein-Mac Mahon Avril: début du génocide arménien Mai: accords Sykes-Picot Juin: révolte arabe	

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1917	Retour de certains Frères, soldats français en Palestine	2 nov.: déclaration Balfour 11 déc.: entrée d'Allenby à Jérusalem	Création de la Congrégation de l'Eglise Orientale par le Pape
1918	Réouverture de l'école (4 février) et du collège (1 mars)	1 nov.: 1 ^{er} congrès islamo-chrétien de Palestine Ouverture des <i>Training College, Arab College</i>	
1919		janvier: congrès de Syrie (section 3 sur l'enseignement, Frère Justinus pour les FEC) juin: commission King Krane en Palestine Fin déc./début janv.: visite du cardinal Dubois	30 nov.: lettre apostolique <i>Maximum Illud</i>
1920		2 oct.: circulaire du patriarcat latin sur l'enseignement de l'arabe 23 déc.: convention franco-anglaise 3 juillet: mise en place de l'Œuvre de la préservation de la Foi en Palestine	24 avril: conférence de San Remo 10 août: traité de Sèvres entre la France et l'empire ottoman 1 sept.: proclamation du Grand Liban Création du Service des Œuvres Rétablissement des relations entre la France et le Saint-Siège
1921		1 ^{ère} émeute de Jaffa juillet 1921-août 1922: délégation arabe palestinienne à Londres	mars: conférence du Caire (redéfinition de la politique britannique au Moyen Orient)
1922		Création du <i>Department of Education</i> en Palestine Mise en place du <i>London and Oxford Matriculation exams</i> L'arabe et l'hébreu deviennent langues officielles (valorisées dans le recrutement des fonctionnaires) 24 juillet: ratification de la Charte du Mandat par la SDN	Avènement de Pie XI Encyclique <i>Ubi Arcano Dei Consilio</i> (article 25 contre le nationalisme)
1923	Mise en place du Conseil d'enseignement par les Britanniques: refus de participation des FEC	juin: entrée en vigueur de la Charte du Mandat Boycott de élections palestiniennes par les Arabes	juillet: traité de Lausanne entre la Turquie et les alliés (acte de décès de l'empire ottoman)

13. Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1924	Rapport de M. Barrès: <i>Faut-il supprimer les congrégations religieuses?</i> (1er chapitre sur les FEC) Visite du Haut-Commissaire Weygand Statuts de l'association du Sacré-Cœur	Le français n'est plus officiellement une langue d'examen (réunion du <i>Board of Higher-Studies</i> : moratoire accordé jusqu'en 1927)	
1925	17 mars: visite du Haut-Commissaire Herbert Samuel	Mars: visite de Lord Balfour en Palestine et en Syrie (grève du <i>Arab College</i>) Inauguration de l'université hébraïque de Jérusalem juillet: début de la grande révolte syrienne Fondation de l'école <i>Wataniyya</i> (nationale)	Stand des FEC à l'Exposition Universelle Missionnaire (Vatican)
1926	14 mai: solennité du cinquantenaire du collège 2 ^{ème} amicale des anciens du collège Visite de H. de Jouvenel, Haut-Commissaire de Syrie	1 juillet: loi sur l'exemption des taxes Concours annuel de catéchisme dans les paroisses de Palestine	Encyclique <i>Rerum Ecclesiae</i>
1927	Visite du gouverneur de Jérusalem Ronald Storrs Visite du Frère Supérieur des FEC	Campagne de relations publiques du P. Dhorme en France en faveur des Œuvres françaises en Palestine	
1928	Fermetures ponctuelles de l'établissement	Incidents près du mur des lamentations 1 ^{ère} version du <i>Education Ordinance</i> rejetée Avril: protestation musulmane contre le congrès international des missions protestantes à Jérusalem 16 août: règlement sur les écoles	
1929	Fermetures ponctuelles de l'établissement	Ouverture du <i>Terra Sancta College</i> par les Franciscains 1 ^{ère} école mixte dans le couvent arménien août: émeutes du mur des lamentations octobre: commission d'enquête Shaw	
1930	Départ de certains élèves pour le <i>Terra Sancta College</i> 24 juin: éloge du gouverneur de Jérusalem E. Keith Roach sur l'enseignement de l'anglais au collège Fin des équivalences des diplômes des FEC avec les diplômes français	Voyage en Palestine de l'Inspecteur général des Œuvres françaises G. Bounoure	Délégation arabe palestinienne à Londres

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1931	Echec de la transaction pour l'agrandissement du collège dans la ville nouvelle 3 février: visite du directeur du département de l'éducation H. Bowman		Stand des FEC à l'exposition coloniale (Paris)
1932		août: fondation du parti de l' <i>Istiqlal</i> (nationalistes panarabes)	
1933	Fermetures ponctuelles de l'établissement	<i>Education Ordinance</i> Campagne de l'Istiqlal contre le sionisme et les Britanniques 12 mai: inauguration du YMCA par Allenby octobre: émeute de Jaffa contre les Britanniques	
1934	1 ^{ère} tentative d'implantation du <i>Matriculation exam</i> Création du Brevet d'études comptables		
1935		Inauguration du CCF Ouverture du <i>British Council</i> Nouvelle tentative de soulèvement	
1936	Le Visiteur des FEC pour le Levant est décoré par le Vatican Création du Certificat d'études comptables Fermetures ponctuelles de l'établissement	janvier-mars: grève générale de Syrie Fin Avril: grève générale palestinienne 3 septembre: protocole franco-syrien pour l'indépendance de la Syrie 28 septembre: accord franco-libanais Ouverture de l'école de commerce gouvernementale à Haïfa	
1937	1 ^{ers} candidats du collège au <i>Palestine Matriculation</i>	11 mai: proclamation de l'état d'urgence en Palestine juillet: commission Peel (pour la partition) 30 septembre: loi martiale, état de siège en Palestine, Haut-Comité arabe interdit, le mufti est destitué de ses fonctions	
1938	Les Frères sont sommés de renvoyer leurs élèves juifs Fermetures ponctuelles de l'établissement	Les insurgés contrôlent les grandes agglomérations Attentats juifs contre les populations arabes Ouverture du collège <i>Nahda</i> (Renaissance)	
1939		17 mai: Livre blanc sur la Palestine Attentats juifs contre les populations arabes 14 octobre: le mufti s'enfuit en Irak	Avènement de Pie XII 1 septembre: début de la 2 ^{ème} guerre mondiale

13. Collège et institutions, enjeux de pouvoirs et politiques linguistiques

	Collège des FEC	Jérusalem, Palestine, Moyen-Orient	Europe
1940			10 mai: offensive allemande en France 22 juin: la France signe l'armistice
1941	Plusieurs Frères s'exilent au Liban	Le consul de France de Vichy est rappelé avec son personnel	juin: Britanniques à Damas
1942	Plaintes déposées au consulat français contre le Frère directeur "francophobe"		
1943	Lettres alarmant le consul sur la faiblesse du français au collège	23 juillet: délégation de la France libre en Palestine et en Transjordanie	novembre: crise franco-libanaise
1944	Le consul rappelle que la délivrance de diplômes de fin d'études françaises est indépendante de la passation du <i>Matriculation</i>	La GB envisage un deuxième plan de partage Le groupe Stern multiplie les attentats contre les Britanniques	
1945	Le Frère directeur tente d'obtenir les mêmes avantages administratifs pour les élèves détenteurs d'un examen français obtenu avant l'introduction du <i>Matriculation</i>	Volonté du consul d'ouvrir un collège secondaire de langue française à Jérusalem (échec)	mai/juin: crise entre la France et la Syrie
1946	Les Frères de Jérusalem, dont le directeur a annoncé l'ouverture d'un collège à Amman sont attaqués dans la presse jordanienne (ainsi que la France)	La Transjordanie devient indépendante et prend le nom de Jordanie La Ligue des Etats Arabes forme un "comité de Palestine" mai/juin: les Britanniques évacuent le Caire et Alexandrie	Le MAE convoque le Secrétaire Général des FEC
1947	16 mai: collège occupé par les troupes jordanienes juillet: explosions près des remparts affectant le collège Visite du Frère supérieur de Rome en Palestine et au collège de Jérusalem, réunion de tous les anciens élèves	14 février: la GB décide de soumettre la question du mandat à l'ONU 29 novembre: vote du plan de partage de la Palestine de l'ONU	
1948	Le collège est un lieu de refuge pour les familles de la vieille ville Départ de nombreux élèves vers la Jordanie	Début 1948: les violences se transforment en guerre 15 mai: fin du Mandat, déclaration de l'indépendance d'Israël, entrée en guerre des états arabes voisins	

13.2 Les Frères des écoles chrétiennes : organisation et établissements palestiniens

Liste des directeurs du collège de Jérusalem

Xiste Léon (1920- 1923)
Polycarpe Jean (1923-1929)
Florin Anatole (1929- 1932)
Polycarpe Jean (1932-1938)
Octave Laurent (1938- 1940)

Les Frères Supérieurs de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes

Fr. Irlide (1875-1884)
Fr. Joseph (1884-1897)
Fr. Gabriel Marie (1897-1913)
Fr. Imier de Jésus (1913-1923)
Fr. Allais-Charles (1923-1928)
Fr. Adrien (1928-1934)
Fr. Junien Victor (1934-1940)
Fr. Arèse Casimir (1940- 1946)
Fr. Athanase Emile (1946- 1952)

Congrégations françaises en Terre Sainte

- 1848** *Saint Joseph de l'Apparition*
Etablissements de Bethléem (1853), Ramleh (1872), Ramallah (1873), Beit Jala (1875), Nazareth (1889), Naplouse (1919, 1904 pour le dispensaire)
- 1855** *Nazareth*
- 1856** *Notre-Dame de Sion*
établissement d'Ein Kerem (1860)
- 1873** *Carmélites*
- 1874** *Notre-Dame de Sion*
- 1876** *Frères des écoles chrétiennes*
Etablissements de Jaffa(1882), Caiffa (1884), Bethléem et Nazareth (1893)
- 1878** *Pères blancs missionnaires d'Afrique*
- 1879** *Betharram (prêtres du Sacré-Cœur)*

340

1884 *Clarisses*
1884 Dominicains
1886 *Filles de la Charité (St -Vincent de Paul)*
1887 Assomptionnistes
1890 Trappistes
1890 Lazaristes
1899 Bénédictins
1907 *Carmel Saint-Joseph*
1909 *Franciscaines missionnaires de Marie*³

13.3 Au cœur des tourmentes politiques, entre dommages et engagements⁴

Accord de Mytilène, 1901 (extrait)⁵

(1) Le Gouvernement impérial s'engage à continuer la recommandation de l'existence légale des écoles françaises ou protégées françaises mentionnées dans la liste annexée [...] Il accorde la même recommandation officielle à ceux des établissements qui se trouvaient jusqu'ici sans autorisation. Il s'engage aussi à faire bénéficier ces établissements de l'exemption douanière conformément au règlement sur les immunités douanières de ces établissements.

(2) Le Gouvernement impérial s'engage à continuer la reconnaissance de l'existence légale des églises, chapelles, hôpitaux, dispensaires, orphelinats, asiles et autres établissements français ou protégés français [...]

(3) Le Gouvernement impérial autorise la construction, l'agrandissement ou la réparation des établissements mentionnés dans la liste [...] et reconnaît l'existence légale dans leurs futures dimensions

(4) Toutes les fois qu'il s'agira à l'avenir de la création ou de la construction d'établissements scolaires et autres semblables par des Français ou des protégés français dans des endroits autres que les quartiers habités exclusivement par des musulmans, l'Ambassade de France communiquera au Ministère des Affaires étrangères impériales et en même temps que les autres données réglementaires les noms des instituteurs et directeurs [...] et le but de leur fondation. Il en sera de même toutes les fois qu'il s'agira de la réparation ou de l'agrandissement de ces mêmes établissements. Au cas où dans un délai de six mois, après l'avis

³D'après [LANGLOIS, 2001, p 223], ANDS, et les archives des établissements des Sœurs de Saint Joseph (ASSJ). Les autres congrégations comportent un certain nombre de nationaux français mais ce sont pas ici indiqués. Les congrégations féminines sont en italique. Les 2/3 des nouvelles congrégations qui s'établissent en Palestine sont françaises.

⁴Sauf mention explicite (titre AMAE), les textes intégraux ont été consultés dans LAURENS [2002c] (nous nous sommes permis de sélectionner ce qui concernait la Palestine ou l'éducation).

⁵ANDS pour les deux accords, attachés à l'Histoire de l'établissement de Jérusalem.

donné par l'Ambassade, la Sublime Porte n'aurait pas formulé par écrit ses objections motivées, l'autorisation demandée et les exemptions qui en découlent seraient considérées comme acquises.

Accord de Constantinople, 18 décembre 1913 (extrait)

Les Firmans réglementaires seront délivrés d'office et sans frais aux établissements sous Protectorat français tant scolaires qu'hospitaliers de bienfaisance ou de culte portés sur la liste ci-jointe [...] Pour ce qui est de l'exemption de l'impôt foncier, elle s'appliquera non seulement à la bâtisse principale, mais aussi aux attenances et dépendances nécessaires à leur fonctionnement [...]

Négociations franco-britanniques, procès-verbal de la séance du Sénat tenue à Paris, le 21 décembre 1912 (extrait)

“M. Le président du Conseil ...Je n'ai pas besoin de dire au Sénat que, au Liban et en Syrie notamment, nous avons des intérêts traditionnels...”

M. de Lamarzelle : Très bien !

M. le président du Conseil : ...et que nous entendons les faire respecter (Très bien ! Très bien !) Je suis heureux de pouvoir ajouter que c'est tout à fait sans motif qu'on a imaginé l'existence de je ne sais quels dissentiments entre le gouvernement anglais et nous sur ce point. Le gouvernement anglais nous a très amicalement déclaré qu'il n'avait dans ces régions ni intention d'agir, ni desseins, ni aspirations politiques d'aucune sorte (Très bien !) Nous sommes nous-mêmes très résolus à maintenir, en Asie l'intégrité de l'Empire ottoman. Mais nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudierons aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts (Très bien ! Très bien !) [...]

“La France, jusqu'ici scrupuleusement fidèle au principe de l'intégrité de l'Empire Ottoman, n'entend nullement le renier aujourd'hui. S'il ne lui appartient pas d'empêcher que les États balkaniques excipent de leurs victoires pour réclamer l'annexion à leur profit des provinces et les villes de la Turquie d'Europe conquise et occupée par leurs armées, elle n'entend point profiter de l'effondrement de la puissance turque en Europe pour la dépouiller en Asie de quelque lambeau de territoire. [...] La France ne prétend nullement à s'emparer de la Syrie ni à en assumer le protectorat selon le vœu souvent manifesté par les Libanais et aujourd'hui renouvelé par d'importants personnages syriens. Il ne faut pas que la réserve qui est la conséquence de cette politique amène les autres puissances à envisager une prise de possession par elles de la Syrie comme une éventualité qui trouverait la France indifférente et il est nécessaire qu'on n'oublie pas que nous ne saurions laisser s'effectuer cette prise de possession. On ne doit pas conclure de notre discrétion que nous soyons disposés à abandonner à qui que ce soit notre situation particulière en Syrie.

Il importe notamment, en raison même de la cordialité qui préside à nos relations avec l'Angleterre, qu'il n'y ait aucune obscurité entre elle et la France à ce sujet, et je me repose entièrement sur vous du soin de trouver le meilleur moyen pour indiquer au gouvernement britannique notre point de vue. Le principe de désintéressement dont il s'inspire ne peut qu'emporter l'assentiment des ministres de Sa Majesté, de même que notre ferme volonté de nous opposer, le cas échéant, à toute solution non française de la question de Syrie ne saurait surprendre les puissances. Elles connaissent suffisamment la position privilégiée que la France tient en Syrie d'une tradition séculaire ainsi que des institutions et des entreprises fondées et entretenues par l'effort de ses nombreux nationaux et par l'afflux des capitaux français dans cette région de l'Empire Ottoman. «La Grande-Bretagne, du reste, pour sa part, ne saurait envisager sans appréhension une solution éventuelle de la question de Syrie contraire au point de vue français. Elle ne peut ignorer les visées de l'Allemagne, sa propagande et ses ambitions en Syrie et en Palestine. Elle doit, comme nous, d'autant plus les redouler, qu'un établissement allemand, aux portes mêmes de l'Égypte, réclamé aujourd'hui encore comme un droit par des organes de la presse germanique, donnerait à la flotte allemande dans le Levant un port d'attache et un point d'appui et qu'ainsi se trouverait rompu, à notre commun détriment, cet équilibre méditerranéen auquel l'Angleterre attache, non moins que nous, tant de prix.»

Procès-verbal de la réunion franco-britannique, le 23 novembre 1915 (extrait)⁶

M. Georges Picot prenant la parole a dit alors comment son gouvernement envisageait la question. Parmi les puissances alliées, nulle n'avait autant à perdre dans le partage de l'Empire ottoman. Les traités, une longue tradition, le travail de générations successives lui assuraient dans l'organisation ancienne une situation privilégiée. Chaque année ses écoles se multipliaient répandant avec sa langue son esprit et son influence. Avec son action morale se développait son action économique. L'Empire ottoman disparu, peu de chose resterait de cet édifice laborieusement élevé. Il convenait donc de réserver à la France une compensation faute de quoi le seul résultat de cette guerre et du sang répandu par ses soldats en Orient serait pour elle une diminution considérable d'influence, que l'opinion française se refuserait à accepter. En Syrie, une grand Syrie apparaissait comme la seule compensation possible. Le gouvernement britannique n'était pas d'ailleurs sans connaître nos visées. Dès avant la guerre, il savait que la France avait des vues sur ces régions, et, depuis le début des hostilités l'Ambassadeur avait précisé que nos droits sur la Syrie et la Cilicie ne souffraient pas de partage. Partant de la frontière égyptienne, la possession nouvelle devait comprendre à son avis les vilayets et Mutasserifliks de Jérusalem, Beyrouth, le Liban, Alep, Damas, la partie du vilayet d'Adana située au sud du Taurus. À l'est de cette région, la frontière suivrait la ligne de faite des montagnes dans les vilayets et Mutasserifliks de Mamouret aul Aziz, de Diarbekir et de Van, pour redescendre vers le sud en suivant les montagnes qui limitent le bassin du

⁶ AMAE, A Paix, vol. 178, p. 9-14 (étaient présents : sir Arthur Nicolson, MMP. Clerk et Weakley du *Foreign Office*, sir T. Holderness et sir A. Hirtzel de l'*India Office*, le major Calwell et le colonel Parker du *War Office*, précisions de H. Laurens.

Tigre, couper ce fleuve à hauteur de Kerkouk et atteindre l'Euphrate à la limite de la province de Deir el Zor. Sir Arthur Nicolson fit tout d'abord une réserve en ce qui concernait les lieux saints chrétiens, et M. Georges Picot tomba d'accord que c'était une question qui méritait un examen particulier. [...]

Sir A. Nicolson a reconnu que le Liban privilégié dans l'empire turc devrait être évidemment laissé en dehors du nouveau royaume arabe, ainsi que Beyrouth et la côte voisine.

“Et la Palestine ?” fut-il aussitôt demandé. La Palestine également. Mais en ce qui concerne Damas, Homs, Hama, Alep, sir A. Nicolson insista sur ce qui était une condition sine qua non posée par les Arabes dont la souveraineté pourrait comprendre également les vilayets de Deir ez Zor et de Mossoul. Le gouvernement britannique ne donnait-il pas l'exemple des sacrifices en abandonnant à la nouvelle principauté des régions de Bagdad et de Bassorah qu'il avait conquises aux prix d'efforts coûteux ?

M. Georges Picot répondit qu'en effet il savait parfaitement que c'était un désir des Damasains réfugiés au Caire d'obtenir leur indépendance afin d'avoir, dans l'organisation nouvelle, des situations avantageuses. Il connaissait d'autant mieux leur état d'esprit, que ceux-ci venaient généralement le trouver au sortir de sa résidence anglaise, pendant son séjour récent dans cette ville. Après avoir offert leurs services « à la seule nation qui savait réellement protéger la liberté des peuples sous son contrôle », ils lui disaient leur attente, confiants de l'arrivée des Français qu'ils sauraient servir fidèlement dans l'emploi qui leur serait donné. Dans ces conditions, on pouvait douter que ce fut le chérif de La Mecque qui ait formulé une prétention de ce genre.

D'ailleurs comment croire que le maître du Liban, pourvu de droits spéciaux à Damas, Alep et dans les régions voisines, pourrait s'abstenir longtemps d'y intervenir ? L'Arabe ne reconnaît pas de chef, ou plutôt tous ses chefs se jalourent. Chaque tribu forme un tout indépendant. Bientôt les rivalités locales provoqueraient une anarchie qui irait grandissante, et force serait à la France d'envoyer ses troupes rétablir l'ordre à grands frais. Promettre aux Arabes de constituer ainsi un grand État, c'est leur jeter de la poudre aux yeux. Jamais celui-ci ne prendrait corps. Vous ne ferez pas d'une poussière de tribus un tout viable, et, en ajoutant à l'Arabie des régions lointaines et sans connexion avec elle, comme Bagdad et Bassorah, peuplée de Chiites, vous n'en ferez qu'accroître les difficultés. Comment penser que les populations de ses riches contrées consentiront jamais à envoyer leur argent à un prince lointain et à se soumettre à son autorité ?

Sir A. Nicolson objecta que l'on pouvait concevoir une fédération arabe, avec des liens excessivement lâches, qui donnerait satisfaction aux aspirations de chacun des groupes intéressés. Tel était notamment l'avis des délégués de l'Indian Office, bien qu'ils reconnussent le danger créé après les rivalités entre tribus arabes.

M. Georges Picot ne le pense pas. Ses relations avec les cheiks arabes lui ont prouvé combien profondes étaient les haines locales. Il croit donc que si telle famille ou tel chef apporte son aide aux Alliés, ce sera une raison suffisante pour que tel autre les combatte. “En ce cas,

dit sir A. Nicolson, toutes nos propositions seront retirées. Elles sont entièrement subordonnées à l'adhésion totale et immédiate des Arabes, consentant à agir énergiquement contre les Turcs. Vous n'obtiendrez un tel résultat de tribus divisées que par un seul moyen, objecta M. Picot, le levier religieux. Oui, on comprend comment le chérif de La Mecque, parlant en tant que descendant du Prophète, peut faire disparaître pendant un temps les rivalités locales sous une explosion de fanatisme religieux. Mais de ceci, ni l'Angleterre, ni la France ne le veulent. On ne voit donc pas bien à quel résultat utile aboutiraient les sacrifices si graves demandées au gouvernement français. Voulut-il y consentir, l'opinion publique et le Parlement ne le lui permettraient pas d'ailleurs, et sauraient imposer leur volonté. Son délégué ne peut donc que s'en tenir aux instructions précises qu'il a reçues, et s'en référer à l'exposé qu'il a fait des desiderata de la France."

En levant la séance, sir A. Nicolson insista pour que les idées échangées au cours de la réunion fussent soumises au gouvernement de la République, en lui signalant la gravité du danger auquel les Alliés avaient à faire face. Il propose de tenir une prochaine réunion dès que son délégué serait en état de faire connaître l'accueil réservé par le ministère des Affaires étrangères aux suggestions qui lui étaient soumises. Les Anglais sont momentanément découragés par les prétentions françaises. A la fin de l'année, ils désignent sir Mark Sykes pour négocier directement avec Picot. Sykes, qui a déjà des idées bien arrêtées, comme on l'a vu, s'entend bien avec son homologue. La négociation progresse rapidement.

Lettre de Picot à Paul Cambon du 3 janvier 1916 (extrait)⁷

1. Un arrangement serait fait entre la France et l'Angleterre garantissant celle-ci contre des mesures tendant à capter les eaux du Tigre et de l'Euphrate, qui ruineraient les bas pays.
2. Un régime commercial serait étudié pour Alexandrette, et une voie de chemin de fer construite après entente entre les deux pays pour assurer les communications avec Bagdad. Je n'ai pas cru devoir me refuser à soumettre ces suggestions au gouvernement français, d'autant plus que le dernier point avait l'avantage de réduire en quelque mesure l'importance d'une question qui restait à examiner et qui apparaissait comme la plus épineuse de toutes celles abordées jusque-là. Au cours de la dernière séance au Foreign Office, certains délégués techniques avaient signalé l'importance attachée par le gouvernement britannique à la possession d'un port sur la côte où pourrait aboutir une ligne de chemin de fer venant de l'Irak. Ce point d'aboutissement était fixé naguère par beaucoup d'Anglais à Alexandrette et nul n'ignore qu'à l'Amirauté cette manière de voir conserve encore de chauds partisans qui ne l'abandonneraient pas volontiers. Dans les entrevues qu'il dut avoir quotidiennement avec les diverses administrations anglaises pendant la dernière phase de ces pourparlers, sir Mark Sykes s'est vu reprocher avec quelque amertume la concession qui nous avait été faite sur ce point. "Nous

⁷AMAE, A Paix, vol. 178, p. 87-93, AMAE, Guerre 1914-1918, vol. 871, p. 148-154. M. Picot à M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, Londres, 3 janvier 1916.

l'avons toujours ouvertement revendiqué depuis trente ans", lui fut-il affirmé. "Il y a trente ans, répondit-il, mais le délégué français nous a objecté qu'alors la France revendique aussi l'Égypte." Quoi qu'il en soit, sir Mark assurait que, sur cette question du port en Méditerranée, il n'y avait pas de concession possible et vainement je proposais Gaza, je vantais les avantages d'une ligne aboutissant à Port-Saïd, à un port sérieusement outillé, alors que celui proposé nécessiterait d'immenses travaux pour être le point de départ d'une ligne stratégique importante. Il fut bien vite évident pour moi, que sur cette question le débat était peu utile. Allant plus loin, sir Mark réclamait pour l'Angleterre la Palestine, moins les Lieux saints qui devaient être internationalisés. Il m'a semblé que, dans ces conditions, prolonger indéfiniment la controverse devenait vain et risquait seulement de l'envenimer sans résultat probable. Il convenait donc de consentir les sacrifices indispensables, en réduisant au minimum le danger du projet anglais. Pour cela, avant toute autre chose, il était désirable d'éviter qu'à la frontière du désert, qui mieux qu'une rivière ou même une ligne de faïtes crée une séparation entre deux pays, fût substituée une autre limitée entre les Anglais et nous. J'ai donc posé la nécessité que l'Angleterre ne dépassât pas par ailleurs la limite du désert, si nous consentions à lui abandonner Caïffa. En le faisant après l'arrangement de 1914 avec la Turquie, nous cédions sur un point où nous avions des droits certains, et un tel désintéressement de notre part serait à coup sûr difficilement admis par notre opinion. Nous ne pouvions aller au-delà. J'acceptai en conséquence de soumettre la solution suivante au gouvernement français : Caïffa et sa baie avec Saint-Jean-d'Acre seraient remises aux Anglais, et la Palestine, en partant de la côte à 15 milles au nord de Caïffa, jusqu'au lac de Tibériade, au Jourdain, à la mer Morte et à Gaza, serait neutralisée sous le contrôle d'une administration internationale comprenant des représentants de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie et des musulmans. L'Angleterre aurait dans cette enclave le droit de passage par un chemin de fer qu'elle construirait elle-même et par lequel elle pourrait transporter ses troupes quand il lui conviendrait. Après avoir consulté les diverses administrations intéressées, sir Mark Sykes s'est déclaré satisfait de cette solution. Une carte a été rédigée en commun consacrant ces diverses propositions et un mémorandum les a résumées. Il a été en outre décidé que dès qu'elles auraient été examinées par le gouvernement français, une réunion nouvelle pourrait être tenue au Foreign Office pour leur donner une forme définitive. Si les solutions auxquelles nous sommes ainsi arrivées ne nous donnent pas toutes les satisfactions que nous pouvions souhaiter, elles nous offrent du moins un champ d'action qui occupera pendant une longue période l'activité française en Orient et assurera définitivement à notre langue la situation prépondérante qu'elle détient déjà dans le Levant. Il semble donc qu'il y ait intérêt à ne pas différer davantage notre acquiescement à l'arrangement proposé. Les Anglais paraissent actuellement pressés d'aboutir afin de poursuivre leurs négociations avec les Arabes, et nul ne sait les surprises que peuvent nous réserver demain les événements. Dans de telles conditions vous penserez peut-être comme moi qu'ajourner la solution de ces négociations serait une grave imprudence qu'aucun avantage ultérieur ne viendrait sans doute compenser.

Conférence San Remo, 1920 (extrait)⁸

La question est débattue dans une série de rencontres interalliées en février-mars 1920 que l'on a appelées les "conférences de Londres". On y discute des frontières de la Palestine. Note du secrétaire britannique sur une conférence interalliée tenue au 10 Downing Street 1 [...]

M. MILLERAND. - Je suis d'accord. J'accepte pour ma part le texte proposé par la délégation britannique du moment qu'il est entendu que rien n'est changé à la situation actuelle des communautés non juives en Palestine.

LORD CURZON. - Parfaitement. [...] Il est décidé :

10. D'accepter les termes de l'article concernant les Mandats au sujet de la Palestine, tel qu'il est formulé ci-dessous, à la condition que soit inséré dans le procès-verbal un engagement de la part de la Puissance mandataire que ceci ne comprend pas la renonciation aux droits dont les communautés non juives jouissaient dans le passé ; cet engagement n'a cependant rien à faire avec la question du protectorat religieux de la France sur lequel on s'était déjà entendu dans l'après-midi par l'engagement du gouvernement français qui avait reconnu que ce protectorat avait cessé d'exister.

[...]

20. Que les termes de l'article des Mandats soient les suivants : Les hautes parties contractantes sont d'accord que la Syrie et la Mésopotamie en conformité avec le 4^e paragraphe de l'article 22 soient provisoirement reconnues comme États indépendants à la condition que des conseils administratifs et des secours leur soient octroyés par un mandataire jusqu'à ce qu'ils soient à même de se gouverner par eux-mêmes. Les frontières des États susdits seront établies et le choix des mandataires. Les hautes parties contractantes sont d'accord pour confier en application des dispositions de l'article 22 l'administration de la Palestine, dans les limites des frontières qui auront été établies par les principales Puissances alliées, à un mandataire qui sera choisi par lesdites Puissances. Le mandataire sera responsable de l'exécution de la déclaration faite la première fois le 8 novembre 1917 par le gouvernement britannique et acceptée par les autres Puissances alliées, pour la création en Palestine d'un foyer national (*national home*) pour le peuple juif. Il est entendu néanmoins que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existantes en Palestine ni aux droits et à la situation politique dont les Juifs jouissent en d'autres pays. La Puissance mandataire s'engage à nommer dans le plus bref délai une commission spéciale pour étudier toutes les questions et réclamations concernant les différentes communautés religieuses et en établir le règlement. Il sera tenu compte dans la composition de cette commission des intérêts religieux en jeu. Le président de la commission sera nommé par le conseil de la Société des Nations. Les termes des Mandats au sujet des territoires susdits seront formulés par les principales Puissances alliées et soumis à l'approbation du conseil de la Société des Nations. La

⁸ Archives nationales, papiers Millerand, n° 470, AP/60. Texte anglais dans *Documents on British Foreign Policy 1919-1939, First Series*, vol. VII, 1920, Londres, 1958, p. 99-119.

Turquie s'engage en conformité avec les dispositions de l'article [...] d'accepter toutes les décisions qui pourront être arrêtées à ce sujet.

L'Exécutif arabe élu au quatrième Congrès de juillet 1921 annonce le refus de reconnaître le Mandat⁹

Ce que la Nation craignait depuis le commencement de ce mois est un fait accompli. La Société des Nations a ratifié en principe le Mandat sur la Palestine et les Puissances occidentales ont obtenu ce qu'elles voulaient contre tout droit, ne tenant compte que de leurs intérêts matériels. Le Comité exécutif du Congrès palestinien a fait savoir par un manifeste précédent que les décisions de ces Puissances qui seraient contraires aux droits de la Nation palestinienne ne feraient qu'augmenter notre attachement à ces droits dont nous ne dévierons pas d'un cheveu et à nos revendications nationales qui sont la défense de notre patrimoine moral, de nos propriétés, de notre liberté individuelle ainsi que de notre existence nationale. Ce même Comité vous assure de nouveau aujourd'hui de ce même attachement et exprime publiquement le refus catégorique de la Nation palestinienne d'accepter tout Mandat. Il décide de continuer la lutte politique avec une organisation améliorée, une ardeur et une volonté plus fermes. Il prend ces décisions sachant qu'il est appuyé par la Nation [...] Dans peu de temps, la délégation palestinienne reviendra de Londres après une lutte que jamais délégation ayant frappé aux portes de la Justice anglaise n'avait encore entreprise. Sitôt son retour, le Congrès palestinien arabe se réunira et alors la Nation décidera des voies à suivre pour la revendication de ses droits naturels méconnus par les Puissances européennes. Le Congrès prendra aussi les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre des sociétés islamo-chrétiennes et leur organisation financière.

13.4 Le Mandat britannique

Les Hauts-Commissaires britanniques en Palestine

Sir Herbert Louis Samuel (1920–1925)
Sir Gilbert Falkingham Clayton (May–December 1925) (acting)
Herbert Onslow Plumer (1925–1928)
Sir Harry Charles Luke (acting) 1928
Sir John Chancellor (1928–1931)
Sir Mark Aitchison Young (1931–1932) (acting)
Sir Arthur Grenfell Wauchope (1932–1937)
William Denis Battershill (1937–1938) (acting)

⁹ AMAE, Nantes, Jérusalem, B, 94 ; AMAE, Levant Palestine, 1918-1929, vol. XXI, p. 79

Sir Harold MacMichael (1938–1944)

Nouveaux pouvoirs : un personnel éducatif puissant ?

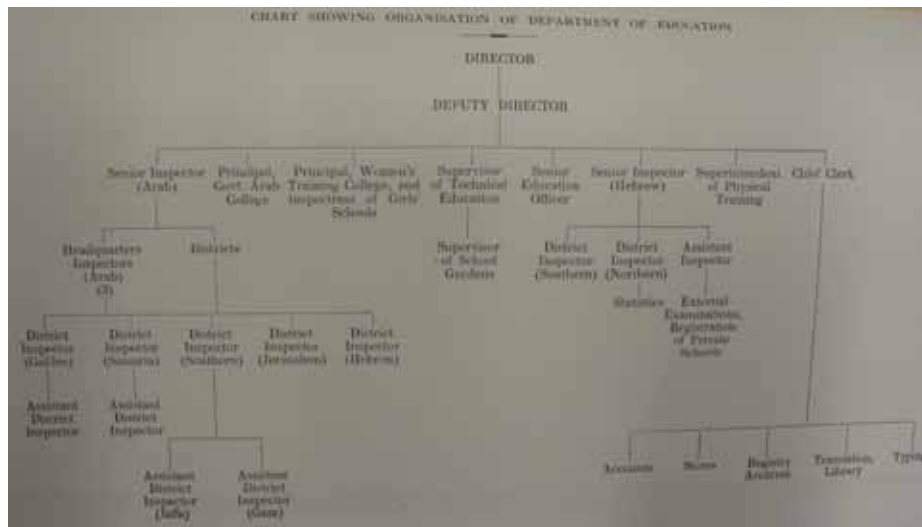


FIG. 13.2: Organigramme du Department of Education, (AR Education)

The Palestine Mandate¹⁰

The Council of the League of Nations :

Whereas the Principal Allied Powers have agreed, for the purpose of giving effect to the provisions of Article 22 of the Covenant of the League of Nations, to entrust to a Mandatory selected by the said Powers the administration of the territory of Palestine, which formerly belonged to the Turkish Empire, within such boundaries as may be fixed by them ; and

Whereas the Principal Allied Powers have also agreed that the Mandatory should be responsible for putting into effect the declaration originally made on November 2nd, 1917, by the Government of His Britannic Majesty, and adopted by the said Powers, in favor of the establishment in Palestine of a national home for the Jewish people, it being clearly understood that nothing should be done which might prejudice the civil and religious rights of existing

¹⁰<http://www.yale.edu/lawweb/avalon/mideast/palmanda.htm>

non-Jewish communities in Palestine, or the rights and political status enjoyed by Jews in any other country ; and

Whereas recognition has thereby been given to the historical connection of the Jewish people with Palestine and to the grounds for reconstituting their national home in that country ; and Whereas the Principal Allied Powers have selected His Britannic Majesty as the Mandatory for Palestine ; and

Whereas the mandate in respect of Palestine has been formulated in the following terms and submitted to the Council of the League for approval ; and Whereas His Britannic Majesty has accepted the mandate in respect of Palestine and undertaken to exercise it on behalf of the League of Nations in conformity with the following provisions ; and

Whereas by the afore-mentioned Article 22 (paragraph 8), it is provided that the degree of authority, control or administration to be exercised by the Mandatory, not having been previously agreed upon by the Members of the League, shall be explicitly defined by the Council of the League Of Nations ;

confirming the said Mandate, defines its terms as follows :

ARTICLE 1. The Mandatory shall have full powers of legislation and of administration, save as they may be limited by the terms of this mandate.

ART. 2. The Mandatory shall be responsible for placing the country under such political, administrative and economic conditions as will secure the establishment of the Jewish national home, as laid down in the preamble, and the development of self-governing institutions, and also for safeguarding the civil and religious rights of all the inhabitants of Palestine, irrespective of race and religion.

ART. 3. The Mandatory shall, so far as circumstances permit, encourage local autonomy.

ART. 4. An appropriate Jewish agency shall be recognised as a public body for the purpose of advising and co-operating with the Administration of Palestine in such economic, social and other matters as may affect the establishment of the Jewish national home and the interests of the Jewish population in Palestine, and, subject always to the control of the Administration to assist and take part in the development of the country. The Zionist organization, so long as its organization and constitution are in the opinion of the Mandatory appropriate, shall be recognised as such agency. It shall take steps in consultation with His Britannic Majesty's Government to secure the co-operation of all Jews who are willing to assist in the establishment of the Jewish national home.

ART. 5. The Mandatory shall be responsible for seeing that no Palestine territory shall be ceded or leased to, or in any way placed under the control of the Government of any foreign Power.

ART. 6. The Administration of Palestine, while ensuring that the rights and position of other sections of the population are not prejudiced, shall facilitate Jewish immigration under suitable conditions and shall encourage, in co-operation with the Jewish agency referred to in Article 4, close settlement by Jews on the land, including State lands and waste lands not required for public purposes.

ART. 7. The Administration of Palestine shall be responsible for enacting a nationality law. There shall be included in this law provisions framed so as to facilitate the acquisition of Palestinian citizenship by Jews who take up their permanent residence in Palestine.

ART. 8. The privileges and immunities of foreigners, including the benefits of consular jurisdiction and protection as formerly enjoyed by Capitulation or usage in the Ottoman Empire, shall not be applicable in Palestine. Unless the Powers whose nationals enjoyed the afore-mentioned privileges and immunities on August 1st, 1914, shall have previously renounced the right to their re-establishment, or shall have agreed to their non-application for a specified period, these privileges and immunities shall, at the expiration of the mandate, be immediately reestablished in their entirety or with such modifications as may have been agreed upon between the Powers concerned.

ART. 9. The Mandatory shall be responsible for seeing that the judicial system established in Palestine shall assure to foreigners, as well as to natives, a complete guarantee of their rights. Respect for the personal status of the various peoples and communities and for their religious interests shall be fully guaranteed. In particular, the control and administration of Wakfs shall be exercised in accordance with religious law and the dispositions of the founders.

ART. 10. Pending the making of special extradition agreements relating to Palestine, the extradition treaties in force between the Mandatory and other foreign Powers shall apply to Palestine.

ART. 11. The Administration of Palestine shall take all necessary measures to safeguard the interests of the community in connection with the development of the country, and, subject to any international obligations accepted by the Mandatory, shall have full power to provide for public ownership or control of any of the natural resources of the country or of the public works, services and utilities established or to be established therein. It shall introduce a land system appropriate to the needs of the country, having regard, among other things, to the desirability of promoting the close settlement and intensive cultivation of the land. The Administration may arrange with the Jewish agency mentioned in Article 4 to construct or operate, upon fair and equitable terms, any public works, services and utilities, and to develop any of the natural resources of the country, in so far as these matters are not directly undertaken by the Administration. Any such arrangements shall provide that no profits distributed by such agency, directly or indirectly, shall exceed a reasonable rate of interest on the capital, and any further profits shall be utilised by it for the benefit of the country in a manner approved by the Administration.

ART. 12. The Mandatory shall be entrusted with the control of the foreign relations of Palestine and the right to issue exequaturs to consuls appointed by foreign Powers. He shall also be entitled to afford diplomatic and consular protection to citizens of Palestine when outside its territorial limits.

ART. 13. All responsibility in connection with the Holy Places and religious buildings or sites in Palestine, including that of preserving existing rights and of securing free access to the Holy Places, religious buildings and sites and the free exercise of worship, while ensuring the requirements of public order and decorum, is assumed by the Mandatory, who shall be responsible solely to the League of Nations in all matters connected herewith, provided that nothing in this article shall prevent the Mandatory from entering into such arrangements as he may deem reasonable with the Administration for the purpose of carrying the provisions of this article into effect ; and provided also that nothing in this mandate shall be construed as conferring upon the Mandatory authority to interfere with the fabric or the management of purely Moslem sacred shrines, the immunities of which are guaranteed.

ART. 14. A special commission shall be appointed by the Mandatory to study, define and determine the rights and claims in connection with the Holy Places and the rights and claims relating to the different religious communities in Palestine. The method of nomination, the composition and the functions of this Commission shall be submitted to the Council of the League for its approval, and the Commission shall not be appointed or enter upon its functions without the approval of the Council.

ART. 15. The Mandatory shall see that complete freedom of conscience and the free exercise of all forms of worship, subject only to the maintenance of public order and morals, are ensured to all. No discrimination of any kind shall be made between the inhabitants of Palestine on the ground of race, religion or language. No person shall be excluded from Palestine on the sole ground of his religious belief. The right of each community to maintain its own schools for the education of its own members in its own language, while conforming to such educational requirements of a general nature as the Administration may impose, shall not be denied or impaired.

ART. 16. The Mandatory shall be responsible for exercising such supervision over religious or elementary bodies of all faiths in Palestine as may be required for the maintenance of public order and good government. Subject to such supervision, no measures shall be taken in Palestine to obstruct or interfere with the enterprise of such bodies or to discriminate against any representative or member of them on the ground of his religion or nationality.

ART. 17. The Administration of Palestine may organist on a voluntary basis the forces necessary for the preservation of peace and order, and also for the defence of the country, subject, however, to the supervision of the Mandatory, but shall not use them for purposes other than those above specified save with the consent of the Mandatory. Except for such purposes, no military, naval or air forces shall be raised or maintained by the Administration of Palestine. Nothing in this article shall preclude the Administration of Palestine from contributing to the cost of the maintenance of the forces of the Mandatory in Palestine. The

Mandatory shall be entitled at all times to use the roads, railways and ports of Palestine for the movement of armed forces and the carriage of fuel and supplies.

ART. 18. The Mandatory shall see that there is no discrimination in Palestine against the nationals of any State Member of the League of Nations (including companies incorporated under its laws) as compared with those of the Mandatory or of any foreign State in matters concerning taxation, commerce or navigation, the exercise of industries or professions, or in the treatment of merchant vessels or civil aircraft. Similarly, there shall be no discrimination in Palestine against goods originating in or destined for any of the said States, and there shall be freedom of transit under equitable conditions across the mandated area. Subject as aforesaid and to the other provisions of this mandate, the Administration of Palestine may, on the advice of the Mandatory, impose such taxes and customs duties as it may consider necessary, and take such steps as it may think best to promote the development of the natural resources of the country and to safeguard the interests of the population. It may also, on the advice of the Mandatory, conclude a special customs agreement with any State the territory of which in 1914 was wholly included in Asiatic Turkey or Arabia.

ART. 19. The Mandatory shall adhere on behalf of the Administration of Palestine to any general international conventions already existing, or which may be concluded hereafter with the approval of the League of Nations, respecting the slave traffic, the traffic in arms and ammunition, or the traffic in drugs, or relating to commercial equality, freedom of transit and navigation, aerial navigation and postal, telegraphic and wireless communication or literary, artistic or industrial property.

ART. 20. The Mandatory shall co-operate on behalf of the Administration of Palestine, so far as religious, social and other conditions may permit, in the execution of any common policy adopted by the League of Nations for preventing and combating disease, including diseases of plants and animals.

ART. 21. The Mandatory shall secure the enactment within twelve months from this date, and shall ensure the execution of a Law of Antiquities based on the following rules. This law shall ensure equality of treatment in the matter of excavations and archaeological research to the nationals of all States Members of the League of Nations. (1) "Antiquity" means any construction or any product of human activity earlier than the year 1700 A. D. (2) The law for the protection of antiquities shall proceed by encouragement rather than by threat. Any person who, having discovered an antiquity without being furnished with the authorization referred to in paragraph 5, reports the same to an official of the competent Department, shall be rewarded according to the value of the discovery. (3) No antiquity may be disposed of except to the competent Department, unless this Department renounces the acquisition of any such antiquity. No antiquity may leave the country without an export licence from the said Department. (4) Any person who maliciously or negligently destroys or damages an antiquity shall be liable to a penalty to be fixed. (5) No clearing of ground or digging with the object of finding antiquities shall be permitted, under penalty of fine, except to persons authorised by the competent Department. (6) Equitable terms shall be fixed for expropriation, temporary or permanent, of lands which might be of historical or archaeological interest. (7) Authorization

to excavate shall only be granted to persons who show sufficient guarantees of archaeological experience. The Administration of Palestine shall not, in granting these authorizations, act in such a way as to exclude scholars of any nation without good grounds. (8) The proceeds of excavations may be divided between the excavator and the competent Department in a proportion fixed by that Department. If division seems impossible for scientific reasons, the excavator shall receive a fair indemnity in lieu of a part of the find.

ART. 22. English, Arabic and Hebrew shall be the official languages of Palestine. Any statement or inscription in Arabic on stamps or money in Palestine shall be repeated in Hebrew and any statement or inscription in Hebrew shall be repeated in Arabic.

ART. 23. The Administration of Palestine shall recognise the holy days of the respective communities in Palestine as legal days of rest for the members of such communities.

ART. 24. The Mandatory shall make to the Council of the League of Nations an annual report to the satisfaction of the Council as to the measures taken during the year to carry out the provisions of the mandate. Copies of all laws and regulations promulgated or issued during the year shall be communicated with the report.

ART. 25. In the territories lying between the Jordan and the eastern boundary of Palestine as ultimately determined, the Mandatory shall be entitled, with the consent of the Council of the League of Nations, to postpone or withhold application of such provisions of this mandate as he may consider inapplicable to the existing local conditions, and to make such provision for the administration of the territories as he may consider suitable to those conditions, provided that no action shall be taken which is inconsistent with the provisions of Articles 15, 16 and 18.

ART. 26. The Mandatory agrees that, if any dispute whatever should arise between the Mandatory and another member of the League of Nations relating to the interpretation or the application of the provisions of the mandate, such dispute, if it cannot be settled by negotiation, shall be submitted to the Permanent Court of International Justice provided for by Article 14 of the Covenant of the League of Nations.

ART. 27. The consent of the Council of the League of Nations is required for any modification of the terms of this mandate.

ART. 28. In the event of the termination of the mandate hereby conferred upon the Mandatory, the Council of the League of Nations shall make such arrangements as may be deemed necessary for safeguarding in perpetuity, under guarantee of the League, the rights secured by Articles 13 and 14, and shall use its influence for securing, under the guarantee of the League, that the Government of Palestine will fully honour the financial obligations legitimately incurred by the Administration of Palestine during the period of the mandate, including the rights of public servants to pensions or gratuities. The present instrument shall be deposited in original in the archives of the League of Nations and certified copies shall be forwarded by the Secretary-General of the League of Nations to all members of the League. Done at

London the twenty-fourth day of July, one thousand nine hundred and twenty-two.

Report by His Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the Council of the League of Nations on the Administration of Palestine and Trans-Jordan for the year 1932.

Education Ordinance

(extrait) [...] The Education Ordinance is to be enacted in January, 1933, and the text is printed in Appendix I to this Report, together with the text of the Regulations which are being made under the Ordinance. The Ordinance has been carefully framed so as to meet the special requirements of non-Government schools conducted by foreign religious and charitable organizations, and the regulations for its application give clear expression to the intention of Government to refrain from all interference in the conduct and management of private schools which is not absolutely necessary for the maintenance of order and good government.

[...] A Committee was appointed by the High Commissioner to enquire into the accommodation available in Government town schools and to make recommendations for increasing that accommodation so as to permit of the admission of a larger number of applicants. As a result of the recommendations of the Committee, the Government is increasing the roll of teachers to supply deficiencies in the staffs of town and village schools and is renting or constructing additional schoolrooms.

Service de l'Instruction publique de Jérusalem¹¹

“Conditions réglant les dons aux écoles privées

1. L'école pourra être inspectée librement, en tous temps et dans toutes les classes, par le Directeur de l'Instruction publique ou par son représentant dûment accrédité.
2. Tous les registres de l'école pourront être inspectés par le directeur de l'Instruction publique ou par son représentant dûment accrédité.
3. L'école enverra des rapports périodiques concernant les soins donnés aux élèves et les progrès de ceux-ci, et tout renseignement qui puisse être demandé de temps en temps par le service de l'Instruction publique.
4. Le directeur de l'Instruction publique ou son représentant aura le droit de critiquer le travail de l'école et de donner le travail qu'il jugera être salubre. Le pouvoir exécutif, cependant, concernant le courant de la vie de l'école ou l'administration intérieure, restera entre les mains des autorités de la dite école.

¹¹BOEO n°349, octobre 1922, p 141.

5. L'école devra donner satisfaction au service de l'Instruction publique en ce qui concerne l'aération et la lumière dans les classes, la propreté des bâtiments, l'hygiène et l'eau filtrée, l'inspection médicale et le traitement des élèves, et tout autre désir de cette nature.
6. Les heures d'enseignement dans l'école ne seront pas moins de quatre ni plus de sept par jour. L'école ne sera pas ouverte pour l'enseignement plus de 240 jours de classe ni moins de 150 par an ; on pourra cependant se servir des grandes vacances pour pousser certaines branches de l'enseignement approuvées par le service de l'Instruction publique.
7. Le don annuel sera payé deux fois par an, en versements semestriels et d'avance.
8. Le directeur de l'Instruction publique pourra réduire ou suspendre le versement du don fixé si le travail, l'organisation ou les conditions hygiéniques sont par trop défectueuses, ou à cause d'irrégularité dans l'entretien des registres ou de distribution erronées des honoraires, salaires ou dons.
9. Si une organisation reconnue ou un corps de missionnaires, ayant accepté le don, désire ouvrir une nouvelle école, ou agrandir l'école déjà existante, il devra avertir le service de l'Instruction publique au moins un mois avant. On devra avertir de même façon en cas de fermeture de l'école ou d'amoindrissement de quelques-unes de ses classes, ou si un changement se produit touchant d'une façon radicale au budget de cette organisation ou du corps en question."

13.5 Institutions françaises, structures d'encadrement du "fer de lance"

Liste des Consuls Généraux de Jérusalem¹²

Délégation de la France Libre (1941 à 1946)
Guy du CHAYLARD (1942-1946)
Henri ZIMMERMANN (1941-1942)
Amédée OUTREY (1937-1940)
Jacques d'AUMALE (1928-1937)
Alphonse DOIRE (1926-1928)
Gaston MAUGRAS (1924-1925)
Louis RAIS (1919-1924)

¹²M. Pernot relève dans son rapport ce qui constitue à ses yeux les lacunes du système diplomatique français, "Allemands, Anglais, Russes [...] semblent avoir pour principe de maintenir le plus longtemps possible dans cette région les fonctionnaires de leurs consulat. Beyrouth, Caïffa, Jaffa et Jérusalem forment une sorte de cycle que chaque agent parcourt plusieurs fois, en passant par les différents grades de son état. Ainsi les consuls arrivent à connaître parfaitement le pays et à se maintenir en contact avec les différents éléments de la population [...] en 17 ans, le consul anglais n'a changé que 3 fois. Nous pratiquons un système tout différent. Après cela il ne faut pas s'étonner si nos consuls n'ont qu'une médiocre connaissance".

Première guerre mondiale

George GUEYRAUD (1908-1914)

George OUTREY (1905-1908)

Auguste BOPPE (1902-1904)

Honoré DAUMAS (1902)

Ernest AUZEPY (1898-1901)

Charles LEDOULX (1893-1898)

SOFE, Service des Œuvres Françaises à l'Étranger

Il a été institué par le décret du 15 janvier 1920, sous l'autorité de M. Albert Milhaud. Il prenait la suite du bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger", créé par décret du 4 août 1910.

Directeurs du SOFE :

Jean Giraudoux (oct. 1921- avril 1924)

Naggiar (oct. 1924 - nov.1925)

Pila (juin 1926 - juillet 1933)

Marx (juillet 1933-1940)

TAB. 13.1: Allocations du Consulat Général de France aux établissements des Frères de Palestine (d'après les relevés de comptes du consulat, AMAE, Nantes, SOFE, O172)

Etablissements	1930-31	1931-32	1934
Ecole et coll. Jérusalem	40000	52000	45000
Collège de Bethléem	20000	17000	12000
EN de Bethléem	25000	17000	12000
Collège de Caiffa	35000	30000	28000
Collège de Jaffa	40000	36000	32000
Ecole de Nazareth	30000	27000	24000
Total FEC	184000	167000	163000
<i>Bourses scolaires</i>			
Jérusalem	4480	1800	
Caiffa	1280	1280	
Jaffa	1200	1200	
Total Palestine	1250300	1277360	978600

TAB. 13.2: Allocations du Consulat Général de France aux établissements hospitaliers et éducatifs de Jérusalem (d'après les relevés de comptes du consulat, AMAE, Nantes, SOFE, O172); divers : tombeau des Rois, grotte du Pater, grotte du Credo, donatives du consulat.

Etablissements	1930-31	1931-32	1934
Général			
<i>A Dispensaires</i>			
Médecin	25000	25000	39000
Service automobile	15000	15000	
Achat d'une nouvelle sanitaire	18000		
<i>B Ecoles</i>			
Sœurs du Rosaire	30000	30000	20000
Bourses scolaires	20000	15160	1600
Ecoles AIU		63000	33000
<i>C Divers</i>			
Alloc.rites orient.	12000	13000	12000
Total	120000	161160	138600
Ville de Jérusalem			
<i>A Œuv. Hosp. et charitables</i>			
Hôpital St Louis	50000	50000	45000
Médecin de l'hôpital	60000	60000	54200
Ecole et orphelinat des Filles de la Charité	45000	45000	30000
Orphelinat industriel de St Pierre de Sion	10000	10000	5000
Orphelinat des bénédictins	3000	3000	3000
Orphelinat des Franciscaines de Marie	3000	3000	3000
<i>B Ecoles</i>			
Ecole et orphelinat des religieuses de Sion	25000	25000	18000
Ecole et orphelinat des sœurs de St Joseph	40000	40000	38000
Ecole paroissiale des sœurs de St Joseph	4000	3500	4000
Ecole des Frères	40000	52000	45000
Ecole biblique et archéologique	30000	30000	30000
Séminaire grec catholique	150000	150000	125000
Séminaire syrien catholique	50000	50000	45000
<i>C Divers</i>			
	11000	12000	12000
Total	533500	457700	457200
Circonscription Jérusalem	304800	258200	
Circonscription Jaffa	148000	148000	
Circonscription Caiffa	145000	145000	
Transjordanie	12000	10000	10000
Total	1250300	1277360	978600

La situation de la langue française en Palestine, P. Dhorme (1922)¹³

A Jérusalem, le voyageur pouvait descendre dans n'importe quel hôtel convenable, pénétrer dans les magasins les plus disparates, il était sûr d'être compris. A l'un des nombreux bureaux de poste, il y en avait au moins six, il lisait en français les avis d'arrivée et de départ [...] bref on sentait que si la langue du gouvernement était le turc et celle de la population indigène l'arabe, le français était vraiment la langue officieuse, celle que chacun devait posséder pour entrer dans la société policée et se mettre en contact avec les étrangers. Pour tous, la première langue, après la langue maternelle, était la langue française. [...]

Le Major allemand affichait en français le communiqué des opérations. D'ailleurs les conversations entre officiers turcs et allemands étaient généralement en langue française [...]

Le prestige séculaire de la France au Levant, le protectorat exercé par notre pays sur les chrétiens de l'empire ottoman, la prépondérance des représentants de la France dans les affaires de la Sublime Porte et dans la défense des minorités, et surtout l'immense rayonnement de la bienfaisance française, par les hôpitaux, les écoles, les œuvres de toutes les sortes : autant de causes qui avaient créé dans la Palestine ce besoin de notre langue. Les écoles françaises, presque toutes entre les mains des ordres religieux d'hommes et de femmes étaient sans cesse obligés de s'étendre ou de se multiplier pour satisfaire à ce besoin. Les établissements rivaux quelle que fût leur origine, devaient faire entrer le français dans leurs programmes. Les œuvres indigènes faisaient passer le français aussitôt après l'arabe dans leurs préoccupations scolaires, il était de bon ton de savoir le français. C'était le signe qu'on était sorti du niveau moyen. Inutile d'insister sur le rôle intellectuel et moral que jouait notre langue maternelle [...]

Dans les compartiments, dans les gares[...]

L'arabe, l'anglais, l'hébreu se juxtaposent invariablement. Même phénomène dans l'unique bureau des postes [...] l'arabe figure encore timidement sur les enseignes des hôtels, restaurants magasins et entrepôts. Mais l'anglais et l'hébreu l'encadrent avec une ostentation obédante. Plus de ces réclames en français pittoresque qui faisaient sourire les passants, c'est l'anglais qui désormais a les honneurs du style.

Banni de la voie publique et de l'administration, le français n'en continue pas moins de vivre dans les sphères intellectuelles. La population élevée dans nos écoles, n'a pas désappris notre langue. Mais [...] deux rivaux se sont élevés, l'un plus universel, l'anglais, l'autre plus spécial et localisé, l'hébreu. C'est qu'un événement formidable s'est intercalé dans la logique de l'histoire palestinienne : la grande guerre. Quand la Palestine s'est réveillée de la torpeur où la tenait le joug turco- allemand depuis 1914. Elle a vu arriver les *tommies* qu'elle a salué comme des libérateurs en décembre 1917. Sans doute un détachement français et italien étaient associés à l'expédition venue d'Egypte, mais le gros de l'armée Allenby, c'était l'infanterie anglaise et la cavalerie indiennes. La population des villes et des campagnes entendit

¹³ AMAE, Nantes, SOFE, O172, P. Dhorme, "La langue française en Palestine", 18 mai 1922.

partout la langue anglaise. L'oriental habitué à adapter son oreille aux sons étrangers, eut vite fait de baragouiner quelques mots britanniques. Les commerçants surtout, en contact perpétuel avec les officiers et les soldats, ne tardèrent pas à échanger leur français d'avant guerre contre l'idiome nouveau. L'anglais apparut comme la langue de l'avenir et les Palestiniens s'inclinèrent devant le soleil levant [...]

L'occupation anglaise a pour corollaire l'attribution à l'Angleterre du Mandat, à l'armée succéda l'administration. Officiers et sous officiers démobilisés furent nantis de postes importants, on s'aperçut que l'Anglais devenait utile non seulement pour les transactions commerciales mais encore pour obtenir des fonctions administratives. Les écoles anglaises confessionnelles ou autres virent affluer les jeunes gens ou jeunes filles en quête d'emplois officiels [...] nos écoles françaises constatèrent que les indigènes réclamaient une solide instruction en langue anglaise [...] ne pouvaient se contenter de l'arabe et du français, mais partout où une contribution pécuniaire était exigée des parents, si mince fût-elle, il fallut donner à l'enseignement de l'anglais une place à côté de celui du français. Ainsi l'anglais qui autrefois n'existait guère pénétra de plus en plus avant dans les jeunes classes de la société. Les écoles musulmanes et les écoles nationales ont l'arabe comme langue principale, l'anglais comme langue secondaire. Le français tombe à l'état de langue facultative. Les mêmes faits se constatent dans les écoles grecques orthodoxes [...]

Je n'écris pas des considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence de la langue française en Palestine. Je relève quelques faits que pourront contrôler ceux qui ont connu la Terre Sainte avant et après la guerre. Je me hâte d'ajouter que ces faits ne doivent donner naissance à aucun pessimisme. Notre langue possède ici des attaches séculaires que rien ne peut relâcher. Je n'en veux pas d'autre preuve que la prospérité de nos établissements français même sous le nouveau régime, aucun n'a dû fermer ses portes et chose inattendue, la plupart d'entre eux possèdent autant, parfois même plus d'élèves que par le passé. Des directeurs [...] se voient refuser des élèves faute de locaux pour les maintenir.

La question de Palestine au Parlement, le Frère Evagre (extrait de la séance du 26 février 1921)¹⁴

La chambre a voté l'allocation ordinaire aux œuvres d'Orient, mais en diminuant cette allocation de 900000 frs. A cette occasion, Mr de Grand-Maison a pris la parole en disant "Vous connaissez la flottaison admirable de nos écoles françaises en Palestine. C'est l'œuvre de nos missionnaires et de nos consuls. Le Frère Evagre fut l'un des principaux artisans de ces merveilleux résultats d'expansion française. Il s'agit aujourd'hui de ne pas laisser périliter ces résultats, car l'usage du français dans nos écoles est menacé, puisque l'intention du gouvernement anglais est de n'y maintenir l'enseignement du français que comme une étude accessoire. Ce serait déplorable car nous avons là une situation de fait et des traditions auxquelles elle ne saurait porter atteinte. En tous cas je pourrais loyalement et amicalement, entre

¹⁴BOEO, n°341, avril mai 1921, p 150

alliés, rappeler un exemple très récent, celui des écoles italiennes à Tunis, où notre président général a dû, sur cette même question, résigner ses fonctions, à la suite des protestations du gouvernement italien. Je demande que le gouvernement français fasse, en Palestine, pour nos écoles et notre langue, ce que les italiens ont fait en Tunisie.”

Léon Barbé : “je m’associe à Mr de Grandmaison pour rendre hommage à la mémoire de cet excellent Français que fut le Frère Evagre. Il est regrettable que notre alliée cherche à substituer sa langue à la nôtre. Mais j’ai la confiance que si le gouvernement continue l’appui qu’il donne, depuis si longtemps, à nos écoles, la langue française conservera sa prépondérance en Palestine comme en Syrie.”

13.6 Patriarches latins

Joseph Valerga (1847- 1872)

Vincent Bracco (1873- 1889)

Louis Piavi (1889-1905)

Philippe Camassei (1905-1918)

Louis Barlassina (1920- 1947)

13.7 Les lieux¹⁵

¹⁵L’empire ottoman est divisé en *vilayet* regroupant des *sandjak*, eux-mêmes subdivisés en *kaza*. Cf également les cartes de Dressaire de 1929, chapitre 4.

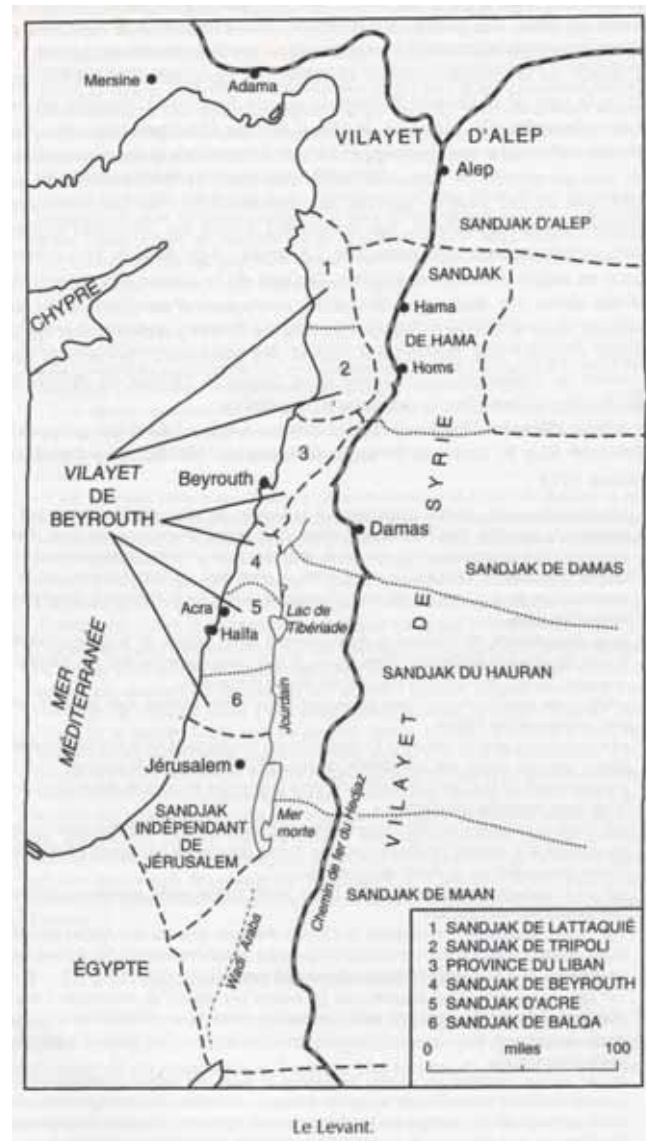


FIG. 13.3: *Le Levant (organisation administrative ottomane)*, [LAURENS, 2002b, p 140]

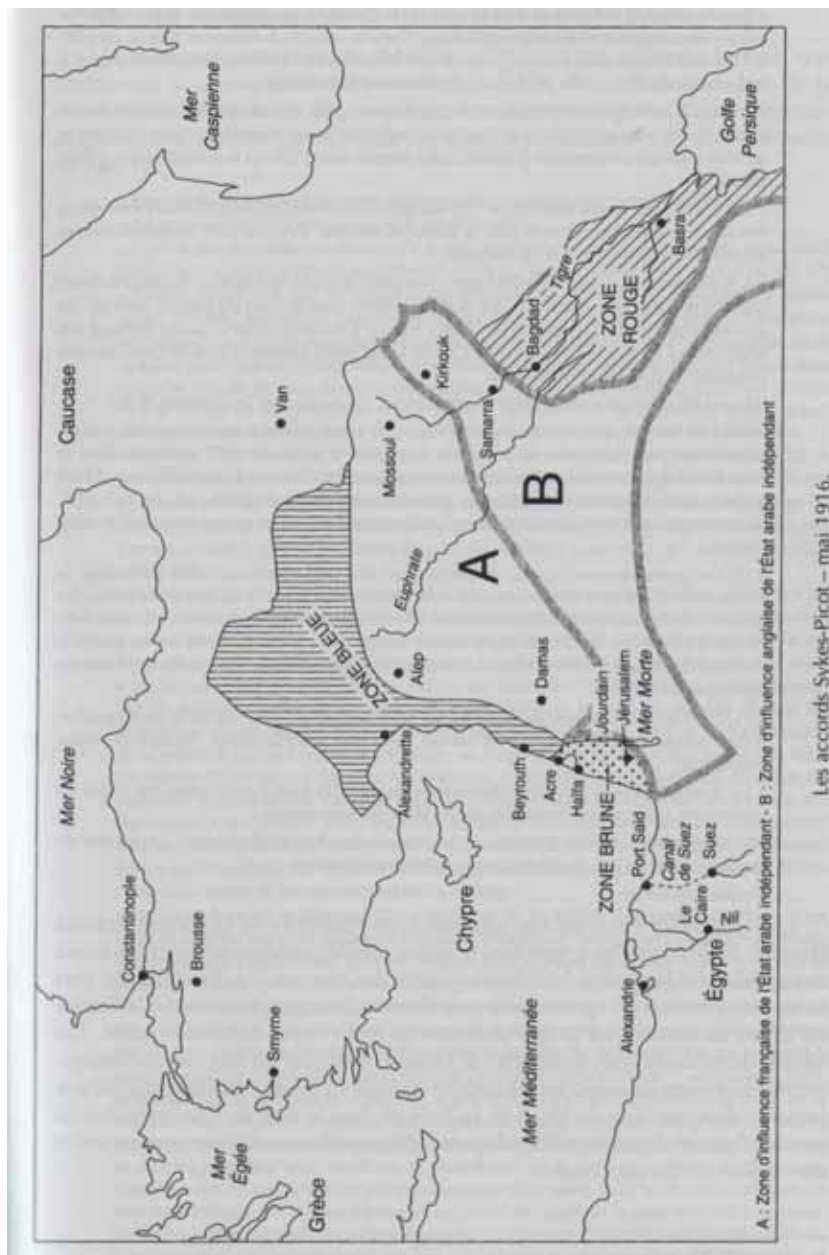


FIG. 13.4: Accords Sykes Picot, [LAURENS, 2002b, p140]

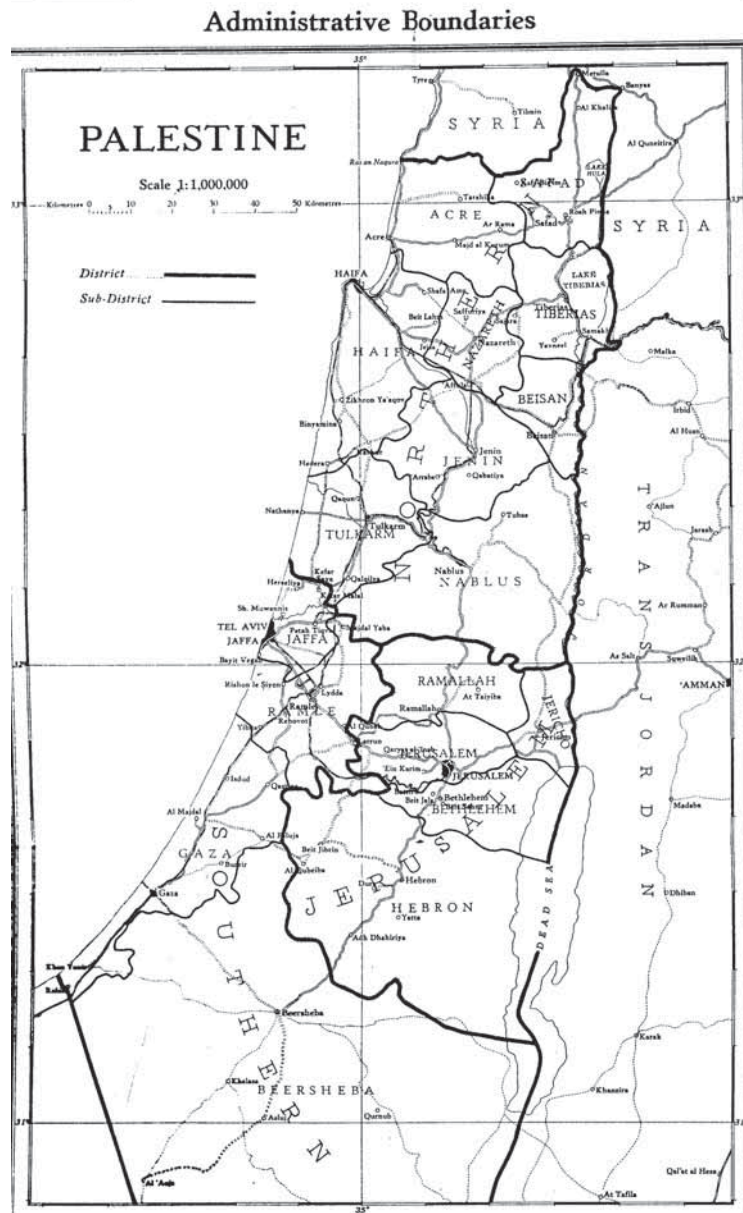


FIG. 13.5: Frontières administratives de la Palestine mandataire (*Handbook of Palestine, 1923*)

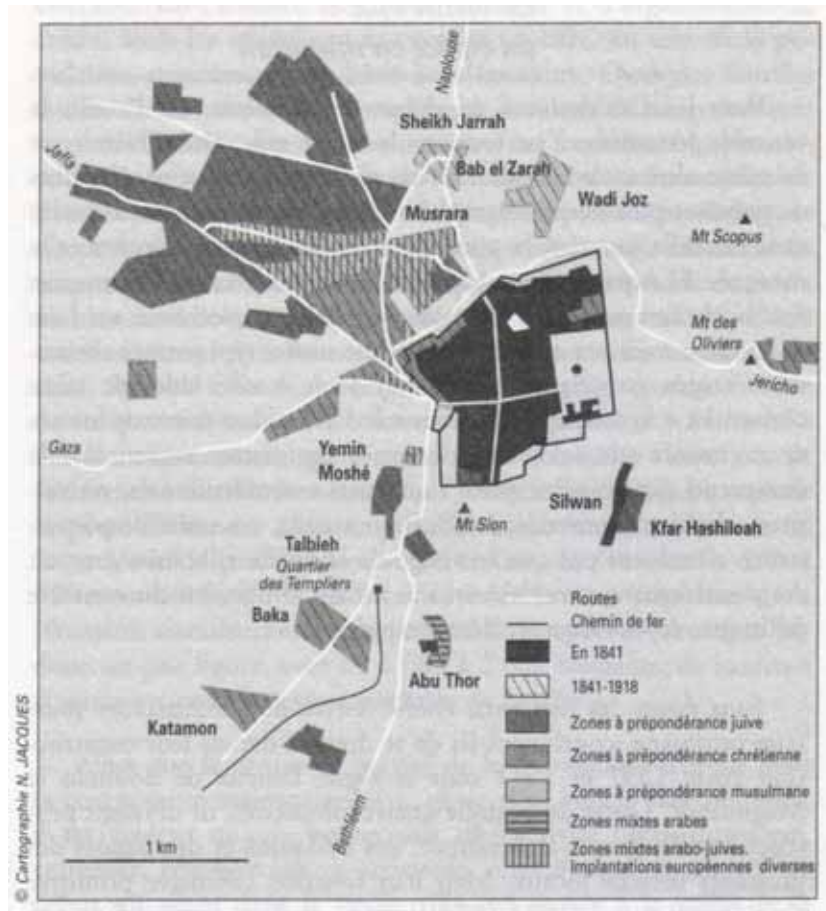


FIG. 13.6: Le développement de l'espace bâti à Jérusalem, 1841-1918, [NICAULT, 1999b, p 72]

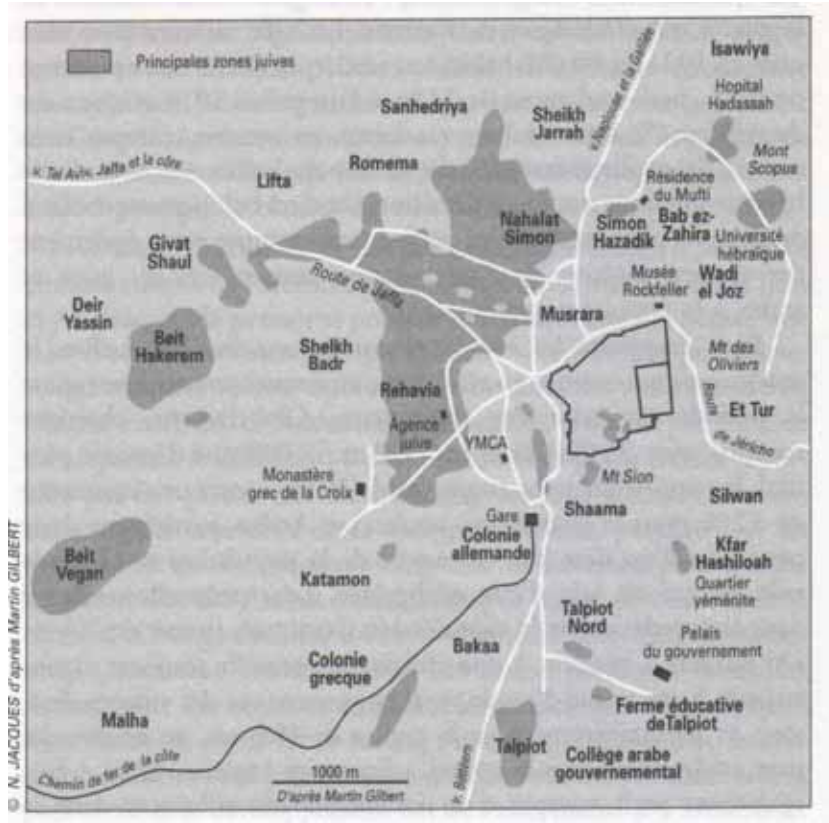


FIG. 13.7: *Le développement de l'urbanisme à Jérusalem, 1929, [NICAULT, 1999b, p 138]*

CHAPITRE 14

Pratiques éducatives et linguistiques et implications sociales

14.1 Enseignement et effectifs¹

¹Pour le tableau 14.1, abréviations : e : école ; e.e. : école élémentaire ; e.p. : école primaire ; ext. pay. : externat payant ; o : orphelinat ; les chiffres totaux incluent ceux des localités de Ramallah et Ramleh, moins nombreux, non reportés dans le tableau par souci de lisibilité des données.

Un certificat de bonne conduite est exigé de tout élève venant d'une autre école.

Les Internes-étrangers à Jérusalem et à Bethléem, doivent avoir un correspondant responsable qui se charge de l'enfant en cas de renvoi ou de maladie grave, et qui verse le montant des pensions et autres dépenses aux époques déterminées.

VISITES et SORTIES

Les Internes peuvent être visités aux heures suivantes :
12h. 1/2 à 13 heures et de 16h. 1/2 à 17h. 15.

Ces élèves peuvent bénéficier d'une sortie mensuelle

Le 1^{er} jeudi ou congé du mois. Ils quittent le collège dès la veille au soir s'ils ont obtenu la mention **TB** d'Internat. S'ils n'ont eu que la mention **Bien**, ils partent le matin. Les autres sont susceptibles d'être privés de sortie ce jour-là. Une autre sortie d'une journée ou d'une demi-journée peut être occasionnellement accordée l'un des Dimanches du mois aux Pensionnaires les plus méritants.

Les Internes étrangers à Jérusalem ou à Bethléem, ne peuvent sortir qu'avec leurs parents ou correspondants.

CORRESPONDANCE

Les Internes ne peuvent envoyer ou recevoir de lettres que par l'entremise du Frère Inspecteur. Il est d'autre part strictement interdit d'introduire au Collège livres, gravures ou imprimés quelconques sans l'autorisation du Frère Directeur.

PROCURE

Les fournitures classiques sont livrées au comptant : dérogation peut être faite, à ce sujet en faveur des Internes. La direction du Collège ne se reconnaît pas responsable de l'argent remis aux enfants par les parents, de même que des objets de valeur qui ne seraient pas confiés à la Procure du Collège.

TARIFS SCOLAIRES

Les prix de l'internat et de la demi-pension sont fixés comme suit et s'effectuent en trois versements (Livres Palestiniennes).

	PENSIONNAIRES				DEMI-PENSIONNAIRES		
	Petits	Moyens	Grands		Petits	Moyens	Grands
A la Rentrée	14	18	20		6	7	8
Le 2 janvier	10	12	12		4	5	6
Le 1 ^{er} avril	8	10	10		3	4	5

N. B. - Une remise de 5% est accordée aux familles ayant deux enfants pensionnaires en même temps et une de 10% à celles qui en auraient trois. Cette réduction se calcule lors du dernier versement... Tout mois commencé est dû en entier.

FIG. 14.1: Emploi du temps du collège des Frères, prospectus (ACJ, s.n., p.m.)

Externes — La Rétribution de l'externat se règle en cinq versements comme suit : A l'inscription d'octobre dans les 1^{ers} de décembre, février, avril et juin

9 ^{es}	8 ^{es}	7 ^{es}	6 ^{es}	5 ^{es}	4 ^{es}	3 ^{es}	2 ^{es}	1 ^{re} et Cours du P.M.
L.P. 1	1,200	1,400	1,600	1,750	1,900	2,100	2,250	2,400

Suppléments payables avec le 1^{er} terme, en une seule fois.

Obligatoire :
 Pour les expériences de Physique et de Chimie, le cours de Dactylographie (*entretien des machines*) l'abonnement aux bibliothèques scolaires, l'entretien des Jeux, la Gymnastique.

Elève de la	1 ^{re}	Classe	3	L.P.
" " "	2 ^{es}	" " "	1	"
" " "	3 ^{es}	" " "	0,50	"
" " "	4 ^{es}	" " "	0,30	"
Pour les 5 ^{es} 6 ^{es} 7 ^{es} 8 ^{es} et 9 ^{es}	Classes		0,20	"

Facultatifs — Blanchissage du linge réservé à l'Etablissement : 0,600 par mois.
 Leçons de piano, de violon 0,600 par mois.

N. B. Les livres, les fournitures, les frais de médecin et de pharmacien restent à la charge des parents. En cas d'indisposition les pensionnaires sont soumis à l'examen du docteur de l'Etablissement. Si la maladie se révélait grave, ils seraient remis de suite à la famille ou au correspondant...

Trousseau des Pensionnaires

Le Collège n'a pas d'uniforme proprement dit. Le trousseau reste donc au choix des parents. Toutefois il doit être en bon état et chaque article marqué par les familles d'un N° donné au moment de l'inscription. Le trousseau de chaque pensionnaire doit comporter les pièces suivantes :

1 matelas de 1,80/0,70	4 Caleçons
2 Traversins	6 Paires de bas
1 Oreiller	12 Mouchoirs
2 Couvertures (hiver et été)	2 Paires de souliers
1 Couvre-lit de 1,90/1,30	1 Paire de pantoufles
3 Paires de draps	2 Costumes d'hiver
4 Taies d'oreiller	2 " d'été
4 Serviettes de toilette	1 Nécessaire de toilette
6 Chemises de jour	1 Sac pour linge sale
2 " de nuit	2 Tabliers pour jeunes élèves

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la direction du Collège.

Les inscriptions des nouveaux élèves seront reçues à partir du 15 septembre, le matin, entre 9 heures et midi, le jeudi excepté.

Les anciens sont de même tenus à se présenter à l'inscription à partir du 20 du même mois. Faute de remplir cette formalité, ils s'exposeraient à ne pas avoir de place réservée.

Par le fait de l'admission d'un élève au Collège, toutes les conditions stipulées dans le présent prospectus sont acceptées par les familles.....

Don. RR. Pensionnaires, T. S. - 20001206

FIG. 14.2: Emploi du temps du collège des Frères, prospectus- suite (ACJ, s.n., p.m.)

Tab. 14.1: Ecoles pour filles, 1896 (d'après V. Cuinet, données éparées du *Mutésarriflik de Qouds-I Chérif*)

	Lang.	Total	Jérusalem	Béthléem	Beit Jala	Jaffa
Catholiques		1607				
Patriarchat latin (S. du Rosaire)	ar.	80	20 (ee)		Beit Sahour 60	
Franciscains	ar.	20	20 (ee et o.)			
N.D. de Sion			20 (ep) 17 (ep)			
Pensionnat orphelinat externat	fr., ar., turc, ital. ang. all.	187	75 75			
			EinkKerem : 100			
St. Joseph de l' Appar.				230 (ep) 90 (asile)	70 (ep) 10 (o)	150 (ep) 20 (o)
int. muros ext. muros	fr., ar.	1320	180 (ep) 110 (ee) 60+28 (ep) 25 (ee)	35 (o) 50 (ep) 40 (asile)		50 (ext. pay.)
Orthodoxes		377	240			
Russes	ar., rus.	220	(EinkKerem Jéricho)		30 (en) 150 (ext)	
Grecques	ar., turc, grec, fr. (Jér, Bet)	100		40 (ee)		60 (ee)
Arméniens		57	40 (ee)	8 (e mixte)		9 (e. mixte)
Protestantes		200				
Allemands	all., fr., turc, arabe	130	80 (1e)			50 (1e)
Anglais	ang., ar., fr.	160	60 (p) 20 (1e)	20 (1e)		

TAB. 14.2: Eglises chrétiennes d'Orient dont sont issus les élèves du collège et de l'école des Frères, d'après HEYBERGER [1994], et BOCQUET [2004a]

Rites communs	Langue liturgique	communautés non-unies à Rome			communautés unies à Rome		
		Nom	Catégorie doctrinale	Siège patriarcal	Nom	Siège patriarcal	Date de réunion
Antiochien syrien	syriaque arabe	Eglise syriaque-orthodoxe, jacobite	mono-physite	Patriarcat d'Antioche et de toute l'Orient	Eglise syriaque-catholique	Patriarcat d'Antioche et des Syriens	1662
Antiochien maronite	syriaque arabe				Eglise maronite	Patriarcat d'Antioche	-
Byzantin	grec arabe	Eglise greque-orthodoxe	photien	Patriarcat d'Antioche	Eglise greque-catholique (melkite)	Patriarcat d'Antioche	1724
				Patriarcat d'Alexandrie et de toute l'Afrique			
Chaldéen	syriaque arabe	Eglise apostolique assyrienne, nestorienne	nestorien	Patriarcat de l'Eglise assyrienne	Eglise chaldéenne catholique	Patriarcat de Babylone	1552
Arménien	arménien	Eglise arménienne grégorienne	mono-physite	Catholicossat de Cilicie	Eglise arménienne-catholique	Catholicossat de Cilicie	1740
				Catholicossat d'Etchmiadzin		Patriarcat de Constantinople	
Latin	latin			Patriarcat de Jérusalem	Eglise latine	Patriarcat latin de Jérusalem	



FIG. 14.3: *Classe, époque ottomane I*



FIG. 14.4: *Classe, époque ottomane II*



FIG. 14.5: *Classe, époque britannique I*



FIG. 14.6: *Classe, époque britannique II*



FIG. 14.7: 3e classe, 1926-1928 (ACJ)

14.2 Encadrement : la voie lassalienne²

Effectifs des grandes maisons du Proche-Orient et Jérusalem (époque ottomane)³

1873-74 Alexandrie : 34 Frères, 388 élèves dont 186 postulants

1878 Kadi-Keuï : 25 Frères, 184 élèves dont 101 pensionnaires ;
Alexandrie : 47 Frères, 619 élèves dont 70 pensionnaires ;
Jérusalem : 5 Frères et 211 élèves (pas d'internes)

1883 Alexandrie : 44 Frères, 750 élèves dont 95 pensionnaires ;
Le Caire : 31 Frères, 309 élèves dont 91 pensionnaires ;
Ramleh Noviciat-Scolasticat : 14 scolastiques ;
Ramleh Pensionnat St-Joseph : 9 Frères, 79 élèves dont 34 pensionnaires ;
Jérusalem : 7 Frères, 175 élèves et pas d'internes ;
Kadi-Keuï : 24 Frères, 198 élèves dont 87 pensionnaires

1888 Alexandrie : 48 Frères, 642 élèves dont 41 pensionnaires ;
Le Caire : 47 Frères, 1178 élèves dont 106 pensionnaires et 386 camaristes ;

²Pour le tableau 14.3, certaines données sont lacunaires ; les nombres peuvent parfois différer de ceux indiqués par les Frères de Jérusalem dans leur historique car les relevés n'ont été effectués à la même date ; il y a trois types de sections dans les établissements des Frères (école gratuite, école payante, collège) ; P : payants ; G : gratuits ; T : total

³Fiche rédigée par le Frère Alain Houry, archiviste de la Maison Généralice de Rome.

TAB. 14.3: *Etablissements des Frères de Syrie et de Palestine (d'après les relevés statistiques des AMG)*

Etablissements	1923-24			1931-32			1937-38		
	P	G	T	P	G	T	P	G	T
<i>Palestine</i>									
Bethléem	125		125	95		95	94		94
Caïffa	131	165	296	215	152	367	324	130	454
Jaffa	190	160	350	299	230	529	390	256	646
Jérusalem	257	291	548	247	222	469	351	239	590
Nazareth		139	139		188	188		109	109
EN		47	47						
Total	703	802	1505	856	692	1648	1159	734	1893
<i>Syrie</i>									
Alexandrette	130	140	270	206	191	397	253	233	486
Beyrouth	1167	335	1502	1220	319	1539	1353	373	1726
Lattaquié	182	140	322	225	68	293	225	103	328
Tripoli	506	240	646	1432	216	1648	5611	229	795
Total	1985	855	2740	3083	794	3877		938	3335
<i>Egypte</i>									
Alexandrie				1703	681	2384			
Le Caire				2264	1158	3422			
Autres établ.				1856	658	2514			
Total				5823	2497	8320			
Total Levant									

Ramleh-Pensionnat : 15 Frères, 139 élèves dont 97 camaristes ;

Jérusalem : 11 Frères 199 élèves et 30 petits-novices ;

Kadi-Keuï : 26 Frères et 311 élèves dont 101 pensionnaires

1893 Alexandrie : 61 Frères, 872 élèves dont 49 pensionnaires ;

Le Caire Saint-Joseph : 43 Frères, 293 élèves dont 70 pensionnaires ;

Ramleh Pensionnat : 14 Frères, 186 élèves dont 16 pensionnaires ;

Jérusalem : 10 Frères, 203 élèves et 24 petits-novices ;

Kadi-Keuï : 32 Frères, 306 élèves dont 145 pensionnaires ;

Rhodes scolasticat : 12 scolastiques

1898 Alexandrie : 60 Frères, 1239 élèves dont 68 pensionnaires ;

Le Caire Saint-Joseph : 44 Frères, 1011 élèves dont 89 pensionnaires ;

Jérusalem : 8 Frères, 235 élèves ;

Kadi-Keuï : 32 Frères, 343 élèves dont 155 pensionnaires ;

Rhodes scolasticat : 18 scolastiques

1903 Alexandrie Sainte-Catherine : 56 Frères, 1091 élèves dont 66 pensionnaires ;

Le Caire Saint-Joseph de Khoronfish : 53 Frères, 1194 élèves dont 86 pensionnaires

(avec succursale du Daher) ;
Kadi-Keuï : 33 Frères, 289 élèves dont 97 pensionnaires ;
Rhodes scolasticat : 12 scolastiques ;
Jérusalem : 12 Frères, 228 élèves

1908 Alexandrie Sainte-Catherine : 59 Frères, 984 élèves dont 92 pensionnaires ;
Le Caire Saint-Joseph de Khoronfish : 45 Frères, 679 élèves dont 52 pensionnaires ;
Le Caire Faggalah : collège de La Salle 50 Frères, 964 élèves dont 90 pensionnaires ;
Kadi-Keuï Saint-Joseph : 74 Frères, 851 élèves dont 314 pensionnaires ;
Rhodes scolasticat : 20 scolastiques ;
Beyrouth 38 Frères, 719 élèves dont 78 pensionnaires ;
Jérusalem : 18 Frères : 103 élèves dont 20 pensionnaires ;
Tripoli Ville : 16 Frères, 273 élèves dont 103 pensionnaires

1913 Alexandrie Sainte-Catherine : 55 Frères, 825 élèves dont 73 pensionnaires ;
Alexandrie Sainte Famille : 37 Frères, 1156 élèves dont 56 pensionnaires ;
Le Caire Saint-Joseph Khoronfish : 46 Frères, 827 élèves dont 46 pensionnaires ;
Le Caire Faggalah : 47 Frères, 910 élèves dont 89 pensionnaires ;
Kadi-Keuï : 83 Frères, 967 élèves dont 410 pensionnaires ;
Rhodes scolasticat : 14 scolastiques ;
Smyrne collège rue des Roses : 34 Frères, 564 élèves dont 37 pensionnaires ;
Bethléem scolasticat : 16 scolastiques ;
Beyrouth : 40 Frères : 1194 élèves dont 183 pensionnaires ;
Jérusalem : 15 Frères, 380 élèves dont 38 pensionnaires ;
Tripoli Ville : 17 Frères, 472 élèves dont 142 pensionnaires

1918 Alexandrie Sainte-Catherine : 50 Frères, 1122 élèves dont 122 pensionnaires ;
Alexandrie Sainte Famille : 34 Frères, 1079 élèves dont 41 pensionnaires ;
Le Caire Saint-Joseph Khoronfish : 35 Frères, 852 élèves dont 35 pensionnaires ;
Le Caire Daher : 36 Frères, 929 élèves dont 99 pensionnaires

1919 Beyrouth Sacré-Cœur : 33 Frères, 840 élèves dont 180 pensionnaires ;
Jérusalem : 11 Frères, 455 élèves dont 26 pensionnaires ;
Tripoli Ville : 14 Frères, 479 élèves dont 186 pensionnaires ;
Smyrne rue des Roses : 26 Frères, 362 élèves dont 20 pensionnaires et 5 caméristes ;
Kadi-Keuï : 58 Frères, 729 élèves dont 303 pensionnaires

1923 Alexandrie Sainte-Catherine : 48 Frères, 1254 élèves dont 117 pensionnaires ;
Alexandrie Sainte famille : 22 Frères, 1157 élèves (pas de pensionnaires) ;
Le Caire Khoronfish : 35 Frères, 963 élèves dont 15 pensionnaires ;
Le Caire Daher : 33 Frères, 1026 élèves dont 82 pensionnaires ;
Kadi-Keuï : 48 Frères, 665 élèves dont 343 pensionnaires ;
Beyrouth Sacré-Cœur : 53 Frères, 1500 élèves dont 115 pensionnaires ;
Jérusalem : 12 Frères, 535 élèves dont 58 pensionnaires ;
Tripoli : 24 Frères, 510 élèves dont 120 pensionnaires.

Bibliographie pour le primaire et le primaire supérieur (ACJ)

Certificat d'études primaire

Cours de langue française, Maquet et Flot ou Plot
La langue française par la dictée, livre de l'élève, livre du maître, Douillet, Ringot, Dessaint
Deuxième livre de lecture appliquée, Guéchet
Géographie, cours moyen, Gallouedec et Maurette
Arithmétique, 2e partie, Carlo Pourlet
Leçons de choses, Coupin et Bourlet
Enseignement scientifique, Colomb

Brevet élémentaire

Cours de langue française, Maquet et Flot ou Plot, 3e degré
Lexicologie élémentaire, Pessonneaux et Pontel
Le français par la dictée, livre de l'élève, livre du maître, Douillet, Ringot, Dessaint
Lectures littéraires, livre de l'élève, Philippon et Plantin
Les martyrs, Chateaubriand
Horace, Corneille
Fables choisies, La Fontaine
Les femmes savantes, Molière
Athalie, Racine
II Cours abrégé d'histoire, Maalet Isaac
Cours abrégé de géographie, Gallouedec et Maurette
II Cours de chimie, Lespiau et Collin
Sciences naturelles, Colomb
IV Arithmétique, Carlo Bourlet
Géométrie, Plonion
Algèbre, Plonion

Haut-Commissariat de Beyrouth, 31 janvier 1923, n°46, 13/2 (envoi pour les écoles qui préparent au CEP, et au BE)

Eléments de géographie, cours préparatoire, élémentaire et moyen, Lemonnier et Shrader
Cours de langue française, cours préparatoire, élémentaire et moyen, Maquet, Flot, Roy
Nouvelle méthode de lecture, Gabet et Gillard
Le français par les textes, moyen, supérieur, Bouillot

14.3 Les langues au collège : multilinguisme, multiculturalisme

Note au sujet de la langue anglaise au collège des Frères de Jérusalem, le 2 février 1930 ⁴

L'anglais, commencé simultanément avec le français et l'arabe à partir de la 8e classe (la 9e, composée d'enfants de 6 à 7 ans étudie déjà le français et l'arabe) a été introduit au collège il y a 3 ans à peine. Précédemment les langues arabe et française étaient enseignées dans les trois classes (donc en 9e, 8e et 7e).

Les enfants soumis à l'étude de ces deux langues avaient, vu leur âge, un effort de mémoire et d'intelligence déjà considérable à produire. Pourquoi donc avoir introduit depuis 3 ans l'anglais concurremment avec les deux autres langues, en 8e et 7e ? Les initiateurs de cette mesure ne sont certainement pas rendu suffisamment compte des inconvénients devant nécessairement résulter de ce nouvel état de choses. On a sans doute voulu donner satisfaction à certaines familles désireuses d'entendre leurs enfants dire quelques mots d'anglais dès leurs 7-8 et 9 ans. Mais, était-ce raison suffisante, pour aller à l'encontre des vrais intérêts de l'ensemble de nos élèves ?

Inconvénients de la mesure

Obliger les enfants de 7 à 9 ans à assimiler en même temps le vocabulaire de trois langues si disparates, en apprendre les règles de grammaire et la calligraphie ; vouloir arriver chez eux à une prononciation adéquate à chacune d'elles, voilà ce qu'on doit appeler sans ambages, torturer de façon intelligente et anti-pédagogique [...] conséquences ? [...] c'est la confusion forcée dans l'esprit des enfants et du vocabulaire et de la prononciation. C'est en un mot un gavage indigeste et dont malheureusement l'effet ne se fait que trop sentir dans l'ensemble de nos classes depuis l'adoption du nouveau système ; en un mot, les enfants dans ces conditions ne savent rien ou presque rien de chacune des trois langues lorsqu'ils nous arrivent en 6e classe. Or cet état de choses a sa répercussion forcée jusque dans les classes plus élevées dans lesquelles nous constatons avec regret une régression trop accusée dans les études et telle que le collège ne l'avait jamais connue depuis sa fondation [...] avant la guerre nos élèves, dès la 6e, parlaient couramment le français et des la 4e parlaient même de façon assez élégante, tandis qu'aujourd'hui, c'est à peine s'ils osent se hasarder en 5e, à en dire quelques mots sous forme de conversation courante- et encore, quel français ! L'anglais est évidemment logé à enseigner pareille.

Avantages de ne commencer l'anglais qu'à partir de la 6e classe, voire même de la 5e.

Le français, langue positive par excellence et bien possédée par les enfants de 10 à 12 ans, servira avec profit à l'étude d'une autre langue étrangère, en l'espèce, à l'anglais qui, sans avoir des analogies grammaticales très accusées avec le français, se trouve posséder dans

⁴ ACJ, écrite sans doute par le Frère directeur Florin.

son vocabulaire quantité de mots qui en dérivent ; la prononciation seule varie. Mais l'enfant parlant le français depuis 3 ans ne sera plus exposé alors à confondre la prononciation des mots à orthographe identique (ou presque) mais d'élocution différente. L'enfant de 6e classe dont l'intelligence est bien autrement développée qu'elle ne l'était en 8e, connaissant déjà assez bien les règles de la grammaire française, saisira bien autrement les analogies et les dissemblances de ces mêmes règles entre les deux langues. Nous n'hésitons pas à affirmer que, ne commençant l'anglais qu'en 6e classe, l'enfant arrivé en 4e, aura récupéré largement le retard relatif subi par l'adoption de la nouvelle mesure et qu'il sera ensuite, au grand profit de la langue anglaise préparé à s'y faire au cours de ses dernières années d'étude, de progrès bien autrement accusés.

En Europe on reproche trop souvent, et à raison, à l'Université, de trop surcharger ses programmes. Or les enfants de France sont dans l'ensemble, d'une intelligence bien autrement ouverte que ceux de ces pays palestiniens. Il y a même une différence notable entre ces derniers et ceux d'Egypte et de Syrie. Or les enfants de France, jusqu'à l'âge de 10 ans, sont aux prises de difficultés qu'avec une seule langue, la langue maternelle. Et ici nous voudrions imposer à nos élèves, bien moins doués, l'étude simultanée de trois langues, dont deux étrangers ?

[...] économie appréciable que la modification souhaitée fera réalisée à la maison [...] si nous arrivons même à simplifier les cours d'arabe, comme ils l'étaient d'ailleurs autrefois, nous pourrions aussi de ce côté nous passer de du concours de trois autres maîtres civils [...] et cela sans que les études en souffrent, bien au contraire [...] nous avons parlé de cette question d'anglais à plusieurs anciens élèves ou ayant encore leurs enfants ici (et nous ne nous sommes adressés bien entendu qu'à des personnalités marquantes). Tous, sans exception, nous donnent raison et sont très étonnés que nous ayons modifié l'ancien système.

14.4 Le français et la religion

“Admission des dissidents dans nos écoles”, note du Frère Onésime, Visiteur, Bethléem (11 août 1910)⁵

1. On a dit “Tous les soins sont pour les collèges ...les catholiques sont négligés ...”

Pour le patriarcat de Jérusalem et la délégation apostolique de Beyrouth, la dernière statistique visée par l'autorité ecclésiastique porte : Elèves catholiques : 1836

Dissidents : 969

Elèves gratuits : 1684

⁵La lettre est reproduite dans son intégralité, sauf le paragraphe sur les quatres cas d'abjuration et de conversions ; les points de suspension sont de l'auteur de la lettre.

Elèves payants : 1121

Les chiffres démontrent

A. que les catholiques ne sont pas noyés dans l'élément dissident

B. que les écoles gratuites ne sont pas négligées

Il est à remarquer que l'élément infidèle (Israélites, Musulmans) atteint à peine le chiffre de 200 élèves.

2. L'éducation en commun des catholiques et des dissidents présente des avantages

A. elle fait tomber bien des préjugés et atténue le fanatisme. Enver Pacha, général de cavalerie et ancien élève de nos Frères me disait un jour, si mon petit Ali demandait un jour à se faire chrétien. Je le laisserai libre en général lorsque les jeunes musulmans arrivent dans nos classes, ils se conduisent en vrais petits sauvages... au bout de quelques temps ils s'épauouissent, donnent leur confiance aux maîtres et sont dociles à suivre leurs conseils. Quant aux anciens élèves israélites et musulmans ils se montrent reconnaissants, revoient volontiers ceux qui les ont élevés... une partie de la sympathie qu'ils portent à leurs anciens maîtres va naturellement à la religion que ces maîtres personnifient. Du reste ce n'est jamais avec des séparations que l'on offrira des rapprochements

B. cette éducation en commun inspire aux infidèles des sentiments d'estime et de respect pour les institutions catholiques. Deux faits seulement, choisis entre beaucoup d'autres. Naplouse est une ville presque exclusivement musulmane... les notables ont déjà fait 4 ou 5 démarches pour avoir une école de Frères. La raison ? c'est que quelques-uns de leurs enfants fréquentent l'école des Frères de Jaffa. Il y aurait à citer d'autres exemples analogues.

A. Beyrouth le comité Jeunes turcs voulait nous confier absolument les écoles ottomanes par trois fois différentes ses délégués sont venus faire de pressantes instances dans ce but... ils voulaient tout au moins nous confier leur école normale et consentaient à passer par toutes nos conditions.

Voilà si je ne me trompe de beaux hommages rendus aux Frères et à la cause catholique.

B. grâce à la discipline qui règne dans nos écoles, à la vigilance et au dévouement de nos Frères, à l'instruction religieuse et morale qui se donne chaque jour à tous les élèves, il est certain que Dieu est moins offensé par les dissidents que s'ils allaient chercher l'instruction dans des établissements où l'hygiène morale n'est pas l'objet de soins assidus. L'église propose à notre administration des saints qui auraient estimé leur vie bien remplie par le seul fait d'avoir évité un seul péché mortel.

C. une autre considération qui n'est pas du même ordre mais qui a sa valeur puisqu'elle relève de la charité : en général nos catholiques sont pauvres, les dissidents appartenant à des familles plus influentes, arrivent rapidement à des situations... ils se font un plaisir de répondre aux sollicitations de leurs éducateurs en faveur des jeunes catholiques qu'il s'agit de doter d'une petite position... c'est par milliers qu'il y aurait des exemples à l'appui.

3. *Il n'est pas rare d'arriver à des résultats plus consolants encore* [suivent quelques cas d'abjuration ; le Visiteur précise que les cas de conversions sont très rares]

Note sur les soins donnés aux catholiques

On a voulu dire que les catholiques sont négligés

A. Dans toutes nos écoles sans exception on donne une retraite de rentrée. Quelques établissements y ajoutent une retraite de sortie.

B. Dans toutes nos écoles on a établi une congrégation affiliée à la prima primaria de Rome. ... Les congréganistes sont réunis au moins une fois par semaine. On leur fait une instruction, on les incite à la piété, à l'esprit des sacrifices, à la fréquentation des sacrements. Lorsqu'on peut mettre la main sur un prêtre zélé, ce qui malheureusement est trop rare, on lui confie ce petit groupe d'enfants pieux et l'on seconde son zèle dans toute la mesure du possible.

C. Lorsque les dissidents atteignent une proportion un peu élevée, les catholiques sont réunis au moins une fois par semaine et on leur fait une instruction spéciale.

D. [il évoque le concours de catéchisme de Beyrouth]

E. En général, nos enfants sérieusement instruits de leur devoir grâce aux instructions que je viens de signaler, conservés dans une atmosphère saine grâce aux précautions disciplinaires et à la vigilance active de nos Frères sont fidèles à la communion fréquente : tous nos catholiques communient à peu près chaque dimanche et si, sur semaine, il n'y a pas autant de communion que nous le voudrions, c'est qu'il nous est bien difficile de leur trouver des confesseurs qui veuillent s'astreindre à se tenir à leur disposition.

F. C'est aux fruits que l'on connaît l'arbre. Je ne dirai rien de nos catholiques après leur sortie ; en général ils se conservent assez bien. Jérusalem possède un clergé séculier indigène qui s'alimente dans nos classes. Notre école n'existe que depuis une trentaine d'année ; cinq ou six missionnaires en activité sont sortis de nos classes et le séminaire compte presque la moitié de son effectif puisé aux mêmes sources. Les ordres religieux qui admettent l'élément indigène se recrutent aussi dans nos classes.

14.5 Questionnaires des entretiens oraux, enseignement et usages du français

Questionnaire ELEVE

Lieu et date de l'entretien :

Langue de l'entretien :

Personne (Nom, âge, parents, H/F, métier CS, Rel) :⁶

⁶Echantillon d'entretiens réalisés en 2006 auprès d'anciens élèves du collège dans les années 1930- plus rarement au cours des années 1920, en tentant de diversifier les variables : fréquence d'utilisation ; immunité vis à vis du contrôle conscient et utilisation familiale ; âge, sexe, classe sociale, métier, ethnie, religion.

Partie 1. Origines, langue et familles, usages du français

- Lieu et date de naissance
- Métiers des parents et des grands parents
- Rapports au français dans la famille : parents ou membres de la famille francophones ? quel niveau ?
- A quels moments français était-il utilisé par votre famille ? À la maison ? dans quelles circonstances ?
- Mêmes questions pour l'arabe
- Étiez-vous poussé par vos parents à apprendre le français ? si oui, pourquoi ? qu'est-ce que cela représentait pour eux ? pour vous ?
- Quelles raisons vous ont poussé à faire une partie de votre scolarité au collège, des raisons politiques, familiales ?
- Avez-vous ressenti un changement au niveau linguistique durant cette période ?
- Les affaires familiales étaient-elles discutées en français ?
- Études supérieures : avez-vous fait des études supérieures ? si oui, lesquelles ? Comment s'est effectué votre choix ?

Partie 2. Le déroulement de la scolarité au collège

LES ELEVES

- Date de votre entrée au collège. Où étiez-vous éventuellement auparavant ?
- Quelles sont les matières qui ont suscité de votre part le plus d'intérêt ?
- Comment s'est passée votre arrivée ? Comment cela s'est-il passé avec l'équipe des professeurs, les usages des différentes langues au collège ?
- Envisagiez-vous de poursuivre alors en France ? quel statut avait alors la France pour vous ?
- Recrutement des autres élèves : beaucoup venaient-ils de la périphérie de la vieille ville ? de plus loin ?
- Vous rappelez-vous du nom de certaines personnalités francophones passées par le collège ?

LES PROFESSEURS :

- Vous rappelez-vous du nom de certains professeurs laïques du collège ? quelles matières enseignaient-ils ?
- Quels étaient les rapports qui existaient, à cette époque, à l'intérieur du personnel religieux et civil, entre francophones et non francophones ?
- Quels étaient, en dehors du travail, les autres rapports qui existaient entre les personnes francophones de votre établissement (activités sportives, discussions, musique par exemple) ?
- Le "signal" était un moyen de punir les élèves qui parlaient arabe dans les cours de récréation : était-il utilisé à un autre moment ? connaissez-vous d'autres méthodes utilisées par les Frères ?

- Comment était perçus les professeurs de nationalité française par rapport aux professeurs locaux ?
- Quel était le statut des professeurs d'arabe, d'anglais ? avez-vous senti un changement au cours de la période ?
- Quels étaient leurs liens avec les enseignants d'autres collèges ? d'autres collèges des Frères ? y avait-il des déplacements, vers Naplouse, Bethléem ?
- Que savez-vous des liens avec les institutions au Liban, en Syrie : les Frères se déplaçaient-ils souvent ?
- Que vous enseignait-on à propos de la fondation du collège ? de son importance pour la période précédant le Mandat ?

LES CLASSES :

- L'organisation : pourriez-vous décrire une journée type ?
- Un manque de place était-il ressenti par les Frères, les élèves, leurs parents ?
- Combien d'heures était le français, l'arabe, l'anglais ?

LES METHODES :

- Le matériel utilisé ?
- Le nom des livres (français, arabe, anglais, histoire) ?
- Comment se déroulait le cours de français ? qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?
- Que vous enseignait-on en histoire ?

LES EXAMENS :

- La préparation aux diplômes : comment était-elle organisée ?
- Quelle était la valeur des autres examens ?
- De quelle nature était l'épreuve de français du *Matriculation* ?
- Quelle était la valeur du diplôme de comptabilité ? symbole de réussite sociale ? de garantie de trouver un poste à responsabilités ? recherché par les employeurs ?

Partie 3. Les activités extra scolaires avec le collège

- De quelles associations faisiez-vous partie (association du Sacré-cœur, archiconfrérie du très Saint Enfant, scouts ou d'autres non mentionnées) ? quand en êtes-vous devenu membre ?
- Vous rappelez-vous de noms précis de certains membres ?
- Quel était votre statut au sein de cette (ces) association(s) ?
- Quelles activités pratiquiez-vous ?
- Quelle était la langue utilisée durant ces activités ?
- Quelles étaient les rencontres avec l'association du collège de Jaffa ?
- Quel statut avait la fête de fin d'année en présence du consul ? combien de temps passiez-vous à la préparer ?

Partie 4. Langue et Politique

- A quels moments vous utilisiez le français par rapport à l'anglais ? en aviez-vous conscience ?
- Quelle vision aviez-vous du Consulat français, de la France ?

- A partir de quand y a-t-il eu au sein du collège un phénomène d'arabisation (dans les cours, dans la cour de récréation) ?
- Comment était-il ressenti ? pourquoi selon vous ? quelle a été la réaction de vos parents ?
- Quels souvenirs avez-vous de la cohabitation avec les élèves musulmans ? les tensions étaient-elles plus importantes lors de problèmes politiques à l'extérieur ? comment cela se manifestait-il ?
- Pendant les périodes de tensions, notamment 1936-1939, y avait-il des réunions à caractère politique par le biais de l'association des anciens ?
- Si oui, le français était-il utilisé dans ses réunions, ou bien toute discussion à caractère nationaliste se déroulait-elle en arabe ?
- Vous rappelez-vous des dates de fermeture et réouverture du collège ? Des raisons ?
- Quelle était alors la politique des Frères ? que disaient-ils aux élèves sur la grève de 1938 ? sur les affrontements entre les communautés ?
- Avez-vous senti une prise de conscience plus importante chez les élèves musulmans de l'arabisation, de l'utilisation plus fréquente de l'arabe ?
- Quelle était la vision transmise par les professeurs, par les parents, les collègues de la langue anglaise, de la puissance mandataire anglaise ?

Partie 5. Langue et religion

- La messe était-elle toujours célébrée en français ?
- Existait-il une communauté de la paroisse francophone ? si oui, vous rappelez-vous d'activités liées à cette paroisse ? Se déroulaient-elles généralement en français ?
- A partir de quand l'arabe est devenu la langue du catéchisme ?

Partie 6. Documents personnels, photos archives

- Que sont devenues vos archives ? En quoi consistaient-elles (cahiers, photos diverses, etc...) ?
- Pensez-vous que certaines familles possèdent des documents susceptibles de nous intéresser pour dresser un portrait du collège ? si oui, de quel type ?

Conclusion et ouverture

- Y-a-t-il des points qui n'ont pas été abordés au cours de cet entretien et qui vous apparaissent importants pour "la mémoire" du collège et de la langue française ?
- Y a-t-il des difficultés ou des problèmes spécifiques non encore évoqués ?
- Pour vous, quels ont été les changements majeurs de la période mandataire au sein du collège ? quelles influences cela a-t-il eu sur les usages du français ?
- Assistez-vous, dans les domaines que vous connaissez, à une perte de la connaissance du français ? Si oui, pourquoi à votre avis ?
- Quel bilan tirez-vous finalement de votre scolarité au sein du collège ?
- Quels sont les documents ou matériaux auxquels vous attachez personnellement le plus de prix et dont la destruction ou la disparition vous apparaîtrait dommageable pour la

mémoire ?

- Les activités que vous avez depuis que vous êtes à la retraite ont-elles des rapports avec le collège et l'association des anciens élèves ?
- Quelle est l'importance pour vous de l'existence de l'association aujourd'hui ?
- Selon vous, quelle est la place du français dans la société actuelle ?

Questionnaire PROFESSEUR (religieux et civils)

Partie 1. Origines et formation reçue.

- Lieu et date de naissance.
- Métiers des parents et des grands-parents, ceux des Frères et sœurs, des enfants et du conjoint.
- Lieu des études primaires et secondaires.
- D'où vient l'intérêt que vous avez porté à la langue ?
- Quelles études avez-vous faites ? Comment s'est effectué votre choix ?
- A quel endroit avez-vous effectué vos études ?
- Que pensez-vous, a posteriori, de la formation que vous avez reçue ?
- Avez-vous reçu une formation religieuse pour enseigner au collège ?

Partie 2. Votre poste au collège

- Date d'entrée. Qu'aviez-vous fait éventuellement auparavant ?
- Comment s'est passée votre arrivée ?
- Quelles raisons vous ont poussé à faire une partie de votre carrière au collège ?
- Qui étaient alors vos collègues ?
- Quel travail vous a été confié ?
- Quels étaient les rapports qui existaient, à cette époque, au sein du personnel entre religieux et civils ?
- Pourriez-vous décrire une journée type de travail ?
- Le matériel utilisé ? les méthodes (titres exacts) ?
- Combien aviez-vous d'élèves par classe ?
- Avez-vous participé à des réunions pédagogiques ?
- Avez-vous des souvenirs de visites de personnes importantes du gouvernement français ? britannique ? comment cela se passait-il ? des rencontres inter collèges ?
- Avez-vous remarqué une attirance de vos élèves pour des institutions britanniques ?
- A quel moment de la journée aviez-vous recours au français ?

Partie 3. Le déroulement de votre carrière

- Avez-vous reçu d'autres propositions d'emploi dans une école gouvernementale britannique par exemple ? Avez-vous envisagé de passer un diplôme d'enseignement reconnu par les Britanniques ?

- Quelle a été l'évolution des responsabilités que vous avez exercées ?
- Quels ont été les liens avec les autres enseignants ? vos déplacements vers d'autres grandes villes de la Palestine mandataire dans le cadre de votre travail ?

Partie 4 Politique(s) ?

- Quelle était alors votre opinion sur le désir de certains parents d'augmenter le volume horaire de l'arabe ? pourquoi ? et votre opinion à ce moment-là ?
- Quels souvenirs avez-vous de la diversité (religieuse, socio-économique) des élèves ? comment l'expliquiez-vous alors ? et maintenant ?
- Quel était le climat au sein des élèves et des enseignants (religieux et laïcs) au collège lors des événements de 1928-1929 et 1936-1938 ?
- Globalement, le collège vous semblait-il aussi réputé qu'avant l'arrivée des Britanniques ? Pourquoi ?

Conclusion et ouverture

- Y a-t-il des points qui n'ont pas été abordés au cours de cet entretien et qui vous apparaissent importants pour "la mémoire" du collège ?
- Y a-t-il des difficultés ou des problèmes spécifiques rencontrés au collège en tant qu'enseignant qui n'ont pas encore été évoqués ?
- Quelles ont été, pour vous, les changements majeurs de la période du Mandat britannique dans votre domaine ?
- Quel bilan tirez-vous finalement de votre carrière ?

Bibliographie

- Y. ABDULQADIR. British Educational Policy in the Arab Public Schools. *LA 1441*, 26(1), 1994.
- F. ABECASSIS. Approches d'un champ. *Égypte-Monde Arabe*, (18-19), 2e et 3e trimestre 1994.
- F. ABECASSIS. *L'enseignement étranger en Egypte et les élites locales. Francophonies et identités nationales*. PhD thesis, Aix Marseille I, 2000.
- F. ABECASSIS. L'enseignement du français en Egypte dans les années 1920 : une nébuleuse à plusieurs degrés de francité. In D. de la SIHFLES, editor, *Histoire de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde dans le bassin méditerranéen, Actes du XIe Congrès international de la SIHFLES*, number 27, 2001.
- F. ABECASSIS. De la protection par l'école : la sédimentation des traditions d'enseignement français en Egypte au XIXe siècle. In B. DELPAL, B. HOURS, and C. PRUDHOMME, editors, *La France- Levant, de la fin du XVIIIe siècle à la première guerre mondiale*, Paris, 2005. Geuthner.
- F. ABECASSIS, I. AL SAID, A. FOUAD, and A. MAMDOUH. Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Egypte au XXe siècle. *EMA*, 29, 1997.
- M. ABITBOL. *France in the Middle East- Past ; Present and Future*. Magnes Press, Jérusalem, 2004.
- A. ABU-GHAZALEH. Arab Cultural Nationalism in Palestine during the British Mandate. *Journal of Palestine Studies*, 1(3) :37-63, 1972.

BIBLIOGRAPHIE

- P. ACHARD. *Langage et pouvoir en interaction*. Ophrys, Paris, 1995.
- D. AGER. *Language policy in France and Britain : the processes of policy*. Cassell, Londres, 1996.
- M. AGREBI. *Les effets de la politique britannique en Palestine de 1914 à 1947 [Microforme]*. PhD thesis, Paris IV, 1999.
- F. ALBAN. *Histoire de l'Institut des FEC-Expansion hors de France (1700-1966)*. Editions générales FSC, Rome, 1970.
- P. ALBERTINI. *L'école en France, de la maternelle à l'Université*. Hachette, Paris, 1998.
- B. ANDERSON. *Imagined communities*. Verso, Londres, 1983.
- M. ANGE. *Histoire de Saint Joseph*. Serezli, Istanbul, 2006.
- G. ANTONIUS. *The Arab awakening - the story of the Arab National Movement*. Gordon Press, New York, 1938.
- M. ARCHER. *Social origins of educational systems*. Sage, Londres, 1984.
- a. A. ARIF. *Al-Mufasssal fi tarikh al Quds*. Maktabat Al-Andalus, Jérusalem, 1992.
- E. ASTAFIEVA. La Russie en Terre sainte : le cas de la Société Impériale orthodoxe de Palestine (1882- 1917). *Cristianismo nella storia*, XXIV(1) :41– 68, 2003.
- G. ATHANASSIADIS. *Greek colony and its education*. Menikidis, Le Caire, 1948.
- G. AUDISIO. *Religion et identité*. Publications de l'Université de Provence, Aix Marseille I, 1998.
- M. AVANZA and G. LAFERTÉ. Dépasser la construction des identités. *Genèses*, (61) : 134–152, 2005.
- G. AVANZINI. *Pédagogies chrétiennes et pédagogues chrétiens*. Editions Don Bosco, Paris, 1996.
- D. AVON. *Les frères prêcheurs en Orient, Les Dominicains du Caire (1910'- 1960')*. Le Cerf, Paris, 2005.
- A. AYAD. *Arab nationalism and the Palestinians*. PASSIA, Jérusalem, 1998.
- H. BEDEL. Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, XIX-XXe, 1875-1928. *Etudes lassaliennes 11*, 2003.
- Y. BEN-ARIEH. *Jerusalem in the XIXth century - the old city*. St Martin's press, Jérusalem, 1984.
- E. BENBASSA. L' Alliance israélite universelle et les projets juifs en Palestine. In *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*, pages 391– 405. CNRS éditions, 2001.

BIBLIOGRAPHIE

- N. BENTWICH and Helen. *Mandate memories, 1918-1948*. Shocken books, New York, 1965.
- J.-C. BERCHET. *Le voyage en Orient. Anthologie des voyageurs français dans le Levant au XIXe siècle*. Laffont, Paris, 1985.
- B. BERNSTEIN. *Classes et pédagogies, visibles et invisibles*. CRIE, Paris, 1975.
- B. BERNSTEIN. *Pedagogy, symbolic control and identity : theory, research, critique*. Taylor and Francis, Washington D.C., 1996.
- N. BETHEL. *The Palestine triangle : the struggle between the British ; Jews and the Arabs ; 1935-48*. Deutsch, 1978.
- G. BIGGER. *An Empire in the Holy land*. Magnes Press, Jérusalem, 1994.
- J. BOCQUET. *Missionnaires français en Terre d'Islam, Damas (1860-1914)*. Indes Savantes, Paris, 2004a.
- J. BOCQUET. *Le collège St Vincent des pères lazaristes de Damas : l'enseignement français en Syrie (1864-1967)*. PhD thesis, Paris I, Sorbonne, 2002.
- J. BOCQUET. Francophonie et langue arabe dans la Syrie sous Mandat : l'exemple de l'enseignement missionnaire à Damas. In N. MEOUCHY and P. SLUGLETT, editors, *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, pages 304–319. Brill, 2004b.
- J. BOCQUET. Comment rester musulman dans un établissement étranger ? L'islam et les établissements français du Proche-Orient à la fin de l'empire ottoman. *Cahiers de la Méditerranée*, 75 :58– 73, 2007.
- D. BOUCHE. *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique française occidentale de 1817 a 1920 ; mission civilisatrice ou formation d'une élite ?* Fayard, Paris, 1975.
- P. BOURDIEU. *Ce que parler veut dire*. Fayard, Paris, 1982.
- H. BOWMAN. *Middle East Window*. Longman, Londres, 1942.
- R. BRUBAKER. Au-delà de l'identité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (139) : 66– 85, 2001.
- M. BURROWS. Mission civilisatrice, French Cultural Policy in the Middle East, 1860-1914. *The Historical Journal*, 29(I), 1986.
- M. BUTOR. *Le génie du lieu*. Grasset, Paris, 1958.
- P. CABANEL. Les deux vocations : catholique ou laïque ? La France, le Levant et l'islam, 1860-1920 . In *Religion et identité*, pages 199–209. Publications de l'Université de Provence, 1998.

BIBLIOGRAPHIE

- P. CABANEL. Langue et diasporas. Trois exemples d'expansion paradoxale du Français. *Diasporas*, 2, 2003.
- P. CABANEL. L'identité française à l'épreuve du Levant. In *La France- Levant, de la fin du XVIIe siècle à la première guerre mondiale*, pages 259– 268. Geuthner, 2005.
- P. CABANEL. *Une France en Méditerranée écoles langues et cultures françaises XIXe XXe siècles*. Créaphis, Paris, 2006.
- P. J. CAIN. *British imperialism (2); Crisis and deconstruction; 1914-1990*. Longman, Londres, 1994.
- L.-J. CALVET. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Payot, Paris, 1987.
- L.-J. CALVET. *La sociolinguistique*. PUF, Paris, 1993.
- L.-J. CALVET. *Linguistique et colonialisme, petit traité et glottophagie*. Payot, Paris, 2002.
- D. CANNADINE. *Ornamentalism : how the British saw their empire*. Oxford University Press, Oxford, 2001.
- M. CARNOY. *Education as cultural imperialism*. Longman, Londres, 1974.
- M. CASTELLS. *The power of identity*. Blackwell, Malden, 2004.
- M. CERTEAU De. *La culture au pluriel*. Seuil, Paris, 1987.
- M. CERTEAU De, D. JULIA, and J. REVEL. *Une politique de la langue, la révolution française et les patois*. Gallimard, Paris, 1974.
- A. CHAIGNE-LOUDIN. *La France et les rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban (1918-1939)*. L'Harmattan, Paris, 2006.
- G. CHATELARD. *Briser la mosaïque - lien social et identités collectives chez les chrétiens de Madaba; Jordanie 1870-1997*. PhD thesis, EHESS, 2000.
- R. CHAUDENSON. *Grille d'analyse des situations linguistiques*. Institut de la francophonie, Paris, 2000.
- A. CHERVEL. *La culture scolaire*. Belin, Paris, 1998.
- G. e. H. CHOLVY. *Histoire religieuse de la France 1880-1914*. Privat, Toulouse, 2000.
- V. CLOAREC. *La France et la question de Syrie, 1914-1918*. CNRS éditions, Paris, 1988.
- V. CLOAREC. La France du Levant ou la spécificité impériale française au début du XXe siècle. *RFHOM*, 83(313) :3– 32, 1996.
- M. COHEN. *Palestine - Retreat from the Mandate - the making of the British policy 1936-45*. Holmes and Meir, New York, 1978.

- R. COOPER. *Language Planning and Social Change*. Cambridge University Press, Cambridge, 1989.
- L. CORNAZ. *L'Eglise et l'éducation ; mille ans de tradition éducative*. L'Harmattan, Paris, 1995.
- M. CRUBELLIER. *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*. Colin, Paris, 1979.
- J. D'AUMALE. *Voix d'Orient, souvenirs d'un diplomate*. Variétés, Montréal, 1945.
- R. DAVIS. Commemorating education, the Arab college of Jerusalem, 1918-48. *CSSAAME*, 23(1-2) :190–204, 2003.
- R. DAVIS. The growth of the western communities, 1917- 1948. *TAMARI, Salim, Jerusalem 1948, The Arab neighbourhoods and their fate in the war*, pages 30– 65, 2002.
- E. DAWN. *From Ottomanism to Arabism- Essays on the arab Nationalism*. University of Illinois Press, Chicago, 1973.
- C. DECOBERT. *Valeur et distance ; identités et sociétés en Egypte*. MMSH Maisonneuve et Larose ; L'atelier méditerranéen, Paris, 2000.
- C. DEER. *L'Empire britannique et l'instruction en Inde 1780-1854*. L'Harmattan, Paris, 2005.
- B. DELPAL. Rome, France, Levant : un triangle catholique. In *France- Levant, de la fin du 18e à la 1ere guerre mondiale*. Geuthner, 2005.
- B. DELPAL, B. HOURS, and C. PRUDHOMME. *La France- Levant, de la fin du XVIIe siècle à la première guerre mondiale*. Geuthner, Paris, 2005.
- E. DEROO. *L'Illusion coloniale*. Tallandier, Paris, 2006.
- F. DESCAMPS. *L'historien ; l'archiviste et le magnétophone ; de la constitution de la source orale à son exploitation*. Ministère de l'économie, Paris, 2005.
- F. DONALDSON. *The British Council, the first 50 years*. J.Cape, Londres, 1984.
- J. DUECK. Educational conquest : schools as a sphere of Politics in French Mandate Syria. *French History*, 20 :442–459, 2006.
- A. DUPONT. Présentation, islam et éducation au temps des réformes. *Cahiers de la Méditerranée*, 75 :7– 16, 2007.
- E. DURKHEIM. *Education et sociologie ; (2e ed.)*. PUF, Paris, 1989.
- E. DURKHEIM. *L'évolution pédagogique en France*. PUF, Paris, 1990.
- R. ELBOIM DROR. British Educational Policy in Palestine. *Middle Eastern studies*, 36(2) : 28–47, 2000.

BIBLIOGRAPHIE

- M. ELIAV. *Britain and the Holy Land, 1838- 1914, Selected Documents from the British Consulate in Jerusalem*. Magnes Press, Jérusalem, 1997.
- D. FABRIZIO. *La battaglia delle scuole in Palestina : tradizione e modernità nell'educazione giovanile ebraica*. FrancoAngeli, Milan, 2003.
- A. FARGE. *Le goût de l'archive*. Seuil, Paris, 1989.
- A. FAWARGI. *Dans et aux alentours de Jérusalem pendant le mandat britannique*. Imprimerie catholique Araya, Beyrouth, 1994.
- B. FORTNA. *Imperial classroom : Islam, the State and Education in the late Ottoman Empire*. Oxford University Press, Oxford, 2002.
- M. FOUCAULT. *Naissance de la biopolitique*. Gallimard Seuil, Paris, 2004.
- J. K. GARNHAM Neal. *Culture place and identity*. University College Dublin Press, Dublin, 2005.
- D. GERBOT. *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIXe*. Hachette, Paris, 1968.
- S. GIBSON. *Jerusalem in original photographs : 1850-1920*. Stacey international, Londres, 2003.
- P. GIL. *Trois siècles d'identité lassalienne*. Etudes lassaliennes 4, Rome, 1999.
- H. GOREN. Du "conflit des drapeaux" à la "contestation des hospices" : l'Allemagne et la France catholiques en Palestine à la fin du XIXe siècle. In C. Editions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., Paris, 2001.
- S. GRAHAM BROWN. *Palestinians and their society, a photographic essay 1880-1946*. Quarter books, New York, 1980.
- S. GRAHAM BROWN. *Education, Repression and Liberation : Palestinians*. World University Service, London, 1984.
- C. HAGEGE. *L'homme de paroles, contribution linguistique aux sciences humaines*. Fayard, Paris, 1985.
- C. HAGEGE. *Le souffle de la langue*. Odile Jacob, Paris, 2000.
- J. HAJJAR. *Le Vatican, la France et le catholicisme oriental (1878-1914)*. Beauchesne, Paris, 1979.
- M. HELLER. *Eléments d'une sociolinguistique critique*. Didier, Paris, 2006.
- B. HEYBERGER. *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique. Syrie, Liban, Palestine, XVIIe- XVIIIe siècles*. Boccard, Ecole Française de Rome, 1994.
- A. HOURANI. *Une histoire des peuples arabes*. Seuil, Londres, 1993.

BIBLIOGRAPHIE

- J. HUSCENOT. *La sainteté par l'école : 7 religieux éducateurs lassalliens*. D. Guéniot, Langres, 1989.
- S. S. HUSSEINI. *Souvenirs de Jérusalem*. Fayard, Paris, 2005.
- J. I. JABRA. *Al-Bi'r al-Ula : Fusul min Sira Dhatiyya*. Al-Mu'assasa al-'Arabiyya lil-Dirasat wa al-Nashr, 1993.
- R. JOHNSON. *British imperialism*. Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2003.
- R. KARK. *Jerusalem neighborhoods ; Planning and By-Laws 1855-1930*. Magnes Press, Jérusalem, 1991.
- R. KHALIDI. Society and Ideology in late Ottoman Syria : Classe, Education, Profession and Confession. In J. P. Spagnolo, editor, *Problems of the modern Middle East in historical perspective : essays in honour of Albert Hourani*. Ithaca press, 1992.
- R. KHALIDI. *Palestinian identity - the construction of a modern identity (version française, La Fabrique, Paris, 2003)*. Columbia University Press, New York, 1997.
- W. KHALIDI. *Before their diaspora - a photographic history of the Palestinians 1876-1948*. Institute for Palestine studies, Wahington DC, 2004.
- G. KHOURY. *Robert de Caix et Louis Massignon deux visions de la politique française au Levant à l'époque du Mandat*. Semaine internationale des études mandataires, Aix, 2001.
- G. KHOURY. *Une tutelle coloniale - Le mandat français en Syrie et au Liban, Ecrits politiques de Robert de Caix*. Belin, Paris, 2006.
- P. KHOURY. *Urban notables and Arab nationalism : the politics of Damascus, 1860-1920*. Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- B. KIMMERLING. The formation of Palestinian Collective Identities : the Ottoman and Mandatory Palestine. *Middle Eastern studies*, 36(2), 2000.
- A. KLEIMAN. *Foundations of British policy in the Arab World - The Cairo conference of 1921*. John Hopkins University press, Baltimore, 1970.
- M.-C. KOK ESCALLE. Des rapports entre langue et religion, quelques réflexions pour esquisser une problématique. *Documents de la SIHFLES*, (16) :98-107, 1995.
- M.-C. KOK ESCALLE and M. VAN STRIEN. Langue(s) et religion(s) : une relation complexe dans l'enseignement du français hors de France, xvie-xxe siècles. Number 37. Documents de la SIHFLES, 2006.
- D. KUSHNER. *Palestine in the late ottoman period : political, social, economical transformations*. Brill, Leiden, 1988.
- J. LAFON. Langue et pouvoir : aux origines de l'exception culturelle française. *Revue historique*, (4), 1994.

BIBLIOGRAPHIE

- A.-S. LAMINE. Les relations islamo-chrétiennes à l'épreuve des générations. *Social Compass*, (52), 2005.
- C. LANGLOIS. Les congrégations françaises en Terre Sainte au XIXe. In C. Editions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., Paris, 2001.
- M. LANOUILLE. *Faire vivre ou faire connaître : les défis de l'enseignement religieux en contexte de renouveau pédagogique 1936-1946*. PU Laval, Laval, 2002.
- B. LAPONCE. *Loi de Babel et autres régularités de rapports entre langue et politique*. PU Laval, Laval, 2006.
- H. LAURENS. *La question de Palestine, tome 2, 1922-1947 ; une mission sacrée de civilisation*. Fayard, Paris, 2002a.
- H. LAURENS. *L'Orient arabe - arabisme et islamisme de 1798 à 1948*. Colin, Paris, 2002b.
- H. LAURENS. *Le retour des exilés ; la lutte pour la Palestine ; 1869-1997*. Laffont, Paris, 2002c.
- H. LAURENS. La redéfinition des missions du consulat général de France à Jérusalem sous le mandat. In *France in the Middle East- Past ; Present and Future*, pages 167-183. Magnes Press, 2004a.
- H. LAURENS. *Orientales III ; parcours et situations*. CNRS éditions, Paris, 2004b.
- A. LEON. *Colonisation, enseignement et éducation*. L'Harmattan, Paris, 1991.
- J. MACCARTHY. *The population of Palestine, Population history and statistics of the late ottoman period and the Mandate*. Columbia University Press, New York, 1988.
- J. A. MANGAN. *Making Imperial mentalities : socialisation and British imperialism*. Manchester University Press, 1990.
- M. MAOZ. *Studies on Palestine during the Ottoman Period*. Magnes Press, Jérusalem, 1975.
- L. MASSIGNON. *Parole donnée*. Julliard, Paris, 1962.
- C. MAYEUR. Le collège de la Sainte-Famille dans la société égyptienne (1879-1919). *Annales islamologiques*, t. XXIII, 1987.
- J. MAYEUR. *Histoire religieuse de la France ; 19e ; 20e ; Problèmes et méthodes*. Beauchesne, Paris, 1975.
- J. MAYEUR. *Histoire du christianisme*. Desclée De Brower, Paris, 1995.
- A. MAZAWI and O. ICHILOV. *Between State and Church, life history of a French catholic school in Jaffa*. Peter Lang, Francfort, 1996.
- A. MEMMI. *Portrait du colonisé ; portrait du colonisateur*. Folio, Paris, 2002.

BIBLIOGRAPHIE

- N. MEOUCHY. *Les formes de conscience politique et communautaire au Liban et en Syrie à l'époque du Mandat français 1920-1939*. PhD thesis, Paris IV, 1989.
- N. MEOUCHY and P. SLUGLETT. *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*. Brill, Leiden, 2004.
- Y. MILLER. *Government and society in Rural Palestine 1920-1948*. University of Texas Press, Austin, 1985.
- S. MINERVI. *L'Italie et la Palestine : 1914-1920*. PUF, Paris, 1970.
- H. MURRE-VAN DER BERG. *New Faith in Ancient Lands. Western Missions in the Middle East in the Nineteenth and Early Twentieth centuries*. Number 32. Brill, Leiden, 2006.
- A. MUSALLAM. *Folded pages from local Palestinian History in the 20th century, Society, press and thought in Bethleem 1917-1948*. WIAM, Bethléem, 2002.
- N. E. NASHASHIBI. *Jerusalem's other voice : Ragheb Nashashibi and moderation in Palestinian politics 1920-1948*. Ithaca press, Exeter, 1990.
- C. NICAULT. La fin du protectorat religieux de la France à Jérusalem, (1918-1924). *Bulletin du CRFJ*, Printemps, 1999a.
- C. NICAULT. *Jérusalem 1850-1948 ; des Ottomans aux Anglais ; entre coexistence spirituelle et déchirure politique*. Autrement, Paris, 1999b.
- C. NICAULT. Foi et politique : les pèlerinages français en Terre sainte (1850-1914). In C. Editions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., 2001.
- A. NOUSCHI. La France et le Proche-Orient, 1918-1920. Cohérences ou contradictions ? *Cahiers de la Méditerranée*, 48, Juin 1994.
- S. NUSSEIBEH. *Il était un pays : une vie en Palestine*. JC Lattès, Paris, 2007.
- S. I. ODEH. The Arab College in Jerusalem, 1918-1949 : Recollections. *Jerusalem Quarterly File*, (9), 2000.
- I. M. OKKENHAUG. *The quality of heroic living ; of high endeavour and adventure : Anglican mission, women and education in Palestine (1888-1948)*. Brill, Leiden, 2002.
- A. O'MAHONY. Les chrétiens palestiniens : politique, droit et société (1917- 1948). In *De Balfour à Ben Gourion, les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948*. Cahiers du Centre de Recherche Français de Jérusalem, CNRS éditions, 2008.
- P. ORY. *La belle illusion ; culture et politique sous le signe du Front Populaire ; 1935- 1938*. Plon, Paris, 1994.
- U. OZOLINS. *Language policy in Australia*. Cambridge University Press, Cambridge, 1993.

BIBLIOGRAPHIE

- N. PEPIN. *Identités fragmentées, éléments pour une grammaire de l'identité*. Peter Lang, Berne, 2007.
- A. PETITAT. *Production de l'école- Production de la société, analyse socio-historique de quelques moments décisifs de l'évolution scolaire en Occident*. Droz, Paris, Genève, 1982.
- N. PICAUDOU. *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient, 1920-1923*. L'Harmattan, Paris, 1992.
- N. PICAUDOU. *Les Palestiniens, un siècle d'histoire, le drame inachevé*. Complexes, Paris, 1997.
- N. PICAUDOU. *Territoires palestiniens de mémoires*. IFPO, Karthala, Paris, Beyrouth, 2006.
- P. PIERACCINI. *Il ristabilimento del patriarcato latino di Gerusalemme e la custodia di Terra santa. La dialettica istituzionale al tempo del primo patriarca Mons. Giuseppe Valerga (1847- 1872)*. Franciscan Printing Press, Jérusalem, 2006a.
- P. PIERACCINI. Un Università cattolica a Gerusalemme ? L'Opera cardinal Ferrari e il collegio francescano Di Terra Santa. *Antonianum*, (Fasc.1), 2006b.
- P. PIERACCINI. Le Patriarcat latin de Jérusalem et la France (1918-1940). In *De Balfour à Ben Gourion, les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948*. Cahiers du Centre de Recherche Français de Jérusalem, CNRS éditions, 2008.
- Y. PORATH. *The emergence of the Palestinian Arab National Movement ; 1918-1929*. Franck Cass, Londres, 1974.
- D. PORCH. *Atlas des guerres des empires : britannique, français, ottoman et russe*. Autrement, Paris, 2002.
- T. POSTMES. *Individuality and the group : advances in social identity*. Sage, Londres, 2006.
- A. PROST. *L'enseignement en France*. Colin, Paris, 1988.
- C. PRUDHOMME. Le rôle des missions chrétiennes dans la formation des identités nationales, le point de vue catholique. In *Missions chrétiennes et formations des identités nationales hors d'Europe, XIXe-XXe*, number 12. CREDIC, Lyon, 1995.
- C. PRUDHOMME. *Une appropriation du monde : mission et missions XIXe-XXe siècles*. Publisud, Paris, 2004.
- C. PRUDHOMME. Missions catholiques et rivalités culturelles en méditerranée orientale (1870-1914). In Creaphis, editor, *Une France en Méditerranée écoles langues et cultures françaises XIXe XXe siècles*, pages 33–54. CABANEL, P., 2006.
- A. QLEIBO. Cosmopolitan Jerusalem : Missionary presence and the Modernisation of Palestine. *This week in Palestine*, (123), 2008.
- O. REBOUL. *Langue et idéologie*. PUF, Paris, 1980.

BIBLIOGRAPHIE

- R. REMOND. *Religion et société en Europe*. Seuil, Paris, 1998.
- P. REVEILLE. *Le rôle de l'enseignement scolaire et universitaire dans le développement de la conscience palestinienne*. PhD thesis, Paris IV, 2001.
- T. RICHARDS. *The imperial archive : knowledge and the fantasy of empire*. Verso, Londres, 1993.
- P. RICOEUR. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil, Paris, 2000.
- J. RIFFIER. *Les œuvres françaises en Syrie 1860-1925*. L'Harmattan, Paris, 2000.
- G. RIGAULT. *Histoire Générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*. Plon, Paris, 1951.
- M. ROCHE. *Education, assistance et culture françaises dans l'empire ottoman*. Isis, Istanbul, 1989.
- J. ROSE. *Armenians of Jerusalem : memories of life in Palestine*. Radcliff Press, Londres, 1993.
- G. RUMI. Le due France e il protettorato cattolico nel Levante secondo la Cililta Cattolica -1854-1938. In E. DUROSELLE, JB. et SERA, editor, *Francia e Mediterraneo*, pages p 160–168. Franco Angeli, Milan, 1990.
- E. SAID. *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Seuil, Paris, 1978.
- H. SAKAKINI. *Jerusalem and I : A Personal Record*. Economic Press Co., Aman, 1990.
- K. SAKAKINI. *Kadha Ana Ya Dunya : Yawmiyyat*. Jerusalem al-Matba'al Turiyya, 1955.
- A. SALON. *L'action culturelle de la France dans le monde*. PhD thesis, Paris I, 1981.
- E. SANBAR. *Jérusalem ; Le sacré et le politique (textes réunis par E. Sanbar et F. Mardam Bey)*. Sinbad Actes Sud, Paris, 2000.
- E. SANBAR. *Figures du Palestinien, Identité des origines ; identité de devenir*. Gallimard, Paris, 2004a.
- E. SANBAR. *Une histoire des palestiniens par la photographie*. Hazan, Paris, 2004b.
- S. SAPIR. The Anglican Missionary Societies in Jerusalem : Activities and impact. In *The Land that became Israel*, pages p 105–119. KARK, R, Jerusalem, 1989.
- M. SAUVAGE. *Vie religieuse laïque et vocation de frère*. Rome ; Frères des écoles chrétiennes, 2001.
- E. SCHILLER. *The first photographs of Jerusalem ; the old city*. Ariel publishing house, Jérusalem, 1978.

BIBLIOGRAPHIE

- F. SCHILLO. Les commerçants français en Palestine pendant la période ottomane (1842-1914). In C. éditions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*, pages 133– 159. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., Paris, 2001.
- P. I. SECK. *Stratégie culturelle de la France en Afrique : l'enseignement colonial ; 1817-1960*. L'Harmattan, Paris, 1993.
- T. SEGUEV. *One Palestine ; complete*. Metropolitan Books, New York, 2000.
- N. SHEPHERD. *Ploughing sand- British rule in Palestine 1917-48*. John Murray, Londres, 1999.
- A. J. SHERMAN. *Mandate Days*. Thames and Hudson, Londres, 1997.
- Z. SHILONY. Un mécène catholique : le comte de Piellat et les communautés françaises de Terre Sainte. In C. Editions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., Paris, 2001.
- Q. SHOMALI. La vie culturelle arabe en Palestine pendant la période du mandat britannique. In *De Balfour à Ben Gourion, les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948*. Cahiers du Centre de Recherche Français de Jérusalem, CNRS éditions, Paris, 2008.
- S. A. SOMEL. *The modernization of Public Education in the Ottoman Empire, 1839- 1908 : Islamization, Autocracy and Discipline*. Brill, Leiden, 2001.
- C. SORREL. *La république contre les congrégations*. Cerf, Paris, 2000.
- B. SPAFFORD-VESTER. *Our Jerusalem : an American family in the Holy City, 1881-1949*. Doubleday, Garden City New York, 1950.
- J. SPAGNOLO. Franco British rivalry in the Middle East. In *Lebanon, a history of conflict and consensus*. Tauris, Londres, 1988.
- S. SPENCER. *Race and ethnicity : identity, culture and society*. Routledge, Londres, 2006.
- C. SUMMERS. *Colonial lessons : Africans' education in Southern Rhodesia, 1918-1940*. Heinemann, Portsmouth, 2002.
- S. TAMARI. Factionalism and Class formation in recent Palestinian history. In *Studies in the economic and social history of Palestine in the 19th and 20th century*, pages 177–201. OWEN, R., 1982.
- I. TANNOUS. *The Palestinians : A Detailed Documented Eyewitness History of Palestine under British Mandate*. IGT Co., New York, 1988.
- S. TEJIRIAN. *Western cultural and Religious missions in the Middle East*. New York, 2002.
- A. THEVENIN. *La mission laïque française à travers son histoire 1902-2002*. MLEF, Paris, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- J. THOBIE. La France a-t-elle une politique culturelle dans l'empire ottoman à la veille de la première guerre mondiale ? In *Intérêt et impérialisme français dans l'empire ottoman 1895-1914*. Publications de la Sorbonne, Paris, 1977a.
- J. THOBIE. *Intérêt et impérialisme français dans l'empire ottoman 1895-1914*. Publications de la Sorbonne, Paris, 1977b.
- J. THOBIE. Relations internationales et zones d'influence : les intérêts français en Palestine à la veille de la première guerre mondiale. In *Intérêt et impérialisme français dans l'empire ottoman 1895-1914*. Publications de la Sorbonne, Paris, 1977c.
- J. THOBIE. *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850 : économie ; finance ; diplomatie*. Isis, Istanbul, 1993.
- A. L. TIBAWI. *Arab Education in Mandatory Palestine : a story of three decades of British administration*. Luzac, Londres, 1956.
- A. L. TIBAWI. *British interests in Palestine ; 1800-1901 : A Study in religious and Educational enterprise*. Oxford University Press, Oxford, 1961.
- D. TRIMBUR. Heurs et malheurs d'un consul de France à Jérusalem- Amédée Outrey, 1938-1941. *Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem*, 2 :53-75, printemps 1998.
- D. TRIMBUR. Sainte Anne : lieu de mémoire et lieu de vie français à Jérusalem. *Bulletin Chrétiens et sociétés XVIe- XXe*, (7) :39-69, 2000a.
- D. TRIMBUR. Le destin des institutions chrétiennes à Jérusalem pendant la première guerre mondiale. *Mélanges de Science Religieuse*, 3, 2000b.
- D. TRIMBUR. Religion et politique : le cas de la France à Abou Gosh. In C. Editions, editor, *De Bonaparte à Balfour, La France, l'Europe occidentale et la Palestine (1799-1917)*. TRIMBUR, D. et AARONSOHN, R., 2001.
- D. TRIMBUR. L'ambition culturelle de la France en Palestine dans l'entre deux guerres. In *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, pages p 41-72. Publications de la Sorbonne, Paris, 2002a.
- D. TRIMBUR. *Une école française à Jérusalem, de l'Ecole pratique d'études bibliques des Dominicains à l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem*. Cerf, Paris, 2002b.
- D. TRIMBUR. Les acteurs de la politique palestinienne de la France (1901- 1948). In *France in the Middle East- Past ; Present and Future*. Magnes Press, Jérusalem, 2004a.
- D. TRIMBUR. *Des Européens au Levant – Entre politique science et religion (XIXe XXe)*. Oldenburg, Munich, 2004b.
- D. TRIMBUR. Exil et retour, l'impact de la législation française sur la présence tricolore en Palestine. In Cerf, editor, *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*. CABANEL, P. and DURAND, JD, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- D. TRIMBUR. Une appropriation française du Levant : la mission en Orient du cardinal Dubois, 1919-1920. In P. CABANEL, editor, *Une France en Méditerranée écoles langues et cultures françaises XIXe XXe siècles*, pages 109–128. Creaphis, Paris, 2006.
- D. TRIMBUR and R. AARONSOHN. *De Balfour à Ben Gourion, les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948*. CNRS éditions, Paris, 2008.
- D. TSIMHONI. *Christian communities in Jerusalem and the West Bank since 1948 : an historical, social, and political study*. Praeger, Westport, 1993.
- P.-A. TURCOTTE. La sociologie des religions et la condition de minoritaire dans le champ religieux. *Social Compass*, 51, 2004.
- J. TURI. Le pourquoi et le comment du droit linguistique. *Langage et société*, 47, 1994.
- J.-P. VALOGNES. *Vie et mort des chrétiens d'Orient des origines à nos jours*. Fayard, Paris, 1994.
- C. VAN DER LEEST. *Conversion and Conflict in Palestine, The Missions of the Church Missionary Society and the Protestant Bishop Samuel Gobat*. PhD thesis, Université de Leiden, 2008.
- C. VERDEIL. Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien : les missions latines en Syrie (1830-1945). *Proche-Orient chrétien*, 51, 2001.
- C. VERDEIL. Un établissement catholique dans la société pluriconfessionnelle de la fin de l'empire ottoman, l'université de Saint Joseph. *Cahiers de la Méditerranée*, 75 :28– 38, 2007.
- P. VERMEREN. *Ecole, élite et pouvoir*. Alizés, Rabat-Ryad, 2002.
- F. VINOT. *La présence française et britannique de 1838 à 1850 dans le Proche-Orient ottoman. Echanges et influences*. PhD thesis, Strasbourg, 1995.
- B. WASSERSTEIN. *The British in Palestine : The Mandatory Government and the Arab-Jewish Conflict 1917-1929*. Oxford University Press, Oxford, 1991.
- B. WASSERSTEIN. *Divided Jerusalem, the Struggle for the Holy city*. Yale University press, New Haven, 2001.
- C. WHITEHEAD. *Colonial educators : the British Indian and colonial education service 1858-1983*. I. B. Tauris, Londres, 2003.
- A. YAGHI. *Hayat al-Adab al-Filastini al-hadith : min awal al-nahda hata al nakba*. Al-Maktab al-Tujari, 1968.
- G. ZARATE, B. LEVY, and C. KRAMSCH. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Archives contemporaines, Paris, 2008.

Résumé

Pour l'opinion publique en France et les pouvoirs publics, au début des années 1920, tandis que la perte du protectorat catholique français en Terre sainte face aux Britanniques est consommée, la Palestine demeure "la plus française des terres d'Orient". Même durant le Mandat britannique, le Consulat Général de France continue de soutenir les œuvres d'enseignement et d'assistance des communautés françaises. Le collège des Frères de Jérusalem, fondé en 1876, constitue un cas exceptionnel de collège d'enseignement primaire, secondaire et professionnel, par sa position au cœur du quartier chrétien de la vieille ville et son ouverture progressive et rapide à toutes les communautés. Il est représentatif du statut du français comme langue seconde des élites cultivées et des classes moyennes. Considéré comme une des plus anciennes institutions éducatives de la ville, sa renommée dépasse les limites de Jérusalem et de la Palestine mandataire. Jérusalem, lieu de rassemblement de plusieurs nations européennes, symbole du multilinguisme, constitue en effet le théâtre d'affrontement des pouvoirs européens depuis le milieu du XIX^e siècle ; la ville connaît un véritable bouillonnement éducatif. Les langues constituent un élément d'accession à la modernité à la fin du XIX^e siècle ; elles sont aussi un élément clé pour les autorités religieuses locales et romaines. Chaque institution éducative revendique une forme de primauté, désireuse de s'adresser à sa communauté religieuse et linguistique.

En amont, l'étude du collège des Frères met en relief les politiques culturelles et linguistiques menées par les deux puissances rivales mandataires de la région (pensées en termes de lutte, d'exclusion, d'inversion, de répartition de nouvelles attributions) ; en aval, elle éclaire certains aspects de l'usage du français dans cette société, bien différent de celui de Syrie et du Liban alors sous Mandat français. L'acte de langage est, dans le cadre de la Palestine mandataire, un instrument pour le pouvoir politique et religieux, un acte institutionnel qui s'inscrit

dans une dialectique de dominant/ dominé. La ou plutôt les langues permettent de comprendre le système d'interdépendance qui se noue autour du collège, la complexité de la relation entre langue(s) et religion(s), et les rapports entre langue et identité, la langue occupant une place primordiale dans les stratégies d'élaboration des nouveaux systèmes d'appartenance, de référence au sein de chacun des groupes. Même si son action s'essouffle durant cette période, le collège s'adapte, se maintient et perdure.

La première partie, montre le collège aux prises entre différentes politiques linguistiques et culturelles.

Le *chapitre 2* retrace l'importance de l'établissement et de la langue française durant la période ottomane. Avant les affrontements de la première guerre mondiale, les tensions sont de plus en plus croissantes entre les deux puissances qui ont de l'influence dans la zone, la France et la Grande-Bretagne. La France, par le biais du collège de Jérusalem, joue un rôle au niveau éducatif, investie de son statut de "protectrice des catholiques". C'est durant cette époque qu'un large appel est lancé au français comme instrument de culture (elle devient progressivement la langue de toutes les élites). Le succès du collège est tel qu'en 1904, l'établissement ouvre une deuxième section, le collège Saint Jean-Baptiste de La Salle, qui offre un enseignement primaire et primaire supérieur avec des diplômes professionnels, parallèlement à la section gratuite de l'école du Sacré-Cœur établie dès 1878. Pionnier de l'éducation pour garçons, le collège est au cœur d'un "réseau" français dans la ville sainte, autour de la Porte Neuve. Le collège accueille d'ailleurs plusieurs minorités chrétiennes et des "dissidents", élèves juifs et musulmans. En effet, les Frères se définissent et sont perçus par la population locale et l'ensemble des autorités politiques et religieuses non seulement comme des "passeurs" de langue mais aussi de culture françaises. Pourtant, la concurrence devient acerbé et après la période difficile de la première guerre mondiale durant laquelle ils doivent s'exiler, les Frères connaissent des difficultés de différents ordres, administratif, économique, diplomatique. A la période de "francisation" succède une période de "soumission à l'ordre britannique", perçue comme celle d'un nouvel ordre linguistique et administratif.

Le *chapitre 3* se penche sur la mise en place de la "mission sacrée" de civilisation britannique et le cantonnement progressif du collège. L'environnement législatif change progressivement (le français n'est plus langue d'examen), même si le collège reste une école privée. Les Frères sont face à un système dual qui juxtapose d'un côté les différents systèmes scolaires, hérités de la structure éducative ottomane diversifiée et divisée, et de l'autre qui est le reflet du désir de centralisation des Britanniques, de leur action en matière d'éducation sur la forme et la valeur d'un système éducatif. Peu intéressés par l'enseignement privé, les Britanniques cherchent cependant à asseoir leur position et leur action linguistique et culturelle face au Consulat Général de France : par des mesures incitatives puis impératives, le français est relégué au statut de langue étrangère et certains privilèges d'extraterritorialité sont, au départ, remis en cause. Sous l'influence du consulat, l'opposition catégorique des Frères aux nouvelles législations laisse place à une attitude plus conciliante. Ceux-ci comprennent qu'ils doivent s'investir davantage en tenant compte de la législation britannique et de la langue anglaise : si le collège n'est pas frappé de plein fouet, il est cependant poussé à se restructurer pour conserver sa clientèle, car l'anglais s'impose comme *lingua franca*, reconnu socialement comme légitime. L'établissement affiche d'autre part une neutralité face aux troubles

politiques contre la politique de l'autorité mandataire.

Le *chapitre 4* aborde le collège comme fer de lance de la politique linguistique et culturelle de la France, les Frères passant en effet parfois pour des "agents" de la France. Le collège est emblématique du soutien de la France tant par l'aspect éducatif, qui demeure une des oeuvres importantes de la présence française en Terre sainte, que par la protection dont il bénéficie en tant qu'établissement catholique (1918-1929). Le consulat a rappelé explicitement un de ses buts : former des élites qui soient favorables à la France au Levant. Les tensions politiques en métropole après le vote de la séparation des Eglises et de l'Etat n'entachent pas ce soutien. Le collège bénéficie de subventions qui ne sont pas affectées par les réorientations politiques du consulat de France à partir des années 1930, lorsque ce dernier se tourne vers un plus large public et parallèlement s'implique davantage dans la vie du collège (cette période correspond également à la fin des équivalences des diplômes avec le système français). Collège et consulat s'attachent, chacun à leur niveau, à la préservation non pas d'une francisation mais d'une francophonisation, en gardant une proportion importante d'élèves francophones, en tentant de continuer de les placer des postes à responsabilités notamment, pour préserver la présence et la culture françaises.

Le *chapitre 5* envisage le collège entre mission religieuse et laïque, à travers ses relations avec les différentes institutions ecclésiastiques auxquelles le collège doit prêter allégeance. Le Vatican et le patriarcat latin insistent à plusieurs reprises sur le devoir de non-ingérence dans le temporel de la part des Frères, pour la grande majorité de nationalité française, en stipulant que les missionnaires ne doivent pas être des agents des puissances coloniales. Missionnaires de la langue et de la foi apparaissent donc aux yeux de la hiérarchie comme deux missions incompatibles, alors qu'elles sont vigoureusement défendues par les Frères. La langue française, promue et diffusée par les Frères, fait donc l'objet de discussions entre les différents partenaires du collège, elle est au cœur de la réflexion sur la langue la plus apte à servir à l'enseignement du catéchisme. A la fin de la période, l'établissement a encore pour rôle de "former de bons chrétiens" ; le caractère catholique est préservé pour le public latin et se traduit essentiellement par des pratiques dévotionnelles, à côté du curriculum commun à toutes les confessions. La réalité du travail missionnaire des Frères ne s'accorde pas toujours avec celle de la *Propaganda Fide*, les Frères ne manifestent aucun prosélytisme actif durant cette période. Ils restent d'autre part neutres face à la montée du nationalisme palestinien.

La 2e partie aborde la vie intérieure de l'établissement et son adaptation progressive au contexte mandataire.

Le *chapitre 6* revient sur l'adaptation à la clientèle, au recrutement diversifié tant religieusement que sociologiquement, et stable durant toute la période (pour les sections payante et gratuite), malgré la concurrence (durant les troubles politiques, les élèves juifs désertent cependant le collège). Le nombre d'élèves musulmans augmente, mais les élèves chrétiens, surtout catholiques latins et grecs orthodoxes, restent majoritaires. C'est aussi la qualité du cursus dispensé qui a fait la réputation des Frères, l'établissement reste celui de "l'ordre, la méthode, le travail, le sens pratique", la bonne éducation reste jusqu'au milieu des années 1930 une éducation linguistique, les langues étrangères sont un critère de référence. Le collège est une antichambre de la position sociale et continue à attirer plusieurs élites ; il tente

de s'adapter aux nouvelles implantations géographiques des familles.

Le *chapitre 7* se penche sur l'évolution du curriculum. L'anglais, devenue langue diplômante, incarne pour les Frères le moyen de préserver une éducation *alla franga* et d'assurer l'insertion professionnelle de leurs élèves dans la société hiérosolymitaine, et éventuellement la poursuite de leurs études supérieures (peu choisissent un enseignement supérieur en français par manque de débouchés). Ainsi l'examen britannique officiel, le *Matriculation*, est-il introduit au collège. Parallèlement, l'apprentissage de l'arabe est renforcé et se professionnalise pour répondre à la demande des parents, véritable enjeu identitaire ; il est également promu par les autorités mandataires et religieuses. Les Frères veulent éviter une déconnexion entre le coût de l'apprentissage et les récompenses obtenues (l'anglais offre plus de dividendes en termes économiques) ; ainsi davantage de diplômes professionnels, qui ont fait la réputation de l'établissement, sont-ils passé en anglais.

Le *chapitre 8* revient sur l'ethos du collège qui se manifeste notamment à travers les différentes cultures scolaires. Celles-ci transmettent un "savoir être chrétien", et un "savoir être à la française", et constituent de véritables associations de solidarité ultérieure entre les élèves. Elles sont un peu le "ciment" de l'esprit lassalien et rendent le collège visible dans les différentes manifestations religieuses culturelles voire politiques à Jérusalem. Ces cultures permettent également d'entrevoir un aspect des systèmes de reproduction et de transmission de cette société. Elles permettent d'aller au-delà de l'analyse purement scolaire et d'aborder indirectement les jeux d'influence des puissances (la lutte est âpre après l'ouverture du YMCA notamment). Le collège et l'école vivent au rythme d'une temporalité française et catholique, cependant, ces activités sont propres au "clan" francophone et ont peu de retentissement sur les événements culturels palestiniens. Dans une certaine mesure, cette culture isole sans doute un peu les élèves de la construction nationale à laquelle prend part une grande partie de la jeunesse palestinienne.

Le *chapitre 9* se penche sur la figure du maître. La communauté des Frères français reste majoritaire au collège durant toute la période mandataire par rapport au nombre de professeurs laïcs, malgré les difficultés de recrutement (lois de 1904 et 1905 en France). Les Frères sont des médiateurs, des "passeurs" de langue et de religion catholique et des représentants du "pouvoir temporel" français, des fonctions qui les enferment dans un réseau d'allégeances qui peuvent être contradictoires. La fin de la période tend vers un équilibre entre les enseignants religieux et laïcs (palestiniens), change sensiblement leurs rapports aux langues française et arabe, et annonce les bouleversements de l'après deuxième guerre mondiale et de l'arabisation du système scolaire. La période correspond à une tendance à la professionnalisation, notamment pour les cours de langues et les cours professionnels, face à la concurrence.

Le *chapitre 10* analyse les usages du français, langue des minorités devenue minoritaire. L'usage de la langue française, globalement moins répandu à la fin de la période, est aussi le résultat d'une situation économique défavorable à la France ; malgré la présence de nombreux ordres religieux français, cet usage ne bénéficie pas en Palestine d'une assise étendue dans la société. Au sein du collège, le français reste la langue véhiculaire majoritaire mais cohabite de plus en plus avec l'anglais (langue officielle dans la société mais pas au collège, elle n'y

sera jamais véhiculaire malgré les tentatives de certains directeurs à partir des années 1940), et l'arabe (devenue officielle dans la société, véhiculaire et vernaculaire au collège). A la fin de la période considérée, le français est devenu une langue "dominée", selon certains indicateurs tels le nombre de ses locuteurs, son poids économique et politique, et sa diffusion. Le français a en effet perdu son statut de langue semi-officielle, langue d'examen et langue des communautés catholiques. Son extension repose alors sur des groupes très minoritaires numériquement et sa transmission est essentiellement assurée par le milieu scolaire catholique, qui ne correspond plus uniquement à des écoles d'élites. Victime d'un processus de diffusion aléatoire, le français écrit disparaît également de l'espace public.

Résumé

Summary

Linguistic Policies, Education and Identities

The College of the Brothers of the Christian Schools of Jerusalem (1922-1939)

For French public opinion and government, in the early 1920s, Palestine remains “the most French land of the Orient”, at a time when the loss of the Catholic French protectorate in the Holy Land to Great Britain is being confirmed. Even during the British Mandate, the French General Consulate continues to support the work of education and assistance of the French communities. The College of Jerusalem founded by the Brothers of the Christian Schools in 1876 occupies an exceptional position as a school for primary, secondary and vocational education, as it is situated in the heart of the Christian Quarter of the Old City and because it gradually and quickly opens its doors for all communities present in the city. The College is highly representative of the status of French as a second language of the educated elite and middle classes. As one of the oldest educational institutions in the city, its reputation goes far beyond the boundaries of Jerusalem. Since the mid-nineteenth century, the city, a gathering place for many European nations as well as a symbol of multilingualism, is the stage for a confrontation between European powers. These European powers acutely compete with respect to language education. In the late nineteenth century, knowledge of languages is a way of accessing modernity. Languages are also a key element for the local and the Roman religious authorities. Each European institution claims a form of pre-eminence in addressing its linguistic and religious community.

On the one hand, the case of the College of Jerusalem underscores the cultural and linguistic policies of the two rival mandatory powers of the region (through exclusion, inversion, and distribution of new functions). On the other hand, it sheds light on some aspects of the

Summary

use of French in this society, which is very different from that in Syria and Lebanon under the French mandate. In Palestine during the British Mandate, the act of language is an instrument for political and religious institutions, and a reflection of the dialectic relationship between dominant and dominated parties. Language reflects the interdependence around the College, the complexity of the relationships between language and religion, and language and identity. The College shows a remarkable resilience and adaptability throughout its existence, even as its development slows down.

The first part of the dissertation shows the College caught between different language policies. *Chapter 2* retraces the importance of the College and the French language during the Ottoman period. Before the clashes of the First World War, tensions are growing between the two powers with influence in the area, France and Great Britain. France, through the College of Jerusalem, plays a role in education, in line with her status of protector of Catholics. During this period, a broad appeal is made to French as an instrument of culture : it is progressively becoming the language of all elites. The success of the College is such that, in 1904, the institution opens a second section, the *Collège Saint Jean-Baptiste de La Salle*, which offers primary and preparatory education with professional degrees, in addition to the free section of the *Ecole du Sacré-Coeur* established since 1878. A pioneer in the education of boys, the College is at the heart of a French “network” in the holy city, around the New Gate. The College also hosts several Christian minorities and “dissidents”, Jewish and Moslem students. The Brothers define themselves and are perceived by the local population and all political and religious authorities as “transmitters” of language and culture. Yet, competition becomes harsh and after the difficult period of the First World War, during which they must leave the country, the Brothers experience difficulties on the administrative, economic, and diplomatic levels. The period of “gallicization” is followed by a period of “submission to British rule,” which is perceived as both administrative and linguistic.

Chapter 3 focuses on the establishment of the “sacred mission of British civilization” and the progressive control of the College. The legislative environment is gradually changing, and the French language is no longer an official exam language, even if the College remains a private school. The Brothers are faced with a dual system which combines on the one hand the different school systems inherited from the Ottoman period (diverse and divided), and on the other hand, which is the reflection of a desire for centralization of the British (action on the form and on the values of the educational system). Though they have little interest in private education, the British seek to consolidate their position and their linguistic and cultural action vis-à-vis the General Consulate of France : through incentives and mandatory measures, they consign French to a status of a foreign language and challenge some extraterritorial privileges. Under the influence of the French consulate, the opposition of the Brothers to the new legislation changes progressively into a more conciliatory attitude. They understand they have to take into account the British legislation and English language : the College is forced to restructure in order to keep its students, because English has become the *lingua franca*, and socially recognized as legitimate. Furthermore, the College stays neutral in the political unrest that arises against the policy of the mandatory authorities.

Chapter 4 analyses the role of the College as a “spearhead” of the linguistic and cultural

policy of France, since the Brothers are sometimes perceived as “agents” of France. The College is emblematic of the support of France both in its educational policy and through the protection of the Catholics (1918-1929). The College remains one of the important educative institutions of the French presence in the Holy Land. The consulate encourages the College to train elites that would be in favour of France in the Levant. Political tensions in France after the vote of separation of church and state do not mar this support. The College benefits from subsidies that are not affected by changes in the policy of the French consulate during the 1930s. During this period, the consulate turns towards a wider audience and at the same time tries to interfere more in the life of the college. It is during this period that the consulate puts an end to the equivalency system with French diplomas. The College and the consulate focus, each at their level, on the preservation of French, not so much a “gallicization” but a “francophonization”. They seek to accomplish this goal by keeping a large proportion of French speaking students, with the intention of introducing them in good positions in the administration.

Chapter 5 considers the college in his secular and religious mission, through its relations with the various ecclesiastical institutions to which the college has to pay allegiance. The Vatican and the Latin Patriarchate insist several times on the duty of non-interference with temporal powers, stating that missionaries should not be “agents of colonial powers”. It must be noted here that the vast majority of the Brothers in the College are of French nationality. To the religious hierarchy, the dual roles of missionaries of language and missionaries of faith are simply incompatible, despite the fact that the Brothers vigorously defend these dual roles. The French language is the subject of discussions between the various partners of the College. It is also at the heart of the debate of which is the most suitable language to teach catechism. At the end of the period, the College still takes on the role of “educating good Christians”. The Catholic part of education is reserved for the Latin students, embodied essentially in devotional practices, alongside a common curriculum for all students. The reality of the mission of the Brothers does not always fit with the objectives of the Propaganda Fide, because they show no active proselytism during this period. Furthermore, they remain neutral with respect to the rise of Palestinian nationalism.

Part 2 of the dissertation deals with the inner life of the institution and its progressive adaptation to the British mandate. *Chapter 6* discusses the adaptation to the diverse religious and sociological recruitment practiced by the College. Throughout the period, recruitment remains stable for the paying and the free sections, despite competition. During the political turmoil, however, Jewish students leave the College. The number of Muslim students increases, but the majority is still composed of Christians, especially Roman Catholic and Greek Orthodox. The quality of courses offered gives the College an excellent reputation as an institution of “order, method, work, and common sense”. Until the mid 1930s, a good education is still based on language education, and foreign languages are still a benchmark, a key factor in obtaining a good social position. The College continues to attract elites, while trying to adapt to the new locations of the families.

Chapter 7 focuses on the evolution of the curriculum. English, crucial for getting a diploma under the British mandate, becomes for the Brothers a way of preserving French edu-

Summary

cation and of ensuring that their students find their place in the workforce of Jerusalem or in higher education. Only a few of them choose higher education in French, in view of the lack of prospects. The British official exam, the Matriculation, is introduced in the College. Meanwhile, the teaching of Arabic is reinforced and professionalized to meet the requests of parents and to answer to the national identity challenge. The religious and the political authorities also promote the teaching of Arabic. The Brothers want to avoid a disconnection between the cost of learning and the rewards of English in society. As a result, more students graduate in English for their professional degrees, which had already made the reputation of the institution.

Chapter 8 discusses the *ethos* of the college, manifested mainly through the different school cultures. They indeed transmit a Christian and French “*savoir être*”. For the students, the school cultures represent an association of solidarity for the rest of their lives. They embody the Lassalian spirit and make the College visible in the different religious or cultural events in Jerusalem and, on a larger scale, in Palestine. These cultures also give us an insight into the reproduction and transmission systems of Palestinian society, and, beyond the purely educational approach, into the interplay of powers, which is even stronger after the opening of the YMCA. French and Catholic temporalities mark the rhythm of life at the College. However, those activities, specific to the French “clan”, have little impact on the Palestinian cultural events. To some extent, these cultures probably isolate most students from the nation building process in which a large part of young Palestinians participate at the time.

Chapter 9 focuses on the figure of the teacher. The majority of the teachers are French Brothers, only few are laymen teachers, despite the difficulties of recruitment (Laws of 1904 and 1905 in France). The Brothers are mediators, “transmitters” of languages and Catholic religion, and representatives of the French power. These functions lock them into loyalties that can be sometimes contradictory. At the end of the period, the increase of Palestinian lay teachers significantly changes their perception of French and Arabic, and announces the changes after the Second World War and the arabization of the school system. The period also sees a further professionalization of education, especially for language classes and vocational courses, due to the competition with other schools.

Chapter 10 examines the use of French, a language of minorities that became a minority language. The use of the French language, much less prevalent at the end of the period, is also the result of an unfavourable economic situation of France in Palestine. Despite the presence of many French religious orders, French does not benefit from a solid basis in society. Within the college, French remains the common language, but it has to compete with English. English is the official language in society though not at the College, where it will never become *lingua franca* despite the attempts by some managers during the 1940s. French also competes with Arabic, an official language in society, and the common and vernacular language at the College. At the end of the period, French has become a dominated language, as indicated by the number of its speakers, its economic and political weight, and its spread in Palestinian society. French has indeed lost its status as a semi-official language, an official language for exams, and the language of the Catholic communities. Its transmission at that time relies on small groups and is mainly provided by the Catholic schools. Victim of an uncertain diffusion

process, French writing disappears progressively from public space.

Summary

Samenvatting

Taalpolitiek, taalonderwijs, en talige identiteit het Collège des Frères des Écoles Chrésiennes de Jérusalem (1922-1939)

Voor de publieke opinie en de overheid in Frankrijk van het begin van de jaren 1920 is Palestina nog steeds “het meest Franse gebied van de Levant”, hoewel het verlies van het Franse katholieke protectoraat in het Heilig Land aan de Britten nu een onomkeerbaar feit is. Zelfs tijdens het Britse Mandaat blijft het *Consulat Général* van Frankrijk de werkzaamheden in het onderwijs en de zorg van de Franse gemeenschappen ondersteunen. Het College van de Broeders van Jeruzalem, gesticht in 1876, is een uitzonderlijk instituut dat basis-, middelbaar- en beroepsonderwijs verzorgt in het hart van de christelijke wijk van de Oude Stad. Het College onderscheidt zich van andere scholen omdat het zich geleidelijk openstelt voor alle gemeenschappen van de stad. Dit is representatief voor de status van het Frans als tweede taal van de gecultiveerde elite en de middenklasse. Het College wordt door iedereen gezien als een van de oudste onderwijsinstellingen in de stad, en heeft een reputatie die ver over de grenzen van Jeruzalem en het mandaatgebied Palestina heen reikt. Jeruzalem is op dat moment niet alleen de verzamelplaats van verschillende Europese volkeren en een symbool van meertaligheid : sinds het midden van de 19e eeuw is de stad tevens het toneel van confrontaties tussen de Europese machten. Die zorgen ervoor dat de stad bruist van initiatieven op onderwijsvlak. Op het einde van de 19e eeuw wordt talenkennis gezien als een toegang tot de moderne tijd. Talenkennis is eveneens een sleutelement voor de plaatselijke en Romeinse religieuze overheden. Elke onderwijsinstelling eist een vorm van voorrang voor zich op, met het oog op de eigen taalkundige en religieuze gemeenschap.

Deze studie over het College biedt een helder beeld van het culturele en taalkundige beleid

Samenvatting

dat werd gevoerd door de twee rivaliserende machten in de regio. Dit beleid moet gezien worden in termen van strijd, uitsluiting, omzetting, en verdeling van nieuwe toewijzingen. Daarnaast werpt de studie een nieuw licht op bepaalde aspecten van het gebruik van het Frans in deze samenleving, die zeer verschillend is van die van Syrië en Libanon onder Frans mandaat. In de context van het Palestijnse mandaat is het gebruik van een specifieke taal een instrument voor de politieke en religieuze machthebbers; taalgebruik vormt een institutioneel gebaar en is onderdeel van een dialectiek tussen overheerser en overheerste. De taal, of liever gezegd de talen maken het mogelijk om de onderlinge afhankelijkheden rond het college, en de complexiteit van de relatie tussen taal, religie en identiteit in kaart te brengen. Taal neemt een cruciale plaats in bij de ontwikkeling van nieuwe strategieën van identificatie, identiteit en verwijzing binnen de sociale groep. Zelfs wanneer de activiteiten van het College tijdens deze periode afnemen, slaagt het College erin zich aan te passen en zich te handhaven.

Deel 1 van de dissertatie geeft een beeld van de positie van het College in de machtsstrijd die door de verschillende overheden gevoerd wordt met betrekking tot het culturele en taalkundige beleid in het Mandaatgebied Palestina.

Hoofdstuk 2 beschrijft het belang van het College en van de Franse taal tijdens de Ottomaanse periode. Aan de vooravond van de Eerste Wereldoorlog nemen de spanningen tussen de twee machten met invloed in het gebied, Frankrijk en Groot-Brittannië, steeds meer toe. Dank zij het College van Jeruzalem speelt Frankrijk een belangrijke rol in het onderwijs, en kan het zich beroepen op haar status als “beschermster van de katholieken”. Het is in deze tijd dat het Frans als cultureel instrument ruim wordt ingezet, en geleidelijk de taal van de elites wordt. Het succes van het College leidt ertoe dat de instelling in 1904 een tweede afdeling opent, het college Saint-Jean-Baptiste de La Salle, dat primair en voorbereidend onderwijs met vakdiplomas aanbiedt, parallel aan de openbare afdeling van de Sacré-Coeur school, opgericht in 1878. Het college is een pionier op het gebied van onderwijs voor jongens, en vormt de kern van een Franstalig netwerk in de Heilige Stad rond de Porte Neuve. Het College staat ook open voor diverse christelijke minderheden en “dissidenten”, zoals joodse en islamitische studenten. Zowel door de plaatselijke bevolking als door alle politieke en religieuze autoriteiten worden de Broeders omschreven als “doorgeefluiken” van de Franse taal en cultuur. Toch wordt de concurrentie feller. Tijdens de moeilijke periode van de Eerste Wereldoorlog moet het College tijdelijk zijn deuren sluiten. Daarna ervaart het College verschillende problemen, van zowel administratieve, economische als diplomatieke aard. De periode van “verfransing” wordt gevolgd door een periode van “onderwerping aan de Britten” op taalkundig en administratief vlak.

Hoofdstuk 3 buigt zich over de manier waarop vorm wordt gegeven aan “heilige missie” van de Britse beschaving in het Mandaatgebied, die leidt tot een toenemende inperking van het college. De wetgeving verandert geleidelijk, en de Franse taal is niet langer examentaal, ondanks het feit dat het college een particuliere school blijft. De Broeders worden geconfronteerd met een duaal onderwijssysteem dat enerzijds de verschillende schoolsystemen van de Ottomaanse onderwijsinstellingen heeft geërfd, en anderzijds de weerspiegeling vormt van de wens tot centralisatie van de Britten op het gebied van onderwijs. Hoewel de Britten weinig interesse hebben voor het particulier onderwijs, proberen ze toch hun positie en hun cultu-

rele en taalkundige activiteiten te consolideren ten opzichte van het *Consulat Général* van Frankrijk. Door middel van steeds dwingendere maatregelen wordt het Frans teruggedrongen naar de status van vreemde taal, en worden bepaalde voorrechten van extraterritorialiteit aanvankelijk aangevochten. Onder invloed van het Consulaat verandert de sterke tegenstand van de Broeders tegen de nieuwe wetgeving geleidelijk in een meer verzoenende houding. Ze begrijpen dat ze meer moeten handelen in overeenstemming met de Britse wetgeving en gebruik moeten maken van de Engelse taal. Het College hierdoor niet direct getroffen, maar het wordt wel gedwongen om zich te herstructureren om haar studentenpopulatie te behouden. Het Engels wordt immers lingua franca, en sociaal erkend als legitiem. De instelling stelt zich verder neutraal op tijdens de politieke onrust tegen het beleid van de Britse Mandaathouder.

Hoofdstuk 4 bestudeert het college als speerpunt van het taalkundige en culturele beleid van Frankrijk. De Broeders worden immers vaak als “agenten” van Frankrijk beschouwd. Het College is een symbool voor de steun van Frankrijk, zowel wat betreft het onderwijsaspect, als met betrekking tot de bescherming die zij genieten als katholieke instelling (1918-1929). Het consulaat heeft expliciet op een van zijn doelen gewezen : de opleiding van elites die Frankrijk in de Levant gunstig gezind zijn. De politieke spanningen in Frankrijk na de stemming voor de scheiding van kerk en staat tasten deze steun niet aan. Het College ontvangt subsidies die niet worden beïnvloed door politieke wijzigingen in het beleid van het Franse consulaat in de jaren 1930, toen deze laatste zich tot een breder publiek wendde en zich tegelijkertijd meer ging mengen in het leven van de school. Tijdens deze periode komt er een einde aan de gelijkwaardigheid van de diplomas met die van het Franse onderwijsstelsel. Het College en het consulaat streven beide naar het behoud van een “francofonisering” eerder dan naar een “verfransing”. Ze proberen een zo groot mogelijk contingent Franstalige studenten te behouden, en deze te plaatsen op banen met verantwoordelijkheid, dit alles met het oog op het behoud van de Franse invloed.

Hoofdstuk 5 beziet de spanning tussen de seculiere en religieuze missie van het College. Het college is immers loyaliteit en verantwoording verschuldigd aan de verschillende kerkelijke instellingen. Het Vaticaan en het Latijnse Patriarchaat wijzen de Broeders, die grotendeels van Franse nationaliteit zijn, meermaals op hun plicht om zich niet in te laten met de tijdelijke macht, en bepalen dat missionarissen geen agenten van de koloniale machten mogen zijn. De twee missies, die van de taal en van het geloof, zijn onverenigbaar in de ogen van de hiërarchie, hoewel ze door de Broeders krachtig verdedigd worden. De Franse taal, die door de Broeders bevorderd en verspreid wordt, is het onderwerp van discussies tussen de verschillende partners van het college, en tevens de kern van het debat over de taal die het meest geschikt is voor het onderwijs van de catechismus. Aan het einde van deze periode ziet de instelling het nog steeds als haar rol om “goede christenen” te vormen. Het katholieke karakter blijft voor het Latijnse publiek behouden en komt voornamelijk in godsdienstige praktijken tot uiting, naast een gezamenlijk curriculum voor alle geloofsovertuigingen. De realiteit van het missiewerk van de Broeders is niet altijd in overeenstemming met die van de Propaganda Fide, want de Broeders tonen geen actieve bekeringsijver in deze periode. Zij blijven neutraal ten aanzien van de opkomst van het Palestijnse nationalisme.

Deel 2 van de dissertatie gaat over het leven in de instelling en de geleidelijke aanpassing

aan de context van het mandaat.

Hoofdstuk 6 komt terug op de aanpassing aan de studentenpopulatie en op de verschillen in werving, zowel religieus als sociaal. De werving van studenten blijft stabiel gedurende de hele periode zowel in de betalende als de gratis afdelingen, ondanks de concurrentie en de politieke onrust die ontstaat wanneer de Joodse studenten het college verlaten. Het aantal islamitische studenten stijgt, maar de christelijke studenten, vooral rooms-katholieken en grieks-orthodoxen, blijven nog steeds in de meerderheid. De kwaliteit van de aangeboden cursussen heeft de reputatie van de Broeders gevestigd. De instelling staat voor “orde, methode, werk, en gezond verstand”. Een goede opleiding blijft tot medio 1930 bestaan uit goed talenonderwijs, vreemdetalenkennis is de standaard. Het college wordt gezien als een aanloop naar een hoge sociale positie en blijft verschillende elites aantrekken; het probeert zich aan te passen aan de nieuwe geografische distributie van gezinnen.

Hoofdstuk 7 richt zich op de ontwikkeling van het curriculum. Engels, de taal van de diplomas, is voor de Broeders de manier om het onderwijs op z'n Frans te behouden, en om de inzetbaarheid van hun leerlingen te waarborgen zowel in de samenleving van Jeruzalem als in het voortgezet hoger onderwijs. Weinig studenten kiezen echter voor hoger onderwijs in het Frans wegens het gebrek aan doorgroeimogelijkheden. Zo komt het dat het officieel Brits eindexamen, de Matriculation, op het college wordt ingevoerd. Tegelijkertijd wordt het onderwijs van de Arabische taal versterkt en meer professioneel aangepakt om te voldoen aan de vraag van de ouders. Het leren van Arabisch wordt ook bevorderd door de autoriteiten en de religieuze vertegenwoordigers. De Broeders willen vermijden dat er een kloof ontstaat tussen de kosten van het onderwijs en de maatschappelijke beloning die daar tegenover staat (Engels biedt immers meer dividenden in economische termen). Meer van de vakdiplomas die de reputatie van de instelling gemaakt hebben worden nu in het Engels behaald.

Hoofdstuk 8 behandelt de uitstraling van het college, die vooral in de verschillende schoolculturen tot uiting komt. Deze schoolculturen brengen een christelijke kennis en een Franse cultuur over, en vormen echte banden van solidariteit tussen studenten. Ze zijn een beetje “het cement” van de Lassaliaanse geest, en maken het college herkenbaar in het religieuze, culturele of zelfs politieke gebeuren in Jeruzalem. Deze schoolculturen laten ook zien hoe systeem van culturele reproductie en overdracht in deze maatschappij tot stand komt. Ze maken het mogelijk om verder te gaan dan louter de schoolaanpak, en om indirect op het machts spel tussen de grote mogendheden in te gaan (zoals bijvoorbeeld de bittere strijd na de opening van de YMCA). Het college en de school leven op het ritme van een Franse katholieke kalender. Deze activiteiten zijn echter specifiek voor de Franstalige “clan” en hebben weinig effect op de Palestijnse culturele evenementen. In zekere mate isoleert deze cultuur waarschijnlijk de studenten van de nationale bewustwording waaraan een groot deel van de Palestijnse jeugd deelneemt.

Hoofdstuk 9 buigt zich over de persoon van de leraar. De Franse Broeders vormen de meerderheid van de leraren in het College gedurende het hele mandaat, ondanks de recruiteringsmoeilijkheden (wetten van 1904 en 1905 in Frankrijk). De Broeders zijn bemiddelaars, “doorgeefluiken” van de taal en de katholieke godsdienst, en vertegenwoordigers van

de Franse “tijdelijke macht”. Deze functies sluiten hen vaak op in een netwerk van verbondenheden die soms tegenstrijdig zijn. Het einde van deze periode neigt naar een evenwicht tussen religieuze, Palestijnse en lekenleerkrachten, verandert aanzienlijk hun verhoudingen met het Frans en het Arabisch, en kondigt de ingrijpende veranderingen aan van na de Tweede Wereldoorlog en de Arabische invloed op het schoolsysteem. Tijdens deze periode wordt het onderwijs verder professionaliseerd, met name op het gebied van taalcursussen en beroepsopleidingen, met het oog op de concurrentie.

Hoofdstuk 10 bespreekt het gebruik van de Franse taal, een taal van minderheden, die zelf minderheidstaal is geworden. Het gebruik van de Franse taal is globaal minder verspreid aan het einde van de periode, het gevolg van een ongunstige economische situatie in Frankrijk. Ondanks de aanwezigheid van talrijke Franse religieuze ordes, heeft het Frans niet langer een brede verspreiding en invloed in de Palestijnse samenleving. Binnen het college blijft Frans de voertaal van de meerderheid, maar moet het steeds meer samenleven met het Engels (voertaal in de samenleving, maar niet op school, ondanks de pogingen van sommige directeurs vanaf 1940), en het Arabisch (voer- en landstaal in de samenleving en op school). Aan het einde van deze periode is de Franse taal een gedomineerde taal geworden, in het licht van het aantal mensen die de taal beheersen, haar economische en politieke slagkracht, en haar verspreiding. De Franse taal heeft inderdaad haar status verloren als een semi-officiële taal, als examentaal, en taal van de katholieke gemeenschappen. De verspreiding van het Frans is afhankelijk van kleine minderheidsgroepen en haar overdracht wordt voornamelijk waargenomen door katholieke scholen, die niet langer alleen door de elite bezocht worden. Ook het schriftelijke Frans, dat slechts op een een onzekere verspreiding kan rekenen, verdwijnt uit de openbare ruimte.

Samenvatting

Curriculum Vitae

Karène Sanchez was born in Perpignan, France on March 22, 1975. She holds a university diplom in History, majoring from the *Via Domitia* Perpignan University, 1996 (cum laude). In 1998, she completed her Master degree in History (Middle East) at *Paul Valéry* Montpellier III University (cum laude). In 1999, she obtained an MA in French as a Foreign Language (cum laude). Between 2000 and 2002, she prepared for the French teacher certification exams *CAPES* and *Agrégation* at the University of Paris IV Sorbonne. From 2002 to 2005, she was posted as a teacher to Jerusalem by the Ministry of Education and the Ministry of Foreign Affairs. In Jerusalem, she was able to carry out research on archives and projects of academic cooperation. Since 2005, she has been working at the French Department at Leiden University. She is currently preparing a monograp of the city of Hebron during the British Mandate period. Since 2007, she participates in the research project ANR “*Faiseurs d’histoire, faiseurs d’archives*”, and seminars at the CNRS (*Centre national de la recherche scientifique*), EHESS (*Ecole des hautes études en sciences sociales*) institutes (IISMM, CEIFR).

